This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,281,730

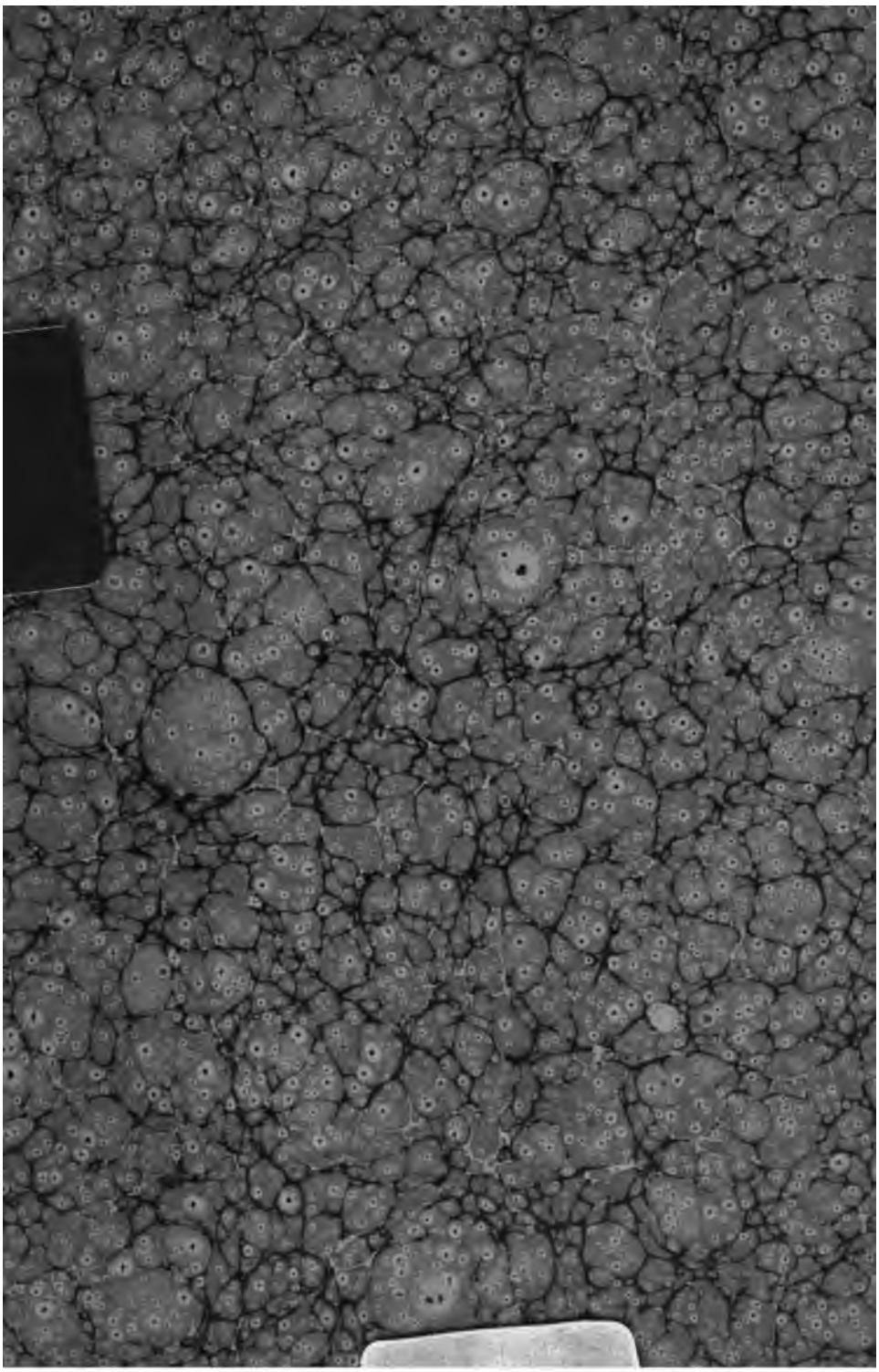

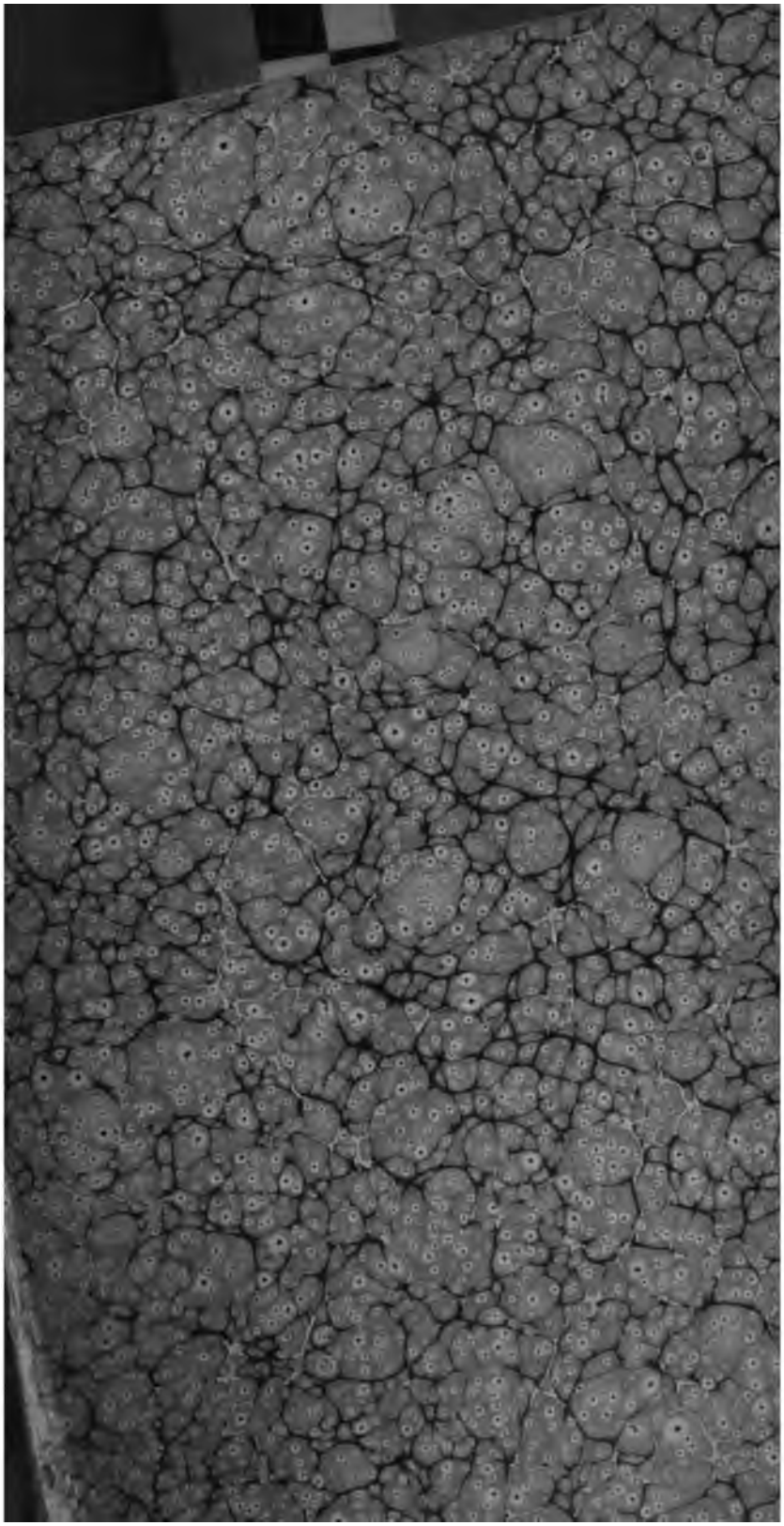

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

سلك

MADAME

DE MAINTENON

ET

LA MAISON ROYALE DE SAINT-CYR

(1686-1793)

L'auteur et l'éditeur déclarent réserver leurs droits de reproduction et de traduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (direction de la librairie), en mars 1862.

Paris — Typographie de Henri Plon, imprimeur de l'Empereur,
8, rue Garancière

MADAME DE MAINTENON

MA

E MAIN

A MAISON ROYALE

1886

THÉOPHILE

MADAME
DE MAINTENON

ET

LA MAISON ROYALE DE SAINT-CYR

(1686-1793)

PAR

THÉOPHILE LAVALLÉE

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE

DEUXIÈME EDITION

REVUE ET AUGMENTÉE

PARIS

HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

8, RUE GARANCIÈRE

MDCCCLXII

Tous droits réservés

DC
29
.M9
L4a
1942

Director
Thiébaud
12-19-5
81175

PRÉFACE.

La première édition de ce livre a été publiée sous le titre : *Histoire de la maison royale de Saint-Cyr*. Ce titre ayant été mal compris, parce qu'il pouvait, en ne regardant pas aux dates, être appliqué à la maison de Saint-Cyr devenue école *royale* militaire de 1818 à 1848, j'ai dû le changer en celui-ci qui ne laisse plus d'équivoque : *Madame de Maintenon et la Maison royale de Saint-Cyr*.

Cette deuxième édition diffère d'ailleurs de la première par de nombreuses corrections et additions. Je citerai principalement les chapitres sur madame de Maintenon et madame de Glapion, la liste des demoiselles élevées à Saint-Cyr, document précieux qui forme une sorte de nobiliaire de la France, etc.

L'histoire de la maison royale de Saint-Cyr est un épisode du règne de Louis XIV, qui ne manque ni d'importance ni d'intérêt. Cette œuvre de madame de Maintenon a eu sur tout le royaume une grande influence, en offrant pendant un siècle le modèle d'une éducation qui approchait de la perfection; elle a produit, outre *Esther* et *Athalie*, les admirables écrits de madame de Maintenon sur l'éducation des filles; enfin elle a été un des grands

moyens d'action et de récompense de la royauté envers la noblesse militaire. Quant à l'histoire même de l'établissement, elle jette un jour tout nouveau sur la vie de madame de Maintenon, sur le personnage et le caractère de Louis XIV, ainsi que sur les événements de la fin de son règne.

L'histoire de la maison de Saint-Cyr n'étant connue que par quelques lignes des écrivains du grand siècle, j'ai dû la chercher presque entièrement dans des documents inédits, et j'ai eu la bonne fortune d'en rencontrer de très-précieux.

Les Dames de Saint-Louis possédaient sur l'histoire de leur maison et sur celle de leur fondatrice de nombreux écrits consistant principalement : 1° en pièces originales, actes officiels de la fondation, ordonnances de Louis XIV, procès-verbaux, règlements, actes administratifs, etc.; 2° en lettres, instructions, avis, entretiens et autres écrits de madame de Maintenon; 3° en mémoires, notes et autres écrits des Dames elles-mêmes. Tous ces manuscrits, aujourd'hui dispersés, et qui appartiennent au séminaire de Versailles, aux archives de la préfecture de Seine-et-Oise, à M. le duc de Noailles, à M. Feuillet de Conches, à M. de Chevry, etc., sont les principaux documents dont je me suis servi pour faire cette histoire de la maison de Saint-Cyr. J'en ai déjà publié une partie, et je vais donner sur les autres quelques explications.

1° *Mémoires de ce qui s'est passé de plus remarquable dans l'établissement de notre maison et depuis jusqu'à ce jour;* 2 vol. petit in-4°.

Ces Mémoires étaient connus dans la maison de Saint-Louis sous le nom de *Mémoires des Dames de Saint-Cyr,* et c'est sous ce titre que je les ai cités. Ils ont été écrits principalement par madame du Pérou, l'une des quatre premières Dames de la fondation, qui fut élue huit fois supérieure et mourut en 1748. On y a fondu les Mémoires de madame de Glapion et de madame de Bouju, qui reproduisaient en grande partie les mêmes faits et presque dans les mêmes termes. Ces Mémoires sont pleins de détails curieux, précis et naïfs : j'en ai fait le plus grand usage.

2° *Notes des Dames de Saint-Cyr.* — J'ai pris ce titre général pour indiquer : 1° une sorte de biographie de madame de Maintenon qui a pour titre : *Notes pour servir à l'histoire de madame de Maintenon;* ces notes reproduisent en grande partie les Mémoires de mademoiselle d'Aumale et aussi les Souvenirs de madame de Caylus; 2° des notes éparses et sur des feuilles isolées qui accompagnaient le manuscrit des Mémoires de madame du Pérou; je crois que la plupart de ces notes sont de la main de madame de Croizilles, religieuse qui fit profession en 1713 et mourut en 1759.

3° *Mémoires pour servir à l'histoire de la fondation de la maison de Saint-Louis et à celle de madame de Maintenon;* 2 vol. in-4°.

Ces Mémoires ont été écrits par Languet de Gergy, archevêque de Sens, né en 1677, mort en 1753. Ils ont été faits avec les renseignements particuliers de l'auteur qui était très-considéré de madame de Maintenon, avec les Mémoires des Dames de Saint-Cyr, avec les lettres de

madame de Maintenon, avec tous les documents qui appartenaient à la maison de Saint-Louis. Ils forment une sorte d'histoire de madame de Maintenon et de la maison de Saint-Louis, fort importante, quoique trop diffuse et remplie de détails théologiques.

4° *Lettres édifiantes de madame de Maintenon;* 7 vol. in-8°. — C'est un choix des lettres de madame de Maintenon qui a été fait par Languet de Gergy, et qui est très-précieux. Il ne faut pas les confondre avec les *Lettres historiques et édifiantes adressées aux Dames de Saint-Louis par madame de Maintenon,* que j'ai publiées en 1856 et dont je parlerai plus loin.

5° *Recueil des conversations de Louis XIV avec les Dames de Saint-Louis;* 1 petit vol. in-8°.

6° *Lettres et avis de madame de Maintenon aux religieuses de Saint-Louis sur les devoirs de leur état et le gouvernement des classes;* 2 vol. in-fol.

7° *Recueil de quelques traits agréables et édifiants de madame de Maintenon avec les religieuses de Saint-Louis;* 1 vol. in-4°.

A ces manuscrits principaux, il faut ajouter ceux dont je me suis servi pour composer les six volumes suivants, et dont le détail se trouve dans les préfaces de ces six volumes.

1° *Lettres et entretiens sur l'éducation des filles,* par madame de Maintenon; 2 vol. in-12. Paris, Charpentier, 1re édit., 1854; 2e édit., 1861.

2° *Lettres historiques et édifiantes adressées aux Dames de Saint-Louis,* par madame de Maintenon; 2 vol. in-18. Paris, Charpentier, 1856.

3° *Conseils et instructions aux demoiselles qui entrent dans le monde;* 2 vol. in-18. Paris, Charpentier, 1857.

J'ai trouvé d'autres documents non moins importants aux archives de la préfecture de Versailles, dans plus de cinq cents volumes, liasses, cahiers, cartons, etc., renfermant plus de dix mille pièces. Ces pièces sont en très-grande partie relatives aux biens des Dames et à l'administration de leur maison. Mais on y trouve en outre les actes originaux et procès-verbaux de la fondation, les lettres patentes, brevets et ordonnances du roi, lettres et commissions de l'évêque de Chartres, des bulles et brefs des papes, et une foule d'autres écrits. C'est là d'ailleurs que j'ai trouvé toutes les pièces et documents relatifs aux dernières années et à la suppression de l'Institut de Saint-Louis.

J'indique seulement les manuscrits peu importants que j'ai consultés à la Bibliothèque impériale; un seul, ayant pour titre *Mémoire sur la fondation de la maison de Saint-Louis,* m'a été de quelque utilité.

J'ai encore tiré de précieux renseignements des livres de musique qui ont appartenu à la maison de Saint-Cyr et qui sont aujourd'hui à la bibliothèque de Versailles, des registres de décès des Dames et demoiselles, qui sont aujourd'hui aux archives de la commune de Saint-Cyr, etc.

Grâce à tant de documents authentiques qui m'ont permis de faire de l'histoire vivante et vraie, ce livre, encore bien qu'il ne soit qu'une monographie d'une maison d'éducation, a eu un grand succès. Toute la presse s'en est occupée; l'Académie française l'a couronné quatre fois;

plusieurs prélats, et entre autres l'archevêque de Paris, de si regrettable mémoire, M. Sibour, l'ont honoré de leurs suffrages; enfin ce curieux épisode du règne de Louis XIV a eu l'approbation de tout ce qui conserve quelque respect pour le glorieux passé de notre patrie, de tout ce qui regarde le dix-septième siècle comme la plus belle époque de notre histoire.

TH. LAVALLÉE.

15 février 1862.

MADAME

DE MAINTENON

ET

LA MAISON ROYALE DE SAINT-CYR.

CHAPITRE PREMIER.

INTRODUCTION.

Il est dans le règne de Louis XIV une date mémorable, et qui divise ce règne en deux parties bien distinctes, celle où la prospérité et la grandeur sont entières et continues, celle où la prospérité est mêlée de revers et la grandeur suivie d'éclatants désastres : cette date est celle qui marque la trêve de Ratisbonne, la mort de Colbert et le deuxième mariage du roi (1683 à 1684). A cette époque, la France s'arrête fatiguée de ses victoires, satisfaite de ses acquisitions, voulant jouir pacifiquement de sa gloire et de sa fortune. Louis XIV lui-même, en fermant son royaume par une triple ligne de places fortes, semble déclarer qu'il ne veut pas aller plus loin, « et mettre à l'aventure, ainsi que l'écrivait l'un de ses ministres, ce qu'il a gagné avec tant de peine ». Mais les ennemis de la France ne lui avaient pas pardonné ses conquêtes ; ils attendaient l'occasion de s'en venger par une ligue nouvelle ; ils répandaient partout la fable d'une monarchie

universelle convoitée par le grand roi, et ameutaient ainsi la moitié de l'Europe contre « le pays, disaient-ils, qui veut réduire les autres en une véritable servitude ».

Il fallait donc que la France gardât son attitude militaire, sa puissante armée; en effet, et pour la première fois, cent cinquante mille hommes continuèrent, en pleine paix, ou à s'exercer dans des camps de manœuvres, ou à fortifier nos récentes conquêtes; et Louis XIV, aidé de Louvois, s'employa à leur donner une force nouvelle par une administration vigilante, une sévère discipline, des règles d'avancement où la naissance ne passait qu'après les services, enfin par les récompenses qu'il distribua à sa noblesse et les établissements qu'il fit pour elle.

On sait qu'à cette époque l'armée, sauf les officiers et quelques corps d'élite, se composait ordinairement de volontaires ramassés dans la fange des villes à force d'argent, de miliciens tirés des campagnes par la violence ou par la faim. Cette composition de l'armée était la conséquence naturelle de l'état de la société, et nous n'avons à en faire ni la critique, ni le blâme, ni l'éloge. La noblesse, en se mêlant à ce ramassis d'aventuriers et de misérables, lui donnait seule de la consistance, de la discipline, des idées d'honneur, de devoir, de patrie; elle lui communiquait ses sentiments, son esprit guerrier, même sa bravoure; elle était enfin la force, le lien, l'âme de ce corps étrange dans lequel entraient ordinairement jusqu'à vingt mille de ses membres. C'était elle qui lui fournissait tous ses chefs, tous ses officiers; c'était elle qui composait presque entièrement ces troupes de la maison du roi dont la valeur faisait souvent le gain des batailles. Louis XIV devait donc, s'il voulait établir plus fortement son armée, avoir une noblesse nombreuse, grande et puissante; et il le pouvait faire sans appréhension pour la tranquillité de

son royaume, car, depuis les troubles de la Fronde, la noblesse avait cessé d'être redoutable à la couronne : sa turbulente activité, si souvent funeste au pays, avait été tournée contre les ennemis de la France; le gouvernement l'avait ramenée à son devoir social, qui était la défense et l'agrandissement de l'État; de plus, on ne lui avait laissé, en confiant à la bourgeoisie toutes les fonctions administratives, que la carrière des armes, et elle s'y était jetée avec autant d'ardeur que ses pères, avec plus de dévouement, de générosité, ou, comme l'on disait alors, « avec de plus belles passions pour le service de ses maîtres ». Mais les guerres de ce temps n'étaient plus les guerres féodales : la noblesse n'avait plus seulement à courir à l'aide du suzerain faisant pour quelques jours appel à ses vassaux; elle n'avait plus seulement à donner quelques coups d'épée dans un jour de bataille, puis à retourner dans ses manoirs. De même les guerres de cette époque n'étaient plus celles du temps de Henri II et de Louis XIII : la noblesse ne formait plus ces groupes de clients, ces bandes de gentilshommes qui suivaient la bannière du duc de Guise ou du prince de Condé, de d'Épernon ou de Concini, menant une vie d'aventures et de pillages, rançonnant tour à tour le peuple et la royauté. Il lui fallait maintenant, astreinte à la discipline militaire, à un service régulier et permanent, à la soumission passive, passer des années entières en face de l'ennemi, le harnais sur le dos, à faire de longues marches ou de pénibles campements; il lui fallait suivre le drapeau royal avec le duc de Beaufort jusqu'à Candie, avec le marquis de Coligny jusqu'au Raab, avec Turenne jusqu'à l'Elbe. La guerre n'était plus pour la noblesse un accident de la vie, mais la vie entière; aussi, à ce coûteux métier, à ces perpétuelles campagnes. à ces lointaines expéditions, elle dépensa sa fortune et

revint le plus souvent ruinée [1]. Les seigneurs de cour n'étaient pas embarrassés pour demander des dédommagements, des récompenses, et ils trouvaient des ressources dans les libéralités du roi; mais les hobereaux de province, avec leur honnêteté brutale et leur désintéressement hautain, s'en allaient fièrement mourir de faim dans leurs castels en ruines. De sorte qu'à l'époque la plus brillante du règne de Louis XIV, une grande partie de cette noblesse qui nous avait donné les victoires de Rocroy, de Turkheim, de Palerme, avait été forcée de vendre ses biens à la suite de ses longues guerres; dans les provinces éloignées, on comptait par centaines les familles privées de leurs chefs et réduites à la misère, et l'on vit jusqu'aux portes du château de Versailles des officiers vieux ou estropiés qui venaient mendier du pain pour eux et leurs enfants.

Louis XIV, autant par reconnaissance que par politique, chercha tous les moyens de soulager sa noblesse et de perpétuer ainsi cette pépinière d'officiers qui étaient le nerf de son armée et de sa puissance : « sa gloire était intéressée, dit un contemporain, à entretenir par des récompenses et des bienfaits cette émulation, cet honneur, qui fait que la noblesse se sacrifie, en tout temps et sans hésiter, pour son service. » C'était d'ailleurs l'attacher au trône par de nouveaux liens et la tenir dans une plus grande dépendance. Il lui donna donc des pensions, des assignations sur les biens ecclésiastiques, des places dans sa cour, des secours de tout genre; mais tout cela était insuffisant, précaire, passager, et il se décida à faire pour

[1] Voir les *Lettres de madame de Sévigné*, principalement celles des 22 et 24 avril 1672. — « Dans tous les pays du monde, lit-on dans les Mémoires du marquis de Sourches, les emplois de guerre donnent les moyens de subsister; en France, on se bat à qui les aura pour se ruiner. »

elle ou pour son armée trois établissements solides, durables, qui sont le résultat de la même pensée. Ce furent : 1° l'hôtel des Invalides, dont une partie fut réservée pour des officiers vieux où blessés; 2° les compagnies de Cadets, fondées dans les places frontières, où l'on élevait quatre mille fils de gentilshommes; 3° la maison royale de Saint-Cyr, établie pour l'éducation de deux cent cinquante demoiselles de pauvre noblesse.

Voici ce que dit le *Mercure galant* (septembre 1686) de ces trois établissements :

« Quel bonheur, pour nous aussi bien que pour les Français qui nous suivront, que Dieu nous ait donné un monarque qui, outre un nombre infini de grandes choses qu'il a faites pour la gloire de ses peuples et pour leur utilité, en a fait trois si dignes de sa grandeur et en même temps si surprenantes, que tous les souverains de la terre auraient peine à imaginer et plus encore à exécuter l'une de ces trois choses! Vous les trouverez dans l'établissement des Invalides, dans celui des compagnies de jeunes gentilshommes qu'on instruit en plusieurs villes comme en des académies, et dans celui de Saint-Cyr. Ces trois établissements font la grandeur de Sa Majesté, puisque, en récompensant la noblesse qui a servi, ils donnent encore le moyen de continuer à ceux qui en ont encore la force. Les Invalides font qu'on trouve des soldats qui brigueront volontiers la gloire d'être blessés et de demeurer invalides après le travail de quelques campagnes, afin de finir leurs jours dans ce magnifique hôtel. Celui qui a été fait pour les jeunes gentilshommes décharge les pères du soin que leur donnerait l'éducation de leurs enfants et de la dépense qu'il leur faudrait faire pour cela, et met les uns et les autres en état de servir le roi en même temps. Il apprend à ces jeunes gentilshommes à être soldats et chefs, à obéir

et à commander, et il rend le dur métier de la guerre compatible avec la crainte de Dieu, ce qui n'est pas ordinaire. Quant à l'établissement de la maison de Saint-Cyr, il donne aussi lieu à la noblesse de servir le roi, puisque les pères qui auront des filles dans cette communauté, étant déchargés de la dépense à laquelle les engagerait l'obligation de les faire instruire selon leur naissance, seront plus en pouvoir de servir le roi avec leurs fils. Toutes ces choses font voir que Louis le Grand sera toujours invincible, qu'il aura toujours des soldats et des officiers autant qu'il en pourra souhaiter, que le métier de la guerre leur sera parfaitement connu avant qu'ils aient servi pour l'apprendre, et que des âmes pures prieront continuellement pour la prospérité de ses armes. »

De ces trois choses, les deux premières ne doivent pas nous occuper; la troisième est l'objet du présent livre; mais, comme elle fut aussi l'œuvre d'une femme dont l'histoire est inséparablement liée à celle de la maison royale de Saint-Cyr, nous devons d'abord esquisser la vie et le caractère de l'illustre fondatrice de cette maison, Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, deuxième femme du roi Louis XIV.

CHAPITRE DEUXIÈME.

MADAME DE MAINTENON.

Françoise d'Aubigné était petite-fille d'Agrippa d'Aubigné, si célèbre par sa vie aventureuse, ses ouvrages pleins de verve et de vanterie, sa position dans le parti calviniste et auprès de Henri IV, enfin son état de rébellion incurable, qui le conduisit à mourir dans l'exil. Constant d'Aubigné, fils d'Agrippa, né en 1585, eut une vie aussi agitée et toute pleine de désordres et de crimes : il trahit son père et la cause protestante, changea plusieurs fois de religion, dissipa tous ses biens, ne vécut que de dettes, d'expédients et même de faux monnayage. En 1613, il était condamné à mort à la Rochelle pour complicité de rapt de la fille d'un magistrat; son père obtint sa grâce. Il se maria une première fois en 1611, et, quelques années après, « ayant trouvé sa femme avec le fils d'un avocat, il tua celui-ci de trente coups de poignard, et sa femme de sept, après l'avoir fait prier Dieu »[1]. Poursuivi criminellement pour ce fait, il s'enfuit à la Martinique et ne revint qu'après avoir obtenu des lettres de rémission. Enfin, avec de l'esprit, de la valeur et des talents, il mena une existence vagabonde, débauchée, misérable, dont la moitié se passa « dans les prisons de la Rochelle, d'Angers, de Paris, de Bordeaux, et même hors du royaume »[2]. Il se

[1] Lettre inédite d'Anne de Rohan, sœur du duc Henri, à la duchesse de la Trémouille, en date du 23 février 1619. (Arch. du ch. de Thouars.)

[2] Autographe du 21 février 1630, par lequel Constant reconnaît avoir reçu de son père diverses sommes pour le tirer de ses prisons. Cet acte fait partie d'une série de documents originaux relatifs à la famille d'Aubigné,

trouvait, en 1627, enfermé au Château-Trompette « pour avoir eu commerce avec les Anglais », lorsque, étant âgé de quarante-trois ans, il épousa Jeanne de Cardilhac, fille d'un gentilhomme qui commandait le Château-Trompette pour le duc d'Épernon. Sorti de prison quelques mois après, en y laissant de nouvelles dettes, il resta à peine libre pendant quatre ans et fut de nouveau enfermé à Bordeaux, soit pour ses anciens méfaits, soit pour s'être mêlé d'une conspiration contre le cardinal de Richelieu. Sa femme obtint, trois ans après, qu'il fût transféré à Niort, les parents de Constant habitant le voisinage de cette ville. Elle partagea sa captivité, et c'est dans la conciergerie de Niort qu'elle mit au monde, le 27 novembre 1635, Françoise d'Aubigné : c'était son troisième enfant.

Françoise, après avoir été baptisée comme catholique, fut emportée par sa tante, madame de Villette, sœur de Constant, qui avait déjà à sa charge les deux fils de son frère. Madame de Villette, femme d'une grande vertu et calviniste très-austère, que madame de Maintenon a aimée et vénérée pendant toute sa vie, habitait la terre de Murçay, près de Niort, qui lui venait d'Agrippa d'Aubigné. Elle donna à sa nièce la même nourrice qu'à son fils, lequel devint lieutenant général et fut le père de madame de Caylus. Elle l'éleva dans la religion réformée et la garda jusqu'à l'âge de sept ans. Pendant ces sept années, Constant continua à rester en prison, recevant des secours de la famille de Villette, et attaquant sa femme devant le tribunal de Niort à cause de l'abandon où il se trouvait, ainsi que sa fille, « délaissée aux mains de personnes professant la religion réformée ». En effet, Jeanne de

qui m'ont été communiqués par M. Fillon (de Fontenay), et avec lesquels j'ai le dessein de refaire l'histoire fort mal connue de la famille d'Aubigné et de l'enfance de madame de Maintenon.

Cardilhac, qui était une femme intelligente, énergique, froide, sévère, avait quitté son mari ainsi que ses enfants et s'en était allée à Paris; mais c'était pour tenter de recouvrer une partie des biens laissés par Agrippa d'Aubigné, et qui avaient été frauduleusement acquis par le sieur Caumont d'Adde, deuxième gendre d'Agrippa. Elle entama à ce sujet une série inextricable de procès [1] et de disputes qui durèrent quatre ou cinq ans; elle n'y gagna que des insultes, des chagrins et des misères, et enfin elle fut forcée d'en venir à une transaction ruineuse. Elle sollicita aussi la grâce de son époux ou du moins sa translation à Paris, mais, écrivait-elle à madame de Villette, « le cardinal m'a dit qu'il ne fallait point songer à sa liberté, et que, pour sa transfération, je ne devais point la souhaiter, vu que ce serait pour lui faire son procès ici » [2].

Constant fut délivré de prison par la mort de Richelieu. Il tira ses enfants des mains de la famille de Villette, et vint retrouver sa femme à Paris. Ce fut alors que Françoise d'Aubigné, ou, comme on l'appelait dans le Poitou, *Bignette*, vit sa mère pour la première fois. Elle fut embrassée avec tant de froideur par cette femme, dont les chagrins avaient durci le cœur, qu'elle pleura en regrettant sa tante. Constant recommença sa vie désordonnée, faisant de nouvelles dettes, demandant un emploi ou de l'argent à tout le monde; enfin, en 1645, il obtint de la Compagnie des îles de l'Amérique une commission de gouverneur de l'île Marie-Galante [3]. Il partit avec sa famille.

[1] J'ai entre les mains la correspondance et les pièces de ces procès, et je me propose d'en publier une partie.

[2] Lettre autographe du 26 janvier 1642. (Cab. de M. le duc de Noailles.)

[3] Extrait des *Actes d'assemblées de la Compagnie des îles de l'Amérique*, fin mars 1645 (pièce communiquée par M. P. Margry):

« Sur le rapport de Fouquet, commission de gouverneur pour trois ans et assurance pour trois autres est donnée à Constant d'Aubigné, qui a

Françoise d'Aubigné tomba malade dans le voyage; on la crut morte et on allait la jeter à la mer, quand sa mère, voulant la voir une dernière fois, s'aperçut qu'elle respirait encore. On arriva aux Antilles; mais d'Aubigné ne put s'établir à Marie-Galante, habitée entièrement par des sauvages. Il végéta deux ans à la Martinique, pendant lesquels Françoise et ses frères reçurent de leur mère une éducation solide et sévère jusqu'à la dureté. Mais Jeanne de Cardilhac était catholique; elle éleva donc ses enfants dans la religion romaine, pendant que leur père, catholique quand il était en prison et protestant quand il était en liberté, les raillait de croire aux superstitions papales.

En 1647, Constant mourut; sa veuve revint en France avec ses enfants, aussi pauvre qu'avant son départ; mais elle luttait contre sa mauvaise fortune avec une énergie désespérée, et elle reprit opiniâtrément et sans plus de succès ses procès contre la famille de Caumont. Ses enfants restèrent à peu près abandonnés. Françoise d'Aubigné fut recueillie de nouveau par madame de Villette, qui recommença à l'élever dans la religion protestante, et l'enfant, qui montrait déjà un esprit et une fermeté précoces, se prit de passion pour cette religion, que son grand-père avait si vaillamment défendue et que sa tante honorait par ses vertus. Madame de Neuillant, femme du gouverneur de Niort, était une parente éloignée des d'Aubigné, très-zélée catholique et grande amie de Jeanne de Cardilhac; elle voulut plaire à la régente Anne d'Autriche en enlevant Françoise à cette éducation hérétique. Elle sollicita donc et obtint un ordre de la cour pour retirer l'enfant des mains de madame de Villette; elle la prit chez elle, mais

demandé d'aller habiter Marie-Galante à certaines conditions. La Compagnie agrée les articles convenus entre d'Aubigné et Berruyer. Incontinent après, d'Aubigné entre en l'assemblée et y prête le serment de gouverneur de Marie-Galante entre les mains de M. d'Aligre. »

« comme elle était, dit Saint-Simon, l'avarice même », elle la relégua parmi ses domestiques, lui confia le gouvernement de sa basse-cour, enfin essaya de la convertir à force de mauvais traitements. Françoise résista. Alors madame de Neuillant la plaça chez les Ursulines de Niort, mais en refusant d'y payer sa pension [1]. Les religieuses essayèrent vainement de ramener la jeune fille à la religion catholique, et encore bien qu'elles l'aimassent à cause de son bon cœur et de son esprit, elles la renvoyèrent à sa parente. Celle-ci l'emmena à Paris et la rendit à sa mère, qui voulut à son tour dompter la petite huguenote, même en la maltraitant. Elle n'y réussit pas davantage. Alors on la mit chez les Ursulines du faubourg Saint-Jacques, où les obsessions pour la convertir devinrent « rudoiements, duretés et façons cruelles ». La jeune fille était âgée de treize ans; déjà grande, forte, résolue, elle rappelait par son énergie le caractère d'Agrippa, et les protestants disaient qu'elle ferait, comme son aïeul, « honneur à la religion ». C'est alors que, poussée à bout, elle jeta un cri de détresse vers sa tante si vénérée et lui écrivit une lettre touchante, la première que nous ayons d'elle, et où se révèlent déjà l'étendue de son esprit et la fermeté de son caractère :

« MADAME ET TANTE,

» Le ressouvenir des grâces singulières qu'il vous a pleu faire tomber sur de pauvres petits abandonnés me fait tendre les mains devers vous et vous suplier d'amployer votre crédit et vos soins à me tirer de céans, la vie m'y étant pire que mort. Ah! madame et tante, vous n'imaginez l'enfer que m'est ceste maison soy disant de Dieu, et les rudoiements, durtés et façons crueles de celles qu'on a

[1] « Cette pension était encore due, dit mademoiselle d'Aumale, quand madame de Maintenon se trouva en faveur; elle l'a bien payée depuis. »

fait gardiennes de mon corps, et de mon âme non pource qu'elles n'y peuvent joindre. Rivette vous dira tout au long mes angoisses et soufrances, estant céans seule et unicque à qui me fier. Vous suplie derechef, madame et tante, de prendre en pitié la fille de vostre frère et humble servante[1].

» FRANÇOISE D'AUBIGNY[2].

» De Paris ce 12 oct. (1649?) »

Madame de Villette n'entendit ou n'écouta pas cette plainte. Alors la pauvre fille, qui avait déjà fait un si cruel apprentissage de la vie, commença à faiblir. D'ailleurs on prit pour la vaincre d'autres moyens plus efficaces, la douceur et la persuasion. Enfin, après une année d'exhortations, d'instructions, même de controverses, après avoir lassé, disait-elle, la Bible à la main, le docteur qui la prêchait, Françoise d'Aubigné se convertit au catholicisme.

Elle sortit du couvent à l'âge de quatorze ans et vint rejoindre dans une petite chambre de la rue des Tournelles sa mère, qui vivait du travail de ses mains et d'une rente de deux cents livres, dernier débris de la fortune de son mari, arraché à la cupidité de la famille de Caumont. Françoise était déjà remarquée pour sa beauté; elle l'était aussi pour son esprit et sa raison. En effet, les agitations et les misères de son enfance avaient mûri avant le temps son caractère, donné à toute sa personne un air sérieux, grave, même défiant, qui n'était pas de son âge, enfin imprimé sur sa figure une sorte de tristesse sévère qui ne la quitta jamais.

Dans le voisinage de la dame d'Aubigné demeurait un homme célèbre par ses ouvrages, son esprit, ses précoces

[1] Autographe appartenant à la famille de Mougon.

[2] On écrivait indifféremment *d'Aubigny* ou *d'Aubigné*. Le vrai nom est *d'Aubigny;* mais l'usage a fait prévaloir *d'Aubigné*.

infirmités : c'était Scarron, né en 1610, et qui appartenait à une famille honorable du parlement de Paris. Scarron, bien que perclus de tous ses membres et ne vivant que des pensions de la cour, conçut tant d'estime pour cette jeune fille, belle, spirituelle et modeste, qu'il lui offrit ou de la prendre pour femme, ou de payer sa dot dans un couvent. Françoise refusa l'un et l'autre; mais, deux ans après, ayant perdu sa mère, qui mourut à Niort de misère et de chagrin, elle se trouva dénuée de tout et pour comble retombée à la charge de madame de Neuillant; alors elle consentit à devenir l'épouse (1652) de celui qu'elle appelait plus tard « son pauvre estropié », et qui, à cette époque, jouissait d'une grande et honorable renommée. Ce fut pour elle une sorte de fortune et certainement un repos et un asile pour sa jeunesse, si tourmentée, si malheureuse, si abandonnée.

Elle fut à la fois pour Scarron un secrétaire, une servante et aussi une écolière, car c'est dans sa compagnie qu'elle apprit le latin, l'italien, l'espagnol, et se nourrit l'esprit de nombreuses lectures; mais elle se trouva auprès de lui dans une position difficile. Scarron narguait ses souffrances par un enjouement inaltérable, des saillies sans fin et sa passion pour les lettres. « On n'a jamais vu, dit Segrais, une imagination plus vive que la sienne. » Sa maison était donc le rendez-vous « de tout ce qu'il y avait de plus poli à la cour et de tous les beaux esprits de Paris »[1] : on y voyait le duc de Vivonne, le marquis de Coligny, le maréchal d'Albret; mesdames Fouquet, de La Sablière, de La Suze; Scudéry, Pellisson, Ménage, etc. Mais les ouvrages de Scarron témoignent que les conversations y devaient être d'un goût équivoque, souvent même licencieuses. « Cependant, disent les Dames de Saint-

[1] *Mémoires anecdotes* de Segrais, p. 85.

Cyr, François d'Aubigné vécut avec lui d'une manière fort douce et fort honnête, lui rendant les assiduités et les complaisances qu'une femme doit à son mari, mais imprimant par sa modestie tant de respect à la nombreuse compagnie, qu'un de ces jeunes gens disait : « S'il me fallait manquer à la reine ou bien à elle, j'aimerais mieux le faire à l'égard de la reine [1]. » Elle était d'ailleurs soutenue dans ce personnage par son naturel, ennemi de toute faiblesse; par sa défiance du monde et le souvenir des malheurs de son enfance; par une fierté extrême, la passion de se faire un renom de femme sage, un amour de la bonne gloire et de sa propre dignité, qui a été le mobile de toute sa conduite; enfin, « par un grand fonds de religion, qui l'empêchait de faire aucun mal ». Scarron lui-même subit le charme de cette vertu pleine d'agréments. « Il était extrêmement libre dans ses paroles, dit Segrais; mais au bout de trois mois elle l'avait corrigé de bien des choses [2]. » Sa bouffonnerie devint une gaieté douce et résignée; il n'eut plus que des témoignages de respect pour sa jeune épouse; « il la consultait même sur tous ses ouvrages, et se trouvait très-bien de ses corrections [3] ». — « Mon mari, disait madame de Maintenon, avait le fond excellent. Je l'avais corrigé de ses licences; il n'était ni fou ni vicieux par le cœur, d'une probité reconnue, d'un désintéressement sans exemple. »

Scarron mourut en 1660. « Le seul regret que j'aie en mourant, dit-il à Segrais, c'est de ne pas laisser de bien à ma femme, qui a infiniment de mérite et de qui j'ai tous les sujets imaginables de me louer. » Sa veuve le pleura, ne parla jamais de lui qu'avec respect, et eut pour premier

[1] *Notes* (manuscrites) *des Dames de Saint-Cyr.*

[2] Segrais, p. 106.

[3] Segrais, p. 84.

soin, dès qu'elle fut sortie de la misère, de fonder une messe perpétuelle pour le repos de son âme [1]. Elle avait alors vingt-cinq ans et était dans tout l'éclat de sa beauté [2]; elle se retrouva dans le dénûment et l'abandon de ses premières années, et se réfugia aux Hospitalières de la place Royale, dans une chambre que lui prêta la maréchale d'Aumont. « Madame de Thianges la retira ensuite auprès d'elle; elle fut aussi avec la duchesse d'Aiguillon. Enfin, on dit à la reine mère que Scarron laissait une femme sans aucun bien, jeune, fort belle, vertueuse et de beaucoup d'esprit, que la pauvreté pourrait peut-être réduire à de grandes extrémités, et que Sa Majesté ne pourrait faire une plus grande charité que de faire rétablir la pension de deux mille livres qu'avait son mari. La reine l'accorda, et ordonna qu'on lui en portât sur-le-champ le premier payement [3]. »

[1] Aux Jacobins de la rue Saint-Dominique. Madame de Maintenon demeurait alors (1670) rue de Vaugirard. L'acte de fondation existe encore et se trouve dans le cabinet de M. Feuillet de Conches.

[2] Voici le portrait que fit d'elle mademoiselle de Scudéry, dans son roman de *Clélie*, qui parut en 1658 :

« Elle était grande et de belle taille, mais de cette grandeur qui n'épouvante point et qui sert seulement à la bonne mine. Elle avait le teint fort uni et fort beau, les cheveux d'un châtain clair et très-agréable, le nez très-bien fait, la bouche bien taillée, l'air noble, doux, enjoué, modeste, et pour rendre sa beauté plus parfaite et plus éclatante, les plus beaux yeux du monde. Ils étaient noirs, brillants, doux, passionnés, pleins d'esprit; leur éclat avait ce je ne sais quoi qu'on ne saurait exprimer. La mélancolie douce y paraissait quelquefois avec tous les charmes qui la suivent, et l'enjouement s'y faisait voir à son tour avec tous les attraits que la joie peut inspirer. Son esprit était fait exprès pour sa beauté, grand, doux, agréable, bien tourné. Elle parlait juste et naturellement, de bonne grâce et sans affectation. Elle savait le monde et mille choses dont elle ne se souciait pas de faire vanité. Elle ne faisait pas la belle, quoiqu'elle eût mille appas inévitables; de sorte que, joignant les charmes de sa vertu à ceux de sa beauté et de son esprit, on pouvait dire qu'elle méritait toute l'admiration qu'on eut pour elle. »

[3] Segrais, p. 98.

La veuve de Scarron se retira dans le couvent où elle avait abjuré le calvinisme, aux Ursulines du faubourg Saint-Jacques. « Elle y vit la meilleure compagnie de ce temps-là, disent les Dames de Saint-Cyr, et, avec sa modique pension, elle gouverna si bien ses affaires qu'elle était toujours honnêtement vêtue, quoique simplement, car ses habits n'étaient que d'étamine du Lude, et avec cette *grisette* [1], du linge uni, bien chaussée, de beaux jupons, chose qu'on lui a entendu dire, sa pension, celle de sa femme de chambre et ses gages payés, elle avait encore de l'argent de reste et disait qu'elle n'avait jamais passé de temps plus heureux [2]. » — « Le temps de ma jeunesse a été fort agréable, disait-elle aux Dames de Saint-Cyr, n'ayant point d'ambition ni aucune de ces passions qui auraient pu troubler le bonheur que je trouvais dans la sorte de vie que je m'étais ménagée; j'étais contente et heureuse; je ne connaissais ni le chagrin ni l'ennui [3]. »

Elle fréquentait principalement les hôtels d'Albret et de Richelieu, où abondait « la compagnie de la cour et de la ville la plus distinguée et la plus choisie ». Madame Scarron, malgré sa mauvaise fortune, y était accueillie avec empressement : « elle plaisait infiniment, dit Saint-Simon, au maréchal d'Albret et à tous ses commensaux, par ses grâces, son esprit, ses manières douces et respectueuses, et son attention à plaire à tout le monde [4]. » Les ennemis que lui fit plus tard son élévation, les écrivains protestants ou opposés à Louis XIV, ont essayé de flétrir

[1] « Étoffe fort à la mode dans ce temps, dit mademoiselle d'Aumale, pour les personnes d'une médiocre fortune. »

[2] *Notes des Dames de Saint-Cyr.*

[3] Entretien avec madame de Glapion, dans les *Lettres historiques et édifiantes*, adressées par madame de Maintenon aux Dames de Saint-Cyr, et publiées par Th. Lavallée, t. II, p. 219.

[4] *Mémoires*, t. I, p. 401.

cette époque de sa vie; mais leurs accusations calomnieuses sont démenties par le respect ou l'estime que lui témoignaient les gens les plus sévères, les femmes les plus vertueuses; par les louanges que tous les écrivains de cette époque, même Bussy-Rabutin, donnent « à son honnêteté et à sa vertu »; enfin, par sa glorieuse et irréfutable pauvreté. « Je l'ai cent fois, dit l'intendant Basville, ramenée dans mon carrosse des hôtels d'Albret et de Richelieu dans la rue Saint-Jacques, où elle demeurait. J'étais pénétré pour elle du même respect que j'aurais eu pour la reine; son regard seul en inspirait, et nous étions tous surpris qu'on pût allier tant de vertus, de pauvreté et de charmes.» — « Ceux qui me déchirent, disait-elle aux Dames de Saint-Cyr, ne m'ont point connue; ceux qui m'ont connue savent que j'ai vécu sans reproche avec ce monde aimable qu'il est si difficile de voir sans danger. Il est triste de finir sa vie avec d'autres gens que ceux avec qui on l'a commencée. » Enfin, dans les instructions familières qu'elle faisait à Saint-Cyr, elle a souvent elle-même proposé cette partie de sa vie comme exemple aux demoiselles qui devaient aussi se trouver dans le monde, jeunes, pauvres, orphelines, exposées à tous les dangers. « Les femmes m'aimaient, disait-elle, parce que j'étais douce dans la société et que je m'occupais beaucoup plus des autres que de moi. Les hommes me suivaient, parce que j'avais encore les grâces de la jeunesse. J'ai vu de tout, mais toujours en tout honneur : c'était une amitié d'estime et générale. Je ne voulais point être aimée en particulier de qui que ce soit; je voulais l'être de tout le monde, faire dire du bien de moi, faire un beau personnage et avoir l'approbation des honnêtes gens : c'était là mon idole.... Il n'y a rien que je n'eusse été capable de faire et de souffrir pour cela. Je me contraignais beaucoup;

mais cela ne me coûtait rien, pourvu que j'eusse une belle réputation : c'était là ma folie. Je ne me souciais pas de richesses; j'étais élevée de cent piques au-dessus de l'intérêt; mais je voulais de l'honneur [1]. » Enfin ce fut à cette époque qu'elle prit le goût et les pratiques d'une dévotion solide : elle se livra moins au monde, dompta son amour de grande réputation, s'imposa des austérités et même des privations sur les plaisirs de l'esprit. Elle avait pour directeur un vieux et simple prêtre, qui garda sa confiance tant qu'il vécut : c'était l'abbé Gobelin, « qui avait été homme de guerre dans sa jeunesse et s'était fait d'église par un vrai détachement du monde et par amour de la science et de la vertu; avec un aspect fort commun, il avait beaucoup d'esprit et de pénétration, et lui disait bien toutes ses vérités [2]. » C'est à lui qu'elle écrivait ces lignes, qui résument toute sa vie : « Je ne me connais pas de péchés; j'ai une morale et de bonnes inclinations qui font que je ne fais guère de mal, et j'ai un désir d'être estimée qui me met en garde contre toutes mes passions. »

Ce fut dans les hôtels d'Albret et de Richelieu qu'elle fit connaissance ou amitié avec les femmes célèbres de l'époque, mesdames de Sévigné, de La Fayette, de Coulanges, la princesse des Ursins, la marquise de Montchevreuil, enfin madame de Montespan, « avec qui elle avait

[1] *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 221. — *Mémoires* (inédits) *pour servir à l'histoire de la fondation de la maison royale de Saint-Cyr*, par Languet de Gergy, archevêque de Sens, t. II, p. 836.

[2] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XIX. — « Il m'a ordonné, dit-elle, de me rendre ennuyeuse en compagnie, pour mortifier la passion qu'il aperçut en moi de plaire par mon esprit : j'obéis; mais voyant que je bâille, et que je fais bâiller les autres, je suis prête quelquefois à renoncer à la dévotion. » — Il lui avait aussi ordonné de faire des retranchements sur sa toilette, et comme elle lui disait qu'elle ne portait ni soie ni dentelle, mais des robes de petite bourgeoise : « Je ne sais ce qu'il y a, ma très-honorée dame, répondit-il, mais quand vous venez vous confesser, je vois tomber à mes pieds une quantité d'étoffe qui a trop bonne grâce et sied trop bien. »

bien des rapports, disent les Dames de Saint-Cyr, par l'esprit et les charmes de la conversation. » — « On lui a ouï dire, ajoutent-elles, que rien n'était plus aimable que madame de Montespan, lorsqu'elle la connut chez madame la maréchale d'Albret; ses sentiments étaient honnêtes et sa conduite réglée... Mais enfin madame de Montespan plut au roi et en eut un enfant. Il fut question de le mettre entre les mains d'une personne qui sût et le bien élever et le bien cacher; car d'abord on voulait du secret. Madame de Montespan se souvint de madame Scarron, et lui fit proposer par M. de Louvois de prendre l'enfant (1669). La jeune veuve, qui sentait ce qu'elle était née, refusa d'abord, ignorant que l'enfant fût au roi. Elle consulta son confesseur, et, d'après son avis, elle répondit : Si l'enfant est au roi, je le veux bien; mais il faut qu'il me l'ordonne. Le roi, en effet, la fit venir à Saint-Germain et la pria de prendre l'enfant, ce qu'elle fit [1]. » On ne saurait douter que la veuve de Scarron n'ait cherché dans ce rapport avec le roi une occasion de fortune, non de la fortune inouïe qui lui advint, mais de celle qui pouvait l'empêcher de retomber dans la gêne; cependant sa conduite eut aussi pour mobile la reconnaissance : trois ans auparavant, à la mort de la reine mère, elle avait été privée de sa pension. Elle sollicita vainement son rétablissement, et, privée de toute ressource, elle allait être réduite à chercher une condition en Portugal, quand elle s'adressa en dernier lieu à madame de Montespan : « Je lui peignis ma misère, raconte-t-elle, mais sans me ravaler. » La favorite fit rétablir la pension.

Madame Scarron ayant accepté la charge d'élever les

[1] *Notes des Dames de Saint-Cyr.* — *Mémoires* (inédits) de mademoiselle d'Aumale. — *Mémoires pour servir à l'histoire de la fondation de la maison royale de Saint-Cyr,* par Languet de Gergy.

enfants de madame de Montespan, « ce fut pour elle le commencement d'une fortune singulière, mais aussi le commencement de ses peines et de ses contraintes. Il fallut s'éloigner de ses amis, renoncer au plaisir de la société pour laquelle elle semblait être née, et il le fallut sans pouvoir en donner de bonnes raisons aux gens de sa connaissance [1]. » Elle se retira dans une maison isolée de la rue de Vaugirard, et elle y vécut avec les enfants, leurs nourrices, quelques domestiques, sans voir ni recevoir aucun de ses amis.

Le personnage de madame de Maintenon dans ces circonstances nous semble assez étrange et peu digne de la réputation de vertu sévère qu'elle ambitionnait, qu'elle avait acquise; mais les idées de cette époque n'étaient nullement les nôtres. La royauté s'était placée dans une sphère si élevée, toutes les classes de la société l'entouraient de telles adorations, qu'on lui avait fait une existence et une morale en dehors de l'humanité; ses faiblesses et ses scandales, tout en restant des crimes aux yeux de la religion, étaient aux yeux du monde excusés, et pour ainsi dire respectés; enfin l'on éprouvait à l'égard des amours du Jupiter de Versailles un sentiment un peu semblable à celui qu'éprouvaient les anciens à l'égard des désordres de leurs dieux. Aussi le poste de gouvernante des enfants naturels du roi était regardé non comme une dégradation, mais comme une faveur; madame Colbert l'avait occupé pour les enfants de madame de la Vallière sans exciter d'autre sentiment que l'envie; pas un des contemporains n'a reproché à madame de Maintenon ce qu'elle appelle elle-même « cette sorte d'honneur un peu singulier ». Ajoutons qu'elle sanctifia son personnage par la tendresse passionnée qu'elle eut pour les enfants de

[1] *Notes des Dames de Saint-Cyr.*

madame de Montespan, par les peines infinies qu'elle se donna pour les élever : elle en fut la vraie mère, et ils la regardaient comme telle, surtout le duc du Maine, enfant maladif et infirme pour lequel elle eut toutes les alarmes, toutes les faiblesses, toutes les illusions de la maternité.

Quand le mystère de ces enfants fut dévoilé, c'est-à-dire quand le roi, les ayant reconnus (1673), les fit élever auprès de lui, madame Scarron alla demeurer à la cour et eut le même appartement que la favorite. Néanmoins elle garda sa vie accoutumée, sa dévotion qui devint plus sévère, ses sociétés de Paris où elle continua à être goûtée [1]. Vivant dans les apparences d'une grande intimité avec madame de Montespan, quoiqu'elle eût beaucoup à souffrir de son humeur impérieuse et de ses emportements, elle ne cessa pas de lui faire des remontrances; elle osa même dire son sentiment au roi. Louis avait d'abord conçu un grand éloignement pour la veuve de Scarron, et tout en l'estimant pour l'affection qu'elle montrait à ses enfants, il évitait sa présence; mais ayant eu l'occasion de s'entretenir avec elle, il s'accoutuma peu à peu à sa parole facile, tour à tour sérieuse et enjouée, « à son esprit aimable et merveilleusement droit, aux grâces de toute sa personne, à son air de satisfaction intérieure et de calme parfait qui étaient le témoignage d'une bonne conscience et d'une vie sans reproche; » enfin il prit insensiblement du goût pour cette femme « d'une humeur toujours égale, maîtresse d'elle-même, modeste, raisonnable, et qui joignait à des qualités si rares les agréments de l'esprit et une grande

[1] « Madame Scarron soupe ici tous les soirs ; sa compagnie est délicieuse.... C'est un plaisir de l'entendre raisonner.... Elle est habillée modestement et magnifiquement.... Elle est aimable, belle, bonne et négligée. » (*Lettres de madame de Sévigné*, 1672 et 1673.)

instruction [1] ». Au retour d'un voyage qu'elle fit aux Pyrénées pour la santé du duc du Maine (1674), il lui donna l'argent nécessaire pour acheter la terre de Maintenon, qui rapportait quinze mille livres de rente, « et il voulut, dit madame de Caylus, qu'elle en prît le nom [2]. »

Alors la faveur de madame de Montespan se mit à décroître et celle de madame de Maintenon commença; mais celle-ci, ne prévoyant pas où cette faveur devait la conduire, satisfaite d'avoir été tirée du besoin par les bontés du roi, ne pouvant plus supporter les outrages de madame de Montespan qui la traitait en maîtresse jalouse, songea « à briser ses chaînes ». Elle voulut se retirer de la cour et passer le reste de sa vie dans la solitude ou dans un couvent [3]. Son confesseur, qui la conduisait avec auto-

[1] *Notes des Dames de Saint-Cyr.*

[2] Il l'appela ainsi par politesse ou par badinage, au retour du premier voyage qu'elle fit à Maintenon. « Il est très-vrai, écrivait-elle, que le roi m'a nommée madame de Maintenon, et que j'ai eu l'imbécillité d'en rougir. Les amis de mon mari ont tort de m'accuser d'avoir concerté avec le roi ce changement de nom. »

[3] « Madame de Montespan et moi, écrivait-elle à l'abbé Gobelin, avons eu une contestation fort vive; et comme je suis la partie souffrante, j'ai beaucoup pleuré; elle en a rendu compte au roi, à sa mode. Je vous avoue que j'ai bien de la peine à demeurer dans un état où j'aurai tous les jours de ces aventures-là. J'ai eu mille fois envie d'être religieuse, et la peur de m'en repentir m'a fait passer par-dessus les mouvements que mille personnes auraient appelés vocation; je meurs d'envie, il y a sept mois, de me retirer, et la même raison m'a empêchée de le faire; c'est une prudence bien timide, et qui me fait consumer ma vie dans d'étranges agitations. Songez-y devant Dieu, je vous en conjure; je sais bien que je puis faire mon salut ici; mais je crois que je pourrai encore mieux le faire ailleurs, et je ne saurais comprendre que la volonté de Dieu soit que je souffre de madame de Montespan. Elle ne saurait trouver en moi les oppositions qu'elle y trouve sans me haïr; elle me redonne au roi comme il lui plaît, et m'en fait perdre l'estime; je suis donc avec lui sur le pied d'une bizarre qu'il faut ménager, je n'ose lui parler directement, parce qu'elle ne me le pardonnerait jamais, et quand je lui parlerais, ce que je dois à madame de Montespan ne me peut permettre de parler contre elle; ainsi je ne puis

rité, l'en empêcha; elle fut retenue aussi par la volonté du roi, qui lui ordonna de ne plus rendre compte qu'à lui de l'éducation de ses enfants. D'ailleurs, à cette époque et grâce aux exhortations de Bossuet, Louis commençait « à avoir de bons sentiments et des retours fréquents vers Dieu; » il se plaisait de plus en plus dans les entretiens de madame de Maintenon, dont la faveur augmentait tous les jours. « Sa Majesté, raconte madame de Sévigné, va passer très-souvent deux heures de l'après-dînée dans la chambre de cette dame à causer avec une amitié et un air libre et naturel qui rend cette place la plus désirable du monde. Nul ami n'a tant de soin et d'attention que le roi en a pour elle. Elle lui fait connaître un pays tout nouveau, je veux dire le commerce de l'amitié et de la conversation sans chicane et sans contrainte : il en paraît charmé. » — « Quand je commençai à voir, racontait-elle aux Dames de Saint-Cyr, qu'il ne serait peut-être pas impossible d'être utile au salut du roi, je commençai aussi à être convaincue que Dieu ne m'avait amenée à la cour que pour cela, et je bornai là toutes mes vues [1]. Je lui donnai alors de bons conseils, et je tâchai de lui faire rompre ses commerces [2]. » Elle lui dit librement « le tort qu'il faisait à sa gloire et le scandale qu'il donnait à son peuple, dont il répondrait à Dieu; » elle lui parla « en chrétienne et en véritable amie de madame de Montespan [3]; » mais « elle assaisonnait ses paroles de tant de grâce et savait placer si à propos ses remontrances, que jamais il ne s'en trouva blessé. Quelquefois il en badinait avec elle; quelquefois il

jamais mettre un remède à ce que je souffre; cependant la mort vient, et vous et moi aurons un grand regret à un tel emploi du temps passé. » (Extrait des lettres à l'abbé Gobelin, dans les *Notes des Dames de Saint-Cyr.*)

[1] *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 73.

[2] Lettre à mademoiselle d'Aumale du 18 janvier 1716.

[3] Lettre à l'abbé Gobelin de l'année 1675.

en paraissait touché; il gémissait sur ses chaînes et n'osait les briser[1]. » Mais alors les emportements de madame de Montespan devinrent tels, que madame de Maintenon en fit ouvertement ses plaintes au roi, lui demandant à quitter la cour. Louis refusa, et la tira de toute dépendance en la nommant dame d'atour de la Dauphine. Il se détacha de plus en plus de madame de Montespan, et, après beaucoup de rechutes et de désordres, il finit par rompre avec elle. Alors les courtisans crurent que madame de Maintenon allait prendre sa place; mais ils ne connaissaient ni la froide vertu ni la pieuse ambition de cette femme, qui toute sa vie a eu pour maxime : « Il n'y a rien de si habile que de n'avoir point tort et de se conduire toujours et avec toutes sortes de personnes d'une manière irréprochable[2]. » — « Ceux qui disent que je veux me mettre à sa place, écrivait-elle avec un dédain plein de noblesse, ne connaissent ni mon éloignement pour ces sortes de commerces ni l'éloignement que je voudrais en inspirer au roi[3]. »

Tous les gens de bien, le pape, les évêques, applaudirent à la victoire de madame de Maintenon sur madame de Montespan : c'était, disait l'un d'eux, celle de l'esprit du bien sur celui du mal, et ils trouvèrent qu'elle avait rendu au roi et à l'État un signalé service. « Je suis trop glorifiée, disait-elle, de quelque bonne intention que je tiens de Dieu[4]! » En effet, Louis XIV était arrivé à l'âge de quarante-huit ans, et l'on voyait avec effroi que ce prince, si grand par les pensées politiques et la droiture de son esprit, ne sortait pas des désordres de sa jeunesse,

1 *Mémoires* de Languet de Gergy, t. I, p. 115.

2 *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 75.

3 Lettre à madame de Saint-Géran, du 7 août 1682

4 *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 21.

qu'il devenait de plus en plus l'esclave de ses plaisirs, et qu'il s'acheminait vers une vieillesse honteuse où s'abîmerait sa gloire ainsi que la grandeur du pays. Or, dans le dix-septième siècle, le roi n'était pas seulement le chef de l'État, il en était l'âme; c'était la patrie incarnée, une sorte de providence visible et le lieutenant de Dieu sur la terre; c'était enfin l'homme ayant la charge du bonheur et du salut de vingt millions d'hommes, de la fortune et de l'avenir de la première nation chrétienne. Que deviendrait cette royauté d'essence divine et sa magnifique mission avec un prince contempteur de ses premiers devoirs, dont les passions s'étaient mises au-dessus des lois religieuses et humaines, entouré de femmes qui mendiaient un de ses regards, un de ses caprices, et de courtisans qui bâtissaient d'infâmes espérances sur les scandales futurs d'une fin de règne désordonnée? Que deviendrait la France si elle était affligée d'un Louis XV avant le temps, alors qu'elle allait entrer dans les difficultés et les périls enfantés par la révolution d'Angleterre et la succession de la monarchie espagnole? Madame de Maintenon tira Louis XIV de ce bourbier; elle le rendit à ses devoirs, aux soins assidus de son royaume, au bon exemple qu'il devait à ses sujets; elle dissipa les nuages de son orgueil et le fit descendre de son Olympe pour lui inspirer des sentiments chrétiens de repentir, de modération, de tendresse pour son peuple, et surtout d'humilité; enfin, au moment où le malheur allait frapper cet homme gâté par quarante ans d'adulations et de prospérités inouïes, elle le mit à même de supporter ces coups avec une constance sans égale et de retenir la France sur le penchant de sa ruine. C'est en cela qu'a consisté le rôle politique de madame de Maintenon; ce fut là toute sa mission, la seule qu'elle se fût donnée; c'est là sa gloire.

« Peu de gens sont capables de croire, disait-elle à son amie madame de Brinon, que je sois où je suis sans y être parvenue par une profonde habileté : vous savez ce qu'il en est[1] ». En effet, elle n'usa d'abord de son ascendant sur Louis XIV que pour le rapprocher de la reine. « Il eut alors pour son épouse des attentions, des égards, des manières tendres auxquelles elle n'était pas accoutumée et qui la rendaient plus heureuse qu'elle n'avait jamais été; elle en fut touchée jusqu'aux larmes et disait avec une espèce de transport : « Dieu a suscité madame de Maintenon pour me rendre le cœur du roi. » Elle lui en témoigna sa reconnaissance et marqua à toute la cour l'estime qu'elle faisait d'elle[2]. » — « La famille royale, écrivait madame de Maintenon, vit dans une union tout à fait édifiante; le roi s'entretient des heures entières avec la reine. Le don qu'elle m'a fait de son portrait est tout ce qu'il y a de plus agréable pour moi depuis que je suis à la cour : c'est dans mon esprit une distinction infinie[3]. »

Si la reine eût continué de vivre, il est probable que le rôle de madame de Maintenon se fût terminé là et que sa vie serait allée se perdre dans un cloître; mais Marie-Thérèse mourut inopinément le 30 juillet 1683. « Madame de Maintenon en fut très-sensiblement affligée, et sa douleur parut des plus vives. Personne, disait-elle, n'a plus de raisons que moi de la pleurer[4] », et elle témoigna le dessein de quitter la cour. Mais comme elle le dit dans une lettre à madame de Brinon, « une nouvelle scène allait réveiller le monde », et elle nous est révélée par ce billet

[1] *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 312.

[2] *Mémoires* de mademoiselle d'Aumale. — *Mémoires* de Languet de Gergy.

[3] Lettre à madame de Saint-Géran, du 1er novembre 1682.

[4] *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 19. — Lettre du 24 août 1683.

de Louis XIV à madame de Maintenon, écrit le jour même de la mort de la reine :

« Dieu me punit, madame; je me soumets à ses volontés. Je lui ai donné bien des sujets de mécontentement, à cette belle âme. Ne vous éloignez pas, ma chère madame de Maintenon; j'ai besoin de consolation. Vous pourrez vous retirer quand vous vous lasserez de me dire la vérité. »

Madame de Maintenon lui répondit :

« Sire, la reine n'est pas à plaindre; elle a vécu, elle est morte comme une sainte. C'est une grande consolation que l'assurance de son salut. Vous avez, Sire, dans le ciel une amie qui demandera à Dieu le pardon de vos péchés et la grâce des justes. Que Votre Majesté se nourrisse de ces sentiments. Madame la Dauphine se porte mieux. Soyez, Sire, aussi bon chrétien que vous êtes grand roi [1]. »

Après les funérailles, la cour alla à Fontainebleau. « Pendant ce voyage, dit mademoiselle d'Aumale, la faveur de madame de Maintenon devint encore plus grande. Le roi ne pouvant se passer d'elle, la fit loger dans l'appartement de la reine; les conseils se tenaient dans sa chambre, et le roi y faisait une grande partie de ses affaires, sur lesquelles il la consultait souvent. Elle se fit un plan de vie très-chrétienne, tâchant de se tenir plus près de Dieu pour être plus en état de servir au salut du

[1] *Notes des Dames de Saint-Cyr.* — La Beaumelle a eu connaissance de ces lettres si importantes, qui jettent tant de clarté sur les relations de Louis XIV et de madame de Maintenon; il les a insérées avec quelques changements dans la première édition de ses *Lettres de madame de Maintenon* (2 vol. in-12. Nancy, 1753); mais les Dames de Saint-Louis, qui lui avaient communiqué ces lettres, eurent quelque scrupule de les voir publiées, contrairement aux intentions formelles de leur fondatrice; elles le témoignèrent à La Beaumelle, qui les a passées sous silence dans les autres éditions des *Lettres de madame de Maintenon.*

roi, car elle était persuadée que c'était pour cela que Dieu avait conduit les choses où elles en étaient. »

« Pendant ce voyage, dit madame de Caylus, je vis tant d'agitation dans son esprit, que j'ai jugé depuis qu'elle était causée par une incertitude violente de son état, de ses pensées, de ses craintes, de ses espérances; en un mot son cœur n'était pas libre et son esprit fort agité. Pour cacher ces divers mouvements et pour justifier les larmes que nous lui voyions répandre, elle se plaignait de vapeurs, et allait chercher à respirer dans la forêt avec la seule madame de Montchevreuil; elle y allait même quelquefois à des heures indues. Enfin les vapeurs se passèrent, le calme succéda à l'agitation, et ce fut à la fin du voyage. » — « Mes agitations sont finies, écrivait-elle le 20 septembre à l'abbé Gobelin, du moins dans les apparences; ne m'oubliez pas devant Dieu, car j'ai grand besoin de forces pour faire un bon usage de mon bonheur. » Madame de Caylus ajoute qu'avant la mort de la reine, on voit dans les lettres de madame de Maintenon à l'abbé Gobelin une femme dégoûtée de la cour et qui ne cherche qu'une occasion de la quitter; mais après la mort de la reine, cette même femme ne délibère plus : « le devoir est pour elle marqué et indispensable d'y demeurer; et dans ces temps différents, la piété est toujours la même. »

A cette époque, madame de Maintenon avait quarante-huit ans; mais elle était encore d'une grande beauté. « Elle avait, disent les Dames de Saint-Cyr, le son de voix le plus agréable, un ton affectueux, un front ouvert et riant, le geste naturel de la plus belle main, des yeux de feu, les mouvements d'une taille libre si affectueuse et si régulière qu'elle effaçait les plus belles de la cour... Le premier coup d'œil était imposant et comme voilé de sève-

rité : le sourire et la voix ouvraient le nuage... » Mais c'était moins par sa beauté qu'elle plaisait au roi que par sa piété tendre et facile, ses conseils délicats, les idées élevées qu'elle lui inspirait pour la réforme de son royaume : « C'était, dit Fénelon, la Sagesse parlant par la bouche des Grâces. » — « D'ailleurs, ajoute l'abbé de Choisy, en le faisant entrer dans les vues de l'éternité, elle s'était acquis un ascendant d'autant plus solide que les intérêts humains n'y avaient aucune part. » Aussi madame de Sévigné disait : « La place de madame de Maintenon est unique : il n'y en a point, il n'y en aura jamais de semblable. »

Le changement qui se fit alors dans Louis XIV parut merveilleux à toute la France, et fut regardé « comme un coup de la Providence ». Ce prince, dans la force de l'âge mûr, habitué à vivre dans sa cour comme un empereur païen, passa tout à coup d'une vie scandaleuse à une vie réglée, sévère, édifiante, occupé uniquement des soins de son royaume, sous l'influence d'une femme presque vieille, la veuve d'un poëte burlesque, qui ne lui parlait que de conversion et de pénitence, et dont tout le charme, la séduction, la puissance secrète, consistaient dans un mot : le devoir.

« Si c'est un prodige, dit Languet de Gergy, de voir la veuve de Scarron devenir, à l'âge de cinquante ans, l'épouse de Louis le Grand, c'est un autre prodige non moins surprenant de voir que cette veuve n'y soit parvenue que par sa piété; qu'elle ait captivé le roi parce qu'elle était vertueuse; qu'elle ait fixé sans faiblesse le plus volage de tous les cœurs pendant plus de trente années consécutives; que dans tout cet espace de temps elle n'ait acquis ni terre, ni rentes, ni biens, ni titres; que, parée de sa seule modestie, elle n'ait été occupée que de complaire au

roi, de lui inspirer de la piété par la douceur de son esprit, et de ménager sa gloire, sa santé et sa vie, en s'oubliant totalement elle-même [1]. »

Si madame de Maintenon n'avait pas pris le soin d'anéantir les lettres qu'elle écrivit alors à l'abbé Gobelin [2] avec toutes celles que lui écrivait Louis XIV, nous saurions « à quelles conditions, comme elle le dit elle-même, elle accepta l'amitié du roi [3] », et ce qui amena, moins d'un an après la mort de la reine, leur mariage. On ne peut que le conjecturer par la conduite de toute sa vie, par quelques fragments de sa correspondance avec mesdames

[1] *Mémoires*, t. Ier, p. 172.

[2] Madame de Maintenon avait demandé à l'abbé Gobelin de ne pas conserver ses lettres. Comme elle craignait de n'être pas obéie, elle se fit restituer celles des années 1684 et 1685, où il pouvait être question de son mariage avec Louis XIV, et elle les détruisit elle-même. L'abbé Gobelin conserva toutes les autres, même celles de 1686, où se trouvent certaines preuves du mariage. Quelques jours avant sa mort, « ne voulant pas priver le monde de ce sujet d'édification, » il les envoya secrètement aux Dames de Saint-Louis. « Madame de Maintenon, dit l'une d'elles, n'a jamais été instruite que nous fussions en possession de ce dépôt. » Quant aux lettres de l'abbé Gobelin, madame de Maintenon les détruisit toutes; une seule lui échappa : elle est de 1691, pendant le siége de Mons. « A moins de donner à madame de Maintenon, dit une Dame de Saint-Louis, le titre de Majesté, rien n'est plus fort. » (Voir plus loin, chap. x).

Les lettres de Louis XIV à madame de Maintenon étaient fort nombreuses : Madame de Maintenon ne voulut conserver que des billets insignifiants qu'elle donna aux Dames de Saint-Cyr, avec une seule lettre écrite en 1696 sur l'arrivée de la duchesse de Bourgogne, encore cette lettre est-elle en partie raturée. Trois ou quatre billets importants ont néanmoins échappé à sa vigilance : nous en avons cité deux. Tout le reste fut détruit en 1713. Voici ce que madame de Glapion écrivit à ce sujet en tête d'un manuscrit de madame de Maintenon renfermant une *Instruction de Bourdaloue* (publiée en 1819 par M. de Château-Giron; j'en parlerai plus loin) : « Madame de Maintenon a donné ce livre, qui est écrit de sa main, à madame de Glapion, après en avoir brûlé d'autres et toutes les lettres qu'elle avoit du roy, surtout un grand nombre pendant la campagne de Mons; ce fut une perte irréparable que tout ce qu'elle mit au feu ce jour-là, l'année 1713; mais elle ne voulut pas le laisser après elle. »

[3] *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 73.

de Brinon et Saint-Géran, par ses entretiens intimes avec madame de Glapion[1]. Cependant un billet précieux, échappé à la destruction et conservé par les Dames de Saint-Cyr, témoigne quels étaient à cette époque les sentiments de madame de Maintenon pour Louis XIV, les relations pleines de dignité des deux personnages, et l'issue prochaine qu'elles devaient avoir.

Au mois de mai 1684, le roi fit faire le siége de Luxembourg par le maréchal de Créquy, et pour empêcher que le prince d'Orange n'essayât de secourir la place, il se porta lui-même sur l'Escaut avec quarante mille hommes. Il avait emmené, suivant sa coutume, une partie de sa cour, madame la Dauphine, madame de Maintenon, comme dame d'atour, etc. Il laissa les dames à Valenciennes et alla à diverses reprises visiter ses troupes qui étaient établies entre Condé et Marienbourg. Pendant ces absences, il écrivit plusieurs fois à madame de Maintenon, et celle-ci lui répondit par le billet suivant, daté du 1er juin.

« Sire, un jour d'absence de Votre Majesté m'est un siècle. Je suis persuadée de vos sentiments, mais je ne puis vivre tranquille loin de vous. Je mets tout mon bonheur, tous les plaisirs de ma vie à voir Votre Majesté : qu'elle juge de mon inquiétude. Après tant de biens et tant d'honneurs que j'ai reçus de vous, je ne sais pas encore quelle sera ma destinée, mais je tremble et suis dans les plus vives agitations en écrivant ce billet à Votre Majesté[2]. »

Quatre jours après, madame de Maintenon écrivait de Valenciennes à madame de Saint-Géran. « Nous attendons ici des nouvelles du roi, et nous ne les attendons pas tranquillement. Je sais bien qu'il n'y a rien à craindre pour sa

[1] Voir ces entretiens dans les *Lettres historiques et édifiantes*, t. II.

[2] *Notes des Dames de Saint-Cyr*. (Voir la note de la p. 27.)

vie, pour sa santé, ni pour sa gloire; je crains pourtant, et la raison ne me guérit pas de cette folie. Je ne donnerai jamais au roi des conseils désavantageux à sa gloire, mais si j'en étais crue, on aurait moins d'ambition et l'on songerait plus sérieusement à son salut. Mais ce n'est pas à moi à gouverner l'État : je demande tous les jours à Dieu qu'il en inspire et qu'il en dirige le maître, et qu'il lui donne des sentiments pacifiques. Le roi m'écrit deux billets fort affectueux : j'y ai répondu en chrétienne. »

Il est probable que ce fut pendant le séjour de Louis XIV et de madame de Maintenon à Valenciennes que leur mariage, convenu dès le voyage de Fontainebleau, fut définitivement résolu. Pour mieux tromper la cour sur son dessein, le roi offrit alors à madame de Maintenon la place de dame d'honneur de la Dauphine, devenue vacante par la mort de la duchesse de Richelieu. Madame de Maintenon la refusa « fort généreusement et fort noblement », dit Dangeau. D'ailleurs, et quelle que fût la faveur de madame de Maintenon, la cour était fort éloignée de la pensée d'un mariage. En effet (et c'est là le triomphe de la veuve de Scarron), Louis XIV était à cette époque dans tout l'éclat de sa prospérité et à l'apogée de sa grandeur : c'était le temps où, en face de ses ennemis terrifiés et immobiles, il agrandissait et construisait les frontières de la France, conquérait Strasbourg, bombardait Gênes et Alger, enfin était la terreur de l'Europe et l'admiration de ses sujets. C'est pourtant cette heure culminante de sa vie et de son règne, celle où il était dans toute la plénitude de ses facultés et de sa gloire, que le grand roi choisit pour se limiter et se tempérer lui-même, faire un mariage de raison et chercher près d'une de ses sujettes le repos domestique et un intérieur tout bourgeois.

Luxembourg se rendit le 4 juin. La cour était de retour

à Versailles le 9 du même mois. Quelques jours après, et probablement dans la nuit du 12 juin [1], sept personnes se réunissaient mystérieusement dans la chapelle de Versailles : c'étaient, outre Louis le Grand et Françoise d'Aubigné, « le père de La Chaise qui dit la messe, l'archevêque de Paris (Harlay) qui donna la bénédiction, les marquis de Louvois et de Montchevreuil qui furent les témoins, et le valet de chambre, Bontemps, qui prépara l'autel et servit la messe [2]. » Aucun acte ne fut dressé de ce mariage.

Madame de Maintenon, insoucieuse de sa renommée, voulut que la postérité restât dans l'incertitude sur son état ; elle détruisit elle-même, nous l'avons dit, toutes les lettres qui auraient pu le témoigner ; elle garda sur ce point le secret le plus parfait, excepté avec ses confesseurs, le cardinal de Noailles, et les époux Montchevreuil ; enfin,

[1] Cette date concorde avec les lettres écrites par madame de Maintenon à cette époque, et où l'on trouve des allusions très-claires à son changement d'état. Ainsi, elle écrit à son frère, à la date du 18 juin : « Nos états sont différents ; le mien est éclatant, le vôtre tranquille. Dieu m'y a mise ; il faut s'en tirer le mieux que je pourrai ; il sait que je ne l'ai pas cherché. Je ne m'élèverai jamais davantage et je ne le suis que trop.... » Le 25 juin, au même : « Ne vous servez jamais du terme d'*ordonner* : il faudrait que je fusse folle pour en user ainsi avec vous.... » Le 11 juillet, au même : « Que mon état présent n'empoisonne point le vôtre, puisque c'est une aventure personnelle qui, comme vous dites fort bien, ne se communique point.... » Le 18 août à M. de Villette : « Le roi n'a point de galanterie ; vous pouvez le dire sans craindre de paraitre mal instruit.... » Enfin le 27 septembre à son frère : « Je ne doute point de tous les sots discours que l'on vous fait : on voudrait vous exciter contre moi et peut-être aussi vous faire faire quelque extravagance. Je ne pourrais vous faire connétable quand je le voudrais, et quand je le pourrais, je ne le voudrais pas, étant incapable de vouloir rien demander de déraisonnable à celui à qui je dois tout et que je n'ai pas voulu qu'il fît pour moi une chose au-dessus de moi. Ce sont des sentiments dont vous pâtissez peut-être, mais peut-être aussi que si je n'avais pas l'honneur qui les inspire, je ne serais pas où je suis. » — Tous ces fragments sont extraits des lettres autographes qui se trouvent dans le cabinet de M. Feuillet de Conches.

[2] *Notes des Dames de Saint-Cyr.*

dans ses entretiens intimes avec les Dames de Saint-Cyr, elle laissa à peine échapper quelques paroles qui en fussent la preuve[1]. L'évêque de Meaux, plusieurs autres prélats, le pape lui-même[2] furent consultés : ils décidèrent « que c'était remplir les desseins de Dieu que de faire servir la confiance du roi pour madame de Maintenon, et les complaisances légitimes de madame de Maintenon pour le roi à faire triompher dans le royaume la vertu et la piété par l'usage de l'autorité souveraine[3] ». Alors elle consentit, comme elle le dit elle-même, « à être une énigme pour le monde ».

[1] Il y a dans les *Mémoires des Dames de Saint-Cyr* de nombreux passages qui prouvent le mariage aussi distinctement que si nous en possédions l'acte; je me contente de citer celui-ci :

« Quoiqu'il n'y ait rien d'apparent, dit madame du Pérou, qui puisse prouver juridiquement qu'elle ait été mariée au roi, l'intime confiance avec laquelle elle vivait avec lui, et d'ailleurs sa conduite si pieuse et si édifiante ne permettent pas d'en douter; elle a toujours gardé sur cela un secret inviolable. Cependant un jour que j'avais l'honneur d'être avec elle, elle me dit, en parlant de madame de Montespan et des autres maîtresses du roi, qu'il y avait bien de la différence de l'amitié du roi pour elle et de celle qu'il avait pour ces dames, que c'étaient des *liens sacrés*. M. le maréchal de Villeroy nous dit un jour que c'était aussi vrai que le roi avait épousé madame de Maintenon, qu'il était vrai qu'il avait été marié avec sa femme. » En outre, les lettres de l'évêque de Chartres, Godet-Desmarets, à madame de Maintenon, dont il dirigeait la conscience, renferment de nombreux passages aussi convaincants. (Voir plus loin, p. 37.)

[2] Les *Notes des Dames de Saint-Cyr* disent que si l'on faisait des recherches à la chancellerie du saint-siége, on trouverait une correspondance de Louis XIV et de Louvois à ce sujet.

[3] *Mémoires* de Languet de Gergy, p. 163. — Le grand Arnault écrivait, le 13 juin 1688, à M. du Vaucel : « ... Je ne vois pas ce qu'on peut reprendre dans ce mariage contracté selon les règles de l'Eglise. Il n'est humiliant qu'aux yeux des faibles qui regardent comme une bassesse de s'être pu résoudre à épouser une femme plus âgée que lui, et si fort au-dessous de son rang; au lieu qu'il a fait une action agréable à Dieu, s'il n'a regardé cette union que comme un remède à sa faiblesse qui l'empêchait de faire des chutes criminelles. Ce mariage le lie d'affection avec une personne dont il estime l'esprit et la vertu, et dans l'entretien de laquelle il trouve des plaisirs innocents qui le délassent de ses grandes occupations. Plût à Dieu que les directeurs de sa conscience ne lui eussent jamais donné de plus mauvais conseils! »

« Il n'a jamais paru, ajoute une Dame de Saint-Louis, qu'elle ait eu le moindre désir d'être déclarée reine : l'attirail de la majesté lui aurait déplu ; la jalousie et la haine des princes auraient été pour elle un plus grand tourment encore ; enfin, c'était sa vie humble et cachée qui faisait sa puissance[1]. Le roi avait eu d'abord l'intention de déclarer son mariage ; mais « je n'ai pas voulu, écrivait madame de » Maintenon à son frère, qu'il fît pour moi une chose qui » est au-dessus de moi. » Cependant ce mariage ne fut douteux pour personne, à voir la familiarité respectueuse de Louis XIV avec madame de Maintenon, les soins assidus et particuliers de cette dame pendant les maladies du roi, la vie pieuse des deux personnages. Le roi lui donna en particulier toutes les prérogatives qui ne pouvaient appartenir qu'à son épouse, ne l'appelant que *Madame*, sans nom ni titre, la traitant avec des égards, une déférence qui ressemblaient à de la soumission. Le Dauphin, tous les princes de la famille royale ne lui parlaient, ne lui écrivaient qu'avec une affection respectueuse, la consultant sur tout, implorant sa bienveillance, s'adressant à elle et au roi comme *aux chefs de la famille*. Toute la cour était à ses pieds, sollicitant un mot, un regard d'elle ; « des parlements, des provinces, des villes, des régiments s'adressaient à elle comme au roi ; tous les grands du royaume, les cardinaux, les évêques, ne connaissaient pas d'autre route[2]. » Les monarques étrangers lui écrivaient pour lui demander son amitié, les petits princes pour solliciter ses bonnes grâces, le pape pour mettre les nonces sous sa protection, l'autoriser à se mêler des affaires de l'Église, et la prier « d'accorder son assistance à tout ce qui concerne la religion[3] ». Mais en

[1] Lettre d'une Dame de Saint-Louis à La Beaumelle.

[2] *Notes des Dames de Saint-Cyr.*

[3] J'ai entre les mains deux gros volumes in-folio de lettres écrites à

public, dans les cérémonies, dans les réceptions officielles, elle n'avait aucun rang, et se perdait parmi les autres dames de la cour. « Je l'ai vue à Fontainebleau, dit Saint-Simon, en grand habit chez la reine d'Angleterre, cédant absolument sa place, et se reculant partout pour les femmes titrées, pour les femmes même d'une qualité distinguée, polie, affable, parlant comme une personne qui ne prétend rien, qui ne montre rien, mais qui en imposait beaucoup. » Point de rang, point de distinctions, point de dignités, point de maison, point de grands biens dans cette cour pompeuse où l'on se disputait avec fureur titres, honneurs et pensions. « Je ne suis pas grande, disait-elle aux Dames de Saint-Cyr, je suis seulement élevée [1] ». — « Je n'ai point de passions, disait-elle encore, point de haines, point de vengeances, point d'intérêt, nulle ambition. » Au milieu de ce luxe, de ces prodigalités royales qui semblaient empruntées aux cours de l'Asie, elle resta économe, désintéressée, charitable, simple dans toute sa vie et jusque dans ses vêtements [2], occupée uniquement d'une pensée, réformer les mœurs du roi, « avoir avec lui ce commerce de piété et de prières pour lequel elle s'était donnée à lui », faire son salut. « La dévotion, disait-elle, rend le cœur tendre sur les malheurs du peuple, et l'esprit éclairé sur les objets de la véritable gloire. » Elle croyait donc qu'en inspirant au roi une vie chrétienne et dévouée à ses sujets, elle assurerait la réforme du royaume et la

madame de Maintenon par des princes, des grands, des évêques, etc.; respects, adulations, témoignages ou protestations de dévouement et de fidélité, rien n'y manque.

[1] *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 277.

[2] « Pendant les vingt dernières années de sa vie, je l'ai vue fort souvent, et jamais je ne lui ai vu d'autre habit que de quelque damas ou de raz de Saint-Maur de feuille morte, sans or ni broderie; une marchande de Paris est ordinairement plus richement vêtue. » (Languet, t. Ier, p. 229.)

prospérité de l'État. Ses conseillers les plus vertueux bornaient là sa mission : « Vous devez vous appliquer, lui écrivait Fénelon en 1687, à le toucher, à l'instruire, à lui ouvrir le cœur, à lui donner des vues de paix, et surtout de soulagement des peuples, de modération, d'équité, de défiance à l'égard des conseils durs et violents, d'horreur pour les actes d'autorité arbitraire; en un mot, vous devez être la sentinelle de Dieu au milieu d'Israël, pour protéger tout le bien et réprimer tout le mal, suivant les bornes de votre autorité [1]. »

Elle ne parvint à la conversion de Louis XIV ni facilement ni complétement. « Le roi, disait-elle, ne manquera ni une station ni une abstinence, mais il ne comprendra pas qu'il faille s'humilier, ni se repentir, et aimer Dieu plutôt que le craindre; le fond est plein de religion, mais l'ignorance est extrême. » Elle en fut souvent pleine de chagrin, et eut besoin de l'encouragement des directeurs de sa conscience : « Consolez-vous de ces imperfections, lui écrivait l'évêque de Chartres, par les grandes perfections que Dieu lui a données : il a une grande foi, beaucoup de fermeté pour le bien, beaucoup de conscience selon ses lumières, et un cœur fort droit avec une grande douceur et bien de la sagesse... Je ne puis croire qu'un homme de tant de prières, à qui Dieu a donné une amie si fidèle et si chrétienne comme par un miracle, ne devienne à la fin un homme nouveau. Ne vous découragez donc pas; travaillez en paix, avec circonspection, mais sans relâche, à cette œuvre excellente que Dieu vous a confiée... Quand il verra la personne qu'il aime et qu'il estime le plus dans une joie et dans une liberté d'esprit continuelle, dans une continuelle innocence et dans un amour ardent des bonnes

[1] Languet, t. Ier, p. 176.

œuvres, Dieu lui fera la grâce d'aspirer au même bonheur. La femme fidèle sanctifie l'homme infidèle, dit saint Paul; combien plus le mari chrétien [1] ! »

Pour arriver à son but, elle dut subir une vie ennuyeuse et fatigante; car Louis XIV, avec cet égoïsme qui semblait naturel à sa grandeur, lui imposa la domination la plus entière, et mit son dévouement à une épreuve perpétuelle. « Il m'aimait, il est vrai, disait-elle à madame de Glapion, et plus que personne; mais avec cela il ne m'aimait qu'autant qu'il était capable d'aimer : car les hommes, si la passion ne les mène pas, sont peu tendres dans leur amitié [2]. » Devant cet homme chagrin, fatigué de tout, que rien ne pouvait plus distraire, elle fut toujours d'une égalité d'humeur, d'une complaisance inaltérable, unie, tranquille, reposée, une servante toujours prévenante et affectueuse, une confidente toujours prête à l'écouter, à dissiper ses idées tristes, à lui inspirer de la quiétude, à lui donner un avis ou une consolation sans prétention et sans orgueil. « Je regarde ma vie comme un miracle, disait-elle à mademoiselle d'Aumale, quand je fais réflexion que j'étais née impatiente et que jamais le roi ne s'en est aperçu, quoique souvent je me sois sentie à bout et prête à tout quitter; j'étais née franche, et il m'a fallu toujours dissimuler. Mon dessein a été d'abord de le retirer des femmes, et ensuite de le donner à Dieu. Je n'aurais pu y réussir si je n'avais été extrêmement complaisante. Dieu seul sait tout ce que j'ai souffert; mais j'étais là pour tâcher de sanctifier le roi [3]. » Et mademoiselle d'Aumale

[1] *Notes des Dames de Saint-Cyr.* — *Lettres édifiantes*, t. II, p. 303, et t. IV, p. 906.

[2] Entretien avec madame de Glapion dans les *Lettres historiques et édifiantes* adressées par madame de Maintenon aux Dames de Saint-Louis, t. II, p. 456.

[3] *Notes* de mademoiselle d'Aumale.

ajoute : « Je l'ai vue quelquefois lasse, chagrine, inquiète, malade, prendre l'air le plus riant et le ton le plus satisfait, divertir le roi par mille inventions, l'entretenir seule quatre heures de suite sans répétitions, sans bâillements, sans médisances. Quand il sortait de sa chambre à dix heures du soir, et qu'on fermait son rideau, elle me disait en soupirant : Je n'ai que le temps de vous dire que je n'en puis plus. »

D'après cela, on doit juger que madame de Maintenon n'eut qu'une médiocre influence dans les affaires de l'État. Louis XIV était trop jaloux de son autorité, trop orgueilleux de ses lumières, trop plein de lui-même, pour laisser, même à la personne qui avait toute sa confiance, une part quelconque dans le gouvernement. Il la consulta dans les choses difficiles; il lui confia tous les secrets de l'État, tous ses embarras, tous ses ennuis; il trouva commode de travailler dans la chambre de cette femme sensée, discrète, réservée; il disait d'elle : « C'est une sainte, elle a toutes les perfections et beaucoup plus d'esprit que la plupart des hommes; » enfin s'il prenait son avis en travaillant avec ses ministres, c'était en lui disant agréablement : « Qu'en pense *la Raison?* qu'en pense *Votre Solidité?* » Mais il ne cessa pas un instant de diriger, de décider, de gouverner aussi entièrement, aussi absolument que du temps de Marie-Thérèse. « On croit que je gouverne l'État, disait madame de Maintenon, et l'on ne sait pas que Dieu ne m'a fait tant de grâces que pour m'attacher au salut du roi... Le roi ne veut entendre parler d'affaires que par ses ministres. Je ne puis que donner des maximes générales; je ne puis rien sur les faits particuliers [1]. » Et à ceux qui lui reprochaient de ne rien faire pour ses parents : « Je crois devoir faire ce que je fais, et que Dieu

[1] Lettre du 12 septembre 1698.

ne m'a point mise où je suis pour persécuter incessamment celui à qui je voudrais procurer un repos qu'il n'a pas [1]. » Elle tenta de réformer les habitudes ruineuses de Louis XIV, de l'apitoyer sur les misères publiques, mais elle n'y réussit que faiblement : « Je n'ai pas plu, écrivait-elle au cardinal de Noailles, dans une conversation sur les bâtiments; Marly sera bientôt un second Versailles. Il n'y a qu'à prier et à patienter [2]. »

D'ailleurs, madame de Maintenon, avec tout son esprit et son instruction, n'avait pas de génie politique et n'entendait rien aux choses d'État. « Elle n'était pas née pour les affaires, disent les Dames de Saint-Cyr; la droiture de son cœur et la justesse de son esprit l'éloignaient de toutes les intrigues. » — « Je vous conjure, écrivait-elle à la princesse des Ursins, de me regarder comme une femme incapable d'affaires, qui en a entendu parler trop tard pour y être habile, et qui les hait encore plus qu'elle ne les ignore. » Pendant toute sa vie, elle n'assista que deux fois au conseil : « Je mourrais de douleur, disait-elle, si j'y assistais souvent. Que les rois sont à plaindre! que les hommes sont mauvais! » Elle s'efforça seulement d'y faire entrer des hommes de bien, comme MM. de Beauvilliers et de Chevreuse : « J'ai voulu, disait-elle, qu'ils fussent amis du roi, afin qu'il vît d'honnêtes gens capables de lui faire aimer la vertu et d'éloigner de lui cette corruption de maximes et de flatteries qui l'environnent [3]. » Elle eut part à la nomination du ministre

[1] Lettre à la princesse des Ursins, t. II, p. 260.

[2] Lettre du 19 juillet 1698. — « Elle a fait tout ce qu'elle a pu, disent les *Notes des Dames de Saint-Cyr*, pour s'opposer à la chapelle magnifique que le roi fit faire à Versailles, parce que la misère des peuples était grande dans ce temps-là, et qu'elle croyait aussi que Versailles dans la suite ne serait plus le séjour de la cour. »

[3] *Lettres édifiantes*, t. VI.

Chamillard, mais si elle se trompa sur sa capacité, elle se trompa avec tout le monde, qui avait applaudi à la nomination de cet honnête homme [1]. « C'est à l'opinion publique, disait-elle, à désigner les ministres. » Quant aux généraux, elle les jugeait comme la postérité les a jugés : elle avait confiance dans Luxembourg, Boufflers Villars et Berwick; elle craignait la paresse et l'ignorance de Vendôme; elle se défiait de la capacité de Catinat; enfin elle disait des autres : « Je voudrais que nos ennemis craignissent nos généraux autant que je les crains moi-même. Je ne vois que des courtisans et pas un capitaine. » En résumé, elle n'eut presque aucune part aux résolutions et aux fautes politiques de Louis XIV, et lorsqu'on lui demanda son avis sur de graves questions, elle vit sainement les choses : ainsi elle blâma cette funeste invasion du Palatinat qui favorisa la révolution d'Angleterre; elle approuva l'acceptation du testament du roi d'Espagne. Toute son influence se porta réellement sur les affaires d'église et de conscience, et cette influence ne fut pas de tout point heureuse et éclairée; son esprit si sûr, si droit, s'y montra irrésolu, étroit, minutieux; elle y fit des fautes; mais là, comme dans les affaires d'État, elle subit ordinairement la volonté de Louis XIV. « Pourquoi dites-vous, écrivait Voltaire en 1752, que madame de Maintenon eut beaucoup de part à la révocation de l'édit de Nantes? Elle toléra cette persécution comme elle toléra celle du cardinal de Noailles, mais certainement elle n'y eut aucune part, c'est un fait certain [2]. »

Madame de Maintenon n'a donc pas eu sur Louis XIV

[1] « Quand il fut élevé à cette charge, le peuple disait aux portes des églises : Pour cette fois, en voilà un bon! il aime le peuple. » (*Lettres édifiantes*, t. V, p. 759.)

[2] *Correspond.*, t. VI, p. 270. — Nous aurons occasion de revenir, dans le chapitre x de cette histoire, sur la révocation de l'édit de Nantes.

l'influence malfaisante que ses ennemis lui ont attribuée : elle n'eut pas de grandes vues, elle ne lui inspira pas de grandes choses, elle borna trop sa pensée et sa mission au salut de l'homme et aux affaires de religion ; l'on pourrait même dire qu'en certaines circonstances elle rapetissa le grand roi ; mais elle ne lui donna que des conseils salutaires, désintéressés, utiles à l'État et au soulagement du peuple ; et en définitive elle a fait à la France un bien réel en réformant la vie d'un homme dont les passions avaient été divinisées, en arrachant à une vieillesse licencieuse un monarque qui, selon Leibniz, « faisait seul le destin de son siècle » ; enfin, en le rendant capable de soutenir, « avec un visage toujours égal et véritablement chrétien », les désastres de la fin de son règne.

CHAPITRE TROISIÈME.

Mme DE MAINTENON ÉLÈVE DES JEUNES FILLES A RUEIL ET A NOISY.
FONDATION DE L'INSTITUT DE SAINT-LOUIS A SAINT-CYR.
PREMIÈRE VISITE DU ROI.
(Mars 1682 — Septembre 1686.)

Dès que madame de Maintenon eut été tirée de la misère par les dons du roi, dès qu'elle se vit maîtresse d'une belle terre avec des pensions (1674), elle usa de son bien noblement, fit d'abondantes aumônes et s'attacha à soulager les infortunes pareilles à celles qu'elle avait éprouvées. « Elle a eu toute sa vie, dit Languet de Gergy, des entrailles de charité pour les misérables ; mais surtout elle aimait à donner aux filles pauvres une éducation sainte et laborieuse, et elle n'y épargnait rien [1]. » L'indigence où était tombée une grande partie de la noblesse la pénétrait de douleur : « Je voudrais, disait-elle, la secourir tout entière; » et plusieurs fois, après s'être épuisée pour des filles de condition ou de pauvres veuves, on la voyait fondre en larmes au récit de leurs malheurs [2].

En ce temps-là deux religieuses ursulines, mesdames de Brinon et de Saint-Pierre, dont le couvent avait été fermé par défaut de biens, s'étaient mises à élever des jeunes filles dans une petite maison qu'elles avaient louée à Montmorency ; mais leur application et leur travail leur donnant à peine le nécessaire, madame de Brinon, qui avait connu madame de Maintenon chez le marquis de Montchevreuil, s'en alla la trouver à Saint-Germain, où était la cour, et lui raconta sa vie malheureuse. Madame

1 *Mémoires inédits*, t. Ier, p. 93.
2 *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. III.

de Maintenon, touchée de son récit et connaissant le mérite de cette religieuse, lui promit son assistance : en effet, elle mit dans la maison de Montmorency (1680) quelques filles de pauvres gens, pour lesquelles elle payait 100 livres de pension. « On leur apprenait leur religion, à lire, à écrire, à compter, et du reste à servir à tout ce qu'il y a de plus grossier [1]. » Elle alla les voir plusieurs fois, leur apportant des vêtements, du lin qu'on leur faisait filer, même de la nourriture, « car, disait-elle, j'ai quelque soupçon qu'elles meurent de faim » ; et « le plaisir qu'elle prit à cultiver ces jeunes plantes lui donna le désir de les rapprocher d'elle ». A cet effet, elle loua (mars 1682) à Rueil une maison où elle établit ses pensionnaires avec madame de Brinon et trois autres religieuses. Elle leur donna des meubles, des habits, une petite chapelle; et, cette bonne œuvre excitant sa charité, elle eut bientôt jusqu'à soixante jeunes filles, nobles ou non nobles, qu'on élevait également dans la piété et dans la pauvreté, « en vue d'en faire de bonnes chrétiennes, et qu'elle comptait placer ou établir par mariages ». Elle leur adjoignit des filles de malheureux paysans de sa terre, qu'on instruisait aussi et qu'on occupait à filer, à coudre et à rendre service à la maison : on les logea, faute de bâtiment, dans une grande étable. Dès qu'elle pouvait s'échapper de la cour, elle venait à sa maison de Rueil, suivait les exercices des jeunes filles et faisait le catéchisme aux petites paysannes. Elle leur adressa même des maximes sur la pauvreté, qui sont les premières lignes qu'elle ait écrites sur l'éducation, et que les Dames de Saint-Cyr avaient précieusement conservées [2]. Elle se sentait un grand attachement pour

[1] Lettre du 3 juin 1680.

[2] Je les ai publiées dans les *Lettres et Entretiens sur l'éducation des filles*, t. Ier, p. 1.

cette œuvre, trouvant à y exercer ses penchants charitables et son talent pour élever les enfants : « J'ai grande impatience, écrivait-elle à madame de Brinon, de voir mes petites filles et de me trouver dans leur étable... J'en reviens toujours plus assottée. » — « Rueil est un lieu admirable, disait-elle à son frère, et où je me divertis fort. Dieu bénit tout ce qui s'y fait, et le succès passe mon espérance [1]. »

Cependant la dépense de cet établissement devenait très-grande, et bien que madame de Maintenon n'eût pas la pensée de le rendre durable, elle pria le roi de lui venir en aide, principalement à cause des pauvres filles de gentilshommes. Ce prince accueillit sa demande : c'était dans le temps de la mort de la reine, alors qu'il était entièrement captivé par la vertu de madame de Maintenon; d'ailleurs l'œuvre entreprise par cette dame ressemblait à une pieuse flatterie, tant elle s'accordait avec son désir de secourir la noblesse. Aussi, comme il venait d'acquérir pour l'agrandissement du parc de Versailles le château de Noisy, il permit d'y transporter les filles de Rueil, ordonna d'y faire des travaux pour une somme de trente mille livres, et promit d'y entretenir cent demoiselles, dont il payerait les pensions sur les fonds de ses aumônes [2]. Il n'avait pas encore le projet de faire une fondation stable et régulière, et il ne songeait, comme dans l'établissement des compagnies de Cadets, qu'à donner pour le présent du soulagement à sa pauvre noblesse. Aussi l'on ne régla rien, ni pour l'admission, ni pour la sortie, ni pour l'instruction des élèves, et la maison de Noisy ne semblait être qu'un

[1] Lettres du 14 mai et du 6 octobre 1682.

[2] « Je vous dis en confidence, écrit madame de Maintenon à son frère, que je prends à Noisy des demoiselles dont le roi paye les pensions. Je le dis le plus bas que je puis, parce que j'en serais accablée. » (Lettre du 18 juillet 1683.)

[illegible] pour de demoiselles pauvres, et non un institut d'éducation. Madame de Maintenon elle-même se désirait pour demeure [illegible] dans le monde avant. Disait-elle plus haut, que, le cas nous [illegible], j'ai fait ce beau plan de [illegible] dans [illegible] Dieu a conduit cet établissement pour Angélique... Beaucoup de compassion pour la nièce indigente, parce que j'avais été orpheline et pauvre moi-même, un peu de connaissance de son état me fit imaginer de l'assister pendant ma vie; mais, en projetant de lui faire tout le bien possible, je ne projetai pas de la faire après ma mort... Dieu sait que je n'ai jamais pensé à faire une aussi grande fondation : je ne trouvais déjà que trop de maisons religieuses, et le roi ne peut souffrir les nouveaux établissements [1]. »

La translation des filles de Rueil à Noisy se fit le 4 février 1686. La maison avait été restaurée et arrangée au le plan donné par madame de Maintenon, et avec l'économie qu'elle portait en toutes choses [2]. Les demoiselles et leurs maîtresses y trouvèrent de grandes salles propres aux classes, un beau jardin, dont Le Nôtre avait fait un lieu charmant; une chapelle qui fut ornée de reliques envoyées par le pape [3], et l'établissement commença à prendre quelque régularité. On partagea les demoiselles en quatre classes, suivant leur âge et leur instruction, et on les distingua par la couleur des rubans qu'elles por-

[1] Entretien de madame de Maintenon avec madame de Glapion. — Lettre à madame du Perron du 24 octobre 1686.

[2] [illegible] à madame de Brinon, [illegible] les architectes de [illegible] de la façon la plus régulière pour la [illegible] de cette communauté. Ne [illegible] pas le moindre [illegible] de la plus grande [illegible] de notre [illegible] [illegible] Lettre du 1er septembre 1686.

[3] Les reliques [illegible] par la [illegible] du 24 avril 1686 et [illegible] à Noisy.

taient dans leurs cheveux et à leur ceinture. De là les dénominations de *rouges, vertes, jaunes* et *bleues,* qui furent données aux demoiselles d'après leur âge et les classes où elles se trouvaient placées, et qui furent conservées à Saint-Cyr. On les vêtit d'un habit uniforme, simple et modeste, mais qui avait pourtant quelque chose de noble [1]. On leur apprit la religion, la langue française, un peu de calcul et de musique, surtout des travaux d'aiguille, madame de Maintenon voulant qu'elles fissent de tout, lingerie, broderie, tricot, dentelle, tapisserie; et ce fut en ce temps que les demoiselles brodèrent pour le roi un lit d'une grande beauté, dont le fond était de velours cramoisi et la broderie d'or et d'argent [2]; elles firent aussi des ornements pour la cathédrale de Strasbourg, ville qui venait d'être réunie au royaume de France.

Madame de Maintenon fit son affaire principale et son occupation ordinaire de la conduite de cette maison. « C'est mon lieu de délices, » disait-elle, et comme l'on était alors dans les préliminaires de la révocation de l'édit de Nantes, c'est-à-dire que l'on s'efforçait par tous les moyens de persuasion et de séduction de détruire le calvinisme, elle plaça à Noisy des filles de protestants,

[1] « Cet habit consiste en un manteau et une jupe d'étamine brune du Mans, et le reste à l'avenant; la coiffure est un bonnet de toile blanche avec une étoffe médiocrement fine ou une passe de mousseline et de linon; elles ont un ruban sur la tête, montrent des cheveux et se coiffent à peu près selon l'usage du temps; elles ont un bord de dentelle ou de mousseline autour du cou, un petit tablier de la même étamine que l'habit, bordé autour d'un ruban de la même couleur de la classe où elles sont; leur ceinture est aussi de la même parure; tout cela, quand il est mis proprement, est un habit qui ne laisse pas d'avoir un air de noblesse, et de faire un assez bon effet au chœur quand toutes les demoiselles y sont assemblées. » (*Mémoires des Dames de Saint-Cyr,* chap. III.)

[2] Cette tapisserie représentait le *Sacrifice d'Abraham;* il en reste, dit-on, une partie qui forme le ciel du lit de la chambre de Louis XIV, dans le Musée de Versailles.

« voulant contribuer ainsi, disait-elle, au grand ouvrage de la conversion de nos frères égarés ». Elle y allait presque tous les jours, visitant d'abord les malades qu'elle soignait elle-même, « puis la cuisine, ce qu'elle continua de faire à Saint-Cyr, car elle voulait que la nourriture fût bonne et servie avec propreté [1]. » Elle prenait ses repas avec les religieuses, entrait dans tous les détails de l'instruction des demoiselles, et s'occupait même « de leurs révérences et de leurs *fontanges* ». « Jugez de mon plaisir, écrivait-elle à son frère, quand je reviens le long de l'avenue suivie de cent vingt-quatre demoiselles qui y sont présentement [2]. » Madame de Brinon la secondait dans tous ces soins : c'était une femme d'un grand zèle et d'un grand esprit, ayant beaucoup de lecture, des manières de cour, et une éloquence si naturelle sur les choses saintes, qu'elle faisait elle-même les instructions du dimanche dans la chapelle, ainsi que le catéchisme aux demoiselles; madame de Maintenon prenait plaisir à l'entendre, et plus tard les gens de la cour venaient à la grille de la chapelle de Saint-Cyr pour l'écouter, « comme un autre Bourdaloue ». Madame de Maintenon, ne connaissant pas encore les défauts de cette dame, s'était prise pour elle d'une grande affection, et, comme elle commençait à croire que l'établissement pourrait être durable, elle lui disait :

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. III.

[2] Lettre du 7 avril 1685. — Elle ajoute dans cette lettre : « On distribua le premier d'avril cent habits, cent buses, cent lacets, cent peignes, cent brosses, cent paires de gants, cent milliers d'épingles, cent bonnets, cent fontanges, etc. On distribuera samedi cent vingt-quatre jupes de toile, autant de manches de toile, autant de manches de taffetas et autant de bas pour l'été. J'y porte aujourd'hui cent vingt-quatre papiers pleins d'exemples, les uns attachés d'incarnat, les autres de vert, les autres de jaune et les derniers de bleu, avec des bourses de jetons des quatre couleurs. Je compte la veille de Pâques de leur porter des œufs des quatre couleurs. Vous jugerez par ce détail de mon divertissement, et je suis sûre que tout cela ne vous déplaît pas. »

« Faisons une maison qui soit le modèle des autres, non pour nous attirer des louanges, mais pour donner envie de les multiplier [1]. »

Les dames de la cour, en vue de plaire au roi, prièrent madame de Maintenon de leur montrer Noisy. Elle en fit difficulté, parce qu'elle ne voulait pas accoutumer ses filles à voir le monde ni le monde à les visiter; mais à la fin elle céda; et, à leur retour, ces dames firent de tels récits de la maison de Noisy, qu'on ne parla plus à la cour que de la belle éducation qu'on y donnait, du grand bien qu'elle ferait dans le royaume. La dauphine y vint à son tour; elle s'y promena toute une journée et en fut ravie. « Enfin le roi voulut voir par lui-même ce qui en était : il vint un jour presque seul et sans qu'on l'attendit. Aussi la religieuse qui était portière, ne sachant ce qu'il y avait à faire en telle surprise, et entendant crier par les gens de la suite : Le roi! le roi! répondit sans s'émouvoir qu'elle allait avertir la supérieure. Le roi attendit, et, loin de le trouver mauvais, loua la régularité de la religieuse [2]. » Il visita les classes, suivit les demoiselles dans leurs exercices, admira leur modestie à la chapelle, « car pas une n'osa tourner la tête du côté où il était, quelque envie qu'on eût de le regarder »; enfin il fut si content de tout ce qu'il vit, qu'il se sentit pressé de faire quelque chose de plus grand et de plus solide. Il le témoigna à madame de Maintenon, qui, ignorant la pensée qu'il avait depuis longtemps, crut nécessaire, pour le déterminer, de lui représenter « le pitoyable état où était réduite la plupart des familles nobles de son royaume par les dépenses que les chefs avaient été obligés de faire à son service, le

[1] Lettre du mois de septembre 1684, dans les *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 27.

[2] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. III.

besoin que leurs enfants avaient d'être soutenus pour ne pas tomber tout à fait dans l'abaissement; que ce serait une œuvre digne de sa piété et de sa grandeur de faire un établissement solide, qui fût l'asile des pauvres demoiselles de son royaume, et où elles fussent élevées dans la piété et dans tous les devoirs de leur condition. » Le père de La Chaise, confesseur du roi, qui était allé quelque temps auparavant à Noisy, appuya fortement les raisons de madame de Maintenon; mais au premier mot qui fut dit à Louvois de ce projet, celui-ci se récria sur la dépense, « après une longue guerre qui avait épuisé le trésor »; et le roi hésita, parce que, avec ses idées ordinaires de magnificence, il avait conçu comme très-coûteux l'établissement à faire. « Jamais reine de France, disait-il à madame de Maintenon, n'a rien entrepris de semblable. » Celle-ci ne se rebuta pas : elle rappela au roi ce qu'il venait de faire pour les fils de sa noblesse dans l'établissement des compagnies de Cadets, et lui remontra « que les filles avaient en quelque façon plus besoin d'être secourues, à cause des dangers où l'infortune les peut exposer »; elle lui dit « que le bien et le mal que les gens de condition pouvaient faire portaient plus de coups que dans les autres classes de la société, parce qu'ils étaient appelés à donner l'exemple; qu'une belle éducation perpétuerait dans la noblesse les sentiments d'honneur et de vertu qui sont les fondements de l'État, et qu'elle l'attacherait au prince par un nouveau lien de reconnaissance. » Enfin, sa pensée s'agrandissant avec son désir, elle lui rappela ces beaux projets de réforme des mœurs et de conversion du royaume dont ils s'entretenaient habituellement, et lui montra tout le bien qu'on pouvait faire avec des filles qu'on élèverait dans la piété et qu'on disperserait ensuite dans les couvents ou dans les familles. « Il y avait,

disait-elle dans l'élan de sa pieuse ambition, il y avait de quoi renouveler dans tout le royaume la perfection du christianisme [1]. »

Le roi fut touché de ces raisons; le jour de l'Assomption de l'année 1684, c'est-à-dire trois mois après son mariage avec madame de Maintenon, il décida que la fondation aurait lieu, et il en parla à son conseil. Il fut d'abord question d'avoir cinq cents demoiselles qu'on élèverait jusqu'à quinze ans; mais « on conclut que la charité d'élever et d'instruire des filles jusqu'à cet âge serait bien peu de chose si on les renvoyait dans le monde à l'âge le plus périlleux; qu'à la vérité la peine de les garder jusqu'à vingt ans serait très-grande; mais que la piété voulait qu'on se chargeât des filles aux mêmes conditions que les mères le sont des enfants; que des filles ainsi élevées auraient une éducation complète et pourraient en instruire d'autres; qu'on devait moins s'attacher à en soulager un grand nombre qu'à faire de la fondation une source d'instruction sainte pour tout le royaume; qu'il fallait donc se réduire à deux cent cinquante demoiselles, qui seraient gratuitement reçues, élevées, nourries et entretenues de toutes choses jusqu'à l'âge de vingt ans [2]. » Leur éducation dut être confiée à une communauté nouvelle ayant une constitution et des règlements particuliers, et qui fut fixée à trente-six dames professes et à vingt-quatre sœurs converses.

Louis XIV aurait voulu qu'on mît l'établissement à Versailles; car on renonça dès l'abord au château de Noisy, où l'on manquait d'eau; mais madame de Main-

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. II. — *De l'esprit de l'Institut des filles de Saint-Louis*, p. 20.

[2] Lettre du 1er août 1698. — *Recueil* (manuscrit) *d'avis et d'instructions de madame de Maintenon*, t. II, p. 226.

tenon s'y refusa à cause du voisinage de la cour, qui multiplierait les visites des grands, donnerait de la dissipation aux demoiselles, ainsi qu'aux religieuses, et leur inspirerait l'esprit du monde. Alors Louvois et Mansard cherchèrent un emplacement dans les environs de Versailles, car on voulait que l'établissement restât placé à l'ombre du trône; ils s'arrêtèrent au village de Saint-Cyr, situé dans le val de Gallie et compris dans le grand parc de Versailles, à moins d'une lieue du château, près des coteaux où commencent les plaines de la Beauce. Le lieu n'était pas heureusement choisi : Saint-Cyr avait des eaux abondantes et se trouvait traversé par l'un des aqueducs de Versailles; mais il était situé dans une plaine marécageuse, non loin de bois et d'étangs, et aujourd'hui encore, malgré les desséchements qu'on y a opérés, sans être malsain, il est resté un lieu froid et humide.

Le village, dont l'origine remonte à une haute antiquité, était pauvre, composé à peine de deux cents feux, et renfermait deux fiefs : l'un appartenait à une abbaye de bénédictines, dite Notre-Dame des Anges, qui avait été fondée, disait-on, par un roi de la première race, et qui est restée constamment obscure et ignorée [1]. L'autre était un petit domaine qui appartenait à un membre de la famille Séguier, le marquis de Saint-Brisson. Le roi fit demander aux religieuses de lui céder leur maison en proposant de les établir à Paris. Elles craignirent de perdre leur tranquillité, et le supplièrent de les laisser « où les avait mises, disaient-elles, le saint roi Dagobert ». Et à l'appui de ces paroles, elles demandèrent 500,000 livres pour prix de leur maison. Le roi eut la pensée de les contraindre; mais madame de Maintenon s'y opposa : « Je n'oserais plus

[1] Cette abbaye a été détruite pendant la révolution. Il n'en reste que la grande porte et les murs, qui font partie d'une ferme.

me montrer, lui dit-elle, si je commençais ma fondation par un coup d'autorité. » Alors on s'adressa au marquis de Saint-Brisson, qui consentit à vendre son domaine, consistant en château, parc, bois, fermes, terres, le tout de la contenance de trois cents arpents, moyennant 91,000 livres. Le contrat en fut passé le 9 avril 1685, entre lui et le maréchal de la Feuillade, qui céda ensuite sous forme d'échange la propriété au roi (14 juin 1686). On acheta en outre des terres et des bois à l'abbaye de Saint-Cyr et à quelques particuliers pour environ 40,000 livres.

Louis XIV chargea Mansard de faire les plans pour la construction de la maison; et il aurait voulu qu'on y mît, au moins pour l'église, une sorte de magnificence; mais madame de Maintenon lui dit : « Il ne nous faut ni un palais ni un couvent, mais une maison très-simple, n'ayant de beauté que par la grandeur qui lui est nécessaire pour contenir un si grand nombre de personnes [1]. » Les plans ayant été arrêtés et les plus habiles entrepreneurs choisis, la première pierre de l'église fut posée le 25 avril 1685, et le 1er mai l'on se mit à l'œuvre en démolissant l'ancien château et ses dépendances [2]. Alors le roi pensa que les soldats et les officiers de son armée devaient mettre la main à une maison fondée pour le soulagement de la noblesse militaire; il fit donc choisir dans ses troupes des soldats habitués à ces sortes de travaux, qui furent campés à Versailles et à Bouviers, dans le voisinage de Saint-Cyr, et qu'on mit en besogne avec des officiers pour les surveiller et les conduire, des médecins pour soigner ceux qui tomberaient malades et des prêtres pour leur dire la

[1] *Lettres édifiantes*, t. VI, p. 730.

[2] Ce château était situé sur l'emplacement du corps de logis méridional de la cour dite autrefois des Cuisines, aujourd'hui d'Austerlitz.

messe. Il y eut ainsi « jusqu'à neuf cents maçons travaillant de la truelle, plus de quatre cents tailleurs de pierre, autant de charpentiers, et de même à proportion des autres ouvriers; de sorte qu'ils étaient au nombre de deux mille cinq cents [1]. »

Mansard, dans la construction de cette maison, se montra peu digne de la renommée qu'il avait acquise en bâtissant le château de Versailles et l'hôtel des Invalides. Au lieu de porter l'édifice sur le penchant du coteau qui regarde le val de Gallie, coteau boisé où il aurait trouvé un endroit non moins solitaire et en plus belle vue, avec un terrain sain et élevé, il le bâtit sur l'emplacement de l'ancien château [2], c'est-à-dire au pied même du coteau, dans un fonds marécageux où les eaux minèrent les fondations et forcèrent à des réparations continuelles. De même il n'employa dans toute la construction que des bois verts, ce qui força dix ans après à refaire la charpente de tous les combles. La maison, avec les aqueducs et les jardins, fut construite en quinze mois, et la dépense s'éleva à 1,400,000 livres suivant les *Mémoires des Dames de Saint-Cyr,* à 1,077,000 livres suivant les *Registres des bâtiments du roi* [3].

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr,* chap. v.

[2] Ce fut contre le gré de madame de Maintenon, qui combattit les plans de Mansard, dans lequel elle n'avait pas de confiance. « On découvre tous les jours, écrivait-elle en 1710, combien ce grand homme a trompé le roi. Il ne m'a jamais trompée. »

[3] Voici le détail de la dépense d'après les chiffres qui ont été pris sur ces *Registres* par M. Leroy, bibliothécaire de la ville de Versailles :

	L.	S.	D.
Maçonnerie.	528,008	14	»
Charpenterie.	87,125	03	4
Menuiserie.	111,043	05	»
Serrurerie.	40,082	17	»
Treillages., ...	1,728	15	5
A reporter.	767,988	14	9

Pendant qu'on bâtissait la maison [1], le roi s'occupait de la fondation, des biens à lui donner, des règlements à faire, et il entra à ce sujet dans les plus minutieux détails. Les Dames de Saint-Cyr avaient conservé sur ce sujet un pré-

	L.	S.	D.
Report.	767,988	14	9
Couverture.	37,600	»	»
Plomberie.	23,400	»	»
Grosse peinture.	12,968	04	»
Vitrerie.	3,893	18	6
Pavé.	40,700	»	»
Terrasse et sable.	23,392	18	»
Jardin.	3,354	19	6
Peinture.	1,000	»	»
Sculpture.	4,800	»	»
Dorure.	8,045	10	»
Marbrerie.	200	»	»
Pompe, machines, ouvrages et outils de cuivre.	10,436	05	6
Orgue.	2,700	»	»
Horloge.	500	»	»
Cloche.	100	»	»
Tapissiers et brodeurs.	5,690	18	»
Achat de la seigneurie de Saint-Cyr.	91,000	»	»
Achat de terres et bois à l'abbaye de Saint-Cyr.	37,417	12	»
Achat de terres à divers particuliers.	2,350	»	»
	1,077,539	00	3

Il y a plusieurs remarques curieuses à faire sur ces dépenses.

Le chapitre de la peinture est ainsi détaillé : 28 septembre 1687.

« A *Boulogne l'aîné*, peintre, sur un tableau représentant *saint Louis*, qu'il a fait pour Saint-Cyr. » . . . . . 200 liv.

« A *Coypel fils*, sur un tableau pour la chapelle de saint Candide. » . 100

« A *Jouvenet* (Jean), sur un tableau de l'*Annonciation de la Vierge*. » 500

« A *Boulogne*, sur un tableau représentant la *Sainte Famille*. » . . 200

On ne trouve pas d'autres payements faits pour ces tableaux, et j'ignore ce que les tableaux eux-mêmes sont devenus.

Le chapitre de la sculpture est ainsi détaillé : « Du 6 janvier au 16 octobre 1687. A Pierre *Mazelin* et Noël *Jouvenet*, sculpteurs. » . . . . . 2,600 liv.

« A *Briquet* et *Legrand*, sur la sculpture du maître-autel et sur la sculpture en bois pour le buffet d'orgue. » 2,200

Les travaux de Mazelin et de Jouvenet devaient être des sculptures

[1] Voir, dans l'appendice, la description de la maison de Saint-Louis.

cieux document qui témoigne l'esprit d'ordre et la netteté d'idées du roi Louis XIV : c'est la note suivante écrite de sa main et qui se trouve aujourd'hui aux archives de la Préfecture de Versailles.

ESTABLISSEMENT DE SAINT-CIR.

Lettres patentes bien dressées;
Biens à donner pour la fondation;
Ornements à faire pour l'esglise;
Meubles de touttes sortes;
Choix d'un homme d'affaires;
Choix d'un conseiller d'Estat pour assister aux comptes;
Provisions par advance pour que rien ne manque au pr juillet, jour que les demoiselles entreront à Saint-Cir;
Proposition de donner plus de revenu qu'il ne faut pour l'entretien de la maison, à condition de marier des demoiselles sur le revenant-bon, une somme honneste mise à part pour les besoins qu'on pourroit avoir;
Règlemens à faire;
Constitutions bien examinées;
Bons sujets à choisir;
Voir à peu près l'estat où la despense ira;
Précautions à prendre contre le désordre, tant dans les meurs que dans l'administration des biens;
Défendre tous présents;
Défendre qu'on acquière plus de biens;
Défendre de bastir pour agrandir la maison;
Spécifier l'aage et le temps que les filles seront receues et demeureront dans la maison.

d'ornements, car il n'y avait point une seule statue à Saint-Cyr. Noël Jouvenet était le frère de Jean; Mazelin, qui a beaucoup travaillé pour Versailles, était de Rouen, et est mort en 1708.

Le chapitre des pompes, machines et objets en cuivre contient les deux articles suivants : « A *Keller*, fondeur, pour poëles en cuivre. » . . . . . 3,830 liv.
« A Gilles *Lambotté* et *Rennequin-Sualem*, qui ont travaillé aux pompes et à la machine à cheval de Saint-Cyr. » 115

Ai-je besoin de rappeler que Keller est l'un des illustres fondeurs dont les chefs-d'œuvre ornent encore les jardins de Versailles, et que Rennequin-Sualem est l'un des inventeurs de la machine de Marly?

Jeti
Prahan
bu
ayhee

Dre contre le dessendre
que dans la Jurisdiction

ne
ne plus debuns
pour agrandir la

Le temps que les
ennemis demeureront

main du Roy notre

La dépense annuelle ayant été établie par prévision à 150,000 livres, le roi ne voulut pas qu'on demandât cette somme aux ressources variables et incertaines du trésor, mais qu'on donnât à la maison des revenus inaliénables, pour que la fondation, perpétuelle et indépendante, fût affranchie des volontés changeantes de ses successeurs ou de leurs ministres. Il décida donc de lui donner en dotation, outre la maison qu'on construisait, avec ses dépendances et son mobilier : 1° la terre et la seigneurie de Saint-Cyr, qui rapportaient 1,600 livres de revenu; 2° 50,000 livres de rente en fonds de terres; et en attendant qu'on eût acheté ces terres, cette somme dut être fournie par le trésor et assignée sur les domaines de la généralité de Paris [1]; 3° les revenus de la manse abbatiale de Saint-Denis, montant à 114,000 livres et provenant de fiefs et droits féodaux. Le dernier titulaire était mort en 1679 (c'était le fameux cardinal de Retz), et le roi ne lui avait pas donné de successeur, voulant employer ce riche bénéfice à quelque fondation utile; il prononça donc (2 mai 1686) la suppression du titre abbatial de Saint-Denis, ainsi que la translation de son revenu à la maison de Saint-Cyr, et il demanda au pape son approbation. Comme il était alors en dispute avec la cour de Rome, l'affaire resta en suspens pendant six années; mais le revenu de la manse de Saint-Denis n'en fut pas moins attribué provisoirement à la nouvelle fondation [2]. Nous verrons plus tard que cette dotation de 165,000 livres fut reconnue insuffisante, et qu'on dut y ajouter 30,000 livres à prendre sur les tailles de la généralité de Paris.

[1] On n'acheta des terres que pour 30,000 livres.

[2] L'économat de l'abbaye de Saint-Denis avait été régi, depuis la mort du cardinal de Retz, par Pélisson, et son revenu employé en faveur des nouveaux convertis. Quand le roi eut transféré ce revenu à la maison de Saint-Cyr, il le donna à régir à M. Delpech, receveur général des finances d'Auvergne.

Il fallut aussi pourvoir à la dépense du mobilier. Ce fut l'affaire de madame de Maintenon, de Manseau son intendant, et de mademoiselle Balbien, sa femme de chambre, fille d'un bourgeois de Paris [1], laquelle avait toute sa confiance, et la méritait par sa capacité et son dévouement. Cette dépense fut faite avec tant d'économie, que meubles, tapisseries, linge, habits, ornements d'église, livres, objets d'infirmerie, etc., ne coûtèrent que 150,000 livres. On mit à tout une si grande simplicité, qu'il n'y eut pas, excepté sur l'autel, un seul objet de luxe, un seul morceau de marbre, une seule dorure; mais on y mit pourtant une sorte d'élégance pleine de goût et de sobriété. Grâce aux couleurs qui distinguaient les demoiselles, on put décorer les classes de tapisseries, les dortoirs de rideaux, la lingerie et la roberie de rubans de ces diverses couleurs, et la maison présentait ainsi, dans ses différentes parties, une manière de spectacle qui n'était pas sans agrément. « La roberie, dit madame du Pérou, renchérissait sur tous les autres offices. Les habits tout faits des demoiselles étaient garnis de manches de dessous de la couleur de ces classes, de rubans et de pelotons de même couleur; ces habits étaient placés et arrangés sur des tablettes, de telle façon que tous ces ornements de couleur s'offraient à la vue et faisaient le même effet que les boutiques du Palais [2]. »

L'affaire la plus grave était de donner au nouvel institut ses *constitutions* et règlements, d'établir et composer la communauté. Louis XIV n'aimait ni la vie monacale, ni

[1] « C'était une demi-fée, à qui les princesses se trouvaient heureuses quand elles avaient occasion de lui parler et de l'embrasser, toutes filles du roi qu'elles fussent, et à qui les ministres faisaient la révérence bien bas. » (Saint-Simon, t. Ier, p. 388.)

[2] On sait que les galeries du Palais de justice étaient remplies de boutiques très-fréquentées.

les couvents ; il n'avait voulu faire aucun établissement de ce genre ; il croyait même « qu'il était de la politique générale du royaume de diminuer ce grand nombre de religieux, dont la plupart, étant inutiles à l'Église, sont onéreux à l'État [1]. » Il haïssait surtout l'éducation donnée aux femmes dans les couvents, éducation bornée à des lectures puériles, à des prières multipliées, qui les laissait dans l'ignorance des choses les plus ordinaires de la vie. Il ne voulait donc pas faire de Saint-Cyr « ni un couvent, ni rien qui le sentît, soit par les pratiques extérieures, soit par l'habit, soit par les nombreux offices, soit par la vie, qui devait, selon lui, être active, mais aisée et commode, sans austérités ; il voulait seulement une communauté de filles pieuses et sensées, capables d'élever les demoiselles dans la crainte de Dieu et de leur donner l'instruction convenable à leur sexe : à quoi elles s'engageraient par les vœux *simples* de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, et par un quatrième d'élever et d'instruire les demoiselles [2]. » De son côté, madame de Maintenon aimait fort « les communautés qui sont utiles au public » ; mais elle aimait aussi peu que Louis XIV l'oisiveté des couvents et la *sottise* des religieuses ; c'était même pour éviter l'une et l'autre qu'au lieu de confier ses filles à quelque ordre ancien, elle voulait avoir un établissement nouveau pour y établir une règle spéciale, et former elle-même celles qui devaient la pratiquer ; mais afin d'avoir plus de stabilité, elle aurait penché pour que la communauté fût engagée par des vœux absolus. Elle se fit néanmoins un scrupule de se déclarer à ce sujet, et en revint à l'opinion du roi, « parce qu'il fallait, disait-elle, éviter les petitesses et les misères

[1] *Instructions pour le Dauphin* dans les *OEuvres de Louis XIV*, t. II, p. 270.

[2] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. VII.

des couvents, et qu'une communauté engagée par des vœux solennels, et complétement séquestrée du monde, donnerait aux demoiselles des manières et une éducation de religieuses [1]. » Le père de La Chaise fut du même avis : « Des jeunes filles, disait-il, seront mieux élevées par des personnes tenant au monde. L'objet de la fondation n'est pas de multiplier les couvents, qui se multiplient assez d'eux-mêmes, mais de donner à l'État des femmes bien élevées. Il y a assez de bonnes religieuses et pas assez de bonnes mères de famille. L'éducation perfectionnée à Saint-Cyr produirait de grandes vertus, et les grandes vertus, au lieu d'être enfermées dans des cloîtres, devraient servir à sanctifier le monde. »

C'est d'après ces idées, qui furent modifiées plus tard par l'expérience, que madame de Brinon, de concert avec madame de Maintenon, rédigea les *constitutions* de Saint-Cyr, constitutions qui sont en quelques parties un chef-d'œuvre de bon sens et de spiritualité, et dont nous ferons l'analyse après la révision et la réforme qu'elles eurent à subir. Le roi fit venir madame de Brinon dans son cabinet, et lui donna plusieurs audiences pour lire, expliquer et corriger son ouvrage; il en écarta surtout les minutieuses observances. « Il voulut, disent les Dames de Saint-Cyr, que nous eussions un habit particulier qui fût grave et modeste, mais qui n'eût rien de monacal; et il le corrigea et approuva lui-même [2]; qu'on ne nous appelât ni ma

[1] Lettre du 2 juillet 1686. — *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. VII.

[2] Cet habit, qui avait la forme ample et majestueuse des habits de cour, consistait, disent les Dames, « en un manteau et une jupe d'une belle étamine du Mans noire avec un jupon fort propre aussi d'étamine, doublé de ratine en hiver; il était de futaine rayée en été; des souliers de maroquin noir; des bas de laine en hiver et de coton ou de fil en été; des gants noirs bronzés avec un gant blanc en dedans. Pour coiffure on avait un bonnet de taffetas noir avec une gaze noire, godronnée tout autour; un ruban noir sur la tête, une coiffe de taffetas et une espèce de voile de pomille

PANEL AT DEMETRIUS IN ST. CYR.

sœur ni ma mère, mais madame avec le nom de famille, et qu'en général, en parlant de nous, on nous qualifiât de *Dames de Saint-Louis;* que nous eussions chacune une croix d'or [1] pendante sur l'estomac, et les sœurs converses une d'argent [2]. » Les constitutions furent soumises à l'évêque de Chartres, et au père de La Chaise, qui y firent quelques changements; puis on les donna à l'abbé Gobelin, pour qu'il les fît lire par Racine et par Despréaux; et madame de Maintenon lui recommanda « de ne pas gâter les expressions et les pensées par trop de pureté de langage. » « Vous savez, lui disait-elle, que dans tout ce que les femmes écrivent il y a toujours mille fautes contre la grammaire, mais, avec votre permission, un agrément qui est rare dans les écrits des hommes. » Racine et Despréaux lurent les constitutions : ils les admirèrent, et en ôtèrent

froncée par derrière, qui descendait par delà les coudes; sur le cou un mouchoir, une collerette de taffetas noir, avec un bord de toile de batiste large de quatre doigts et attachée par devant avec de petits rubans noirs qu'on appelle nonpareille; des manchettes de toile unie et médiocrement fine cousue à la chemise et attachée en dedans du bras d'un ruban noir comme celui de la serte; une croix d'or parsemée de fleurs-de lys, ayant d'un côté un Christ, et de l'autre un saint Louis; elles différaient de celle de la supérieure en ce qu'elles ont tous ces ornements de gravure, et celle de la supérieure les a de relief. Outre cela, il y avait un grand manteau d'église, une légère étamine noire, dont la queue était de trois quarts de long; on montrait un peu de cheveux par devant, mais sans affectation. Tout cela composait un habit fort grave, fort noble et fort modeste. » (*Mémoires*, chap. VIII.)

[1] La croix de la supérieure portait cette inscription donnée par Racine, et dont le sens pouvait s'appliquer soit à la croix elle-même, soit à madame de Maintenon :

Elle est notre guide fidelle,
Notre félicité vient d'elle.

Cette croix avait été offerte, dans la première année de la fondation, par la communauté, à madame de Maintenon; celle-ci la donna à madame de Glapion, quand elle fut élue supérieure, et voulut qu'elle la portât, ainsi que les supérieures qui lui succéderaient.

[2] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr,* chap. VII.

quelques défauts de style. Enfin, on les envoya au pape, qui en fut édifié et les approuva.

Alors le roi donna ses lettres patentes de fondation de la *maison et communauté de Saint-Louis*. On sait combien les ordonnances de Louis XIV sont remarquables par la grandeur des sentiments, par la majesté et l'ampleur du style : telle est aussi l'ordonnance de fondation de la maison de Saint-Cyr. Nulle part le monarque ne s'est exprimé avec une sollicitude plus paternelle, un sentiment plus grave de son devoir et de sa dignité; nulle part les mots de gloire, d'honneur, de nom français, ne sont prononcés avec une plus juste fierté, une harmonie plus solennelle. On voit dans ces lettres patentes que le pouvoir royal se sent créateur, fort, durable, maître de l'avenir; qu'il ne cherche pas par un édifice pompeux et passager la popularité d'un jour, mais qu'il croit bâtir à jamais un monument inébranlable.

« Louis, par la grâce de Dieu, etc.

» Comme nous ne pouvons assez témoigner la satisfaction qui nous reste de la valeur et du zèle que la noblesse de notre royaume a fait paroître dans toutes les occasions, en secondant les desseins que nous avions formés et que nous avons si heureusement exécutés, avec l'assistance divine, pour la grandeur de notre État et pour la gloire de nos armes; la paix que nous avons si solidement affermie nous ayant mis en état de pouvoir étendre nos soins jusque dans l'avenir, et de jeter des fondements de la grandeur et de la félicité durable de cette monarchie; nous avons établi plusieurs compagnies dans nos places frontières, où, sous la conduite de divers officiers de guerre d'un mérite éprouvé, nous faisons élever un grand nombre de jeunes gentilshommes pour cultiver en eux les semences de courage et d'honneur que leur donne la naissance,

pour les former par une exacte et sévère discipline aux exercices militaires, et *les rendre capables de soutenir à leur tour la réputation du nom français;* et parce que nous avons estimé qu'il n'étoit pas moins juste et moins utile de pourvoir à l'éducation des damoiselles d'extraction noble, surtout pour celles dont les pères, étant morts dans le service, ou s'étant épuisés par les dépenses qu'ils y auroient faites, se trouveroient hors d'état de leur donner les secours nécessaires pour les faire bien élever; après l'épreuve qui a été faite par nos ordres pendant quelques années des moyens plus propres pour y réussir, nous avons résolu de fonder et établir une maison et communauté, où un nombre considérable de jeunes filles, issues de familles nobles, et particulièrement de pères morts dans le service, ou qui y seroient actuellement, soient entretenues gratuitement, et élevées dans les principes d'une véritable et solide piété, et reçoivent toutes les instructions qui peuvent convenir à leur naissance et à leur sexe, suivant l'état auquel il plaira à Dieu de les appeler; en sorte qu'après avoir été élevées dans cette communauté, celles qui en sortiront puissent porter dans toutes les provinces de notre royaume des exemples de modestie et de vertu, et contribuer soit au bonheur des familles où elles pourront entrer par mariage, soit à l'édification des maisons religieuses où elles voudront se consacrer entièrement à Dieu; auquel effet nous avons fait acquérir, construire et meubler de nos deniers la maison de Saint-Cyr, située près notre château de Versailles; et il ne reste plus qu'à déclarer nos intentions, tant pour les fonds que pour les règlements nécessaires pour l'entière exécution d'un établissement si utile et si avantageux.

Savoir faisons que, pour ces causes, de notre propre mouvement, pleine puissance et autorité royale, nous

avons fondé, érigé et établi, fondons, érigeons et établissons à perpétuité par ces présentes signées de notre main, en ladite maison de Saint-Cyr, une communauté qui sera composée de trente-six Dames professes, deux cent cinquante damoiselles d'extraction noble, et vingt-quatre sœurs converses, pour y être reçues, ainsi qu'il sera expliqué ci-après, et y vivre suivant les règles et constitutions qui leur seront données par notre amé et féal conseiller d'État ordinaire, le sieur évêque de Chartres, dans le diocèse et sous l'autorité duquel et de ses successeurs sera et demeurera ladite maison, pour tout ce qui dépend de la visite, correction et juridiction épiscopale. »

L'article 1er ordonne que les places de Dames qui viendront à vaquer « soient remplies par les damoiselles, lesquelles seront choisies par la communauté à la pluralité des suffrages pour être reçues au noviciat, et, le temps du noviciat passé, à la profession ; lesdites Dames feront les vœux ordinaires de pauvreté, chasteté et obéissance, et un vœu particulier de consacrer leur vie à l'éducation et instruction des damoiselles. Les sœurs converses seront pareillement reçues au noviciat et à la profession en faisant les mêmes vœux de chasteté, pauvreté et obéissance. »

Les articles 3 et 4 règlent le mode et les conditions d'admission des demoiselles : « Nous nous réservons pour nous et nos successeurs rois la nomination et entière disposition par simple brevet des deux cent cinquante places de damoiselles pour nous et nos successeurs en disposer en faveur des filles nobles, et principalement de celles qui seront issues de gentilshommes qui auront porté les armes ; voulons qu'aucune damoiselle ne puisse être admise pour remplir l'une desdites deux cent cinquante places qu'elle

n'ait fait preuves de noblesse, par titres en bonne forme, de quatre degrés du côté paternel [1]... »

« Aucune desdites damoiselles ne pourra être pourvue de l'une de ces places si elle n'est âgée au moins de sept ans accomplis; celles qui auront plus de douze ans ne pourront y être admises; celles qui y auront été reçues n'y pourront demeurer que jusqu'à l'âge de vingt ans accomplis... »

L'article 7 déclare que les parents des demoiselles pourront les retirer de la maison pour les pourvoir par mariage ou pour autres bonnes considérations de famille; « comme aussi lorsque la supérieure jugera à propos, par l'avis de la communauté, de renvoyer l'une desdites damoiselles à ses parents, elle les fera avertir de la retirer. »

Article 8. « Les trente-six Dames, les deux cent cinquante damoiselles à notre nomination, et les vingt-quatre converses qui composeront la communauté, seront reçues et entretenues gratuitement dans la maison de toutes choses nécessaires pour leur subsistance, tant en santé que maladie; défendons à la communauté de souffrir qu'il soit reçu, pris ni exigé aucunes sommes de deniers, rentes, ou autres choses pour l'entrée dans la maison, ou pour la réception aux noviciat et profession, sous quelque prétexte que ce puisse être... »

Les articles 9 et 10 règlent la dotation de la maison de la façon que nous avons déjà dite.

L'article 11 défend à la communauté de recevoir aucune augmentation de dotation et fondation, aucuns legs, dons ou oblations de qui que ce soit, si ce n'est de la part des rois et reines de France. « Et néanmoins, mettant en considération que ladite communauté a été formée par

[1] On n'exigea pas de preuves du côté maternel, « considérant, dit Languet de Gergy, que c'est la noblesse la plus pauvre qui ordinairement se mésallie pour se soutenir, et que l'institution regardait spécialement la noblesse qui est le plus dans le besoin ».

les soins et la conduite de la dame de Maintenon, voulons que ladite dame puisse faire au profit de la maison de Saint-Cyr telles dispositions et dons que bon lui semblera. »

Article 12. « Au cas que, les charges et la dépense de la communauté acquittées, et après avoir laissé un fonds de 50,000 livres en réserve pour les cas imprévus, il se trouvât à la fin de l'année des deniers revenant bons, nous voulons qu'ils soient employés à marier quelqu'une desdites damoiselles suivant le choix qui en sera par nous fait et par nos successeurs rois, sur la proposition qui en sera faite par la supérieure et la communauté; voulons même qu'au défaut desdits fonds, il soit pris des deniers de notre trésor royal pour contribuer à la dot de celles desdites damoiselles qui se seront distinguées dans la maison par leur piété et leur bonne conduite, et qui seroient recherchées en mariage par des partis qui nous soient agréables; voulons en outre que celles desdites damoiselles qui seront appelées à la religion soient préférées dans la nomination aux places de religieuses dont la disposition nous appartient ès abbayes royales... »

L'article 13 ordonne que la communauté fasse célébrer deux messes tous les jours « à l'intention qu'il plaise à Dieu de nous donner et à nos successeurs les lumières nécessaires pour gouverner notre État selon les règles de la justice, et la grâce d'augmenter son culte et exalter son Église dans notre royaume, terres et seigneuries de notre obéissance; comme aussi à l'intention de remercier Dieu des grâces qu'il répand sur nous, sur notre maison royale et sur nos États... »

« Donné à Versailles au mois de juin, l'an de grâce 1686 et de notre règne le 44e. *Signé* Louis, et plus bas : par le Roi, Colbert [1]. »

[1] Ces lettres patentes furent modifiées par les déclarations royales du

Ces lettres patentes furent enregistrées au parlement de Paris et à la chambre des comptes, les 18 et 28 juin 1686.

A la suite de ces lettres de fondation, Louis XIV offrit à madame de Maintenon le titre et les honneurs publics d'*Institutrice de la maison de Saint-Louis*, mais elle les refusa en disant : « Je n'ai pas besoin de louanges pour faire du bien à cette fondation : c'est ma passion. » Alors le roi lui fit expédier simplement un brevet par lequel : « Considérant que la maison a été formée par les soins et la conduite de ladite dame, elle ne peut être solidement établie et maintenue dans l'ordre et discipline qui y sont nécessaires que sous sa direction et son autorité, il veut et entend que, pour faire observer exactement la fondation et les règlements, elle jouisse dans la communauté de toute prééminence, honneurs, prérogatives, et de toute l'autorité et direction nécessaires, telles qu'elles peuvent appartenir à un fondateur. » Le reste du brevet assurait à madame de Maintenon, sa vie durant, la jouissance de l'appartement qu'on avait fait construire pour elle, son entretien et celui de sa suite, aux dépens de la fondation, toutes les fois qu'elle voudrait loger dans la maison, etc. [1]. Enfin une commission de l'évêque de Chartres, qui fut approuvée par le pape, l'institua *supérieure spirituelle* de la maison de Saint-Louis.

Alors le roi, dérogeant aux constitutions, qui voulaient que la supérieure fût triennale, nomma (26 juin 1686) madame de Brinon supérieure à vie, « à cause qu'il n'y avait pas de communauté formée, racontent les Dames de Saint-Cyr, et que nous étions toutes si jeunes qu'il ne

30 décembre 1691, du 3 mars 1694, les lettres patentes de mai et de juillet 1698, etc. Nous parlerons en leur lieu de ces modifications.

[1] Ces pièces, ainsi que toutes celles qui sont relatives à la fondation, se trouvent aujourd'hui aux archives de la préfecture de Versailles.

fallait pas moins que le reste de la vie de madame de Brinon pour nous mettre en état de gouverner par nous-mêmes [1]. » Il nomma encore l'abbé Gobelin supérieur ecclésiastique, et M. Delpech pour administrer les revenus de la maison. Il donna à la communauté des armoiries, qui se composaient « d'une croix haussée d'or, semée de fleurs de lys de même et sommée d'une couronne royale aussi d'or, la croisée et le bas du fust de la croix terminés chacun par une fleur de lys d'or. » Il voulut que ses armes fussent gravées sur l'argenterie et le mobilier de la maison, et que les domestiques portassent sa livrée. Il ordonna qu'une médaille fût frappée en l'honneur de la fondation, médaille où madame de Maintenon obtint avec peine de n'être pas nommée [2]; enfin il dit à Racine et à Boileau « que cet événement était trop considérable pour qu'ils en omissent le détail dans l'histoire de son règne [3]. » Au milieu des graves embarras qu'il avait à cette époque, car il était alors tourmenté par les déplorables suites de la révocation de l'édit de Nantes, et par les commencements de la ligue d'Augsbourg, il suivait avec complaisance et comme distraction à ses ennuis politiques tous les détails de la fondation, allant lui-même à Saint-Cyr pour presser les travaux et indiquer quelques changements, s'enquérant de la vocation et des qualités des personnes qui devaient composer le nouvel institut : « Cet institut, disait-il à madame de Brinon, est tout entier pour la gloire de Dieu et le soulagement de ma noblesse. Je l'ai

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. VIII.

[2] Cette médaille représente la Piété entourée de religieuses et de demoiselles ; elle a pour légende : *CCC puellæ nobiles San Cyrianæ.*

[3] Lettre de madame de Maintenon du 24 octobre 1686. — Boileau écrivit au sujet de la fondation de Saint-Cyr : « Si quelque gentilhomme osait être le détracteur de madame de Maintenon, il mériterait d'être rayé des archives de la noblesse, comme s'étant rendu coupable de la plus noire ingratitude. »

fait dans des motifs très-purs et très-désintéressés : il doit être conduit de même. »

Dès que l'on eut commencé à bâtir Saint-Cyr, madame de Maintenon avait fait choix, parmi les demoiselles de Noisy, de quelques-unes des plus vertueuses et des mieux instruites; elle leur adjoignit d'autres personnes du dehors; et toutes, au nombre de douze, furent préparées par un noviciat, sous la direction de l'abbé Gobelin et de madame de Brinon, à embrasser la vie religieuse. On leur fit subir neuf mois d'épreuves et d'instructions, « où l'on entremêla judicieusement l'exercice et la théorie des charges de la maison, les retraites et les conférences, le silence et la prière, l'éducation monastique, et des leçons sur l'éducation des enfants [1]. » « On nous enseignait surtout, dit madame du Pérou, qui était une de ces douze, à être simples et droites dans notre manière de penser et de parler, et dans notre conduite. Rien ne plaisait tant à madame de Maintenon que cette simplicité, et elle disait que ceux qui ont véritablement de l'esprit en sont plus capables que les autres; car elle n'entendait pas par cette simplicité celle qui marque peu de sens, mais celle qui fait agir et parler avec candeur et droiture [2]. »

Après qu'elles eurent été examinées par les grands vicaires de l'évêque de Chartres, on en prit quatre, mesdemoiselles de Loubert, du Pérou, d'Hauzy et Saint-Aubin, qui firent profession le 2 juillet 1686, en s'engageant seulement par des vœux simples et en ajoutant le vœu particulier de se consacrer à l'éducation des demoiselles. Elles reçurent le voile, la croix d'or et le manteau des mains de madame de Maintenon, et furent alors instituées *dames du chœur,* et regardées comme les mères de l'éta-

[1] Lettre du 1er octobre 1685.

[2] *Mémoires,* chap. VII.

blissement. Quatre jours après, ces quatre *vocales*, c'est-à-dire ayant voix pour élire, élurent, de concert avec madame de Maintenon, les huit autres novices, qui étaient mesdames de Saint-Pars, de Buthery, de Fontaines, de Gautier, de Montaigle, de Rocquemont, de Thumery, de Radouay. Alors il y eut un corps de communauté composé d'une supérieure et de douze professes, et l'on choisit parmi elles madame de Loubert pour être *assistante* de la supérieure, madame du Pérou comme *maîtresse des novices,* madame de Radouay comme *dépositaire,* quatre autres pour être *maîtresses des classes,* etc. Nous expliquerons plus tard ce qu'étaient ces différentes charges.

On pourvut au sort des autres demoiselles de Noisy, soit en les mariant, soit en les plaçant dans des couvents, soit en les admettant dans la maison nouvelle comme novices ou comme élèves. De nombreuses demandes étaient arrivées de toutes les parties du royaume pour les deux cent cinquante places annoncées dans l'acte de fondation [1]; le roi les avait examinées lui-même, surtout pour les conditions de noblesse et de pauvreté, et il avait fait les nominations; la plupart des filles nommées étaient déjà arrivées à Paris, et, en attendant, logeaient dans des couvents où madame de Maintenon payait leur séjour. Après qu'on leur eut fait subir une visite et un examen dans le but de rejeter celles qui auraient quelque défaut considérable dans le corps ou dans l'esprit, on les appela à Noisy lorsque tout fut prêt, et la communauté entière se transporta à Saint-Cyr du 30 juillet au 2 août 1686 [2]. Cette

[1] « Je suis accablée de sollicitations, écrivait madame de Maintenon; il me vient de tous côtés des sujets, mais peu de bons. Le roi veut que je sois fort difficile dans les commencements, parce que la communauté une fois bien établie, les choses iront d'elles-mêmes. » (Lettre du 25 octobre 1685.)

[2] Voir la lettre de madame de Maintenon à madame de Brinon, dans les *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 32.

translation se fit avec une sorte de pompe, dans les carrosses du roi, avec l'aide de ses gens et sous l'escorte des Suisses de sa maison. Des prêtres portant la croix et les reliques de saint Candide ouvraient la marche en chantant le *Veni Creator*. La route était couverte de spectateurs accourus de Versailles et des villages voisins. « Sitôt que nous entrâmes dans la maison, disent les Dames de Saint-Cyr, elle nous représenta l'image du paradis terrestre... Nous ne cessions d'admirer la beauté et la grandeur des bâtiments, des appartements, des jardins, son ameublement, l'ordre et l'arrangement qui régnaient partout, nos dortoirs, où nous fûmes surprises de voir nos cellules si belles et si bien meublées. De quelque côté qu'on se tournât, on ne voyait que des objets capables de nous ravir... Nous bénissions les mains libérales qui avaient pris tant de peine à nous préparer un si agréable séjour. » Les *Mémoires des Dames de Saint-Cyr* entrent à ce sujet dans de grands détails sur le rangement de la lingerie, qui avait été fait par madame de Maintenon elle-même, et « où le linge était si bon qu'il durait encore cinquante ans après; » sur la beauté des dortoirs, « où l'on voyait d'un bout à l'autre des lits très-bien rangés de la couleur de la classe, et les rideaux attachés par le pied avec un ruban de soie de même couleur; » sur la beauté des classes « tapissées chacune suivant la couleur que les demoiselles portaient, les murs garnis de cartes de géographie attachées avec des rubans de même couleur, de cadres, de tablettes pour les livres, etc. » Quant à madame de Maintenon, elle dit : « Ce qui me fait plaisir en voyant ces murs, c'est que j'y vois ma retraite et mon tombeau... »

Le 3 août se fit l'inauguration de la maison avec une pompe toute religieuse, en présence seulement de madame

de Maintenon et de quelques dames de la cour. L'évêque de Chartres étant empêché par son grand âge [1], son vicaire général, assisté d'un nombreux clergé, bénit solennellement l'église et y célébra la messe, qui fut chantée pour la première fois par les Dames; il fit la visite et les aspersions prescrites par la liturgie dans toutes les parties de la maison; il proclama la supérieure et les Dames professes devant toute la communauté, ainsi que le supérieur ecclésiastique; il les installa au chapitre et reçut leur serment de fidélité aux constitutions; enfin, après avoir béni le cimetière, il chanta un *Te Deum*. Le lendemain les demoiselles qui étaient encore à Paris arrivèrent, et leurs exercices et études commencèrent : « Je les ai vues toute la semaine, écrivait madame de Maintenon, à leurs heures de travail, à leurs heures de récréation, dans leurs actes de piété, et tout cela est réglé avec beaucoup d'ordre et de simplicité [2]. »

Alors commença pour elle un travail qu'elle a continué pendant toute sa vie avec un zèle égal à sa persévérance, travail où sa gloire est restée pure de tout nuage. Ses ennemis ont pu lui reprocher, injustement sans doute, son élévation prodigieuse, son influence sur Louis XIV, la part qu'elle eut aux fautes de la fin de son règne; mais amis et ennemis se sont accordés à louer l'établissement de Saint-Cyr, « cette œuvre de son cœur, de son esprit et de son crédit. » Elle s'y est montrée en effet comme institutrice d'une perfection qu'elle avouait elle-même en disant : « Comme la Providence m'avait destinée pour Saint-Cyr, je dois croire qu'elle m'a donné des grâces

[1] L'évêque de Chartres était Ferd. de Neuville, frère du maréchal de Villeroy; son vicaire général, M. Brisay de Denonville, était assisté de M. Magny, promoteur, et de Me Batelier, avocat au parlement de Paris. (Voir le procès-verbal aux archives de la préfecture de Versailles.)

[2] Lettre du 24 octobre 1686.

spéciales pour cet institut [1]. » Et vers la fin de sa vie elle ajoutait : « Toutes les fois qu'on voudra me donner des louanges sur ma capacité pour l'éducation des enfants, je les avalerai à longs traits, car je suis véritablement persuadée que j'en sais beaucoup là-dessus [2]. » Pendant trente années, cette maison fit sa principale occupation : elle y allait, tant qu'elle était à Versailles, au moins de deux jours l'un pour y passer la journée entière, et presque tous les jours la matinée. Elle arrivait dès six heures du matin, s'en retournait vers six heures du soir, et s'employait aux détails de la maison, de l'éducation des demoiselles, de la conduite de la communauté. « Elle allait de classe en classe et d'office en office, pour voir agir les maîtresses et les officières, pour donner ses avis, pour remarquer s'il n'y avait rien de meilleur à faire que ce qu'on faisait; on l'a souvent vue, aux infirmeries des Dames et des demoiselles, consoler et servir les malades, peigner les demoiselles convalescentes et exercer d'autres œuvres semblables [3]. »

Durant les premières années, elle fut obligée, à cause de l'ignorance et de l'inhabileté des jeunes religieuses, de remplir presque toutes les charges de la maison. Ainsi, les Dames avaient une si petite instruction qu'on avait dû admettre temporairement pour enseigner dans les classes des personnes étrangères à la communauté [4]. Madame de Maintenon eut donc à former des maîtresses des classes, à les instruire en toutes choses et même sur l'écriture et l'orthographe, « à leur inspirer

[1] Lettre du 20 février 1709.

[2] *Lettres à la princesse des Ursins*, t. II, p. 39.

[3] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XII.

[4] Ce furent quelques dames pieuses et des filles de l'institution de la rue Saint-Maur, à Paris. On fit venir aussi des sœurs de la Charité pour apprendre aux Dames la pharmacie et la pratique des infirmeries.

l'ordre, l'arrangement et les pratiques nécessaires pour le difficile gouvernement des enfants [1]. » « Je préfère ces fonctions disait-elle, à tous les amusements de Versailles. » Elle y fut grandement aidée par une chanoinesse qu'elle avait fait venir à Noisy, madame de la Maisonfort, femme d'un mérite extraordinaire et qui joue un grand rôle dans l'histoire de Saint-Cyr. De même les Dames n'entendaient rien aux dépenses et au ménage de la maison, aux fonctions de dépositaire et d'économe, à la gestion de leurs biens : elle dut les former à l'administration de leurs revenus, aux comptes avec les gens d'affaires, au gouvernement de la lingerie, de la roberie, des cuisines, des infirmeries, etc. En cela elle fut aidée par mademoiselle Balbien, qui eut en réalité pendant plusieurs années la charge de toute l'économie de la maison. Elle n'en allait pas moins partout, mettait la main à tout, donnait des leçons sur tout : « Je suis précise dans les affaires, disait-elle, et en tout veux savoir mon compte [2]. » D'ailleurs, « rien de Saint-Cyr ne lui semblait petit, importun, désagréable. » « Nos Dames, ajoutait-elle, sont des enfants qui de longtemps ne pourront gouverner : je m'offre avec tous mes gens pour les servir, et n'aurai nulle peine à être leur intendante, leur femme d'affaires et de tout mon cœur leur servante, pourvu que mes soins les mettent en état de s'en passer. Voilà où je tends, voilà le fond de mon cœur, voilà ce qui fait ma vivacité et mon impatience [3]. »

Il faut ajouter que madame de Maintenon commen-

[1] *Recueil d'instructions et d'avis*, t. Ier. — Voir dans les *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, les premières instructions que madame de Maintenon adressa aux Dames de Saint-Louis sur l'éducation des demoiselles.

[2] *Lettres édifiantes*, t. V, p. 443.

[3] *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 58. — *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XII.

çait à ne plus trouver dans madame de Brinon les mêmes secours. Cette femme, qui s'était faite religieuse sans trop de vocation, avait gardé tous les goûts du monde; sa position à Saint-Cyr l'éblouit; elle prit dès lors des airs d'abbesse et de grande dame, et nous verrons qu'elle devint un obstacle à l'établissement de l'Institut de Saint-Louis.

Quelques jours après la cérémonie d'installation, les visites commencèrent. Toutes les princesses vinrent, l'une après l'autre, admirer « la nouvelle fondation de Louis le Grand »; la première fut mademoiselle de Montpensier, la *grande Mademoiselle*. Elle était suivie de madame de Montespan, qui eut l'étrange idée de venir contempler la création de sa rivale. Aussi madame de Maintenon ne se trouva-t-elle pas à Saint-Cyr pour les recevoir [1]. Après les princesses vint le duc du Maine, alors âgé de seize ans, qui « se sentit tout glorieux d'être initié aux mystères de l'éducation de la jeunesse »; puis tous les autres princes, des dames de la cour et d'illustres prélats.

Le roi, à cette époque, était grièvement malade [2], et ce ne fut que le samedi 7 septembre qu'il vint visiter Saint-Cyr. Il n'était accompagné que de mesdames de Maintenon, de Montchevreuil et de Gramont. Dans la cour du dehors, il trouva le clergé avec la croix; à la porte de clôture, madame de Brinon, qui lui fit un discours, et toutes les Dames, « rangées en ordre de procession, revêtues de leur voile et de leur long manteau, un cierge allumé à la main »; puis, dans le grand corridor et jusque dans l'église, les demoiselles, uniformément vêtues, placées sur deux rangs suivant leur classe, silencieuses, recueillies, pleines d'un tremblant respect. Il traversa len-

[1] Voir dans les *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 33.

[2] *Lettres historiques et édifiantes*, p. 39, 41, etc.

tement ce cortége, au chant du *Te Deum*, entra dans l'église et alla se placer dans le chœur sur un prie-Dieu. Quand le *Te Deum* fut fini, on chanta le *Domine salvum;* puis les demoiselles, conduites par leurs maîtresses, défilèrent devant lui, et en passant lui faisaient une profonde révérence; la communauté en fit autant; enfin, si l'on en croit une tradition qui s'est conservée à Saint-Cyr jusqu'à la fin de cette maison, quand le roi entra dans les jardins, près de trois cents jeunes voix entonnèrent un hymne à sa louange, œuvre de madame de Brinon et de Lulli, qui a été le chant royal de Saint-Cyr pendant un siècle.

Grand Dieu, sauvez le Roi!
Grand Dieu, vengez le Roi!
Vive le Roi!
Qu'à jamais glorieux,
Louis victorieux
Voye ses ennemis
Toujours soumis.
Grand Dieu, sauvez le Roi!
Grand Dieu, vengez le Roi!
Vive le Roi[1]!

Le roi visita les classes et le reste de la maison, et donna partout des marques de sa bonté en indiquant des chan-

[1] Si l'on en croit la même tradition, ce chant aurait eu une singulière fortune : le compositeur Händel l'ayant entendu dans une visite qu'il fit à Saint-Cyr en 1721, l'aurait copié pour le roi d'Angleterre, Georges Ier, et il serait devenu le fameux *God save the King*. Les Anglais ne reconnaissent point cette origine de leur chant national : ils prétendent même que c'est la maison de Saint-Cyr qui a emprunté l'air de Händel pour en faire un chant à la louange du roi Louis XIV. C'est un petit problème d'archéologie musicale qu'il m'a été impossible de résoudre. La bibliothèque de Versailles possède une partie des cahiers et livres de musique de la maison de Saint-Cyr (une quarantaine de volumes environ, dont nous aurons occasion de parler). Quelques-uns de ces cahiers renferment des chants à la louange de Louis XIV, principalement des prologues arrangés des opéras de Lulli. Je n'y ai pas trouvé le chant que la tradition de Saint-Cyr attribue à Lulli et à madame de Brinon. Mais la bibliothèque de Versailles ne possède pas toute la musique qui était à Saint-Cyr; de plus, ce chant n'était-il pas si

gements pour le bien-être des demoiselles; puis il revint à la salle de communauté, où il fit asseoir les jeunes religieuses et les entretint des devoirs de leur état, leur disant que « l'éducation était une des plus grandes austérités que l'on puisse pratiquer, puisqu'il n'y en a guère qui n'aient quelque relâche, et que dans l'instruction des enfants il faut y employer toute la vie ». Quand il sortit, il retrouva sur son passage ces rejetons de la noblesse française recueillis de tous les coins du royaume; il sourit à ces frais visages, à ces jeunes cœurs pleins d'amour et de reconnaissance, à ces douces voix qui répétaient l'hymne de Lulli avec transport. Aussi quand il remonta en voiture, ce prince, « toujours si maître de lui et de son visage », selon le mot de Saint-Simon, qui avait goûté tous les plaisirs et dont le cœur était rassasié de toutes les jouissances, ne put cacher son émotion, et en saluant madame de Maintenon, il lui dit : « Je vous remercie, madame, de tout le plaisir que vous m'avez donné. »

Quelques jours après cette première visite du grand roi, la maison de Saint-Cyr eut une solennité d'un autre genre : une novice, mademoiselle de Criny, déjà malade à Noisy, reçut les derniers sacrements (6 octobre 1686)[1]. Toute la

vulgaire qu'on ne l'eût ni copié ni noté? Enfin, il me paraît difficile d'admettre que les Dames de Saint-Louis aient emprunté un chant consacré à la louange d'un roi hérétique et ennemi, pour l'appliquer spécialement à Louis XIV. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans les trente dernières années de la maison de Saint-Cyr l'air et les paroles qui font l'objet de cette note étaient chantés vulgairement dans cette maison, que la tradition constante des Dames de Saint-Louis était que cet hymne avait été chanté la première fois que Louis XIV visita Saint-Cyr, et presque toutes les fois qu'il venait dans cette maison; que cet hymne se trouve être, paroles et musique, identiquement le même que le *God save the King*, œuvre de Händel, selon les Anglais, lequel était né en Saxe en 1685, vint en Angleterre en 1710 et mourut en 1759.

[1] Registres mortuaires de la maison de Saint-Louis, aux archives de la commune de Saint-Cyr.

communauté, et ce fut une règle pour l'avenir, religieuses, demoiselles, sœurs converses, assista à cette cérémonie suprême, à genoux, un cierge à la main, dans la chambre de la malade, dans les chambres voisines et jusque sur les marches de l'escalier. Madame de Maintenon donna à la mourante ses dernières exhortations et reçut son dernier soupir : elle marqua ainsi aux supérieures de l'Institut de Saint-Louis leur devoir pour ces tristes occasions, et qu'aucune ne manqua de remplir. Pendant ce temps les demoiselles étaient à l'église en prières, et quand la novice eut expiré, madame de Maintenon vint à elles, et leur dit : « Mes enfants, elle est morte comme un ange et s'en va dans le ciel préparer notre communauté ». Toute la maison la conduisit au cimetière, champ de verdure situé entre le chevet de l'église et les toits de chaume du village, que décoraient quelques saules ombrageant une grande croix de pierre, et qui reçut en ce jour son premier cercueil. C'est là que, pendant un siècle, jeunes filles moissonnées avant l'heure, religieuses vieillies dans la solitude, vertu, beauté, esprit, jeunesse, sont venues chercher le suprême repos. Faut-il ajouter que ce champ des morts est aujourd'hui profané par les plus vulgaires usages, sans qu'une croix de bois rappelle que tant de noms illustres, tant de vertus obscures y ont été ensevelis [1] ?

[1] Voir à l'Appendice la description de la maison de Saint-Louis.

CHAPITRE QUATRIÈME.

PREMIÈRES ANNÉES DE LA MAISON DE SAINT-CYR. REPRÉSENTATIONS DE LA TRAGÉDIE D'ESTHER.

Les cinq ou six premières années de l'Institut de Saint-Louis furent des années d'essais et d'expériences, après lesquelles les constitutions ayant été modifiées et une réforme apportée dans la maison, l'établissement prit la forme définitive qu'il a gardée jusqu'à sa destruction. Nous attendrons donc l'époque de cette réforme pour donner un aperçu des constitutions, du gouvernement, de l'éducation de Saint-Cyr, et nous allons exposer sur-le-champ les causes qui ont amené ce grand changement.

Nous avons vu que la première pensée des fondateurs avait été de faire une institution tout à fait nouvelle et humaine, éloignée des conditions d'existence et des pratiques des maisons religieuses, où les demoiselles ne fussent élevées que pour le monde. « Nous voulions, disait madame de Maintenon, une piété solide, éloignée de toutes les petitesses de couvent, de l'esprit, de l'élévation, un grand choix dans nos maximes, une grande éloquence dans nos instructions, une liberté entière dans nos conversations, un tour de raillerie agréable dans la société, de l'élévation dans notre piété, et un grand mépris pour les pratiques des autres maisons [1]. »

D'après cela, on régla les différents exercices des demoiselles de telle façon qu'on leur laissa une sorte de liberté

[1] *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 276.

noble dans leurs études, leur récréations, leurs rapports entre elles et avec les Dames. Tout devait être digne, aisé, riant, naturel, dans l'éducation donnée à Saint-Cyr : piété, écrits, maintien, langage. Point de minuties et d'inutilités; point de dévotion étroite et fâcheuse; point de rigueurs et de répréhensions vulgaires. On leur permit des lectures honnêtes et agréables; on leur apprit à écrire des lettres de ce style noble et galant qu'avaient Voiture et Balzac; on les excita à ne parler que de choses d'esprit et sur des sujets élevés; on les habitua à une tenue distinguée et à la grâce que n'exclut pas la modestie; on ne dédaigna pas, on soigna même leur beauté : « la beauté, disait madame de Maintenon, est aussi un don de Dieu »; on leur permit une sorte de recherche et d'innocents caprices dans leur toilette, en les laissant ajouter quelque parure à leurs habits, des cordelières à leur ceinture, des perles et des rubans dans leurs cheveux. Madame de Maintenon aimait à voir ses chères filles ainsi belles, parées, un peu coquettes, et elle-même y contribuait en leur donnant ces petits ornements à profusion; « si bien qu'il y en avait, disent les Dames, qui étaient toutes garnies de rubans à la tête et au reste de leur habillement[1] ». En un mot, madame de Maintenon, pleine des souvenirs des hôtels d'Albret et de Richelieu, « dont elle avait peine, disait-elle dans sa vieillesse, à perdre le ton », aurait voulu que Saint-Cyr continuât les traditions de ces salons illustres, où les sentiments pieux et les belles manières étaient également cultivés. « C'est dans cette vue, dit Languet de Gergy, qu'elle s'appliquait à former l'esprit des demoiselles pour tous les exercices propres à leur inspirer cette politesse que le monde exige, et qui n'est point incompatible avec la piété. Elle prenait soin de leur taille, de leur air, de leur démar-

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XVIII.

che, de leurs ouvrages, de leurs jeux même et de leurs conversations. Elle ne pouvait souffrir en elles la hauteur, l'étourderie, la vanité, la paresse et l'humeur, et elle voulait que la raison les dominât en tout. C'était à la raison qu'elle les ramenait toujours dans ses avis et ses répréhensions, et c'était à former leur raison que tendaient les divers exercices qu'elle avait prescrits. Conduire nos filles à la vertu par de beaux sentiments, disait-elle, tel doit être l'esprit dominant de l'éducation donnée à Saint-Cyr, où les demoiselles doivent être élevées chrétiennement, raisonnablement et *noblement*. C'était son terme, mais elle en développait le sens de manière à exclure tout ce qui pouvait inspirer à ces jeunes filles une fierté vaine et pleine d'orgueil; elle renfermait son idée dans la noblesse des sentiments, la générosité, le désintéressement, la probité, la compassion pour les petits et les pauvres, la douceur, l'affabilité [1]. » Enfin, elle donnait pour dernier stimulant à cette belle éducation les sentiments d'honneur et de reconnaissance qu'elle éveillait en elles par ces paroles :

« Des personnes élevées aux frais de la patrie doivent constamment la servir par la pratique de toutes les vertus; une demoiselle élevée à Saint-Cyr devient comptable à l'État d'un pareil honneur, et pour répondre à cet engagement, elle ne doit jamais en perdre le souvenir. »

Ce plan d'éducation était, comme on le voit, très-beau et très-séduisant, mais difficile et plein de dangers; aussi ne réussit-il pas complétement, et fut-on obligé de l'établir sur des bases plus sévères; mais la postérité n'a point à s'en plaindre, car il amena des amusements et des solen-

[1] *Mémoires inédits*, t. Ier, p. 382 et 418. — *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, p. 196.

nités qui rendent à jamais Saint-Cyr illustre et recommandable dans l'histoire littéraire de la France.

On sait quelle passion la société du dix-septième siècle avait pour les belles conversations et les beaux écrits; on sait combien le jugement se formait, l'esprit se polissait dans ces salons où les la Fayette et les Sévigné ont tant travaillé, sans le savoir, au perfectionnement de notre langue. Madame de Maintenon y avait tenu un trop beau personnage pour dédaigner, malgré son dégoût du monde, les agréments de l'esprit, la culture des lettres, son goût pour cette belle langue qu'elle parlait avec tant de charme, qu'elle écrivait avec tant de simplicité et de naturel, qui n'avait pas été l'une des moindres causes de sa fortune. Elle voulait donc que ses chères filles connussent la langue française, non dans ses subtilités grammaticales et ses perfections d'orthographe, mais dans ses tours fins, naïfs, gracieux, dans sa clarté et son abondance, « dans la valeur des mots et le pourquoi des phrases ». Aussi elle se plaisait à les faire parler, à les faire écrire; elle les reprenait sur le style, sur les pensées, sur la prononciation; elle s'efforçait de leur inspirer son propre langage, « langage doux, juste, en bons termes, dit Saint-Simon, et naturellement éloquent et court ». — « On leur fait faire entre elles, dit Racine, sur leurs principaux devoirs, des conversations ingénieuses qu'on leur compose exprès, ou qu'elles-mêmes composent sur-le-champ; on les fait parler sur les histoires qu'on leur a lues, ou sur les importantes vérités qu'on leur a enseignées; on leur fait réciter par cœur et déclamer les plus beaux endroits des meilleurs poëtes[1]. » Enfin, mettant à profit leurs heures de récréation, madame de Maintenon venait s'asseoir auprès d'elles dans les jardins, et là elle leur

[1] Préface d'*Esther*.

ouvrait l'esprit et cultivait leur mémoire par de jolis traits, des détails édifiants ou instructifs sur sa propre vie ou sur la cour, des mots spirituels, de beaux vers. De cette passion à leur apprendre la langue des Bossuet et des Corneille naquirent *Esther* et *Athalie*.

Madame de Brinon, quoique bonne religieuse, était une sorte de femme savante ayant peu de jugement et une grande opinion d'elle-même. Comme elle connaissait les Pères de l'Église, et qu'elle avait une facilité extrême, soit à parler, soit à écrire, elle faisait elle-même des sermons, des explications de l'Évangile, des histoires de piété, même des vers sur des sujets religieux. Dès Noisy, et surtout pendant le carnaval de 1688, pour amuser les demoiselles, elle leur fit déclamer des scènes de tragédie qu'elle avait faites elle-même, dont le sujet était très-édifiant, mais aussi la poésie digne du fouet de Despréaux. Madame de Maintenon, dont les oreilles et le goût étaient également blessés, lui conseilla de laisser ces ouvrages et de prendre plutôt quelques belles pièces de Corneille et de Racine, « choisissant celles qui lui sembleraient assez épurées des passions dangereuses à la jeunesse[1] ». On prit *Cinna, Andromaque, Iphigénie,* et quelques-unes des *bleues* les déclamèrent devant leurs compagnes. Les vers romains du grand Corneille furent assez mal interprétés, mais les vers harmonieux du tendre Racine furent récités avec tant d'âme, et les demoiselles entrèrent si bien dans l'esprit des personnages, que madame de Maintenon en écrivit au poëte : « Nos petites filles ont joué hier *Andromaque*, et l'ont jouée si bien qu'elles ne la joueront plus ni aucune de vos pièces ».

Cependant elle pensait « que ces sortes d'amusements sont bons à la jeunesse, qu'ils donnent de la grâce, ornent

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr,* chap. XIV.

la mémoire, élèvent le cœur, remplissent l'esprit de belles choses »; elle les croyait d'ailleurs propres « à retirer ses chères filles des conversations qu'elles ont entre elles, et à amuser les grandes, qui, depuis quinze ans jusqu'à vingt, s'ennuyent un peu de la vie de Saint-Cyr [1] ». Enfin, « nous voulions, ajoutait-elle, que les demoiselles ne fussent pas si neuves quand elles s'en iraient, que le sont la plupart des filles élevées dans les couvents, et qu'elles sussent des choses dont elles ne seraient point honteuses dans le monde [2] ».

D'après cela, elle demanda à Racine « s'il ne pourrait pas faire sur quelque sujet de piété et de morale une espèce de poëme, où le chant fût mêlé avec le récit, le tout lié par une action qui rendît la chose plus vive et moins capable d'ennuyer [3]. « La pièce, disait-elle, serait uniquement pour Saint-Cyr et ne serait nullement connue du public ». Cette demande jeta Racine dans un grand embarras : il était aimé de madame de Maintenon et voulait lui plaire; mais ayant abandonné le théâtre et la poésie, il craignait de hasarder sa gloire avec une tragédie de couvent, un amusement de petites filles. Il alla consulter Despréaux, qui décida brusquement qu'il fallait refuser. Mais, après réflexion, tenté d'essayer son génie dans des voies nouvelles, il trouva l'histoire d'Esther, qui lui parut « pleine de grandes leçons d'amour de Dieu et de détachement du monde au milieu du monde même ». — « Je crus, ajoute-t-il, que je trouverais assez de facilité à traiter ce sujet; d'autant plus qu'il me sembla que, sans altérer aucune des circonstances tant soit peu considérables de l'Écriture

[1] *Lettres et entretiens sur l'éducation*, t. Ier, p. 320.

[2] Lettre à madame du Pérou, dans les *Mémoires*, chap. XXVIII. — *Lettres édifiantes*, t. III, p. 672.

[3] Préface d'*Esther*.

sainte, je pourrais remplir son action avec les seules scènes que Dieu lui-même, pour ainsi dire, a préparées [1]. » Il fit le plan avec quelques scènes et les montra à son ami, qui l'exhorta à continuer ce travail avec autant de zèle qu'il avait mis à l'en détourner. Alors il alla lire ces fragments à madame de Maintenon. « Celle-ci en fut charmée, et sa modestie ne put l'empêcher de trouver dans le caractère d'Esther et dans quelques circonstances de ce sujet des choses flatteuses pour elle. La Vasthi avait ses applications, Aman des traits de ressemblance, et indépendamment de ces idées, l'histoire d'Esther convenait parfaitement à Saint-Cyr. Les chœurs que Racine, à l'imitation des Grecs, avait toujours eu en vue de remettre sur la scène, se trouvaient placés naturellement dans *Esther,* et il était ravi d'avoir eu cette occasion de les faire connaître et d'en donner le goût [2]. »

Racine continua son ouvrage avec les avis de madame de Maintenon; il venait lui lire chaque scène à mesure qu'il la composait. Quelques mois après, la pièce était faite, et l'on se disposa à la jouer. Racine, avec l'aide de Boileau, choisit les demoiselles qui devaient être actrices parmi celles qui n'étaient âgées que de quinze ans : elles avaient ainsi les grâces de l'enfance sans les séductions de la jeunesse [3]; il les forma à la déclamation, et finit par les amener à une perfection que personne n'espérait. Voici les noms de ces demoiselles, dont quelques-unes sont restées à Saint-Cyr comme Dames de Saint-Louis.

Mademoiselle de Veilhenne faisait Esther : « elle avait bien de l'esprit, disent les Dames de Saint-Cyr, et une

[1] Préface d'*Esther*.

[2] *Souvenirs de madame de Caylus*.

[3] Toutes les actrices d'*Esther* étaient nées en 1674, à l'exception de mesdemoiselles d'Abancourt et de Mornay, nées en 1672 et en 1673. La maison renfermait alors environ soixante demoiselles plus âgées.

figure convenable à ce personnage ». Mademoiselle de Lastic faisait Assuérus; madame de Maintenon disait « qu'elle était belle comme le jour ». Mademoiselle de la Maisonfort faisait Élise : c'était la sœur de cette chanoinesse à qui madame de Maintenon avait confié le soin des classes; « le roi la distinguait à cause de sa grâce extrême et de sa jolie voix ». Mademoiselle de Glapion faisait Mardochée : c'était une grande et belle personne, qui devint supérieure de la maison de Saint-Louis, l'amie « de confiance intime » de madame de Maintenon et dont nous aurons longuement à parler. Racine avait hésité pour ce rôle entre plusieurs demoiselles : à la fin il découvrit mademoiselle de Glapion, que sa modestie faisait tenir à l'écart, et elle entra si parfaitement dans son personnage, qu'il dit tout joyeux à madame de Maintenon : « J'ai trouvé un Mardochée dont la voix va jusqu'au cœur. » Les rôles d'Aman, de Zarès, d'Idaspe, furent remplis par mesdemoiselles d'Abancourt, de Marsilly, de Mornay, qui étaient « des personnes pleines d'agrément ». Les chœurs, dont la musique avait été faite par Moreau, musicien de la communauté, furent conduits par mesdemoiselles de Champigny, de Beaulieu, de la Haye, « qui ont été toutes trois Dames de Saint-Louis, disent les *Mémoires*, où elles ont bien employé ce talent à chanter les louanges de Dieu [1] ». Enfin le prologue fut fait tout exprès pour madame de Caylus, fille du marquis de Villette [2], cousine de madame de Maintenon, qui l'appe-

[1] Voici ce que devinrent les autres actrices d'*Esther* : Mesdemoiselles de Veilhenne et de Lastic se firent carmélites; mademoiselle de la Maisonfort, ursuline; mesdemoiselles d'Abancourt et de Mornay, visitandines. Mademoiselle de Marsilly se maria. (Voir la note de la page 110.)

[2] M. de Villette était le fils de cette sœur de Constant d'Aubigné qui recueillit madame de Maintenon à sa naissance et à son retour d'Amérique. Il était lieutenant général de marine et eut trois enfants : le comte de Murçay,

lait sa nièce et « l'aimait à ne pouvoir se passer d'elle ». Cette jeune dame, alors âgée de dix-sept ans, avait été élevée près de madame de Maintenon dans les maisons de Rueil, de Noisy, de Saint-Cyr[1], et était mariée depuis près de deux ans au comte de Caylus. Elle avait assisté aux lectures de Racine dans la chambre de madame de Maintenon, et savait par cœur toute la pièce, de sorte qu'elle fit dans la suite presque tous les rôles et principalement celui d'Esther, « à mesure qu'une des actrices se trouvait incommodée ». — « Jamais, dit Saint-Simon, un visage si spirituel, si touchant, si parlant; jamais une fraîcheur pareille; jamais tant de grâce ni plus d'esprit; jamais tant de gaieté et d'agréments; jamais créature plus séduisante. Elle surpassait les plus fameuses actrices à jouer des comédies; elle s'y surpassa à celle d'*Esther* devant le roi. »

Madame de Maintenon, depuis qu'elle était en faveur,

lieutenant général, tué à la bataille de Turin; le chevalier de Murçay, colonel de dragons, tué à la bataille de Steinkerke, enfin madame de Caylus. Le marquis de Villette était protestant. Madame de Maintenon, après lui avoir demandé vainement sa fille pour la faire élever auprès d'elle dans la religion catholique, se décida à un acte qui lui a été vivement reproché : pendant un voyage maritime de Villette, elle fit enlever l'enfant et la garda près d'elle. Elle demanda pardon à son cousin de cette violence dans les termes les plus touchants, le suppliant de lui laisser faire la fortune de ses enfants et sa propre fortune au moyen de sa conversion. Villette, après beaucoup d'emportements et de résistance, finit par céder, se fit catholique, ainsi que ses enfants, et devint même à son tour un ardent convertisseur. Madame de Caylus fut demandée par les plus grands seigneurs de la cour, entre autres par le marquis de Boufflers. Madame de Maintenon refusa ces riches partis par modestie, et donna malheureusement à sa nièce un très-mauvais mari, dont elle fut obligée de la séparer.

[1] « Madame de Maintenon, dit mademoiselle d'Aumale, s'occupa à élever mademoiselle de Murçay comme sa fille, et il ne se passoit rien à la cour sur quoi elle ne lui fit faire des réflexions solides quoique conformes à la portée de son âge; sa journée étoit remplie d'exercices de piété, de lectures dont elle étoit obligée de lui rendre compte, des leçons de ses maîtres et d'amusements honnêtes et réglés; enfin, elle n'oublia rien pour lui donner bien de la religion et de la raison. »

cherchait à détourner Louis XIV de ses fêtes ruineuses en lui procurant des amusements moins coûteux : « elle voulait, disait-elle, lui faire trouver du plaisir en de bonnes choses, » et elle songeait autant à lui plaire qu'à ses filles de Saint-Cyr, en faisant travailler Racine sur le sujet d'Esther. C'est pourquoi, voulant lui montrer cette pièce et que tout y fût agréable et suivant ses goûts de magnificence, elle fit faire pour les actrices des habits à la persane, ornés de perles et de diamants qui avaient jadis servi au roi dans ses ballets; tout cela lui coûta plus de 14,000 livres. Elle fit aussi peindre des décors par Borin, le décorateur des spectacles de la cour, et fit venir les musiciens du roi pour les exercer sur la musique de Moreau, et Nivers, l'organiste de la maison, pour accompagner sur le clavecin. Enfin, on dressa par son ordre un théâtre dans le vestibule des dortoirs, qui se trouvait au deuxième étage du grand escalier des demoiselles[1]. Ce vestibule, très-spacieux et très-élevé, fut partagé en deux parties, l'une pour la scène, l'autre pour les spectateurs; et l'on construisit le long des murs deux amphithéâtres : l'un, assez petit, pour y placer la communauté; l'autre, plus grand, pour y placer les demoiselles : les rouges, sur les gradins d'en haut; les vertes, au-dessous d'elles; les jaunes, au-dessous des vertes, et les bleues en bas; entre les deux amphithéâtres étaient des siéges pour les personnes du dehors. Le tout était éclairé par des lustres de cristal. Le bruit de ces apprêts se répandit à la cour et dans Paris, et l'on n'y parla bientôt plus « que de la pièce que les petites filles devaient jouer devant le roi[2] ». Mais, en même temps, ces préparatifs et le trouble qui en fut la suite vinrent s'ajouter aux causes de dissipation qui existaient

[1] Voir à l'Appendice la description de la maison.

[2] Lettre de madame de Sévigné du 31 décembre 1688.

déjà dans la maison et qui obligèrent à la réformer. Nous remettons à parler de ces causes dans le chapitre suivant; disons seulement que madame de Brinon ne vit pas les représentations d'*Esther :* à cette époque elle était disgraciée et avait quitté Saint-Cyr.

Madame de Maintenon fit d'abord jouer la pièce devant elle et quelques amis particuliers, afin de donner de l'assurance aux demoiselles. Ces répétitions réussirent; alors, croyant que tout était digne d'être montré au roi, elle le pria de venir à Saint-Cyr pour voir *Esther*.

Louis XIV arriva pour ce spectacle le mercredi 26 janvier 1689, à deux heures de l'après-midi; il avait avec lui le Dauphin, le prince de Condé, quelques courtisans et quelques évêques [1]. Il entra d'abord dans la salle de communauté, où les religieuses étaient assemblées, et leur témoigna le plaisir qu'il aurait à les voir au spectacle d'*Esther*. Lorsqu'il fut monté dans le vestibule du théâtre, il regarda avec satisfaction les demoiselles qui étaient rangées sur leurs bancs, et s'étant mis à sa place avec madame de Maintenon, qui avait un fauteuil un peu en arrière pour être à portée de répondre à ses questions, le spectacle commença. Les demoiselles, quoiqu'un peu tremblantes, remplirent leurs personnages « avec autant de grâce que de modestie et de piété [2] »; les beaux vers de Racine, dans ces bouches si pures, semblaient avoir plus de charme; les chœurs firent beaucoup d'effet; « enfin, dit Dangeau, tout réussit à merveille. » Le roi fut enchanté d'un spectacle si nouveau, de cette poésie si parfaite, de ces allusions délicates à lui-même, à la grande guerre qu'il

[1] Dangeau donne leurs noms : MM. de Beauvilliers, de la Rochefoucauld, de Noailles, de Brionne, de la Salle, de Tilladet, de Louvois, de Chevreuse, de Montchevreuil, d'Aubigné et de Dangeau; les évêques de Beauvais, de Meaux (Bossuet) et de Châlons (de Noailles). (*Journal de Dangeau*, t. II, p. 311.)

[2] Préface d'*Esther*.

venait d'entreprendre, à la fondation de Saint-Cyr[1]. Il en témoigna son contentement aux Dames de Saint-Louis, aux charmantes *filles de Sion,* et au pieux Racine, qui, après avoir guidé derrière la scène ses jeunes actrices, s'en était allé à la porte de la chapelle étouffer devant Dieu la joie et l'orgueil dont il se sentait gonflé.

Revenu à Versailles, le roi ne fit plus que parler d'*Esther;* et il en montra un tel enchantement que madame la Dauphine, le duc d'Orléans, les princes de la maison royale et les plus grands seigneurs lui demandèrent à voir cette merveille, dont on faisait déjà grand bruit dans les sociétés de Paris[2]. Il consentit à leur faire ce plaisir et les amena trois jours après à une deuxième représentation; mais comme ce spectacle semblait uniquement fait pour les gens de dévotion, il y amena aussi plusieurs personnes

1 Ici, loin du tumulte, aux devoirs les plus saints,
Tout un peuple naissant est formé par mes mains :
Je nourris dans son cœur la semence féconde
Des vertus dont il doit sanctifier le monde.
Un roi qui me protége, un roi victorieux
A commis à mes soins ce dépôt précieux;
C'est lui qui rassembla ces colombes timides,
Éparses en cent lieux, sans secours et sans guides :
Pour elles, à sa porte, élevant ce palais,
Il leur y fit trouver l'abondance et la paix.
. . . . . (Prologue.)

Dans un lieu séparé de profanes témoins,
Je mets à les former mon étude et mes soins;
Et c'est là que, fuyant l'orgueil du diadème,
Lasse de vains honneurs et me cherchant moi-même,
Aux pieds de l'Éternel je viens m'humilier
Et goûter le plaisir de me faire oublier.
Acte Ier, scène Ire.

2 « On a représenté à Saint-Cyr la comédie ou tragédie d'*Esther*. Le roi l'a trouvée admirable; M. le Prince y a pleuré. Racine n'a rien fait de plus beau ni de plus touchant : il y a une prière d'Esther pour Assuérus, qui enlève. J'étais en peine qu'une petite demoiselle représentât ce roi : on dit que cela est fort bien. » (Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan, du vendredi 28 janvier 1689.)

d'Église, entre autres huit jésuites et l'illustre madame de Miramion[1]. « Aujourd'hui, dit madame de Maintenon, nous jouons pour les saints. » Ce fut madame de Caylus qui fit Esther : « toutes les Champmeslé du monde, dit l'abbé de Choisy, n'avaient pas les tons ravissants qu'elle laissait échapper en déclamant[2]. » L'effet en fut prodigieux sur ce parterre d'élite, sur ces esprits nourris de la lecture et des images de la Bible, qui voyaient ses beautés exposées dans leur simplicité antique et dans le langage le plus harmonieux. Le roi et ceux qui l'avaient accompagné s'en retournèrent charmés. Alors les princes firent partout de si beaux éloges de ce spectacle, que tous les courtisans demandèrent à le voir. Le roi promit à plusieurs de les y mener, « ce qui mit une telle émulation de curiosité et même une telle jalousie entre tous les grands, qu'il trouva bon, pour les contenter tous, de les y amener tour à tour. » « Et il ne fut pas fâché, ajoutent les Dames de Saint-Cyr, d'avoir cette raison pour voir plusieurs fois cette pièce, où il prenait toujours un nouveau plaisir. » Il y eut ainsi quatre représentations nouvelles, où les demoiselles continuèrent à bien jouer, aidées de Racine et de Boileau, qui venaient leur faire répéter leurs personnages et qui se tenaient derrière le théâtre pendant le spectacle. « Elles avaient d'ailleurs, dit la religieuse qui nous a laissé ces charmants détails, elles avaient bonne envie de faire honneur à leurs maîtres et que le roi et madame de Maintenon fussent contents ; elles y allaient même si simplement que quelques-unes, dans la peur de manquer, se mettaient à genoux derrière le théâtre et disaient des *Veni, Creator,*

[1] Lettre de madame de Sévigné du 31 janvier 1689. — Madame de Miramion, que madame de Sévigné appelle une *mère de l'Église*, était la femme la plus célèbre de Paris par sa piété, sa charité, et le grand nombre de fondations utiles qu'elle a faites.

[2] *Mémoires de Choisy*, t. LXIII, p. 298, de la Collection Petitot.

afin d'obtenir de ne pas broncher; et je crois que Dieu, qui voyait leur innocence et leur bonne intention, avait leur prière agréable, car elles jouaient si naturellement et de si bonne grâce, sans hésiter le moins du monde, qu'on eût dit que ce qu'elles disaient coulait de source[1]. »

Ces quatre représentations eurent lieu les 3, 5, 15 et 19 février[2] : elles eurent pour spectateurs tout ce qu'il y avait de plus illustre par la naissance, les dignités, l'esprit, les vertus; des évêques, des magistrats, des saints, des beaux esprits, Bossuet, le père de La Chaise, le président Lamoignon, madame de Sévigné, madame de Coulanges, etc. « Comme cette pièce était pieuse, disent les Dames de Saint-Cyr, les gens d'une profession grave ne faisaient pas de difficulté de demander à y venir; il y eut plusieurs évêques et des ecclésiastiques très-vertueux à qui le roi l'accorda; d'autres qu'il y convia; d'autres aussi à qui madame de Maintenon fut bien aise de faire ce plaisir. » — « Elle y fait aller, dit madame de Sévigné, tous les gens d'une profonde sagesse; par exemple, Racine lui parla de M. de Pomponne; elle fit un cri, le roi aussi, et Sa Majesté lui ordonna d'y aller[3]. » Une place à ce pieux spectacle était briguée comme une marque de haute faveur; les ministres mêmes en étaient importunés; et « un divertissement d'enfants, dit Racine, devint le sujet de l'empressement de toute la cour. » — « On y porta, ajoute madame de la Fayette, un degré de chaleur qui ne se comprend pas; car il n'y eut ni petit ni grand qui n'y voulût aller; les ministres, pour faire leur cour en

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XIV.

[2] Le 3 février, le roi, à la prière de Racine, donna aux Dames de Saint-Cyr un privilége pour faire imprimer *Esther*, avec défense aux comédiens de mettre cette pièce sur le théâtre. Madame de Maintenon en refusa la dédicace.

[3] Lettre du 4 février 1689.

allant à cette comédie, quittèrent les affaires les plus pressées [1]. » Les seules personnes qui y allèrent avec regret, et l'évitèrent autant qu'elles purent, furent les Dames de Saint-Louis : excepté celles qui gardaient les demoiselles, elles se tinrent comme cachées dans les tribunes de la chapelle, ou dans la salle de communauté, et il fallut l'ordre exprès du roi pour les faire venir au spectacle d'*Esther*.

Malgré le monde qui assista à ces représentations, tout s'y passa avec beaucoup d'ordre. « Madame de Maintenon, disent les Dames de Saint-Cyr, faisait faire une liste de tous ceux qui devaient entrer, qu'on donnait à la portière [2], afin qu'elle n'en laissât pas passer d'autres; et quand le roi était arrivé, il se mettait à la porte en dedans, et, tenant sa canne haute, pour servir de barrière, il demeurait ainsi jusqu'à ce que toutes les personnes conviées fussent entrées; alors il faisait fermer la porte. Il en a toujours usé de même toutes les fois qu'il nous faisait l'honneur de venir ici; et, dans ces occasions-là, il ne faisait guère entrer de monde de sa suite, ayant une grande attention à nous garantir du désordre que cause la multitude; il voulait que les gens de sa maison se tinssent dans les vestibules ou autres lieux publics, proche celui où il était, sans oser dire un mot à personne.... Depuis le vestibule d'en haut jusqu'à la porte de clôture, c'est-à-dire l'escalier des demoiselles, le grand corridor, l'escalier des Dames,

[1] *Mémoires sur la cour de France*, p. 128.

[2] C'était madame de Gauthier : « elle était d'une figure et d'une modestie qui plaisait fort au roi, aussi bien que sa politesse, dont il la loua plusieurs fois. » (*Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XVI.) Presque toutes les premières Dames de Saint-Louis étaient remarquables par leur beauté. Madame de Maintenon voulait qu'elles n'eussent aucun défaut corporel, ni rien dans leur personne qui pût déplaire ou répugner aux enfants qu'elles élevaient.

tout était éclairé aux bougies. Quant au théâtre, madame de Maintenon y avait mis un grand ordre : comme il était à un bout du dortoir des jaunes, les actrices avaient tout ce dortoir pour se tenir prêtes à représenter quand il était temps : il y avait du feu et toutes les choses nécessaires. La maîtresse générale des classes les gardait avec les autres maîtresses, afin qu'il ne se passât rien qui ne fût dans l'ordre; et M. Racine y était aussi pour les faire aller et venir sur le théâtre quand il fallait : sa conduite était si sage, qu'en un besoin il aurait bien valu une maîtresse [1]. »

La plus brillante des représentations d'*Esther* fut la quatrième, celle du 5 février. Jacques II, roi d'Angleterre, venait d'être renversé du trône par son gendre, Guillaume d'Orange; il s'était réfugié en France, où Louis XIV lui avait donné à Saint-Germain une magnifique hospitalité, en attendant qu'il lui fournit des troupes et des vaisseaux pour reconquérir son royaume. Il fut convié avec la reine sa femme à venir à Saint-Cyr. Louis XIV, avec sa courtoisie ordinaire, vint l'y attendre accompagné d'une nom-

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XVI. — « Il arriva un jour que mademoiselle de la Maisonfort hésita un peu en jouant son rôle. Racine, qui était toujours derrière le théâtre et fort attentif au succès de la pièce, s'en aperçut et en fut ému. Aussi, quand mademoiselle de la Maisonfort sortit de dessus le théâtre, il lui dit d'un air fâché : « Ah! mademoiselle, qu'avez-vous fait? Voilà une pièce perdue. » Elle, sur le mot de pièce perdue, croyant qu'elle l'était en effet par sa faute, se mit à pleurer. Lui, qui, avec tout son esprit, ne laissait pas de faire quelquefois des traits de simplicité, était peiné de l'avoir contristée, et craignant, comme elle devait retourner sur le théâtre, qu'il ne parût qu'elle avait pleuré, voulut aussi la consoler, et, pour essuyer ses larmes, il tira son mouchoir de sa poche et l'appliqua lui-même à ses yeux, comme on fait aux enfants pour les apaiser, lui disant des paroles douces, afin de l'encourager, et que cela ne l'empêchât pas de bien achever ce qu'elle avait encore à faire. Malgré cette précaution, le roi s'aperçut qu'elle avait les yeux un peu rouges, et dit : « La petite a pleuré. » Quand on sut ce que c'était et la simplicité de M. Racine, on en rit et lui-même aussi, qui, n'ayant eu tête que la pièce, avait fait cette action sans penser le moins du monde à ce qu'elle avait de peu convenable. »

breuse cour : il le reçut dans la salle du chapitre, lui montra la maison, et lui expliqua les intentions de la fondation sans éveiller beaucoup l'attention de ce monarque, « qui paraissait insensible à tout » ; enfin il le mena à la représentation d'*Esther*.

« Nous vîmes alors, disent les Dames, trois têtes couronnées dans notre maison, et presque tous les princes et princesses du sang. Les actrices, animées par de si augustes spectateurs et l'empressement qu'on mettait à les voir, en prirent une nouvelle émulation et eurent un succès surprenant. La musique ne fut pas un des moindres agréments de la pièce; car, outre que nous avions de belles voix, les instruments des musiciens du roi en relevaient l'harmonie. Le roi avait donné pour ce jour-là quelques-unes de ses musiciennes des plus sages et des plus habiles pour mêler avec les demoiselles, afin de fortifier le chœur des Israélites : on les habilla comme elles à la persane, ce qui aurait dû les confondre avec les autres; mais ceux qui ne les connaissaient pas pour être de la musique du roi les distinguaient fort bien pour n'être pas de nos demoiselles, en qui on remarquait une certaine modestie et une noble simplicité bien plus aimable que les airs affectés que se donnent les filles de cette sorte.... Tout le monde convint que l'opéra et la comédie n'approchaient pas de ce spectacle. D'un côté, on voyait sur le théâtre de jeunes demoiselles bien faites, fort jolies, qui représentaient parfaitement bien, qui ne disaient que des choses capables d'inspirer des sentiments honnêtes et vertueux, et dont l'air noble et modeste sans affectation ne donnait aux spectateurs que l'idée de la plus grande innocence. Si l'on tournait la tête de l'autre côté, on voyait cette multitude de demoiselles, rangées pour ainsi dire en pyramides, très-proprement mises dans leurs habits de Saint-Cyr, qui, avec les rubans de chaque cou-

leur qu'elles portent, faisaient une diversité agréable; pour ce qui est de la place du milieu, on y voyait les rois et tout ce qu'il y avait de plus grand à la cour[1]. »

Cette représentation mit le comble à la renommée d'*Esther*. Les esprits les plus austères y applaudirent, et l'ancien ministre Pomponne en fut content au dernier point : « Racine s'est surpassé, disait-il; il est pour les choses saintes comme il était pour les profanes. La sainte Écriture est suivie exactement; tout y est beau, tout y est grand, tout y est traité avec dignité[2]. » Cependant l'on commençait à trouver quelque inconvénient dans ces spectacles, car madame de Caylus cessa, après cette représentation, d'y figurer. « Elle faisait trop bien, dit madame de Sévigné, elle était trop touchante; on ne veut plus que la simplicité toute pure de ces petites âmes innocentes[3]. »

La dernière des représentations d'*Esther*, pendant l'année 1689, eut lieu le 19 février. Parmi les spectateurs se trouvait madame de Sévigné : cette dame avait longtemps sollicité cette faveur auprès de madame de Maintenon par ses amies mesdames de Coulanges et de Chaulnes; « mais la presse est devenue si extrême, dit-elle, que je ne croirai y aller que quand je serai partie. » Laissons-lui raconter cette journée, et comment « elle y fit sa cour plus agréablement qu'elle ne l'eût jamais pensé ».

« Nous allâmes samedi à Saint-Cyr, madame de Coulanges, madame de Bagnols, l'abbé Testu et moi. Nous trouvâmes nos places gardées : un officier dit à madame de Coulanges que madame de Maintenon lui faisait garder un siége auprès d'elle; vous voyez quel honneur. Pour vous, madame, me dit-il, vous pouvez choisir. Je me mis

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XVI.

[2] Lettre de madame de Sévigné du 7 février 1689.

[3] Lettre du 11 février 1689.

avec madame de Bagnols au second rang, derrière les duchesses. Le maréchal de Bellefonds vint se mettre par choix à mon côté droit; et devant c'étaient mesdames d'Auvergne, de Coislin et de Sully. Nous écoutâmes, le maréchal et moi, cette tragédie avec une attention qui fut remarquée, et de certaines louanges sourdes et bien placées, qui n'étaient peut-être pas sous les fontanges de toutes les dames. Je ne puis vous dire l'excès de l'agrément de cette pièce : c'est une chose qui n'est pas aisée à représenter et qui ne sera jamais imitée; c'est un rapport de la musique, des vers, des chants, des personnes, si parfait et si complet, qu'on n'y souhaite rien; les filles qui font des rois et des personnages sont faites exprès; on est attentif et on n'a point d'autre peine que celle de voir finir une si aimable pièce; tout y est simple, tout y est innocent, tout y est sublime et touchant : cette fidélité de l'histoire sainte donne du respect; tous les chants convenables aux paroles qui sont tirées des Psaumes ou de la *Sagesse* et mis dans le sujet sont d'une grande beauté qu'on ne soutient pas sans larmes; la mesure de l'approbation qu'on donne à cette pièce, c'est celle du goût et de l'attention. J'en fus charmée et le maréchal aussi, qui sortit de sa place pour aller dire au roi combien il était content et qu'il était auprès d'une dame qui était bien digne d'avoir vu *Esther*. Le roi, avec un air d'être chez lui qui lui donnait une douceur trop aimable, vint vers nos places, et après avoir tourné, il s'adressa à moi et me dit : Madame, je suis assuré que vous avez été contente. Moi, sans m'étonner, je répondis : Sire, je suis charmée, ce que je sens est au-dessus des paroles. Le roi me dit : Racine a bien de l'esprit. Je lui dis : Sire, il en a beaucoup; mais en vérité ces jeunes personnes en ont beaucoup aussi : elles entrent dans le sujet, comme si elles n'avaient jamais fait autre

chose. Ah! pour cela, reprit-il, il est vrai. Et puis Sa Majesté s'en alla et me laissa l'objet de l'envie : comme il n'y avait quasi que moi de nouvelle venue, le roi eut quelque plaisir de voir mes sincères admirations sans bruit et sans éclat. M. le Prince et madame la Princesse vinrent me dire un mot; madame de Maintenon un éclair : elle s'en allait avec le roi. Je répondis à tout, car j'étais en fortune [1]. »

Ce jour-là même, en arrivant à Versailles, le roi apprit la mort subite de la jeune reine d'Espagne, sa nièce, fille du duc d'Orléans, qui, dit-on, fut empoisonnée. Cette mort fit cesser tous les divertissements de la cour, et par conséquent les représentations d'*Esther*.

Pendant le carême de cette année, Racine fit pour Saint-Cyr quatre cantiques tirés de l'Écriture sainte, « qui auraient été plus utiles aux demoiselles, dit son fils, si la musique avait répondu aux paroles; mais le musicien qui avait mis en chant les chœurs d'*Esther* n'avait pas le talent de Lulli [2]. » Le roi fit cependant plusieurs fois exécuter ces cantiques devant lui, et le roi et la reine d'Angleterre y vinrent avec lui pour les entendre. Les demoiselles lui récitèrent aussi une ode de mademoiselle Deshoulières « sur le soin que le roi prend de l'éducation de sa noblesse dans les places et à Saint-Cyr, » laquelle avait remporté le prix à l'Académie française [3]. Enfin on chanta devant lui une cantate à la louange

[1] Lettre du 21 février 1689.

[2] *Mémoires sur la Vie de Racine*, par son fils.

[3] C'est la première pièce des Œuvres de mademoiselle Deshoulières. Il y eut un grand nombre d'autres poésies publiées à l'occasion de la fondation de Saint-Cyr. On faisait grand cas, dans cette maison, d'un morceau de l'*Histoire de Louis XIV* en vers, par Regnier-Desmarets, secrétaire perpétuel de l'Académie française, surtout à cause de l'approbation qu'y avait donnée Louis XIV.

de madame de Maintenon, que celle-ci ne voulut entendre qu'une seule fois : les vers en sont fort médiocres et d'un auteur inconnu ; la musique est de Nivers et ne vaut guère mieux que les paroles [1].

Dans cette année le roi vint souvent à Saint-Cyr : « il visitait les classes, voyait la communauté, allait dans le jardin et donnait partout beaucoup de marques de bonté... Les classes le suivaient ou se tenaient à son passage pour avoir l'honneur de le voir. Dans ces occasions, et pour lui marquer leur attachement et leur reconnaissance, elles se mettaient à chanter d'elles-mêmes, comme par un mouvement subit, des chants à sa louange, entre autres :

Qu'il règne, ce héros, qu'il triomphe toujours !
Qu'avec lui soient toujours la paix et la victoire !
Que le cours de ses ans dure autant que le cours
De la Seine et de la Loire !
Qu'il règne, ce héros, qu'il triomphe toujours !
Qu'il vive autant que sa gloire [2] !

« Ce fut mademoiselle de Beaulieu qui entonna ce chœur avec sa belle voix ; toutes celles de sa classe continuèrent, à quoi le roi eut la bonté de faire attention d'un air gracieux et de leur en témoigner sa reconnaissance [3]. » Nous verrons que les prologues des opéras de Quinault, qui sont, comme l'on sait, des cantates à la louange de Louis XIV, furent, en retranchant les parties inutiles ou dangereuses, le fond de l'instruction musicale donnée à Saint-Cyr.

[1] Cette cantate est dans le manuscrit n° 2423 de la bibliothèque de Versailles, et provenant de la collection musicale des Dames de Saint-Cyr.

[2] Ces vers sont de Quinault, dans l'idylle de la Paix, qui fut chantée pour la première fois dans l'orangerie de Sceaux, en 1685 ; la musique est de Lulli. On les trouve dans le manuscrit n° 2423 déjà cité, où ils forment l'un des *concerts* d'un opéra de *la Vertu*, arrangé par Nivers.

[3] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XIII.

Dès les premiers jours de l'année 1690, les représentations d'*Esther* recommencèrent; elles eurent lieu les 5, 10, 19, 23 et 30 janvier, 3 et 10 février; le succès n'en fut pas affaibli. Le roi y prit le même plaisir, ainsi que sa famille; il amena, comme l'année précédente, les dames et les seigneurs de sa cour, et avec eux « bon nombre de fameux jésuites qui le demandèrent, entre lesquels étaient les pères Bourdaloue, Delarue, Gaillard. » Il fut si content des éloges donnés à ce spectacle, qu'il invita Racine à faire pour l'année suivante une autre pièce sur quelque sujet religieux. Racine, qui n'avait pensé, en faisant *Esther,* qu'à composer une sorte de poëme convenable, à cause du mélange du chant et du récit, à des jeunes filles, voulut justifier les applaudissements qu'on lui avait donnés par une œuvre plus sérieuse, plus parfaite, et il se mit à faire *Athalie;* mais ce chef-d'œuvre de la scène française n'eut pas les mêmes honneurs, la même fortune qu'*Esther,* et les dernières représentations de l'année 1690 marquent l'époque où finirent ces amusements trop détournés de leur but, et où fut introduite à Saint-Cyr une réforme qui donna à l'Institut de Saint-Louis sa constitution définitive.

CHAPITRE CINQUIÈME.

DE LA RÉFORME FAITE A SAINT-CYR.
FIN DES REPRÉSENTATIONS THÉATRALES.
CHANGEMENTS DANS L'ÉDUCATION DES DEMOISELLES.
ÉTABLISSEMENT DES PRÊTRES DE SAINT-LAZARE.

Madame de Maintenon, épouse et confidente du roi, et qu'on croyait toute-puissante sur son esprit, était, depuis son élévation, entourée de courtisans et de flatteurs; mais, comme leurs séductions avaient difficilement prise sur sa solidité, c'était à ses œuvres, à ses entours, à ses familiers qu'ils s'adressaient. Saint-Cyr fut donc, dès sa création, l'objet de louanges outrées et d'adulations infinies, et non-seulement la fondation elle-même, mais ses habitants et principalement les demoiselles. Ces éloges, la magnificence de l'œuvre elle-même, le voisinage de Versailles, les visites du roi, la présence presque continuelle de la fondatrice, enflèrent le cœur de ces jeunes filles et les remplirent d'orgueil, de vanité, d'amour du monde; elles s'imaginèrent être de la cour; elles rêvèrent mariages, grandeurs, richesses; leurs familles, avec tous les préjugés et l'ignorance des provinces, les nourrirent de ces espérances, croyant qu'il suffisait d'approcher de la favorite pour avoir part à la manne des munificences royales. Dans la maison, elles ne trouvèrent presque personne qui leur ôtât ces illusions : les prêtres qu'on avait attachés à Saint-Cyr comme confesseurs, par ambition ou par légèreté, flattèrent leurs goûts de dissipation et leurs idées glorieuses; les dames qu'on avait admises pour aider dans

les classes, et principalement madame de la Maisonfort, ne leur donnèrent qu'une instruction mondaine, jusqu'à leur inspirer les railleries, les conversations précieuses et les tons de l'hôtel de Rambouillet, jusqu'à leur donner à lire les comédies de Molière et les romans de mademoiselle de Scudéry, jusqu'à leur faire écrire sur madame de Maintenon et les dames de la cour de ces portraits mythologiques qui étaient alors si fort à la mode. Quant aux religieuses, celles qu'on avait appelées du dehors « étaient venues sans vocation pour être connues de madame de Maintenon, dans l'espérance qu'elle leur ferait d'autre bien que d'être Dames de Saint-Louis[1], » et l'on fut contraint de les congédier. Les autres étaient presque des enfants, ignorantes, sans expérience, n'ayant qu'une piété mal éclairée avec des idées fausses sur la vie qu'elles avaient embrassée; de plus, n'étant pas attachées indissolublement à l'Institut, elles pouvaient être tentées de jeter un regard de regret sur ce monde qu'elles n'avaient pas connu et qui venait à elles; enfin elles s'étaient laissé éblouir par les grandeurs de la fondation, les louanges du roi et de toute la cour; elles en avaient pris des manières de chanoinesses et de dames importantes, et quelques-unes portaient au chœur leur long manteau, leur croix d'or, leurs gants de moire, avec des gestes et des airs qui, sans blesser la modestie, n'étaient point de l'humilité chrétienne.

Chez leur supérieure, madame de Brinon, cet orgueil était poussé jusqu'à l'excès : accablée d'imprudentes faveurs par madame de Maintenon, qui lui fit donner des pensions pour elle, des places pour ses parents; regardée affectueusement par le roi, qui l'appela plusieurs fois dans son cabinet et vint la visiter dans une maladie;

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XII.

adulée par les grands, correspondant avec les ministres, elle se crut un personnage dans l'État et en perdit la tête. On la vit prendre des airs de princesse et de protectrice, faire des dépenses folles, se donner un appartement somptueux, avoir une cour de demoiselles favorites, mécontenter la maison par ses inégalités et ses préférences, la faire trembler par ses tons de hauteur et de commandement. Enfin, étant allée aux eaux de Bourbon pour sa santé, elle poussa le ridicule jusqu'à se faire envoyer des députations, donner des placets, rendre des honneurs par les corps des villes où elle passa; et, à son retour, elle critiqua et changea tout ce que madame de Maintenon avait fait à Saint-Cyr en son absence.

Il faut ajouter que non-seulement prêtres, Dames, supérieure avaient contribué au mal, mais aussi madame de Maintenon. D'abord, elle avait traité en favorite madame de Brinon et lui avait laissé une liberté dont elle abusa; ensuite, elle avait pris, pour conduire un établissement si difficile, des religieuses trop jeunes, mal instruites, comprenant peu le but de l'Institut et plus occupées de leur salut que de l'éducation des filles qui leur étaient confiées; enfin, elle avait contribué à l'enivrement des demoiselles en les gouvernant avec une familiarité trop indulgente, en leur donnant une éducation trop élevée, trop mondaine, trop éloignée de ces pratiques de couvent qu'elle raillait sans cesse; elle y avait encore contribué en procurant à quelques-unes de riches mariages, en appuyant les demandes de leurs parents, enfin en donnant tant de pompe et en amenant tant de monde aux représentations d'*Esther*.

Elle s'aperçut promptement de ses erreurs, en conçut un vif chagrin et essaya d'y remédier : « Prêchez nos

religieuses, écrivait-elle à l'abbé Gobelin, sur l'orgueil, les hauteurs, la fierté. Je suis persuadée que mon exemple a beaucoup contribué à introduire cet esprit dans la maison ; mais, avec la même sincérité que je m'en reconnais coupable, je vous dis que je ne l'ai jamais poussé si loin. Je pourrais en dire des particularités qui étonneraient tout l'orgueil renfermé dans Versailles. J'ai refusé de faire des chanoinesses par aversion pour l'orgueil de cet état-là, et j'ai fait pis : il n'y en a point en Allemagne avec lesquelles il y ait plus de ménagements à garder qu'avec quelques Dames de Saint-Louis. Dieu pardonne ceux qui y ont répandu cet esprit! Dieu me fasse la grâce de le détruire par mon exemple[1] ! »

Quant aux demoiselles, voici ce qu'elle écrivait aux Dames :

« La peine que j'ai sur les filles de Saint-Cyr ne se peut réparer que par le temps et par un changement entier de l'éducation que nous leur avons donnée jusqu'à cette heure. Il est bien juste que j'en souffre, puisque j'y ai contribué plus que personne. Mon orgueil s'est répandu par toute la maison, et le fonds en est si grand qu'il l'emporte même par-dessus mes bonnes intentions. Dieu sait que j'ai voulu établir la vertu à Saint-Cyr, mais j'ai bâti sur le sable. J'ai voulu que nos filles eussent de l'esprit, qu'on élevât leur cœur, qu'on formât leur raison; j'ai réussi dans ce dessein : elles ont de l'esprit et s'en servent contre nous; elles ont le cœur élevé et sont plus fières et plus hautaines qu'il ne conviendrait de l'être aux plus grandes princesses; à parler même selon le monde, nous avons formé leur raison et fait des discoureuses, présomptueuses, curieuses, hardies; c'est ainsi qu'on réussit quand le désir d'exceller nous fait agir. Une édu-

[1] Lettre du 20 février 1689.

cation simple et chrétienne aurait fait de bonnes filles qui seraient devenues de bonnes femmes et de bonnes religieuses, et nous avons fait de beaux esprits que nous-mêmes, qui les avons formés, ne pouvons souffrir..... Nous avons voulu éviter les petitesses des couvents, et Dieu nous punit de cette hauteur. Il n'y a pas de maison au monde qui ait tant besoin d'humilité que la nôtre. Sa situation si près de la cour, sa grandeur, sa richesse, sa noblesse, l'air de faveur qu'on y respire, les caresses d'un grand roi, les soins d'une personne en crédit, l'exemple de vanité et de toutes les manières du monde qu'elle vous donne malgré elle et par la force de l'habitude, tous ces piéges si dangereux nous devaient faire prendre des mesures toutes contraires à celles que nous avons prises. Bénissons Dieu de nous avoir ouvert les yeux [1] ! »

Madame de Maintenon, malgré son caractère mesuré et sa fermeté d'esprit, n'était pas exempte des défauts de son sexe; avec sa vive imagination, elle s'engouait et se dégoûtait facilement des personnes; elle s'exagérait souvent le mal comme le bien, et mettait à ce qu'elle voulait accomplir une opiniâtreté allant quelquefois jusqu'à la dureté. Résolue de faire une grande réforme à Saint-Cyr, elle y porta un zèle qui touchait à la passion, et commença par la supérieure.

Dès Noisy, elle s'était aperçue de ses défauts : voyant que madame de Brinon inspirait aux novices « son esprit de grandeur et ses idées de dames importantes [2], » qu'elle voulait éviter aux demoiselles le travail des mains, qu'elle usait souvent les journées en cérémonies inutiles, qu'elle se croyait en tout « non dans une école mais dans un

[1] *Lettres et entretiens sur l'éducation*, t. Ier, p. 64.

[2] Lettre du 10 octobre 1685.

cloître [1], » elle lui témoigna ses craintes et lui donna des avis, mais avec des ménagements qui allaient jusqu'à la prière, pour ne pas blesser la dignité de supérieure. Madame de Brinon n'en ayant pas tenu compte, elle commença à croire que cette religieuse serait un obstacle à ses desseins : « La maison ne peut être gouvernée, dit-elle, par deux personnes qui pensent si différemment. » Et elle pria l'abbé Gobelin de lui remontrer combien elle s'éloignait des voies où elle devait conduire les autres. « Que veut-elle? que demande-t-elle? Elle est aussi libre que si elle n'était pas religieuse; toute la communauté prévient ses désirs, ses fantaisies même; elle est estimée à la cour, considérée à la ville, consultée par d'habiles gens; elle règne sur la partie la plus malheureuse et la mieux élevée de la noblesse du royaume; que lui manque-t-il?... Je voudrais que madame de Brinon fût moins éloquente et plus régulière, qu'elle connût moins le monde et mieux les devoirs de son état; qu'elle fût moins visitée au dehors et plus accessible au dedans; qu'elle usât de plus de sévérité à l'égard d'elle-même et de plus d'indulgence à l'égard des autres. Les choses sont au point que personne n'ose l'aborder. Tout tremble devant elle et tout devrait l'aimer et l'aimait autrefois. Écrivez-lui donc fortement... » Les avertissements de l'abbé Gobelin furent inutiles. Madame de Brinon, « au lieu d'inspirer aux Dames la perfection religieuse et le détachement du monde, » continua à leur donner le mauvais exemple de son luxe et de sa vanité. Alors madame de Maintenon voulut la frapper d'un avertissement sévère, et lui retira le gouvernement temporel de la maison. Ce coup ne fit qu'aigrir cette femme hautaine : elle dédaigna ouvertement les ordres de la fondatrice, se

[1] *Lettres édifiantes*, t. V, p. 671.

retrancha derrière les constitutions et son autorité de supérieure perpétuelle, refusa d'écouter les avertissements de l'évêque de Chartres, et chercha même à se faire un parti parmi les demoiselles. « Alors tout alla si mal que madame de Maintenon crut un moment qu'il faudrait abandonner son œuvre. » Enfin elle résolut de couper court au mal par un acte de rigueur et d'autorité qui inspirât la crainte même aux Dames de Saint-Louis.

Le 10 décembre 1688, une lettre de cachet arriva à la supérieure portant ordre de sortir sur-le-champ de Saint-Cyr et de se retirer dans un couvent. Madame de Brinon stupéfaite partit sans dire un mot à personne, s'en alla à Paris dans l'hôtel de Guise, d'où elle envoya sa démission; puis elle se retira dans l'abbaye de Maubuisson, dont elle ne sortit plus. Madame de Maintenon adoucit cette disgrâce par des dons et des caresses; et, comme elle aimait encore cette dame, qu'elle jugeait seulement impropre à l'Institut de Saint-Louis, elle resta pendant toute sa vie en correspondance avec elle, spécialement pour lui donner des nouvelles « de l'accroissement de l'arbre qu'elle avait planté [1]. »

Les demoiselles virent avec regret le départ de cette supérieure, qui favorisait si étourdiment leurs goûts de dissipation; les Dames en furent consternées et craignirent pour elles-mêmes. Madame de Maintenon vint les consoler et les rassurer. « Elle nous dit, » racontent-elles,

[1] On trouvera la plus grande partie de la correspondance de madame de Maintenon avec madame de Brinon, soit avant, soit après la disgrâce de cette religieuse, dans les deux volumes qui ont pour titre : *Lettres historiques et édifiantes adressées aux Dames de Saint-Louis*, par madame de Maintenon. Madame de Brinon, avec sa grande activité d'esprit, continua à jouer un rôle dans les affaires religieuses; ce fut elle qui servit d'intermédiaire à Bossuet et à Leibniz pour le fameux projet de réunion des protestants d'Allemagne à l'Église catholique; c'était à elle que les lettres des deux grands hommes étaient adressées, et elle se mêla ardemment de la discussion.

« que, voulant établir cette maison dans une exacte régularité, elle avait craint que madame de Brinon n'y entrât pas avec assez de zèle; qu'elle avait été excellente dans le commencement de l'établissement pour lui aider à mettre les choses au point où elles étaient; mais que chacun ayant son don et sa mesure, elle ne l'avait pas crue si propre à les conduire à la perfection où elle les désirait; qu'une autre de ses raisons était de voir comment la maison serait gouvernée par une supérieure de notre corps, et par les autres Dames pendant qu'elle vivait; que cela n'aurait pas été possible avec madame de Brinon, qui était accoutumée à tout conduire avec une grande autorité [1]. »

Madame de Loubert, qui était l'une des demoiselles de Noisy, gouverna provisoirement la maison; elle n'avait que vingt-deux ans, et avait servi de secrétaire à madame de Maintenon; elle était d'ailleurs aimée de tout le monde à cause de sa modestie et de sa douceur. Quelques mois après (19 mai 1689) elle fut élue supérieure, conformément aux constitutions. Cette première élection se fit avec une grande pompe, ainsi que l'installation de la nouvelle supérieure, confuse de tant d'honneurs. Le roi lui-même vint le soir à la porte du jardin, et complimenta cette dame ainsi que la communauté, qui avait fait un choix si conforme à son inclination; et à cette occasion il donna à la maison, pour en orner la salle capitulaire, un *Ecce Homo* peint par Mignard, son propre portrait et celui de madame de Maintenon, peints par Ferdinand [2].

Cependant l'esprit mondain de la maison ne fut pas corrigé par le départ de madame de Brinon, et les repré-

[1] Mémoires, chap. XVI.

[2] Ce dernier tableau existe encore : il se trouve au Musée de Versailles sous le n° 2414.

sentations d'*Esther* qui eurent lieu à cette époque ne firent que l'augmenter. Madame de Maintenon n'avait pas eu d'abord l'intention de donner ses demoiselles en spectacle devant toute la cour; elle ne voulait que les montrer au roi et à quelques vieux seigneurs de sa plus étroite société. Nous avons vu comment le roi avait fini, comment elle-même avait été conduite, un peu malgré elle, à mener à Saint-Cyr, selon l'expression de Saint-Simon, *toute la France*. « Cette affluence du plus beau monde, disent les Dames de Saint-Louis, les applaudissements que nos demoiselles en avaient reçus, la fréquentation des gens du bel esprit, leur avaient beaucoup enflé le cœur, et donné une telle vivacité de goût pour l'esprit et les belles choses, qu'elles devinrent fières, dédaigneuses, hautaines, présomptueuses, peu dociles, à quoi contribua encore beaucoup madame de la Maisonfort, chanoinesse qui était maîtresse des bleues [1]... Il n'était plus question entre elles que d'esprit et de bel esprit; on se piquait d'en avoir et de savoir mille choses vaines et curieuses; on méprisait les demoiselles qui étaient plus simples et moins susceptibles de ce goût. Une grande partie des bleues étaient devenues ridicules et insupportables par cette haute opinion qu'elles avaient d'elles-mêmes, et ce goût s'était communiqué à la communauté [2]. » « Saint-Cyr est présentement à la mode, » disaient-elles, et elles croyaient que le monde entier avait les yeux sur elles. Elles en vinrent à ne plus vouloir chanter à l'église, « pour ne pas gâter leur voix avec des psaumes et du latin [3]. » Enfin,

[1] Voir sur cette religieuse le chapitre IX.

[2] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XVIII.

[3] Madame de Maintenon écrivit à ce sujet à mademoiselle de Glapion et à toute la classe bleue : « On prétend que vous ne voulez point chanter les chants d'église, et que vous désespérez M. Nivers. Il n'est pas possible qu'avec la piété que vous paraissez goûter, vous ne soyez pas ravies de

malgré le soin que le roi apportait dans le choix des courtisans qu'il amenait à Saint-Cyr, malgré l'œil sévère qu'il avait constamment sur eux, quelques-uns y vinrent moins pour le spectacle lui-même que pour la brillante jeunesse qu'ils y voyaient. Il ne se passa rien de répréhensible, pas même une parole, « mais il y eut, dit notre historienne, des actrices qui plurent assez à quelques particuliers de considération pour leur faire naître l'envie de les épouser. Ce fut là que commença l'inclination de M. de Villette pour mademoiselle de Marsilly, qu'il épousa [1]; plusieurs autres en eurent pour mademoiselle de Choiseul, et l'un d'eux devint son époux; plusieurs encore pour mademoiselle de Saint-Osmane, qui depuis eut une mauvaise conduite [2]; et j'ai ouï dire à madame de Maintenon que la jeunesse et l'innocence de nos demoiselles étaient un grand charme; que les hommes en sont d'ordinaire fort touchés, et que d'y ajouter les grâces que donnent les ajustements et une belle déclamation pouvait beaucoup exposer les demoiselles [3]. »

Aussi ces représentations ne furent pas approuvées de tout le monde, et madame de Maintenon en avait elle-même des scrupules et des doutes de conscience. Les plus

chanter les louanges de Dieu, et de lui rapporter la gloire d'un talent qu'il vous a donné, et que je le prie de tout mon cœur que vous n'employiez jamais en rien qui ne soit pour sa gloire. Vous chantiez si bien les chants d'*Esther;* pourquoi ne voulez-vous pas chanter les psaumes? Serait-ce le théâtre que vous aimeriez, et n'êtes-vous pas trop heureuses de faire le métier des anges? » (Lettre du 10 décembre 1689.)

[1] Ce M. de Villette était le père, devenu veuf, de madame de Caylus. Mademoiselle de Marsilly était une personne pleine d'esprit et d'agréments. Elle épousa, en secondes noces, le fameux lord Bolingbroke, et joua un rôle assez important dans la société du dix-huitième siècle.

[2] Mademoiselle de Saint-Osmane avait figuré dans les dernières représentations d'*Esther*. Elle avait alors dix-huit ans et était d'une beauté ravissante. Elle finit par se retirer comme religieuse dans un couvent près de Paris, où elle mourut saintement.

[3] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr,* chap. XVIII.

fameux jésuites, Bossuet, Fénélon, l'abbé Gobelin et plusieurs autres prêtres d'une grande vertu, avaient excusé ces amusements; mais d'autres, et principalement Hébert, curé de Versailles, homme très-austère et très-éclairé[1], refusèrent d'y assister et les blâmèrent hautement. « Ces divertissements, disaient-ils, doivent être proscrits de toute bonne éducation; ils exposent à toutes les tentations et excitent toutes les passions... Les filles sont destinées à la retraite et leur vertu est d'être timides... Tous les couvents ont les yeux sur Saint-Cyr; ils vont suivre son exemple, et au lieu de former des novices, ils dresseront des comédiennes. » Les jansénistes, les gens de dévotion outrée, les beaux esprits jaloux de la gloire de Racine, ceux qui n'étaient pas admis à ces spectacles, en écrivirent des lettres dont quelques-unes devinrent publiques, et où l'on disait « qu'il était honteux à madame de Maintenon de faire monter sur le théâtre, et d'exposer aux regards avides de la cour, des demoiselles rassemblées de toutes les parties du royaume pour recevoir une éducation chrétienne, et que c'était mal répondre à l'idée que Saint-Cyr avait fait concevoir[2]. » On en vint à blâmer l'institution elle-même, qui, « trop voisine de la cour, n'était faite que pour mettre le désordre et l'ambition dans le cœur des jeunes filles. » « De songer, écrivait madame de la Fayette, que trois cents jeunes filles qui y demeurent jusqu'à vingt ans et qui ont à leur porte une cour de gens éveillés, surtout quand l'autorité du roi n'y sera plus mêlée, de croire, dis-je, que des jeunes filles et des jeunes hommes soient si près les uns des autres sans sauter les murailles, cela n'est presque pas raisonnable[3]. » Les ennemis de

[1] Prêtre de la mission, depuis évêque d'Agen.

[2] *Souvenirs de madame de Caylus.*

[3] *Mémoires sur la cour de France.*

madame de Maintenon dirent, les uns, qu'elle n'avait rendu *Esther* publique qu'à cause des louanges qu'on lui donnait dans cette pièce; les autres, que, n'ayant pu se faire reine, elle voulait se faire sainte. Enfin, en Hollande, dans cette officine de pamphlets, de calomnies et d'injures contre Louis XIV, on osa imprimer que « Saint-Cyr était un sérail que la vieille sultane avait préparé au moderne Assuérus. »

Ces outrages, ces blâmes, ces avis émurent moins madame de Maintenon que ses propres réflexions sur le danger de ces spectacles, et que les observations d'un prêtre qui avait toute sa confiance. Ce prêtre était « l'abbé Desmarets, homme de condition et de distinction, très-savant, très-pieux et très-zélé; il demeurait au séminaire de Saint-Sulpice, et s'occupait du matin au soir à toutes les fonctions ecclésiastiques; il prêchait, confessait, catéchisait, dirigeait, allait visiter les malades et les prisonniers, donnait tout son bien aux pauvres, pendant qu'il se refusait tout à lui-même; ce qui est si vrai, que Manseau, intendant de madame de Maintenon, étant allé un jour chez lui, fut fort étonné de ne voir dans sa chambre, pour tous meubles, qu'un méchant lit, une chaise de paille, un pupitre sur lequel il y avait la sainte Bible, et une carte de Jérusalem attachée à la muraille; le plus bel ornement de cette chambre était un clavecin dont il jouait quelquefois pour se délasser l'esprit [1]. » Sur la renommée de sa vertu, madame de Maintenon l'envoya chercher dans sa retraite pour faire des confessions extraordinaires à Saint-Cyr. Desmarets ne vint qu'avec répugnance, et dès ses premières visites, il s'alarma de l'éducation mondaine de cette maison, et surtout des représentations d'*Esther* : « ce spectacle, tout saint et tout innocent qu'il

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XII et XV.

paraissait, était, selon lui, un piége tendu à ces filles, à qui les applaudissements du roi et de la cour devaient inspirer la vanité, l'amour du monde et toutes ses suites. » « Plus cela est beau et singulier, ajoutait-il, plus cela est dangereux. » Et il conseilla à madame de Maintenon de faire cesser ces spectacles, « lui faisant un grand scrupule des maux qui pourraient en arriver [1] ».

Madame de Maintenon n'eut pas de peine à être convaincue; mais quand elle parla au roi de mettre fin à ces divertissements, il s'y refusa. Aussi on laissa Racine achever *Athalie,* et on fit apprendre la pièce aux demoiselles; mais on la joua sans théâtre, sans pompe, sans décorations, dans la classe bleue, les actrices n'ayant que leurs habits de Saint-Cyr auxquels elles trouvèrent moyen d'ajouter quelques perles, quelques rubans. Il n'y eut de spectateurs que le roi, le Dauphin, madame de Maintenon, le roi et la reine d'Angleterre, avec cinq ou six autres personnes dont était Fénelon. Cette représentation se fit le 5 janvier 1691. Le succès en fut grand, mais ne fut pas celui d'*Esther :* on trouva la pièce plus terrible que gracieuse, froide, dépourvue d'intérêt, ne roulant que sur le sort d'un enfant. Madame de Maintenon fut presque seule à dire que « c'était la plus belle qu'on eût jamais vue ».

Après cette représentation, le roi céda aux prières de cette dame et résolut de ne plus troubler, par ces sortes de divertissements, la régularité de la maison ainsi que la réforme qu'on commençait à y introduire. Il déclara donc que ni lui ni personne de la cour ne viendrait aux spectacles de Saint-Cyr, lesquels se passeraient dorénavant devant les demoiselles seules et la communauté. Madame de Maintenon fit à ce sujet les recommandations les plus

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr,* chap. XVIII.

sévères : « Renfermez, disait-elle, ces amusements dans votre maison et ne les faites jamais en public sous quelque prétexte que ce soit. Il sera toujours dangereux de faire voir à des hommes des filles bien faites et qui ajoutent des agréments à leurs personnes en faisant bien ce qu'elles représentent. N'y souffrez donc aucun homme, ni pauvre, ni riche, ni vieux, ni jeune, ni prêtre, ni séculier; je dis même un saint, s'il y en a sur la terre[1] ! » Néanmoins, l'année où fut représentée *Athalie* et les deux suivantes, le roi demanda à madame de Maintenon que les demoiselles vinssent quelquefois à Versailles pour jouer, sans appareil, dans sa propre chambre, en présence des princes du sang et de quelques seigneurs de distinction. Ces représentations se firent comme il l'avait demandé. Les demoiselles étaient amenées dans les carrosses du roi et gardées par des dames de la cour, pieuses et âgées; elles jouaient sans autre parure que leur habit ordinaire, et l'effet qu'elles produisaient n'en fut pas refroidi[2]. « On trouva même, dit notre historienne, que la simplicité de leur habit ne gâtait rien et qu'il avait son agrément. On alla ainsi à Versailles en différents temps, tantôt pour *Athalie*, tantôt pour *Esther*, puis encore pour *Jonathas*, dont un nommé M. Duché était l'auteur[3]. » Quant aux spectacles de Saint-Cyr, ils ne cessèrent point, mais devinrent rares : « on jouait quelquefois dans la classe

[1] *Lettres et entretiens sur l'éducation*, t. II, p. 319. — *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XXVIII.

[2] On lit dans une lettre de Boileau à Racine : « En arrivant à Versailles, j'ai joui d'une merveilleuse bonne fortune : j'ai été appelé dans la chambre de madame de Maintenon pour voir jouer devant le roi, par les actrices de Saint-Cyr, votre pièce d'*Athalie*. Quoique les demoiselles n'eussent que leurs habits ordinaires, tout a été le mieux du monde et a produit un grand effet. Le roi témoignait être ravi, enchanté. Pour moi, trouvez bon que je vous répète que vous n'avez pas fait de meilleur ouvrage. »

[3] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XVIII.

bleue pour quelques dames que madame de Maintenon amenait et qu'elle voulait amuser agréablement; mais on ne jouait plus du tout avec appareil ni en autre habit que celui de Saint-Cyr[1] ».

A l'imitation de Racine, qui s'était dégoûté de faire de nouvelles pièces, quelques mauvais poëtes se mirent à dépecer la Bible en tragédies religieuses, et l'on représenta ainsi à Saint-Cyr, où « elles y furent ensevelies », le *Jonathas* dont nous venons de parler, l'*Absalon* et la *Débora* du même auteur, la *Judith* de Boyer, le *Saül* de Longepierre, le *Joseph* de l'abbé Genest; en outre on y chanta ou récita des odes sacrées, des stances chrétiennes et d'autres poésies, œuvres médiocres et oubliées des abbés de Choisy et Testu, de J. B. Rousseau, etc.

Racine conserva toute sa vie l'amitié de madame de Maintenon et des Dames de Saint-Louis; il resta en correspondance avec elles et continua de venir à Saint-Cyr, « pour s'humilier au pied de l'autel, dans ce dernier théâtre de sa gloire ». Il venait surtout aux cérémonies de profession des nouvelles religieuses, et il ne manqua pas d'assister aux prises de voile des actrices d'*Esther*. Pour le pieux disciple de Port-Royal, ces filles nobles qui ensevelissaient dans l'éternel oubli du cloître leur jeunesse, leur nom, leur beauté, étaient un spectacle toujours nouveau qui le plongeait dans des ravissements et des méditations où « l'on le voyait fondre en larmes ». Aussi « il a laissé à Saint-Cyr, raconte son fils, une mémoire chérie et respectée à cause de l'admiration qu'eurent toutes les Dames pour la douceur et la simplicité de ses mœurs. J'eus l'honneur d'entretenir quelques-unes de celles qui le virent alors : elles m'en parlèrent avec une espèce d'enthousiasme et toutes me dirent :

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XVIII.

« Vous êtes fils d'un homme qui avait un grand génie et une grande simplicité [1]. » A l'époque de sa dernière maladie, madame de Maintenon fit faire des prières pour l'illustre poëte, et lorsqu'il mourut, elle raconta aux demoiselles ses derniers moments et en fit un sujet d'instruction : « Il vous aurait édifiées, disait-elle, si vous aviez vu son humilité et son repentir. »

La fin des spectacles publics de Saint-Cyr fut le premier acte de la réforme de l'Institut de Saint-Louis; le deuxième fut le changement introduit dans l'éducation des demoiselles.

« Il faut reprendre notre établissement par ses fondements, écrivait madame de Maintenon, et le bâtir sur l'humilité et la simplicité; il faut renoncer à nos airs de grandeur, de hauteur, de fierté, de suffisance; il faut renoncer à ce goût de l'esprit, à cette délicatesse, à cette liberté de parler, à ces murmures, à ces manières de railleries toutes mondaines, enfin, à la plupart des choses que nous faisions. Il faut encore défaire nos filles de ce tour d'esprit railleur que je leur ai donné et que je connais présentement très-opposé à la simplicité : c'est un raffinement de l'orgueil qui dit par ce tour de raillerie ce qu'il n'oserait dire sérieusement. Nos filles ont été trop considérées, trop caressées, trop ménagées; il faut les oublier dans leurs classes, leur faire garder les règlements de la journée et leur peu parler d'autre chose [2].

» Que dans les réprimandes qu'on leur fait, on les ménage moins sur les termes; qu'on les reprenne sévèrement sur les façons de parler hautaines, sur la liberté

[1] *Mémoires sur la Vie de J. Racine*, t. II, p. 187.

[2] *Lettres et entretiens sur l'éducation*, t. Ier, p. 64. — *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 253.

de faire des questions à leurs maîtresses ; qu'on les tienne le plus souvent en silence qu'il se pourra; que, dans aucun cas, les maîtresses ne se familiarisent point avec elles, je dis avec les plus raisonnables même ; j'expérimente tous les jours combien cela les a gâtées.... Je voudrais qu'on leur retranchât le plus de rubans qu'il se pourra ; qu'on les laisse manquer de perles et de cordelières ; que, sous prétexte du froid, on ferme leur manteau le plus qu'il se pourra ; qu'on ne soit pas si soigneux de leur donner des habits neufs et qu'on les laisse un peu éguenillées, quoiqu'on ne retranche rien sur le soin de leur taille [1]. »

Dans son ardeur de réformation, madame de Maintenon ne s'arrêta pas là : elle en vint à réprouver ce qu'elle aimait le plus, la conversation, les lettres, les belles lectures : « On écrit trop à Saint-Cyr, disait-elle, on ne peut trop en désaccoutumer nos demoiselles. Il vaut mieux qu'elles n'écrivent pas si bien que de leur donner le goût de l'écriture, qui est si dangereux pour des filles... N'en faites pas des rhétoriciennes ; ne leur inspirez pas le goût de la conversation. Elles s'ennuieront à mourir dans leurs familles : qu'elles aiment le silence ; il convient à notre sexe... Ne leur montrez plus de vers : tout cela élève l'esprit, excite l'orgueil, leur fait goûter l'éloquence et les dégoûte de la simplicité ; je parle même de vers sur de bons sujets : il vaut mieux qu'elles n'en voient point [2]... Nous sommes trop heureuses d'être obligées par notre sexe et notre ignorance à être simples et soumises [3]. » Enfin elle résuma toute sa pensée dans ces paroles, qui devinrent la base de l'éducation de Saint-Cyr :

[1] Languet, t. Ier, p. 366.

[2] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XVIII. — Languet, t. Ier, p. 366.

[3] *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 70.

« Apprenez-leur à être extrêmement sobres sur la lecture, à lui préférer toujours l'ouvrage des mains, les soins du ménage, les devoirs de leur état. Elles ont infiniment plus de besoin d'apprendre à se conduire chrétiennement dans le monde, et à gouverner les familles avec sagesse, que de faire les savantes et les héroïnes. Les femmes ne savent jamais qu'à demi, et le peu qu'elles savent les rend communément fières, dédaigneuses, causeuses et dégoûtées des choses solides [1]. »

Ces prescriptions furent exécutées. On enleva aux demoiselles tous leurs manuscrits, sur quelque matière que ce fût; on ne leur fit plus les instructions que dans des livres de piété, et d'une façon fort simple; on leur interdit toute lecture mondaine; on leur retrancha toutes les recherches de toilette; on les obligea à des travaux manuels plus fréquents; enfin on s'attacha en toutes manières à les abaisser et à leur faire perdre cette haute idée qu'elles avaient d'elles-mêmes. « Elles furent, comme on peut le croire, disent les Dames, contristées de cette réforme : les plus sages se contentèrent d'en être très-sérieuses, sans dire mot; les moins dociles murmurèrent un peu; mais on rabattit bientôt ces saillies de jeunesse [2]. »

Cependant l'on poussa les choses si loin qu'on tomba dans une autre extrémité, et les demoiselles devinrent si

[1] *Lettres et entretiens sur l'éducation*, t. Ier, p. 226.

[2] Un manuscrit de la Bibliothèque impériale (supplément F. 2094), qui porte le titre de *Mémoires sur la maison royale de Saint-Louis*, raconte à ce sujet une anecdote assez étrange : « Trois des bleues (qui le croirait?), piquées des recherches que leur maîtresse faisait de leurs lettres et manuscrits, résolurent de l'empoisonner avec de la ciguë qu'elles mirent dans son potage et dans sa salade. La maîtresse n'y toucha pas ce jour-là ; elles recommencèrent ; il en arriva de même. Elles en restèrent là. Un an après, deux de ces demoiselles étant sorties de la maison, l'une d'elles raconta le fait à madame de Brinon, qui en instruisit Madame. On fit de celle qui restait un exemple capable d'effrayer les plus déterminées ; après quoi, on la chassa. »

innocentes, que la maîtresse des jaunes disait en riant à madame de Maintenon : « Consolez-vous, madame, nos filles n'ont plus le sens commun. » Celle-ci revint bientôt de cette exagération, « car il ne faut pas prendre à la lettre, disent les Dames, tout ce que madame de Maintenon fit dans ce temps-là ni tout ce qu'elle a écrit sur ce sujet. On avait trop donné dans le goût de l'esprit; elle voulut ramener à une plus grande simplicité et corriger les défauts dans lesquels ce goût avait fait tomber; mais son intention n'était pas qu'on tînt toute la vie les demoiselles dans cet abaissement où elle jugea à propos de les mettre pour un temps; ce fut seulement pour laisser tomber tout ce qui avait servi de sujet à leur vanité et prendre ensuite le milieu entre donner trop de matière à l'orgueil et les tirer de la grande ignorance où sont les filles qui n'ont rien vu qu'un couvent, ou rien entendu que des leçons de catéchisme et la Vie des Saints. Elle voulait donc qu'on leur dît et qu'on leur lût autre chose, pourvu que ce fût sans affectation [1]. » Elle redoubla alors de vigilance et d'assiduité aux classes, et fut presque deux ans à les suivre du matin au soir. « Je l'ai vue souvent arriver, dit notre historienne, avant six heures du matin, afin d'être au lever des demoiselles, et suivre ensuite toute leur journée en qualité de première maîtresse, pour pouvoir mieux juger de ce qu'il y avait à faire et à établir. Elle aidait à peigner et à habiller les petites, passait deux ou trois mois de suite à une classe, y faisait observer l'ordre de la journée, leur parlait en général et en particulier, reprenait l'une, encourageait l'autre, donnait à d'autres les moyens de se corriger. Elle avait beaucoup de grâce à parler comme à tout ce qu'elle faisait : ses discours étaient vifs, simples, naturels, intelligents, insinuants,

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XVIII.

persuasifs. Je ne finirais pas si je voulais raconter tout le bien qu'elle fit aux classes dans ces temps heureux [1]. »

Le troisième acte de la réforme de Saint-Cyr fut l'introduction de prêtres réguliers comme chapelains et confesseurs. On avait vu l'inconvénient de ces prêtres mondains qui n'étaient attachés à l'établissement par aucun lien, et qui, au lieu de conduire leurs pénitentes dans des voies de spiritualité, cherchaient seulement à profiter de leur position pour obtenir quelque bénéfice. On voulait d'ailleurs amortir dans les Dames de Saint-Louis ce goût de la dévotion gracieuse, des délicatesses de conscience, des abstractions spirituelles qui passionnaient tant de femmes dans le dix-septième siècle, et qui, avec des prêtres infatués de bel esprit, pouvaient présenter les plus grands dangers. Les jésuites firent tous leurs efforts pour obtenir la direction de Saint-Cyr; mais madame de Maintenon avait peu de penchant pour ces pères si habiles et si séduisants, surtout à cause des idées de dévotion facile que le père de La Chaise inspirait au roi [2]; elle ne voulait pas d'ailleurs que « sa maison se trouvât engagée dans les querelles de la société, soit avec les autres ordres religieux, soit avec les solitaires de Port-Royal [3]. » Par le conseil de l'abbé Desmarets, elle fit un choix d'une profonde sagesse : elle s'adressa à la congrégation des prêtres de Saint-Lazare, fondée par saint Vincent de Paul, qui avait pour objet principal de faire des missions aux pauvres des campagnes et qui était composée d'hommes de basse naissance, instruits uniquement des choses de l'Évangile, ayant des manières rustiques,

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XXVI.

[2] Voir ses lettres au cardinal de Noailles, où elle ne cesse de railler le *bon père* de sa répugnance pour les *dévots*.

[3] Languet, t. Ier, p. 330.

un langage plébéien, un esprit dénué de toutes recherches et d'agréments. Ces humbles prêtres desservaient déjà la paroisse de Versailles, les Invalides et toutes les maisons royales; leur régularité, leur simplicité, leur modestie, leur amour de l'obscurité, étaient connus de toute la France. Ils repoussèrent d'abord avec effroi la charge de conduire des religieuses, et surtout des filles de la noblesse; mais le roi, après avoir lui-même discuté leurs raisons, les ayant priés de céder à ses instances, ils l'acceptèrent. Par un traité conclu entre la communauté de Saint-Louis et la congrégation de Saint-Lazare, il fut décidé que le supérieur général de ladite congrégation serait dorénavant et à perpétuité le supérieur spirituel de Saint-Cyr, sous les ordres de l'évêque de Chartres; que six des prêtres de Saint-Lazare, avec quatre frères pour les servir, seraient établis à Saint-Cyr pour y faire le service divin, les confessions, les prédications, et même des missions dans les terres de la communauté. On leur donna 400 livres de pension à chacun, et on fit pour les loger un grand bâtiment qui allait de l'église du dehors au pavillon de l'évêque de Chartres, à la place où se trouvaient les écuries de madame de Maintenon et les logements des jardiniers [1]. Derrière ce bâtiment on leur fit un petit jardin qui touchait le cimetière; mais comme il était insuffisant, on leur donna plus tard comme lieu de promenade une maison avec jardin sise à Fontenay-le-Fleury, village distant d'un quart de lieue de Saint-Cyr, et placé dans une situation solitaire et pittoresque. De cette maison dépendait un petit oratoire dédié à saint Jean, et qui est encore aujourd'hui un lieu de fêtes et de pèlerinages.

Les prêtres de Saint-Lazare furent établis à Saint-Cyr le 9 août 1691. Ils étaient complétement séparés des

[1] Voir à l'Appendice la description de la maison.

Dames et des demoiselles, ne les voyaient jamais qu'au confessionnal, les renvoyaient toujours, s'ils en étaient consultés, aux constitutions, aux règles, à la supérieure, se réservant seulement les péchés et ne se mêlant jamais du gouvernement de la maison. Quant aux questions mystiques, aux scrupules raffinés de leurs pénitentes, ils répondaient simplement par le catéchisme. Aussi sont-ils restés jusqu'à la fin de la maison dans la plus complète obscurité, uniquement occupés des fonctions sacerdotales et n'ayant donné à la communauté que de bons exemples. Nous verrons que les Dames de Saint-Louis trouvaient la dévotion peu séduisante avec ces trop modestes directeurs, et madame de Maintenon dut les en consoler en leur donnant des confesseurs extraordinaires, tels que les abbés de Fénelon, Desmarets, Thiberge, Brisacier, et des prédicateurs tels que Bossuet, Bourdaloue et Massillon.

Le quatrième acte de la réforme, celui qui compléta et consolida les autres, fut la transformation de la communauté de Saint-Louis en un monastère régulier; mais avant de raconter ce grave changement, il nous faut parler des deux faits principaux qui le préparèrent, je veux dire l'union à la maison de Saint-Cyr de la manse abbatiale de Saint-Denis, la nomination de l'abbé Desmarets à l'évêché de Chartres.

CHAPITRE SIXIÈME.

TRANSFORMATION DE LA MAISON DE SAINT-LOUIS EN MONASTÈRE RÉGULIER.

Nous avons dit que Louis XIV, en dotant la maison de Saint-Louis, lui avait attribué les revenus de la manse abbatiale de Saint-Denis; mais comme un tel changement ne pouvait se faire sans l'autorisation du saint-siége, il avait demandé au pape Innocent XI l'extinction du titre d'abbé de Saint-Denis et l'union de ses biens à la maison de Saint-Cyr. Le pape était alors en querelle ouverte avec le roi de France, à cause de la fameuse déclaration du clergé de 1682 : il refusait des bulles d'institution aux évêques nommés par le roi; il avait excommunié son ambassadeur; il était l'un des promoteurs de la ligue d'Augsbourg[1]. Aussi il refusa d'abord son consentement, en disant que la maison de Saint-Cyr n'était pas *régulière*, et que le changement demandé était une véritable sécularisation d'un bien ecclésiastique; puis il le donna, mais en demandant pour droit d'amortissement une somme de 180,000 livres. Les choses de cette époque nous sont déjà si étrangères, que nous devons rappeler à nos lecteurs que la cour de Rome, à chaque vacance des bénéfices ecclésiastiques, percevait sur le revenu un droit qu'on appelait *annate*, et que, lorsqu'elle autorisait l'extinction d'un de ces bénéfices, pour la dédommager des annates qu'elle perdait, elle percevait un droit plus considérable, dit d'amortissement. C'était ce droit que le pape estimait à

[1] Voir mon *Histoire des Français*, t. III, p. 292 de la quatorzième édition.

180,000 livres. Louis XIV, en considération de la fondation de Saint-Cyr et de l'utilité dont elle devait être pour la religion, demanda de ne rien payer. Innocent XI refusa, et l'affaire resta en suspens jusqu'à sa mort (août 1689). Son successeur fut Alexandre VIII, élu par l'influence de la France; il se hâta d'accorder à Louis XIV la concession qu'il demandait (23 janvier 1691), c'est-à-dire l'exemption de tous droits [1], et il fit de l'union de la manse de Saint-Denis à la maison de Saint-Cyr le gage de la réconciliation du saint-siége avec le fils aîné de l'Église. A cet effet, il envoya à madame de Maintenon un bref où il disait « qu'il voulait donner cette grâce à sa seule considération, à cause de l'estime qu'il faisait de sa personne et de sa vertu, afin de contribuer au grand bien que la piété et la magnificence du roi venaient de faire à la France par l'établissement de Saint-Cyr [2]. »

Louis XIV fut si content de cette nouvelle, qu'il vint l'annoncer lui-même aux Dames de Saint-Louis. Il en prit occasion de leur expliquer ses volontés sur la maison qu'il avait fondée : « Mes intentions sont droites, dit-il, je n'ai envisagé en tout cet établissement que la gloire de Dieu, le bien du royaume et le soulagement de la noblesse. Je vous conjure, au nom de Dieu, de seconder mes vues en vous affermissant de plus en plus dans la vraie piété et dans toutes les vertus et les observances de votre institut. Alors je n'aurai aucune inquiétude sur la bonne éducation des demoiselles et sur les soins que vous devez en prendre. Le principal de cette œuvre est que toutes les Dames soient bien enracinées dans la perfection de leur état, ou du moins qu'elles ne cessent d'y tendre. — Il est impos-

[1] Lettre du duc de Chaulnes, du 16 décembre 1689, à madame de Maintenon, dans les *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*.

[2] Bref d'Alexandre VIII, du 18 février 1691 (archives de la préfecture de Versailles).

sible, dit madame de Maintenon, qu'elles ne soient pas de merveilleuses Dames de Saint-Louis, après de si solides instructions. — Je ne suis pas assez éloquent, reprit le roi, pour les bien exhorter; mais j'espère qu'à force de leur bien répéter les motifs de cette fondation, je les persuaderai et les engagerai à y être toujours fidèles. Je n'épargnerai ni mes visites ni mes paroles, pour peu que je les croie utiles à produire ce bel effet. — Vous ne devez pas, Sire, vous repentir de toute la dépense que vous avez faite pour cette fondation, puisqu'elle tourne si heureusement à la gloire de Dieu. — Bien loin de m'en repentir, si c'était à recommencer, je le ferais encore du meilleur de mon cœur. — Ce qui doit faire plaisir à Votre Majesté, reprit madame de Maintenon, c'est que le plus grand nombre des jeunes personnes qui passeront ici vivra et mourra dans l'innocence, et que quantité se consacreront à Dieu pour toute leur vie. — Ah! dit le roi, si je pouvais en donner autant à Dieu que je lui en ai ravi par mes mauvais exemples[1]! »

Cependant l'union de la manse de Saint-Denis à Saint-Cyr exigeait un grand nombre de formalités et de procédures. Le pape, en adressant ses bulles à l'archevêque de Paris, ne cacha pas son regret d'unir un bien ecclésiastique à une maison séculière, et en ordonnant l'enquête voulue par les canons, il témoigna l'espoir qu'elle pût servir à transformer la maison en monastère régulier. Cette enquête fut faite par le nonce du pape et l'évêque de Chartres, et douze personnes de distinction y furent appelées en témoignage : ce furent les évêques de Meaux (Bossuet), d'Aleth et d'Auxerre, les abbés de Fénelon et

[1] *Recueil des Conversations de Louis XIV avec les Dames de Saint-Louis.* — Languet, t. Ier, p. 440. — Manuscrit de la Bibliothèque impériale (supplément, F. 2094).

de Langeron, précepteur et sous-précepteur des petits-fils du roi, les ducs de Beauvilliers, de Gesvres et de Noailles, les intendants des finances Lepelletier et Pontchartrain, etc. Ils déposèrent « qu'ils considéraient la maison de Saint-Louis comme tout ce qui se pouvait faire de plus avantageux et de plus grand pour les filles de pauvre noblesse; que ces jeunes plantes, se répandant ensuite dans les différents états de la vie, porteraient partout l'exemple et les préceptes d'une conduite vraiment chrétienne; qu'un ouvrage si saint ne pouvait être affermi sans un revenu fixe; que les biens de la manse abbatiale de Saint-Denis seraient mieux employés à l'éducation de la noblesse française qu'à l'utilité d'une seule personne, etc. [1] ». Après cette enquête, le roi donna des lettres patentes portant confirmation de la bulle d'union, lesquelles furent registrées le 21 novembre 1692 [2].

Cette affaire fit penser sérieusement à la transformation de la maison de Saint-Louis en monastère; mais ce fut principalement à l'abbé Desmarets que fut due cette transformation.

L'abbé Desmarets avait pris, par sa rigoureuse vertu et sa piété sévère, un ascendant marqué sur madame de Maintenon. « C'était, dit Saint-Simon, un grand homme de bien, d'honneur, de vertu, théologien profond, esprit sage, juste, net, savant d'ailleurs, et qui était propre aux affaires sans pédanterie, sachant vivre et se conduire avec le grand-monde, sans s'y jeter et sans en être embarrassé [3]. » Madame de Maintenon demanda à Louis XIV de le nommer évêque de Chartres. Le roi y consentit : « il n'avait jamais vu l'abbé Desmarets; personne à la cour ne le

[1] Languet, t. Ier, p. 441.

[2] Voir les pièces aux archives de la préfecture de Versailles.

[3] *Mémoires*, t. VII, p. 402.

connaissait, mais tous les honnêtes gens applaudirent à ce choix; quant à l'élu, il en fut véritablement affligé [1], » et n'accepta que sur les supplications de madame de Maintenon, qui lui remontra tout le bien qu'il pouvait faire à Saint-Cyr, et par Saint-Cyr à toute l'Église.

Le sacre du nouvel évêque ne put se faire que deux ans après, à cause des différends de Louis XIV avec la cour de Rome. Cette cérémonie eut lieu à Saint-Cyr, et se fit avec beaucoup d'éclat et de pompe. Les prélats consacrants étaient l'archevêque de Paris (Harlay de Champvallon), l'évêque de Meaux (Bossuet), et l'évêque d'Amiens (de Broue). « Nos belles voix s'y firent remarquer, dit madame du Pérou, entre autres mesdemoiselles de Beaulieu, de la Haye, de Champigny, qui avaient brillé à la tragédie d'*Esther;* le chant fut trouvé très-beau par toute l'assemblée : il était de la composition de M. Nivers, organiste de la chapelle du roi et le nôtre, et maître de la musique de la reine [2]. »

Cependant l'abbé Gobelin était devenu vieux, malade et inutile à madame de Maintenon. « Il prit une si grande crainte de moi, raconte-t-elle, il me traita avec tant de respect, il m'embarrassa si fort par la contrainte que mon élévation lui donnait [3], que, de continuelles infirmités se

[1] Lettre de madame de Maintenon du 23 février 1690.

[2] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr,* chap. XIX.

[3] Madame de Maintenon l'en avertit maintes fois; le 27 juillet 1686, elle lui écrivait cette belle lettre :

« Je vous conjure de vous défaire du style que vous avez avec moi, qui ne m'est point agréable et qui peut m'être nuisible. Je ne suis point plus grande dame que j'étais à la rue des Tournelles où vous me disiez fort bien mes vérités; et si la faveur où je suis met tout le monde à mes pieds, elle ne doit pas faire cet effet-là sur un homme chargé de ma conscience, et à qui je demande instamment de me conduire sans aucun égard dans le chemin qu'il croit le plus sûr pour mon salut. Où trouverai-je la vérité si je ne la trouve en vous, et à qui puis-je être soumise qu'à vous, ne voyant dans

joignant à toutes ces raisons, je fus obligée de me priver de ses conseils. » Elle hésita alors, pour la direction de sa conscience, entre le père Bourdaloue, l'abbé de Fénelon et l'évêque de Chartres. Bourdaloue était venu quelquefois prêcher à Saint-Cyr, et y avait produit autant d'effet qu'à la chapelle de Versailles ou aux Jésuites de la rue Saint-Antoine : madame de Maintenon s'adressa d'abord à lui; mais après qu'il lui eut écrit quelques instructions d'une grande sagesse, et qui furent conservées par les Dames [1], il lui déclara qu'à cause de ses sermons il ne pourrait la voir que tous les six mois. Elle renonça donc « à ce saint et savant prédicateur, en redoublant d'estime pour lui »; alors elle pensa à l'abbé de Fénelon. L'auteur du *Traité de l'Éducation des Filles* avait été consulté par madame de Maintenon sur les constitutions de Saint-Cyr; elle l'avait souvent appelé dans cette maison pour y faire des prédications; elle lui avait demandé des instructions spéciales pour les demoiselles et dont celles-ci faisaient des manuscrits [2]. C'était le saint de la cour; il dirigeait la

tout ce qui m'approche que respects, adulations, complaisances. Parlez-moi, écrivez-moi sans tour ni cérémonies, sans insinuations et surtout sans respect. »

[1] La principale a été publiée par M. de Château-Giron et sous ce titre. *Instruction générale donnée le* 30 *octobre* 1688 *par le P. Bourdaloue à madame de Maintenon.* — Paris, Firmin Didot, 1819.

[2] Voici un morceau de ces instructions où il glorifiait les vertus de la primitive Église comme un modèle que Saint-Cyr devait imiter.

« On se taisait, on priait, on travaillait sans cesse des mains, on obéissait aux pasteurs; point d'autre joie que celle de notre bienheureuse espérance pour l'avénement du grand Dieu de gloire; point d'autres assemblées que celles où l'on écoutait les paroles de la foi; point d'autre festin que celui de l'Agneau suivi d'un repas de charité; point d'autres pompes que celles des fêtes et des cérémonies; point d'autres plaisirs que celui de chanter les psaumes et les sacrés cantiques; point d'autres veilles que celles où l'on ne cessait de prier. O beaux jours! quand vous reverrons-nous? qui me donnera des yeux pour voir la gloire de Jérusalem renouvelée? C'est à Saint-Cyr que ce bonheur est réservé, et la peinture que je viens de faire doit être la règle des demoiselles. » (*Lettres édifiantes*, t. VI, p. 227.)

conscience des dames les plus vertueuses, et il exerçait sur madame de Maintenon, comme sur toutes les personnes qui l'approchaient, un charme tout-puissant par sa piété si douce et si tendre, son éloquence pénétrante sur les choses saintes, la finesse de son esprit, la richesse de son imagination, la grâce et l'attrait de ses manières, enfin par sa vertu si pure et si solide qu'au milieu des écueils les plus grands elle ne fut jamais soupçonnée. Madame de Maintenon avait fortement contribué à le faire nommer précepteur des enfants de France; mais il désirait diriger la conscience de cette dame, espérant arriver par elle jusqu'aux conseils du roi, car il se croyait des talents d'homme d'État, et il avait en effet des idées politiques, sinon praticables, au moins fort étendues. Il s'empressa donc de répondre à ses ouvertures, et il lui envoya plusieurs écrits sur la manière dont elle devait se conduire dans le poste où la Providence l'avait placée, écrits séduisants par le raffinement du style, la souplesse des pensées et la délicatesse des éloges. Madame de Maintenon en fut d'abord charmée; puis, avec sa solidité ordinaire, elle s'inquiéta de l'affection que lui inspirait ce directeur qui la conduisait au ciel par un chemin semé de fleurs; elle s'en inquiéta davantage lorsque, dans un *avis* qu'elle lui avait demandé sur ses défauts, il lui donna des conseils à l'égard du roi où le caractère et la personne de Louis XIV étaient traités sans ménagement, en même temps que l'ambition et les vues politiques du précepteur du duc de Bourgogne étaient à peine dissimulées[1]. Elle cessa de lui demander des conseils, mais elle ne put s'y résoudre sans se faire violence; elle continua de le voir, de l'appeler à Saint-Cyr, de l'y faire régner par ses écrits qui passionnaient les Dames et les demoi-

[1] Languet, t. Ier, p. 175.

selles, enfin de lui marquer en tout une affection pleine d'estime.

Alors elle se tourna vers Desmarets, homme froid, sec, austère, dont l'extérieur était propre à éloigner, qui mettait peu de grâce dans ses instructions, mais qui lui parut si sage qu'elle le crut l'homme marqué de Dieu pour elle et pour Saint-Cyr. L'évêque de Chartres refusa d'abord et n'accepta que sur les instances de ses amis : alors elle en fit « le dépositaire de son cœur et de son âme, pour qui elle n'eut jamais rien de caché. Elle l'approcha du roi pour contre-balancer le père de La Chaise et les jésuites, qu'elle n'aimait pas, dans la distribution des bénéfices, et elle l'avança jusqu'à ce point qu'il devint le confident de leur mariage : il en parlait et en écrivait souvent au roi, le louant d'avoir une épouse si accomplie [1]. »

L'influence qu'exerça Desmarets sur madame de Maintenon et sur Saint-Cyr fut très-grande, mais non pas de tous points heureuse. Cet homme, d'une charité et d'une austérité vraiment évangéliques, avait, quoi qu'ait dit Saint-Simon, un esprit assez étroit et des vues bornées. Il s'attacha trop à faire de madame de Maintenon une sorte de religieuse uniquement occupée de son salut et de celui du roi, passant toute sa vie en pratiques de piété ou en discussions ecclésiastiques; il en fit trop l'instrument du clergé, « la femme d'affaires des évêques », et une sorte de « mère de l'Église ». De même pour Saint-Cyr : au lieu de voir dans cette maison, comme l'avait vu Louis XIV, un établissement non moins utile à l'État qu'à la religion, il n'y vit qu'un couvent qu'on devait rendre aussi régulier et plus parfait que tous les autres, et presque uniquement un séminaire à former de saintes religieuses.

[1] Saint-Simon, t. VII, p. 402.

C'est dans cette pensée qu'il travailla à changer la maison de Saint-Louis en monastère de l'ordre de Saint-Augustin.

Dès l'origine de la fondation, madame de Maintenon avait pensé à ne mettre à Saint-Cyr que des religieuses engagées par des vœux solennels; elle y pensa davantage lorsqu'elle vit les défauts de l'éducation donnée aux demoiselles, lorsqu'elle reconnut que l'établissement manquait par la base, c'est-à-dire par l'institution même des Dames de Saint-Louis. C'est alors que Desmarets lui représenta que les personnes qui étaient chargées de mettre en pratique la fondation pouvaient seules lui donner de la stabilité; que cette stabilité ne pourrait être obtenue avec les vœux simples, qui laissaient une porte ouverte à l'inconstance de l'esprit humain, et donnaient naturellement aux Dames, surtout quand elles venaient à hériter de leurs parents, des tentations de changement et de retour dans le monde; qu'il arriverait souvent que les meilleures d'entre elles, mécontentes de la vie imparfaite qu'elles menaient dans une maison séculière, la quitteraient pour une vie plus stable, plus austère et plus contemplative dans de vrais monastères, et qu'on perdrait ainsi des filles propres aux classes et si difficiles à former; qu'il fallait les attacher par des liens indissolubles à la maison, pour qu'elles pussent faire tout le bien qu'on attendait d'elles avec un dévouement entier; enfin, qu'il fallait leur imposer à perpétuité le devoir de l'éducation des demoiselles, pour que cette éducation devînt aussi parfaite que possible. Madame de Maintenon goûta ces raisons, mais elle en avait d'autres plus humaines et qui regardaient la sûreté du temporel. Elle craignait qu'à la mort de Louis XIV, cette fondation si grande et si richement dotée, la dernière en ce genre qu'aient

faite les rois de France, ne fût attaquée par les nombreux ennemis de sa faveur, qu'elle ne fût mal défendue par les parlements, sous le prétexte qu'elle n'appartenait pas à un ordre régulier, surtout si le relâchement venait à s'y introduire, enfin qu'elle ne fût abolie. Saint-Cyr avait déjà l'appui de la noblesse, elle voulut lui donner l'appui du clergé, ce qui, avec la royauté qui l'avait fondé, le mettait sous la protection des trois puissances de l'État : on avait là-dessus l'exemple de plusieurs abbayes qui avaient traversé sans ébranlement toutes les révolutions. Elle croyait donc que si l'on transformait Saint-Cyr en couvent régulier, on lui donnerait les conditions d'existence, les immunités, l'indépendance et la stabilité dont jouissaient les biens de l'Église dans le royaume très-chrétien.

Nonobstant ces graves considérations, madame de Maintenon hésita : le premier état de la fondation convenait mieux à ses habitudes du monde, à la tournure de son esprit et au plan d'éducation qu'elle avait d'abord formé. Elle savait d'ailleurs le chagrin qu'elle ferait aux Dames de Saint-Louis par ce changement si dur et si imprévu pour elles. A sa demande, l'évêque de Chartres consulta plusieurs ecclésiastiques de grande vertu, le supérieur de Saint-Lazare, les abbés Tiberge et Brisacier, supérieurs des Missions-Étrangères et confesseurs extraordinaires de la maison de Saint-Louis, Tronson, curé de Saint-Sulpice, etc. Ils furent tous d'avis d'exiger des Dames des vœux solennels et d'unir Saint-Cyr à l'un des ordres institués dans l'Église. Alors madame de Maintenon en parla au roi; mais celui-ci résista : « il n'avait pas voulu, disait-il, faire des religieuses; il n'aimait ni l'habit ni les manières des couvents; le monde regarderait ce changement comme une inconstance de

gens qui ont mal pris leurs mesures, on rirait d'eux [1]. » Madame de Maintenon ne le combattit pas : « avec cette indifférence apparente, dit Languet, et cette soumission résignée qui plaisent toujours à ceux qui ont l'autorité, elle lui laissa le loisir de réfléchir sur les motifs qu'elle lui avait exposés [2], » et néanmoins elle lui conseilla de prendre l'avis de l'évêque de Meaux et d'autres gens de bien. Louis le fit, et les trouva tous du sentiment de madame de Maintenon, principalement pour ce qui regardait l'affermissement du temporel de la fondation. Alors il donna son consentement, mais en disant que « c'était contre son inclination et sous la condition expresse qu'on ne changerait rien aû costume des Dames ; qu'on n'ajouterait rien à leurs obligations ; enfin, que la maison, tout en faisant partie d'un ordre régulier, garderait son existence et ses constitutions particulières. » — « On dira que nous avons mal pris nos mesures, ajouta-t-il, mais il n'importe : il faut aller au plus grand bien, et laisser juger aux hommes ce qu'il leur plaira [3]. »

Cependant le bruit du changement projeté avait couru à Saint-Cyr et excité l'inquiétude de la communauté ; mais on n'en parlait encore qu'en secret, lorsque l'évêque de Chartres arriva et appela successivement toutes les Dames auprès de lui pour les instruire de la résolution qu'on avait prise et savoir le sentiment de chacune d'elles en particulier. « Il nous parla à toutes, les unes après les autres, racontent les Mémoires, nous fit voir le peu de fond qu'il y avait à faire sur nos vœux simples, les raisons qu'on avait de nous en demander de solennels ; déclarant d'ailleurs qu'on ne voulait contraindre

[1] *Notes des Dames de Saint-Louis.*

[2] Languet, t. Ier, p. 448.

[3] *Mémoires de Saint-Cyr,* chap. XIX. — Manuscrit de la Bibliothèque impériale (supplément F. 2094).

[illegible], si [illegible] vous [illegible] ou de rester à [illegible] vous [illegible], ou d'aller dans d'autres couvents ou de rentrer dans le monde ; que dans tous les cas le roi pourvoirait à notre subsistance par une dot ou une pension. » Les pauvres dames, interrogées ainsi à l'improviste, l'une après l'autre, sans avoir le loisir d'une réflexion, demandèrent leur consentement, quelques-unes sans hésiter, la plupart avec répugnance ; une seule sur vingt-cinq demanda à se retirer. « L'évêque écrivait nos réponses, ajoute madame du Dérou, et nous les fit signer ; puis il nous imposa le silence, ne voulant pas que nous pussions nous communiquer ce que nous lui avions dit. Il nous exhorta fort à nous tranquilliser, et à nous reposer sur la parole qu'il nous donna que cela changerait peu de chose à ce que nous avions observé jusqu'alors ; enfin il s'en alla nous laissant assez pensives. »

A travers les réticences pleines de douceur et d'humilité que contiennent les Mémoires des Dames, on voit clairement qu'elles furent très affligées et du changement qu'on avait voulu, et du consentement qu'on venait de leur imposer. « Elles n'avaient pas prévu, pensaient-elles, ce n'engagement on avait auparavant, qu'on pût jamais leur demander davantage. » Elles se voyaient exposées à recommencer un noviciat, c'est-à-dire un examen pénible qui pouvait aboutir à un refus, elles étaient pauvres, [illegible], sans appui, et n'avaient que le choix ou de quitter le magnifique asile où elles se trouvaient si heureuses, ou de s'y rendre à des conditions [illegible]. Ces réflexions des Dames de Saint-Louis [illegible] dans la [illegible] de [illegible] jeunes, qui [illegible] [illegible] [illegible]

Aussi madame de Maintenon vint à son tour exhorter ses chères filles. Elle leur dit que l'établissement étant fait uniquement pour les demoiselles, on n'y avait ajouté des religieuses que pour leur servir de mères et de maîtresses; que les devoirs qu'imposaient ces titres devant être perpétuels, on n'avait pas trouvé de moyen plus propre à fixer leur tendresse et leur zèle que de leur demander des vœux solennels. « Mais en vous faisant religieuses, ajouta-t-elle, on a compris que vous seriez entièrement différentes des autres, et l'on vous déchargera de la grande quantité de prières et d'austérités qui pourraient vous détourner de votre bonne œuvre. »

Les Dames ne répondirent à cette exhortation qu'en tâchant de « calmer leur inquiétude par la résignation à la volonté de Dieu et l'abandon à la Providence ». « Avec une docilité que le roi trouva admirable, dit l'une d'elles, car il sentait que cela devait nous faire bien de la peine, et il en était touché, » elles se soumirent à faire un noviciat nouveau, sous la promesse qu'elles seraient consultées au sujet de leur vocation après un espace de six mois, et qu'il leur serait permis de présenter des observations sur tous les changements proposés. Alors elles adressèrent une supplique au pape pour le changement de l'Institut de séculier en régulier (27 août 1692)[1]. Le pape donna son consentement et chargea l'évêque de Chartres de l'exécution (30 septembre). Le roi, par ses lettres patentes du 13 novembre 1692, ayant approuvé le bref pontifical, l'évêque de Chartres fit la visite de la maison pour s'assurer qu'elle était capable de renfermer une communauté régulière (22 novembre)[2]; et, après cette visite, il érigea

[1] Archives de la préfecture de Versailles.

[2] Le procès-verbal de cette visite se trouve aux archives de la préfecture de Versailles. C'est au moyen de ce procès-verbal que j'ai pu faire la description détaillée de la maison de Saint-Louis qu'on trouvera à l'Appendice.

la maison de Saint-Louis en monastère régulier de l'ordre de Saint-Augustin (1er décembre).

Alors la supérieure et les officières, avec une humilité parfaite et en se mettant à genoux devant la communauté, donnèrent leur démission. Madame de Maintenon, qui goûtait beaucoup l'esprit et les écrits de saint François de Sales, se détermina, de concert avec l'évêque de Chartres, à prendre les filles de la Visitation pour exercer les Dames de Saint-Louis aux pratiques des vertus du cloître. Elle fit venir du couvent de Sainte-Marie de Chaillot, la supérieure et deux religieuses dudit couvent : la supérieure [1], pour gouverner la maison de Saint-Louis; les deux religieuses, pour conduire le noviciat. Ces religieuses furent reçues en grande cérémonie par toute la maison; on les logea dans l'appartement réservé; madame de Maintenon céda son logement pour y établir le noviciat, et elle alla habiter la salle de communauté. Toutes les Dames de Saint-Louis, en plein chœur et devant les demoiselles assemblées, se dépouillèrent de leur grand manteau, de leur voile, de leur croix d'or, et, à genoux, prirent humblement l'habit des novices. On admit avec elles au noviciat six demoiselles et six sœurs converses. Alors les pauvres filles furent soumises à l'obéissance la plus absolue, aux travaux les plus rebutants de la maison, aux humiliations les plus propres à faire mourir l'orgueil, à toutes les marques du plus entier renoncement au monde et à soi-même. Les religieuses de Chaillot ne leur épargnèrent aucune épreuve, aucune austérité, et madame de Maintenon ne chercha point à tempérer l'observation de toutes ces *petitesses*, de toutes ces *misères* monacales qui

[1] Elle se nommait Anne Priolo et était fille de Benjamin Priolo, secrétaire du duc de Longueville, qui a écrit en latin une histoire très-estimée des troubles de la minorité de Louis XIV, sous ce titre : *Benjamini Prioli ab excessu Ludovici XIII de rebus Gallicis historia*. Venise, 1 vol. in-4°.

lui paraissaient maintenant indispensables pour arriver à la stabilité; elle espérait, en leur faisant « immoler ce qu'il y a de plus cher en l'homme, sa liberté et sa volonté [1] », plier leur esprit, leur raison, toutes leurs facultés à remplir leur vocation, enfermer leurs idées dans une seule idée, le devoir de l'éducation des demoiselles, qui devait absorber toute leur vie et d'où dépendait leur salut, enfin donner à la maison de Saint-Louis le corps d'institutrices le plus dévoué, le plus uni, le plus parfait.

Les nouvelles novices se montrèrent, dans cette dure épreuve, d'une docilité si grande, qu'il semble que madame de Maintenon s'était exagéré leurs défauts et les vices de l'institution : « Nous les avons trouvées, écrivirent les religieuses de Chaillot, bien différentes du portrait qu'on nous en avait fait. Nous en avions même grand'peur, car nous croyions trouver des filles fières, enflées de leur faveur, qui se piquaient de bel esprit, accoutumées à faire des discours étudiés. Nous pouvons assurer que, bien qu'elles ne fussent pas cloîtrées, elles ne laissaient pas de remplir les pratiques essentielles de la vie religieuse; car il est certain qu'il n'y a point de communauté, même parmi les régulières, qui vive dans une plus grande séparation du monde. Elles allaient rarement au parloir, et n'y allaient que pour leurs plus proches parents et pour peu de temps; elles ne parlaient quasi jamais aux personnes qui entraient chez elles, et elles évitaient tellement leur rencontre, qu'elles passaient pour farouches. Elles étaient simples et sans hauteur, et nous ne concevons pas ce qui a pu donner lieu à ce qu'on nous avait dit. Dans le temps qu'on y jouait les tragédies d'*Esther* et d'*Athalie* devant le roi et toute la cour, elles

[1] Constitution IIe, art. 1er.

se retiraient dans les tribunes pour prier Dieu. Il fallut un ordre exprès du roi pour les y faire venir, et on remarqua qu'elles y avaient les yeux baissés, et que la plupart y faisaient oraison ou disaient leur chapelet [1]. »

Cependant on avait chargé les abbés Tiberge et Brisacier de revoir les constitutions pour les accommoder aux nouvelles obligations de l'Institut; quand l'évêque de Chartres eut approuvé leur travail, on le donna à lire et à commenter au noviciat, pour que, rien n'étant fait que du consentement des Dames, elles pussent le suivre avec plus d'amour et de fidélité, « puis demeurer fermes et ne rien innover, quand bien même il serait meilleur [2] ». Tous les articles furent ainsi expliqués en présence de madame de Maintenon, librement discutés par tout le noviciat, mis aux voix et adoptés [3]. On fit de même pour les règlements explicatifs des constitutions, l'*ordre des classes*, écrit tout entier par madame de Maintenon, les règlements de diverses charges, les règlements des conseils et des offices, le *livre des usages*, etc. Quand tout cela eut été adopté : « Il ne vous manque plus rien pour votre instruction et votre sanctification, leur dit la fondatrice. Faites donc de l'Évangile, de votre règle, de vos constitutions, de vos règlements, de votre cérémonial, de vos usages et des conseils qui vous ont été donnés, comme un rempart qui vous défende à jamais de l'esprit du monde, de toute nouveauté et de toute doctrine étrangère [4]. »

En définitive, les constitutions furent plus sévères qu'elles ne l'étaient auparavant; elles imposèrent aux

[1] Languet, t. Ier, p. 160.

[2] Lettre du 11 octobre 1693.

[3] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XXII.

[4] *Lettres édifiantes*, t. V, p. 682.

Dames plus de pratiques et de mortifications; elles leur donnèrent une vie plus pénible, plus minutieusement occupée, où elles ne s'appartenaient pas un seul instant, et pour laquelle il fallait une vocation bien déterminée; néanmoins, elles ne renfermaient aucune obligation, aucune austérité qui fût nuisible à l'éducation des demoiselles; malgré la tristesse et la froideur monacales dont elles semblent pleines, elles établirent si fortement l'Institut des Dames de Saint-Louis, elles lui donnèrent de telles conditions de discipline, de liberté et d'égalité chrétienne, qu'elles ont eu la gloire de vivre autant que les ordonnances civiles de Louis XIV : les unes et les autres ne sont mortes qu'avec la monarchie.

Madame de Maintenon demanda au roi d'appuyer de sa présence et de sa parole les changements proposés. Louis XIV « entra si bien dans les vues de perfection qu'elle lui inspirait, que non-seulement il agréa le nouveau noviciat et le séjour des religieuses de la Visitation, mais il voulut lui-même féliciter ces religieuses sur le bien inestimable que leurs soins produiraient [1] ». Il vint donc (1er décembre 1692) encourager les Dames dans leurs épreuves. Après avoir entendu les vêpres à l'église, il s'entretint avec elles ainsi qu'avec les religieuses de Chaillot, leur recommandant « l'humilité, qui est le propre de leur état, » les exhortant à observer la *régularité* et à ne prendre que de *bons sujets*. Il répéta ces mots plusieurs fois et les écrivit même sur un papier « comme étant ce qu'il croyait de plus important pour nous ». Le monarque, qui était en ce moment contre la moitié de l'Europe le défenseur du principe catholique et du droit divin des rois, ne parut nullement embarrassé, au milieu de ces religieuses, de s'occuper de vertus et de règlements de couvents; il

[1] *Notes des Dames de Saint-Cyr.*

en parla avec la même gravité, la même liberté d'esprit que des plus grandes affaires politiques. Voici avec quelle simplicité les Dames racontent sa conversation : « Madame de Maintenon lui dit en riant qu'il était très-agréable d'être enseigné par un prédicateur tout en broderies. » Il répondit : « Ces Dames savent bien que je dois être ainsi vêtu, et elles ne s'en malédifient pas. » La supérieure de Chaillot lui dit que le bien qui se faisait ici était grand et excellent et irait à l'infini. Il répondit : « Il est bien juste qu'il y ait des lieux où il se fasse beaucoup de bien, en réparation de ce qu'il y en a tant où il se fait beaucoup de mal. » Sa Majesté dit encore qu'elle « avait remarqué que, pour ménager plus de temps pour le voir, on avait omis quelque cérémonie à l'église ». Madame de Maintenon lui dit : « Vous seriez, Sire, un bon surveillant, car vous avez du penchant à l'exactitude, et même à un peu de sévérité. — Sur cet article, oui, reprit le roi, et à la régularité[1]. »

Pendant l'année du noviciat, madame de Maintenon se chargea de tout le gouvernement de la maison, et principalement des classes; mademoiselle Balbien, dont elle avait fait la gouvernante de sa nièce, fut établie supérieure de toutes les personnes séculières et de toute l'administration extérieure; des filles d'une communauté de Paris furent appelées pour conduire et guider les demoiselles. Au bout de six mois d'épreuves, vingt des anciennes Dames de Saint-Louis déclarèrent qu'elles voulaient continuer le noviciat; trois autres, mesdames de Villeneuve, de Vancy, de Montfort, se retirèrent dans d'autres couvents; l'ancienne supérieure, l'humble madame de Loubert, persista dans ses vœux simples et resta dans cet état à Saint-Cyr; une cinquième, madame

[1] *Recueil des conversations de Louis XIV*, etc.

d'Hausy, rentra dans le monde et épousa un magistrat du Dauphiné. L'année étant achevée, celles qui étaient restées au noviciat furent successivement admises à faire profession, six le 11 décembre 1693 : mesdames du Pérou, de Saint-Aubin, de Saint-Pars, de Gautier, de Fontaines, du Tour[1]; sept le 1er janvier 1694 : mesdames de Buthery, de Roquemont, de Blosseville, de Veilhant, de Jaïs, de Montalembert, de Berval; deux le 3 mars : mesdames de Radouay et de Montaigle; une le 29 avril : madame de la Maisonfort; cinq le 9 décembre : mesdames de Bouju, de Sailly, de Faure, de Riencourt, de Champigny; etc.

Au commencement de l'année 1694, la maison reprit son ancienne forme avec plus de régularité. On fit élection d'une nouvelle supérieure, qui fut madame de Fontaines, et d'autres officières; madame de Maintenon fut de nouveau déclarée supérieure honoraire, tant au spirituel qu'au temporel; enfin les religieuses de Chaillot se disposèrent à quitter Saint-Cyr, excepté la maîtresse des novices, qui y resta encore pendant six ans. Le roi (7 janvier) vint consacrer de sa présence et de ses exhortations cet achèvement de la réforme; après avoir entendu les vêpres en grande cérémonie, sa musique étant dans l'église du dehors, il se rendit dans la salle de communauté, fit ses remercîments aux sœurs de Chaillot et ses compliments à la nouvelle supérieure, puis il dit :

« Je vous recommande la fermeté à faire observer tout ce qui se vient d'établir, et d'accompagner cette fermeté d'une grande douceur. J'espère que les Dames feront

[1] Voir dans l'*Histoire de la maison royale de Saint-Louis*, par M. le duc de Noailles, l'extrait d'un sermon prononcé en cette occasion par l'abbé Tiberge. Le prédicateur avait pris pour texte : *Erunt reges nutritii tui et* REGINÆ *nutrices tuæ*. Ce qu'il traduisit ainsi : « Les rois seront chargés de vous nourrir et les personnes les plus élevées de prendre soin de tout ce qui regardera votre éducation. »

toujours connaître, par leur soumission et leur obéissance, que c'est de bon cœur, et avec une pleine liberté, qu'elles se sont consacrées à Dieu, et qu'elles ne se contenteront pas d'être religieuses de profession, mais qu'elles seront de cœur de très-parfaites religieuses; car il faut que chacun s'efforce d'arriver à la perfection de son état, et surtout les personnes qui, comme vous, mesdames, en font une étude particulière... Représenter son avis, et ensuite se soumettre, soutenir ce qui a été réglé contre son propre sentiment, quitter tout pour ne jamais quitter les demoiselles, voilà vos maximes. »

« Dans cette même conversation, ajoute l'historienne de Saint-Cyr, le roi nous recommanda expressément de bien prendre garde au bon choix des sujets que nous admettrions à l'avenir, et répéta plusieurs fois : « Il ne faut qu'un mauvais esprit pour gâter tout le bien qu'on a établi ici, et peut-être pour le perdre entièrement. N'ayez jamais de complaisance sur cet article, ni égards, ni considérations : *un mauvais esprit me fait peur partout* [1]. »

A la suite de la réforme des constitutions, le roi décida par la déclaration du 3 mars 1694 : 1° que le nombre des religieuses, dames ou sœurs converses, serait porté de soixante à quatre-vingts, sans que néanmoins le nombre des dames professes ou novices pût dépasser quarante; 2° que les places de Dames de Saint-Louis qu'on avait dû donner en partie, faute de sujets, à des personnes étrangères à la maison, seraient dorénavant réservées toutes aux demoiselles de Saint-Cyr. Les autres articles portaient dispense des messes nombreuses ordonnées par les lettres patentes; règlement des preuves de noblesse que devaient fournir les demoiselles; règlement du conseil

[1] Languet, t. Ier, p. 475. — *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XXIII. — *Recueil des conversations de Louis XIV avec les Dames de Saint-Louis.*

du dehors, des fonctions de l'intendant, et de toute l'administration du temporel. Cette administration était devenue importante par les acquisitions en fonds de terre, qui avaient été faites d'après les intentions de la fondation; ainsi les Dames étaient devenues propriétaires des terres de Bucq, de Magny, de Valery, de Guyancourt, de Redon, de Gomberville, de Voisins, etc., terres dont elles échangèrent la moitié avec le roi contre le duché de Chevreuse, et après l'acquisition desquelles elles ne reçurent plus que 21,000 livres de rente du trésor royal.

Ces changements furent complétés quelques années après : 1° par une augmentation de dotation de 30,000 livres à prendre sur les tailles de la généralité de Paris [1], « augmentation jugée nécessaire, disent les Dames, pour nous aider à soutenir les charges de notre maison, qui sont beaucoup plus grandes qu'on n'avait cru au commencement de notre établissement »; 2° par une fondation spéciale de 60,000 livres à prendre annuellement sur les tailles de la généralité de Paris, et destinée à fournir aux demoiselles sortant de Saint-Cyr une dot de 3,000 livres, outre leur trousseau et leurs frais de voyage, afin de faciliter leur établissement, soit par mariage, soit dans un couvent. Pour éviter que cette somme ne fût détournée de sa destination par les parents des demoiselles, il fut réglé que celles-ci, à leur sortie de Saint-Cyr, étaient émancipées, et pouvaient disposer de leur dot, comme elles l'entendaient, sans l'agrément de leurs pères, mères ou tuteurs.

Ces ordonnances royales furent les derniers incidents de la réforme opérée à Saint-Cyr; nous pouvons donner maintenant un aperçu des constitutions et de l'éducation de cette maison.

[1] Déclaration du 20 mars 1698.

CHAPITRE SEPTIÈME.

CONSTITUTIONS DE LA MAISON DE SAINT-CYR.

La communauté de Saint-Louis se composait, comme nous venons de le voir, d'après la déclaration du 3 mars 1694, de quatre-vingts personnes, dont quarante Dames professes ou novices, choisies parmi les demoiselles élevées à Saint-Cyr.

Les postulantes ne pouvaient entrer au noviciat avant l'âge de dix-huit ans, et les novices faire profession avant l'âge de vingt ans. Les unes et les autres n'étaient admises au noviciat et à la profession que par élection faite dans les assemblées capitulaires et après un examen de l'évêque et du supérieur spirituel, qui avait pour objet non leur savoir, mais leur vocation. « Une fille humble, intérieure, obéissante, disait madame de Maintenon, sera plus propre aux demoiselles qu'une autre qui serait savante dans toutes les bienséances du monde : les talents sont moins nécessaires à Saint-Cyr que la vertu [1]. » On apprenait aux novices, outre les pratiques de la vie religieuse, les matières de l'enseignement avec quelques notions de médecine et de chirurgie [2]; et « l'on ne devait recevoir à la profession aucune fille qui n'eût une inclination particulière pour les classes et qui ne s'y portât avec une grande ardeur [3] ». Après leur profession, les religieuses

[1] *Lettres édifiantes*, t. V, p. 136.

[2] La plupart des Dames savaient saigner. L'une des *mères* de l'Institut, madame de Radouay, était physicienne et chimiste, et Louis XIV lui fit faire un laboratoire que La Beaumelle dit avoir vu en 1731. Nous parlerons ailleurs de la science et des talents de madame de Glapion.

[3] *Lettres édifiantes*, t. V, p. 989.

restaient encore pendant quatre années sous la direction de la maîtresse des novices, et ce n'est qu'après cette deuxième épreuve qu'elles étaient *vocales,* c'est-à-dire qu'elles avaient voix aux élections et assemblées capitulaires.

Les Dames de Saint-Louis devaient passer toute leur vie à Saint-Cyr; elles n'en sortaient jamais, même dans le cas de la plus mauvaise santé; elles ne pouvaient quitter cette maison pour aller dans d'autres couvents, même de l'ordre de Saint-Augustin. Toute communication avec le dehors leur était interdite; elles devaient éviter le commerce des parloirs, n'y aller qu'à regret, avec une ou deux compagnes, s'interdire l'usage des lettres, et n'en recevoir que par les mains de la supérieure. Elles ne pouvaient admettre dans leur clôture que les princes de la famille royale et les évêques. Quelques visiteurs de distinction pouvaient être logés dans la cour du dehors, mais sans y être nourris; jamais les Dames n'ont donné à personne ni un repas ni une collation : « On ne peut réussir en tout, disait en riant madame de Maintenon; l'instruction est notre fort, notre faible est l'hospitalité. » Les Dames se servaient elles-mêmes, mangeaient dans un réfectoire commun et couchaient dans un dortoir partagé en cellules [1].

Les quarante Dames se partageaient les *charges* de la maison, qu'on divisait en grandes et petites.

Les *grandes charges,* dites aussi d'*officières* ou de *conseillères,* étaient celles de la supérieure, de l'assistante, de la maîtresse des novices, de la maîtresse générale des classes, de la dépositaire. Ces charges étaient données à l'élection.

La *supérieure* avait le gouvernement général de la maison sous la surveillance, pour le spirituel, de l'évêque de

[1] Voir la disposition et l'ameublement de ces cellules dans la description de la maison à l'Appendice.

Chartres et du supérieur de Saint-Lazare, pour le temporel, d'un conseiller d'État nommé par le roi et d'un conseil qu'on appelait *conseil du dehors*. Elle présidait au chœur, au réfectoire, au chapitre, aux élections; elle proposait les candidates pour les charges d'officières, nommait directement aux petites charges, réglait le service des sœurs converses, donnait les dispenses et permissions; elle avait la correspondance avec l'évêque de Chartres et le conseiller d'État, signait tous les actes, tenait l'une des trois clefs des archives et du coffre à l'argent, etc. Elle devait donner l'exemple de l'observation des règlements, évitant toute distinction dans sa nourriture, son ameublement, ses habits, faire aimer son autorité par un mélange de fermeté et de douceur, se rendre capable de passer du commandement à l'obéissance, enfin « être comme l'âme dans un corps qu'elle anime, soutient et conduit [1] ». D'ailleurs les constitutions autorisaient les religieuses à recourir à l'autorité du roi et de l'évêque de Chartres si la supérieure venait à violer les règlements. « N'élisez pas vos supérieures, disait madame de Maintenon, parmi les zélées et les austères, mais parmi celles qui ont simplement l'esprit droit, modéré, sage et doux [2]. »

La supérieure était élue pour trois ans et pouvait être réélue; mais au bout de ce deuxième triennal, elle n'était rééligible qu'après les trois années d'exercice de la supérieure qui lui avait succédé. Aucune religieuse ne pouvait être nommée supérieure qu'à l'âge de quarante ans et après huit ans de profession [3]. L'élection n'était pas directe : le supérieur spirituel assemblait d'abord les cinq

[1] Constitutions de Saint-Cyr.

[2] *Lettres édifiantes*, t. V, p. 452.

[3] Il y eut de nombreuses dispenses d'âge dans les commencements de la fondation.

officières avec les trois plus anciennes professes; ces huit religieuses formaient une liste de candidates, lesquelles étaient proposées au choix des vocales. Tous les suffrages étaient donnés au scrutin secret. Ce système d'élection réussit si parfaitement que Saint-Cyr n'eut jamais que des supérieures remarquables par leur caractère et leur vertu, et que pendant un siècle il n'a pas cessé d'être bien gouverné.

L'*assistante* était l'adjointe ou la suppléante de la supérieure dans toutes ses fonctions. Elle tenait l'une des trois clefs des archives et du trésor.

La *maîtresse des novices* était chargée de disposer à la vie religieuse les demoiselles qui aspiraient à être Dames de Saint-Louis.

La *maîtresse générale des classes* était, comme son titre l'indique, la directrice de l'enseignement; elle avait sous ses ordres les maîtresses des classes, qui devaient s'inspirer de son esprit, gouverner d'après ses instructions, lui renvoyer la conduite des enfants, lui faire prononcer les grâces et les punitions. Mais ses fonctions ne se bornaient pas aux classes et à en maintenir les règlements; elle était, à proprement parler, la supérieure des demoiselles, leur intendante, leur chargée d'affaires, ayant à gouverner, sous l'autorité de la supérieure, tout ce qui se rapportait à elles, soit au dedans, soit au dehors : études, nourriture, habillement, dot, même le choix qu'elles devaient faire d'un état de vie. « C'était, disait madame de Maintenon, leur protectrice, leur avocate, leur procureur : leur protectrice en veillant dans la maison ou dans le conseil pour leurs intérêts, en épargnant pour augmenter leur bien, en empêchant, autant qu'elle le pouvait, qu'on détournât leur fonds, en faisant leur condition la plus avantageuse; leur avocate, en soutenant leurs droits et parlant pour elles et en leur faisant donner tout ce que la supérieure a ordonné

pour leur nourriture, habits, meubles, commodités; leur procureur, en plaçant leur argent, en le faisant valoir, en écrivant pour elles en toute occasion[1]. »

Cette charge, comme on doit le penser, ne pouvait être remplie que par des religieuses aussi distinguées par leur caractère que par leurs talents : aussi toutes celles qui ont laissé un nom à Saint-Cyr, mesdames de Fontaines, du Pérou, de Glapion, etc., l'ont exercée, et c'était le chemin ordinaire de la supériorité.

La *dépositaire* avait, sous l'autorité de la supérieure et de l'intendant, le maniement général des recettes et des dépenses de la maison. Elle recevait les revenus, signait les quittances, donnait à l'économe l'argent de la dépense journalière et à l'intendant les sommes à payer au dehors; elle entretenait la correspondance avec les receveurs et fermiers, gardait les registres, titres, actes et autres papiers de la maison. Elle rendait compte mensuellement pour la dépense journalière au *conseil du dedans,* et annuellement pour la dépense générale à l'assemblée capitulaire et au *conseil du dehors;* elle avait, outre la clef du dépôt, l'une des trois clefs des archives et du trésor.

L'assistante, la maîtresse des novices, la maîtresse des classes et la dépositaire étaient élues pour trois ans, mais elles pouvaient être continuées autant de fois que la communauté le jugeait à propos, et l'on a souvent vu à Saint-Cyr des religieuses exercer les grandes charges pendant trente ou quarante ans et jusqu'à leur mort. Quand l'une de ces charges devenait vacante, la supérieure proposait une liste de trois candidates sur laquelle le chapitre des vocales faisait son choix.

La supérieure et les quatre officières composaient le

[1] *Lettres et avis de madame de Maintenon aux religieuses de Saint-Louis sur les devoirs de leur état et le gouvernement des classes,* p. 180.

conseil du dedans, lequel s'assemblait tous les quinze jours et traitait de toutes les affaires de la maison, sauf des plus importantes, qui étaient réservées aux assemblées générales ou capitulaires. Ce conseil ordonnait toutes les dépenses ordinaires; mais il ne pouvait arrêter un marché qui dépassait 500 livres sans l'approbation du conseil du dehors. Toutes les décisions y étaient prises à la pluralité des voix. Dans les cas graves, l'évêque de Chartres et le conseiller d'État y assistaient. Madame de Maintenon, surtout dans les premiers temps de la fondation, manqua rarement d'y donner son avis.

Les petites charges étaient à la nomination directe de la supérieure, qui devait néanmoins prendre l'avis du conseil du dedans. Les principales titulaires étaient :

1° Les *maîtresses des classes.* C'était le corps enseignant proprement dit. Elles étaient chargées de l'instruction, de la conduite et de la surveillance des demoiselles en tous lieux et dans tous leurs exercices, c'est-à-dire qu'elles les suivaient à l'église, aux classes, dans les jardins, qu'elles mangeaient avec elles au réfectoire, qu'elles couchaient près d'elles dans les dortoirs [1], se levant même la nuit pour faire des visites; en outre, elles les instruisaient en toutes choses : religion, grammaire, musique, etc. Les demoiselles étant partagées, comme nous le verrons tout à l'heure, en quatre *classes,* et chaque classe en cinq ou six *bandes* ou *familles* de huit ou dix élèves, il y avait une première maîtresse à chaque classe, et sous ses ordres trois autres maîtresses, outre deux ou trois grandes demoiselles qu'on prenait pour assistantes et qu'on appelait *noires,* à cause du ruban qu'elles portaient. Les classes et le soin

[1] On peut voir dans la description de la maison que les cellules des maîtresses des classes étaient dans les dortoirs des demoiselles. « Je regarde cette obligation, leur disait madame de Maintenon, comme une si grande austérité, que je voudrais qu'il ne s'en pratiquât guère d'autres chez vous. »

direct des demoiselles occupaient donc près de la moitié des Dames professes ou novices. C'était le plus souvent en passant par là qu'on arrivait aux grandes charges; c'était aussi là que se réfugiaient celles qui les quittaient, car dans l'Institut de Saint-Louis on montait, on descendait tour à tour, apprenant ainsi également à obéir et à commander. « Comme l'éducation des demoiselles, disaient les constitutions, est la principale fin de la maison et l'objet du vœu qui la distingue de tous les autres instituts, on choisira pour ce saint emploi des personnes bien remplies de l'esprit de leur vocation, qui joignent à des talents naturels un grand fonds de grâce et de vertu et qui, en formant l'esprit et l'extérieur des enfants, leur inspirent doucement et efficacement la piété[1]. »

2° La *maîtresse du chœur* était chargée de conduire l'office divin, soit pour le chant, soit pour les cérémonies.

3° L'*économe* était chargée de faire toute la dépense de la maison, tant pour la nourriture que pour les habits et les bâtiments; elle recevait l'argent de la dépositaire et rendait ses comptes à la supérieure, au conseil du dedans et aux assemblées capitulaires.

4° La *secrétaire* tenait la plume aux conseils et aux assemblées; elle avait le registre des délibérations, rédigeait les procès-verbaux des élections et des professions, enfin avait le sceau pour les expéditions de la maison.

5° La *portière* avait l'inspection de tout le dehors de la maison; elle ouvrait et fermait les clôtures, recevait les étrangers, les lettres, les messages, etc. Elle avait sous ses ordres des sœurs converses, dites *tourières*, chargées de répondre à toutes les demandes du dehors.

6° La *sacristine* avait l'intendance de l'église, des confessions, des communions, etc.

[1] Constitution XLV°, art. 4.

Il y avait, en outre, une *maîtresse générale des ouvrages* pour tous les travaux d'aiguille, qui étaient grands et nombreux, une *maîtresse générale des habits* pour le soin et les travaux relatifs aux vêtements, une *maîtresse du linge*, une *dépensière*, chargée spécialement des réfectoires; une *garde-meubles*, une *infirmière générale*, une *maîtresse de l'apothicairerie*, une *bibliothécaire*, etc. Toutes les officières étaient d'ailleurs suppléantes pour les classes, les classes étant le principal de la maison et les demoiselles devant être partout et toujours gardées; dans ce cas, les charges desdites officières étaient remplies momentanément par les sœurs converses et les *noires*[1]. Comme on le voit, les quarante religieuses avaient toutes des fonctions spéciales et étaient continuellement occupées, et leur nombre aurait été insuffisant si elles n'avaient été aidées par un certain nombre de demoiselles et par les sœurs converses.

Il y avait quarante sœurs converses, dont vingt seulement étaient professes ou novices; les vingt autres étaient de simples sœurs qui ne faisaient pas de vœux, étaient astreintes aux règlements, portaient l'habit de religieuse, mais pouvaient être renvoyées à la volonté de la supérieure. Les converses qui avaient fait profession ne pouvaient jamais être chargées de l'éducation des demoiselles; mais on leur confiait ordinairement quelques-unes des petites charges. Des autres sœurs, il y en avait huit employées aux classes, quatre à l'infirmerie, deux aux portes, et les autres aux cuisines, réfectoires, buanderie, apothicairerie, etc. Aucune n'était attachée au service particulier des Dames. « Il vaut mieux, leur disait Louis XIV, que les Dames se servent elles-mêmes que d'être servies. L'obéissance sied mieux aux religieuses que le commandement. En faisant ce qu'auraient fait les converses, vous prati-

[1] *Lettres et avis de madame de Maintenon*, p. 38.

querez une vertu de plus. » — « Les sœurs converses, disait madame de Maintenon, sont religieuses : regardez-les et traitez-les comme vos sœurs. N'ayez pas envers elles une conduite de maîtresses à l'égard de domestiques : la religion égale tout. Il n'y a de différence que dans l'exercice des emplois : elles doivent faire la lessive et les autres gros ouvrages, comme vous faites le catéchisme aux demoiselles [1]. »

Outre le conseil du dedans, dont nous avons parlé, il y avait des assemblées capitulaires, où assistaient toutes les religieuses vocales pour les affaires importantes, la réception des novices, les élections, les professions, les comptes généraux du temporel, etc.

Enfin il y avait un *conseil du dehors*, qui était composé : d'un conseiller d'État nommé par le roi, d'un avocat au parlement de Paris, de l'intendant du temporel de la maison de Saint-Cyr, ces deux derniers nommés par le conseil du dedans; l'évêque de Chartres pouvait y assister. Ce conseil s'assemblait tous les huit jours à Paris, chez le conseiller d'État, qui en était le président : il avait uniquement l'inspection et le contrôle sur l'administration du temporel, sans pouvoir rien ordonner que du consentement des Dames. L'intendant y rendait compte de toutes les affaires relatives à l'administration. La place de président du conseil du dehors fut occupée d'abord par Pontchartrain, contrôleur général des finances; puis, en 1699, par Chamillard, qui s'en démit quand il fut chargé des ministères de la guerre et des finances; puis, par Voisin, qui garda cette place même lorsqu'il fut ministre et jusqu'à sa mort. Après lui, elle fut occupée par le duc de Noailles, le maréchal de Villeroy, le président d'Ormesson, etc. Pour Chamillard et Voisin, ce fut le chemin par lequel ils

[1] *Lettres édifiantes*, t. V, p. 867. — Languet, t. Ier, p. 471.

arrivèrent au ministère. « On n'était pas fâché en ce temps-là, disent naïvement les Dames, d'être de notre conseil du dehors, à cause de la relation que cela donnait à la cour et qu'on regardait la faveur de madame de Maintenon comme un moyen d'avancer sa fortune : c'est pourquoi on se faisait un mérite auprès d'elle des bons offices qu'on nous rendait et des attentions qu'on avait pour nous[1]. »

Tel était le gouvernement de la maison de Saint-Cyr. Les constitutions s'attachèrent non-seulement à en régler et ordonner les diverses parties, mais à inspirer aux Dames l'esprit de la fondation en leur rappelant leurs devoirs de tous les jours, la perfection à laquelle elles devaient tendre, les vertus particulières à leur état, c'est-à-dire l'humilité, « source de tout le bonheur de la vie religieuse, » la modestie, « qui calme toutes les passions, » l'amour du travail et de la régularité, et surtout les obligations qui découlaient de leur quatrième vœu. « Les Dames, disaient les constitutions, regarderont le vœu par lequel elles se sont consacrées à l'éducation des demoiselles comme l'article le plus essentiel de leur vocation, comme la fin qu'on s'est proposée dans leur établissement, comme l'emploi qui les distingue de toutes les autres communautés, enfin comme la plus importante et la plus indispensable de leurs obligations particulières.

» Pour s'appliquer comme elles le doivent à l'accomplissement de ce vœu sacré, elles n'oublieront rien de ce qui peut les rendre capables d'un si saint exercice, et elles tâcheront de se perfectionner en esprit de grâce dans leurs talents et dans la manière de se bien acquitter des emplois qui leur seront confiés.

» Elles comprendront que cette éducation s'étend à tous les soins qu'on peut prendre des enfants pour leur corps

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XXVIII.

et pour leur âme, c'est-à-dire à les nourrir, les élever, les instruire, les former, et les conduire jusque dans l'état de vie où il plaira à Dieu de les appeler[1]. Quel fruit ne fera pas dans tout l'État l'éducation de deux cent cinquante demoiselles, qui ayant connu ici l'amour de Dieu et le bonheur qu'il y a à le servir, porteront cet esprit dans tant de pays et de familles[2]! »

Les *constitutions* furent commentées article par article dans les *règlements,* qui entrèrent dans les détails nécessaires pour l'ordre des exercices, les offices, les travaux, les repas, les dortoirs, les récréations. Voici ce que disait le règlement de l'éducation des demoiselles :

« Comme l'éducation des demoiselles est la fin particulière de l'Institut des religieuses de Saint-Louis, elles comprendront que c'est à cela que se doivent rapporter tous leurs emplois, et pour ainsi dire toutes les actions de leur vie, qu'elles sont obligées de quitter toutes les autres fonctions plutôt que de négliger cette éducation, dont elles sont si étroitement et si indispensablement chargées; qu'encore qu'elles portent le nom de maîtresses à l'égard des demoiselles, et qu'elles soient établies en effet pour les gouverner et pour les conduire, elles doivent néanmoins se regarder au fond du cœur et devant Dieu comme leurs servantes, prêtes à leur rendre, quand il le faudra, les services les plus pénibles et les plus abjects; enfin, que dans l'intention de leur fondateur, elles ne sont entrées et ne demeurent dans la maison que pour aider les demoiselles, vivant, pour ainsi parler, à leurs dépens, et ne subsistant que sur un bien qui a été donné premièrement et principalement pour elles.

» Elles donneront à l'éducation des demoiselles toute

[1] Constitution Ve.

[2] Languet, t. II, p. 849.

l'étendue qu'elle doit avoir, et ne négligeront rien de ce qui est propre à les former à la piété, aux bonnes mœurs, à la bienséance, au travail et à la science de toutes les choses qui leur conviennent; tout cela cependant dans les justes bornes que la prudence demande, et d'une manière qui ait rapport à l'état de pauvreté où elles sont nées et où elles doivent peut-être retourner.

» Mais ce qu'elles doivent observer sur toutes choses, c'est de se tenir dans une entière séparation à l'égard des demoiselles, jusqu'à ne leur pas dire une parole sans nécessité et sans permission, à moins que leur devoir ne les y engage; se ressouvenant que rien ne serait plus contraire à l'esprit de leur vocation, à leur repos et au dégagement de cœur où elles doivent vivre, comme aussi au véritable bien des demoiselles et à l'autorité qu'il faut avoir pour les gouverner, que de contracter avec elles des amitiés et des liaisons, et de se laisser aller à quelque sorte de familiarité et d'amusement[1]. »

Madame de Maintenon ne se contenta pas des prescriptions contenues dans les constitutions et les règlements, elle voulut expliquer elle-même à ses chères filles la grandeur et la sainteté de leur vocation, et c'est pour cela qu'elle écrivit, de concert avec Fénelon et avec l'évêque de Chartres, qui en prit la responsabilité, *l'Esprit de l'Institut des filles de Saint-Louis*, petit livre plein de raison et de piété, qu'elle fit lire et approuver par Louis XIV[2], et qu'on imprima en tête des constitutions, pour que chaque religieuse pût le méditer à toute heure. Il fut même rendu public ainsi que les constitutions et les règlements,

[1] *Règlement* v, p. 19.

[2] A la fin de ce petit traité on lit : « J'ai lu ce traité, qui explique parfaitement les intentions que j'ai eues dans la fondation de la maison de Saint-Louis ; je prie Dieu de tout mon cœur que les Dames ne s'en départent jamais. LOUIS. »

pour que toutes les maisons d'éducation pussent y chercher des enseignements [1]. On y sent à chaque ligne le bon sens exquis, qui était la qualité principale de madame de Maintenon, et l'enthousiasme plein de foi que lui inspirait son œuvre.

« Il n'y a, dit-elle, aucun institut de filles si propre que le vôtre aux grands desseins de Dieu. Vous devez former d'excellentes vierges pour les cloîtres, et de pieuses mères de famille pour le monde. En sanctifiant ainsi les deux principaux états de votre sexe, vous contribuerez à établir le vrai règne de Dieu pour tous les états et pour toutes les conditions; car on sait combien une mère de famille a de part à la bonne éducation de ses enfants; combien une femme prudente et vertueuse peut insinuer la religion dans le cœur de son mari; combien une bonne maîtresse de pensionnaires dans un couvent peut faire de bien sur les jeunes filles qu'elle gouverne. Il y a donc dans l'œuvre de Saint-Louis, si elle est bien faite, et avec l'esprit d'une vraie foi et d'un véritable amour de Dieu, de quoi renouveler dans tout le royaume la perfection du christianisme.

» Pour réussir dans ce pieux dessein du roi votre fondateur, attachez-vous à inspirer aux demoiselles la crainte et l'amour de Dieu, moins par de beaux discours que par le silence, le recueillement, la modestie et la pratique des vertus pénibles. Il faut qu'elles travaillent, qu'elles obéissent, qu'elles soient sobres, qu'elles ignorent le monde, qu'elles soient savantes dans la science de Dieu. Ne craignez point que des filles instruites avec cette simplicité soient incapables de vivre dans le monde : quand une fille aura bon sens avec une grande piété, elle sera bonne pour tout, elle sera fidèle à tous ses devoirs, et elle mettra en

[1] Paris, Jean Anisson, 1699 et 1700. — Je l'ai publié dans la deuxième édition des *Lettres et entretiens sur l'éducation*, t. Ier.

œuvre tout ce qu'elle aura de talents naturels pour se façonner....

».... Il ne vous est pas permis, mes chères filles, de vous regarder comme celles pour qui la maison est faite. Tout est aux jeunes demoiselles: la fondation est uniquement pour leur éducation; vous n'y êtes que pour elles; regardez-vous donc comme leurs servantes en Jésus-Christ. Vous n'avez droit de subsister dans la maison des demoiselles qu'autant que vous les servirez, que vous les instruirez, que vous les édifierez, que vous les sanctifierez. En vous regardant ainsi comme étant destinées de Dieu à leur service, vous ne devrez jamais vous regarder comme maîtresses et propriétaires des grands biens attachés à leur maison. Le roi votre fondateur a ôté ces biens ou au peuple de son royaume, ou à l'Église qui les possédait. Il a donc pris ces grands biens sur des peuples pauvres et chargés et sur l'Église, qui tient en dépôt le patrimoine des pauvres, pour une œuvre très-sainte [1]. Comment des filles qui ont fait vœu de pauvreté oseraient-elles dissiper ce bien con-

[1] Ces deux phrases paraissent assez étranges, surtout pour l'époque, et l'on s'étonne qu'elles n'aient pas blessé Louis XIV. Madame de Maintenon, dans une lettre à M. de la Chétardie, nous apprend qu'elles sont de Fénelon : « J'ai toujours été choquée de ces paroles : elles m'ont paru dures et peu respectueuses, quoiqu'on voie bien l'intention de l'auteur, qui est M. de Cambray. » (Voir *Lettres et entretiens sur l'éducation*, t. Ier, p. 161.) On retrouve la pensée qui les a inspirées dans un des sermons de Fénelon à Saint-Cyr : « Cette maison n'est point à vous : ce n'est point pour vous qu'elle a été bâtie et fondée; c'est pour l'éducation des jeunes demoiselles.... Si donc il arrivait (ô Dieu! ne le souffrez jamais, que plutôt ces bâtiments se renversent!), si donc il arrivait jamais que vous négligeassiez votre fonction essentielle; si, oubliant que vous êtes en Jésus-Christ les servantes de cette jeunesse, vous ne songiez plus qu'à jouir en paix des biens consacrés ici; si l'on ne trouvait plus dans cette humble école de Jésus-Christ que des dames vaines, fastueuses, éblouies de leur naissance et accoutumées à une hauteur dédaigneuse qui détruit l'esprit de Dieu et qui efface l'Évangile au fond des cœurs, hélas! quel scandale! le pur or serait changé en plomb, l'épouse de Jésus-Christ, sans rides et sans tache, serait plus noire que des charbons, et il ne la connaîtrait plus. »

sacré pour contenter leurs fantaisies et pour se rapprocher du luxe du siècle?...

» ..... Travaillez sans cesse et faites travailler les demoiselles, mais à des ouvrages utiles à la maison, qui épargnent la dépense des ouvriers et leurs entrées dans la clôture.... Votre journée est partagée en ces trois fonctions : 1° vos exercices de piété et l'office du chœur tel qu'il est établi dans la maison, et que vous ne ferez jamais ni plus long, ni plus pompeux; 2° l'éducation des demoiselles, qui est l'unique fin de votre établissement; 3° le travail des mains, pour épargner le fonds des demoiselles et pour les accoutumer à une vie laborieuse. Voilà le plan de la vôtre, et vous ne vous en formerez jamais d'autre....

» ..... Votre régularité doit être d'autant plus exacte et sévère, que si jamais vous vous relâchiez, vous n'avez point les mêmes ressources que les autres communautés pour vous relever. Vous êtes à la porte de Versailles, exposées aux plus violentes tentations et aux engagements les plus insensibles.... Dès que votre maison cessera d'édifier et de se soutenir dans une fervente régularité, elle ne peut éviter de faire des maux infinis et de devenir scandaleuse... Ayez un air simple, religieux et monastique, contraire à toutes les politesses mondaines. Rendez vos parloirs inaccessibles à toutes visites superflues. Ne craignez pas d'être un peu sauvages, mais ne soyez pas fières. Cachez vos demoiselles encore plus que vous, et si vous êtes obligées de les montrer, que ce soit toujours en votre présence.... »

Les constitutions, les règlements, *l'Esprit de l'Institut* ne suffirent pas au zèle de madame de Maintenon. « Outre ces instructions générales, dit Languet de Gergy, elle ne cessa d'en donner de particulières à celles des religieuses qui s'adressaient à elle pour lui ouvrir leur cœur et la consulter. On a ainsi une multitude de lettres que les Dames

de Saint-Louis avaient gardées soigneusement pour leur édification, et qui sont dignes d'être lues et admirées[1]. Il semble que ce soit madame de Chantal parlant aux filles de Saint-François de Sales qui composaient sa société naissante. Elle entrait dans le détail des défauts, des vices, des imperfections de ses filles; elle leur parlait en particulier, elle les encourageait, les reprenait, les consolait selon leurs besoins, leurs dispositions; son ton était assaisonné de cette douceur modeste, de cette franchise et de ces grâces qui ne la quittaient jamais[2]. »

Chaque religieuse, chaque novice, chaque demoiselle même, usant et quelquefois abusant de la permission que

[1] Voici ce qu'on lit à ce sujet dans les *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XXV et XXVIII : « Dans ce temps (1696), nous rassemblâmes les lettres que madame de Maintenon avait écrites à chacune de nous en particulier sur différents sujets très-utiles à la maison et à notre perfection. Nous pensâmes qu'il était bon que ces lettres ne servissent pas seulement à celles à qui elles étaient adressées, mais encore à toute la communauté ; pour cela nous en fîmes faire des copies qu'on fit relier en plusieurs livres qu'on mit dans une armoire dans la salle de communauté, afin que toutes les pussent lire et se remplir des instructions merveilleuses qu'elles renferment, soit sur la vie intérieure et spirituelle, soit sur les devoirs de notre Institut, qui y sont très-bien et très-nettement expliqués, aussi bien que les intentions des fondateurs. Toute la communauté entra si parfaitement dans les intérêts du bien public sur cela, qu'il n'y eut personne qui ne donnât de bon cœur ce qu'elles avaient de lettres ou d'écrits de madame de Maintenon, celles même qui les regardaient directement, où il y avait des avis et même des répréhensions que d'autres moins simples et moins zélées n'auraient pas données si volontiers.... Nous mîmes aussi au net le recueil des entretiens que nous avions eus avec madame de Maintenon sur l'esprit dans lequel nous devions entendre nos obligations, et surtout celles qui regardent les classes et la manière de bien élever les demoiselles. Nous les montrâmes à madame de Maintenon, qui les lut d'un bout à l'autre, y mit un bon et une apostille à chaque cahier, par laquelle elle adopte tout ce qui y est contenu et le reconnaît pour avoir été dit par elle et être de son esprit. » J'ai publié la plus grande partie de ces lettres et entretiens de madame de Maintenon dans les deux ouvrages suivants : *Lettres et entretiens de madame de Maintenon sur l'éducation des filles*, 2 vol. in-18. — *Lettres historiques et édifiantes* adressées aux Dames de Saint-Cyr par madame de Maintenon, 2 vol. in-18.

[2] *Mémoires inédits*, t. Ier, p. 345.

madame de Maintenon leur avait donnée[1], au moindre scrupule, au moindre embarras, au moindre *picotement* de sa conscience, lui écrivait, la consultait; et, au milieu de tous ses embarras et des fatigues de la cour, de sa vie si agitée, de ses voyages continuels à Versailles, à Marly, à Fontainebleau, elle répondait à toutes, soit par un avis en quelques lignes, soit par de longues instructions, tantôt familières, tantôt solennelles, avec une abondance de cœur et une fécondité d'esprit qui semblent inépuisables, avec une fermeté de pensées, une profondeur et une délicatesse d'idées, un langage si net, si vrai, si pénétrant, qu'elle s'y révèle comme le plus grand moraliste de la fin du siècle de Louis XIV. « Non, mes chères filles, disait-elle, vous ne m'importunez pas. Vous pouvez bien me fâcher, m'affliger, m'impatienter parce que je suis faible, sensible et impatiente; mais vous ne pouvez ni m'être à charge ni me rebuter[2]. » — « Prenez tous mes avis d'aussi bon cœur que je vous les donne, et si je vous fais de la peine, pardonnez-le-moi, en considérant le personnage que je fais chez vous, et que Dieu m'en a chargée[3]. »

Dans toutes ces instructions, elle n'avait en vue que « l'édification de Saint-Cyr, qui devait, disait-elle, s'étendre sur toute la France »; et si elle voulait que les Dames fussent parfaites, c'était pour que les grandes destinées de cette maison pussent s'accomplir. « Je demande à Dieu tous les jours, leur disait-elle, que Saint-Cyr soit détruit, si vous n'êtes des saintes, puisqu'il est comme impossible que vous remplissiez les desseins de votre institution si vous n'êtes parfaites. » — « Les affaires que nous

[1] « Écrivez-moi tant que vous voudrez, si cela vous est un plaisir, un soulagement ou un amusement : vous ne pouvez jamais me lasser. » (*Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 91.)

[2] *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 246.

[3] *Id.*, t. Ier, p. 199.

traitons à Versailles sont des bagatelles; celles de Saint-Cyr sont les plus importantes, puisqu'elles tendent toutes à établir le royaume de Dieu. — La vocation d'une Dame de Saint-Louis est sublime, quand elle voudra en remplir tous les devoirs. Sanctifiez donc votre maison, et par votre maison toute la France [1]. »

Madame de Maintenon appréhendait surtout qu'à l'exemple de tant de couvents où le travail des mains n'était qu'une distraction, les Dames ne vinssent à regarder l'éducation comme une simple occupation; que, ne voyant qu'elles-mêmes dans la fondation, elles crussent avoir rempli les intentions de leur fondateur en passant inertement leur temps en prières. En effet, la plupart ne comprenaient pas leur vocation sans austérités, sans oraisons perpétuelles, sans contemplations. La vie simple et douce qu'on leur traçait, les occupations séculières qu'on leur imposait, les connaissances mondaines qu'on exigeait d'elles, tout cela troublait leur esprit et leur conscience. Madame de Maintenon eut donc beaucoup de peine à leur faire comprendre qu'elles devaient préférer leurs obligations particulières aux mortifications et aux extases, et ce ne fut qu'à force de patience et d'instructions qu'elle parvint à les tirer des voies extraordinaires où elles cherchaient des pratiques de piété imaginaire, pour les amener à une dévotion raisonnable et bornée aux devoirs de leur état [2]. Aussi elle ne passait pas de jour sans leur répéter : « Il y a des maisons destinées à la contemplation et à d'autres manières de servir Dieu; Saint-Louis est fait uni-

[1] *Lettres et entretiens sur l'éducation*, t. Ier, p. 62; t. II, p. 53 et 185.

[2] L'évêque de Chartres, Godet-Desmarets, l'aida beaucoup dans cette tâche. (Voir principalement sur ce sujet la consultation qui fut faite à ce prélat par madame de Maintenon, dans les *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 491.) Les deux personnages sont également admirables par leur droiture, leur bon sens et leur simplicité.

quement pour former les demoiselles[1]... La fin de votre établissement, c'est l'éducation. — La vigilance, la veille des demoiselles, le travail de les élever, voilà vos lits de paille, votre pain noir et vos cilices. — Vous devez aux demoiselles tous vos soins, toute votre application, tout votre temps. Vous avez fait vœu non-seulement de les instruire, mais de les élever, et ce terme comprend *tous les devoirs des mères envers leurs enfants*[2]. — L'éducation des demoiselles est le spirituel de votre maison, tout doit y céder. Il faut que tout manque, même les offices, plutôt que cet endroit-là.... Le roi et l'État vous les ont confiées, moi j'en charge votre conscience; vous en répondrez devant Dieu[3]. »

[1] *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 67.

[2] Madame de Maintenon répète ces paroles dans plusieurs de ses instructions.

[3] *Lettres historiques et édifiantes* et *Lettres et entretiens sur l'éducation*, *passim*. — *Écrits de madame de Maintenon aux religieuses de Saint-Louis*, p. 445. — *Recueil d'avis*, t. II, p. 163. — *Mémoires* de Languet de Gergy, t. Ier, p. 362.

CHAPITRE HUITIÈME.

DE L'ÉDUCATION DONNÉE A SAINT-CYR.

D'après ce que nous venons de voir des constitutions de l'Institut de Saint-Louis, on doit préjuger ce qu'était l'éducation donnée à Saint-Cyr.

Le roi nommait lui-même et directement aux places d'élèves. Madame de Maintenon s'abstenait de s'y intéresser, « voulant lui en laisser tout le plaisir » ; et il était interdit aux Dames d'y prendre aucune part et d'avoir aucune relation avec les familles. Les demandes étaient adressées au roi [1], qui les renvoyait au conseiller d'État chargé de l'administration de Saint-Cyr, et celui-ci lui présentait tous les six mois la liste des demandeurs, avec un rapport sur les services de chacun d'eux, et des attestations de leur mauvais état de fortune données par l'évêque et l'intendant de la province. Les demandes accueillies par le roi étaient envoyées à la supérieure de Saint-Cyr, avec ordre de recevoir les demoiselles nommées quand elles auraient fait leurs preuves. C'était d'Hozier, le généalogiste de la cour [2], qui vérifiait les preuves de noblesse, d'après le règlement de 1694, et aux frais de la maison de Saint-Louis [3] ; et c'était sa femme qui était chargée, avec

[1] Voir à l'Appendice deux demandes ou *placets* de ce genre. Je les emprunte à l'*Histoire de la maison de Saint-Louis*, par M. le duc de Noailles.

[2] La charge de généalogiste resta dans la même famille jusqu'à la révolution, et en 1789 c'était encore un d'Hozier qui vérifiait les titres de noblesse des demoiselles admises à Saint-Cyr.

[3] « Afin, disent les Dames, de donner aux familles les moyens de profiter de la grâce qu'on leur faisait.... Nous avons eu des demoiselles qui ont prouvé jusqu'à quinze ou seize filiations. Il n'en a presque pas passé ici qui n'ait été en état de faire des preuves au-dessus de quatre degrés. Nous

le médecin de la maison, de l'espèce de visite médicale qu'on faisait subir aux demoiselles [1]. Quand l'une et l'autre avaient donné leur certificat, la supérieure renvoyait toutes les pièces au contrôleur général des finances, qui, après avoir vérifié les attestations de l'évêque et de l'intendant, faisait expédier le brevet définitif d'admission.

Les demoiselles entraient dans la maison depuis l'âge de sept ans jusqu'à l'âge de douze ans. Elles y restaient jusqu'à vingt ans, sans jamais sortir que par des permissions rares et spéciales, ne pouvant être visitées par leurs parents que pendant les octaves des quatre grandes fêtes de l'année. Elles se levaient à six heures, entendaient la messe à huit, travaillaient jusqu'à midi, où elles dînaient, étaient en récréation jusqu'à deux heures, travaillaient jusqu'à six, et se couchaient à neuf heures. Elles étaient partagées, suivant leur âge, en quatre *classes*, et dans chaque classe, d'après leur instruction, en cinq ou six *bandes* ou *familles* de huit ou dix élèves, occupant chacune une table de travail. Jusqu'à l'âge de dix ans, elles étaient dans la classe *rouge*, et elles y apprenaient à lire, écrire, compter, les éléments de la grammaire, le catéchisme et des notions d'histoire sainte. A l'âge de onze ans, elles passaient dans la classe *verte* et y apprenaient les mêmes choses avec la musique et des notions d'histoire, de géographie et de mythologie. A l'âge de quatorze ans, elles passaient dans la classe *jaune*, où l'instruction roulait principalement sur la langue française, la musique, la religion; on leur apprenait aussi à se bien tenir et à danser. A l'âge de dix-sept ans, elles passaient dans la

en avons eu des meilleures maisons de France.... » *Mémoires*, chap. III. (Voir à l'Appendice la liste de toutes les demoiselles élevées à Saint-Cyr et qui forme une sorte de nobiliaire français.)

[1] On ne recevait aucune fille qui eût quelque difformité ou infirmité notable.

classe *bleue,* où l'instruction ne roulait plus que sur la langue et la musique, mais où l'éducation morale était développée jusqu'à la perfection.

Ce plan d'études, quoique supérieur à celui des couvents de cette époque, n'était ni très-varié, ni très-étendu, si l'on regarde aux douze années que la plupart des demoiselles devaient passer dans la maison, si l'on regarde surtout aux cinquante ou soixante demoiselles de la classe bleue, qui devaient être fort difficiles à occuper; mais « on préférait élever leur cœur que de leur donner des connaissances vaines sur des sujets variés ». Il faut ajouter que la plupart étaient employées, comme nous le dirons tout à l'heure, aux petites classes et aux offices de la maison.

Aussi la maison de Saint-Louis ne ressemblait nullement aux maisons d'éducation de notre temps. Encore bien qu'il y eût à Saint-Cyr un enseignement régulier et un ordre des classes, il y régnait une sorte de confusion apparente en ce que chaque maîtresse disposait à son gré du temps, des leçons, des occupations, même des récréations. Elle ne faisait point ce que nous appelons des *cours;* elle n'imposait pas des *devoirs;* mais comme tout était subordonné à l'éducation, elle profitait d'un mot, d'une lecture ou de toute autre circonstance pour faire, malgré l'ordre du jour ou du travail, des réflexions ou des exhortations à ses demoiselles, pour les redresser sur leurs défauts, pour leur donner des conseils sur leur vie actuelle et future.

D'après cela, l'instruction religieuse prenait à Saint-Cyr une grande partie du temps : « on la préférait à tous les talents, mais on voulait une religion solide et en pratique. » « L'éducation de Saint-Cyr, disait le règlement, est chrétienne, raisonnable et simple. On tâche d'inspirer aux

demoiselles une piété accommodée aux différents états où il plaira à Dieu de les appeler. On les élève en bonnes chrétiennes, mais en séculières, sans exiger d'elles des pratiques de couvent. On leur forme, autant qu'on le peut, une conscience simple, droite et ouverte. — Que leur piété, disait madame de Maintenon aux Dames, soit gaie, douce et libre; qu'elle consiste plutôt dans l'innocence de leur vie, dans la simplicité de leurs occupations, que dans les austérités, les retraites et les raffinements de la dévotion.... Ne souffrez pas qu'à l'église elles aient la tête de travers et le corps courbé; c'est le cœur qui doit être prosterné devant Dieu [1]. — Vos filles en savent assez quand elles savent observer les commandements de Dieu et de l'Église. Ne les pressez pas trop sur la piété; contentez-vous de les instruire et de les édifier. Quand une fille instruite dira et pratiquera de perdre vêpres pour tenir compagnie à son mari, tout le monde l'approuvera; quand une fille dira qu'une femme fait mieux de bien élever ses enfants et d'instruire ses domestiques que de passer la matinée à l'église, on s'accommodera très-bien de cette religion; elle la fera aimer et respecter. — Que les instructions, les réprimandes, les récompenses, soient employées à les rendre vertueuses, modestes, bonnes, aimant l'honneur, la fidélité, faisant plaisir dans ce qu'elles peuvent, ne fâchant personne, portant partout la paix, ne désunissant jamais, ne redisant que ce qui peut plaire et adoucir [2]. »

D'ailleurs madame de Maintenon savait rendre agréables les instructions sur la religion, par des entretiens, des anecdotes, des dialogues qu'elle avait composés elle-même, ou bien des histoires qu'elle fit écrire sur des sujets utiles

[1] *Lettres et entretiens sur l'éducation*, t. Ier, p. 85 et 89.

[2] *Règlements et usages des classes*, p. 28. — *Lettres et entretiens sur l'éducation*, t. II, p. 293.

ou édifiants, par l'abbé de Choisy, l'abbé Testu, le poëte Duché, « histoires bien choisies, disait-elle, qui en divertissant de jeunes personnes, ne leur laissent dans l'esprit que des choses vraies ou raisonnables. »

La musique était le principal des amusements de Saint-Cyr, et le seul des talents d'agrément pour lequel on montrât de la préférence. On sait que Louis XIV l'aimait passionnément, et qu'il ne passait pas de jour sans entendre ou ses violons ou ses chanteuses; aussi voulut-il que les demoiselles fissent de cet art une étude particulière. Madame de Maintenon ne s'y opposa pas : elle avait pourtant peu de goût et d'estime pour la musique, et si elle disait que les chœurs d'*Esther* la ravissaient en extase, c'était moins pour le chant lui-même que pour les sentiments exprimés par le poëte; mais elle crut que la musique ferait trouver au roi quelque distraction à Saint-Cyr, en même temps qu'elle rendrait moins monotone l'éducation de cette maison. Toutes les demoiselles apprenaient donc la musique; toutes celles qui avaient de la voix apprenaient à chanter; enfin on montrait le clavecin à celles qui avaient des dispositions particulières. Les livres de musique de Saint-Cyr, qui sont aujourd'hui conservés à la bibliothèque de la ville de Versailles[1], témoignent que cette étude, au moins pour l'époque, y était fort étendue. En effet on y trouve : 1° des chants et motets d'église composés par Nivers; ils avaient été approuvés par l'évêque de Chartres, avec défense d'y rien changer à l'avenir, « étant persuadé, dit-il aux Dames, que vous ne devez pas employer à apprendre de nouveaux chants le temps que vous avez promis à Dieu de consacrer à l'éducation

[1] Ils sont au nombre de quarante-deux, dont près de moitié se compose d'exemplaires de la musique d'*Esther*. Il y a en outre une centaine d'exemplaires de la *Méthode de Denis*, qui appartenaient aux élèves.

des demoiselles[1]. » — « Madame de Maintenon, ajoutent les Dames, voulut expressément qu'on observât dans les chants d'église une grande simplicité, sans une recherche trop curieuse et d'un goût trop délicat. » Mais cette simplicité, avec des voix fraîches, pures, pleines d'innocence, avait des agréments et une harmonie toute céleste; elle ravissait Louis XIV, ainsi que les courtisans de Versailles qui venaient entendre les offices de Saint-Cyr. — 2° Les chœurs d'*Esther* et d'*Athalie*, œuvre de Moreau, et, comme l'on sait, peu digne de la poésie de Racine; les chœurs de *Jonathas* et de *Jephté*, œuvre de Moreau et de Nivers[2]; les *Cantiques* de Racine, œuvre de Moreau; les *Stances chrétiennes* de l'abbé Testu, œuvre d'Oudot; des motets de Lulli, de Campra, de Clérambault, de Bernier, de Couperin, de Desmarets, des cantiques spirituels, des idylles religieuses pour les principales fêtes, quelques menuets, etc. — 3° Des morceaux choisis des opéras d'*Atys*, de *Thésée*, de *Roland*, de *Cadmus*, de *Bellérophon*, d'*Armide*, etc., musique de Lulli, paroles de Quinault. La plupart de ces morceaux sont des chants à la louange du roi, et ont été arrangés, épurés et augmentés à l'usage des demoiselles[3]. Les autres chants à la

[1] Lettre du 1er novembre 1702.

[2] L'original de la musique de *Jonathas* est à la bibliothèque de Versailles.

[3] Ainsi le prologue d'*Atys* :

« En vain j'ai respecté la célèbre mémoire... »

été arrangé par Nivers, et l'on y a ajouté :

« Vous de qui l'innocente et la noble jeunesse
S'élève au pied du trône à l'ombre d'un grand roy,
Voulez-vous recueillir les fruits de sa largesse,
Du roy de l'univers apprenez bien la loy.
Voyez de Maintenon la modeste sagesse,
Imitez ses vertus, son air, sa politesse,
Sa rare piété, sa prudence, sa foy.
Ne demandez au ciel ni grandeur, ni richesse,
De qui le faux éclat rend nos yeux éblouis;
Mais par des vœux ardents et remplis de tendresse,
Abrégeant vos souhaits, demandez-lui sans cesse
Pour vous, pour nous, pour tous, qu'il conserve Louys.

louange du roi sont des concertos, qui ont pour titre ordinaire : *Temple de la paix*, et sont l'œuvre de Dubuisson, Clérambault, Campra, etc. Enfin il y avait encore quelques cantiques qu'on chantait dans les classes. En général, les paroles de toute cette musique sont très-médiocres : la bergerie y domine comme dans la plupart des poésies du temps, avec quelques fades descriptions naturelles. Quant à la musique elle-même, elle est d'une grande simplicité, naïve, facile, mais languissante et monotone; elle n'a pour accompagnement que des violons et des flûtes. La plupart des Dames jouaient du clavecin, et quelques-unes du violon; elles ont composé quelques morceaux de musique assez médiocres; celles dont les noms sont restés sont, outre les cantatrices d'*Esther*, mesdames du Han, de Mussan, de Cambis, etc. Nous aurons occasion de citer quelques-unes des pièces qu'on chantait à Saint-Cyr.

Louis XIV, pour récompenser les demoiselles du plaisir qu'il trouvait à leurs chants, leur donnait quelquefois l'agrément des musiciens de sa chambre. Ainsi, aux fêtes de Noël, il faisait venir sa musique pour jouer, dans la salle de communauté, des symphonies religieuses. Ce fut en 1695 qu'il leur donna, pour la première fois, ce spectacle. « Nous eûmes alors, racontent les Dames, le plaisir d'entendre la plus belle symphonie du monde; notre salle était pleine des plus habiles musiciens qu'eût Sa Majesté; il y avait des basses, des violes, des flûtes longues, des violons, des hautbois, un beau basson, et autres. On croyait être au ciel, et y entendre la musique des anges [1]. »

D'autres fois, il leur faisait entendre les trompettes, timbales, tambours et fifres dont on se sert dans les troupes à la guerre. « On les faisait entrer, dit notre historienne, dans la cour royale; les trompettes et les timbaliers étaient

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XXIX.

à cheval, les tambours et les joueurs de fifre à pied. Toutes les demoiselles se tenaient aux fenêtres, depuis le premier étage jusqu'au haut; la communauté était au rez-de-chaussée. Ces musiciens, avec les officiers qui les commandaient, firent deux ou trois fois le tour de la cour, gravement, en jouant des airs guerriers; les trompettes à part avec les timbaliers, les tambours et les fifres ensemble. Ce fut un plaisir fort majestueux et agréable[1]. »

L'instruction manuelle était fort étendue à Saint-Cyr, surtout pour les jaunes et les bleues : on y apprenait à coudre, à broder, à tricoter, à faire de la tapisserie; on y faisait tout le linge de la maison, de l'infirmerie, de la chapelle, les robes et vêtements des Dames et des élèves, etc. Jamais les demoiselles n'étaient oisives; et madame de Maintenon leur donnait l'exemple, car elle avait toujours un morceau d'ouvrage à la main, dans le carrosse du roi, dans son appartement, devant les ministres. Mais « point d'ouvrages exquis, disait-elle, et d'un trop grand dessin; point de ces colifichets en broderies ou au petit métier qui sont inutiles : il faut des occupations plus solides et plus importantes[2]. » Enfin les religieuses et les sœurs converses étant insuffisantes pour l'instruction et le service de la maison, les demoiselles étaient ordinairement appelées à les aider. « Les demoiselles, écrivait madame de Maintenon, apprennent tout les unes aux autres, et les maîtresses n'ont qu'à être présentes, et voir si tout se fait. Cette occupation, bien loin de les fatiguer, leur fait plaisir, et leur ôte tout ennui. En formant les autres, elles se forment elles-mêmes, et deviennent d'excellentes mères de famille[3]. » D'après cela, on choisissait dix des bleues ou

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XXIX.

[2] *Lettres édifiantes*, t. V, p. 533.

[3] *Recueil d'avis*, p. 869.

des jaunes qu'on décorait du ruban couleur de feu, et qui aidaient les maîtresses dans les classes des rouges et des vertes. On en prenait encore vingt autres qu'on décorait du ruban noir, et qu'on appelait les *Filles de madame de Maintenon :* elles aidaient soit les maîtresses des classes, soit la supérieure et les *officières* de la maison. C'était, disait-on, « les filles aînées de Saint-Cyr, l'élite des classes, le bras droit des Dames de Saint-Louis. » Les unes et les autres rendaient de si grands services, que madame de Maintenon a sans cesse recommandé aux Dames de conserver ce précieux corps, qui était ordinairement la pépinière de la communauté. « Celles qui méritaient cette distinction, ajoute Languet, étaient au plus haut degré de considération parmi les demoiselles, et l'on a toujours eu à louer celles-ci de la soumission qu'elles ont pour les *noires* qu'on établit au-dessus d'elles [1]. » A leur sortie de la maison, on leur donnait une dot plus forte qu'aux autres demoiselles.

En outre, certaines élèves pouvaient être employées à l'infirmerie, à la lingerie, à la roberie, et même à seconder les sœurs converses pour desservir le réfectoire, balayer les dortoirs, nettoyer les classes. C'étaient d'ailleurs les plus grandes demoiselles qui aidaient à habiller les plus petites; elles faisaient leurs lits, et leur apprenaient tout ce qu'elles devaient savoir. « On fait des récompenses de toutes ces fonctions, dit madame de Maintenon, et on ne les accorde qu'aux plus sages. » — « Il faut les mettre à tout, ajoutait-elle, et les faire travailler aux ouvrages pénibles pour les rendre saines, robustes et intelligentes. On aurait consenti qu'elles eussent fait elles-mêmes tout le service des dortoirs et des classes, si ces devoirs eussent pu compatir à ce qu'elles ont à faire; mais il faut qu'elles ne travaillent hors de leurs classes qu'autant qu'elles le peuvent sans nuire à

[1] Languet, t. Ier. — *Lettres édifiantes*, t. V, p. 717.

leur instruction, qui doit passer avant toute chose[1]. » Aussi, dans certaines circonstances, comme exercice, comme récompense, on employait toute une classe ou quelques bandes à nettoyer, laver, blanchir l'infirmerie, à ranger le garde-meuble, le réfectoire, la sacristie, à balayer à fond la maison; et tous ces travaux devaient se faire en silence. « Employez-les, disait madame de Maintenon, au service de la maison sans scrupule; tout ce que vous leur ferez faire à Saint-Cyr sera toujours peu de chose, en comparaison de ce qu'elles feront ailleurs[2]. — Rendez-les ménagères, laborieuses, agissantes, adroites; elles en seront plus propres à tous les partis qu'elles peuvent prendre. Ne leur permettez que très-rarement les veilles et les jeûnes; mais tâchez de les faire travailler à tout ce qui se présente. Faites-leur des entreprises là-dessus, des tâches, des journées; rien ne leur est meilleur et plus convenable à leur fortune. L'amour-propre et la mollesse sont les écueils de notre sexe[3]. — Que les maîtresses n'oublient rien pour les empêcher d'être délicates; qu'elles mangent de tout, qu'elles soient sobres[4], qu'elles soient couchées et assises durement, qu'elles ne s'appuient jamais, qu'elles ne se chauffent que dans le grand besoin, qu'elles se servent les unes les autres, qu'elles balayent et fassent les lits : elles en seront plus fortes, plus adroites et plus humbles[5]. »

[1] *Lettres édifiantes*, t. V, p. 399.

[2] *Id.*, t. V, p. 26.

[3] *Lettres édifiantes*, t. V, p. 24. — *Lettres et entretiens sur l'éducation*, t. II, p. 205.

[4] La nourriture de Saint-Cyr était saine et abondante; mais, excepté dans les cas prescrits par les médecins, les Dames et les demoiselles ne buvaient que de l'eau. Madame de Maintenon écrivait : « Je suis dans ma soixante-douzième année, et je n'ai jamais bu que de l'eau. » (*Lettres et entretiens sur l'éducation*, t. Ier, p. 205.

[5] *Lettres et entretiens sur l'éducation*, t. Ier, p. 86. — *Règlements et usages de la maison de Saint-Louis*, 1 vol. in-32, p. 112.

Mais en voulant qu'elles fussent habituées à une vie dure, elle ne voulait pas qu'on les fît travailler « par un mauvais esprit de lésine et de ménage ». — « Ne souffrez jamais, disait-elle, que les demoiselles soient négligées. Il faut qu'elles servent la maison; mais il faut aussi qu'elles soient servies en tout. Qu'on ne dise point que c'est les gâter que de leur faire voir tant d'égards et de soins : les soins sont pour qu'elles soient de bonnes chrétiennes; les égards sont pour éviter tout ce qui doit les corrompre. Ce n'est par grandeur que vous les suivez partout, c'est par défiance, et vous abaissez bien cette grandeur quand vous les faites balayer votre maison et laver les écuelles[1].... N'épargnez rien pour leur âme, pour leur santé et pour leur taille. Elles sont pauvres et apparemment elles le seront toujours : élevez-les donc dans l'état où il a plu à Dieu de les mettre; mais n'oubliez rien pour sauver leur âme, fortifier leur santé, conserver leur taille. Nourrissez-les durement, accoutumez-les à toutes les fatigues; mais point d'économie indiscrète : ne conservez des pratiques de l'épargne que ce que la prudence exige pour en inspirer l'esprit à des filles nées sans biens, et qui ne doivent rien ignorer de ce qui peut servir à se bien conduire dans la pauvreté... Si l'économie est nécessaire, qu'elle tombe sur vous qui êtes religieuses, et non sur les demoiselles. Vous voulez qu'elles balayent, balayez aussi; qu'elles veillent les malades, veillez-les comme elles; qu'on retranche sur leur nourriture, retranchez sur la vôtre[2]. C'est vous qui avez fait vœu de pauvreté : dans les temps calamiteux, que les demoiselles ne mangent du pain bis qu'après que vous en aurez mangé du noir[3]. »

[1] *Lettres et entretiens sur l'éducation*, t. Ier, p. 213.

[2] *Lettres et entretiens sur l'éducation*, t. II, p. 130.

[3] *Lettres édifiantes*, t. V, p. 154 et 815. — Languet, t. Ier, p. 405.

A Saint-Cyr on ne connaissait d'autres récompenses que des places d'honneur et quelques rubans; « point d'éloges, point d'admirations, disait madame de Maintenon : c'est une nourriture dont on ne tâte guère ici. » On n'y connaissait aussi d'autres châtiments que des blâmes privés ou publics : « notre maxime, disait-elle, est de toujours commencer par la douceur. » Pour les fautes graves, on appelait les jeunes filles à être réprimandées devant le chapitre; mais alors on les y préparait en secret, « la réprimande étant assez fâcheuse par elle-même sans y ajouter la confusion ». Point de distinctions entre elles, si ce n'est celles que donnait le mérite; on y était « sans égard au plus ou moins de naissance ni aux protections qu'elles pouvaient avoir, ni aux agréments naturels [1] ». — « Je vois avec un extrême plaisir, écrivait madame de Maintenon, que, malgré le respect, la reconnaissance et la sincère affection que vous avez pour le roi, vous ne distinguez point les filles que vous tenez directement de sa main; j'ai même le plaisir de voir mes parentes oubliées, et que vous ne comptez ni protection, ni recommandation, ni élévation de naissance, mais leur seule vertu et leurs plus grands besoins [2]. » Enfin les demoiselles ne pouvaient être renvoyées de la maison que pour des cas graves, par l'ordre du roi et sur la plainte de la supérieure assistée du conseil de dedans [3]. Ces cas étaient, suivant madame de Maintenon, un esprit imbu de quelque nouveauté en matière de religion, un esprit corrompu qui gâtait les autres, une révolte qui irait à ne pas subir les pénitences qu'on jugerait à propos de leur donner [4]; enfin « des filles qui ne respirent que le

[1] *Règlements et usages des classes*, p. 28.

[2] *Lettres édifiantes*, t. VI, p. 39.

[3] On remplaçait souvent les demoiselles qu'on renvoyait par quelqu'une de leurs sœurs ou de leurs parentes.

[4] *Lettres édifiantes*, t. V, p. 407.

monde, qui veulent en parler et s'en occuper, qui entraînent les autres par leurs discours et leurs exemples [1]. »

On ne forçait pas leurs talents; on les habituait à s'instruire les unes les autres; on tendait en tout à les remplir de sentiments élevés. « On doit moins songer, dit madame de Maintenon, à orner leur esprit qu'à former leur raison. » Voici ce qu'elle écrivait à ce sujet à l'abbesse d'un couvent qui devint la succursale de Saint-Cyr, et dont nous parlerons plus tard :

« Une fille de douze ans répond au catéchisme à une qui en a sept, comme elle ferait à la supérieure, et elles apprennent toutes les unes des autres tout ce qu'elles savent; car en tout on inspire la raison, en leur montrant la petitesse qu'il y aurait à ne pas vouloir profiter de ce qu'une autre sait, parce qu'on a quelques années de plus qu'elle. On leur donne toujours les choses pour ce qu'elles sont, la piété au-dessus de tout, la raison ensuite, les talents pour ce qu'ils valent. On ne récompense point celles qui en ont, on n'estime que la vertu et la sagesse; on ne caresse point celles qui ont de petits talents plus que celles qui ne les ont point : on enflerait les unes et on découragerait les autres; on leur dit toujours la vérité en tout; on leur donne pour petit ce qui est petit et pour important ce qui est important. En les louant de bien dire des vers ou d'avoir bien chanté, on leur dit que les plus sottes comédiennes ou actrices d'opéra s'en acquittent mieux qu'elles et qu'il n'y a point à s'en glorifier, et l'on aime autant celles qui n'ont aucune de ces qualités extérieures... C'est cette conduite qui inspire la raison, et voilà l'essentiel de l'éducation. Qu'elles vous voient en tout justes, désintéressées, donnant autant de soin à la plus choquante qu'à la plus aimable. Les enfants voient fort bien ce que

[1] *Lettres et entretiens sur l'éducation*, t. Ier, p. 91.

font leurs maîtresses. Il faut parler à une fille de sept ans aussi raisonnablement qu'à une de vingt ans : c'est ce qui avance nos filles comme elles le sont, quoique d'ailleurs elles n'aient aucune expérience [1]. »

Malgré ces appels à la raison, la vie de Saint-Cyr n'était pas triste pour les demoiselles. « Je ne crois pas, disait madame de Maintenon, qu'il y ait de jeunesse qui se divertisse plus que la nôtre, ni d'éducation plus gaie. » Elle était sans cesse à leur inventer des amusements, à leur faire de petits dons, à leur composer des *conversations* et des *proverbes* dont nous parlerons plus tard. Elle assistait ordinairement à leurs jeux : « Si j'ai fait du bien à Saint-Cyr, disait-elle, c'est par l'assiduité aux récréations. C'est là qu'une maîtresse se fait goûter et épanouit le cœur de ses filles en leur donnant quelques plaisirs; c'est là qu'on dit des choses édifiantes sans ennuyer, parce qu'on les mêle avec de la gaieté; c'est là qu'en raillant on jette de bonnes maximes [2]. » — « Il faut entrer, ajoutait-elle, dans les divertissements des enfants, mais il ne faut jamais s'accommoder à eux par un langage enfantin ni par des manières puériles; on doit au contraire les élever à soi en leur parlant toujours raisonnablement [3]. »

Dans ces récréations, qui se passaient ordinairement sous les beaux quinconces des jardins, madame de Maintenon était presque toujours entourée par les demoiselles, et surtout par les plus folles et turbulentes : « Je ne hais pas trop, disait-elle, ce qu'on appelle de méchants enfants, c'est-à-dire enjoués, glorieux, vifs, un peu volontaires et têtus, parce que ces défauts se corrigent par la raison et la piété. » — « Elle a toujours fort aimé

[1] *Lettres et entretiens sur l'éducation*, t. II, p. 331 et 353.

[2] *Lettres édifiantes*, t. V, p. 453 et 894.

[3] *Lettres et entretiens sur l'éducation*, t. Ier, p. 22.

les enfants, dit mademoiselle d'Aumale, et à les voir dans leur naturel; et les enfants sentaient si fort cette bonté qu'ils étaient plus libres avec elle qu'avec personne. » Elle n'était jamais importunée des demoiselles, ni de leur bruit, ni de leurs jeux; elle aimait leur joie, leur vivacité, leur *pétillement*. « Rien ne m'est plus cher que mes enfants de Saint-Cyr, disait-elle; j'en aime tout, jusqu'à leur poussière[1]. » Elle ne se lassait pas, en tout temps, en tout lieu, de parler à toutes ou à chacune, de les exhorter et de les reprendre en public ou en particulier; elle voulait qu'elles lui écrivissent leurs chagrins, leurs doutes, leurs espérances; elle leur écrivit elle-même de nombreuses lettres[2]. Aussi l'on peut dire que l'éducation donnée à Saint-Cyr était, suivant l'expression de l'évêque de Chartres, « le chef-d'œuvre de la réflexion et de l'expérience ». Pendant douze années les jeunes filles étaient instruites, formées, dirigées, encouragées, corrigées en toutes choses et à toute heure par des institutrices saintement dévouées à cette œuvre, qui ne les perdaient pas de vue un seul instant,

[1] Rapport écrit par deux demoiselles sur une visite faite par madame de Maintenon à la classe bleue, dans les *Lettres et entretiens sur l'éducation*, t. Ier, p. 185.

[2] On sait de quelle dureté, de quelle sécheresse de cœur les ennemis de madame de Maintenon l'ont accusée; or, cette femme si sèche, si dure, était continuellement entourée d'enfants; elle ne pouvait se passer de cette bruyante compagnie. On peut voir dans les *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, que lorsqu'elle n'avait pas les enfants de Saint-Cyr, elle allait chercher ceux du village d'Avon, près de Fontainebleau. Enfin, Saint-Cyr ne lui suffisait pas, et qu'elle fût à Versailles, à Marly, à Fontainebleau, elle avait encore auprès d'elle un enfant qu'elle élevait à part et qui la suivait partout. Elle éleva ainsi mesdemoiselles de Murçay et d'Aubigné, ses nièces; elle éleva ainsi la duchesse de Bourgogne; elle éleva de même d'autres enfants dont les noms reviennent souvent dans ses lettres, mesdemoiselles de Pincré, de Breuillac, de Bouju, de la Tour, etc. La plus intéressante de ces enfants *gâtés* de madame de Maintenon fut Jeannette de Pincré, dont on trouvera l'intéressante histoire dans les *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 268.

qui les suivaient partout, qui variaient leurs soins, leurs instructions, leur vigilance, d'après les caractères, les âges, les circonstances. Aussi sur plus de trois mille demoiselles qui furent élevées à Saint-Cyr pendant cent ans et qui se dispersèrent dans toute la France pour y embrasser les états les plus différents, aucune, excepté les actrices d'*Esther,* n'a laissé un nom; vertus, talents, beauté, esprit, tout a été enseveli dans la même obscurité où sont restées elles-mêmes leurs saintes institutrices : c'est le plus grand éloge qu'on puisse faire de l'éducation donnée dans la maison royale de Saint-Louis.

CHAPITRE NEUVIÈME.

LE QUIÉTISME A SAINT-CYR.

Notre époque a peine à comprendre que le dix-septième siècle, si grand dans toutes les choses de l'intelligence, ait pu se passionner pour des questions théologiques qui nous semblent aujourd'hui oiseuses, même puériles, et que des hérésies aussi abstraites que fastidieuses aient produit tant d'agitations, de querelles et de haines. C'est que notre époque fait consister presque uniquement la fonction de l'homme dans l'amélioration matérielle, la recherche de l'utile, le progrès industriel, et que le siècle de Descartes et de Fénelon, sans dédaigner cette face de l'activité humaine, regardait l'exercice pur et désintéressé de l'esprit, la recherche de la vérité, la contemplation du beau et du bon comme la plus noble fonction de l'homme, la plus grande de ses jouissances, sa mission première, et qui le rapproche de Dieu; enfin, et comme le dit Bossuet, « on reconnaissait dans les opérations intellectuelles un principe et un exercice de vie éternellement heureuse, et comme le plus grand malheur, le temps où l'on tiendrait tout dans l'indifférence, excepté le plaisir et les affaires. »

De plus, la société du dix-septième siècle étant fondamentalement chrétienne, la pensée ne trouvait ses principaux aliments que dans le domaine des idées religieuses, et la discussion ne pouvait s'exercer que sur des questions théologiques; mais comme il y avait alors plénitude, et pour ainsi dire surabondance de croyance, l'esprit humain, entraîné par la ferveur de la foi, pouvait aller jusque hors du sens commun et de la route légitime, pour tâcher, par

des voies nouvelles et extraordinaires, d'arriver à une perfection fantastique et imaginaire.

Enfin, la société du dix-septième siècle aimait les finesses de langage et les abstractions intellectuelles : il était donc facile au bel esprit d'envahir les choses de religion, de mettre du précieux et du raffiné jusque dans les croyances, de subtiliser même sur les sentiments de l'Évangile; et c'est ainsi qu'on arriva à la pieuse folie du *quiétisme*.

On entend par *quiétisme* l'état de *repos* absolu et de perfection idéale où se trouve une âme quand elle parvient à s'absorber dans l'amour de Dieu, amour parfait, qui n'est « ni dégradé par la crainte des châtiments, ni animé par l'espoir des récompenses », qui n'a pas besoin d'œuvres, et vit uniquement de contemplations. C'est une doctrine qui, au premier coup d'œil, semble tout évangélique, qui est faite pour séduire les âmes tendres, les cœurs pleins de foi et d'amour, surtout les femmes avides d'une spiritualité imaginaire; mais il n'en est guère de plus dangereuse, et qui conduise même plus rapidement à l'immoralité. En effet, en excluant l'activité chrétienne, la pratique des bonnes œuvres, l'accomplissement des devoirs, même la prière et l'usage des sacrements, c'est-à-dire tout ce qui fait du christianisme la religion de l'humanité et de la civilisation, elle substitue au travail perpétuel qui est toute la vie chrétienne une orgueilleuse indifférence, une quiétude oisive et coupable, des *états d'oraison* qui sont la mort de l'âme et le sommeil de l'intelligence; enfin des contemplations inertes, égoïstes, qui peuvent devenir déréglées.

Le quiétisme eut pour principal apôtre une jeune veuve, madame Guyon, femme de beaucoup d'esprit et de mœurs irréprochables, mais d'une exaltation voisine de la dé-

mence. Ses doctrines ayant paru suspectes à l'archevêque de Paris, elle fut arrêtée par ordre de ce prélat et mise dans un couvent. Elle fut rendue à la liberté par l'entremise de madame de La Maisonfort, sa cousine, qui intéressa à sa délivrance madame de Maintenon; mais ce fut sous la condition qu'elle ne se mêlerait plus de donner des règles de perfection pour la vie intérieure. Elle n'en fit rien, et fut avidement écoutée des dames les plus pieuses de la cour, heureuses d'être comptées parmi « les grandes âmes, les âmes d'élite et de choix »; elle tint à Paris des assemblées secrètes où des personnes qualifiées assistaient, même de savants prêtres qui l'entendaient avec étonnement parler des choses les plus sublimes. De ces derniers était l'abbé de Fénelon, alors précepteur des enfants de France, qui semblait tout disposé, par l'effusion de son cœur et la subtilité de son esprit, à adopter les erreurs de madame Guyon; il devint en effet son plus zélé disciple, et de concert avec madame de La Maisonfort, il demanda à madame de Maintenon de la laisser venir à Saint-Cyr.

Madame de Maintenon, avec sa tête froide et sa piété solide, n'était nullement faite pour les illusions du quiétisme; elle se moquait même souvent de tout ce qui était mysticisme, extase, contemplation, et elle disait à ce sujet : « Dieu nous garde des spirituelles de travers, c'est ce qu'il y a de pis. » Néanmoins elle se laissa prendre au langage extraordinaire de madame Guyon, au récit arrangé de ses malheurs, à sa manière séduisante de parler de Dieu. Elle la laissa venir à Saint-Cyr, et même y demeurer quelques jours; Fénelon l'y rencontra, et tous deux remplirent la maison de leurs doctrines et de leurs écrits mystiques.

Saint-Cyr semblait être l'asile naturel du quiétisme, avec ses jeunes religieuses qui avaient toute la ferveur et

la simplicité d'un institut naissant, avec ses demoiselles nourries de bel esprit et avides de perfection. Toutes ces imaginations tendres, rêveuses, solitaires, devaient embrasser avec passion les maximes si attrayantes de la dévotion libre, de la résignation abandonnée, de l'union absolue; tous ces jeunes cœurs devaient être heureux de se consumer dans l'amour parfait, dans l'amour pur et désintéressé de Dieu. « Rien n'est plus propre à séduire de jeunes filles, écrivait madame de Maintenon, que de leur proposer une piété qui d'un côté retranche toute contrainte et tout assujettissement, et d'un autre côté nourrit l'amour-propre en les assurant qu'elles sont des âmes de premier ordre, et fort au-dessus de ces âmes misérables auxquelles les vertus d'une piété commune sont nécessaires [1]. »

« Madame Guyon, dit l'historienne de Saint-Cyr, charma nos Dames par son esprit et par ses discours de piété, qui paraissaient ne tendre qu'à ce qu'il y a de plus parfait; elles crurent y sentir une onction et un accroissement d'amour de Dieu qui leur donna une haute idée de sa sainteté. Mais dans ces commencements, c'était un mystère enfermé entre cinq ou six de nos Dames; car, selon madame Guyon, il n'y avait que des âmes choisies qui fussent capables d'entendre la vraie manière de s'unir à Dieu telle qu'elle l'enseignait; pour la mieux inspirer, elle donna à ces Dames les livres dont elle était l'auteur, les porta à les distribuer et à communiquer ainsi sourdement des unes aux autres la nouvelle spiritualité... Sa dévotion fut bientôt regardée comme le vrai chemin de la perfection, en sorte que celles qui n'avaient pu encore y atteindre en étaient fort humiliées [2]. »

La plus remarquable des disciples de madame Guyon

[1] *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 473.

[2] *Mémoires*, chap. xx.

fut Marie-Françoise-Sylvine Lemaître de La Maisonfort. C'était une demoiselle d'une ancienne et pauvre famille du Berry, qui, dès son enfance, avait été nommée chanoinesse dans l'abbaye de Poussay en Lorraine. Elle avait beaucoup de vivacité et d'imagination, un esprit tourné aux choses abstraites, un goût extrême de spiritualité, une âme ardente, inquiète, qui se voilait sous un extérieur enjoué et étourdi; un cœur tendre et généreux, des manières affables, ouvertes et attirantes, une démarche pleine de noblesse, une beauté médiocre et pourtant pleine d'agréments, enfin un ensemble de séductions telles qu'elle exerça toute sa vie une sorte de fascination sur toutes les personnes qui l'approchèrent. Elle avait vingt-quatre ans lorsqu'elle vint à Paris (1684) pour tâcher de se placer honorablement auprès de quelque princesse, et elle fut présentée par l'abbé Gobelin à madame de Maintenon, qui lui proposa de venir à Noisy pour instruire les demoiselles. Elle y consentit, espérant que ce serait un commencement de fortune, mais en témoignant sa répugnance pour la vie religieuse et en annonçant qu'elle se retirerait dès qu'on n'aurait plus besoin d'elle. A Noisy, puis à Saint-Cyr, elle fit merveille dans l'éducation des demoiselles. Madame de Maintenon, qui se laissait prendre aisément à des dehors séduisants et aux agréments de l'esprit, conçut pour elle une vive affection : elle lui communiquait toutes ses pensées; elle était en admiration devant ses talents et ses grâces : « Quel véritable présent vous m'avez fait en me donnant la chanoinesse, écrivait-elle à l'abbé Gobelin, et quel dommage qu'elle n'ait pas de vocation! » Néanmoins ce fut madame de La Maisonfort qui donna aux demoiselles le goût du bel esprit, de la poésie et des vanités mondaines; ce fut elle qui leur fit lire les romans et les poëtes. « Elle crut faire merveille,

disent les Dames, de leur apprendre quelque chose de l'antiquité, comme les fables des fausses divinités, les histoires profanes, les philosophes et choses semblables. » Nonobstant, les services qu'elle rendit dans les classes furent tels, joints à l'état de sa famille, que le roi lui donna une terre de mille écus de revenu. Alors de grands partis se présentèrent : elle les refusa, soit par amour de l'indépendance, soit par inquiétude d'esprit, soit par envie de demeurer à Saint-Cyr. Elle y faisait en effet une sorte de personnage, étant considérée du roi et vivant avec madame de Maintenon dans une grande familiarité; elle y plaisait à tout le monde par son bon cœur, sa gaieté, ses entretiens, tantôt sur les grands écrivains du temps et principalement sur les auteurs de Port-Royal, tantôt sur les saints contemplatifs qui ont recherché la perfection de la vie chrétienne, comme sainte Thérèse et saint François de Sales. Nulle ne loua *Esther* avec plus de goût : aussi Racine aimait-il à discourir avec elle, non-seulement sur la poésie, mais sur les choses saintes, et « c'était un charme d'entendre l'un et l'autre ». Nulle n'écoutait les instructions de Fénelon avec plus de ravissement, et l'illustre abbé la regardait comme une de « ces âmes d'élite capable des mystères de la plus sublime dévotion ».

Cependant madame de La Maisonfort n'était à Saint-Cyr que sur le pied d'une maîtresse temporaire, en dehors de la communauté; or madame de Maintenon, pensant qu'une femme de ce talent était la supérieure de Saint-Louis qu'elle n'avait pas trouvée en madame de Brinon, aurait désiré la garder comme religieuse. « Elle lui en jetait donc des paroles selon les occasions et la faisait sonder par des personnes de confiance; » mais cette âme étrange et pleine de contradictions était tourmentée non-seulement par « une aversion naturelle pour tout

engagement quel qu'il fût, « non-seulement par le regret et le désir du monde, mais par le doute qui venait de temps en temps la jeter dans des troubles sans fin. Elle l'étouffait dans les extases de l'amour divin; mais alors « elle portait son vol si haut que nul ne la pouvait suivre ». Aussi elle embrassa avec chaleur les idées de madame de Guyon, « ses élans, ses mouvements subits, ses renoncements, ses abandons, » toute cette poésie mystique si bien faite pour cette imagination ardente, pour ce cœur agité; « elle s'engoua de cette sainte persécutée pour la justice, par les conversations qu'elle eut avec elle et leur fréquent commerce de lettres; » elle reçut de Fénelon, qui était son directeur « et qu'elle aimait très-tendrement en Jésus-Christ, » des manuscrits sur la vie intérieure si abstraits, si obscurs, que l'auteur lui-même les jugeait dangereux pour des lecteurs vulgaires; elle les propagea, elle les commenta aux Dames de Saint-Louis, ainsi que les livres de madame Guyon; enfin elle acheva d'égarer son esprit dans ces pieuses exaltations.

« Sur ces entrefaites, dit l'historienne de Saint-Cyr, elle crut sentir de la vocation pour notre Institut, elle qui jusque-là n'avait songé qu'à se retirer quand madame de Maintenon aurait pourvu à sa fortune. » C'était Fénelon, dont la parole pleine d'onction avait tout pouvoir sur elle, qui l'avait exhortée à chercher un apaisement à ses agitations, à ses désirs du monde, dans la vie religieuse : « elle ne trouverait le calme, disait-il, que lorsqu'elle serait dans le fond de cet abîme où l'on commence à prendre pied. » Madame de Maintenon, dès les premiers mots qu'on lui en dit, mit un empressement extrême à acquérir pour l'Institut de Saint-Louis une personne d'un si grand mérite : « Notre noviciat, disait-elle, ne peut être rempli que rarement de tels sujets »; mais si l'on en croit un historien

qui est loin de lui être favorable[1], elle employa, pour y réussir, des moyens qui semblent très-répréhensibles.

Madame de La Maisonfort fut d'abord très-flattée de l'empressement de madame de Maintenon; mais quand il fallut prendre une résolution, elle retrouva ses doutes, ses peines, ses répugnances, et elle ne les cacha pas à l'abbé de Fénelon, à l'évêque de Chartres et même aux abbés Gobelin, Tiberge et Brisacier. « Son inquiétude naturelle lui faisait craindre les suites d'un engagement perpétuel dans un monastère; un établissement libre dans le monde lui paraissait bien plus convenable, et elle se croyait en état de l'espérer. Enfin, pressée par madame de Maintenon, elle consentit à se soumettre à ce qui serait décidé par les cinq prêtres que nous venons de nommer, mais elle chargea l'abbé de Fénelon de bien expliquer ses dispositions intérieures, ne doutant pas que, quand elles seraient connues, on ne lui parlerait plus d'aucun engagement[2]. »

Le 11 décembre 1690, les cinq prêtres s'assemblèrent à Saint-Cyr et y tinrent longuement conseil, pendant que madame de La Maisonfort était à genoux devant le Saint-Sacrement, dans une étrange angoisse; à la fin ils décidèrent « que ses difficultés ne venaient que d'une conscience trop timide dont il était bon de l'affranchir; que cette disposition ne la rendrait que plus fidèle à ses devoirs et ne devait pas l'empêcher de faire des vœux; enfin que Dieu l'appelait à le servir comme Dame de Saint-Louis[3]. » En apprenant cette sentence, et encore bien qu'elle n'eût

[1] L'abbé Phelipeaux, auteur de l'ouvrage très-passionné qui a pour titre : *Relation de l'origine, du progrès et de la condamnation du quiétisme*, 1 vol. in-8°. 1732.

[2] Phelipeaux, *Relation du quiétisme*, p. 43.

[3] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. xx.

à faire que des vœux simples, elle pensa mourir de douleur et s'enfuit dans sa chambre pour y verser des larmes. Madame de Maintenon fut transportée de joie de ce que la décision était unanime et conforme à ses désirs. « Je remercie Dieu de tout mon cœur, écrivit-elle à madame de La Maisonfort, de ce qu'il fait pour vous et pour nous; vous allez donc trouver la paix [1] ! »

Madame de La Maisonfort ne se rendit pas à ces paroles. « Ne pouvant comprendre sur quel fondement ces messieurs avaient appuyé leur décision, elle manda à Fénelon en quelle angoisse et en quel trouble elle se trouvait et le soupçon qu'elle avait qu'on eût plus déféré aux désirs de madame de Maintenon qu'à ses dispositions intérieures [2]. » Fénelon lui répondit : « La vocation ne se décide pas moins par la décision d'autrui que par notre propre attrait. Quand Dieu ne donne rien au dedans pour attirer, il donne au dehors une autorité qui décide. De plus, il n'est pas vrai que vous n'ayez eu aucun attrait intérieur, car vous avez senti celui de consulter et de vous soumettre.... [3] »

Madame de La Maisonfort se soumit à ces étranges raisons et demanda le noviciat. Ce fut un événement pour Saint-Cyr. « Madame de Maintenon en fit une fête particulière ce jour-là, et crut avoir fait la plus grande acquisition du monde. » D'ailleurs, la chanoinesse prit courageusement son parti, et pendant tout son noviciat, elle donna des marques touchantes d'humilité, de simplicité et d'obéissance, sans rien perdre de ses agréments. « Elle est plus dévote, écrivait madame de Maintenon, plus abstraite, plus aimable, plus étourdie que jamais [4]. »

[1] Phelipeaux, *Relation du quiétisme*, p. 44.
[2] *Id. ibid.*, p. 44.
[3] *Id. ibid.*, p. 45.
[4] *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 110.

— « Notre nouvelle novice, disait-elle encore à madame de Brinon, est aussi tranquille que vous l'avez vue inquiète; sa vivacité se modère, et sa vertu est tellement augmentée que je ne doute point que Dieu ne la comble de ses grâces pour notre maison : c'est la plus aimable sainte qui soit au monde [1]. »

Cependant madame de La Maisonfort continua à propager les doctrines du quiétisme avec tant de zèle que madame de Maintenon s'en alarma : « Ne répandez pas, lui dit-elle, les maximes de M. de Fénelon devant des gens qui ne les goûtent point. Quant à madame Guyon, vous l'avez trop prônée; mais il ne lui convient pas non plus qu'à moi qu'elle dirige nos Dames. Tout ce que j'ai vu d'elle m'a édifiée; mais il faut conduire cette maison par les règles ordinaires et simplement.... — Vous êtes destinée, lui disait-elle encore, à être la pierre fondamentale de Saint-Cyr; vous devez soutenir un jour ce grand bâtiment par votre régularité et par vos exemples. Mais ne soyez pas si vive : vos discours jettent le trouble dans l'esprit de nos Dames. Ou je me trompe fort, ou vous prenez la piété d'une manière trop spéculative.... »

Cependant madame de La Maisonfort reprit sa répugnance pour la vie religieuse, et madame de Maintenon ne la décida qu'avec peine à achever son sacrifice : il fallut pour cela les exhortations les plus vives de Fénelon. Aussi au bout d'un an de noviciat, l'évêque de Chartres la dispensa (10 février 1692) d'une plus longue épreuve [2] : il l'autorisa à prononcer ses vœux, et, sur sa demande, il désigna Fénelon pour faire la cérémonie. Ce fut donc entre les mains de l'illustre abbé qu'elle fit profession le 1er mars 1692. Fénelon prononça à ce sujet sur le bon-

[1] *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 154.

[2] Voir l'acte aux archives de la préfecture de Versailles.

heur de la vie religieuse un sermon qui ravit toute l'assistance. Quant à la professe, elle paraissait plus morte que vive. Madame de Maintenon n'en fut pas moins pleine de joie, et elle la félicita dans les termes les plus tendres : « Que vous êtes heureuse, ma chère fille, lui dit-elle, de vous appartenir, de pouvoir vous offrir, de pouvoir vous donner! »

A peine madame de La Maisonfort était-elle engagée par ses vœux que ses troubles recommencèrent. Elle s'en excusait naïvement en disant : « J'ai naturellement l'esprit plus réfléchissant qu'une autre, l'imagination vive, une prodigieuse activité, la conscience timide et même portée au scrupule, et un amour-propre qui veut toujours se complaire dans son ouvrage et s'assurer de faire quelque chose[1]. » Elle se jeta de nouveau dans les rêveries du quiétisme; elle en devint le docteur et l'apôtre; elle se fit comme une secte et un parti des Dames et des demoiselles qui avaient embrassé ces erreurs. « Ces Dames, raconte l'historienne de Saint-Cyr, avaient de la froideur, de l'éloignement et même un peu de mépris pour celles qui n'étaient pas de leur causerie, une grande indépendance des supérieurs et des directeurs, beaucoup de présomption et d'orgueil; celles qui pratiquaient cette spiritualité se croyaient des âmes privilégiées et fort au-dessus des autres; elles n'assistaient au sermon que le moins qu'elles pouvaient, disant que cela ne fait que distraire, que Dieu seul suffit, et ayant mille travers de cette nature.... Presque toute la maison devint quiétiste. On ne parlait plus que de pur amour, d'abandon, de sainte indifférence, de simplicité, laquelle on mettait à se bien accommoder en tout pour prendre ses aises, à ne s'embarrasser de rien, pas même de son salut. De là vint cette prétendue résignation à la

[1] *Œuvres* de Bossuet, t. XXVII.

volonté de Dieu, qu'on poussait à consentir aussi franchement à sa damnation qu'à vouloir être sauvée; c'était en cela que consistait le fameux acte d'abandon qu'on enseignait, après lequel on n'avait plus que faire de se mettre en peine de son sort pour l'éternité.... Ces façons de parler étaient si communes, que les rouges mêmes les tenaient; jusqu'aux sœurs converses et aux servantes, il n'était plus question que de pur amour. Et il y en avait qui, au lieu de faire leur ouvrage, passaient leur temps à lire les livres de madame Guyon, qu'elles croyaient entendre [1]. »

L'évêque de Chartres fut averti de ces nouveautés, et il en parla à madame de Maintenon, qui fut toute surprise « de voir que ce qu'elle avait trouvé si bon fût traité d'erreur ». Comme madame Guyon se gardait bien avec elle de parler d'extases, de visions et de toutes ses extravagances mystiques, elle ne voyait aucun mal dans ses livres, qu'elle lisait avec plaisir; de même, sans goûter les exaltations de madame de La Maisonfort, elle croyait que sa spiritualité était la même que celle de M. de Fénelon, dont elle aimait tant les écrits, qu'elle les donnait aux Dames pour sujets de méditation. Dès les premiers mots de Desmarets, elle ouvrit les yeux, le pria de rechercher et de poursuivre l'erreur à Saint-Cyr, et sacrifia sur-le-champ madame Guyon, qu'elle éloigna de cette maison. L'évêque assembla les Dames, leur montra le danger du quiétisme, les rappela à la pratique des vertus ordinaires, et leur ordonna de lui remettre les livres de madame Guyon. Quelques-unes se rendirent avec docilité; d'autres parurent moins prêtes à céder, mais sans témoigner de répugnance ouverte; quant à madame de La Maisonfort, elle résista. Depuis qu'elle était si avancée dans les erreurs du quiétisme, « elle méprisait les observances, n'aimait

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XXIX.

pas à se gêner, et, sous prétexte d'abandon total à Dieu, ne s'assujettissait volontiers à aucune règle : son directeur et madame de Maintenon avaient peine à la ramener à ses devoirs. » De plus, c'était le temps où se faisait la réforme de l'Institut, et où l'annonce des vœux solennels avait jeté tant de trouble dans la maison. La Maisonfort, quoiqu'elle fît alors, comme les autres Dames, son deuxième noviciat, ne se cacha pas de témoigner son peu de goût pour les nouvelles constitutions, blâmant les vœux solennels, annonçant l'intention de n'en point faire, enfin parlant tout haut et fort mal de toute la réforme, même devant l'évêque de Chartres et madame de Maintenon. Celle-ci fut indignée de tant de témérité; mais elle avait une grande faiblesse pour cette fille, dont elle estimait trop haut l'esprit et la vertu. De plus, Fénelon, sur qui rejaillissait le blâme d'une telle conduite, apaisa sa colère; il contraignit la religieuse à des protestations d'obéissance, à une soumission absolue pour les nouvelles constitutions, enfin il la détermina à faire des vœux solennels, mais ce ne fut pas sans combats ni sans larmes (19 avril 1694).

Madame de Maintenon haïssait les disputes religieuses et voulait les éviter à son Institut : elle avait l'exemple de Port-Royal, lancé au plus fort de la tourmente, et des malheurs qui en étaient survenus pour les filles de cette maison. Elle consulta séparément Bossuet, Bourdaloue, l'évêque de Châlons (M. de Noailles), plusieurs autres prélats et saints personnages : ils furent unanimes à condamner les maximes et les pratiques du quiétisme. Alors elle engagea madame Guyon à s'exiler, et lui interdit tout commerce avec Saint-Cyr. Elle crut qu'avec la retraite de cette dame, avec les vœux solennels et les obligations sévères qu'imposaient les nouvelles constitutions, il ne serait plus question de quiétisme dans la maison. Mais

madame de La Maisonfort resta en correspondance avec Fénelon; les autres Dames que ce prêtre dirigeait dans les voies de la spiritualité continuèrent à partager ses idées, et formèrent une division funeste dans la communauté. De plus, madame Guyon ne cessa point son commerce de lettres avec Saint-Cyr : on les lisait en secret et pendant la nuit; on en multipliait les copies; on se communiquait ses manuscrits les plus mystiques; les esprits se montaient contre la persécution et les persécuteurs; enfin, La Maisonfort prit sur la communauté un ascendant qui semblait faire d'elle une autre supérieure.

Fénelon, inquiet de la disgrâce de madame Guyon et du discrédit qui en retombait sur lui-même, demanda que les livres de cette dame fussent soumis à un examen. Les évêques de Meaux et de Châlons ainsi que M. Tronson, supérieur de Saint-Sulpice, se réunirent à ce sujet, à Issy, et y tinrent des conférences. Fénelon y fut admis et protesta de sa soumission à la décision qui serait prise; mais il se montra dans la discussion moins juge que partie; il défendit les doctrines de madame Guyon avec chaleur, enfin, lorsque la commission, après huit mois d'examen, les condamna dans un formulaire en trente-quatre articles, il signa ce formulaire en déclarant que c'était « non par persuasion, mais par déférence » (10 mars 1695)[1].

A cette époque, madame de Maintenon, qui n'avait jamais douté de la pureté des doctrines de Fénelon, sollicita le roi de lui donner l'archevêché de Cambrai.

[1] Il instruisit madame de La Maisonfort de tout ce qui se passait à Issy, et lui envoya les articles à mesure qu'on les arrêtait. « Comme cette fille, dit Languet, avait l'esprit pénétrant, elle sentit bientôt qu'il y avait de la différence entre ces articles et les maximes que Fénelon lui avait débitées. Elle lui fit ses objections, auxquelles il répondit avec la dextérité d'un homme qui d'une part craignait de paraître s'éloigner des articles d'Issy, et de l'autre ne voulait pas se contredire lui-même. » (T. II, p. 585.)

Louis XIV aimait peu ce précepteur de ses petits-fils : avec son discernement ordinaire, il avait deviné l'auteur du *Télémaque,* et il l'appelait avec raison « le plus bel esprit et le plus chimérique de son royaume » ; mais il ne connaissait pas l'inanité et l'opiniâtreté de ses opinions mystiques. Il nomma Fénelon archevêque. Le nouveau prélat, pour marquer à madame de Maintenon sa reconnaissance, demanda que son sacre se fît à Saint-Cyr, « dans ce lieu, dit Saint-Simon, si précieux et si peu accessible » ; et, pour témoigner la pureté de sa doctrine, il pria Bossuet, « ce dictateur de l'épiscopat », de lui donner la consécration. La cérémonie eut lieu le 10 juin 1695. Elle fut très-pompeuse, mais, pour ainsi dire, secrète, tant madame de Maintenon eut soin d'en écarter la foule. « Elle y assista, dit Saint-Simon, avec sa petite et étroite cour intérieure; personne d'invité et portes fermées à l'empressement de faire sa cour [1]. » Les trois petits-fils du roi furent les spectateurs avec le duc de Beauvilliers, le petit cercle des amis dévoués de Fénelon, et les évêques de Châlons et d'Amiens, qui assistaient le prélat consacrant. Quant aux Dames et aux demoiselles, elles n'y participèrent que par leurs chants d'église, et entendirent à peine le bruit de cette pompe; mais elles furent ravies de l'élévation d'un homme qu'elles vénéraient comme un saint, et n'en devinrent que plus hardies à manifester leurs sentiments.

L'évêque de Chartres crut nécessaire de faire une visite nouvelle à Saint-Cyr : il y trouva les écrits de madame Guyon très-répandus, blâma sévèrement la désobéissance des religieuses, visita leurs cellules, la bibliothèque, les classes, enleva rigoureusement tous les livres et manuscrits qui lui parurent dangereux, et ordonna même qu'on lui remît ceux de Fénelon. Toutes les Dames obéirent, excepté

[1] *Mémoires,* t. Ier, p. 316.

madame de La Maisonfort, qui supplia madame de Maintenon de les lui laisser. Mais celle-ci lui écrivit :

« Pourquoi faut-il que vous les gardiez, et croyez-vous soutenir cette singularité? Vous savez que nous les avons montrés malgré lui et ce que votre imprudence et la mienne ont fait là-dessus. Il nous a dit et écrit plusieurs fois que ces écrits n'étaient point propres à toutes sortes de personnes et qu'ils pouvaient devenir très-dangereux; qu'il les avait faits pour chaque particulière à qui il répondait et sans y apporter aucune précaution. Vous êtes convenue en plusieurs occasions qu'ils ont fait du mal, parce qu'on ne les entendait pas ou qu'on les prenait par parties sans examiner le tout ensemble. Je suis assurée qu'il voudrait qu'ils ne fussent pas chez nous[1]. » La Maisonfort obéit; mais madame de Maintenon commença à se refroidir pour elle, et le quiétisme continua à troubler sourdement Saint-Cyr.

Les évêques de Meaux et de Châlons avaient publié, chacun dans son diocèse, une ordonnance qui condamnait les doctrines examinées dans les conférences d'Issy. Fénelon ne les imita point, et sembla rétracter l'approbation qu'il avait donnée au formulaire. Madame de Maintenon commença à ouvrir les yeux : « Je vis le danger, écrivait-elle, d'une telle doctrine soutenue par un homme d'une telle vertu, d'un tel esprit, dans un tel poste[2]. » Alors Louis XIV commença à s'occuper de la querelle. Il n'était pas savant dans les choses de religion; mais les discussions théologiques avaient causé tant de maux qu'il détestait les nouveautés en matière de foi : toute dissidence lui paraissait un crime d'État; il y voyait un égal danger et pour son autorité et pour la paix du royaume : aussi

1 *Relation du quiétisme*, par Phelipeaux, p. 155.
2 *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 470.

était-ce moins par zèle religieux que par raison politique qu'il poursuivait avec une rigueur implacable non-seulement les hérétiques déclarés, comme les protestants, mais ceux qui tendaient à le devenir, comme les jansénistes. Les maximes du quiétisme ne lui paraissaient que des hallucinations de femme malade, et madame de Maintenon ayant essayé de lui lire quelques lignes de madame Guyon, il avait haussé les épaules en disant : « Ce sont des rêveries. » Mais il savait qu'avec le caractère de notre nation, il n'est pas d'idée, si folle et chimérique qu'elle soit, qui ne trouve des partisans, qui ne tende même à se transformer en fait; et le quiétisme commençait en effet à troubler la cour, le clergé, les provinces. Il crut couper court au mal en faisant arrêter et emprisonner madame Guyon.

Les partisans du quiétisme ne furent pas effrayés de cet acte de rigueur, et pour ne parler que de Saint-Cyr, le trouble y devint tel, que madame de Maintenon pria Bossuet d'y venir pour « ramener doucement les esprits sans les aigrir ». En effet, l'illustre prélat y vint faire deux longues conférences (5 février et 7 mars 1696) où il traita à fond « les dogmes affreux de l'indifférence pour le salut éternel et de l'oraison passive ». A l'issue de ces conférences, chacune des Dames proposait au prélat ses difficultés, et il ne dédaignait pas, avec son langage noble, familier, persuasif, de dissiper leurs doutes, d'éclairer et de rassurer leurs consciences; aussi presque toutes furent touchées et abjurèrent humblement entre ses mains leurs erreurs; mais madame de La Maisonfort et deux autres professes de la première fondation, mesdames du Tour et de Montaigle, refusèrent de se rendre. La première ne craignit pas d'engager la controverse avec l'aigle de Meaux, et elle la soutint avec une ardeur et une force qui firent l'étonnement de madame de Maintenon et de

toute la communauté; elle obtint même d'avoir une entrevue particulière avec le prélat, et cette conversation l'ayant vivement remuée, elle reçut de M. de Cambrai la défense d'en avoir d'autres. Fénelon, en effet, s'était vu avec chagrin dépossédé de sa royauté de Saint-Cyr par les conférences de Bossuet; il s'en plaignit à madame de Maintenon et lui reprocha « son excès d'ombrage et d'effroi ». — « Si vous m'eussiez parlé à cœur ouvert et sans défiance, lui dit-il, j'aurais mis en paix les esprits échauffés de Saint-Cyr et les aurais mis dans une parfaite docilité sous la conduite de leur saint évêque. » Malgré la défense de M. de Cambrai, madame de La Maisonfort demanda à exposer ses doutes dans un écrit que nul ne lirait que Bossuet lui-même, ainsi que les réponses, et elle fit passer cet écrit bien cacheté par les mains de madame de Maintenon. L'abbé Phelipeaux, dans sa *Relation du quiétisme* (t. I, liv. II, p. 161), ainsi que Languet de Gergy, dans ses *Mémoires sur la maison de Saint-Cyr* (t. II, p. 597), nous ont conservé des extraits de cet écrit et des réponses de Bossuet, et l'on est étonné de la subtilité d'argumentation, de la décomposition d'idées, de l'érudition variée de cette femme singulière, comme aussi de l'inanité de ses abstractions orgueilleuses, de ses suppositions impossibles, de ses aspirations à une perfection imaginaire : il n'est rien de plus oiseux, de plus subtil, de plus vaporeux dans tout le quiétisme; il n'est rien aussi de plus fin, de plus pur, de plus délicat. Bossuet eut besoin de toute sa lucidité pour lui répondre, et souvent, au lieu de discuter, il se contentait de dire : « Il faut entendre cela sainement, » ou bien : « Il faut entendre cela avec un grain de sel. » En réalité, toutes ces abstractions ne méritaient d'autre réponse que le mot charmant de madame de Sévigné : « Épaississez-moi la religion, qui s'évapore toute

à force d'être subtilisée. » Quoi qu'il en soit, madame de La Maisonfort fut ébranlée, et, « croyant que le plus sûr était de s'attacher aux sentiments de M. de Meaux, elle prit ce parti, sans cesser pourtant de goûter M. de Cambrai [1]. »

Cependant Bossuet avait résumé toute la doctrine de l'Église sur le quiétisme dans un livre plein de la philosophie chrétienne la plus substantielle et la plus sensée; c'était l'*Instruction sur les états d'oraison,* dans laquelle se trouvait commenté le formulaire d'Issy. Avant de le rendre public, il l'envoya aux théologiens qui avaient signé ce formulaire. MM. de Noailles et Tronson l'approuvèrent. Fénelon refusa même de le lire, et il se hâta de publier, en réponse à cet ouvrage, son *Explication des maximes des saints sur la vie intérieure,* livre déplorable, où il reproduit et défend les erreurs de madame Guyon non en théologien, mais en sophiste, avec tant de souplesse, de raffinement et d'obscurité, dans un style si entortillé, si faux, si diffus, qu'on y méconnaît le beau génie, le cœur droit, la plume élégante de l'archevêque de Cambrai. La religion chrétienne, si réelle, si pratique, si humaine, se transforme dans ce livre en une sorte de mysticité nuageuse, à l'usage de quelques initiés, seuls capables de cette *piété distinguée,* de cette croyance de précieuses; nulle part le quiétisme n'y apparaît plus antipathique au caractère, au bon sens, même à la langue de la France.

Bossuet jeta l'alarme sur cette incroyable aberration d'un grand esprit; alors la lutte s'engagea entre les deux évêques, lutte très-grave, car sous l'apparence d'une rêverie de femme en démence que combattait une orthodoxie rigoureuse, c'était la lutte de la tradition catholique, du bon sens chrétien, de l'esprit d'ordre, de méthode et

[1] *Relation du quiétisme,* t. Ier, liv. II, p. 176.

de clarté, contre les oiseuses recherches de l'imagination, les aspirations fantastiques, les vaines tensions et les grâces fardées du bel esprit. Tout le monde s'en méla, surtout les jansénistes, qui voyaient derrière ces subtilités dangereuses la morale relâchée des jésuites; Nicole, Racine, Despréaux y prirent la plume; mais nul ne traita plus justement et plus durement Fénelon que l'abbé de Rancé, l'austère réformateur de la Trappe : « Si M. de Cambrai a raison, dit-il, il faut brûler l'Évangile, et se plaindre de Jésus-Christ, qui n'est venu au monde que pour nous tromper. »

Nul ne sortit sans blessure de cette lutte, ni Fénelon, dont le livre fut condamné par le pape, mais qui tomba avec tant de grâce et de candeur, qu'il fit repentir ses adversaires de leur victoire; ni Bossuet, qui poursuivit avec un acharnement passionné ce qu'il appelait le *fanatisme* de son confrère; ni madame de Maintenon, qui abandonna Fénelon avec une faiblesse déplorable, et crut sa conscience tranquille derrière l'autorité de l'Église; ni Louis XIV, qui, regrettant « d'avoir exposé ses petits-fils au danger d'un tel instituteur », lui enleva l'éducation des princes, l'exila dans son diocèse, chassa de la cour ses parents et ses amis, enfin défendit même que son nom fût prononcé devant lui.

Madame de Maintenon eut sa part de cette colère. Le roi ne la ménagea pas sur son amitié aveugle pour Fénelon, et il la blâma vivement « de lui avoir fait nommer évêque un homme qui pouvait former dans sa cour un grand parti ». Il douta d'elle, et « ses reproches furent si amers, qu'elle avoua n'avoir jamais été si près de la disgrâce[1] ». Ce fut le seul nuage qui troubla cette union de trente ans; mais il fut assez fort pour que madame de Maintenon en tombât malade et qu'elle se crût voisine de sa fin.

[1] Languet, t. II, p. 216.

Alors l'évêque de Chartres intervint et écrivit au roi : « Rendez votre confiance à cette excellente compagne, pleine de l'esprit de Dieu, de tendresse et de fidélité pour votre personne ; je connais le fond de son cœur, et vous suis garant qu'on ne peut vous aimer plus tendrement ni plus respectueusement qu'elle vous aime. Elle ne vous trompera jamais, si elle n'est trompée elle-même. » Louis XIV se radoucit, et allant voir madame de Maintenon malade : « Eh bien ! madame, lui dit-il tendrement, faudra-t-il que nous vous voyions mourir pour cette affaire-là [1] ? »

Saint-Cyr se ressentit de cette querelle. Le livre des *Maximes des saints* avait ranimé chez les Dames le quiétisme : « elles se guindaient à des subtilités impraticables et mettaient M. de Cambrai au rang des saints qui ont souffert pour la justice. » Quand elles virent sa disgrâce, son exil, les poursuites commencées à Rome contre lui, elles furent accablées de douleur. Madame de La Maisonfort accusait Bossuet de mauvaise foi, parce que plusieurs saints avaient professé les opinions que l'on condamnait ; elle ne parlait plus que de martyre, et elle mit dans sa résistance un emportement qui acheva de consumer cette âme passionnée. Elle avait alors perdu sa beauté, et pâle, maigrie, tourmentée de précoces infirmités, elle ne semblait plus que l'ombre d'elle-même ; mais sa parole restait la même ainsi que son ardeur, et elle avait gardé tout son ascendant sur les humbles filles, qui l'écoutaient inquiètes, irrésolues entre l'obéissance et la révolte. Madame de Maintenon s'efforça par ses instructions, ses prières, même ses menaces, d'abattre ce mauvais esprit ; « mais elle ne gagna rien sur mesdames du Tour et de La Maisonfort, qui étaient comme les chefs du parti et semblaient avoir un bandeau sur les yeux. » L'évêque de Chartres en fut

[1] *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 368.

alarmé : « considérant qu'il était important que les Dames de Saint-Louis n'eussent aucun sentiment particulier sur la foi, que leurs opinions erronées feraient le plus grand mal à la noblesse qu'elles élevaient, et qui porterait ces nouveautés dans les couvents ou dans les familles, il demanda à madame de Maintenon d'éloigner de la maison les plus suspectes et les plus opiniâtres. » Celle-ci eut beaucoup de peine à s'y déterminer, et elle tempéra auparavant toutes sortes de moyens pour faire rentrer les Dames en elles-mêmes; mais le roi ayant voulu savoir ce qui s'était passé à Saint-Cyr au sujet du quiétisme et quels progrès y avait faits cette doctrine, il fallut tout lui dire. Aussitôt il résolut de couper dans le vif et d'écarter sans délai les Dames qui auraient encore de l'attachement pour l'erreur; et il se prononça sur-le-champ contre « celle qui avait fait le plus d'éclat, celle qui avait montré le plus de résistance et dont il craignait les liaisons avec l'archevêque de Cambrai [1] ». Le 10 mai 1697, deux lettres de cachet arrivèrent pour mesdames de La Maisonfort et du Tour. Elles reçurent cet arrêt avec fermeté, dans la persuasion qu'elles souffraient pour la bonne cause, et elles se disposèrent à partir. Cependant elles passèrent toute la nuit à pleurer dans la chambre de la supérieure. Le lendemain au matin, sans que personne les vît, elles sortirent par la porte du jardin, où deux carrosses les attendaient, et furent conduites, madame du Tour aux Filles de la Visitation de Grenoble, madame de La Maisonfort aux Filles de la Visitation de Meaux. Celle-ci avait demandé elle-même à se retirer dans ce couvent pour s'y mettre sous la direction de Bossuet : elle pensait avoir l'estime du grand prélat, qui pourrait peut-être adoucir ou faire cesser sa disgrâce.

[1] Languet, t. II, p. 629. — *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XXV;

Le départ des deux religieuses jeta la consternation dans la maison, car ces deux Dames, si supérieures aux autres par leurs talents, étaient unies à toutes par les liens de l'amitié; les demoiselles, qui portaient à madame de La Maisonfort une affection voisine de l'admiration, en furent désolées. « Toutes les Dames pleuraient et craignaient pour elles-mêmes : voyant que les vœux solennels qu'on avait faits pour plus grande solidité n'exemptaient pas des lettres de cachet, elles s'imaginaient qu'il ne fallait plus compter sur rien [1]. » Madame de Montaigle ne cacha pas son sentiment sur cette persécution, et elle le dit en tels termes que le lendemain une troisième lettre de cachet l'envoya aux Filles de Notre-Dame de Châteaudun. Madame de Loubert, l'humble fille qui avait voulu rester obscure dans ses vœux simples, était l'amie particulière des Dames renvoyées : elle fut si triste, si agitée de leur départ, qu'elle crut, vu la singularité de sa position, que de pareilles rigueurs allaient l'atteindre. Elle demanda à s'en aller; on le lui accorda avec regret, et elle se retira aux Ursulines de Poissy.

Madame de Maintenon vint consoler et rassurer la communauté. « Elle n'était pas moins éplorée que nous, disent les Dames, et s'était fait une extrême violence en souscrivant à la condamnation des exilées. » — « Vous ne pleurerez jamais tant vos sœurs, leur dit-elle, que je les pleure depuis quatre ou cinq ans et encore plus depuis quatre ou cinq mois que je voyais qu'il faudrait venir à ce qui s'est fait. Je les aimais par inclination et par estime, les voyant très-vertueuses; mais je dois préférer le bien de la maison à toute autre considération [2]. »

Mesdames du Tour et de Montaigle restèrent dans les

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. xxv.

[2] *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 481.

couvents qu'on leur avait assignés [1], et elles y montrèrent tant de vertu qu'elles en devinrent les supérieures. Madame de La Maisonfort jeta le trouble chez les Filles de la Visitation non-seulement par ses opinions religieuses, mais par les affections passionnées qu'elle inspira à cette communauté jusque-là si grave et si froide. « Mon étoile, disait-elle, est d'être toujours et partout aimée. » Au bout de quatre ans, et d'après l'avis de Bossuet, elle passa dans un couvent d'Ursulines de la même ville. Le grand prélat ne cessa de lui témoigner un intérêt tout paternel; il la prit sous sa direction, et s'arrachait assidûment à ses occupations et à ses études pour répandre des consolations dans le cœur de cette religieuse, dont l'esprit, le langage, l'ardeur l'étonnaient. Il répondit avec une patience inépuisable à toutes ses lettres, à toutes ses questions, à toutes ses subtilités, à toutes ses divagations [2]. Au reste, jugeant que le quiétisme, comme opinion privée, présentait peu de dangers, il ne changea rien aux pratiques de piété que Fénelon lui avait prescrites. Madame de La Maisonfort continua dans sa retraite à être une sorte de personnage, considérée de tous, en commerce de lettres avec des gens distingués, principalement avec M. de Cambrai, pour lequel son affection et sa vénération ne furent jamais altérées, et qui accueillait les moindres de ses nouvelles avec un empressement plein de tendresse. Les choses changèrent

[1] Voici ce que les *Mémoires des Dames de Saint-Cyr* disent de madame du Tour : « Ce fut un grand dommage d'avoir été obligé d'éloigner cette fille, qui était un très-bon sujet. A ses préventions près, elle parlait de Dieu comme un ange; toutes les demoiselles l'écoutaient avec grand plaisir; elle les touchait, les édifiait, les portait à tout le bien qu'elle voulait. Avec cela, elle était si régulière, si austère et si vertueuse dans toute sa conduite, qu'on la regardait comme une sainte. » Elle avait été élevée à Noisy et avait fait profession des vœux simples en 1687 et des vœux solennels en 1693.

[2] Voir les *OEuvres* de Bossuet, t. XXVII.

pour elle à la mort de Bossuet (1704). Elle était devenue si infirme qu'elle avait à peine le souffle; « mais comme la vivacité de son esprit la consumait », elle se jeta dans les discussions théologiques que souleva le jansénisme à la fin du règne de Louis XIV; et, soupçonnée de partager ces opinions nouvelles, elle fut contrainte par le cardinal de Bissy, successeur de Bossuet, de s'en aller aux Bernardines d'Argenteuil. Elle quitta encore ce nouvel asile, et l'on ignore dans quel cloître, dans quel désert allèrent s'éteindre des facultés si belles, tant d'imagination, tant de vertus, une vie qui pouvait être si calme et qui fut tant tourmentée [1].

Cependant le roi savait combien les religieuses exilées étaient regrettées à Saint-Cyr; comme il avait à cœur de préserver la maison de tout ce qui ressentait l'erreur, il crut nécessaire d'écrire à la communauté la lettre suivante, qui est datée du fameux camp de Compiègne, le 5 septembre 1698 :

« L'intérêt particulier que je prends au bien de votre maison et la connaissance que j'ai de quel préjudice il serait pour elle que les Dames du Tour, de La Maisonfort et de Montaigle, qui en sont sorties par mon ordre, y rentrassent quelque jour, m'engagent à vous déclarer ici que mon intention, en les renvoyant, a été que ce fût sans espérance de retour; et pour vous mettre à couvert des entreprises qu'elles pourraient faire sur cela à l'avenir, par toute mon autorité de roi et de fondateur, je vous défends, et à toutes celles qui vous succéderont, de souffrir jamais que ces trois Dames rentrent parmi vous, sous quelque prétexte que ce soit. Je ne doute pas que tous ceux qui

[1] Elle recevait de la maison de Saint-Louis une pension de 800 livres, et, d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale, cette pension lui était encore payée en 1717.

voudraient peut-être dans la suite les y faire rentrer ne soient arrêtés par une déclaration aussi expresse de ma volonté. »

Le roi ne s'en tint pas là; de retour de Compiègne, il vint à Saint-Cyr accompagné d'une nombreuse cour, entra dans la salle de communauté, où toutes les Dames étaient assemblées, s'assit au milieu d'elles, et leur parla de la nécessité où il s'était trouvé d'éloigner des religieuses qui avaient du mérite et qui leur étaient chères. Il leur dit « qu'il en était venu là avec peine, mais que la conservation de la pureté de la foi dans cette maison l'avait exigé de lui; qu'il n'y avait rien qu'elles ne dussent sacrifier et qu'il ne sacrifiât lui-même pour cet objet. Il ajouta qu'il avait toujours eu en recommandation la pureté de la foi dans son royaume et le désir d'en écarter toute mauvaise doctrine; qu'il avait encore plus de zèle pour l'écarter d'une maison qui lui était aussi chère, et qui pourrait infecter tout le royaume si l'erreur y prenait racine. » « Tout ce discours, disent les Mémoires des Dames, fut écouté dans le plus profond recueillement; madame de Maintenon était tout attendrie au souvenir des exilées, et nous aussi. » « Telle fut cette célèbre journée, ajoute Languet, où l'on vit Louis XIV, assis au milieu d'une nombreuse communauté de religieuses, leur parler avec la majesté d'un grand roi et toute la force d'un prédicateur zélé. »

« Depuis ce temps, on n'entendit plus parler à Saint-Cyr du quiétisme : il y fut entièrement éteint [1]. »

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. xxv. — Languet, t. II, p. 632.

CHAPITRE DIXIÈME.

SAINT-CYR PENDANT LA GUERRE DE 1688.
VIE DE MADAME DE MAINTENON A SAINT-CYR.
LA DUCHESSE DE BOURGOGNE Y EST ÉLEVÉE.
VISITES DU ROI.

Nous venons de raconter les plus grands orages qu'ait vus l'Institut de Saint-Louis : avec les représentations d'*Esther* et les actes de la réforme, ce furent toutes les agitations qui troublèrent le calme de cette sainte maison. Pendant ce temps, la France luttait contre la moitié de l'Europe ; et Louis XIV, défenseur du principe catholique[1], tenait tête à la ligue protestante que dirigeait Guillaume d'Orange. Ce fut une guerre longue et terrible, où nos armées eurent de grands succès, mais qui épuisa le royaume. Saint-Cyr en éprouva le retentissement : les religieuses et les demoiselles tressaillirent plus d'une fois à la nouvelle de nos victoires, car elles avaient été bercées de récits glorieux dans la maison paternelle ; presque toutes avaient un père, un frère, un parent ou dans les escadrons qui gagnèrent les batailles de Fleurus et de Neerwinde, ou sur les vaisseaux qui vainquirent les Anglais à Beveziers ; enfin, toute l'éducation, tous les entretiens, les hymnes même qu'on chantait à l'église ou dans les classes rappelaient aux habitantes de Saint-Cyr qu'elles étaient de « race guerrière[2] ». Madame de Maintenon entretenait avec soin

[1] C'est ce que Racine exprimait dans le prologue d'*Esther* par ces vers :

De ta gloire animé, lui seul de tant de rois
S'arme pour ta querelle et combat pour tes droits....

[2] Voyez dans ce chapitre l'*Hymne à saint Louis*.

ce sentiment chez ses chères filles : elle voulait « que le patriotisme fût l'une des vertus d'un asile qui devait tout au roi, et qu'on y prît part à tous les événements qui intéressaient l'État ». Elle s'empressait donc de leur donner les nouvelles de la guerre, et « à celles qui étaient bonnes, il y avait un cri de joie tout naturel, puis des actions de grâces à Dieu pour lui demander la continuation de ses miséricordes ». De son côté, Louis XIV, regardant l'Institut de Saint-Louis comme une œuvre qui devait attirer la bénédiction céleste sur ses armes, ne manquait pas, à l'entrée de chaque campagne, de se recommander aux prières des *anges de Saint-Cyr :* « Priez Dieu pour l'État, leur disait-il souvent, et demandez la paix. — Ce qui me plaît dans les Dames de Saint-Louis, ajoutait-il, c'est qu'elles aiment l'État, quoiqu'elles haïssent le monde : elles sont bonnes religieuses et bonnes Françaises. » Aussi, aux époques les plus solennelles de la guerre, quand le Dauphin partit pour faire le siége de Philipsbourg, quand Jacques II était sur le point de s'embarquer pour l'Irlande, Louis alla à Saint-Cyr et y conduisit ces princes pour y implorer « le Dieu des armées au milieu de ces âmes innocentes ». A chaque nouvelle d'un succès, d'une prise de ville, d'une négociation, il écrivait aux Dames ou à madame de Maintenon, pour les inviter à partager sa joie [1]; aussitôt religieuses et demoiselles allaient à l'église et y entonnaient les motets *pour le roi pendant la guerre,* cantiques souvent chantés dans le tremblement et l'inquiétude;

[1] Un assez grand nombre de ces lettres de Louis XIV étaient conservées en original aux archives de Saint-Cyr. Elles sont généralement très-courtes, n'offrent d'intérêt que par les événements qu'elles rappellent, et se terminent ordinairement par des lignes analogues à celles-ci : « Je sens une grande joie, que vous partagerez sans doute avec moi.... Je crois que les Dames de Saint-Louis ne seront pas fâchées d'apprendre cette nouvelle, qui est très-considérable dans cette conjoncture. » (Lettre du 20 juin 1694, relative à la défaite des Anglais dans la rade de Brest.)

car, quelques jours après, arrivaient les nouvelles des officiers morts ou blessés, et il était rare que nos victoires ne fissent pas quelques orphelines. Alors madame de Maintenon venait consoler les pauvres filles, qu'elle gardait pendant quelque temps dans sa chambre, et les assurer que la bonté du roi, « de ce roi, disait-elle, que nous tenons de la magnificence de Dieu », ne manquerait ni à elles, ni à leurs familles.

« Au commencement de l'année 1691, racontent les Dames de Saint-Louis[1], le roi ayant résolu de faire le siége de Mons, madame de Maintenon se retira à Saint-Cyr quelques jours avant son départ. Il vint lui dire adieu; ils furent deux heures ensemble, dont la plus grande partie se passa devant le Saint-Sacrement. Puis le roi nous fit l'honneur de venir tout seul à la salle de communauté et nous dit : « Adieu, mesdames, je me recommande à vos prières » dont j'ai bien besoin, car je suis un grand pécheur. » En disant cela il ne put retenir ses larmes ni nous les nôtres, parce qu'elles nous attendrirent extrêmement. Il ajouta : « J'espère que Dieu daignera les écouter. » Puis il nous dit en parlant de madame de Maintenon : « Je vous laisse » ce que j'ai de plus cher. »

» Madame de Loubert, qui était supérieure, dit à Sa Majesté que nous allions redoubler nos prières pour que Dieu nous le rendit bientôt victorieux : « Non pas tant la vic- » toire, dit-il, que la paix. Il faut tâcher de contraindre nos » ennemis à la demander. » Et comme il voyait madame de Maintenon inquiète des périls qu'il allait courir, il dit : « Pourvu que la volonté de Dieu s'accomplisse en moi et » dans mes entreprises, je serai content. »

Pendant cette campagne, madame de Maintenon, qui

[1] *Recueil des conversations de Louis XIV avec les Dames de Saint-Louis.* — *Mémoires inédits* de Languet de Gergy.

depuis huit années n'avait pas quitté le roi, fut affligée de cette séparation : « Faites des aumônes, lui écrivait l'abbé Gobelin; priez, jeûnez; que votre communauté de Saint-Louis s'acquitte, par vos ordres, de ces saints exercices; c'est ainsi que dans de pareilles occasions en ont usé les Clotilde, les Bathilde, les Blanche de Castille, et c'est tout ce que demande la place où la Providence vous met[1]. » On sait quel bruit fit le siége de Mons, qui fut l'une des grandes opérations militaires de l'époque; toute la maison de Saint-Louis en conçut des inquiétudes continuelles; « le roi, écrivait-on, s'expose comme un jeune fou qui aurait sa réputation à établir[2]; » et chaque jour des courriers apportaient des lettres ou du roi, ou du dauphin, ou du duc du Maine, avec les nouvelles du siége. Les Dames de Saint-Cyr s'étaient rendu familiers tous les termes des ingénieurs pour suivre les opérations de Vauban; elles en parlaient avec le roi Jacques II ou avec la reine d'Angleterre, qui venaient souvent mêler leurs prières à celles de la communauté; « enfin, dit madame de Maintenon, elles en avaient l'âme toute guerrière. » La prise de la ville fut annoncée par ces simples mots du roi, qui furent précieusement conservés dans les archives de Saint-Cyr :

« Ce 9 avril, à une heure et demie du matin. La capitulation a été signée; voilà une grande affaire finie. Remerciez bien Dieu des grâces qu'il me fait; je crois que vous le ferez avec plaisir[3]. »

Dès qu'il fut de retour à Versailles, il vint à Saint-Cyr pour remercier Dieu de sa victoire. Jamais les jeunes filles n'avaient chanté l'hymne de Lulli avec un plus beau transport; jamais le roi n'avait entendu leurs louanges naïves

1 *Notes des Dames de Saint-Louis.* — J'ai déjà parlé de cette lettre, p. 30.

2 Lettre du duc du Maine.

3 *Lettres édifiantes*, t. III, p. 188.

avec plus de plaisir. Il s'entretint familièrement avec les Dames, et comme l'une d'elles lui fit un petit reproche pour s'être trop exposé pendant le siége : « Je n'ai fait que ce que je devais, répondit-il. — Mais le bien de l'État est attaché à la conservation de votre personne. — Les places comme la mienne ne demeurent jamais faute de sujets; un autre la fera mieux que moi[1]. »

L'année suivante (1692), le roi alla faire le siége de Namur. Comme il souffrait de la goutte et d'autres infirmités, madame de Maintenon l'y suivit : « Je désire que vous m'accompagniez, lui dit-il, afin que vous me rendiez quelque assistance, si je tombe malade, car pour les autres accidents, je m'abandonne à la Providence, qui me conservera, si je suis encore nécessaire à la France, et qui me prendra, si je suis inutile. » De Dinan, où elle séjourna, madame de Maintenon écrivit aux Dames de Saint-Louis, avec sa liberté d'esprit et son enjouement ordinaires, tous les détails de ce grand siége, « dont le roi, au dire de Saint-Simon, était entièrement l'âme[2]. »

[1] *Recueil des conversations de Louis XIV avec les Dames de Saint-Louis.*

[2] « Si on pouvait en conscience, écrivait-elle à madame de Veilhan, qui était alors *dépositaire*, souhaiter une religieuse hors de son couvent, je voudrais vous voir pour quelque temps dans les places de guerre par où nous passons présentement; et si on pouvait se changer, je prendrais pour ce temps-là cette humeur martiale qui vous fait aimer la poudre et le canon. Vous seriez ravie, madame, de ne sentir que le tabac, de n'entendre que le tambour, de ne manger que du fromage, de ne voir que bastions, demi-lunes, contrescarpes, et de ne toucher rien dont la grossièreté ne soit fort opposée à cette sensualité au-dessus de laquelle vous êtes si élevée par votre courage et par vos inclinations. Pour moi, qui suis très-femmelette, je vous donnerais volontiers ma place, pour travailler en tapisserie avec nos chères Dames. J'espère que j'aurai cette joie bientôt, et que Namur aimera mieux se rendre que de se faire entièrement ruiner... Vous ne pensez qu'à la guerre, et ne me dites pas un mot de Saint-Cyr. Je suis trop bonne après cela de vous dire que le roi est en parfaite santé, quoique avec un peu de goutte, et que de son lit, où il est retenu depuis deux jours, il donne ses ordres pour le siége de Namur, pour que son autre armée s'oppose

Après la prise de Namur, le roi revint à Versailles, et il était à peine de retour qu'il apprit la victoire gagnée à Steinkerke par le maréchal de Luxembourg. Il vint lui-même en apporter la nouvelle à Saint-Cyr et fit chanter un *Te Deum*, qui fut payé comme de coutume par des larmes, car parmi les morts se trouvaient plusieurs personnes de condition, et principalement un frère de madame de Caylus, le jeune Villette de Murçay, colonel des dragons de la reine. Le roi s'entretint, selon sa coutume, avec les Dames, et comme elles lui rappelaient la glorieuse prise de Namur : « Il faudrait plutôt, dit-il en riant, me faire un compliment de condoléance, car je n'ai pris qu'une ville et M. de Luxembourg a gagné une bataille. — Vos généraux, sire, dit madame de Loubert, n'agissent que par vos ordres. — Ah! reprit-il, ils font mieux que moi[1]. »

La victoire de Neerwinde (1693)[2] n'excita pas moins d'émotion à Saint-Cyr; aussi le maréchal de Luxembourg était-il en vénération dans cette maison, et quand il fut, deux ans après, atteint de la maladie dont il mourut, toute la communauté fut pendant huit jours en prières « pour

au prince d'Orange, pour que le maréchal de Lorges entre en Allemagne, pour que M. de Catinat repousse M. de Savoye, que M. de Noailles empêche les Espagnols de rien faire, que M. de Tourville batte la flotte des ennemis s'il a le vent favorable, et outre ces ordres-là qu'il gouverne tout le dedans de son royaume. Je vous quitte après cette peinture, qui doit remplir votre idée. » (*Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 221. — Voir aussi dans le même recueil la lettre de la page 218.)

[1] Languet, t. II, p. 775. — *Recueil des conversations de Louis XIV, etc.*

[2] En 1693, Louis XIV prit encore le commandement de l'armée de Flandre, et il se fit accompagner par madame de Maintenon. Mais dès le début de la campagne, il fut forcé « par l'intérêt de l'État et pour le bien de ses affaires » de laisser le commandement au maréchal de Luxembourg et de revenir à Versailles. Ce retour fut indignement calomnié par ses ennemis et surtout par Saint-Simon, qui ne craint pas d'accuser le roi de lâcheté. On peut voir dans les *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 302, comment se trouve réduite à néant cette accusation, répétée par presque tous les historiens et où Saint-Simon est pris en flagrant délit de mensonge.

ce général, disait madame de Maintenon, qui gagnait des batailles par habitude, et dont la vie était si utile à l'État ». L'humeur française des Dames de Saint-Louis était si bien connue, que les ennemis de la France les enveloppèrent dans les mensonges et les injures qu'ils répandaient contre Louis XIV et madame de Maintenon; ils firent même de leur patriotisme des sujets de satire, et, en 1696, on publia en Hollande les *Lamentations des Dames de Saint-Cyr sur la reprise de Namur.*

Au milieu de toutes nos victoires, madame de Maintenon ne désirait que la paix : c'était son vœu de tous les jours; toutes ses lettres en parlaient; elle ne cessait d'en entretenir les Dames de Saint-Louis : « Ne vous lassez jamais de demander la paix, leur disait-elle; aucun succès ne me réjouit que dans cette espérance. Devenez des saintes pour nous l'obtenir...[1] Toutes nos victoires ne changent point le cœur du roi sur ses bonnes intentions pour la paix. Il connaît la misère de ses peuples; il cherche tous les moyens de la soulager, il n'y a qu'à désirer que Dieu éclaire nos ennemis sur la folle assurance qu'ils ont d'abattre la France. On les battra partout; Dieu est pour nous; c'est la cause de Dieu que le roi défend[2]. » Enfin, dans la dernière année de la guerre, et quand Barcelone fut prise, elle écrivait à ses chères filles ces touchantes paroles : « Cette conquête ne me consolera pas de tous les braves gens qu'on y perd. On prétend que les ennemis y ont perdu six mille hommes; il y en a bien autant de notre côté. Priez pour ces pauvres gens à qui personne ne pense[3]!... »

Cependant la guerre avait épuisé les finances, forcé de créer de nouveaux impôts et causé une si grande misère

[1] *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 146.

[2] *Idem*, t. Ier, p. 248.

[3] *Idem*, t. Ier, p. 488.

« qu'il y avait, écrivait Vauban en 1698, un dixième du royaume réduit à la mendicité et qui mendiait réellement. » Le peuple, habitué à voir dans les favorites du roi des sangsues publiques, trompé d'ailleurs par les calomnies des ennemis de la France, attribuait une partie de ses maux à madame de Maintenon. « Si vous saviez, disait-elle aux Dames de Saint-Cyr, tout ce qu'on dit de moi; si je vous montrais tout ce qu'on m'écrit à moi-même! Je reçois tous les jours des lettres de ce style : Si je ne suis pas lasse de m'engraisser en suçant le sang des pauvres, et ce que je veux faire du bien que j'amasse étant si vieille. D'autres me donnent avis qu'on me doit assassiner... Et pourtant plût à Dieu de pouvoir soulager la misère du peuple autant que j'en suis occupée[1]!... » En effet, sa vie presque entière était employée à des charités : elle n'avait que 4,000 livres de pension mensuelle que lui faisait le roi, et le revenu de sa terre ne s'élevait qu'à 16 ou 18,000 livres; tout cela était dépensé en aumônes et en actes de bienfaisance. Quand elle venait à Saint-Cyr, sa voiture était continuellement entourée de malheureux auxquels elle donnait du pain, de l'argent, des habits; elle faisait travailler les demoiselles à des vêtements pour les femmes pauvres[2], et elle en prenait quelques-unes pour visiter avec elle les malades. Elle avait établi une *charité* dans Saint-Cyr, et en avait fait *officières* les femmes les plus honnêtes de ce village; elle-même avait pris les fonctions de *trésorière*, et avait donné celles de *sous-trésorière* à une demoiselle qui

[1] Lettre du 30 novembre 1696.

[2] Il arriva un jour qu'une malheureuse femme qui était de passage à Saint-Cyr vint à accoucher dans une grange. Madame de Maintenon l'apprit, et après lui avoir fait donner les premiers secours, elle mit toutes les Dames et demoiselles à travailler à une layette qui fut faite en trois heures. Elle alla la porter elle-même : « Vous venez de faire votre récréation, dit-elle aux demoiselles, je vais faire la mienne. »

l'accompagnait dans ses visites. Son grand souci était de ne pouvoir soulager plus de misères : « Au milieu de cette pompe, disait-elle, et de cette incompréhensible élévation que les châteaux en Espagne ne sauraient porter plus haut, Dieu a trouvé le secret de me laisser une sensibilité qui me fait ressentir les afflictions générales et particulières et entrer dans les peines d'un chacun comme si c'étaient les miennes propres, ce qui me rend ma place insupportable [1]. »

Au milieu de ses chagrins, Saint-Cyr était « sa grande consolation », et elle n'en parlait qu'avec bonheur : « Vive Saint-Cyr! écrivait-elle; malgré ses défauts, on y est mieux qu'en aucun lieu du monde... Tout m'est étranger, disait-elle encore, à proportion de Saint-Cyr, et mes plus proches me sont moins chers que la dernière fille de la communauté [2]. » Elle quittait avec plaisir ce château de Versailles « où elle portait sa croix dans la place la plus singulière et la plus enviée; » cette chambre, « où les grands faisaient la roue autour de sa niche [3]; » toute cette cour enfin, « où, disait-elle, les mois deviennent des moments, où je vis d'une rapidité qui m'étouffe. » Elle se faisait une sorte de violence pour y retourner : « J'éprouve un sentiment de tristesse et d'horreur à la vue de Versailles : c'est là ce qui s'appelle le monde; c'en est le centre; c'est là où toutes les passions sont en mouvement, l'intérêt, l'ambition, l'envie, le plaisir [4]. » Dès qu'elle voyait les clochers de sa *chère Thébaïde*, « de cet asile de piété que Dieu lui avait donné afin d'y

[1] *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 220.

[2] *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 467.

[3] C'est un mot de madame de Caylus. Madame de Maintenon était ordinairement assise dans un grand fauteuil en forme de niche, et c'est là qu'elle recevait les hommages des courtisans.

[4] *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 155.

pouvoir renouveler ses forces [1], » elle bénissait le ciel : « Lorsque je vois, disait-elle, fermer la porte sur moi en entrant dans cette solitude d'où je ne sors jamais qu'avec peine, je me sens pleine de joie. — Quand me verrai-je à cette grande table, environnée de toutes mes filles, où je me trouve plus à l'aise et avec plus de plaisir que dans le banquet royal [2] ? — Je pétille dans ma chambre, disait-elle encore, quand je pense qu'il n'y a qu'une demi-lieue qui nous sépare et qu'une demi-heure nous mettrait ensemble [3]. » Aussi le contraste des orages de la cour avec le calme de Saint-Cyr était pour elle un sujet intarissable d'instructions touchantes, « où elle ne respirait que la retraite et l'envie de se dérober au monde. » — « Que ne puis-je, disait-elle, faire voir le fond de mon cœur et de mon état à toutes les religieuses, afin qu'elles sentent tout le prix de leur vocation ! Que ne donnerais-je pas pour qu'elles vissent d'aussi près que je le vois de quels plaisirs nous cherchons à abréger le songe de la vie ! combien nos jours sont longs, je ne dis pas seulement pour les personnes revenues des folies de la jeunesse, je dis pour la jeunesse même qui meurt d'ennui, parce qu'elle voudrait se divertir continuellement et qu'elle ne trouve rien qui contente ce désir insatiable de plaisir. O mes chères filles, que vous êtes heureuses d'avoir quitté le monde ! O mon Dieu ! que vous êtes heureuses d'être occupées de lui [4] ! » Et elle leur racontait avec des expressions pleines de charme et d'éloquence sa vie de Versailles, le vide de ses journées, et comment, « étant à

1 *Mémoires des Dames de Saint-Cyr,* Introduction.

2 *Lettres édifiantes,* t. VI. — *Mémoires des Dames de Saint-Cyr,* chap. XIII.

3 *Lettres historiques et édifiantes,* t. II, p. 4.

4 *Lettres édifiantes,* t. V, p. 41 et 324. — *Lettres historiques et édifiantes,* t. Ier, p. 55.

la place des reines, elle n'avait pas la liberté d'une petite bourgeoise[1]. »

C'était avec un vrai bonheur qu'elle retrouvait son petit appartement, ou, comme disait le roi, sa *cellule* de Saint-Cyr, appartement solitaire d'où elle voyait les grands jardins de la maison, d'où elle entendait le bruit de ses chères enfants, où elle pouvait se recueillir, méditer, être avec elle-même. C'est là qu'elle fit, c'est là qu'elle répétait souvent dans le secret de son cœur cette belle prière, qui semble l'écho de l'harmonieuse invocation d'*Esther :*

« Seigneur mon Dieu, vous m'avez mise dans la place où je suis; je veux adorer toute ma vie l'ordre de votre providence sur moi, et je m'y soumets sans aucune réserve. Donnez-moi la grâce de l'état où vous m'avez appelée; que j'en supporte chrétiennement la tristesse, que j'en sanctifie les plaisirs, que j'y cherche en tout votre gloire. Remplissez-moi de la sagesse et de tous les dons de votre esprit qui me sont nécessaires dans le poste avancé où vous m'avez attachée; faites fructifier les talents qu'il vous a plu de me donner; vous qui tenez en vos mains le cœur des princes, ouvrez celui du roi afin que j'y puisse faire entrer le bien que vous désirez; donnez-moi de le réjouir, de le consoler, de l'encourager et de l'attrister aussi, lorsqu'il le faut pour votre gloire; que je ne lui dissimule rien des choses qu'il doit savoir par moi et qu'aucun autre n'aurait le courage de lui dire... Que je l'aime en vous et pour vous, et qu'il m'aime de même[2] ! »

Madame de Maintenon ne restait pas oisive dans son appartement : car elle avait sa table continuellement

[1] Voir dans les *Lettres historiques et édifiantes* (t. II, p. 153), l'entretien de madame de Maintenon avec madame de Glapion où elle lui fait le récit détaillé d'une de ses journées à Versailles.

[2] *Lettres édifiantes*, t. III, p. 160.

chargée de papiers, et elle y faisait sa nombreuse correspondance. Louis XIV avait voulu lui donner une maison, c'est-à-dire un aumônier, des écuyers, des pages, des secrétaires; elle le refusa : « Je n'ai pas voulu me mettre sur ce ton-là, disait-elle, il est au-dessus de moi[1]. » Elle se contentait d'avoir auprès d'elle une demoiselle de Saint-Cyr qui la suivait à Versailles et dont elle faisait sa compagnie ordinaire, son secrétaire et sa confidente en beaucoup de choses. Elle lui dictait la plupart de ses lettres pendant qu'elle-même filait ou tricotait, et elle la chargeait de répondre aux demandes vulgaires. C'était une place fort enviée, car elle donnait des privautés avec le roi, des relations avec les ministres, et procurait ordinairement à celle qui l'occupait quelque riche mariage. Madame de Maintenon eut ainsi successivement auprès d'elle mademoiselle de Loubert, qui devint supérieure de Saint-Cyr; mademoiselle de Saint-Étienne, qui mourut étant novice; mademoiselle de Castéja, qui devint madame de Lalande; mademoiselle de Tonnancourt, qui fut rendue à sa famille; mademoiselle de Normanville, qui devint madame de Chailly; mademoiselle d'Osmond, qui devint madame d'Havrincourt; enfin, mademoiselle d'Aumale, qui fut, avec madame de Glapion, sa principale confidente, refusa les partis les plus avantageux et resta avec elle jusqu'à sa mort[2]. Quant à sa suite, elle se composait seulement d'une femme de chambre et de deux domestiques, madame de

[1] *Notes des Dames de Saint-Cyr.*

[2] Mademoiselle d'Aumale était née en 1683, près d'Amiens, et avait été admise à Saint-Cyr en 1690. Elle n'était point belle, mais elle avait tant d'esprit, d'agréments, de gaieté, qu'elle fut honorée des bonnes grâces du roi et de sa confiance, considérée et aimée de toute la cour. Après la mort de madame de Maintenon, elle se retira dans sa famille et mourut à Soissons en 1756. Elle a écrit des *Mémoires* que je me propose de publier, et j'ai donné dans le t. II des *Lettres historiques et édifiantes* quelques lettres d'elle qui sont pleines de cœur, de naturel et d'enjouement.

Maintenon prenant tous ses repas avec les Dames et dans leur réfectoire.

Ce n'était pas uniquement sa correspondance qui l'occupait dans son appartement de Saint-Cyr, c'étaient aussi celles des affaires publiques où le roi voulait qu'elle entrât. Il s'y renfermait souvent avec elle, loin de ses ministres, de ses courtisans, de sa famille, et dans cette chambre si modeste il a été donné des avis, cherché des moyens, pris des résolutions qui ont influé sur les destinées de la France. Madame de Maintenon, nous l'avons déjà dit, ne se croyait pas propre aux affaires d'État et ne se sentait appelée qu'à faire le salut du roi; mais, excepté le bon et simple prêtre qui la dirigeait dans les premières années de sa faveur, tous ceux qui eurent sa confiance la poussèrent à s'occuper du gouvernement.

« On dit que vous vous mêlez trop peu des affaires, lui écrivait Fénelon; ce qui me paraît véritable sur ce sujet, c'est que votre esprit en est plus capable que vous ne pensez. Vous vous défiez peut-être un peu trop de vous-même, ou bien vous craignez trop d'entrer dans des discussions contraires au goût que vous avez pour une vie tranquille et recueillie... Vous ne devez jamais vous ingérer dans les affaires d'État, mais vous devez vous en instruire selon l'étendue de vos vues naturelles; et quand les ouvertures de la Providence vous offriront de quoi faire le bien, sans pousser trop loin le roi au delà de ses bornes, il ne faut jamais reculer... Vous devez, sans vous rebuter jamais, profiter de tout ce que Dieu vous met au cœur pour ouvrir les yeux du roi et l'éclairer. Au reste, comme le roi se conduit moins par des maximes suivies que par l'impression des gens qui l'environnent et auxquels il confie son autorité, le capital est de ne perdre aucune occasion pour l'obséder par des gens sûrs, qui agissent de concert avec

vous pour lui faire accomplir, dans leur vraie étendue, ses devoirs dont il n'a aucune idée. Enfin le grand point est de l'assiéger, puisqu'il veut l'être; de le gouverner, puisqu'il veut être gouverné [1]... »

Le saint évêque de Chartres était plus discret, mais allait au même but : « Pourquoi, disait-il, êtes-vous à la cour, au faîte où vous êtes? Pourquoi tant de dégoût du monde et tant de goût pour Dieu? Pourquoi le prince amusé innocemment et comme lié par la main de Dieu? C'est qu'il le veut hors des piéges du démon. Il veut le déprendre et ensuite le sanctifier. Il le lie et il vous lie, car c'est par vous qu'il veut le sanctifier. Vous êtes son asile, souvenez-vous-en : votre chambre est l'église domestique où Dieu l'y retire.... Dieu a mis entre vos mains les intérêts de l'Église et de l'État, le salut d'un grand roi, celui des princes qui doivent régner après lui.... N'usez pas votre crédit aux affaires des particuliers, quelque saints qu'ils soient; réservez-vous pour les affaires générales.... Je sais que vous ne pouvez pas tout faire et que vous ne devez pas faire tout ce que vous pouvez : c'est dans les grands intérêts de l'Église et de l'État, lorsque vous voyez clairement le bien, qu'il faut employer votre crédit et l'user même au service de Dieu, si la nécessité le demandait.... N'oubliez pas que la religion est le premier mobile des gouvernements heureux : tout doit lui céder.... Vous êtes la mère et la protectrice des évêques, notre joie et notre gloire, celle qui aime uniquement l'Église au milieu du monde, celle que Dieu a préposée au soulagement du peuple, à la sanctification du roi, et pour être à la cour le modèle des grandes vertus, le canal des bons conseils [2]. »

[1] Languet, t. Ier, p. 176. — Voir précédemment, page 129, l'effet que produisit sur madame de Maintenon cette lettre si étrange.

[2] *Lettres édifiantes*, t. III, p. 323; et t. V, p. 131 et 752.

Madame de Maintenon eut donc plus d'une fois à donner son avis sur les affaires, quelle que fût sa répugnance à s'en occuper, et même, quand le roi le lui demandait, à le donner par écrit. Alors elle s'en allait à Saint-Cyr pour s'y recueillir et émettre cet avis avec plus de liberté d'esprit. Les Dames de Saint-Louis avaient gardé quelques-uns de ses écrits religieux ou politiques : le plus intéressant est un mémoire sur la révocation de l'édit de Nantes.

Cette révocation avait été l'une des causes de la formation de la ligue d'Augsbourg : vers la fin de la guerre et lorsque la misère publique forçait Louis XIV à songer à la paix, il chercha les moyens de dissoudre cette ligue, et un mémoire, qu'on croit être de Vauban, lui fut adressé à ce sujet. Ce mémoire l'engageait à apaiser les ressentiments des princes protestants en rappelant les huguenots fugitifs [1]. Le roi était parfaitement résolu sur ce sujet; néanmoins il communiqua ce mémoire à madame de Maintenon et lui demanda son avis.

La révocation de l'édit de Nantes avait été la pensée politique de tout le règne de Louis XIV. C'était une mesure qui paraissait inévitable, à laquelle on songeait depuis la fin des guerres civiles, qui avait été conseillée et sollicitée par tous les ministres du roi, l'assemblée du clergé, les parlements, les plus grands personnages, et même l'opinion publique : « Ramener les dissidents à l'unité, disait-on, devait être le digne ouvrage et le propre caractère de ce règne. » Madame de Maintenon n'y eut qu'une part très-indirecte, la part de toute la France catholique, c'est-à-dire qu'elle n'eut pas à la conseiller, mais qu'elle l'approuva, croyant comme tout le monde que ce serait

[1] C'était aussi l'opinion de Fénelon : « Le rappel des huguenots en France, quoique sans exercice public, serait un moyen capable de déterminer les ennemis à une paix raisonnable. » (*Œuvres* de Fénelon, t. III, p. 623, édit. de 1787.)

un acte très-louable et de facile exécution [1]. « Le roi, écrivait-elle le 13 août 1684, a le dessein de travailler à la conversion entière des hérétiques; il a souvent des conférences là-dessus avec M. Le Tellier et M. de Châteauneuf [2], où l'on voudrait me persuader que je ne suis pas de trop. M. de Châteauneuf a proposé des moyens qui ne me conviennent pas : il ne faut pas précipiter les choses; *il faut convertir et non pas persécuter....* Le roi est prêt à faire tout ce qui sera jugé le plus utile au bien de la religion. Cette entreprise le couvrira de gloire devant Dieu et devant les hommes. »

On sait comment Louvois outra les volontés de Louis XIV par des violences et des atrocités. Madame de Maintenon les blâma : « tout en désirant de tout son cœur, disent les Dames de Saint-Cyr, la réunion des huguenots à l'Église, elle aurait voulu que c'eût été plutôt par la voie de la persuasion que par la rigueur; » mais elle ne put s'y opposer, et fut même contrainte de se taire. « Tout est porté à des extrémités déplorables, écrivait-elle; le roi est très-touché de ce qu'il sait, et n'en sait qu'une partie. L'on est bien injuste de m'attribuer tous ces malheurs : s'il était vrai que je me mêlasse de tout, on devrait bien m'attribuer quelques bons conseils. Il y a quinze ans que je suis en faveur; je n'ai jamais nui à personne, et le roi m'a souvent reproché ma modération.... Ruvigny [3] est intraitable; il a dit au roi que j'étais née calviniste et que je l'avais été jusqu'à mon entrée à la cour; ceci m'engage à approuver des choses qui sont fort opposées à mes sentiments.... — Je gémis, écrivait-elle à Fénelon, des vexations qu'on leur

[1] Voir le fragment de lettre de Voltaire cité page 41.

[2] Le Tellier était chancelier de France, et Châteauneuf secrétaire d'État « pour les affaires de la religion prétendue réformée ».

[3] C'était l'un des seigneurs calvinistes les plus influents : il émigra en Angleterre.

fait; mais pour peu que j'ouvrisse la bouche pour m'en plaindre, mes ennemis m'accuseraient encore d'être protestante, et tout le bien que je pourrais faire serait anéanti [1]. » Cependant elle finit par en parler au roi, et très-fortement. Elle lui dit qu'elle craignait que les punitions et les mauvais traitements ne fussent contraires au bien qu'on se proposait et ne donnassent aux protestants une éternelle aversion de la religion catholique. Mais le roi, qui aurait voulu la voir plus animée, lui ferma la bouche en disant : « Madame, votre discours me fait peine : je crains que le ménagement que vous voudriez que l'on eût pour les huguenots ne vienne de quelque reste d'inclination pour votre ancienne religion [2]. » Néanmoins elle persista, malgré Louis XIV, à garder ses domestiques, qui étaient presque tous huguenots; elle les préserva de toute persécution; et quand « le roi, qui a un zèle merveilleux pour la religion, racontait-elle aux Dames, me pressait ou d'ôter ces domestiques, ou de les obliger à rentrer dans le sein de l'Église, je lui disais : Laissez-moi faire; je sais bien par où j'en sortirai; je vous prie, que je sois la maîtresse de mes gens [3]. »

Telle fut la conduite de madame de Maintenon dans

[1] Ces accusations de protestantisme, qui se renouvelèrent très-fréquemment, venaient non-seulement de la religion où madame de Maintenon avait été élevée, mais des habitudes et de l'extérieur calvinistes qu'elle avait gardés, malgré la pureté et l'ardeur de sa foi catholique. Ainsi, et pour ne citer qu'un fait, elle n'aimait pas la messe, et avouait qu'elle n'y aurait jamais assisté si elle eût suivi à ce sujet son mauvais penchant. Par contre, elle aimait beaucoup le chant des psaumes; aussi à Saint-Cyr, dont l'église se faisait remarquer par sa nudité et sa sévérité pour ainsi dire puritaines, ce n'étaient pas les offices du matin qui étaient célébrés avec pompe, c'étaient ceux du soir.

[2] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, Introduction. — *Mémoires* de Languet, t. Ier, p. 257.

[3] *Recueil de quelques traits agréables et édifiants de madame de Maintenon avec les religieuses de Saint-Louis*, t. VII (de la Bibliothèque des Dames), p. 449.

cette funeste révocation de l'édit de Nantes, dont ses ennemis l'ont entièrement chargée, et l'on comprend que Louis XIV, quand il en eut vu les déplorables suites, l'ait consultée sur le rappel des huguenots fugitifs. Dans le mémoire qu'elle écrivit à Saint-Cyr sur ce sujet, elle déclare que si les choses se trouvaient encore dans l'état où elles étaient à l'époque de la révocation, il faudrait, sans balancer, s'appliquer uniquement avec patience et douceur à convertir les protestants en les persuadant de la vérité; mais que dans l'état où sont les affaires, cette démarche serait regardée dans les pays étrangers comme l'effet de la crainte; que ceux qui consentiraient à revenir affaibliraient plutôt l'État par leur malveillance qu'ils ne le fortifieraient par leur nombre; qu'ils seraient un danger perpétuel; enfin que les huguenots fugitifs ont montré par leur haine contre la France qu'ils sont devenus des étrangers pour elle. Mais quant à ceux qui sont restés, elle blâme sans détour les lois portées contre eux, les communions forcées, l'inquisition qui s'étend à tous leurs actes, et elle demande que, sans révoquer ouvertement l'édit, on leur laisse la liberté secrète de conscience en s'appliquant à les convertir avec modération.

Les protestants durent, en effet, à ces conseils quelques adoucissements dans les rigueurs dont ils étaient l'objet; mais le mémoire de madame de Maintenon n'eut pas d'autre influence sur les volontés du roi, ainsi que sur la fin de la guerre. Louis XIV parvint plus sûrement à dissoudre la ligue d'Augsbourg en faisant une paix séparée avec le duc de Savoie, et la condition principale de cette paix fut le mariage de la fille aînée de ce prince avec le duc de Bourgogne. Ce fut pour la maison de Saint-Cyr l'occasion d'une nouvelle renommée.

Adélaïde de Savoie n'avait que onze ans lorsqu'elle fut

amenée en France [1] : madame de Maintenon eut naturellement la charge d'achever son éducation, et elle pensa ne pouvoir mieux faire que de lui donner l'éducation de Saint-Cyr. Dès les premiers jours de son arrivée, elle la conduisit dans cette maison, et pour cette première visite, elle lui fit rendre tous les honneurs dus à son rang. La communauté, en longs manteaux, la reçut à la porte de clôture; la supérieure lui fit un compliment; toutes les demoiselles étaient rangées en haie sur son passage jusqu'à l'église; on la mena par toute la maison, et principalement aux classes, où des enfants de son âge jouèrent une conversation assez ingénieuse pour l'amuser et assaisonnée de louanges délicates. La jeune princesse, dont les contemporains nous ont laissé des portraits si séduisants, fut enchantée de tout ce qu'elle vit : elle en témoigna naïvement son contentement à celle qu'elle appelait *sa tante*, « pour confondre joliment, dit Saint-Simon, le rang et l'amitié, » et elle lui demanda de revenir. Alors madame de Maintenon la mena régulièrement à Saint-Cyr deux ou trois fois la semaine pour y passer les journées entières, y suivre les exercices des demoiselles et recevoir toutes les instructions qu'on leur donnait. On l'y traitait sans cérémonie, quoique avec respect; elle y portait ordinairement l'habit des élèves, et répondait au nom de mademoiselle de Lastic, qu'elle avait pris pour cacher son rang. « Elle était, disent les Dames de Saint-Louis, bonne, affable, gracieuse à tout le monde, s'occupant avec les Dames des différents offices, avec les demoiselles de tous leurs ouvrages, de tous leurs travaux, s'assujettissant avec candeur aux pratiques de la maison, même au silence, faisant

[1] Elle arriva à Fontainebleau le 5 novembre 1696 et fut mariée en décembre 1697; mais elle n'habita avec le duc de Bourgogne que deux ans après.

elle-même soit à l'économie, soit au dépôt, soit à l'infirmerie, mille choses qui, en la divertissant, ne laissaient pas que de former son intelligence, courant et se récréant avec les rouges dans les grandes allées du jardin, allant avec elles au chœur, à confesse, au catéchisme, paraissant même au noviciat, dont elle suivait les austères exercices, même aux assemblées du chapitre, pour qu'elle apprît à prendre intérêt à la communauté. « Elle avait pour compagne ordinaire mademoiselle d'Aubigné, nièce unique de madame de Maintenon, qui devint la duchesse de Noailles, et qui était loin de l'égaler pour l'esprit, la grâce et le caractère; mais elle avait principalement pris en affection mademoiselle de Veldentz [1] et mademoiselle d'Osmond [2]. Plusieurs fois elle figura dans les représentations d'*Esther* sous le personnage d'une jeune Israélite. D'autres fois, elle prenait le costume des Dames, et faisait les honneurs de la maison à quelque illustre visiteuse, principalement à la reine d'Angleterre. Souvent elle s'enfermait avec madame de Maintenon dans sa chambre, et lui servait de secrétaire. Enfin elle voulut, deux jours après son mariage, se montrer à ses amies de Saint-Cyr en habit de cérémonie : « elle était tout en blanc, et sa robe avait une broderie d'argent si épaisse et si massive, qu'à peine pouvait-elle la porter. » Ce fut un jour de fête pour toute

[1] Mademoiselle de Veldentz était la fille d'une princesse allemande qui ayant été ruinée dans la dévastation du Palatinat, s'en vint en France implorer la pitié de madame de Maintenon. Celle-ci la secourut, lui fit obtenir une pension du roi et plaça ses deux filles à Saint-Cyr. L'une d'elles y resta comme Dame de Saint-Louis.

[2] Mademoiselle d'Osmond servit pendant deux ans de secrétaire à madame de Maintenon, et était aussi remarquable par sa beauté que par sa vertu. A la demande de la duchesse de Bourgogne, le roi lui donna une dot de 100,000 livres et la maria au marquis d'Havrincourt, gouverneur de Hesdin. Madame de Maintenon lui envoya, au moment de son mariage, des avis très-remarquables, et que nous avons insérés dans les *Conseils aux demoiselles*, t. Ier, p. 49 et 51.

la maison; on la reçut en grande pompe; une grosse cour l'accompagnait. Elle fut conduite à l'église, où l'on chanta le *Te Deum;* ensuite les demoiselles entonnèrent en son honneur un hymne à saint Louis, dont le chœur ou l'*air de triomphe* avait beaucoup de charme dans leur bouche. Les paroles et la musique sont probablement l'œuvre des Dames.

CHOEUR.

Monarque éternel de la France,
Père de nos rois,
Ici l'innocence
Fleurit sous tes lois.
Nous sommes la race
Des braves soldats
Que ta sainte audace
Guidait aux combats.

UNE VOIX.

Sur le premier trône du monde
De nos aïeux tu fus l'appui;
Et tes autels sont aujourd'hui
L'asile où notre espoir se fonde. (*Chœur.*)

DEUX VOIX.

Que tout favorise
Les augustes nœuds
Par qui s'éternise
Ton sang glorieux! (*Chœur.*)

UNE VOIX.

D'un hymen si doux nos neveux
Attendent des rois qui les rendent heureux.

DEUX VOIX.

Répands sur tes enfants des rayons de ta gloire.
Que le destin du monde en leurs mains soit remis
Par la paix ou par la victoire;
Qu'aux lois de l'Éternel ils soient toujours soumis;
Qu'ils détruisent ses ennemis,
Que leurs vertus retracent ta mémoire! (*Chœur.*) [1]

[1] Bibliothèque de Versailles, cahier 2409, portant le nom de madame du Han.

Madame de Maintenon, en donnant à la duchesse de Bourgogne l'éducation de Saint-Cyr, voulut lui inspirer une piété simple et droite, de la modestie dans ses goûts, l'éloignement des plaisirs, « et toutes les choses qu'on n'apprend pas à la cour ». — « Travaillons, disait-elle, à tempérer l'air de grandeur qu'on respire à Versailles, afin que la princesse ait de la dignité sans orgueil. » Elle voulut encore lui inspirer des habitudes françaises, de l'affection pour ces familles de la noblesse qui devaient la servir un jour, cette générosité, cette douceur, cette compassion pour les malheureux que devait lui enseigner la fréquentation de tant de filles pauvres et de haute naissance. Enfin elle voulut lui donner du goût pour son cher Saint-Cyr, et procurer ainsi à cette maison une protection puissante, lorsqu'elle-même ne serait plus. Cette éducation n'eut pas d'abord l'approbation de la cour; mais quand elle eut porté ses fruits, elle valut à madame de Maintenon les plus grands éloges : « Après avoir bien souffert, disait-elle, des discours sur toutes les mauvaises mesures que je prenais pour son éducation; après avoir été blâmée de tout le monde des libertés qu'elle prenait de courir depuis le matin jusqu'au soir; après l'avoir vue haïe de tout le monde parce qu'elle ne disait mot; après l'avoir vu accuser d'une dissimulation horrible dans l'attachement qu'elle avait pour le roi et dans la bonté dont elle m'honorait, je vois aujourd'hui tout le monde chanter ses louanges, lui croire un bon cœur, lui trouver un grand esprit[1]. »

La duchesse de Bourgogne acquit en effet dans cette éducation une partie de ces qualités dont Saint-Simon nous a tracé le tableau : « Vive, douce, accessible, ouverte avec une sage mesure, compatissante, peinée de causer le

[1] *Lettres à la princesse des Ursins*, t. II, p. 124.

moindre malaise, dignement remplie d'égards pour tout ce qui l'approchait, elle faisait les constants délices de Versailles.... Elle était l'âme de la cour, elle en était adorée. Tous, grands et petits, s'empressaient à lui plaire; tout manquait à chacun en son absence, tout était rempli par sa présence; ses manières lui assuraient tous les cœurs[1].... » Ce fut à Saint-Cyr qu'elle reçut de madame de Maintenon ces maximes de conduite qui firent le bonheur de son mariage, qu'elle relisait sans cesse, et dont les Dames de Saint-Louis avaient une copie écrite de sa main[2]. Aussi elle conserva pendant toute sa vie une vive affection pour les habitantes de Saint-Cyr : au milieu des fêtes et des plaisirs où elle se jeta avec trop d'étourderie, elle regrettait la piété « toujours aimable et toujours soutenue » de cette maison si paisible, ces jeux innocents où elle n'était plus princesse, et « ses bonnes amies de la classe rouge ». Souvent elle y vint pour se jeter au cou de *sa tante,* lui conter ses chagrins, prier pour son époux, y chercher dans la retraite un peu de calme et de force contre les intrigues de la cour. Elle donna aux Dames son portrait en costume de Dame de Saint-Louis, et on le plaça dans la salle de communauté, à côté de ceux de Louis XIV et de madame de Maintenon[3]. Quelquefois elle emmenait à Versailles cinq ou six des bleues pour leur faire jouer des scènes d'*Athalie* et d'*Esther;* mais cela se passait dans la chambre de madame de Maintenon et fort en particulier[4].

[1] Saint-Simon, t. IV, p. 261, et t. VIII, p. 200.

[2] Voir ces maximes dans les *Conseils aux demoiselles,* etc., t. Ier.

[3] Ce portrait, l'un des plus charmants ouvrages de Mignard, existe encore : il appartient à M. le marquis du Prat, qui le tient de sa grand'-mère, madame de Nonant, laquelle avait recueilli, en 1793, la dernière supérieure de la maison de Saint-Louis, madame d'Elpérou, dont nous parlerons plus loin.

[4] *Journal de Dangeau,* au 27 février 1699.

Saint-Cyr prit le plus vif, le plus minutieux intérêt à tous les événements de sa vie, à tous ses chagrins, à tous ses plaisirs, surtout à la naissance de ses enfants, qui fut célébrée par des prières, des chants, des feux de joie [1]. Nous verrons quelle impression y fit sa mort prématurée.

Pendant tout le temps où la duchesse de Bourgogne fut élevée à Saint-Cyr, Louis XIV prit l'habitude de venir dans cette maison, et peu à peu elle devint sa principale distraction. « Le goût des plaisirs, écrivait madame de Maintenon, est éteint dans le cœur du roi; l'âge et la dévotion lui ont fait faire des réflexions sérieuses sur la vanité et le néant de tout ce qu'il aimait autrefois. Il n'assiste aux spectacles et aux fêtes qu'avec répugnance; il se plaint avec moi de la contrainte que lui impose son rang de prendre part à des plaisirs qui n'en sont plus pour lui. » Presque tous les jours, à l'issue de ses conseils ou de son travail avec les ministres, il conduisait sa promenade jusqu'à Saint-Cyr pour assister à l'office du soir et ramener madame de Maintenon à Versailles [2]. Ce prince avouait

[1] On trouve dans la collection musicale des Dames de Saint-Cyr ce « *feu de joye* du sieur Moreau pour la naissance du duc de Bretagne » :

Toi qui fais fleurir en Espagne
Un rejeton des lys françois;
Toi qui fis succéder les Bourbons aux Valois,
Et qui viens de donner un duc à la Bretagne,
Grand Dieu, fais que ce prince en tout suive tes lois;
Qu'en tout ton esprit l'accompagne;
Qu'il règne, et des vertus faisant le noble choix,
Qu'il soit comme Louis le plus parfait des rois.

[2] Les Dames de Saint-Louis avaient conservé de nombreux billets du roi à madame de Maintenon, et qui se rapportent à ces promenades. En voici deux :

« Je crois que je pourrai aller à complies à Saint-Cyr, si vous l'approuvez, et revenir avec vous en nous promenant. En cas que vous approuviez ma pensée, vous ferez trouver quelques dames pour revenir avec nous, et me manderez en réponse de ce billet votre volonté, pour que je m'y conforme. » 2 juillet 1698.

« J'ai changé de résolution pour ma journée : le beau temps qu'il fait

qu'il n'aimait à prier que dans cet asile de paix : l'ordre, le silence, le calme de cette maison le reposait, le charmait sans cesse; il se plaisait dans cette église, où il aimait à voir le recueillement des demoiselles, la gravité des cérémonies, à entendre l'harmonie de ces voix innocentes qui, avec les sons de l'orgue, remplissaient la voûte. Puis il venait dans la salle de communauté, et conversait avec les Dames sur leurs devoirs, l'éducation des demoiselles, même les affaires générales. Il aimait leur maintien plein de candeur, leur esprit d'humilité, leur détachement du monde, leurs regards tournés vers la terre. Ces conversations étaient ordinairement d'une simplicité vulgaire, et ceux qui aiment à se représenter les rois drapés dans leur grandeur, et comme placés sur un théâtre, n'y retrouveraient le Louis XIV de Lebrun et de Despréaux que dans sa parole sérieuse et sa droiture d'esprit. On peut en juger par celle-ci, qui se rapporte à l'année 1696 :

« Le roi, étant venu entendre vêpres ici, eut la bonté de venir à son ordinaire dans la salle de communauté.

m'empêche d'aller à Saint-Germain; je remettrai ce voyage à demain, et pour aujourd'hui je dînerai au petit couvert, j'irai à la chasse, et je me rendrai à la porte de Saint-Cyr du côté du parc où je ferai trainer mon grand carrosse. J'espère que vous m'y viendrez trouver avec telle compagnie qu'il vous plaira. Nous nous promènerons ensemble dans le parc, et nous n'irons point à Trianon. En revenant demain de Saint-Germain j'irai à Saint-Cyr, au salut, en habit décent, et nous reviendrons ensemble. C'est là ce que je crois le mieux. Si vous voulez venir à la porte du jardin ce soir ou que mon carrosse aille vous prendre dans la cour de Saint-Cyr, ordonnez et me le mandez. » 1703.

On peut voir dans la description de la maison, à l'Appendice, ce qu'était la porte de Saint-Cyr dont il est ici question, et où aboutissait l'*allée de Versailles*. C'est par cette allée que souvent Louis XIV, sortant du salut, allait à pied avec madame de Maintenon rejoindre sa voiture, car celle-ci n'entrait pas dans la clôture, par respect pour le lieu. On remarquera que c'est par le même sentiment de respect que Louis XIV, dans la lettre que nous venons de citer, étant en habit de chasse, n'entre pas dans la maison, et qu'il attend au lendemain pour y aller en *habit décent*.

Madame de Maintenon le remercia pour nous de l'honneur qu'il nous faisait, parce que c'était une marque qu'il était content de cette maison. « Les Dames et la maison, répondit le roi, me plairont toujours tant que le bien s'y fera et qu'elle augmentera en vertu. — Le bien y va toujours croissant, répliqua madame de Maintenon, et il y a tout lieu d'espérer qu'il y sera bientôt dans sa perfection. — Tout ira bien, reprit le roi, tant que les supérieures gouverneront avec sagesse, et que les inférieures obéiront exactement. — Vous ne manquez pas d'occasions, Sire, dit madame de Maintenon, de leur recommander cette vertu. — C'est, repartit le roi, qu'il n'y a rien de plus nécessaire pour l'ordre et la paix des sociétés, et pour y maintenir la régularité. »

» On vint à parler d'une nouvelle fondation : « Il y a, reprit madame de Maintenon, quelque chose de bien plus pressé à faire, c'est de procurer par la paix le repos des peuples qui sont foulés et le rétablissement de tant de familles ruinées. — C'est là, répondit Sa Majesté, ce qu'un roi doit se proposer : la paix dans son royaume, le repos et le soulagement de son peuple; mais le malheur est qu'avant de pouvoir leur procurer ces avantages, on est forcé malgré soi de les fouler. Nous avons assurément grand besoin de la paix, mais d'une bonne paix, que je ne cesse de demander à Dieu, qui seul peut changer le cœur de ceux qui s'y opposent. »

» Madame de Maintenon lui dit en parlant de nos règlements, que l'on dressait alors, que l'on ne pouvait dire de qui ils étaient, parce que tout le monde y avait eu part, et que l'on consultait sur chaque article. « Si cela est, dit le roi, ils ne seront pas sitôt finis, parce que, entre un nombre de personnes qui n'ont toutes qu'un même but, à peine s'en trouve-t-il deux qui ne pensent différemment.

Je les exhorte toutes à ne guère faire de difficulté, mais à dire simplement leur sentiment, et à s'en tenir ensuite inviolablement à ce qui aura été arrêté et décidé, même contre leur avis, parce qu'un particulier ne doit pas avoir la présomption de croire son sentiment meilleur que celui du plus grand nombre, et qu'il faut avoir assez de droiture et de probité pour faire valoir et soutenir ce qui a été ainsi établi légitimement contre notre opinion [1]. »

Ainsi qu'on le voit, Louis XIV était à Saint-Cyr ce que nul historien n'a pu le représenter, ce qu'il apparaît seulement dans les récits et les traditions des Dames de Saint-Louis. Ce n'était plus ce roi dont le visage reflétait les perpétuels soucis du pouvoir, le pompeux monarque que dépeint Saint-Simon, « d'une gravité éternelle, qu'on faisait mille efforts pour réjouir, sans y réussir que rarement »; le Jupiter de Versailles descendait de ses nuages et de sa majesté pour devenir un père de famille affable, débonnaire, familier, qui souriait aux jeux de ses enfants, qui s'amusait de leurs naïves réponses, dont les *rouges* venaient timidement baiser la main. Souvent le monarque qui sortait de décider des destinées de l'Europe dans une dépêche à Villars ou à Vendôme, s'arrêtant sous les grands arbres du jardin, prenait une petite fille sur ses genoux, lui demandait son nom, et la faisait babiller sur ses devoirs ou son catéchisme.

Les Mémoires des Dames et ceux de Dangeau nous ont conservé les détails d'une de ces soirées de Saint-Cyr. C'était le 25 mai 1704, après une douce journée de printemps, quand « le jardin était dans sa beauté ». Louis XIV trouva toutes les demoiselles, ayant des fleurs dans les cheveux, partagées par bandes, qui dansaient au bruit de

[1] Languet, t. Ier, p. 485. — *Recueil des conversations de Louis XIV avec les Dames de Saint-Louis.*

leurs chants. Pendant toute sa promenade, il rencontra à chaque allée, à chaque bosquet, l'un de ces essaims joyeux, dont quelques enfants se détachaient pour lui réciter un dialogue ou des vers. Enfin, quand le soleil vint à se cacher derrière les coteaux boisés de Saint-Cyr, il s'arrêta dans le grand parterre d'où l'on jouit de la vue magnifique du val de Gallie, du parc de Versailles et des collines de la forêt de Marly; les demoiselles se groupèrent autour de la pièce d'eau, dont la gerbe étincelait au soleil couchant, et là, « avec des voix qui semblaient descendre du ciel », elles chantèrent un cantique dont la première strophe était :

Du Seigneur troupes fidèles,
Anges du ciel, veillez tous,
Veillez, couvrez de vos ailes
Un roi qui veille sur nous [1]....

Louis ne put entendre ce chant sacré, dont les bois renvoyaient l'écho, ces voix si pures au milieu du calme de cette belle soirée, sans un visible attendrissement : les yeux tournés au ciel, il joignit tout bas sa prière à celle des jeunes filles qui l'entouraient comme une pieuse famille. Alors la cloche du soir sonna; tout rentra dans le silence : « Bonsoir, mes enfants, dit madame de Maintenon, le roi est content de vous. » Et Louis, descendant l'escalier du grand parterre, salua les demoiselles et leurs maîtresses, qui lui firent une profonde révérence; puis il s'en alla avec madame de Maintenon encore ému, pensif, souriant, rejoindre sa voiture, qui l'attendait à la porte du jardin, pendant que les demoiselles regagnaient silencieusement leurs dortoirs par la grille et la cour de Maintenon [2].

[1] Ce cantique se trouve dans le manuscrit de la bibliothèque de Versailles portant le n° 2409. Le poëte et le musicien sont inconnus.

[2] Voir la gravure ci-jointe et la description de la maison à l'Appendice.

CHAPITRE ONZIÈME.

SUCCURSALES DE SAINT-CYR.
MARIAGES DES DEMOISELLES.
INSTRUCTIONS DE MADAME DE MAINTENON
A LEUR ENTRÉE DANS LE MONDE.
LES CONVERSATIONS ET LES PROVERBES.

Quinze années d'expérience avaient fait de Saint-Cyr un établissement qui touchait à la perfection, « une école de vertu et le séjour des anges », suivant le mot de madame des Ursins. « Autant les demoiselles, disait madame de Maintenon, étaient dans le commencement orgueilleuses, hautaines et fières, autant elles se distinguent par l'humilité, la douceur, la simplicité. Il n'y a pas un seul mauvais esprit parmi elles, et elles se portent mutuellement au bien par leurs exemples et leurs discours. » Quant aux Dames, « la ferveur dans les prières, l'union dans les esprits, la joie dans les récréations, le concert dans les charges, tout y est à souhait. On n'a plus de goût pour le monde; les parloirs sont déserts; on n'y est plus bel esprit, et l'on y a acquis le bon goût de la simplicité et de la solidité [1]. » Aussi la maison avait-elle déjà un renom de sainteté : les papes lui prodiguaient les lettres apostoliques, les indulgences, les dons pieux; les plus grands personnages lui demandaient des prières; les plus vertueux prélats sollicitaient d'y faire la cérémonie de leur sacre; les plus grands orateurs étaient appelés à y prêcher, et Saint-Cyr

[1] *Lettres édifiantes*, t. V, p. 248.

eut la gloire, après avoir entendu les voix de Bossuet, de Fénelon, de Bourdaloue, du cardinal de Noailles, d'entendre encore celle de Massillon, dont madame de Maintenon disait justement : « Il a la même diction dans la prose que Racine dans la poésie [1]. »

Grâce à cette belle renommée, le but que s'était proposé la fondatrice dans l'établissement de Saint-Cyr commençait à être atteint : « Élevons des enfants, disait-elle dès les premiers jours à madame de Brinon, qui, après nous, multiplient notre éducation. » Or, la réputation de l'Institut de Saint-Louis s'étendait déjà par toute la France et même à l'étranger. « En tous lieux, disent les Dames de Saint-Louis, on se faisait un honneur singulier de mettre des filles à Saint-Cyr, pour qu'elles eussent le bonheur et l'avantage d'être élevées sous les yeux de madame de Maintenon [2]. » A la cour, le roi lui-même prenait plaisir à expliquer les perfections de cette éducation, et les plus grands seigneurs sollicitaient, mais sans succès, le privilége d'y mettre leurs filles, à la condition de payer les dots d'autres demoiselles dans d'autres couvents [3]. Les maisons religieuses qui élevaient des filles soit de la noblesse, soit de la bourgeoisie, demandaient qu'on leur donnât des élèves de Saint-Louis pour diriger leurs pensionnaires. Enfin les couvents les plus sévères se réjouissaient « qu'on leur débauchât des filles de madame de Maintenon » pour faire profession chez eux. « On me demande partout des demoiselles de Saint-Cyr, disait celle-ci; nous en avons qui veulent être capucines et filles de l'Ave Maria, d'autres

[1] En 1704, après qu'il eut fait un sermon sur la pauvreté, elle écrivait : « S'il connaissait Saint-Cyr comme je le connais, il n'aurait pu choisir un sujet plus convenable; et s'il avait parlé devant le roi et toute la France, il n'aurait pu faire un plus beau sermon. »

[2] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. IX.

[3] *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 405.

carmélites. Sainte Thérèse s'empare de nos filles; menons-les à Dieu, n'importe comment. »

Quelques-uns de ces couvents que madame de Maintenon aida de ses conseils, de son argent, de la protection du roi, devinrent en quelque façon des succursales de l'Institut de Saint-Louis, tant on y suivait scrupuleusement ses maximes et ses principes. Les principaux furent : l'abbaye de Gomerfontaine, dont était abbesse madame de La Viefville; le prieuré des Bénédictines de Bisy, dont était supérieure madame de La Mairie; les Bénédictines de Moret, les Ursulines de Mantes, celles de Niort, etc.

Gomerfontaine fut surtout pour madame de Maintenon un second Saint-Cyr : c'était une très-ancienne abbaye, tombée dans le désordre et le délabrement, et qu'elle s'efforça de restaurer. Dès que madame de La Viefville, qui avait été élevée à Saint-Cyr, en fut nommée abbesse, elle y envoya cinq ou six demoiselles comme novices ou religieuses, et mademoiselle d'Aumale comme maîtresse des pensionnaires, pour y rétablir l'ordre et la régularité. Le départ de cette petite *colonie* fut un événement : madame de Maintenon, devant toute la communauté et les demoiselles, les harangua, les embrassa, les conduisit jusqu'à la porte de la maison, en leur recommandant de « soutenir l'honneur de Saint-Cyr ». Gomerfontaine avait principalement pour pensionnaires des filles de la bourgeoisie; or, madame de Maintenon, en fondant l'Institut de Saint-Louis pour des filles nobles, ne voulait pas exclure les autres classes des bienfaits de l'éducation qu'elle y avait établie : « Nous ne nous conduisons pas d'après ces maximes antichrétiennes, disait-elle; Dieu n'a fait acception de personne. » Elle voulait au contraire que Saint-Cyr devînt le modèle de toutes les maisons d'éducation pour les femmes, principalement de celles où l'on élevait les

enfants de la bourgeoisie. Ainsi elle écrivait à l'abbesse de Gomerfontaine : « ... Je donnerais de mon sang pour communiquer l'éducation de Saint-Cyr à toutes les maisons religieuses qui prennent des pensionnaires : elles feraient de plus grands biens que nous, parce qu'elles élèvent des filles de la bourgeoisie, qui auront de plus grands établissements [1]. » Mais en exhortant ces maisons à suivre les maximes de Saint-Cyr, elle leur conseillait de les modifier d'après la naissance et la destination de leurs élèves : « Il faut, disait-elle à la même abbesse, il faut élever vos bourgeoises en bourgeoises. Il ne leur faut ni vers, ni conversations; il n'est point question de leur orner l'esprit. Il faut leur prêcher les devoirs de la famille, l'obéissance pour le mari, le soin des enfants, l'instruction à leur petit domestique, la modestie avec ceux qui viennent acheter, la bonne foi dans le commerce. Il faut qu'elles édifient leurs parents, leurs amis, leurs voisins, qu'elles donnent de bons conseils et de bons exemples... » Et comme les filles de bourgeois étaient mêlées dans ce couvent à des filles de gentilshommes : « Quoique toutes les âmes soient également précieuses à Dieu, il faut pourtant que l'instruction soit plus étendue pour la fille d'un gentilhomme que pour la fille d'un vigneron. Expliquez-leur librement la différence des conditions : dites-leur que Dieu est le roi de tous les états, que dans le ciel les rangs ne seront marqués que par les vertus, et que la plus pieuse de ses sujettes lui est toujours la plus agréable. Quand la grande demoiselle peignera la petite paysanne, la paysanne servira sans répugnance la demoiselle [2]... »

[1] *Lettres et entretiens sur l'éducation*, t. II, p. 295.

[2] *Lettres édifiantes*, t. V, p. 623. — Elle en disait autant aux demoiselles de Saint-Cyr :

« Ne comptez pour rien votre noblesse; n'en parlez jamais. A quoi vous

D'après le but qu'elle s'était proposé en fondant l'Institut de Saint-Louis, madame de Maintenon s'efforçait de placer ses chères filles, autant que leur vocation y convenait, plutôt dans le monde que dans les couvents. Elle aurait voulu que les vertus de Saint-Cyr, au lieu de s'enfouir dans les cloîtres sans utilité pour le prochain, allassent s'épanouir et se féconder dans les familles, et elle blâmait les Dames qui poussaient leurs élèves à être religieuses. Mais son grand chagrin était de voir que la plupart des demoiselles n'avaient d'autre vie à prendre, faute de bien, que celle du couvent ou du célibat près de leurs parents. Plusieurs avaient fait, grâce à sa protection et aux dons du roi, de beaux mariages : ainsi, outre celles que nous avons nommées en parlant des représentations d'*Esther*, mesdemoiselles de Bellebrunes épousèrent MM. de Forcet et de Mons, fermiers généraux; mademoiselle de Pardaillan, M. de Jouvenot; mademoiselle d'Auvergne de Lestang, M. de Colombe, commandant des gardes marines à Brest; mademoiselle de Braye, M. de Saint-Germain, et elle devint sous-gouvernante des filles du duc d'Orléans; mademoiselle Biodos de Casteja [1], M. de Lalande, gentilhomme du duc de Maine, et elle devint sous-gouvernante des enfants de France; les deux demoiselles de Normanville, l'une, le comte de Loubert,

servirait-elle, si vous n'aviez pas de vertu? n'est-ce pas elle qui fait la vraie noblesse? la vertu n'est-elle pas son origine? Ayez des égards pour tout le monde, et même du respect pour les personnes d'un certain âge et d'un certain état, quand bien même elles n'auraient pas de naissance; le monde est plein de ces sortes de personnes, et vous verrez, quand vous y serez, que l'on a avec elles les meilleures manières. Mettez-vous bien dans l'esprit, une fois pour toutes, que la noblesse n'est rien sans mérite, et que c'est au mérite que l'on doit l'honneur, l'estime et le respect, en qui que ce soit qu'il se trouve. »

[1] Née en 1672, mariée en 1695. Madame de Maintenon lui a écrit plusieurs lettres qu'on trouvera dans les *Conseils aux demoiselles*, t. Ier, p. 6 et suivantes. Voir aussi page 34 du même volume.

l'autre le président de Chailly; les deux demoiselles d'Osmond, l'une le marquis de Louvigny, l'autre le marquis d'Havrincourt, gouverneur d'Hesdin, colonel du régiment d'Artois-dragons. Enfin mademoiselle de Gruel, dont une sœur devint Dame de Saint-Louis, épousa le duc de la Force. D'autres avaient été épousées avec leur modique dot par des courtisans ambitieux qui comptaient sur la faveur de madame de Maintenon, ou bien par des gens de finance qui espéraient en tirer avantage et *se faire de la cour* : « ces mariages, disent les Dames de Saint-Louis, étaient très à la mode en ce temps-là. » Mais en général le nombre des filles de Saint-Cyr qui se mariaient convenablement était petit; aussi madame de Maintenon disait avec une tendre sollicitude : « Ce qui me manque, ce sont des *gendres*.... Je trouve peu d'hommes, mes chères enfants, qui préfèrent vos vertus aux richesses qu'ils peuvent rencontrer. » L'augmentation de soixante mille livres qu'elle obtint en 1698, et qui fut destinée exclusivement à former des dots aux demoiselles, remédia au mal, mais incomplétement, car il sortait quelquefois trente demoiselles par année, et l'on ne pouvait donner trois mille livres à chacune d'elles; aussi l'objet continuel des Dames était d'augmenter par leurs épargnes la dot des filles ou le nombre des filles dotées : « c'étaient là les aumônes dont leurs fondateurs les avaient chargées. » Madame de Maintenon songea plusieurs fois à doubler ce fonds de soixante mille livres au moyen de la sécularisation de quelque bien ecclésiastique; mais Louis XIV recula devant la résistance que ferait le clergé. Elle n'eut pas plus de succès lorsqu'elle lui demanda de supprimer les places de religieuses qui étaient à sa nomination dans les abbayes royales, et de consacrer les fonds de ces places à des dots de demoiselles. Alors elle se tourna d'un autre côté et fit demander aux

états d'Artois, de Bourgogne et de Languedoc, de faire les fonds des dots des élèves de Saint-Cyr qui, nées dans ces provinces, viendraient à s'y marier. Ces états avaient demandé au roi la fondation de succursales de Saint-Cyr dans leurs provinces, en s'engageant à pourvoir en partie aux dépenses de ces établissements. Mais les désastres de la fin du règne de Louis XIV firent avorter et le projet de ces états et la demande de madame de Maintenon. Tout ce qu'elle put faire, en définitive, pour assurer le sort d'un plus grand nombre de demoiselles, fut de faire exécuter strictement l'article de la fondation qui leur donnait les places de *régales* dans les abbayes royales, et de faire mettre la signature du roi au contrat de celles qui se mariaient, honneur qui était toujours accompagné de quelques mots précieux de la bouche royale et qui devenait pour l'époux un titre de recommandation.

Les noces de quelques-uns de ces mariages se firent soit à Saint-Cyr, dans le dehors de la maison, soit chez M. Chamillard à Paris. Madame de Maintenon en faisait les frais; elle accompagnait alors la bénédiction qu'elle donnait à ses chères filles de quelques cadeaux utiles, d'adieux pleins de tendresse et des plus sages conseils. « Qu'on voie partout et toujours, leur disait-elle, que vous avez été élevée à Saint-Cyr. — Soyez l'exemple de votre province; si vous répondez à l'éducation que vous avez reçue ici, vous porterez de grands trésors à votre mari, puisque vous serez pieuse, complaisante, douce, modeste, retirée, appliquée à vos devoirs, et imitant le plus que vous pourrez la femme forte dont nous avons tant parlé ensemble[1]. »

Comme sa tendresse pour ses chères filles n'était pas

[1] *Lettres édifiantes*, t. V, p. 237.

« enfermée dans le cloître de Saint-Cyr[1] », elle resta en correspondance avec quelques-unes, rendit à toutes les services dont elle fut capable, fit même des dons d'argent à celles dont les parents étaient pauvres. Elle en reçut les marques les plus tendres de reconnaissance et de vénération. Rien ne la toucha plus que de voir l'une d'elles, mariée en Bourgogne, faire cent lieues dans le but unique de lui faire bénir son premier enfant.

Les instructions de madame de Maintenon « aux demoiselles qui doivent retourner dans le monde à dessein de s'y établir » sont nombreuses. Nous citerons seulement quelques traits de celle qu'elle écrivit en 1717, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Ce fut en quelque sorte son testament à ses chères filles; aussi elle y parle de son œuvre avec une ardeur, une solennité qui témoigne bien que Saint-Cyr a été la grande pensée de sa vie. Elle ordonna que cette instruction fût imprimée et qu'elle fût emportée par les demoiselles qui retournaient dans le monde.

« Elles ont deux écueils à éviter : le premier est de vouloir vivre dans le monde comme à Saint-Cyr; le second est de vivre tellement à la façon du monde, qu'il ne paraisse plus aucun vestige de la bonne éducation qu'on a reçue dans cette maison. La première manière de vivre, quoique bonne et sainte, serait impraticable et trop importune; la seconde façon d'agir ridicule, surprenante et scandaleuse. Il faut donc retenir de Saint-Cyr la piété, la modestie, la douceur, la docilité, la vie réglée, la crainte de Dieu et la fidélité à tous ses devoirs, et il faut joindre à toutes ces vertus une façon d'agir noble, libre, aisée, commode, paisible, uniforme, qui ne rebute personne et qui fasse plaisir à chacun....

[1] *Lettres édifiantes*, t. V, p. 543.

» ... Celles qui se croient appelées à l'état de mariage doivent être persuadées qu'elles y parviendront plutôt par la modestie, la pudeur, la retenue et les autres vertus qui rendent les femmes plus respectables, que par l'enjouement, la parure, le luxe des habits, les nudités et la trop grande liberté. Les jeunes hommes sages et vertueux qui pensent à se marier veulent des épouses sages, retenues, modestes et vertueuses; mais les folâtres au contraire, qui ne pensent qu'à se divertir et à passer le temps, s'arrêtent volontiers auprès des demoiselles volages et mondaines; puis, lorsqu'il est question d'engagements, ils se retirent sous différents prétextes et les laissent languir dans le désir d'un établissement honnête et commode, dont elles s'écartent elles-mêmes par une trop grande liberté et un trop grand empressement d'y parvenir.

» Lorsque la divine Providence leur présente, par le choix de leurs parents ou de quelques autres personnes sages et bien affectionnées à leur vrai bien, une occasion favorable de se marier bien chrétiennement, elles doivent la recevoir comme de la main de Dieu avec reconnaissance, la ménager avec soin, et ne jamais rien faire ni souffrir dont les yeux de Dieu puissent être offensés et dont elles-mêmes puissent rougir. Une demoiselle chrétienne qui est chaste, pure, modeste, est déjà dotée d'une façon très-avantageuse. Elle doit, au reste, prendre un époux qu'elle puisse aimer et avec lequel elle puisse vivre commodément et mourir saintement. Il faut qu'il ait du bien, mais le principal est qu'il soit homme sage, doux, sensible, vertueux et bon chrétien.

» Elles doivent sur toutes choses prendre bien garde d'entrer dans le mariage avec des vues pures d'y glorifier Dieu, de s'y sauver et d'y élever des enfants dans sa sainte crainte et son divin amour. Elles doivent dresser et purifier

leurs intentions et se préparer à la grâce du mariage, si nécessaire pour toute la suite de leur vie, par les sacrements de pénitence et d'eucharistie.

» Nous n'entrerons pas dans le détail des devoirs des personnes mariées; il suffit de dire qu'une demoiselle de Saint-Cyr que Dieu a appelée au saint état du mariage doit aimer son époux après Dieu plus que toute autre personne; qu'elle doit le respecter et lui obéir en toutes choses selon Dieu; qu'elle doit aider à le sauver, le supporter dans ses défauts, le consoler dans ses peines, et lui être fidèle jusqu'à la mort....

» ... Celles d'entre elles qui veulent rester dans le monde et ne pas se marier, ou qui ne le peuvent pas faire d'une façon convenable, doivent être extrêmement sur leurs gardes, pour ne pas trop s'exposer si elles restent dans leurs propres familles; que si elles peuvent en sortir, elles seront plus à l'abri dans des communautés de filles régulières en qualité de pensionnaires, et alors elles pourront sans peine continuer la vie qu'elles ont menée à Saint-Cyr. Quant à celles qui seraient ennemies de tout assujettissement et qui ne voudraient ni se faire religieuses ni se marier, mais demeurer filles dans la vue d'une plus grande liberté, je ne les croirais pas bien assurées ni pour leur repos, ni pour leur honneur, ni pour leur salut. Il faut un état fixe qui arrête la légèreté de l'esprit et l'inconstance du cœur; autrement il arrive souvent qu'après avoir refusé de bons partis dans un âge favorable, on s'engage follement et sans bienséance dans un âge avancé; on prépare la scène au public et on se rend malheureuse pour le reste de ses jours.

» Enfin, quelque âge qu'elles aient, en quelque état qu'elles se trouvent, quelque parti qu'elles prennent, elles doivent ne jamais oublier qu'elles sont nées demoiselles,

qu'elles sont chrétiennes, qu'elles ont été élevées noblement et saintement à Saint-Cyr dans la royale maison de Saint-Louis, et qu'à tous égards elles ont des devoirs importants à remplir, si elles veulent, en mourant, être en état de rendre grâces à Dieu de tant de biens différents qu'elles ont reçus de sa bonté sur la terre et en recevoir le comble dans le ciel [1]. »

Ces conseils si sages n'étaient pas donnés aux demoiselles seulement à leur sortie de Saint-Cyr; dès qu'elles arrivaient dans la classe bleue, madame de Maintenon les instruisait des devoirs d'une femme chrétienne dans le monde, des obligations et des peines du mariage, dissipant toutes les illusions qu'elles pouvaient avoir à ce sujet, leur citant les exemples de leurs compagnes, surtout de celles qui avaient de mauvais maris.

« Dieu a soumis notre sexe au moment qu'il l'a créé. La faiblesse de notre esprit et de notre corps a besoin d'être conduite, soutenue et protégée; notre ignorance nous rend incapables de décision, et nous ne pouvons, sans l'aide de Dieu, gouverner que dépendamment des hommes [2].

» Les bons mariages ne sont pas ceux où l'on ne souffre rien du tout, mais ceux où il y en a un des deux qui souffre de l'autre sans rien dire, ou bien quand ils ont assez de vertu pour se supporter tour à tour.... Avec un mari, le mieux est de ne jamais se plaindre : ce n'est pas par des plaintes qu'on les ramène. Il faut avoir assez de sagesse et de vertu pour passer entre Dieu et soi ce qu'on peut dérober à la connaissance des autres [3].

» Vous éprouverez dans le mariage combien l'obéissance de Saint-Cyr est douce en comparaison de celle qu'il faut

[1] *Conseils et instructions aux demoiselles*, etc., t. Ier, p. 150.

[2] *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 192.

[3] *Conseils aux demoiselles*, t. Ier, p. 41.

avoir pour son mari, dont il vous faudra étudier l'humeur et les volontés pour aller au-devant de tout ce qu'il peut désirer. Cependant votre devoir est de lui obéir en tout ce qui n'est pas péché, et c'est à quoi votre salut est attaché. ... Vous devez regarder votre mari comme votre maître; vous devez l'aimer, le respecter, le servir : c'est l'arrêt de Dieu. Qu'il vous trouve toujours gaie, soumise, occupée de lui, toujours prête à souffrir ses bizarreries et ne le faisant pas souffrir des vôtres. Que vos prières soient plus ou moins longues, selon son goût : vous prierez par cette complaisance[1]. »

Madame de Maintenon eut beaucoup de peine à décider les Dames de Saint-Louis à parler comme elle du mariage, et elle leur fit à ce sujet des exhortations très-vives : « La plupart des religieuses n'osent prononcer le nom de mariage : saint Paul n'avait pas cette sorte de scrupule, car il en parle très-ouvertement. Je vous ai vu ce faible; je voudrais qu'il fût détruit ici pour toujours. C'est un travers qui est insoutenable dans une maison comme la vôtre, de n'oser y parler d'un état qui est le fondement de la société, que plusieurs de vos demoiselles embrasseront, dont vous devez les rendre capables de remplir les devoirs, d'un sacrement institué par Jésus-Christ, honoré de sa présence, dont les apôtres détaillent les obligations. Il y a certainement bien plus d'immodestie à ces façons-là qu'il n'y en a à parler de ce qui est innocent et dont tous les livres de piété sont remplis. Quand vos demoiselles auront passé par le mariage, elles verront qu'il n'y a pas de quoi rire, rien n'étant plus grave qu'un pareil engagement. Il faut les accoutumer à en parler sérieusement, chrétiennement et même tristement, car c'est l'état où l'on éprouve le plus de tribulations, même dans les meilleurs,

[1] *Conseils aux demoiselles*, t. Ier, p. 9.

et leur apprendre que plus des trois quarts sont malheureux [1]. »

D'après la peine qu'elle se donnait pour trouver des époux à ses filles, madame de Maintenon devait s'inquiéter surtout du sort des demoiselles qui ne se marieraient pas. Aussi elle les entretenait souvent de leur mauvaise fortune et des moyens de la supporter, « leur disant que celles qui embrasseraient la vie religieuse auraient une existence assurée, mais que la plupart des autres seraient empêchées de se marier par leur peu de bien, et qu'elles devaient redoubler d'efforts pour vivre honnêtement et chrétiennement dans la pauvreté, le célibat étant un état aussi triste que dangereux....

« Vous retournerez la plupart, ajoutait-elle, en sortant d'ici, avec un père ou une mère veufs ou infirmes ou bizarres, chargés d'enfants dont vous irez augmenter le nombre, passant bien souvent vos journées à travailler.... Il y en aura d'autres, et ce seront les plus heureuses, qui se trouveront dans le fond d'une campagne à vivre en ménagères, à veiller sur les domestiques, voir s'ils s'acquittent bien chacun de leurs fonctions, si le labourage se fait bien, s'ils ont soin des bestiaux, des poules, des dindons, et qui enfin souvent seront obligées de mettre la main à l'œuvre [2]. Si quelqu'un, mes enfants, a besoin de faire un amas de piété et de vertu, c'est assurément vous autres, puisque, selon les apparences, vous serez exposés à bien des choses pénibles. » Elle les préparait à la vie réelle en leur montrant toutes les misères, toutes les humiliations qu'elles auraient à supporter « dans un temps où

[1] *Lettres et entretiens sur l'éducation*, t. II, p. 95. — *Lettres édifiantes*, t. VI, p. 200.

[2] *Lettres édifiantes*, t. V, p. 660. — *Conseils aux demoiselles*, t. Ier, p. 90 et 95.

l'argent fait tout ». — « Faites-vous donc un grand fonds de piété, de vertu et de bons principes, pour qu'ils vous soient une ressource au besoin dans la suite de votre vie, qui ne sera pas aussi douce et aussi unie qu'elle est ici. Vous ne connaissez pas les afflictions, mes enfants; mais comptez que vous n'en manquerez pas dans la suite [1].... Abaissez-vous, mes chères filles; Dieu n'a permis le grand déchet de la noblesse que pour l'humilier et peut-être pour punir quelques-uns de vos ancêtres qui ont abusé de leur autorité et de leurs richesses; abaissez-vous donc pour répondre aux desseins de Dieu. Je ne veux pas dire par là de vous abaisser le cœur, au contraire; il faut l'avoir rempli d'une bonne gloire et bien placée pour ne jamais faire de bassesse; mais je vous conjure de prendre des idées du monde qui soient justes et conformes à la vérité [2]. »

Tel était le langage pénétrant, vrai, persuasif de la fondatrice de Saint-Cyr, lorsque, dans les classes ou sous les grands ombrages du jardin, elle se voyait entourée de jeunes filles, rayonnantes de vie et d'espérance, qui l'écoutaient l'œil humide et le cœur ému; « douces colombes, lui disait un saint évêque, dont les ailes devaient l'emporter au ciel. » Les entretiens de madame de Maintenon avec ses chères filles sur un sujet si important et si délicat, ses lettres, ses avis sur ce même sujet, donnèrent naissance à des écrits remarquables, les plus parfaits qui soient sortis de sa plume : ce sont les *Conversations* et *Proverbes* composés pour l'éducation des demoiselles de Saint-Cyr [3].

Madame de Maintenon, voulant varier et multiplier ses

[1] *Lettres édifiantes*, t. V, p. 249.

[2] *Conseils aux demoiselles*, t. Ier, p. 90.

[3] Je les ai publiées dans les *Conseils aux demoiselles qui entrent dans le monde*, 2 vol. in-18.

instructions sur les dangers du monde et sur la conduite que les demoiselles élevées dans la royale maison de Saint-Louis devaient y tenir, imagina, avec son bon sens tout pratique, de les présenter sous une autre forme, plus saisissante, plus vive, plus attrayante. C'est alors qu'elle se mit à écrire les *Conversations,* où, au moyen d'un dialogue amusant et à l'abri d'une fiction dramatique, elle put sans danger traiter tous les sujets de morale, donner les enseignements les plus familiers, entrer dans les détails les plus directs, enfin frapper l'esprit, pénétrer le cœur de ses chères filles, et « les instruire en les divertissant ».

« Ces Conversations, dit Languet de Gergy, pleines d'esprit, de sentiment, de reparties vives et agréables, sont préparées pour chaque classe et proportionnées à l'âge des enfants. » — « Je ne trouve rien de plus sensé, ni de plus divertissant, écrivait l'évêque de Chartres, Godet-Desmarets. Je ne sais rien de plus propre aux enfants pour leur insinuer la sagesse, et tout se sent, dans ces écrits, de la source dont ils viennent[1]. »

Les Conversations, encore bien qu'elles aient été écrites sans prétention, au courant de la plume, à mesure qu'un sujet d'instruction se présentait, sont presque toutes des chefs-d'œuvre de bon sens, de grâce et d'esprit. Nulle part la raison, cette raison que madame de Maintenon définit en des termes dignes de Platon, ne parle un langage plus agréable, plus séduisant, plus imprévu; le style en est net, ferme et précis; les définitions sont si ingénieuses, si naturelles, si concises, si justes, qu'elles semblent moulées dans les mots qui les expriment. Quelques-unes paraissent, par le bon goût du sujet, la vivacité, la délicatesse des pensées, même par la subtilité du dialogue, des réminiscences de la jeunesse de madame de Maintenon et des

[1] *Lettres et entretiens sur l'éducation des filles,* t. Ier, p. 201.

hôtels d'Albret et de Richelieu ; elles reproduisent la forme, la pensée générale des conversations fines et choisies de la société polie du dix-septième siècle.

Ces petites compositions dramatiques eurent un très-grand succès à Saint-Cyr, et même à la cour. « Le roi, dit Languet de Gergy, et les princes qui l'accompagnaient dans ses visites, goûtèrent beaucoup ces exercices, et madame de Maintenon en proposa quelques-uns où elle faisait entendre aux uns et aux autres de bonnes vérités. » La duchesse de Bourgogne y prit un très-grand plaisir, et plus d'un avis lui fut donné, plus d'un blâme lui fut adressé sous le couvert de ces jeux d'esprit ; elle aimait à y faire elle-même son personnage. Quelques Dames imitèrent madame de Maintenon et composèrent aussi des Conversations, mais elles n'y réussirent pas, sauf madame de Glapion. Enfin les demoiselles se mirent elles-mêmes de la partie, mais madame de Maintenon leur défendit ce genre d'écrits : « Arrêtez tout court les *Conversations* des demoiselles, écrivait-elle à madame de Berval ; elles n'ont pas assez d'expérience pour rien dire de bon : ce seroit une perte de temps et de papier qui les exciteroit sur l'esprit et rendroit orgueilleuses celles qui y réussiroient le mieux. »

Les *Proverbes* furent composés dans le même but et pour le même objet que les Conversations. Cependant ils sont généralement inférieurs en mérite aux Conversations : ils ont été faits surtout pour habituer les demoiselles à parler, à entendre les divers langages de la société, pour leur donner une idée des travers et des habitudes du monde, enfin et surtout pour les amuser. La moralité de quelques-uns n'est pas facile à saisir ; les traits de mœurs contenus dans ces petites scènes sont souvent plus curieux qu'utiles ; mais presque tous sont vivement dialogués ; les caractères s'y présentent, s'y dessinent nettement en quelques lignes ;

l'intérêt dramatique, malgré l'exiguité de l'espace et du sujet, ne faiblit pas; enfin, on imagine facilement le plaisir que devaient avoir les demoiselles de Saint-Cyr à représenter des jeunes filles coquettes, des mères grondeuses, de beaux gentilshommes, des servantes ou des valets bavards; on imagine surtout les joyeux éclats de rire de l'innocent auditoire en écoutant les bons mots des proverbes : *Rien de plus orgueilleux qu'un gueux revêtu; Bon cheval de trompette ne s'effraye pas du bruit; Les femmes font et défont les maisons*, etc.

Les Conversations et les Proverbes, avec les Lettres de madame de Maintenon, témoignent que Saint-Cyr forme un coin important et mal connu de la littérature du grand siècle. On parlait en effet dans cette maison une langue que madame de Maintenon y avait apportée, qu'elle tenait des hôtels de Richelieu et d'Albret, de la société de mesdames de Coulanges, de Sévigné, de La Fayette, langue qu'avait rendue plus grave et plus chrétienne la lecture ou la fréquentation de saint François de Sales, de Bourdaloue, et même de « MM. de Port-Royal ». Cette langue forme une nuance très-délicate de la langue du grand siècle : elle n'a ni la majesté éclatante de Bossuet, ni l'abondance élégante de Fénelon, ni l'entrain si séduisant de madame de Sévigné; mais, par sa clarté, sa fermeté, sa simplicité, elle marque le passage entre la langue forte, nerveuse, naïve, incorrecte du dix-septième siècle, et la langue tantôt vive et railleuse, tantôt emphatique et sentimentale du dix-huitième; enfin, madame de Maintenon, avec Massillon qui est plus élégant et moins naturel, forme la transition entre la partie du dix-septième siècle que prolongent madame de Sévigné et Bossuet, et la partie du dix-huitième siècle que commencent Fontenelle et Voltaire. Son style est naturel, posé, serein, uni; il est, comme la personne

même de madame de Maintenon, sérieux et agréable, et garde de la noblesse jusque dans le trait et la raillerie. La qualité qui y domine, c'est le sentiment et le goût du bon et du vrai, c'est la *solidité :* j'appuie sur ce mot, familier à madame de Maintenon, que Louis XIV appliquait très-justement à cette dame, qu'on employait journellement à Saint-Cyr. Ce beau langage, ce beau style, s'étaient communiqués tout naturellement aux Dames de Saint-Louis ainsi qu'à leurs élèves : madame de Maintenon trouvait elle-même qu'on écrivait très-bien à Saint-Cyr, et elle s'en plaignait souvent comme d'une recherche contraire à la simplicité de l'éducation qu'on doit donner aux femmes. En effet, les lettres de mademoiselle d'Aumale, les écrits des Dames de Saint-Louis, leurs Mémoires, les Entretiens de madame de Glapion reflètent les pensées, les expressions, les tours de phrase de madame de Maintenon, enfin l'esprit de la fondatrice continua d'animer Saint-Cyr si pleinement et en toutes choses, qu'on retrouve son style dans la correspondance des dernières Dames de Saint-Louis et jusque dans leur agonie en 1793 [1].

[1] Voir chapitre seizième.

CHAPITRE DOUZIÈME.

SAINT-CYR PENDANT LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE.

Le testament de Charles II et « les nouvelles grandeurs qu'il apporta dans cette *grandissime* maison de France » (c'est ainsi que s'exprime madame de Maintenon) furent accueillis et célébrés à Saint-Cyr par de vives démonstrations de joie. La fondatrice regarda d'abord ce bonheur inespéré comme une récompense de la piété du roi et de sa persévérance dans le bien. Mais quand la guerre eut été marquée par de grands revers, quand les plans, la sagesse, les efforts de Louis XIV furent continuellement renversés par une fortune implacable, madame de Maintenon se trouva soumise à de terribles épreuves. Elle avait cru, en arrachant le roi à ses désordres, en lui faisant mener une vie chrétienne et dévouée au bien de ses sujets, préparer des années de félicité au royaume; et depuis le moment de sa faveur, la France n'avait, pour ainsi dire, éprouvé que des calamités : « elle ne semblait, disait-elle, avoir été placée près du trône de Louis XIV que pour assister à l'éclipse de sa gloire. »

Dans ce grand mécompte, Saint-Cyr fut son refuge : « Jamais, disait-elle, mon Saint-Cyr ne m'a été si nécessaire et pour me cacher et pour me consoler[1]. » Devant la

[1] Lettre du 22 juillet 1708 à madame du Pérou. — A la suite de cette phrase, une note des Dames de Saint-Louis s'exprime ainsi : « C'est qu'elle pleurait amèrement tous les malheurs publics, les prises de villes, les pertes de batailles, la mort de tant de gens et souvent de ses amis qui avaient péri, et cependant il fallait qu'elle parût toujours les yeux secs devant le roi, les princes et madame la duchesse de Bourgogne. » (*Avis aux religieuses de Saint-Louis*, p. 1252.)

cour, elle supportait les tribulations du roi et de l'État avec calme et sérénité; mais elle était en secret dévorée de chagrins et avait presque toujours la fièvre. Quand elle se sentait épuisée de sa contrainte, elle s'enfuyait à Saint-Cyr pour y pleurer librement et épancher ses douleurs dans le sein de ses chères filles, surtout auprès de madame de Glapion, qui était, dans ces tristes circonstances, sa confidente ordinaire.

« J'ai, lui disait-elle, sur les peines du roi, des princes et de l'État, un degré de sensibilité que Dieu seul connaît... Mon imagination est sans cesse tendue de deuil... J'ai toujours à l'esprit l'Espagne presque perdue, la paix qui s'éloigne de plus en plus, les misères que j'apprends de tous côtés, mille gens qui souffrent sous mes yeux et que je ne puis soulager; du côté de la piété tous les excès qui règnent présentement. Tout cela m'agite à un point inconcevable, et j'ai le cœur si serré que j'ai toujours les larmes aux yeux. Je me dis à moi-même : Qui m'assurera que le roi ne répondra pas de tout cela? car nous sommes obligés à tout le bien que Dieu demande de nous, et nous lui rendrons compte de tout le mal que nous aurions pu empêcher. En vérité, la tête en est quelquefois prête à me tourner; je crois que si l'on ouvrait mon corps après ma mort on trouverait mon cœur sec et tors comme celui de M. de Louvois[1]. »

Que de fois, pendant cette fatale guerre, on reçut d'elle des lettres ainsi conçues : « Enfin la nouvelle de la mer arriva hier : ce qui s'y est passé est plus glorieux qu'utile; le champ de bataille nous est demeuré; mais notre perte est grande par le nombre d'officiers tués et blessés; il y en a une prodigieuse liste que mademoiselle d'Aumale vous

[1] *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 278. — Voir dans cet ouvrage la note qui accompagne ces mots : *mon cœur sec et tors*, etc.

enverra ; j'y ai vu des noms de nos filles [1] !... » Que d'autres fois on la vit arriver triste, sombre, la tête cachée dans ses coiffes, renfonçant ses larmes! Elle descendait de sa voiture, courbée par la douleur plus encore que par les ans, et s'acheminait lentement, silencieusement vers son oratoire. La supérieure venait à elle, n'osant l'interroger : « Dieu nous éprouve encore », lui disait tout bas madame de Maintenon. Aussitôt le bruit d'une nouvelle défaite se répandait dans la communauté, et bientôt parmi les demoiselles consternées, qui toutes, dans le malheur public, avaient quelque malheur domestique à craindre. On allait à l'église, on implorait les miséricordes de Dieu pour le roi, pour la France, et souvent au milieu des prières éclataient des sanglots!... Et combien cette désolation devenait plus grande quand le soir le roi venait, selon sa coutume, entendre le salut! Louis XIV, portant plus dignement le malheur qu'il n'avait porté ses prospérités, paraissait plein d'une tristesse grave et sereine, plein de la plus humble, de la plus constante résignation; il parlait aux Dames de ses revers avec un visage égal, il les attribuait simplement à lui-même, et leur demandait de redoubler leurs prières; puis il aimait à s'entourer des rejetons de sa noblesse moissonnée à Hochstett et à Ramillies; il s'efforçait de sourire à ces pauvres orphelines qui entonnaient en pleurant le cantique royal; il s'arrêtait devant chacune d'elles, et d'une voix qui n'était plus calme il tâchait de consoler tantôt les filles de d'Aubigny, colonel des dragons, de Bernière, major du régiment des gardes, de Cateuil, capitaine de dragons, tués à Ramillies; tantôt celles de Kercado, mestre de camp du royal-étran-

[1] Lettre à madame de Fontaines du 14 septembre 1704. — Il s'agit de la bataille de Velez-Malaga gagnée par le comte de Toulouse sur la flotte anglo-hollandaise.

ger, de Villiers, maréchal de camp, de d'Escoubleau, capitaine au régiment de la reine, tués devant Turin. « Beaulieu, dit-il un jour à une pauvre fille qui se jetait à ses genoux en sanglotant, votre père est mort honorablement à mon service; si mes ministres venaient à l'oublier, priez madame de m'en faire souvenir. » Chaque famille de la noblesse eut tant de morts, de blessés, de prisonniers dans cette funeste guerre, que Saint-Cyr devint insuffisant pour les places demandées, et que, sans l'embarras des finances, on eût porté le nombre de ces places à quatre cents. « Le roi, écrivait madame de Maintenon en 1712, est accablé de filles dont les pères ont été tués ou estropiés dans ces dernières campagnes. »

Jamais on ne fit plus de prières à Saint-Cyr : chaque expédition, chaque combat, chaque événement de cette guerre fut marqué par des messes, des processions, des neuvaines. Pendant que Louis XIV et ses ministres préparaient les plans de campagne et les moyens de vaincre la coalition, madame de Maintenon et les Dames de Saint-Louis imploraient sans relâche les secours d'en haut, sollicitaient toutes les maisons religieuses de faire avec elles un concert de prières, et soulevaient pour ainsi dire toutes les âmes pieuses de la France pour forcer la miséricorde de Dieu. « Faites-vous des saintes, leur disait sans cesse madame de Maintenon, pour nous obtenir la paix. »

Ainsi quand Jacques III (1708) tenta un débarquement en Écosse, sa mère le recommanda aux prières des Dames de Saint-Cyr en disant « qu'il partait avec des sentiments si chrétiens et si pleins d'amour et de reconnaissance pour le roi, qu'elle ne pouvait y penser sans consolations » ; et madame de Maintenon écrivit à Saint-Cyr et aux principales communautés de Paris : « Vous êtes trop bonnes Françaises et trop attachées au roi pour ne pas

faire toutes les prières possibles en faveur du roi d'Angleterre : son arrivée en Écosse peut nous donner la paix[1]. » L'expédition échoua, et la veuve de Jacques II remercia les Dames de Saint-Louis « de toutes les prières qu'elles avaient faites, leur en demandant par charité la continuation, afin d'obtenir de Dieu les grâces nécessaires pour profiter d'une si grande épreuve[2] ».

Dans cette même année, le duc de Bourgogne, avant de partir pour prendre le commandement de l'armée de Flandre, se recommanda aussi aux prières des Dames; et la duchesse de Bourgogne vint plusieurs fois à Saint-Cyr prier des heures entières pour la gloire de son époux. « ... Il n'y a pas de Française, disait madame de Maintenon, plus attachée qu'elle au bonheur de ce pays-ci. Elle fait les délices du peuple et de la cour. » Aussi la défaite d'Oudenarde, causée par le mauvais accord du duc de Bourgogne et du duc de Vendôme, fut-elle ressentie par toute la maison comme une disgrâce personnelle; la consternation y fut si grande que madame de Maintenon crut nécessaire d'écrire aux Dames quelques jours après : « Les affaires de Flandre ne sont pas en si mauvais état; la plupart de nos troupes dispersées sont revenues; peu de gens sont demeurés sur la place; il y a moins de prisonniers qu'on ne disait; mais je crains que la confiance outrée de M. de Vendôme ne nous attire encore quelque malheur[3]... » En réalité, madame de Maintenon était désolée, car à la princesse des Ursins elle écrivait : « Je vois tout perdu et je ne me permets pas la plus petite espérance. Vous connaissez trop le roi pour juger de ses sentiments par les miens; il ne peut me communiquer la moindre partie de

[1] *Lettres édifiantes*, t. VI, p. 13 et 15.
[2] *Id.*, t. VI, p. 25.
[3] *Id.*, t. VI, p. 86.

son courage, et je ne puis lui inspirer la plus petite de mes craintes[1]. »

A l'époque du siége de Lille, toutes ces appréhensions redoublèrent. « Les prières de quarante heures étaient partout. Madame la duchesse de Bourgogne passait les nuits à la chapelle; à son exemple, les femmes qui avaient leurs maris à l'armée ne bougeaient des églises. La frayeur était peinte sur tous les visages; et cette horreur dura près d'un mois!... Le roi avait écrit aux évêques pour qu'ils fissent faire des prières publiques, en des termes qui convenaient au danger : on peut juger quelle en fut l'impression et l'alarme générale[2]. » — « Je ne sais pas dissimuler avec vous, mes chères filles, écrivait madame de Maintenon, et mes lettres ne peuvent vous donner que de la douleur. Je suis dans des inquiétudes continuelles sur le dénoûment de la campagne. M. le duc de Bourgogne est à la tête d'une puissante armée, remplie de bonne volonté; sa situation est bonne, il ne manque de rien; mais on prétend qu'il ne saurait revenir en France sans donner une bataille, qui me serre continuellement le cœur... Notre roi est le seul qui se possède toujours avec la même égalité d'humeur, d'esprit et d'occupation... Sa piété, son courage augmentent avec les revers : il ne transpire rien de la douleur dont il est déchiré[3]... Et si vous pouviez voir quels sont ses travaux et ses chagrins! Il est toute la journée dans son cabinet à faire des comptes; il ne les quitte point qu'il ne les ait achevés, et il ne s'en décharge point sur ses ministres. Il ne se repose sur personne du règlement de ses armées, il possède le nombre de ses troupes et de ses régiments en détail comme je possède les bandes de vos classes.

[1] *Lettres à la princesse des Ursins*, t. Ier, p. 303.

[2] Saint-Simon, t. VI, p. 333.

[3] Lettres du 4 août et du 20 octobre 1708.

Il tient plusieurs conseils par jour, où l'on traite d'affaires fâcheuses, de la guerre, de la famine et d'autres afflictions [1]. »

Comme on le voit, madame de Maintenon, quand elle était à la cour, ne manquait pas d'entretenir ses chères filles de tous les faits de la guerre; et quand elle était à Saint-Cyr, Louis XIV en faisait autant et lui envoyait soit un de ses écuyers [2], soit des billets dont le laconisme et la simplicité contrastent avec la grandeur des événements [3]. C'était le sujet ordinaire de ses conversations avec les Dames pendant les récréations. Tantôt elle leur parlait de l'affliction du roi après le désastre de Hochstett : « Il est très-sensible à l'honneur de la nation, et ne revient point des quinze mille Français qui se sont rendus sans tirer un seul coup... Priez Dieu qu'il bénisse ses armes! » Tantôt elle leur racontait la défaite de Ramillies : « J'en ai été frappée, abattue, pétrifiée dans le premier moment; mais je reprends courage et je me trouve un peu petite-fille d'Agrippa d'Aubigné. »

On sait comment en 1709 toute la France était pleine d'anxiété sur la marche de notre dernière armée et sur les opérations qui amenèrent la bataille de Malplaquet. La maison de Saint-Louis prit grande part à ces transes patriotiques, et le jour de la bataille (10 septembre), madame de Maintenon écrivait à madame du Pérou : « Les

[1] *Lettres et entretiens sur l'éducation*, t. II, p. 42.

[2] « Un écuyer du roi vint à Saint-Cyr et me fit dire de venir au parloir. J'appris la bataille gagnée (Villaviciosa). Nos trois cent trente filles commencèrent par aller remercier Dieu. On leur permit de se réjouir, et les récréations durent encore. » (Lettre à la princesse des Ursins, t. II, p. 133.)

[3] Le 26 mars 1702, il lui écrit : « Je viens d'apprendre par un courrier venu de Calais la mort du prince d'Orange. Les Anglais avaient fait fermer les ports pour la tenir secrète. Je vous prie de revenir en hâte à Versailles. »

Le 10 décembre 1710 : « Les ennemis se sont retirés, et le roi d'Espagne est maître de Madrid. J'ai cru que vous ne seriez pas fâchée de savoir cette nouvelle, en attendant que nous sachions un plus grand détail. »

armées sont en présence en Flandre. Un courrier l'est venu dire au roi à cinq heures du matin. Mettez toute la maison en prières, je vous en conjure, et allez toutes offrir le saint sacrifice pour prier Dieu de nous protéger. » La bataille fut perdue, mais l'héroïsme des combattants dans cette « action glorieuse et malheureuse », ainsi que l'appelle Boufflers[1], sembla ranimer madame de Maintenon, et loin de persévérer dans son désespoir, elle écrivait : « L'armée que le maréchal de Boufflers a conservée par sa belle retraite ne demande qu'à retourner au combat, et nos soldats et nos officiers, en se faisant couper les bras et les jambes, assurent qu'ils n'y ont aucun regret; les mourants en disent autant pour la vie; enfin tout ce qu'on nous mande du Quesnoy est aussi héroïque que ce que nous lisons dans l'histoire romaine. »

C'est dans sa modeste chambre de Saint-Cyr que madame de Maintenon avait ces élans patriotiques; c'est de là qu'elle écrivait à la princesse des Ursins, au duc de Noailles, au comte d'Harcourt, ces lettres si chaleureuses, si sensées, où elle parle des hommes et des choses de ce temps comme la postérité en parlera; c'est là qu'elle leur exposait avec une douleur si profonde les humiliations que les ennemis faisaient subir à Louis XIV et la terrible nécessité de les supporter. « Le salut du peuple, disait-elle à madame des Ursins, est la première obligation du roi. » Et au comte d'Harcourt : « Est-il possible que vous sachiez l'état où est le royaume et que vous trouviez que le roi offre trop pour la paix? Croyez-vous qu'on doive tenir à quelque place plus ou moins quand le peuple est à la der-

[1] Dans une lettre inédite à madame de Maintenon, le chevalier de Saint-Georges (Jacques III), qui assistait à la bataille, dit « qu'elle a été plus glorieuse pour les Français que malheureuse pour la France, de l'aveu même des ennemis. » (Archives du château de Mouchy.)

nière extrémité, que la noblesse est encore à proportion plus ruinée, que tout commerce est cessé, qu'on n'a pas un vaisseau en mer et qu'on ne sait plus où prendre de l'argent? Voici une grande marque de mon estime, monsieur, de croire que personne ne saura jamais ce que je vous mande, je vous en conjure [1]. »

Mais quand les conditions insolentes des ennemis eurent comblé la mesure : « Les Français ne sont plus Français, écrivait-elle, s'ils ne trouvent quelque sensibilité pour de telles indignités... Il ne faut plus que songer à la guerre. Je suis toute préparée à ce qui peut nous arriver de pis [2]. »

Cependant les rigueurs d'un hiver effroyable, puis les tortures de la famine vinrent s'ajouter aux malheurs de la France. « Grand nombre de gens qui, les années précédentes, soulageaient les pauvres, se trouvèrent réduits à subsister à grand'peine et beaucoup de ceux-là à recevoir l'aumône en secret. Il ne se peut dire combien d'autres briguèrent les hôpitaux naguère la honte et le supplice des pauvres, combien d'hôpitaux ruinés revomissaient leurs pauvres à la charge publique, c'est-à-dire alors à mourir effectivement de faim, et combien d'honnêtes familles expirantes dans les greniers [3]... » Le magnifique asile que Louis XIV avait bâti aux filles de sa noblesse ne reçut qu'une faible atteinte de la calamité publique; aussi les Dames s'efforcèrent de soulager quelques misères en s'imposant toutes sortes de privations : elles allégèrent les charges des paysans de leurs terres, et en nourrirent un grand nombre, principalement ceux de Saint-Cyr; leurs portes étaient continuellement assiégées de centaines de malheureux à qui elles distribuaient du pain et des habits;

[1] Autographe tiré du *British Museum*.

[2] Autographe tiré du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

[3] Saint-Simon, t. VII, p. 105.

les demoiselles prirent part avec joie à toutes ces aumônes en travaillant à des ouvrages qu'elles faisaient dans les récréations et même pendant le temps des offices; elles se réduisirent à ne plus manger que du pain d'avoine, et madame de Maintenon leur en donna l'exemple; elles se dépouillèrent de leurs rubans et de tout le luxe de leur toilette pour envoyer du pain à Gomerfontaine, qui en manquait depuis huit jours, et madame de Maintenon pleura en apprenant « l'accueil qu'on avait fait à ce pain [1] ». Quand elle partait pour Saint-Cyr, elle remplissait sa voiture de vivres, d'habits, d'argent, et tout cela était distribué avant qu'elle arrivât; elle ne pouvait plus aller qu'au pas, tant la foule qui l'entourait en poussant des cris de désespoir était grande. Un jour on lui jeta un enfant demi-mort dans son carrosse; enfin elle en vint à craindre pour elle-même. « Cet état-ci est si violent, écrivait-elle, qu'il ne peut durer.... On voit des gens qui n'entendent plus raison et que la nécessité transporte. On en viendra à ne plus pouvoir sortir avec sûreté.... La famine met le peuple dans un mouvement auquel il ne se faut pas exposer. Tout est à une extrémité qui me fait espérer que Dieu va y mettre la main.... Que je suis lasse de mon état! Priez, priez, mes chères filles, pour que j'aie la force de le soutenir jusqu'à la fin [2]! » Et la douleur qu'elle avait du mauvais état des affaires et de la misère qu'éprouvait le peuple la fit tomber dans une tristesse et un abattement tels qu'on craignit pour sa vie [3].

Au milieu de ces calamités la maison de Saint-Cyr fit une grande perte : Godet-Desmarets, évêque de Chartres, mourut. Il ordonna par son testament que son cœur fût

[1] Lettre à madame de la Viefville, dans les *Lettres et avis*, p. 803.
[2] Id., ibid., p. 775.
[3] Languet, t. II, p. 714.

apporté à Saint-Cyr : ce qui fut exécuté le 30 septembre 1709. Après un pompeux service, on mit ce cœur dans la muraille près du sanctuaire du côté droit, avec une épitaphe. M. de Mérinville, neveu du défunt, lui succéda dans le siége de Chartres; et M. de La Chétardie, curé de Saint-Sulpice, devint le directeur de madame de Maintenon.

Ce fut le commencement des funérailles qui mirent le comble à la désolation de Saint-Cyr. En 1711, le dauphin mourut; et en 1712, en moins d'un mois, la duchesse de Bourgogne, le duc de Bourgogne, leur fils aîné le duc de Bretagne, furent enlevés par une maladie si subite qu'on crut à des empoisonnements. On peut imaginer plus facilement que dépeindre la douleur de Saint-Cyr à la nouvelle de ces morts précipitées, surtout quand on eut à pleurer la duchesse de Bourgogne, « cette gloire de notre maison, disait madame de Maintenon, l'œuvre de mes mains, les délices de la France! » Elle tomba dans un abattement voisin du désespoir : « Quelle affliction pour le roi! écrivait-elle, je ne lui en ai jamais vu une pareille! quelle perte pour le royaume! quel écrasement pour moi!... Je suis comme hébétée par l'accablement de mes peines et de ma tristesse!... Je ne sais vraiment ce que Dieu veut faire de nous! » Et à ceux qui voulaient la consoler : « Laissez-moi, disait-elle, laissez-moi pleurer mon enfant[1]. » Elle

[1] J'ai entre les mains de nombreuses lettres autographes écrites à madame de Maintenon au sujet de cette mort. Voici la plus remarquable : elle est de la duchesse du Maine. Je la tire des archives de Mouchy.

« Ce dimanche, 14 février.

» Quel malheur, madame! quelle affliction pour le roi! quelle perte pour la France! Je la sens très-vivement jusqu'au fond de mon cœur. Mais je vous proteste que votre considération particulière donne un cruel redoublement à ma douleur. Je suis pénétrée de tous les coups qui vous frappent. Une mort inopinée vous arrache l'ouvrage de vos mains dans le temps que tout le royaume allait recueillir le fruit de vos soins et que vous commen-

ne cessait d'en parler, de raconter aux Dames et aux demoiselles les détails de cette mort étrange, la parfaite résignation de la princesse et la désolation de Louis XIV. « Tout nous manque, disait-elle, tout paraît vide; il n'y a plus de joie, plus d'occupation.... Le roi fait tout ce qu'il peut pour se consoler et retombe toujours dans ses premières douleurs. » Elle en devint gravement malade, et l'on crut qu'elle succomberait à un chagrin qu'elle porta en effet toute sa vie. Ce fut dans ces circonstances que les demoiselles chantèrent en chœur cette prière, dont la musique, pleine de tristesse et de gravité, fut longtemps en honneur à Saint-Cyr :

Vous qui de l'un à l'autre pôle
Étendez de vos lois le pouvoir glorieux,
Dieu puissant, de qui la parole
Enfanta la terre et les cieux,
Seigneur, conservez-nous notre unique espérance;
Celle qui nous conduit au pied de vos autels
Est le soutien de l'innocence;
Prolongez ses destins, pour le bien des mortels;
Et lorsque l'univers suit la trace fidèle
Que vos lois ont su lui marquer,
Grand Dieu, du moins laissez-lui le modèle
Des vertus qu'il doit pratiquer [1]!

Madame de Maintenon retrouva des forces pour soutenir le monarque en qui reposait le salut de la France; elle en retrouva aussi dans son amour pour Saint-Cyr : « Tout manque en moi, disait-elle, je m'échappe à moi-même;

ciez vous-même à ressentir le succès d'une éducation qui vous avait coûté tant de veilles. Voilà, madame, une terrible prédication pour les princes! Dieu me fasse la grâce de la mettre à profit! Et pendant que je lui demanderai pour vous les consolations qui vous sont nécessaires, obtenez pour moi de sa miséricorde que cet exemple effroyable du néant des grandeurs humaines me fasse penser sérieusement à ce qui ne doit jamais périr.

» LOUISE-BÉNÉDICTE DE BOURBON. »

[1] Manuscrit n° 2423 de la bibliothèque de Versailles, p. 901.

mais ma sensibilité pour Saint-Cyr et mes chères filles vit encore. » Quand tous les sépulcres de la famille royale furent fermés, Louis XIV revint dans la maison où avait été élevée l'enfant si chère à sa vieillesse : jusque-là, il n'avait pas fait une plainte, montré une larme; mais à Saint-Cyr, dans la chambre de madame de Maintenon, dans l'oratoire de cette fidèle compagne, les deux vieillards se soulagèrent, et sans témoins, en silence, libres des courtisans et de la pompe royale, ils laissèrent couler et confondirent leurs pleurs. Louis sortit plus fort, plus résolu de cette sainte maison. « Désormais, écrivait madame de Maintenon, la France est son unique famille et au moins aussi chère que celle qu'il a perdue. » Et c'est après ces épanchements dans la retraite, après ces prières résignées dans le sanctuaire, que, se redressant dans tout son calme et sa majesté, il conçut ces résolutions et donna aux généraux ces instructions si pleines de grandeur qui sauvèrent le pays. « Si vous êtes battu, écrivait-il à Villars, j'irai moi-même vous secourir, ou mourir avec vous; j'ai l'honneur d'être le plus ancien soldat de mon royaume. »

Quelque temps après le roi ordonna qu'on portât à Saint-Cyr, « où l'on avait une grande passion de le voir », le dernier rejeton de la race royale, à peine échappé de la maladie qui lui avait enlevé sa famille. On peut se figurer avec quelles larmes, quels transports, les Dames accueillirent cet enfant de leur chère princesse, et quelles ardentes prières furent faites pour sa vie. On le mena souvent à Saint-Cyr pour y prendre l'air dans les jardins et l'amuser du spectacle des demoiselles, et quand il passa des mains des femmes à celles des hommes (1714), la duchesse de Ventadour, sa gouvernante, envoya à Saint-Cyr, pour la consacrer à la sainte Vierge, la dernière robe

que l'enfant royal avait portée, robe brodée par sa mère, et qui fut conservée comme une pieuse relique. « Elle fera honneur à jamais à cette maison, écrit madame de Maintenon, et va bien redoubler l'ardeur des prières qu'on y fait pour ce précieux Dauphin [1]. »

Cependant la guerre continuait et l'on s'attendait à une action décisive. Madame de Maintenon en avait la fièvre : « Je crains et désire une bataille, disait-elle aux Dames.... Dieu veuille enfin protéger nos armes! » Et le jour où Villars fit sa marche sur Denain, elle leur écrivait avec une émotion profonde : « Il se doit passer quelque chose en Flandre dont il ne faut rien dire; mais je vous prie de mettre tout le monde en prières et de ne rien oublier pour obtenir de Dieu une fin heureuse pour cette triste campagne [2]. » Tant de constance reçut son prix, et la victoire de Denain témoigna que la justice divine était enfin apaisée. Madame de Maintenon se trouvait à Versailles quand la première nouvelle en arriva. « Réjouissez-vous, mes chères enfants, écrivait-elle aux Dames; il y a trop longtemps que vous êtes tristes, réjouissez-vous! les armes du roi sont à la fin victorieuses! » Et quelques heures après : « Nous coupons les vivres au prince Eugène; on a pris beaucoup plus de butin qu'on n'avait cru; nous aurons bientôt les drapeaux. » Puis son enjouement revenant avec la victoire : « Il serait bien honteux à vous, mes chères filles, de ne pas faire lever le siége de Landrecies à force de prières : c'est aux grandes âmes à faire de grandes choses. »

Enfin la paix d'Utrecht, puis celle de Rastadt, furent signées. Celle-ci fut annoncée à Saint-Cyr par ce billet du roi :

[1] Lettre à madame de Ventadour, du 29 octobre 1714.

[2] Lettre du 24 juillet 1712, dans les *Lettres historiques et édifiantes*, t. II.

« La paix n'est pas encore faite, mais elle sera bientôt signée. Le prince Eugène est revenu à Rastadt, et M. de Villars y allait retourner. On est d'accord de tout, et j'ordonne au maréchal de signer. J'ai cru que vous ne seriez pas fâchée de savoir cette bonne nouvelle quelques heures plus tôt. Il ne faut rien dire, si ce n'est que le prince Eugène est revenu à Rastadt et que les conférences se recommencent. Je ne doute plus de la paix et m'en réjouis avec vous. Remercions bien Dieu [1]. »

Les malheurs de la guerre et les douleurs de la famille royale ne furent pas les seules causes du chagrin profond qui portait madame de Maintenon à chercher des consolations à Saint-Cyr auprès de ses chères filles; il y en avait une autre qui nous paraît plus étrange et moins légitime, le danger où elle croyait la religion par les progrès du jansénisme.

Le gouvernement royal, tout puissant, tout obéi qu'il était, n'avait pas laissé que d'exciter des pensées d'opposition, de sourds mécontentements, même des haines ferventes. Louis avait cru se défaire des ennemis de son État en chassant les huguenots; mais il en avait trouvé d'autres non moins redoutables et plus habiles dans les jansénistes, qui n'étaient pas seulement une secte dissidente de l'Église catholique, mais un parti politique se recrutant dans le clergé, la magistrature, la haute bourgeoisie et jusqu'au pied du trône du grand roi.

Cette opposition présentait sans doute quelque danger dans l'état où étaient les affaires et avec une guerre si désastreuse; mais les jésuites exagérèrent les opinions indépendantes, les desseins factieux de leurs adversaires : ils accusèrent les jansénistes d'être les ennemis de l'autorité et de la combattre soit dans le pape, soit dans les

[1] *Lettres édifiantes*, t. VI.

évêques, soit « dans les rois, par lesquels ils craignaient d'être réprimés [1] » ; ils les accusèrent de songer à un changement dans la succession au trône en faveur du duc d'Orléans : « Ils se promettaient, disaient-ils, de malheureux avantages de la diminution de la famille royale, et ils ne cachaient pas leurs détestables espérances [2]. » Ils effrayèrent ainsi Louis XIV, « qui croyait les huguenots et les jansénistes peu différents et presque également hérétiques [3] » ; ils lui laissèrent croire que la minorité de Louis XV était menacée d'une guerre civile, et ils le poussèrent à sévir contre les novateurs.

Madame de Maintenon, excitée par les jésuites, qu'elle n'aimait pas, contre les jansénistes, parmi lesquels elle avait des amis vénérés, surtout le cardinal de Noailles, fut tourmentée au point d'entretenir journellement de ces tristes querelles la maison de Saint-Cyr. Les Dames et les demoiselles furent ainsi mises au courant du livre du Père Quesnel, origine ou prétexte de tous les troubles; de l'approbation que lui avait donnée le cardinal de Noailles, de la *constitution* du pape contre ce livre, etc. « Elle avait un soin particulier, disent les Dames, de nous instruire de tout ce qui se passait par rapport à cela, pour nous prémunir contre les mauvaises impressions qu'on pourrait vouloir nous donner, et elle nous inspirait un vrai zèle pour l'Église, qu'elle ne faisait pas consister à discourir sur les matières de religion, nous disant que cela n'était nullement convenable à des filles, mais à nous tenir bien attachées au Saint-Siége et à en recevoir les décisions avec une parfaite soumission. Si vous n'étiez qu'une communauté religieuse, nous disait-elle, je vous laisserais le plus

[1] *Lettres édifiantes*, t. VI, p. 721.
[2] *Id.*, t. VI, p. 477.
[3] Saint-Simon, t. VII, p. 417.

qu'il est possible ignorer ce qui se passe dans le monde; mais vous élevez des filles qui y retourneront. Il faut bien leur donner des préservatifs contre les différents dangers qu'elles y trouveront. D'ailleurs le *parti* croirait beaucoup gagner en mettant dans le sien ce grand nombre de demoiselles qui doivent, en sortant de chez vous, remplir les couvents et porter dans toute la France l'instruction que vous leur avez donnée[1]. »

Nous n'avons pas à raconter les persécutions faites contre le jansénisme : c'est la partie la plus triste du règne de Louis XIV, c'est aussi la partie la plus triste de la vie de madame de Maintenon, qui fut réduite à abandonner le cardinal de Noailles. L'Institut de Saint-Louis se ressentit de ces persécutions : on renvoya des demoiselles suspectes d'appartenir au parti par leurs familles; on refusa d'admettre celles dont les parents pouvaient être soupçonnés; et les jésuites se trouvèrent ainsi avoir une grande influence dans les nominations; enfin la vie et même l'éducation de Saint-Cyr prirent la teinte de la dévotion dans laquelle était tombée madame de Maintenon, c'est-à-dire qu'elles devinrent un peu sombres, tristes et inquiètes.

C'est dans ces circonstances que madame de Maintenon crut bon de compléter la réforme de Saint-Cyr en ôtant aux Dames leur costume séculier qui était si modeste et si élégant, pour leur donner l'habit sévère de l'ordre de Saint-Augustin. « Elle était persuadée, disait-elle aux Dames, que l'habit religieux a quelque chose qui inspire de la gravité, du recueillement et du mépris pour soi-même; que dans le monde on était toujours en doute si elles étaient religieuses ou non; que dans la suite des gens malintentionnés pourraient les faire regarder comme des

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XXIX. — *Lettres édifiantes*, t. V, p. 956, et t. VI, p. 505.

filles de communauté qu'on peut défaire quand on veut[1]. » Ce changement d'habit se fit le 7 août 1707. Le roi n'y consentit qu'avec une grande répugnance, et à la condition que les Dames conserveraient leur manteau et leur croix.

Les derniers événements de l'histoire de Saint-Cyr pendant le règne de Louis XIV furent, outre quelques visites de princes alliés, comme les électeurs de Bavière et de Cologne, le prince Ragotzi[2], etc., les maladies qui affligèrent cette maison. « La colère de Dieu nous visita aussi, dit l'historienne de Saint-Cyr, car nous eûmes jusqu'à cent douze demoiselles dans les infirmeries; » douze moururent en moins de deux mois. Les Dames se dévouèrent à les soigner avec une grande vertu, et quelques-unes des plus jeunes y succombèrent. Les *Mémoires de Saint-Cyr* citent parmi ces religieuses qui moururent ainsi « dans le baiser du Seigneur », madame de Saint-Périer, qui était maîtresse des bleues; madame de Nobleval, qui s'était faite religieuse malgré sa famille, laquelle lui préparait un riche mariage et une place à la cour; madame de Malvoue, qui sollicita de soigner les malades de la petite vérole et fut emportée en quelques heures; enfin madame d'Assy. « C'était un esprit doux et bien fait, un bon naturel qui

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr,* chap. XXVIII. — L'habit des religieuses de Saint-Augustin « est d'étamine du Mans ou de serge de Londres noire, suivant les saisons, et consiste en une robe et un scapulaire avec deux ceintures, l'une pour attacher la robe, l'autre qui prend le scapulaire par devant et par derrière. Pour coiffure elles ont un bandeau, une guimpe ronde, un petit voile de toile blanche, un autre voile d'étamine noire, et par-dessus un autre grand voile aussi d'étamine légère. » (*Histoire des ordres monastiques,* par le P. Helyot, t. IV, p. 437.)

[2] « M. Ragotzi a voulu voir Saint-Cyr : je le vis un moment, et madame de Dangeau et mademoiselle d'Aumale lui montrèrent la maison. Jamais étranger n'a mieux réussi que celui-là : on l'aime, on l'embrasse, on l'estime; il n'embarrasse jamais et n'est jamais embarrassé. » (Lettre à la princesse des Ursins, du 19 juin 1713.)

n'avait que de bonnes inclinations; l'innocence et la candeur étaient peintes sur son visage, qui, jointes à sa beauté naturelle, la rendaient tout aimable. Pendant son agonie, elle devint beaucoup plus belle qu'elle n'avait été dans le temps de sa meilleure santé, mais c'était une beauté toute céleste qui inspirait de la dévotion, et nous la regardâmes mourir avec ravissement.... »

CHAPITRE TREIZIÈME.

MORT DE LOUIS XIV.
RETRAITE DE MADAME DE MAINTENON A SAINT-CYR.
SA MORT.

En 1715, madame de Maintenon atteignait sa quatre-vingtième année. Elle était accablée d'infirmités et écrivait à la princesse des Ursins :

« Si vous me voyiez, vous conviendriez que je fais bien de me cacher. Je ne vois presque plus, j'entends encore plus mal; on ne m'entend plus parce que la prononciation s'en est allée avec les dents; la mémoire commence à s'égarer; je ne me souviens plus des noms propres; je confonds tous les temps, et nos malheurs, joints à mon âge, me font pleurer comme toutes les vieilles que vous avez vues. »

Pendant que madame de Maintenon traçait ce triste portrait d'elle-même, voici celui qu'elle faisait de Louis XIV, âgé de soixante-dix-sept ans :

« Le roi chassa sept heures hier et revint dans ma chambre plus frais et plus gai que s'il n'avait rien fait. Dans l'ordinaire, il court le cerf deux fois la semaine; les autres jours, il tire ou fait quelque promenade; quatre musiques chez moi ou quelques comédies de Molière des plus sages : voilà, madame, assez d'amusements. Il a pourtant plus de conseils que jamais, et il donne plusieurs audiences soit aux courtisans, soit aux étrangers. Il suit les affaires de très-près, et véritablement son état est un continuel miracle.... Il n'y a aucun retranchement aux repas que vous connaissez, ni aucune diminution à la

bonne mine, à la façon de marcher, et à toute la figure, que vous savez être au-dessus de toutes celles que nous avons vues[1]. »

Cependant, vers le 10 août 1715, le roi tomba malade, et dès les premiers jours on désespéra de le sauver. Madame de Maintenon, malgré sa vieillesse et ses infirmités, le soigna avec la plus grande vigilance, « demeurant quelquefois quatorze heures de suite près de son lit, y passant encore la nuit sur un matelas. Son affliction était grande, mais elle avait le courage de n'en rien laisser paraître devant lui : ce qui ne se pouvait sans qu'elle se fît une extrême violence; mais dès qu'elle rentrait chez elle, elle donnait liberté à sa douleur. Elle parlait souvent au roi avec tant de zèle et d'une manière si élevée, que ceux qui l'entendaient étaient ravis d'admiration, et dirent que ce n'était pas une femme, mais un ange qui parlait[2]. »

Madame de Maintenon a raconté elle-même, et d'une manière simple et touchante, les derniers moments du grand roi, dans une lettre écrite cinq jours après sa mort. Nous allons reproduire ce précieux document, qui fut donné aux Dames de Saint-Louis par la marquise de Villette :

« Le soir de notre retour de Marly (samedi 10 août), il fut si faible qu'il se traîna avec peine à son prie-Dieu; deux jours après, il me parut si abattu[3] que je ne doutai plus de sa mort. Je lui parlai de Dieu; il m'écouta volontiers et me remit plusieurs fois sur le même chapitre; le 23, je conçus quelque espérance; il mangea et dormit; le lendemain, il travailla avec M. Voisin. Soit qu'il en fût

[1] *Lettres à la princesse des Ursins*, t. III, p. 83 et 121; t. II, p. 254.

[2] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XXIX.

[3] Il était resté longtemps debout pour donner audience à l'ambassadeur de Perse.

fatigué, soit que sa maladie se déclarât, il tomba en faiblesse. Je fus tout alarmée, mais je me possédai autant qu'il me fut possible. Revenu de cet état, je lui proposai de recevoir les sacrements : « C'est encore de bonne heure », dit-il. Je lui répondis que c'était toujours une sage précaution; qu'on ne pouvait trop tôt demander pardon à Dieu de ses fautes, et je lui rappelai quelques-unes de ses actions dont j'avais été témoin. « Vous me rendez service, me dit-il; je vous en remercie. » Et il se confessa.

» Je fis tous mes efforts pour avoir la même fermeté que j'admirais en lui; ma grande attention était de m'empêcher de pleurer, et je m'éloignais un moment quand je sentais mes larmes prêtes à s'échapper. Il me demanda sa cassette, je la lui apportai; il la visita devant moi. Ayant trouvé quelques listes des voyages de Marly : « Voici, dit-il, des papiers fort indifférents; on n'en peut faire mauvais usage. » Et il ajouta en prenant un autre papier : « Brûlons celui-ci; il pourrait mettre très-mal ensemble ces deux ministres. » Il trouva un chapelet qu'il me donna en me disant : « Portez-le sur vous, non comme une relique, mais pour vous souvenir toujours de moi. »

» Le cardinal de Rohan lui administra le saint viatique. Il dit ensuite : « J'ai vécu longtemps, mais j'ai bien peu vécu pour Dieu. » Il fit venir la famille royale et leur dit : « Je vous recommande la paix et l'union. »

» Le 25, quoique sans fièvre, il fut excessivement altéré; je lui présentai trois fois à boire. M. Fagon ne douta plus que la gangrène ne fût à la jambe, et me dit à l'oreille qu'elle avait pénétré jusqu'à l'os et qu'il n'y avait plus d'espérance. Je passai la nuit au chevet de son lit et je lui parlai de son salut. Il me dit qu'il n'avait que trois choses à se reprocher et que Dieu était encore plus clément qu'il n'était grand pécheur. Le lendemain, Maréchal donna

deux coups de lancette; le roi n'en sentit rien et s'évanouit.

» Les médecins voyant sa fermeté, délibérèrent de lui faire l'amputation. M. Fagon ne voulut pas le lui proposer; je m'en chargeai. « Croyez-vous, leur demanda-t-il, de me sauver par là la vie? » Maréchal répondit qu'il y avait peu d'apparence. « Eh bien! dit le roi, il est donc inutile que vous me fassiez souffrir. » Après quoi il se tourna de l'autre côté, où était le maréchal de Villeroy; il lui tendit la main et il lui dit : « Adieu, mon ami; il faut nous quitter [1]. »

» Le cardinal de Rohan et le père Letellier entrèrent; il eut un long entretien avec eux. Je me retirai pour laisser un libre cours à mes larmes, et je n'entendis que ces mots lorsque je rentrai : « Vous en répondrez devant Dieu [2]. »

[1] Le *Journal de Dangeau* (t. XVI) ajoute pour cette journée les détails suivants :

« Madame de Maintenon étant seule dans la chambre du roi, à genoux au pied de son lit, pendant qu'on le pansait, il la pria d'en sortir et de n'y plus revenir parce que sa présence l'attendrissait trop. Elle n'a pas failli d'y revenir après la messe; mais le roi lui a dit que puisqu'il n'y avait plus de remède, il demandait qu'on le laissât mourir en repos. » Malgré ce nouvel ordre, elle continua à se tenir près du roi, et ce fut devant elle seule qu'il donna ses dernières instructions au chancelier et à ses autres ministres, « avec la même tranquillité d'esprit qu'il avait accoutumé de les donner dans ses conseils. Son bon esprit et sa fermeté ne l'ont pas abandonné un moment, et en parlant avec douceur et bonté à tous, il a conservé toute sa grandeur et sa majesté jusqu'au dernier soupir. » Il dit en souriant à madame de Maintenon : « J'ai toujours ouï dire qu'il est difficile de mourir; pour moi, qui suis sur le point de ce moment si redoutable aux hommes, je ne trouve pas que cela soit difficile. »

[2] Saint-Simon prétend qu'il leur dit : « Vous savez que ce n'a été que par vos conseils que je me suis conduit dans l'affaire de la constitution; je suis un ignorant sur ces matières, et j'ai cru ne pouvoir mieux faire pour ma conscience que de m'abandonner entièrement à vous. Vous savez que ç'a été avec une entière confiance, que je n'y ai rien fait que ce que vous avez voulu et que j'y ai fait tout ce que vous avez voulu. Si j'ai fait trop ou trop peu, j'en demeure déchargé sur vos consciences, et c'est à vous à en répondre à Dieu pour moi. »

» Le 29, il dit aux princes de s'approcher; il recommanda au duc d'Orléans le Dauphin, et dit au duc du Maine : « Ayez soin de son éducation; soyez-lui attaché autant que vous me l'avez été. » Ensuite il pria le duc de Bourbon et le prince de Conti de ne pas imiter leurs pères.

» Le Dauphin s'étant approché, il lui donna sa bénédiction et lui dit : « Mon enfant, vous allez être un grand roi; soyez toujours un bon chrétien; ne suivez point mon exemple pour la guerre; tâchez d'avoir la paix avec vos voisins; rendez à Dieu ce que vous devez à Dieu; suivez toujours les conseils les plus modérés; tâchez de diminuer les impôts et faites ce que je suis assez malheureux de n'avoir pu faire. » Le Dauphin s'étant retiré, il ordonna de le rappeler; il l'embrassa en pleurant et ajouta : « Regardez, mon fils, ce que je viens de vous dire comme mes dernières volontés, et que ces conseils soient gravés dans votre esprit; souvenez-vous que les rois meurent comme les autres hommes. »

» Il me dit trois fois adieu. La première fois, il m'assura qu'il n'avait de regret que de me quitter; mais, ajouta-t-il en soupirant, nous nous reverrons bientôt. Je le priai de ne plus penser qu'à Dieu. La seconde fois, il me demanda pardon de n'avoir pas assez bien vécu avec moi et de ne m'avoir pas rendue heureuse, mais qu'il m'avait toujours aimée et estimée; et se sentant alors prêt à pleurer, il me recommanda d'examiner si on ne l'écoutait pas. « Cependant, ajouta-t-il, on ne sera jamais surpris que je m'attendrisse avec vous. »

» A la troisième fois, il me dit : « Qu'allez-vous devenir? Vous n'avez rien. » Je l'exhortai à ne s'occuper que de Dieu, et faisant ensuite réflexion que j'ignorais de quelle manière les princes me traiteraient, je le priai de me recommander à M. le duc d'Orléans. Il l'appela et lui dit : « Mon neveu,

je vous recommande madame de Maintenon; vous savez l'estime et la considération que j'ai toujours eues pour elle; elle ne m'a jamais donné que de bons conseils, et je me repens de ne les avoir pas toujours suivis. Elle m'a été utile en tout et principalement pour revenir à Dieu et pour mon salut. Faites tout ce qu'elle vous demandera ou pour elle ou pour ses parents et amis. Elle n'en abusera pas; qu'elle s'adresse directement à vous[1]. »

Complétons ces curieux détails sur les derniers jours de Louis XIV par quelques particularités empruntées principalement au *Journal de Dangeau*.

Le 28 août, le roi perdit connaissance et tout le monde le crut mort. « Vous ne lui êtes plus nécessaire, dit à madame de Maintenon le père Letellier, il faut vous retirer. »

[1] Madame de Maintenon n'avait, comme on le voit, rien prévu pour elle-même après la mort du roi, mais elle avait montré pour Saint-Cyr plus de sollicitude, et Louis XIV, dans son testament, recommande à son successeur la maison de Saint-Louis et les Invalides « comme des établissements trop utiles et trop solidement fondés pour souffrir la moindre altération ». Voici la partie relative à Saint-Cyr :

« La fondation que nous avons faite de la maison de Saint-Louis pour l'éducation de deux cent cinquante demoiselles, donnera perpétuellement aux rois nos successeurs un moyen de faire des grâces à plusieurs familles de la noblesse du royaume qui, se trouvant chargées d'enfants avec peu de bien, auraient regret de ne pouvoir pas fournir à la dépense nécessaire pour leur donner une éducation convenable à leur naissance. Nous voulons que si, de notre vivant, les 50,000 livres de revenu en fonds de terre que nous leur avons donnés pour leur fondation, ne sont pas entièrement remplies, il soit fait des acquisitions le plus promptement qu'il se pourra après notre décès pour fournir à ce qu'il s'en manquera, et que les autres sommes que nous avons assignées à cette maison sur nos domaines et recettes générales, tant pour augmentation de fondation que pour doter les demoiselles qui sortent à l'âge de vingt ans, soient régulièrement payées; en sorte que, en nul cas et sous quelque prétexte que ce soit, notre fondation ne puisse être diminuée et qu'il ne soit donné aucune atteinte à l'union qui a été faite de la manse abbatiale de Saint-Denis, comme aussi qu'il ne soit rien changé au règlement que nous avons jugé à propos de faire pour le gouvernement de la maison et pour la qualité des preuves qui doivent être faites pour les demoiselles qui y obtiennent des places. »

Le maréchal de Villeroy l'exhorta à ne pas attendre plus longtemps pour s'en aller à Saint-Cyr. Il envoya des gardes du roi pour surveiller la route et lui prêta son carrosse pour qu'elle ne fût pas reconnue. « On pouvait craindre, dit-il, quelque émotion populaire, et le chemin peut-être ne serait pas sûr. » Madame de Maintenon, affaiblie par l'âge et n'étant plus maîtresse d'elle-même, suivit ces conseils. Elle dit en partant au maréchal « que sa douleur était vive, mais qu'elle était tranquille, que la mort du roi était une mort chrétienne, qu'elle n'avait jamais demandé à Dieu que son salut, et qu'elle allait s'enfermer avec ses enfants ». Elle s'en alla sur les sept heures du soir coucher à Saint-Cyr pour y faire ses dévotions le lendemain matin et revenir si la vie du roi se soutenait [1].

Pendant ce temps la maison de Saint-Louis était dans l'affliction; toute la communauté se tenait à l'église faisant des prières, « et ce devoir de la plus juste reconnaissance ne cessait ni jour ni nuit ». L'arrivée de madame de Maintenon répandit la consternation, et les Dames coururent à la porte de clôture pour la recevoir. Elle dit en entrant avec des sanglots : « Il ne me faut plus que Dieu et mes enfants. » Et voulant réunir à la fois tout ce qui pouvait redoubler sa tristesse, au lieu de se renfermer, elle demanda à voir toutes les demoiselles. Elles défilèrent devant elle, dans la salle de communauté, toutes en pleurs, jusqu'aux plus jeunes : « J'espère, mes chers enfants, leur dit-elle, que je vous reverrai sans attendrissement dans la suite; mais aujourd'hui il n'y a pas moyen. »

Le lendemain le roi sortit de son assoupissement et donna une lueur de vie. On en avertit madame de Maintenon qui retourna auprès de lui. Elle y passa toute la journée mais sans aucune espérance. Louis la reconnut

[1] *Journal de Dangeau*, publié par MM. Soulié et Dussieux, t. XVI.

et lui dit : « Il faut que vous ayez bien du courage d'être toujours présente à un pareil spectacle. » Il retomba bientôt sans connaissance : « ce n'était plus qu'une machine, » dit Dangeau. Aussi vers le soir, voyant qu'elle ne pouvait plus lui être utile, elle dit adieu à ses nièces, distribua à ses domestiques le peu de meubles qu'elle avait, et s'en alla à Saint-Cyr pour n'en sortir jamais. Le roi mourut le lendemain à huit heures du matin.

Mademoiselle d'Aumale, aussitôt que la nouvelle en arriva à Saint-Cyr, la porta à madame de Maintenon, et pour cela elle lui dit en entrant dans sa chambre : « Madame, toute la maison est en prières au chœur. » Celle-ci leva les mains au ciel en pleurant et se rendit à l'église, où elle assista à l'office des morts.

Deux jours après, elle écrivait à madame de Villette : « Quelle perte nous avons faite ! il n'y a plus qu'à se soumettre à la Providence ! Le roi est mort de la mort des justes, et comme dit le sage, ses jours ont été pleins. Je ne lui survivrai pas longtemps ; quel plaisir trouverais-je désormais dans le monde ? Et pourrais-je voir le triste spectacle des malheurs qui menacent le royaume ? Mon cœur brûle d'aller se réunir dans le ciel à cette âme noble et pure qui l'a occupé et rempli si longtemps, car je me ferais un grand crime de douter un instant que Dieu ne lui ait fait miséricorde. Songeons à le suivre, heureuses si nous faisons un si terrible passage avec une partie de sa fermeté[1]. »

Dès que le roi eut expiré, tout ce qu'il y avait de plus grand à la cour écrivit à madame de Maintenon ou lui envoya des exprès pour lui faire des compliments. Le duc d'Orléans, devenu régent du royaume, se hâta de venir lui-même : on sait quelle triste renommée avait ce prince

[1] *Notes des Dames de Saint-Louis.*

à cause de son impiété et de ses débauches; néanmoins il lui avait toujours témoigné une grande considération, il lui devait beaucoup de reconnaissance, et il disait à ceux qui la calomniaient : « Elle a fait du bien à tout le monde tant qu'elle a pu et n'a jamais fait tort à personne. » Il trouva madame de Maintenon dans son lit, et eut avec elle la conversation suivante.

« Le prince me dit qu'il venait m'assurer de toute la considération que je pouvais désirer. J'ai voulu le remercier; il m'a interrompue en disant qu'il ne faisait que son devoir, et que je savais ce qui lui avait été prescrit par le roi. Je lui dis que je voyais avec plaisir la marque de respect qu'il donnait au feu roi en me faisant cette visite. Il repartit qu'il n'avait garde d'y manquer par cette raison-là, et qu'il le faisait aussi par son estime pour moi. Il me dit qu'il avait pris des mesures pour qu'on me donnât exactement ce que le roi me donnait de sa cassette[1]. J'ai répondu qu'on me l'avait appris hier au soir et que je l'en remerciais très-humblement; que c'était trop dans l'état où sont les finances et que je n'en désirais pas tant; que d'ailleurs j'emploierais cet argent en bonnes œuvres et à faire faire des prières pour lui. — « J'en ai grand besoin, répondit-il, je commence à sentir le fardeau dont je suis chargé. » — Je l'assurai qu'il le sentirait encore davantage dans la suite. — « Je n'ai, me dit-il, d'autre objet que de rendre au jeune roi son royaume en meilleur état que je ne l'ai reçu, et après lui avoir remis l'autorité, jouir du repos et de l'honneur que j'aurai acquis. » — « Ce projet est bien plus digne

[1] Le brevet est du 12 septembre. « Le roi ayant été informé que le feu roi a recommandé peu de temps avant de mourir à M. le duc d'Orléans ladite dame, qui touchait sur sa cassette une somme de 4,000 livres par mois, que *son désintéressement lui a rendue nécessaire*, Sa Majesté, pour satisfaire à ses justes intentions, lui a accordé et fait don de la somme de 48,000 livres de pension annuelle. »

de vous que celui de régner dont on vous accuse. » — « Si j'avais, répondit-il, le malheur de perdre le jeune roi, régnerais-je en repos? N'aurais-je pas la guerre avec l'Espagne? » — « Non, lui dis-je, je ne croirai jamais tous les bruits qu'on répand sur vous.... » Je l'ai prié de ne rien écouter de tout ce qu'on voudrait lui imposer sur mon sujet; que je connaissais la malice des hommes, que je ne pensais qu'à me renfermer, et que la seule obligation que je lui avais d'un bienfait dont il m'assurait suffisait pour m'engager d'honneur à ne jamais rien faire ni dire contre lui; que je ne pensais plus aux affaires que pour prier pour le bonheur de la France. Il m'a renouvelé toutes sortes de protestations pour moi et pour Saint-Cyr, et m'a prié de m'adresser à lui directement. Je lui ai répondu que mes plus grandes instances seraient pour achever la fondation de Saint-Cyr [1]. »

« Après cette conversation, ajoutent les Dames, le régent voulut voir toute la communauté, et nous fit l'honneur de nous dire : « J'ai demandé à vous voir, mesdames, pour vous assurer de la protection que vous trouverez toujours en moi; je n'ai rien à vous dire pour vous le persuader; il suffit que le roi vous ait recommandées. Je connais le mérite de votre maison si utile à la noblesse et à tout le royaume. Pour ce que vous souhaiterez et que madame de Maintenon désirera, vous pouvez vous adresser à moi, je serai toujours prêt à vous rendre les services qui sont en mon pouvoir. Je viens moi-même vous en assurer. Je me recommande à vos prières pour que Dieu me donne la force et les lumières dont j'ai besoin pour soutenir le terrible fardeau dont je suis chargé. » Toute la communauté le remercia et le reconduisit jusqu'à la porte de clôture [2].

[1] *Notes des Dames de Saint-Cyr.*

[2] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XXIX. — Languet, t. II, p. 799.

La duchesse d'Orléans, mère du régent, vint quelques heures après en grand habit de cour et donna de même à madame de Maintenon des marques d'estime et d'amitié. « Je viens mêler mes larmes, lui dit-elle, avec celles de la personne que le roi que je regrette tant a le plus aimée[1]. » — « Madame de Maintenon est un ange, ajoutait-elle, par la manière dont elle a usé de sa faveur, celle dont elle a parlé au roi dans ses derniers moments, aussi bien que par son désintéressement[2]. » La reine d'Angleterre vint ensuite : elle l'embrassa tendrement, car depuis son séjour en France elle s'était liée d'une étroite amitié avec elle, et toutes deux fondirent en larmes. « Tous les princes et princesses se préparaient de même à lui faire visite, mais elle les fit remercier, ne voulant plus voir le monde ni en entendre parler[3]. » Cependant elle consentit à voir le duc du Maine, le maréchal de Villeroy et le duc de Noailles; puis elle cessa entièrement de recevoir des visites.

Dès les premiers jours de sa retraite à Saint-Cyr, elle se défit de son équipage, « ne pouvant se résoudre, disait-elle, à nourrir des chevaux, pendant qu'un si grand nombre de demoiselles étaient dans le besoin ». Elle vécut dans son petit appartement, se soumettant, autant que le permettait son âge, aux règlements de la maison, suivant les exercices de la communauté, allant aux classes « et aux récréations, dont elle était tout l'agrément, » ne sortant que pour se rendre dans le village en compagnie de quelques demoiselles afin de visiter les malades et les pauvres[4].

[1] *Mémoires de la princesse palatine*, p. 24.

[2] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XXIX. — C'est cette même princesse qui a laissé des mémoires et des lettres où elle ne parle jamais de madame de Maintenon que dans les termes les plus cyniques et avec une haine poussée jusqu'à la fureur.

[3] *Notes des Dames de Saint-Cyr*.

[4] Les registres de baptême de la commune de Saint-Cyr portent que

« Son plaisir, disent les Dames, aurait été de manger avec nous au réfectoire, comme elle avait toujours fait auparavant; mais elle était devenue trop incommodée pour y pouvoir dîner, le lieu étant froid et humide [1]. »

Elle passa ainsi près de quatre années dans une retraite profonde, ayant pour compagnie ordinaire mademoiselle d'Aumale et madame de Glapion, ne voyant personne que mesdames de Caylus et de Dangeau, employant ses journées à la prière, au travail des mains, à de bonnes œuvres. Ne pouvant plus que rarement monter aux classes, elle avait presque toujours auprès d'elle quelques *familles* de demoiselles qu'elle instruisait, souvent même un enfant à qui elle montrait à lire [2], ou bien quelques novices qu'elle examinait et encourageait [3]. Son plus grand plaisir était dans les charités innombrables qu'elle faisait et pour lesquelles elle s'imposait même des privations; tout son revenu y était employé. Elle s'attachait principalement à secourir des officiers et des soldats que la fin de la guerre avait mis dans le besoin et qui venaient solliciter ses secours jusqu'à Saint-Cyr : « Ces pauvres gens de la maison du roi, qui ont fait des merveilles, écrivait-elle, me font pitié par leur détresse. » Elle avait cru trouver dans la maison de Saint-Louis une retraite où les bruits du monde ne pourraient la troubler; mais les affaires publi-

madame de Maintenon a été la marraine de plusieurs enfants de pauvres paysans.

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XXIX.

[2] Cet enfant, mademoiselle de la Tour, devint Dame de Saint-Louis. « Elle lui dit un jour : Maman, je sais que tu es reine. » Madame de Maintenon reprit : « Qui vous a dit cela, mignonne? » Et son air fit bien voir à l'enfant qu'il n'en fallait pas dire davantage. » (Lettre inédite d'une Dame de Saint-Louis à La Beaumelle.)

[3] « M. le maréchal de Villeroy, écrivait-elle, rabattrait bien de l'estime qu'il a pour moi s'il me voyait montrer à lire à mademoiselle de La Tour, examiner la vocation d'une postulante ou raccommoder mes chemises. »

ques vinrent l'y chercher et lui causer des inquiétudes qui furent exagérées par les faiblesses de son grand âge.

On sait qu'il se fit une violente réaction, à la mort de Louis XIV, contre son gouvernement. Saint-Cyr en éprouva le contre-coup : plus d'un ministre nouveau blâma cette institution, qui coûtait tant d'argent et dont l'utilité pouvait être mise en question. « Je ne suis pas sans inquiétude, écrivait madame de Maintenon, sur ce qui se passe : la religion, l'État, mes proches, Saint-Cyr et moi y avons intérêt.... On ne paye d'aucun côté, et la dépense journalière est forte : nous ne subsistons que par le crédit que nous nous sommes acquis en payant comptant jusqu'ici. Il m'est revenu que dans le conseil des finances, où l'on demanda les 20,000 écus que le feu roi a donnés aux demoiselles qui sortent, un conseiller s'était récrié en disant qu'un régiment en subsisterait[1].... » En effet, l'on cessa de payer pendant quelques années les 20,000 écus, et la dot des demoiselles ne put être faite que sur les épargnes que les Dames avaient amassées.

Le gouvernement du régent parut si mauvais à madame de Maintenon, surtout quand elle le vit en guerre avec Philippe V, qu'elle crut qu'une grande révolution était prochaine et que la France allait être bouleversée : « Je crois déjà voir des barricades, disait-elle; Dieu nous préserve d'un cardinal de Retz! » Et elle poussa la faiblesse jusqu'à dire aux Dames de « s'affectionner les gens du village pour en être gardées ». — « Votre sûreté est de vous les attacher si fort qu'un seul coup de cloche les fasse accourir à votre secours. »

Ce fut au milieu de ces préoccupations que le czar Pierre le Grand, qui visitait alors la France, demanda à voir Saint-Cyr et sa fondatrice. Madame de Maintenon était

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. xxx.

malade : « Je n'ai osé dire que non, écrit-elle à madame de Caylus, et je vais l'attendre sur mon lit. Je ne sais s'il faut l'aller recevoir en cérémonie, s'il veut voir la maison, les demoiselles, s'il entrera au chœur. Je laisse tout au hasard.... Le czar est arrivé à sept heures du soir (10 juin 1717); il s'est assis au chevet de mon lit; il m'a demandé si j'étais malade; j'ai répondu que oui; il m'a fait demander ce que c'était que mon mal; j'ai répondu : une grande vieillesse. Il ne savait que me dire, et son trucheman (le prince de Kourakin) ne paraissait pas m'entendre. Sa visite a été fort courte; il a fait ouvrir le pied de mon lit pour me voir : vous croyez bien qu'il en aura été satisfait[1]. »

Le czar visita la maison dans tous ses détails, s'en fit donner le plan, s'amusa des jeux des demoiselles, mais ne parut prendre qu'un médiocre intérêt à l'institution : elle était d'une société trop polie, trop avancée, pour convenir au pays sauvage qu'il voulait civiliser.

Depuis cette visite, madame de Maintenon ne fit plus que traîner une vie languissante. Le duc du Maine, déjà si maltraité par le gouvernement du régent, ayant été compromis dans la conspiration de Cellamare, fut arrêté et enfermé à Doullens. Ce fut pour celle que Saint-Simon appelle « la chère et abandonnée protectrice » de ce prince la plus sensible affliction et qui lui fut mortelle. « Elle se trouva encore mère dans cette circonstance », dit Languet de Gergy, et dès lors la fièvre qui la consumait depuis vingt ans la mit dans un tel état de faiblesse, qu'elle cessa de se lever. Néanmoins elle vécut encore pendant un mois, voyant approcher sa fin avec le calme le plus parfait et la piété la plus fervente. « Elle fut près de trois heures à l'agonie; elle avait l'air d'une personne qui dort tranquillement, et son visage paraissait plus beau et plus respec-

[1] Lettre du 11 juin 1717.

table que jamais[1]. » Enfin, elle expira le 15 août 1719, à cinq heures du soir. Alors « ce ne fut plus qu'un cri dans toute la maison, disent les Dames de Saint-Cyr, et on peut s'imaginer quelle fut notre douleur de nous voir séparées pour toujours de celle qui auparavant faisait après Dieu notre bonheur et notre félicité en cette vie. Nous la pleurâmes bien amèrement, et tout ce qui rappelle son souvenir nous est toujours un grand sujet d'attendrissement[2]. »

On ouvrit son testament, où elle faisait seulement quelques legs pieux, tout son bien devant appartenir à sa nièce, la duchesse de Noailles. « Elle y ordonnait, disent les Dames, qu'on l'enterrât dans notre cimetière avec les religieuses; mais on crut n'être pas obligé de suivre en ce point les mouvements de son humilité, et on jugea qu'il était bien plus à propos de la mettre au milieu de nous dans le chœur, pour y recevoir plus fréquemment les marques de notre reconnaissance par nos prières, et afin que ce nous fût un souvenir perpétuel de tout ce qu'elle nous avait enseigné pendant sa vie par ses paroles et ses exemples. On embauma son corps et elle demeura deux jours exposée sur son lit, avec un air si doux et si dévot qu'on eût dit qu'elle priait Dieu[3]. »

Le troisième jour, vers le soir, on l'ensevelit et on la mit dans le vestibule du chœur, la communauté rangée autour du cercueil, les demoiselles dans le grand corridor, un cierge à la main. L'évêque de Chartres et cent prêtres de Saint-Lazare, avec tous les curés des paroisses voisines, entrèrent par la porte de clôture, et lorsqu'ils furent près du vestibule ils entonnèrent les prières des morts. Les demoiselles passèrent devant eux et allèrent prendre leur

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XXX.
[2] *Id. ibid.*
[3] *Id. ibid.*

rang dans le chœur; on y porta le cercueil dans une marche assez lente; la communauté le suivait et quatre religieuses tenaient les coins du drap mortuaire. Le clergé continua de chanter, « car nous ne chantâmes rien, disent les Dames de Saint-Cyr, et véritablement nous ne l'aurions pas pu, car les sanglots ne nous l'auraient pas permis [1]. » Après les vêpres des morts, on descendit le cercueil dans le caveau; le clergé se retira; « ensuite la communauté et les demoiselles sortirent du chœur plus tristes qu'on ne saurait dire [2]. » Le lendemain il y eut un service solennel; mais on ne dit pas d'oraison funèbre, et l'on se contenta de mettre sur la tombe, placée au milieu du chœur, entre les bancs des demoiselles et les stalles des religieuses, une épitaphe faite par l'abbé Vertot, où les Dames se plaignirent avec raison de voir « l'établissement de Saint-Cyr à peine touché » [3].

La mémoire de madame de Maintenon fut si précieusement conservée à Saint-Cyr, qu'à l'époque de la destruction de cette maison elle semblait encore y vivre et la gouverner. Son nom, son souvenir, ses pensées, ses écrits y étaient sans cesse invoqués. Tous les objets qui lui avaient appartenu devinrent pour les Dames et les demoiselles de saintes reliques. Son appartement fut conservé tel qu'il était à sa mort, avec son ameublement : « on réserva son cabinet, disent les Dames, comme un lieu précieux, dédié à sa mémoire; et afin qu'il ne fût pourtant pas inutile, on en fit la chambre du conseil, et l'on y mit les portraits du roi notre fondateur, celui de Louis XV et de la reine de

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. xxx.

[2] *Id. ibid.*

[3] Voir cette épitaphe à l'Appendice, avec un extrait des registres mortuaires de la communauté, qui se trouvent aujourd'hui aux archives de la commune de Saint-Cyr.

France, celui de madame la dauphine de Savoie, de madame la duchesse d'Orléans (mademoiselle de Blois), de madame de Maintenon et des autres personnes à qui nous devons en particulier respect et reconnaissance[1]. » Quant à l'humble plaque de marbre noir qui marquait le tombeau de madame de Maintenon, c'était le lieu vénéré où les novices allaient prier à la veille de leur profession, où les religieuses aimaient à méditer et à chercher des consolations, enfin où les demoiselles venaient, au moment de leur départ, faire une dernière prière et s'engager à conserver toute leur vie « les maximes et les principes de Saint-Cyr ».

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XXXI.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

MADAME DE GLAPION.

Après la mort de madame de Maintenon, l'histoire de l'Institut de Saint-Louis perd presque tout son intérêt : elle n'est plus marquée par aucun événement notable, par aucun grave changement; elle ne consiste plus qu'en visites de princes, cérémonies religieuses, prises de voile, élections de supérieures, morts édifiantes. « A Saint-Cyr, disait la fondatrice quelque temps avant sa mort, le souvenir du passé tue le présent. » En effet, jusqu'à sa destruction, Saint-Cyr vécut et valut moins par lui-même que comme une relique vénérée du dix-septième siècle, comme l'œuvre du grand règne qui en avait le mieux gardé l'empreinte et le caractère. Les ombres de Louis XIV, de madame de Maintenon, de Racine, de Fénelon semblaient planer sur cette maison, la protéger et la consacrer; les habitantes de Saint-Cyr les croyaient toujours voir présentes au milieu d'elles; les visiteurs n'étaient empressés qu'à rechercher leurs traces; et aujourd'hui encore, malgré les transformations et les ruines que l'édifice a subies, on ne saurait y mettre le pied sans être pieusement pénétré de ces souvenirs; on ne saurait le voir avec son architecture grave et monotone, avec sa façade pleine d'une froideur solennelle, ses grandes cours, sa chapelle reblanchie, ses armes royales mutilées, sans que la pensée évoque avec un respectueux attendrissement le roi, les grands personnages, les saintes femmes qui présidèrent à sa fondation, les quatre ou cinq générations de jeunes filles qui y furent élevées, et tout ce temps de grandeur monar-

chique, le plus glorieux qu'ait eu jamais la France et qui est déjà si loin de nous.

L'Institut de Saint-Louis, après la mort de madame de Maintenon, subsista soixante-douze ans. Le récit de ces années, au moins jusqu'à l'époque de la révolution, est généralement plein de stérilité et de monotonie, et nous n'aurons plus qu'à y glaner quelques détails : car, pendant tout ce temps, pas un bruit, pas une agitation ne troublent le silence et la paix de cette maison ; pas une ride ne ternit la limpidité de sa vie : il semble qu'il ne sorte de ce saint asile que l'harmonie des plus innocentes prières, que le parfum des plus douces vertus.

Cependant le temps héroïque de Saint-Cyr dura encore quelques années après la mort de madame de Maintenon, grâce aux Dames de Saint-Louis qui en étaient la tradition vivante, grâce surtout à la supérieure, madame de Glapion, la fille chérie de la fondatrice, l'une des figures les plus touchantes de ce siècle si fécond en femmes distinguées. L'histoire de cette religieuse, dénuée d'événements, mais pleine d'agitations morales, est intimement liée à celle de la maison de Saint-Louis, et complète celle de madame de Maintenon.

Marie-Madeleine de Glapion des Routis était d'une ancienne famille de la Normandie, tombée dans la plus grande détresse, et dont presque tous les membres occupaient des emplois subalternes dans l'armée. Elle était née le 24 octobre 1674, et fut admise à Noisy en 1684. Elle fit profession le 23 novembre 1695, fut élue trois fois supérieure, et mourut le 29 septembre 1729, âgée de cinquante-cinq ans.

Madeleine de Glapion était une de ces créatures angéliques qui semblent douées de tous les dons du ciel. Elle était grande et bien faite, fort blanche et un peu pale.

avec les yeux bleus pleins de feu et de douceur, le visage long, le nez un peu gros, de belles dents, les lèvres un peu minces. Toute sa personne était agréable, tout en elle respirait la grâce et la bonté. Avec cela, elle avait de nobles manières, une voix harmonieuse, un langage plein de charmes, « un style si spirituel, si poli et d'une singularité si naturelle, que les personnes du goût le plus délicat prenaient plaisir à toutes ses lettres. » A tous ces agréments il faut ajouter, suivant madame de Maintenon, qui nous fournit les principaux traits de ce tableau, « une candeur et une simplicité d'enfant, un naturel tendre, facile et complaisant, enfin le don de plaire et de se faire aimer. »

Madame de Maintenon avait distingué dès son entrée à Noisy mademoiselle de Glapion; elle en avait fait presque aussitôt « son enfant gâté [1] », elle suivait ses progrès avec une sollicitude maternelle, elle vantait déjà son intelligence, ses heureuses inclinations, son charmant caractère. Elle lui confia le secret des représentations d'*Esther* [2]; elle prépara même ces représentations avec elle; elle indiqua à Racine « ce Mardochée dont la voix allait jusqu'au cœur ». C'était l'une des demoiselles que la fondatrice de Saint-Cyr, avec plus de tendresse que de prudence, aimait à parer de perles et de rubans. Mademoiselle de Glapion avait alors quinze ans et était dans la classe bleue. Mais, malgré sa raison précoce, elle n'échappa point à la dissipation que les représentations d'*Esther* mirent dans la maison de Saint-Louis, aux bouffées d'orgueil que les applaudissements de la cour donnèrent aux demoiselles, à leurs prétentions de bel esprit. Elle était de celles qui ne voulaient plus chanter à

[1] Lettre du 30 décembre 1695.
[2] Voir les *Lettres et entretiens sur l'éducation*, t. Ier, p. 46 et 47.

l'église, « pour ne pas gâter leur voix avec du latin [1] ». Les conseils de madame de Maintenon, suivis avec une docilité filiale, la remirent promptement « dans une voie meilleure pour son salut ». A ces conseils vint se joindre une aventure dont elle fut le sujet innocent et qui fit grand bruit, même à la cour. Voici comment elle est racontée par les Dames de Saint-Louis :

« C'était dans le temps où l'on joua les tragédies. Une des demoiselles, qui était de la classe bleue et faisait un personnage [2], fut remarquée par un page de *Mademoiselle* [3], d'une bonne famille de Lorraine. Comme elle occupait l'extrémité du banc des bleues, proche la grille [4], il s'avisa de tirer le rideau et de fixer les yeux sur elle, lui montrant une lettre. La demoiselle, au bruit, regarda ainsi que les autres, ce qui causa un assez grand trouble jusqu'à ce qu'une des maîtresses allât remettre le rideau. Le jeune homme s'échappa. Une autre fois il recommença, et avec une audace sans pareille il jeta sa lettre jusque sur la demoiselle, qui fut, comme l'on pense, pleine de confusion. On la ramassa et on la donna à Madame, qui fut très-fâchée et en fit de telles plaintes à *Mademoiselle*, car le page avait osé dire ce qu'il était, que celui-ci fut châtié. Mais cela ne le corrigea pas, et, poussant jusqu'au bout son diabolique dessein, il suborna l'un de nos brodeurs, qui glissa une autre lettre dans l'habit de la demoiselle. Elle, quand elle la vit, pensa mourir de honte et donna la lettre à la maîtresse des bleues, qui la donna à Madame. Celle-ci porta encore ses plaintes à *Mademoiselle*, qui fit

[1] Voir p. 109.

[2] Le personnage de Mardochée, dit une note du manuscrit.

[3] Mademoiselle de Montpensier, cousine du roi.

[4] La grille qui séparait le chœur où étaient les Dames avec les demoiselles, et l'église du dehors où était le public. Voir la description de la maison à l'Appendice.

fouetter le jeune homme et menaça de le chasser. Il en devint comme fou, et, portant sa colère sur le brodeur, qu'il crut l'avoir trahi, il se fit accompagner de trois commis de M. de Seignelay, de ses amis, et aussi abandonnés de Dieu, et ils s'en vinrent dans la cour du dehors où ils battirent le brodeur. Les compagnons du brodeur le défendirent, et le maître, ayant tiré son épée, fut percé de plusieurs coups par ces forcenés. La Ferté[1] vint à son aide, parvint à saisir deux des assaillants, mais non le page, qui s'enfuit à Paris; puis il courut à Versailles avertir M. Manseau[2] de cette aventure. Celui-ci s'en alla à Marly, où était la cour, et fut rencontré par le roi qui voulut savoir pourquoi il venait. Il raconta le fait, et le roi ordonna qu'on conduisît les coupables dans les prisons de Versailles : ils furent condamnés à perdre leurs emplois et abandonnés à la justice. Quant à l'auteur de tout le mal, on se mit à sa poursuite; mais ayant pris à Paris des chevaux et une bonne somme d'argent, il ne s'arrêta point qu'il n'eût passé la frontière. Il se mit au service d'un prince allemand, changea deux fois de religion et eut beaucoup d'aventures. On le revit longtemps après et bien changé. Il était de la compagnie du prince Ragotzi, et vint avec lui visiter notre maison[3]. Madame nous le fit remarquer en nous disant qu'il avait le dessein d'entrer à la Trappe. Quant à la demoiselle, elle devint, par son mérite et les emplois qu'elle a si dignement remplis, l'honneur de la maison de Saint-Louis[4]. »

Malgré cette aventure, qui eut peut-être une grande influence sur sa destinée, mademoiselle de Glapion conti-

[1] *Gentilhomme* des Dames de Saint-Louis et chargé de la garde du dehors.

[2] Intendant de madame de Maintenon.

[3] Voir page 268.

[4] *Notes des Dames de Saint-Cyr.*

nua d'être la merveille de la classe bleue : elle réussissait à tout, lisait les Pères et les poëtes, conversait, comme madame de La Maisonfort, avec Racine et Fénelon, montrait un goût tout particulier pour la géographie, enfin faisait les délices de ses compagnes et de ses maîtresses par son enjouement et son esprit. Dès son enfance, elle avait témoigné le désir de demeurer toute sa vie dans la maison de Saint-Louis, auprès de celle qu'elle aimait et vénérait comme une mère et comme une sainte. Madame de Maintenon fut charmée « de lui voir prendre un parti qui assurait, disait-elle, le salut de son âme et le bonheur de sa vie ». Elle comptait donner à Saint-Cyr une institutrice qui continuerait son œuvre, et en même temps retirer du monde une personne qui, « avec sa beauté et toutes ses manières propres à se faire aimer, était en danger de s'y perdre ». Mais elle sortait à peine des soucis que lui avait donnés la vocation si mal déterminée de madame de La Maisonfort; elle craignait que la résolution de mademoiselle de Glapion ne fût pas dégagée de tout sentiment humain; elle voyait que cette jeune personne avait conservé tous ses goûts de bel esprit et que les applaudissements l'avaient un peu gâtée; elle ne consentit donc à l'admettre au noviciat qu'à l'âge de dix-neuf ans et après beaucoup d'hésitations et d'instructions; enfin, quand mademoiselle de Glapion eut commencé ses épreuves, elle lui prodigua les conseils sévères et ne lui cacha rien des devoirs et des obligations de l'état qu'elle voulait embrasser.

« Vous avez réussi, ma chère fille, lui écrivait-elle, à tout ce qu'on a voulu; vous avez été accoutumée aux acclamations, vous avez plu au monde, vous avez toujours aimé qu'il fût question de vous. Voyez, ma chère fille, d'où vous avez à revenir et le chemin qu'il vous faut faire. Il faut perdre cette bonne opinion de vous-même, mal

fondée; il faut renoncer au plaisir d'aimer et d'être aimée; il faut vouloir cacher tout ce que vous avez de talents jusqu'à ce que l'obéissance vous oblige de vous en servir; il faut vous taire, vous oublier, devenir simple, sans retour sur soi, sans curiosité, sans raisonnements, sans éloquence, enfin il faut mener une vie cachée, humble, mortifiée, laborieuse[1].... »

Madeleine de Glapion entra au noviciat le 21 novembre 1693, c'est-à-dire quelques jours avant que les premières Dames de Saint-Louis fissent profession des vœux solennels[2]. Elle s'y comporta avec tant de régularité et de ferveur, elle s'y montra si heureuse de cette vie d'épreuves et d'austérités, que madame de Maintenon écrivait à la maîtresse des novices : « Plus je vois ma sœur de Glapion, plus je trouve que c'est un trésor. Ne la louez pas trop, de peur de le perdre, mais on ne peut prendre trop de soin de le conserver[3]. »

Elle fit profession le 23 novembre 1695 avec une joie sans égale, et on l'envoya d'abord à la classe rouge. Elle plut beaucoup « à ces petites âmes », et on la laissa dans ces fonctions pendant près de deux ans. C'était le temps le plus orageux du quiétisme. Les Mémoires et les Notes des Dames de Saint-Louis ne disent point que madame de Glapion, malgré sa vive imagination, ait donné dans les erreurs de madame de La Maisonfort, qui pourtant avait été l'une de ses maîtresses.

Ensuite, et pour amortir « sa trop grande délicatesse et son goût pour les choses de l'esprit », on l'envoya à l'apothicairerie, et elle mit un grand zèle à apprendre la bota-

[1] Lettre du 20 septembre 1695, dans les *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 435.

[2] Voir p. 141.

[3] Lettre du 4 octobre 1695.

nique, la pharmacie, même un peu de chirurgie et surtout le soin des malades [1]. On la laissa à ces occupations pendant quatre années, et malgré sa santé très-fragile, elle devint le modèle des infirmières, le médecin ordinaire de la maison, et elle donna à ses sœurs comme aux demoiselles les preuves les plus touchantes de son zèle, de sa tendresse et de sa charité.

Elle se disposait à rentrer aux classes, lorsqu'une épidémie de petite vérole (elles étaient fréquentes et terribles à cette époque) envoya à l'infirmerie de Saint-Roch [2] plusieurs demoiselles et l'une des quatre premières Dames de Saint-Louis, madame de Saint-Aubin. Cette religieuse, qui avait à peine trente ans, était très-distinguée par son esprit, son savoir et surtout le talent qu'elle avait pour parler en public; elle était chérie de toutes ses sœurs, et principalement de madame de Glapion, qui dès son enfance lui avait voué la plus tendre affection. Celle-ci courut à l'infirmerie de Saint-Roch pour s'enfermer avec la malade et lui donner ses soins; mais en moins de trois jours madame de Saint-Aubin mourut dans ses bras. Elle en conçut une telle affliction qu'elle en fut malade pendant toute une année, et qu'on put croire qu'elle ne s'en consolerait jamais. Madame de Maintenon lui écrivit à ce sujet :

« Il n'y a rien que je voulusse faire pour vous consoler, et cependant je vais vous gronder. Votre affliction n'est point raisonnable et ne ressemble point au reste de votre conduite. Je ne puis vous dire la peine que j'en ai, et il est impossible que Dieu soit content de vous.... La perte d'une de vos sœurs est un coup d'où vous ne pouvez revenir; que sera-ce que votre vie, si à chaque mort où vous

[1] *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 43.

[2] Voir la description de la maison à l'Appendice.

prendrez intérêt il faut des années pour vous remettre?... Faites quelque effort, ma chère fille, pour sortir de l'état où vous êtes, et si vous m'aimez, tâchez de me diminuer la peine que vous me faites[1]. »

Ce n'était pas seulement la perte d'une sœur chérie qui causait le désespoir de madame de Glapion, c'était le trouble de son âme. En embrassant la vie religieuse, elle avait moins obéi à une véritable vocation qu'à son affection filiale pour madame de Maintenon et à son goût pour la vie si noble et si considérée des Dames de Saint-Louis. Toute vertueuse qu'elle fût, elle n'avait pas cette dévotion ardente, sévère, pleine de renoncement et d'abnégation, qu'exige la vie du cloître; « son esprit naturel et ingénu dégénérait en trop grande liberté », et elle se livrait à des réflexions téméraires non-seulement sur les Pères et les saints, mais sur les œuvres de la Providence. « Elle ne rapportait pas uniquement à Dieu, disait madame de Maintenon, tout ce que Dieu lui avait donné d'aimable, de tendre, de généreux; » elle était agitée non de regrets du monde, mais de doutes sur son état, d'inquiétudes pour son salut, de tristesses et de langueurs qu'aggravait encore une santé délicate. Elle cherchait des consolations dans l'amitié de ses sœurs, des distractions dans les plaisirs de l'esprit, des ressources dans le travail des mains, l'étude de la géographie et de la musique; mais elle ne parvint que dans l'âge mûr à cette piété solide, à cette sérénité de pensées et de sentiments, à cet anéantissement de son cœur et de son esprit qu'exigeait sa profession.

Madame de Maintenon lui fit quitter l'infirmerie, et comme elle la destinait aux premières charges de la maison, elle l'envoya à la classe bleue en qualité de première maîtresse. On regardait cette fonction comme la plus déli-

[1] *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 62.

cate des classes, et l'on y mettait d'ordinaire les supérieures après leur triennat. Madame de Glapion y réussit aussi bien qu'à l'infirmerie : les bleues étaient charmées de ses instructions variées, de ses commentaires sur l'Évangile, de ses lectures pleines d'onction. Mais elle-même n'était pas contente; elle sentait sa tiédeur, elle doutait de sa capacité, enfin, et, comme elle le disait, « elle avait de l'aigreur contre elle-même ». Madame de Maintenon lui en fit de tendres et sévères reproches :

« Ce n'est pas la capacité qui vous manque, ma chère fille; vous avez de l'esprit et tout raisonnable; vous êtes simple, droite et toute propre à être une excellente première maîtresse; mais vous n'aimez pas Dieu de tout votre cœur et de tout votre esprit : voilà votre mal et voilà sa source. Craignez qu'il ne vous dise : Je vous avais donné un cœur propre à aimer, et vous avez aimé les créatures et vous avez cherché à les aimer; vous avez passé vos jours à vous attrister pour elles; vous avez versé plus de larmes pour leur perte que pour vos péchés; vous vous êtes rendue incapable de travailler pour moi parce que vous vous êtes consumée pour elles; vous avez manqué au premier commandement et à vos vœux; vous avez langui dans ma maison, vous qui deviez, par tout ce que j'ai mis en vous, être l'exemple de la ferveur; vous avez fait gémir vos supérieures, vous qui deviez être leur consolation. Voilà, ma chère fille, ce que je ne puis m'empêcher de vous dire; je sais que je vous demande beaucoup, mais c'est à une religieuse que je parle, et à une religieuse capable de comprendre l'étendue de ses obligations [1]. »

Madame de Glapion répondit à ces réprimandes avec la plus humble docilité, assurant qu'elle aimait son état, qu'elle était ravie d'appartenir à Dieu; mais en réalité ses

[1] *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 96.

tristesses et ses défaillances continuèrent. Madame de Maintenon en fut très-affligée, et elle essaya par ses conseils de remettre le calme dans cette âme troublée :

« Souvenez-vous, ma chère fille, lui écrivait-elle, que vous êtes chrétienne et religieuse; votre vie doit être cachée, mortifiée, privée de plaisirs, chaste en tout et vous contentant du parti que vous avez choisi. Vous ne vous en repentez pas; prenez-le donc avec ses austérités et ses sûretés. Vous auriez eu plus de plaisirs dans le monde; mais, selon les apparences, vous vous y seriez perdue. Racine vous aurait divertie et vous aurait entraînée dans la cabale des jansénistes; M. de Cambrai aurait contenté et renchéri même sur votre délicatesse, et vous seriez quiétiste; jouissez donc du bonheur de la sûreté.... Pourquoi Dieu vous a-t-il donné tant d'esprit et tant de raison? Croyez-vous que ce soit pour discourir, pour lire des livres agréables, pour juger des ouvrages de prose et de vers, pour comparer les gens de mérite et les auteurs les uns aux autres? Ces desseins ne peuvent être de lui; il vous en a donné pour servir à un grand ouvrage établi pour sa gloire; tournez donc vos idées de ce côté aussi solide que les autres sont frivoles. Revenez toute grande, toute forte, toute zélée pour votre Institut; tout ce que vous avez reçu, c'est pour l'en faire profiter; vous en rendrez compte[1]. »

Cependant madame de Glapion remplissait exactement ses devoirs; elle se montrait dévouée aux classes comme elle l'avait été à l'infirmerie; elle charmait la communauté par les douceurs de son esprit; mais madame de Maintenon l'avait plusieurs fois surprise pleine de larmes et de mélancolie, jetant de longs regards au delà de la muraille de Saint-Cyr. On peut conjecturer que peut-être le souvenir du page de Mademoiselle n'était pas

[1] *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 123.

étranger à ces tristesses, que cette âme si tendre était encore émue des malheurs qu'elle avait involontairement causés, que l'image de ce jeune homme qui avait perdu pour une folle passion son pays, sa famille et peut-être son âme, venait troubler la Dame de Saint-Louis et lui inspirer quelque touchante prière. Mais on ne trouve pas la moindre trace de ces émotions dans les lettres de madame de Maintenon et les écrits des Dames de Saint-Cyr. Madame de Glapion cherchait des distractions à ses ennuis dans la lecture; mais les écrits de Fénelon, qu'elle lisait de préférence, ne faisaient qu'augmenter son penchant à la rêverie, les élans de son cœur vers un idéal inconnu. Elle s'en allait pleine d'inquiétudes et de remords au confessionnal, mais, comme madame de La Maisonfort, elle s'y laissait rebuter par les exhortations vulgaires de ces bons prêtres de Saint-Lazare que madame de Maintenon avait si sagement donnés aux Dames de Saint-Louis. Alors elle se tournait vers madame de Maintenon : elle lui exposait naïvement son trouble, lui demandait des secours, pleurant amèrement sa tiédeur, soupirant après des austérités. Celle-ci l'accueillait comme sa fille, et, quoiqu'elle partageât tendrement ses chagrins, elle lui adressait des conseils comme ceux qu'on a déjà lus, comme ceux qu'on va lire, conseils graves, sévères, mais qui témoignent qu'en excitant madame de Glapion à embrasser la vie religieuse, elle crut sincèrement remplir son cœur du seul amour qui en fût digne, conseils où l'épouse de Louis XIV, en montrant le vide de sa grandeur à cette pauvre religieuse troublée des regrets du monde, atteint la plus haute éloquence :

« Il ne vous est pas mauvais de vous trouver dans le trouble et dans l'inquiétude des petits esprits; vous en serez plus humble et vous sentirez par votre expérience

que nous ne trouvons nulle ressource en nous, quelque esprit que nous ayons. Vous ne serez jamais contente, ma chère fille, que lorsque vous aimerez Dieu de tout votre cœur.... Ne voyez-vous pas que je meurs de tristesse dans une fortune qu'on aurait peine à imaginer, et qu'il n'y a que le secours de Dieu qui m'empêche d'y succomber? J'ai été jeune et jolie; j'ai goûté des plaisirs, j'ai été aimée partout; dans un âge un peu plus avancé, j'ai passé des années dans le commerce de l'esprit; je suis venue à la faveur, et je vous proteste, ma très-chère fille, que tous les états laissent un vide affreux, une inquiétude, une lassitude, une envie de connaître autre chose, parce qu'en tout cela rien ne satisfait entièrement; on n'est en repos que lorsqu'on s'est donné à Dieu [1].... »

Madame de Glapion, avons-nous dit, avait un goût tout particulier pour l'étude de la géographie; elle dessinait et dressait des cartes; elle lisait avidement les histoires de voyages; elle aimait surtout les récits et les lettres des missionnaires qui faisaient alors en Asie de merveilleuses conversions. Mais cette étude et ces lectures avaient produit dans son imagination, tournée naturellement à la pitié, un étrange résultat : madame de Glapion doutait de la bonté de Dieu. Son cœur se soulevait à l'idée de tant de millions d'hommes privés depuis tant de siècles des lumières de l'Évangile, destinés à une damnation éternelle, après une vie sauvage et pleine de souffrances; son esprit se troublait à la pensée de toutes les calamités, de tous les

[1] *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 101. — Cette lettre est célèbre; elle a été publiée pour la première fois par Louis Racine; Voltaire en cite quelques lignes et dit avoir vu l'original; La Beaumelle l'a donnée avec quelques inexactitudes. Tous trois disent qu'elle a été adressée à madame de La Maisonfort. C'est une erreur. Les manuscrits des Dames de Saint-Louis donnent formellement cette lettre comme étant adressée à madame de Glapion.

crimes, de tous les massacres, de tous les fléaux qui affligent incessamment l'espèce humaine. Elle ne pouvait se faire à ce que Dieu permît tant de maux et d'abominations et y semblât indifférent. Avec sa bonne foi ordinaire, elle exposait l'état de son âme, ses doutes, ses répugnances à son confesseur, et l'humble prêtre qui l'écoutait, effrayé des questions de cette religieuse qui tournait à l'incrédulité, se vit forcé de lui interdire la communion. Madame de Glapion se crut perdue et alla encore chercher des consolations auprès de madame de Maintenon. Celle-ci l'accueillit avec plus de douceur que jamais; après avoir réfuté ses doutes sur la bonté divine et lui avoir reproché de sonder les mystères de la Providence, elle lui écrivit :

« Vous avez beau faire et beau dire, je ne puis être en peine de vous; votre naturel est excellent, et c'est Dieu qui vous l'a donné; vous êtes pleine de religion, vous aimez la vertu, vous avez horreur du mal, vous estimez votre état, vous vous donnez de bonne foi à vos emplois, comment voulez-vous, après tant de raisons de confiance pour vous, que je tremble sur ce que vous n'avez pas une ferveur sensible?... Consolez-vous, réjouissez-vous, ayez confiance en Dieu sur les tentations où vous dites que vous ne résisteriez pas; vous êtes trop bien née pour vous perdre; Dieu vous a particulièrement faite pour lui[1]. »

L'interdiction de la communion fut levée, mais il fallut que la pauvre religieuse se privât de son étude favorite et de la lecture des voyages. « Pourquoi avouer, lui disait en riant mademoiselle d'Aumale, votre grande passion pour la géographie? ne savez-vous pas qu'il n'y aura point de géographes sauvés? » Mademoiselle d'Aumale portait à madame de Glapion une très-vive affection; elle essayait de l'égayer par son enjouement et ses badinages; elle la

[1] *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 117.

raillait de sa mélancolie; pendant les voyages de la cour, elle lui envoyait des nouvelles, des bouquets, de la musique. « Je ne fais pas un sourire, lui disait-elle, que je ne vous voie...; mais je ne sais pourquoi je vous aime tant, car vous êtes capable de me jeter dans le désespoir par vos sombres et longues tristesses.... [1] »

« Chassée peu à peu de tous ses refuges », dépouillée successivement de toutes ses ressources, madame de Glapion chercha dans la musique un dernier remède « contre les langueurs et les sécheresses de son état ». C'était encore un retour vers le monde, ou, comme elle le disait elle-même, « un souvenir des beaux jours d'*Esther* ». Elle s'y adonna avec une ardeur extrême, et elle passait toutes ses récréations au clavecin. La supérieure s'en inquiéta, et à plusieurs reprises elle lui interdit cet amusement. Madame de Maintenon trouva la défense trop rigoureuse et obtint qu'elle fût levée. Mais un jour elle la surprit chantant de sa belle voix, de cette voix qui allait jusqu'au cœur, un motet pris du Cantique des cantiques [2] et que Nivers avait composé pour les cérémonies de profession. On l'avait chanté pour la dernière fois à la profession même de madame de Glapion : ce jour-là, madame de Maintenon le trouva si beau et si tendre qu'elle en craignit les inconvénients, et elle ordonna qu'il ne serait plus chanté. Elle fut donc surprise de voir madame de Glapion chantant ce motet, les yeux mouillés de larmes et comme perdue en extase. Elle n'osa l'interrompre, mais ce jour même, avant de retourner à Versailles, elle lui écrivit :

« Les chrétiens ne doivent rien aimer avec passion, ma chère fille, et encore moins les religieuses qui ont fait vœu de chasteté, lequel exclut toute recherche des plaisirs.

[1] *Lettres historiques et édifiantes*, t. II.

[2] *Adjuro vos, filiæ Jerusalem*, etc.

[illegible] pas la [illegible] avec passion, mais achevez de l'apprendre avec intention d'être utile à la maison et aux demoiselles. Ne [illegible] pas, je vous en conjure, sur cette [illegible], elle vous manquerait assurément : Dieu est jaloux et ne plaît à confondre des projets qui l'offensent ; il veut être notre seule ressource, notre consolation, notre force, et il sera ainsi pour vous de plus en plus. Le bon fonds qu'il a mis en vous, sa grâce et chaque année qui vous éloignera de la grande jeunesse vous rendront solide, cette solidité n'empêchera pas les amusements innocents, mais elle les mettra dans leur place, en les comptant ce qu'ils valent, qui est peu de chose [1]. »

Madame de Glapion ne trouva plus de ressources pour son esprit que dans la méditation et « quelques écritures ». Malheureusement il ne reste rien des lettres si nombreuses qu'elle écrivit à madame de Maintenon, rien de ses lettres si tendres et si tristes à mademoiselle d'Aumale, rien de ses lettres si polies et si naturelles à divers personnages. Elle composa des Conversations pour les demoiselles, à l'imitation de celles qu'avait faites madame de Maintenon, et les Dames de Saint-Cyr disent qu'elle a approché de son modèle : une seule est restée [2]. Elle écrivit, vers la fin de sa vie, des Méditations spirituelles dont quelques-unes ont été conservées et révèlent un esprit supérieur. Elle écrivit encore des Mémoires sur la fondation de Saint-Cyr, qui ont été tondus par les Dames avec ceux de madame du Perron. Enfin elle a laissé d'autres documents historiques en recueillant quelques-uns des entretiens qu'elle eut avec madame de Maintenon, et dont nous parlerons plus loin.

Cependant les années s'écoulèrent, et madame de Gla-

[1] [illegible]

[2] [illegible] madame de Maintenon.

pion atteignit l'âge de trente ans; il y en avait dix qu'elle s'était consacrée à Dieu. Grâce à ses efforts, grâce à l'appui de madame de Maintenon, elle avait fini par vaincre ses doutes; ses plus grandes agitations s'étaient apaisées; la piété solide avait pris le dessus; la résignation était complète. Mais la mélancolie était restée la même; le sourire avait disparu, la pâleur était devenue plus grande; « elle ressemblait, disait madame de Maintenon, à une âme du purgatoire. » Elle recherchait avidement tous les sujets de tristesse; « elle avalait à longs traits les sujets mélancoliques; » elle avait pris une sorte de passion pour les mourants et les morts. C'était une passion facilement alimentée à Saint-Cyr, où les maladies étaient fréquentes, où de nombreuses morts affligeaient la maison. « Comme elle était fort expérimentée sur la médecine, disent les Dames de Saint-Louis, en quelque charge qu'elle fût, elle avait toujours une intendance générale sur les malades et était appelée dans les occasions embarrassantes. » Dans une épidémie de petite vérole, elle soigna les mourantes avec une charité si ardente qu'on ne pouvait l'arracher de leur lit; elle suivait leur agonie avec une sorte d'égarement et d'envie. La supérieure, avertie, lui ordonna de quitter l'infirmerie. Elle continua d'y rester, et il fallut un ordre et une prière de madame de Maintenon pour qu'elle obéît. « Sortez d'auprès de ces mourantes, lui écrivit-elle; vous vous abandonnez trop à votre ferveur, il faut vous conserver pour notre maison. »

Elle revint exténuée, non de ses fatigues, mais des efforts qu'elle avait faits pour se vaincre; elle en tomba malade à son tour, et avant qu'elle fût rétablie, elle allait être soumise à une nouvelle épreuve. Elle avait pour principale amie madame de la Haye, l'une des belles voix d'*Esther*, avec qui elle avait été élevée, avec qui elle avait

fait profession, religieuse d'une douceur charmante, qui partageait toutes ses pensées et qui, n'ayant point ses agitations et ses troubles, l'avait souvent ranimée dans ses défaillances. Madame de la Haye, malade depuis longtemps de la poitrine, fut atteinte de la petite vérole, et portée à l'infirmerie de Saint-Roch dans un état désespéré. Madame de Glapion, pénétrée de douleur, mais avec un redoublement de zèle, courut à l'infirmerie, s'enferma avec la malade et ne voulut plus la quitter. Madame de Maintenon la sollicita de penser à elle-même : « Ne donnez à notre chère sœur, lui disait-elle, que les secours nécessaires; quittez-la dès que vous ne pourrez plus lui être utile; je vous le demande et je vous le commanderais si je vous croyais capable de refuser la prière que je vous en fais. » Mais madame de Glapion n'était pas en état de rien entendre. Quand elle vit madame de la Haye à l'agonie, elle chercha à mourir avec elle en aspirant la mort sur ses lèvres; on l'arracha du lit de la mourante; mais elle continua, en sanglotant, à prier Dieu de la retirer du monde; enfin elle s'évanouit; on la porta dans un lit, et elle y demeura pendant trois mois, refusant les remèdes, écoutant à peine les paroles de son confesseur, et pourtant pleine d'aspirations vers le ciel. Madame de Maintenon en ressentit la plus vive douleur : chaque jour elle passait plusieurs heures auprès de la malade, la suppliant de se conserver pour elle et pour l'Institut. « Pleurez, disait-elle, pleurez les personnes que vous aimez et que vous devez aimer, mais ne les pleurez pas jusqu'à manquer à ce que vous devez à Dieu. Vous lui manquez, quand vous vous rendez incapable de remplir vos devoirs, de consoler et de soutenir les autres.... »

Madame de Glapion revint à la vie, mais si faible, si languissante, qu'elle n'eut plus que des intervalles de

santé : « N'espérez point, lui dit madame de Maintenon, d'être jamais comme une autre. » Elle s'y résigna aisément, et, dès qu'elle put le faire, elle continua son métier d'infirmière avec la même charité, mais aussi la même mélancolie. Madame de Maintenon voulut l'en empêcher; mais les malades n'avaient confiance qu'en elle et se croyaient guéries dès qu'elles entendaient sa voix, dès qu'elles sentaient sa main; elle dut la laisser faire. En même temps elle continua à donner ses soins et ses conseils à cette âme affligée : elle y mit tour à tour de la douceur et de la sévérité, une grande effusion de cœur et une patience infatigable. D'ailleurs, au milieu de ses tristesses, madame de Glapion avait gardé toutes ses aimables qualités, sa candeur d'enfant, son esprit si fin et si naturel; elle témoignait des regrets si touchants de son état, elle avait des élans de tendresse si séduisants, que chaque jour madame de Maintenon la goûtait et l'aimait davantage. « La bonté de son cœur, disent les Dames de Saint-Louis, lui faisant prendre avec passion les chagrins des autres comme les siens propres, elle eut tant de douleur des calamités qui affligèrent le royaume et la famille royale, que madame de Maintenon dut elle-même lui donner des consolations. » Elle en fit alors sa compagne ordinaire, sa confidente et son amie; elle passait avec elle de longues heures soit à prier dans son oratoire, soit à écrire ou travailler dans sa chambre; enfin, autant pour la distraire que pour se soulager elle-même, elle lui racontait, dans des entretiens « d'une confiance intime », ses peines, ses soucis, les intrigues de la cour, les malheurs de l'État, toutes les désolations de son cœur. Madame de Glapion prenait le plus vif intérêt à ces récits, qu'elle égayait quelquefois par ses réflexions naïves; elle en recueillit quelques-uns qui ont une grande importance his-

hors ma sensibilité pour vous et pour Saint-Cyr. » Enfin quand la veuve de Louis XIV se vit au terme de sa longue carrière, elle s'estima heureuse de mourir dans les bras de sa chère Glapion, « la seule, disait-elle, la seule de mes affections qui ne m'ait pas déçue ».

CHAPITRE QUINZIÈME.

SAINT-CYR PENDANT LE RÈGNE DE LOUIS XV.

Pendant les premières années qui suivirent la mort de madame de Maintenon, la maison de Saint-Cyr fut heureuse d'avoir à sa tête madame de Glapion : « La Providence, qui fait bien toutes choses, disent les Dames, permit qu'elle fût en place dans un temps où nous avions besoin d'une personne qui sût aussi bien qu'elle faire honneur à la maison et la tirer de plusieurs occasions difficiles que madame de Maintenon nous parait de son vivant, mais qu'il a fallu surmonter depuis que nous avons perdu ce grand soutien : c'est ce que madame de Glapion fit parfaitement avec beaucoup d'esprit et de politesse[1]. » Ces occasions difficiles étaient des procès, les payements irréguliers du trésor et les sourdes inimitiés de quelques courtisans.

Les Dames avaient partagé les appréhensions de leur fondatrice sur la conservation de la maison : elles cherchèrent donc, après sa mort, des protecteurs, se recommandèrent surtout au régent et au maréchal de Villeroy, et ne furent rassurées que lorsqu'elles virent recommencer les visites royales.

Le 19 avril 1720, Louis XV, alors âgé de douze ans, vint à Saint-Cyr, non pour voir la maison, mais pour s'y confesser. Après sa confession, qui se fit dans la sacristie du dehors, il se plaça à la grille du chœur, accompagné du régent et du maréchal de Villeroy, son gouverneur; les Dames s'y présentèrent pendant que les demoiselles se

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XXXI.

tenaient debout à leurs bancs, et le maréchal leur dit « que le roi les assurait de sa bienveillance et de sa protection, qu'il aimerait et favoriserait leur maison comme son bisaïeul avait fait, et qu'il reviendrait les voir ». Quelques jours après, le jeune monarque allant à la chasse s'arrêta à la petite porte du jardin; les Dames et les demoiselles y coururent et le saluèrent des cris de *Vive le roi!* « Ce cri lui parut faire plaisir, et il se baissa même sur son cheval pour mieux voir les demoiselles[1]. »

Cette protection que les Dames recherchaient avec tant de soin, elles crurent l'avoir retrouvée quand le mariage de Louis XV ayant été résolu avec une fille de Philippe V, la jeune infante, qui n'avait que six ans, fut amenée en France pour y être élevée et que Saint-Cyr fut choisi comme son principal lieu d'éducation, ainsi qu'on avait fait pour la duchesse de Bourgogne. L'enfant, qui n'était pas belle, mais pleine d'esprit, fut reçue la première fois avec le cérémonial ordinaire : compliment de la supérieure, *Te Deum,* danses, jeux des demoiselles; et comme elle se plut beaucoup dans la compagnie des rouges, avec lesquelles elle se mit tout d'abord à danser, elle vint très-souvent à Saint-Cyr avec la duchesse de Ventadour, sa gouvernante, y prit part aux exercices des demoiselles et fit les délices de la maison par ses reparties piquantes et la naïveté de ses propos. Les Dames, naturellement pleines de respect pour le sang de Louis XIV, furent très-empressées auprès d'elle, espérant s'en faire une protectrice dans l'avenir.

Après la première visite de l'infante, Saint-Cyr eut la visite solennelle du roi. Il était accompagné de plus de deux cents personnes et on lui fit la réception la plus pompeuse. Madame de Glapion lui adressa un discours où elle

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr,* chap. XXXI.

rappela en termes pleins de dignité et d'émotion « le fondateur, qui ne dédaignait pas de régler lui-même l'ordre de leurs occupations journalières; la Dauphine qui aima, qui honora de sa plus intime familiarité cette maison, où l'on vit croître les qualités qu'elle ne fit que montrer un moment à la France; madame de Maintenon, qui mérita par ses vertus de partager avec son roi la gloire d'une œuvre qu'il n'eût voulu partager qu'avec elle[1]. » Le roi vit les demoiselles à l'église, dans les classes, aux jardins; il prit plaisir à les regarder jouer et danser dans les parterres; mais, en lisant les minutieux détails de cette visite, on est surpris de voir les religieuses de Saint-Cyr dépeindre ce roi de douze ans tel qu'il fut plus tard, ennuyé, insouciant, plein d'une froideur marquée pour tout le monde, excepté pour son précepteur, le cardinal Fleury.

Trois ans après, le régent mourut (1723). « On peut dire, racontent les Dames, que nous perdîmes en lui un protecteur rempli de bienveillance pour notre maison. Dans les occasions où il s'agissait de nos droits, il les soutenait comme aurait pu faire le feu roi, notre fondateur, et les possédait mieux qu'on n'aurait pu le croire. Il louait la conduite que nous tenions de ne nous mêler en rien des affaires du monde et de ce que nous parlions toujours bien des puissances et du gouvernement de l'État; il disait : « Ces dames-là sont sages, elles ont été bien formées, » voulant dire que madame de Maintenon nous avait donné un bon esprit et de bons principes[2]. » Saint-Cyr ressentit l'effet de cette mort. Pendant les trois années du ministère désastreux du duc de Bourbon, la maison ne reçut presque rien des revenus qu'elle avait sur le trésor, et rien des

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr,* chap. XXXI.
[2] *Id. ibid.*

60,000 livres de la dot des demoiselles; la communauté s'imposa des privations pour y pourvoir, et néanmoins elle dut en renvoyer quelques-unes sans dot. Saint-Cyr perdit aussi, sous ce ministère, la gracieuse enfant qu'on y élevait pour être l'épouse du roi : on la renvoya en Espagne; et l'on fit épouser à Louis XV Marie Leczinska, fille de Stanislas, roi de Pologne, lequel avait été détrôné par Pierre le Grand.

Trois jours après son arrivée à Versailles la reine vint à Saint-Cyr (septembre 1725), « et, pour nous faire plus d'honneur et de plaisir, disent les Dames, en grand habit, fort parée, et ayant beaucoup de pierreries. » C'était alors madame du Pérou qui était pour la cinquième fois supérieure. Elle la reçut avec le cérémonial usité et que nous avons déjà décrit. La reine visita toute la maison, y prit un grand intérêt, l'assura de sa bienveillance, et, lorsqu'elle se fut assise dans la salle de communauté, elle dit aux Dames « qu'elle voulait être leur supérieure, leur seconde fondatrice, et remplacer madame de Maintenon ». Celles-ci, transportées de joie, se jetèrent à ses pieds en la remerciant. Alors elle demanda à avoir dans la maison un appartement pour y faire ses retraites; et on lui destina l'appartement réservé qui avait été occupé jadis par les religieuses de la Visitation. On y fit, pour les gens de son service, une porte qui conduisait dans la cour du dehors, de telle sorte que la régularité de la maison ne fut pas troublée.

La protection de la bonne et pieuse reine fut peu efficace pour Saint-Cyr; elle était sans pouvoir, et tout ce qu'elle put obtenir de l'administration parcimonieuse du cardinal de Fleury fut le rétablissement du fonds destiné à la dot des demoiselles. Toute son influence se borna aux nominations, le roi se faisant un plaisir de lui en laisser

écrire la liste. Quant à continuer l'œuvre et le rôle de madame de Maintenon, toute sainte qu'elle était, elle s'en reconnaissait incapable; elle se contenta de conseiller aux Dames de suivre les avis et les instructions de leur institutrice, mais elle ne s'occupa ni de la maison, ni des constitutions, ni de l'éducation des demoiselles. Elle alla rarement dans les classes, et ne regarda Saint-Cyr que comme un couvent ordinaire, où il lui était agréable de passer ses journées dans des pratiques de dévotion, où elle trouvait des religieuses qui unissaient une grande piété à une grande distinction d'esprit et de manières. Elle venait surtout pour jouir des entretiens de madame de Glapion, qu'elle aimait très-tendrement et pour laquelle elle n'avait pas de secrets. La seule part qu'elle prit aux actes de Saint-Cyr fut de donner le voile aux novices, Dames ou converses, qui faisaient profession. Son plus grand plaisir était de se promener dans les bois de la maison.

Là se trouvait une petite statue de la Vierge, assez grossièrement sculptée en bois, qui, disait-on, avait fait des miracles dans les guerres de religion et qu'avait donnée madame de Bouju, Dame de Saint-Louis; on l'avait placée sur un autel rustique, au fond d'un bosquet très-touffu, près d'une source d'eau vive qui parcourait le jardin. La situation en était solitaire, agréable, propre à la méditation; de là l'on voyait les coteaux boisés de Saint-Cyr, au-dessous le clocher de l'abbaye de Notre-Dame des Anges, celui de la paroisse de Saint-Cyr et les humbles maisons du village. C'était là que la reine aimait à s'asseoir et à prier. La dévotion qu'elle témoignait à ce petit autel le mit en honneur dans la maison : les demoiselles allaient y faire des neuvaines; les Dames les y conduisaient en procession. C'était un lieu favori de promenades, de conversations et de rêveries solitaires, mais qui

devint funeste à une demoiselle. Celle-ci, qu'on avait refusée pour le noviciat à cause de la faiblesse de son esprit et de sa santé, s'avisa, sans que personne le sût, de s'en aller, par une nuit d'hiver, prier au pied de la petite *Vierge du bois*. Le lendemain matin, on la trouva morte dans la neige. Ses compagnes la regardèrent comme une sainte, et pendant plusieurs années cette mort fut le sujet des entretiens de Saint-Cyr.

Quelque temps après, le 29 septembre 1729, la maison fit une grande perte : madame de Glapion mourut âgée de cinquante-cinq ans. « Israël a perdu sa gloire, » dit une des Dames, et elles crurent avoir vu mourir une seconde fois madame de Maintenon. La reine fut très-affligée de cette mort, et la cour de Versailles, qui avait une grande considération pour cette religieuse, prit part à la douleur de Saint-Cyr.

Cependant Marie Leczinska, qui s'efforçait d'imiter madame de Maintenon en quelques parties, eut envie de voir jouer *Esther* (1731). Les Dames avaient une grande répugnance pour les spectacles et ne les donnaient plus que par une sorte de respect traditionnel pour leur fondatrice; nonobstant elles s'empressèrent d'y préparer les demoiselles, et voici quelles furent les principales actrices : mademoiselle de Loubert, nièce de l'ancienne supérieure de Saint-Cyr, fit Esther; mademoiselle de Gensian, Assuérus; mademoiselle Hurault, Aman; mademoiselle de Fleurigny, Zarès, etc. On dressa un théâtre dans la classe bleue, et l'on y mit des gradins pour placer les demoiselles. Les actrices n'eurent d'autre costume que leur habit de Saint-Cyr avec quelques dentelles et quelques diamants. Elles jouèrent assez bien; mais la reine ne parut prendre aucun plaisir à cette représentation et dissimula à peine son ennui. « Nous n'en fûmes pas fâchées, disent les

Dames, à cause de l'inconvénient qu'il y a de donner nos demoiselles en spectacle. »

Les cérémonies religieuses prirent la place de ces divertissements profanes, et, malgré les prescriptions de leur institutrice, les Dames les firent plus pompeuses et plus longues. L'une de ces cérémonies fut celle de la béatification de saint Vincent de Paul, fondateur des prêtres de Saint-Lazare, qui se fit avec une grande magnificence pendant trois jours et attira la foule de Versailles.

Depuis que sa fille était devenue reine de France, Stanislas Leczinski habitait le château de Chambord; et comme l'étiquette l'empêchait d'aller à Versailles, c'était à Saint-Cyr qu'il venait quand il voulait voir sa fille. Auguste II, électeur de Saxe, qui occupait le trône de Pologne, étant mort, les Polonais voulurent avoir un roi national, et ils appelèrent Stanislas. Celui-ci accepta leurs propositions et se disposa à se rendre en secret à Varsovie. Avant de partir, il voulut donner à la reine sa femme un asile voisin de la cour, et vint demander aux Dames de Saint-Louis de permettre qu'elle habitât leur maison. Ce fut un grand honneur pour elles, mais aussi un grand embarras. Elles donnèrent à la reine de Pologne l'appartement de Marie Leczinska, auquel on ajouta plusieurs autres pièces, la grande tribune, une partie de l'infirmerie des Dames, etc.; on ferma toute communication du grand escalier avec l'intérieur de la maison; on assigna aux gens de son service tous les bâtiments du dehors. Ce fut une cour entière, avec domestiques, chevaux, équipages, qui vint s'installer dans la paisible maison de Saint-Louis, et qui attira les visites continuelles de la cour de Versailles; la reine de France y venait presque tous les jours voir sa mère. Cependant, grâce à la vigilance des Dames, les demoiselles se doutèrent à peine de ce monde

et de ce bruit. La reine de Pologne les vit très-rarement; elle n'était occupée que de dévotions, vivait familièrement avec les Dames, et avait avec elles des conversations qui donnent à penser que Saint-Cyr n'était déjà plus qu'un couvent ordinaire. Elle y reçut de son époux, qui courait alors tant d'aventures, des lettres qu'elle lisait aux Dames, et qui excitaient d'ordinaire ses pleurs et sa colère : « Pourquoi nous a-t-on engagés dans cette affaire? disait-elle; nous nous serions bien passés de cette chienne de couronne [1]. » Cependant, ainsi qu'on avait fait du temps de Louis XIV, Saint-Cyr fut en prières durant toute cette guerre pour la prospérité de nos armes et le salut de Stanislas.

La reine de Pologne resta trois ans à Saint-Cyr. Stanislas, chassé de son royaume et n'ayant échappé aux Russes qu'après mille dangers, revint en France. Il alla remercier les Dames de l'asile qu'elles avaient donné à son épouse, et sa présence fut un jour de fête pour la maison. Il la visita en détail, exprima l'intention qu'il avait eue de faire un établissement semblable en Pologne, et donna aux Dames son portrait et celui de la reine.

Après le départ de sa mère, Marie Leczinska reprit son appartement de Saint-Cyr et continua d'y venir, mais moins fréquemment, à mesure que la mort enlevait les Dames de la première fondation avec lesquelles elle aimait à converser. Tous ses enfants furent successivement amenés dans cette maison, pour être montrés aux demoiselles et recommandés aux prières des Dames; leur naissance y fut célébrée par des fêtes et de grandes joies. Elle aurait voulu que ses filles y fussent élevées; mais le cardinal de Fleury aimait peu Saint-Cyr, quoiqu'il eût été l'un des

[1] *Mémoires*, chap. XXXVIII. — Les lettres du roi de Pologne à sa femme avaient été conservées par les Dames et se trouvent dans leurs Mémoires : elles n'offrent qu'un médiocre intérêt.

serviteurs les plus humbles de madame de Maintenon : on avait jeté des ombres dans son esprit sur l'utilité de cet établissement et sur l'éducation qu'on y donnait; il fit partager ces préventions à Louis XV. On disait à Versailles que les demoiselles avaient un orgueil de grandes dames avec la roideur des couvents et une piété puérile et disgracieuse. Les filles de Louis XV furent donc envoyées, non à Saint-Cyr, mais à l'abbaye de Maubuisson, où elles reçurent la plus ignorante éducation [1]. Mais quand elles revinrent à la cour, elles firent de nombreuses visites à Saint-Cyr. Ce fut même dans la fréquentation de cette maison que Madame Louise prit le goût du cloître et se résolut à se faire carmélite.

Cependant les événements qui intéressaient la France continuèrent à y être célébrés. Les demoiselles reparurent sur la scène « en habit neuf de Saint-Cyr pour chanter et déclamer des idylles de M. Roy : sur la convalescence du roi, sur le mariage de madame la Dauphine (d'Espagne), sur la victoire de Fontenoy, sur le mariage de madame la Dauphine (de Saxe). La reine, M. le Dauphin, les Dauphines successivement et Mesdames Henriette et Adélaïde les honorèrent de leur présence [2]. »

On reprit même les représentations d'*Esther* et d'*Athalie*, et avec une certaine solennité, pour plaire à la famille royale. Ainsi le 15 janvier 1756 le Dauphin, la Dauphine et Mesdames, c'est-à-dire les filles du roi, accompagnées de dames de la cour, vinrent à Saint-Cyr pour voir *Esther*. Voici ce qu'on trouve à ce sujet dans les *Mémoires* du duc de Luynes [3].

[1] « Madame Louise m'a souvent répété qu'à douze ans elle n'avait pas encore parcouru son alphabet, et n'avait appris à lire que depuis son retour à Versailles. » (*Mémoires de madame Campan.*)

[2] *Notes des Dames de Saint-Cyr.*

[3] Publiés par MM. Soulié et Dussieux.

« En arrivant dans la maison ils furent reçus à la porte par monseigneur l'évêque de Chartres et par madame du Han, supérieure, et conduits au haut de la maison dans la salle du théâtre. Cette salle était remplie de gradins sur lesquels étaient toutes les pensionnaires rangées par chaque classe. Racine, fils du grand Racine, était à cette pièce. Il s'était occupé depuis trois ou quatre mois à instruire les pensionnaires; il a même fait un prologue convenable aux circonstances[1]. Clérambault, organiste de Saint-Cyr et son frère, tous deux fils du grand Clérambault, avaient travaillé l'un et l'autre pour l'exécution de cette pièce. On s'était servi pour les habillements de toutes les étoffes de la maison que l'on avait chamarrées avec du clinquant, et l'on avait fait usage d'un grand nombre de pierreries fausses qui ont été données à la maison par Louis XIV. La pièce dura une heure et demie. Les chœurs furent fort bien exécutés. M. le Dauphin, madame la Dauphine et Mesdames restèrent dans la salle encore environ une demi-heure après la fin de la pièce. Ils voulurent voir les actrices[2]; ils firent beaucoup de questions, et l'on eut sujet d'être content des marques de leur bonté. »

Deux mois après, le 22 mars, on joua *Athalie*. La reine, le Dauphin, la Dauphine avec une grosse cour assistèrent à cette représentation. « On peut dire, raconte le duc de Luynes, que la pièce fut bien exécutée. » Le personnage de Joad fut joué avec talent par mademoiselle de Crécy.

[1] Ce prologue est fort médiocre : c'est un dialogue entre la Piété, l'Innocence et la Paix, qui fut déclamé par mesdemoiselles de Châtenay de Lanty, de Monchamp, de Machault.

[2] Ces actrices étaient mesdemoiselles de Crécy (Assuérus), de la Salle (Esther), du Moustier (Mardochée), d'Escaquelonde (Aman), de Maillé (Zarès), de Chabrignac (Hydaspe), de Charpin (Arsaph), de Beaulieu (Élise), du Han de Crèvecœur (Thamar). Mesdemoiselles de Crécy, du Moustier, d'Escaquelonde devinrent Dames de Saint-Louis et assistèrent à la destruction de l'Institut en 1793.

Les autres rôles furent remplis : Joas, par mademoiselle de Cambis; Athalie, par mademoiselle d'Escaquelonde; Josabeth, par mademoiselle de la Salle; Zacharie, par mademoiselle d'Entremont; Salomith, par mademoiselle de Beaulieu; Abner, par mademoiselle de Caraman; Azarias, par mademoiselle d'Andrechy; Ismaël, par mademoiselle de Capdeville; Nathan, par mademoiselle de Moustier; Nabal, par mademoiselle de Chabrignac; Agar, par mademoiselle de la Tour. Le chœur était composé de vingt-six demoiselles.

Ainsi qu'on le voit, Saint-Cyr avait conservé sa renommée. Outre les princes qui se faisaient un devoir de le visiter, des évêques s'y firent sacrer; des abbesses qui avaient été élevées à Saint-Cyr y reçurent la consécration religieuse; les princes et les ambassadeurs étrangers regardaient comme une grande faveur d'être admis à le visiter, et sollicitaient à cet effet les ministres et l'évêque de Chartres. Enfin les provinces continuaient à le regarder comme un établissement modèle, et les pays d'états renouvelèrent, mais sans plus de succès, la demande de succursales. « On ne doit pas s'étonner, dit une lettre de cette époque, si l'Europe entière, frappée de cette sage institution, projeta de la retracer; si l'Allemagne, la Suède, le Danemark, la Pologne, tentèrent souvent les moyens d'une aussi noble entreprise. » En 1762, « Marie-Thérèse, voulant faire partager à ses États les avantages de Saint-Cyr, demanda à Louis XV que des élèves de cette maison vinssent à Vienne chez les religieuses de la Visitation pour y perfectionner l'éducation qu'on donnait dans ce couvent aux demoiselles de la noblesse. Les deux demoiselles de Fosières et mademoiselle de l'Enferna furent choisies pour cette mission : après avoir fait leur noviciat à Paris, elles partirent et furent reçues en Autriche avec la plus grande distinction.

Mademoiselle Kuhla de Linange les suivit avec d'autres demoiselles, et toutes y transportèrent si bien les principes de l'éducation de Saint-Cyr, que ces principes y sont restés. »

La seule imitation de la maison de Saint-Louis qui fut faite en France et dura jusqu'à l'époque de la révolution fut l'*Institution de l'Enfant Jésus,* fondée à Paris par Languet, curé de Saint-Sulpice, frère de l'archevêque de Sens, dont nous avons souvent cité les mémoires. On y élevait gratuitement, et comme à Saint-Cyr, trente à trente-cinq filles nobles complétement dénuées de tout, et qu'on occupait plus spécialement de travaux manuels et de soins du ménage; il y avait à cet effet dans la maison une boulangerie, une basse-cour, une lingerie, une apothicairerie, outre une maison de refuge et de travail pour cinq à six cents femmes pauvres. Les demoiselles sortaient de cette maison avec une dot de 1,000 à 1,500 livres. Le revenu avait été fait sur les biens du curé Languet et avec les dons recueillis par lui; la reine Marie Leczinska y prit une grande part; elle avait même mis cette succursale de Saint-Cyr sous sa protection spéciale. Languet était lié d'amitié avec les Dames de Saint-Louis, qu'il venait souvent visiter; il leur donna une copie en plâtre de la fameuse Vierge d'argent qu'il avait fait faire pour son église de Saint-Sulpice, et elle fut placée, sous le nom de Notre-Dame du Refuge, dans une chapelle rustique qu'on éleva dans le bosquet voisin de l'église, et qui fut aussi vénérée que celle de la Vierge du petit bois. Enfin, il amena plusieurs fois à Saint-Cyr, pour visiter cette *métropole,* les demoiselles de l'Enfant-Jésus, qui furent accueillies par leurs sœurs de Saint-Louis avec une joie extrême et de naïves réjouissances [1].

[1] C'est par ces visites que se terminent les *Mémoires des Dames de*

La bonne renommée de Saint-Cyr à l'étranger et dans les provinces ne fut pas inutile à la conservation de cette maison; car elle avait à la cour de nombreux ennemis, surtout dans l'entourage de Louis XV. Cependant ce prince, malgré le peu d'affection qu'il avait pour l'Institut de Saint-Louis, montra un grand respect pour l'œuvre de son aïeul. Il n'y vint que rarement, et ne voulut pas qu'aucune des favorites qui déshonorèrent son règne ternit la pureté de cette maison par sa présence; il imita et compléta l'établissement de Saint-Cyr par la fondation de l'École militaire (janvier 1751); enfin il fit faire à l'édifice de grandes réparations matérielles.

Madame de Maintenon avait souvent regretté d'avoir

Saint-Cyr, écrits principalement par madame du Pérou. Cette dame mourut en 1748, âgée de plus de quatre-vingt-deux ans. Voici son acte mortuaire, extrait des registres conservés aujourd'hui à la commune de Saint-Cyr : c'est le seul qui renferme un éloge de la personne décédée, tant madame du Pérou avait été un personnage important à Saint-Cyr :

« Le lundy quinzième de juillet mil sept cent quarante-huit, est décédée dans cette maison de Saint-Louis, à Saint-Cyr, sœur Catherine Travers du Pérou, religieuse du chœur, fille de messire Jean Travers des Murs, garde de la manche, et de dame Marie Chevalier, son épouse, née en la paroisse de Souancé, diocèse de Chartres, âgée de quatre-vingt-deux ans cinq mois, après avoir reçu plusieurs fois les sacrements de pénitence, d'eucharistie et d'extrême-onction pendant sa maladie, qui a été longue, et dans le cours de laquelle elle a continué à donner les grands exemples des vertus qu'elle a pratiquées pendant soixante-quatre ans qu'il y a que l'établissement est commencé, et où elle a toujours rempli les principales charges, surtout celle de supérieure, qu'elle a exercée pendant vingt-quatre ans (voir à l'Appendice la *Liste chronologique des supérieures de la maison de Saint-Louis*), et de maitresse des novices dans les intervalles, et on a toujours vu en elle dans ces différents emplois un grand zèle pour la gloire de Dieu et la perfection de l'Institut, où elle a eu beaucoup de part, ayant travaillé avec feue notre illustre institutrice, qui l'a toujours honorée d'une grande confiance et faisoit une estime singulière de ses vertus et de ses lumières. Son corps a été inhumé le lendemain de sa mort dans le cimetière de cette maison avec les cérémonies accoutumées. Fait par nous, Guillaume Deschambes, supérieur de la maison de la congrégation de Saint-Cyr, » etc.

bâti Saint-Cyr dans un endroit froid et marécageux : « J'aurais voulu, disait-elle, donner à mes filles une complexion forte et une santé vigoureuse, et le mauvais choix de Mansard m'est un obstacle insurmontable. Je ne puis voir la méchante mine d'une de ces pauvres enfants sans maudire cet homme. » En effet les maladies étaient fréquentes à Saint-Cyr; outre la petite vérole, les pulmonies, les pleurésies, les dyssenteries enlevaient un grand nombre de jeunes filles; en moins de soixante-dix ans (de 1686 à 1755), sur deux mille demoiselles admises à Saint-Cyr, deux cent soixante-quinze y étaient mortes[1].

Vers le milieu du dix-huitième siècle, la situation devint intolérable : les eaux avaient entièrement miné les fondations; les caves étaient presque continuellement inondées; l'humidité avait pourri toutes les boiseries du rez-de-chaussée, des classes et même des dortoirs; quelques parties de la maison, surtout dans la cour des cuisines, étaient devenues inhabitables, et les infirmeries, à certaines époques, étaient insuffisantes. Louis XV, averti par le conseil du dehors, fit visiter la maison, et sur le rapport des architectes, il dit : « Les pauvres Dames! Il faudra donc que je les bâtisse ailleurs. » Mais celles-ci supplièrent qu'on les laissât dans l'endroit où les avait mises Louis XIV et où reposait leur sainte institutrice. Alors le roi se décida à faire entreprendre des travaux de réparation qui durèrent plus d'un an et coûtèrent cent cinquante mille livres. On reprit toutes les fondations; on construisit un grand aqueduc autour de tous les bâtiments pour enlever l'eau des caves; on renouvela toutes les boiseries; on bâtit, à la

[1] La mortalité était moins grande sur les Dames. 94 y firent profession dans le même espace de temps; 54 y moururent, mais 12 seulement n'avaient pas dépassé trente ans. (Voir à l'Appendice la *Liste chronologique des Dames de Saint-Cyr.*)

place du portique d'honneur, un pavillon tout en pierres, destiné à renfermer les archives [1].

Louis XV s'occupa aussi d'augmenter les revenus de la maison. La plupart des demoiselles n'arrivaient qu'à l'âge de douze ans, en conséquence il en sortait trente à quarante par année; et les 60,000 livres des dots étant insuffisantes, les Dames devaient y pourvoir par leur fonds de réserve qui s'épuisait. Le roi leur fit donc plusieurs fois des dons extraordinaires : ainsi, en 1766, il leur donna 21,000 livres, qui furent converties en contrats sur les aides et gabelles; enfin, en 1769, il publia des lettres patentes portant extinction et suppression du prieuré de la Saussaye-lez-Villejuif et union de tous ses biens et revenus à la maison de Saint-Louis. Ce prieuré était une ancienne léproserie de fondation royale, qui avait été transformée en couvent de femmes et était tombée en décadence : il ne renfermait que sept religieuses et jouissait de 17,819 livres de revenu [2]. Ce fut une augmentation de biens importante pour les Dames de Saint-Louis, et qui leur fut ménagée par le directeur du temporel, M. d'Ormesson [3]; elles témoignèrent au roi leur reconnaissance par des prières solennelles.

[1] Ce pavillon est aujourd'hui le logement du commandant en second de l'École militaire.

[2] Les lettres patentes sont du mois d'août 1769. Le préambule porte : « Par le compte que nous nous sommes fait rendre de l'état des biens et revenus de notre maison de Saint-Louis, nous avons reconnu que sa dotation n'avait jamais été achevée et que son produit actuel était insuffisant à ses charges; nous avons en conséquence résolu d'y pourvoir pour soutenir un établissement si utile, l'un des plus beaux monuments de la piété du feu roi notre très-honoré seigneur et bisaïeul, et pour donner à la noblesse de notre royaume une nouvelle preuve de l'attention constante que nous avons à venir au secours des familles dont les pères ont employé une partie de leur fortune à notre service, » etc.

[3] La maison de Saint-Louis eut, depuis 1732 jusqu'en 1792, trois directeurs temporels de la famille d'Ormesson.

Malgré les désordres de la cour de Louis XV, les nominations aux places de Saint-Cyr furent généralement faites avec équité et suivant les intentions du fondateur : les registres d'entrée témoignent que ces places étaient presque toujours données non à la noblesse de cour, trop souvent avide et corrompue, mais à cette noblesse de province pauvre, simple, honnête, qui aurait été le salut de la monarchie, si elle eût uni quelques lumières à ses solides vertus [1]. Les pères des demoiselles sont presque tous des capitaines, des colonels, des brigadiers, des chevaliers de Saint-Louis sans fortune; on n'en voit presque aucun décoré de dignités de cour; quelques-uns à peine ont des titres supérieurs à celui d'écuyer ou de chevalier; enfin si l'on trouvait à Saint-Cyr des filles portant les noms des familles illustres de la monarchie, de celles qui occupaient les grandes charges de l'État, c'est qu'elles appartenaient à des branches cadettes ou ruinées.

Il n'y eut pas moins d'empressement sous Louis XV que sous le règne de son aïeul pour obtenir les places de Saint-Cyr, car les victoires de Fontenoy et de Raucoux, les batailles désastreuses de la guerre de Sept-Ans ne firent pas moins d'orphelines que les guerres de Louis XIV; nous ne citerons parmi les demoiselles admises à cette époque que la nièce de d'Assas, le glorieux capitaine au régiment d'Auvergne, tué à Clostercamp [2]. Mais en ce temps-là, et la guerre de Sept-Ans en fut le triste témoignage, la noblesse avait perdu une partie de ses vertus militaires; souvent elle croyait avoir satisfait à son devoir et payé sa dette envers ses aïeux en faisant seulement une

[1] Voir à l'Appendice la liste des demoiselles élevées à Saint-Cyr.

[2] La nièce de d'Assas mourut à Saint-Cyr le 4 avril 1776, âgée de quinze ans. Elle était fille de François d'Assas, seigneur de Gaujac, de Mercou et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Marianne de Ginestoux, de la ville du Vigan.

ou deux campagnes, quelquefois même quelques mois de paisible garnison; aussi Louis XV, pour réveiller chez elle l'esprit militaire, restreindre le nombre des demandes pour Saint-Cyr et rentrer dans les intentions de la fondation, publia, le 1er juin 1763, des lettres patentes qui portaient :

« A l'avenir, aucune des deux cent cinquante places fondées en notre maison de Saint-Cyr ne pourra être accordée qu'à celles dont le père ou le grand-père auront servi au moins dix ans dans nos troupes, si ce n'est qu'avant ledit temps l'un ou l'autre aient été tués à notre service, ou qu'ils l'aient quitté par rapport à des blessures ou des infirmités qui les aient empêchés de continuer. »

Ce furent là tous les événements de l'histoire de Saint-Cyr pendant le règne de Louis XV. Nous compléterons ces détails par le récit d'une visite que fit dans cette maison en 1769 un écrivain célèbre de l'Angleterre, Horace Walpole[1], qui était accompagné des femmes les plus distinguées de la cour de Versailles. Elle témoigne que rien n'y avait changé depuis la mort de madame de Maintenon, mais qu'on y sentait pourtant un commencement de décadence.

« La première chose que je désirais voir, écrivait-il à ses amis d'Angleterre, était l'appartement de madame de Maintenon : il se compose, au rez-de-chaussée, de deux petites pièces, d'une bibliothèque et d'une très-petite chambre à coucher, la même dans laquelle le czar la vit et où elle mourut; on a ôté le lit, et la chambre est maintenant tapissée de mauvais portraits de la famille royale. On ne peut s'empêcher de remarquer la simplicité de l'ameublement et l'extrême propreté qui règne partout. Un grand appartement qui se trouve au-dessus, composé

[1] Horace Walpole, comte d'Orford, était le troisième fils du fameux ministre Robert Walpole; il était né en 1717 et mourut en 1787.

de cinq pièces, et destiné par Louis XIV à madame de Maintenon, sert maintenant d'infirmerie; il est rempli de rideaux blancs, fort propre et orné de tous les passages de l'Ecriture qui pouvaient donner à entendre que la fondatrice était reine.... L'heure des vêpres étant venue, on nous conduisit à la chapelle, et je fus placé dans la tribune de madame de Maintenon; les pensionnaires, dont chaque classe est conduite par une dame, viennent deux à deux prendre leurs siéges, et chantent tout le service. Les jeunes filles, au nombre de deux cent cinquante, sont vêtues de noir, avec de petits tabliers pareils, qui sont, ainsi que leurs corsets, noués avec des rubans bleus, jaunes, verts ou rouges, selon les classes; celles qui sont à leur tête ont pour marque distinctive des nœuds de diverses couleurs. Leurs cheveux sont frisés et poudrés. Elles ont pour coiffure une espèce de bonnet rond, avec des fraises blanches et de grandes collerettes; enfin leur costume est très-élégant. Les religieuses sont tout habillées de noir, avec des voiles de crêpe pendants, des mouchoirs d'un blanc mat, des bandeaux et des robes à longue queue. La chapelle est simple, mais fort jolie; au milieu du chœur, sous une dalle de marbre, repose la fondatrice.... Madame de Cambis, l'une des religieuses, qui sont au nombre d'environ quarante, est belle comme une Madone. L'abbesse n'a qu'une croix d'or plus grande et plus riche qui la distingue des autres; son appartement consiste en deux pièces fort petites. Nous vîmes là jusqu'à vingt portraits de madame de Maintenon. Le portrait en pied, au manteau royal, dont je possède une copie, est le plus souvent répété [1]; mais il en est un autre dans lequel on la représente

1 Ce portrait est celui qui fut peint par Mignard en 1694 pour la maison de Saint-Cyr. Madame de Coulanges écrivait à madame de Sévigné le 29 octobre de cette année : « J'ai vu la plus belle chose qu'on puisse ima-

vêtue de noir, avec une grande coiffure en dentelles, un bandeau et une robe traînante; elle est assise dans un fauteuil de velours cramoisi; entre ses genoux se trouve sa nièce, madame de Noailles, encore enfant; dans le lointain on découvre une vue de Saint-Cyr[1]. On nous montra quelques riches reliquaires; ensuite nous fûmes conduits dans les salles de chaque classe. Dans la première, on ordonna aux demoiselles, qui jouaient aux échecs, de nous chanter les chœurs d'*Athalie;* dans la seconde, on leur fit exécuter des menuets et des danses de campagne, tandis qu'une religieuse, un peu moins habile que sainte Cécile, jouait du violon. Dans les autres, elles répétèrent les proverbes ou dialogues qu'avait écrits pour leur instruction

giner; c'est un portrait de madame de Maintenon fait par Mignard. Elle est habillée en sainte Françoise Romaine. Mignard l'a embellie, mais c'est sans fadeur, sans incarnat, sans blanc, sans l'air de la jeunesse; et sans toutes ces perfections, il nous fait voir un visage et une physionomie au-dessus de tout ce que l'on peut dire : des yeux animés, une grâce parfaite, point d'atours; et avec tout cela aucun portrait ne tient devant celui-là. » (*Lettres de madame de Sévigné,* t. VI, p. 265 de l'édition de 1843.) Ce portrait ne mérite pas tous ces éloges : c'est une œuvre très-médiocre de Mignard. Madame de Maintenon est représentée à mi-jambe, robe fond or, manteau doublé d'hermine, la main droite sur le cœur, la gauche tenant un livre sur ses genoux. La figure est sèche et dure, les draperies lourdes, toute la personne roide, triste et sans majesté. On raconte que, lorsque Mignard peignit ce portrait, il demanda à Louis XIV s'il donnerait à madame de Maintenon le manteau d'hermine, symbole de la dignité royale : « Sainte Françoise le mérite bien, » répondit Louis XIV. Ce tableau, à la destruction de la maison de Saint-Louis, devint la propriété de madame de Crécy, dernière maîtresse générale des classes; il fut cédé par elle au célèbre amateur Quintin Craufurd, et à la mort de ce dernier, en 1820, il fut acheté par la liste civile; il est aujourd'hui au Musée de Versailles. Il en existe de nombreuses copies. La maison de Saint-Louis en avait trois. Une des moins mauvaises, qu'on attribue à Mignard, est à Saint-Cyr.

[1] Ce tableau est de Ferdinand, qui avait déjà peint le portrait de Louis XIV pour la maison de Saint-Louis. Il se trouve aujourd'hui au Musée de Versailles, salle de la vaisselle d'or. C'est une peinture assez médiocre, mais qui donne une meilleure idée de madame de Maintenon que le portrait de Mignard.

madame de Maintenon. De là nous visitâmes les dortoirs; puis nous fûmes témoins du souper; enfin l'on nous mena aux archives, où nous vîmes des volumes de lettres de madame de Maintenon; une des religieuses me donna même un petit morceau de papier avec trois pensées écrites de sa propre main. Notre visite se termina par le jardin, qui a un aspect très-imposant, et où les demoiselles jouèrent devant nous à mille petits jeux [1]. »

[1] *Lettres d'Horace Walpole*, traduites par Charles Malo. Paris, 1818, lettre 123e, p. 396.

CHAPITRE SEIZIÈME.

LA MAISON DE SAINT-CYR PENDANT LE RÈGNE DE LOUIS XVI.
DERNIÈRES ANNÉES ET FIN DE L'INSTITUT DE SAINT-LOUIS.

On sait que vers la fin du dix-huitième siècle tous les pouvoirs de l'État étaient en décadence : la royauté par son inertie et ses scandales, la noblesse par sa corruption et son orgueil, le clergé par son défaut de zèle et de savoir, poussaient aveuglément à la ruine de la monarchie. L'Institut de Saint-Louis eut sa part, quoique très-faible, de cette décomposition sociale. Les intentions et les désirs de ses fondateurs n'avaient pas été entièrement remplis : cette maison était un soulagement pour la noblesse; elle avait répandu dans les familles et dans les couvents des filles pieuses et saintement élevées; elle avait empêché la corruption de la cour de gagner les provinces; elle avait maintenu dans les vieux châteaux où s'isolait la plus grande partie de la noblesse, de solides vertus, des mœurs simples et antiques, de la résignation chrétienne; mais elle n'était pas devenue un séminaire d'éducation pour toute la France; ses bienfaits se trouvaient restreints à un petit nombre de familles et n'avaient pas rendu à la noblesse ses vertus militaires; c'était plutôt un asile de bienfaisance qu'un modèle pour toutes les maisons qui élevaient des femmes; enfin elle n'avait pas, comme l'espérait madame de Maintenon, « renouvelé dans le royaume la perfection du christianisme. »

De plus, la maison de Saint-Cyr s'était immobilisée dans ses constitutions et les instructions de sa fondatrice :

elle les avait observées rigoureusement, mais non dans son esprit, qui était loin de proscrire le progrès régulier, le changement sage et mesuré. La piété était toujours la base de l'éducation, mais elle y était souvent embarrassée de pratiques et de minuties, et quelques Dames, comme l'avait tant appréhendé madame de Maintenon, plus occupées de leur salut que de l'instruction des demoiselles, employaient la moitié de leur temps en oraisons et en méditations. Les demoiselles n'en puisaient pas moins à Saint-Cyr de très-solides vertus, mais c'étaient trop souvent des vertus sans grâce et sans humilité. Quoique l'Institut de Saint-Louis ne fût plus une maison favorite et une sorte d'annexe de la cour, il y régnait un air de hauteur et d'orgueil que les Dames étaient incapables de réprimer, car elles en étaient elles-mêmes, et à leur insu, tout empreintes. C'était là ce qui faisait dénigrer à Versailles l'éducation de Saint-Cyr, ce qui faisait dire à Louis XV dans son grossier langage : « Ces filles sont des *bégueules;* madame de Maintenon s'est bien trompée avec d'excellentes intentions. Elles sont élevées de manière qu'il faudrait de toutes en faire des Dames du palais, sans quoi elles sont malheureuses et impertinentes[1]. »

Quant à l'instruction, elle n'avait pas varié, et en obéissant puérilement à la lettre des règlements, on l'avait laissée ce qu'elle était sous Louis XIV. Rien n'avait été changé dans l'ordre des classes, dans le régime des études, dans les matières enseignées, et en restant immobile on avait reculé jusqu'au ridicule. Ainsi en exagérant les recommandations de madame de Maintenon sur le bel esprit, on était arrivé à avoir des filles qui n'avaient lu, pour ainsi dire, que leur livre d'église et savaient à peine leur langue. On les faisait travailler à des ouvrages d'aiguille

[1] *Mémoires de madame Du Hausset*, p. 74.

sur les patrons et les modes du dix-septième siècle. Pas un livre de musique nouvelle, à une époque où les œuvres de Rameau et de Gluck faisaient tant de sensation, n'avait pénétré dans la maison. « Il était ridicule, dit madame Campan, d'entendre à cette époque les jeunes élèves chanter encore la musique de Lulli et de les voir danser le *passe-pied* et la *forlane*, vêtues en habits retroussés comme du temps de Louis XIV. » De plus on se plaignait (mais la faute était au conseil du *dehors* et au roi lui-même) que les preuves de pauvreté fussent quelquefois éludées pour les filles des courtisans [1], qu'on donnât les dots de sortie par faveur, que, contrairement à la volonté du fondateur, quelques demoiselles eussent été admises à Saint-Cyr en payant pension. Enfin l'on sentait en tout qu'il y avait dans l'Institut de Saint-Louis, sinon décadence, au moins affaiblissement [2]; et rien ne le témoigne mieux que l'accroissement continu des grands biens de la maison de Saint-Louis, accroissement qui devint l'objet de remarques fâcheuses à une époque où les richesses ecclésiastiques et le désordre des finances de l'État excitaient tant de haines et de colères : en effet, il y avait là, on ne saurait le dissimuler, un véritable abus.

[1] « Sous madame de Maintenon on prétendait que les preuves de pauvreté qu'il fallait faire pour entrer à Saint-Cyr en écarteraient la noblesse; et aujourd'hui la noblesse aisée n'a pas honte de se dire pauvre pour y faire admettre ses filles, qui, sous cet habit de laine brune qui révoltait si fort autrefois, prennent plus de vanité et d'orgueil qu'il n'en faudrait avoir. » (*Correspondance du cardinal de Bernis avec M. Pâris-Duverney.* Londres, 2 vol. in-8°.)

[2] On remarqua comme signes de cet affaiblissement certains changements matériels qui eurent lieu, à cette époque, dans la maison : ainsi les Dames échangèrent leur parloir pour un salon de réception meublé avec somptuosité; la supérieure se logea dans le grand appartement bâti par madame de Maintenon et que celle-ci avait transformé en infirmerie; on transporta l'infirmerie dans l'aile orientale (où est aujourd'hui la lingerie de l'École militaire), entre la cour des cuisines et la boucherie, dans une partie très-malsaine, etc.

Nous avons vu que sous Louis XIV la maison de Saint-Louis possédait : 1° 114,000 livres de revenu provenant de la manse abbatiale de Saint-Denis[1]; 2° 1,600 livres de revenu provenant de la terre de Saint-Cyr; 3° 29,250 livres de revenu provenant des terres achetées avec les 50,000 livres de rente données primitivement en dotation par Louis XIV; que, de plus, elle tirait du trésor : 1° 20,750 livres restant de ces 50,000 livres non employées en terres; 2° 30,000 livres données à elle en 1698, la dotation primitive ayant été reconnue insuffisante[2]; 3° 60,000 livres destinées à former des dots aux demoiselles. Total : 255,500 livres. Le 28 juillet 1790, les Dames firent une déclaration de leurs biens de laquelle il résultait : qu'elles possédaient 375,000 livres de revenu en biens immobiliers, outre 120,000 livres qu'elles tiraient directement du roi ou du trésor; total 496,000 livres[3]. Or leurs charges n'avaient augmenté que dans le rapport de la valeur de l'argent, puisque le nombre des élèves et des religieuses était resté le même, et il y avait dans la maison la même sobriété, la même économie, la même sagesse de dépenses que du temps de madame de Maintenon. Que faisaient donc les Dames de la partie de leurs revenus qu'elles ne dépensaient pas, et qui s'élevait annuellement à 50,000 livres[4]? Elles en acquéraient de nouveaux biens, et c'est ainsi qu'elles étaient arrivées à posséder quatorze grandes terres, cinquante-cinq corps de ferme, plus de quatre mille arpents de bois, dix-sept maisons, quinze moulins, etc., le tout ayant, avec la maison

[1] Cette manse rapportait, en 1789, 191,000 livres.

[2] Voir p. 143.

[3] Voir l'*État sommaire des biens et revenus de la maison de Saint-Louis*, à l'Appendice.

[4] Voir l'*État des charges et dépenses de la maison de Saint-Louis*, à l'Appendice.

de Saint-Louis, une valeur de plus de seize millions[1]. Leur intention était, il est vrai, de se donner plus tard, au moyen de leurs grands biens, une entière indépendance, c'est-à-dire « de se mettre à l'abri des dons que leur faisait le trésor royal » ; mais elles n'en continuaient pas moins à recevoir ces dons, à une époque où les finances de l'État étaient dans le plus grand délabrement, et avec des revenus presque doubles de ceux qu'elles avaient sous Louis XIV, elles continuaient à élever seulement deux cent cinquante demoiselles, pendant que ces revenus auraient suffi pour en élever trois à quatre cents.

Cette passion d'acquérir qui fait tache dans l'histoire des Dames de Saint-Louis, devint surtout sensible sous le règne de Louis XVI. En 1777, elles obtinrent du roi un don d'argent qu'elles employèrent à acheter 3,935 livres de rente sur l'Hôtel de ville de Paris. En 1779, ayant fait un échange de biens avec le prince de Conti, qui mit entre leurs mains une somme de 260,000 livres, elles demandèrent l'autorisation d'acheter une terre avec cet argent : le beau comté de Charny en Bourgogne, rapportant plus de 24,000 livres de rente, était à vendre au prix de 850,000 livres; elles l'achetèrent, et, pour le payer, firent un emprunt de 500,000 livres qu'elles remboursèrent en moins de dix ans. En 1780, d'Ormesson, directeur du temporel de la maison de Saint-Louis, obtint du roi une indemnité pour sa charge d'intendant des finances qui venait d'être supprimée; il demanda que cette indemnité, qui était de 50,000 écus, fût transférée à la maison de Saint-Louis pour payer les dots des demoiselles, le fonds de 60,000 livres étant depuis plusieurs années absorbé; cela fut accordé, et les 50,000 écus furent distribués à

[1] Voir l'*État sommaire des biens et revenus de la maison de Saint-Louis*, à l'Appendice.

cinquante demoiselles sorties depuis deux ou trois ans de la maison. En 1787, le prieuré de Troarn, situé près de Caen, étant tombé en décadence, le roi le fit séculariser par le pape; puis, à la demande de la reine, il unit et incorpora ses revenus, montant à 14,000 livres, à la maison de Saint-Louis; enfin il l'érigea en chapitre de chanoinesses dont les places devaient être données uniquement et exclusivement aux élèves de la maison de Saint-Cyr, « dans la vue, disaient les lettres patentes, de leur procurer un asile contre l'infortune en leur donnant un état mitoyen entre le monde et le cloître. » Cet établissement ne reçut sa sanction définitive qu'en 1789; mais les premières opérations des États généraux en suspendirent l'exécution, et une loi du 12 juillet 1790 ayant supprimé les chapitres, le projet échoua complétement. Les revenus du prieuré de Troarn n'en restèrent pas moins unis à la maison de Saint-Cyr et suivirent les destinées des biens de cette maison.

Enfin le roi et sa famille aimaient à faire passer leurs charités par les mains des Dames de Saint-Cyr, sachant qu'elles étaient habiles à soulager des infortunes et des misères inconnues, surtout dans la noblesse des provinces. « Il est de notoriété publique, dit un acte du mois de mai 1793, que *feu Capet,* sa femme et ses tantes versaient fréquemment dans cette maison d'abondantes aumônes, dont la distribution était confiée à la sagesse des citoyennes qui dirigeaient la maison de Saint-Cyr[1]. »

Ainsi qu'on le voit, Louis XVI aimait l'Institut de Saint-Louis et le traita avec une grande générosité; mais ce ne fut pas avec cette générosité pleine de sollicitude et d'intelligence que lui avait témoignée Louis XIV; il ne songea d'ailleurs à améliorer ni ses constitutions inté-

[1] Archives de la préfecture de Versailles.

rieures, ni le mode des nominations, ni la distribution des dots; il s'occupa seulement d'assurer aux demoiselles, par des lettres patentes du 8 août 1776, le droit d'être choisies de préférence pour les places dans les abbayes royales; il fit renouveler et rendre public le règlement pour l'admission; enfin il rendit une ordonnance pour limiter l'âge d'admission à dix ans, les Dames s'étant plaintes que les demoiselles n'arrivaient plus qu'à un âge où le caractère est déjà formé et difficile à assujettir aux règles. On restreignit ainsi le nombre des sorties annuelles et par conséquent des dots.

Louis XVI ne vint à Saint-Cyr que rarement. Sa seule visite solennelle fut faite en compagnie de la reine, en 1779, et l'on chanta alors en grand chœur le fameux motet de Lulli et de madame de Brinon. Marie-Antoinette ne fit point de visites particulières à Saint-Cyr, mais elle tenait en grande estime les Dames de Saint-Louis et elle montra beaucoup de sollicitude pour le sort des demoiselles à leur sortie de la maison : elle en maria quelques-unes, elle en plaça quelques autres, elle en avait même parmi les femmes de sa maison, et « elle se regardait, dit madame Campan, comme chargée de veiller aux mœurs et à la conduite de ces jeunes personnes [1] ». Nous venons de voir que ce fut à sa demande qu'on transforma en chapitre de chanoinesses le prieuré de Troarn; elle destinait au même usage le prieuré de Jourcey dans le Forez; enfin elle disait que l'œuvre de Louis XIV ne serait parfaite que quand on aurait pourvu à l'existence de toutes les demoiselles à leur sortie de Saint-Cyr.

Si la reine ne fit pas de fréquentes visites à la maison de Saint-Louis, elle y fut dignement remplacée par Madame Élisabeth, sœur du roi. On avait donné à cette

[1] *Mémoires*, t. Ier, p. 104.

princesse pour gouvernante une des élèves les plus distinguées de Saint-Cyr, madame de Mackau, qui devint plus tard gouvernante de la fille de Louis XVI. Cette dame avait été désignée pour cet emploi par les Dames de Saint-Louis; et elle en était digne par ses vertus, son instruction et son goût « pour l'éducation, les principes et l'esprit de Saint-Cyr ». Aussi Madame Élisabeth doit-elle être regardée comme l'une des dernières élèves de la maison de Saint-Louis, et quand on pense à la vie et à la mort de cette sainte femme, on peut dire que c'est le plus beau titre de gloire qu'ait reçu l'œuvre de madame de Maintenon. Comme la duchesse de Bourgogne, la princesse fut souvent amenée à Saint-Cyr dans son enfance; elle y passa des journées dans la compagnie des demoiselles; elle y reçut des instructions et des exemples d'édification et de piété; « la reine, disait-elle, appelle Saint-Cyr mon berceau ». Plus tard elle vint assidûment chaque semaine passer quelques heures avec les Dames; elle assistait aux offices; elle suivait les études et les progrès des demoiselles; elle donnait des éloges ou des encouragements aux plus méritantes; elle y amena quelquefois sa nièce, la malheureuse fille de Louis XVI, qui fut élevée aussi dans les principes de l'éducation de Saint-Cyr; enfin elle devint en tout la protectrice de la maison de Saint-Louis, et elle songea souvent à s'y retirer du monde.

Madame Élisabeth présida à la fête que l'Institut célébra en 1786 pour l'anniversaire de sa fondation avec une pompe inaccoutumée. Les portes restèrent ouvertes pendant trois jours à la foule des visiteurs, qui purent pénétrer partout et gagner les indulgences accordées par le saint-siége à ceux qui honoreraient les reliques de l'église; cent prêtres de Saint-Lazare célébrèrent les offices; les paroisses voisines y vinrent en procession; il y eut *Te*

Deum, concert spirituel, feu d'artifice. Enfin, et pour la première fois, des honneurs publics furent rendus à la mémoire de madame de Maintenon, son éloge ayant été prononcé dans l'église par un prêtre de la mission [1].

« Votre maison ne peut manquer tant qu'il y aura un roi en France, » disait madame de Maintenon à ses chères filles. Saint-Cyr en effet devait cesser avec la monarchie. Trois ans après cette fête où l'Institut de Saint-Louis semblait avoir convié la France à voir une dernière fois « cette relique de Louis XIV », la révolution éclata.

La maison de Saint-Cyr, grâce aux dons successifs de trois rois, grâce à l'administration habile des Dames et de leurs intendants, était devenue, comme nous l'avons vu tout à l'heure, l'une des grandes propriétaires de la France; mais on sait combien le régime de la propriété féodale était facile à l'arbitraire et pénétrable à l'abus : les terres de la maison de Saint-Louis ne furent exemptes ni de l'un ni de l'autre. Les Dames étaient naturellement douces, charitables et bienveillantes : elles faisaient annuellement 11,000 livres d'aumônes régulières; elles distribuaient dans le village de Saint-Cyr seulement 1,000 livres de pain par semaine; elles faisaient vivre plus de 2,000 employés de tout genre : gardes, messiers, domes-

[1] *Éloge de madame de Maintenon,* discours prononcé à Saint-Cyr le deuxième jour de la fête séculaire de 1786, par M. François, prêtre de la mission. Paris, Hérissant, 1787, in-8°. Deux autres sermons ou discours furent prononcés à la louange de l'institution et de ses fondateurs, le premier par le Père Lanfant, prédicateur du roi, en présence de Madame Élisabeth et de l'archevêque de Paris; le second par l'abbé du Serre-Figon en présence de l'évêque de Chartres et de M. d'Ormesson. Il n'y a rien à remarquer sur ces discours, un peu vides et déclamatoires, si ce n'est qu'on y trouve déjà la phraséologie de la révolution. Ainsi, les religieuses et les demoiselles de Saint-Louis sont des *institutrices* et des *élèves*; la maison de Saint-Cyr est l'*école nationale du sexe pour la noblesse;* M. d'Ormesson est un *magistrat-citoyen;* l'esprit de l'Institut est un chef-d'œuvre de *philosophie chrétienne.*

tiques, etc.; mais en même temps leur administration était régulière, ferme, économique; leurs intendants particuliers, receveurs, procureurs fiscaux et autres agents, exigeaient strictement les droits, fermages et redevances, et ils le faisaient souvent avec cette rigueur des subalternes qui touche à la tyrannie et excite tant de haines. Aussi il y avait eu dans les terres de la maison de Saint-Louis, comme dans toutes les terres seigneuriales, des injustices, des vexations, des désordres; il y avait eu des plaintes, des menaces; et au moment de la révolution, un grand nombre des vassaux des Dames de Saint-Cyr étaient animés contre elles de ces passions cupides et haineuses qui furent pour la plupart des paysans de la France tout le sentiment révolutionnaire, et qu'ils dissimulèrent sous les grands mots de réforme des abus et d'amour de la liberté.

Néanmoins la maison de Saint-Louis était tellement endormie dans le passé et vivant de la vie du dix-septième siècle, qu'elle ne s'aperçut de la révolution, de la tendance des esprits, des dangers qui la menaçaient, qu'après les journées de juillet 1789. Il y eut alors dans toutes ses terres et jusqu'à ses portes une fermentation extrême et presque un soulèvement : les paysans s'attroupèrent, s'armèrent; des bandes de vagabonds coupèrent les bois des Dames, tuèrent leur gibier, et menacèrent leurs agents. L'un de ceux-ci, le sieur Chastel, receveur des revenus de la maison de Saint-Louis dans la ville de Saint-Denis, fut assassiné le 4 août au milieu d'une émeute [1]. Le village de Saint-Cyr ne fut pas le moins prompt à remuer : il s'y

[1] Les Dames firent une pension de 600 livres à sa veuve; mais quand on leur enleva leurs biens, elles furent forcées de suspendre le payement de cette pension. La Convention eut l'humanité de rétablir cette pension dans le décret de suppression de l'Institut de Saint-Louis.

forma, dès la fin de juillet, une garde nationale et une municipalité qui se montrèrent animées de sentiments hostiles, surtout contre les missionnaires de Saint-Lazare. Les Dames s'enfermèrent davantage et redoublèrent leurs prières; mais elles ne crurent véritablement au danger et ne comprirent la portée du bouleversement politique qu'aux journées d'octobre, quand le bruit des Parisiens violant le château de Versailles arriva jusqu'à elles, quand les paysans des campagnes voisines y répondirent par des cris de joie et des menaces sauvages.

Cependant la révolution commençait à atteindre directement la maison de Saint-Louis : la nuit du 4 août, où l'Assemblée nationale abolit tous les droits féodaux, la priva de 100,000 livres de revenu; le décret du 2 novembre 1789 qui mettait les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation, celui du 13 février 1790 qui abolissait les vœux monastiques et supprimait les ordres religieux, lui firent craindre non-seulement pour ses biens, mais encore pour son existence; enfin elle se crut atteinte par le décret du 20 mars qui ordonnait aux municipalités de faire l'inventaire des biens mobiliers et immobiliers des couvents, d'arrêter leurs comptes et registres, de recevoir la déclaration de leurs dettes, de dresser un état des religieux ou religieuses, et de leur demander s'ils entendaient rester ou non dans les maisons de leur ordre. Mais avant que ce dernier décret fût mis à exécution, Louis XVI, malgré ses cruelles préoccupations, songea à préserver l'œuvre de son aïeul de la tempête révolutionnaire en faisant une grande concession aux opinions nouvelles : le 26 mars 1790, une ordonnance parut sous forme d'arrêt du conseil, qui abolissait et révoquait les règlements exigeant des preuves de noblesse pour l'entrée à Saint-Cyr, entrée qui dorénavant serait ouverte à tous les enfants des

officiers de terre et de mer, sans distinction de naissance[1]. C'était un grave changement, mais il fut à peine aperçu dans le bouleversement général et ne fit sensation qu'à Saint-Cyr. Dès lors l'Institut de Saint-Louis devint simplement une maison nationale d'éducation, et les noms de *Dames* et de *demoiselles* paraissant des appellations féodales contraires au régime nouveau, les premières prirent le nom d'*institutrices* de la maison de Saint-Louis, les secondes celui d'*élèves*.

Nous n'avons pas besoin d'exprimer les sentiments des unes et des autres à la nouvelle de ces changements et de ceux qui les suivirent. Nulle part la stupéfaction et l'indignation ne furent plus grandes : Saint-Cyr s'était si complétement immobilisé dans le passé, qu'on y tombait brusquement de madame de Maintenon à Mirabeau : aussi tous les actes, les hommes, les idées de la révolution lui parurent également monstrueux et criminels. On ne put y

[1] « Le roi ayant supprimé les dispositions des ordonnances militaires qui exigent des preuves de noblesse pour l'admission au grade d'officier dans ses armées de terre et de mer, en acceptant l'article de la loi constitutionnelle qui déclare que tous les citoyens sans distinction de naissance peuvent être admis à tous les emplois et dignités ecclésiastiques, civiles et militaires, Sa Majesté a porté son attention sur les établissements de fondation royale destinés à l'éducation des enfants de militaires morts ou blessés au service de l'État. Elle a reconnu qu'il était juste de révoquer les dispositions des règlements qui exigent des preuves de noblesse pour en procurer l'entrée; telles sont notamment les conditions prescrites pour la maison royale de Saint-Cyr et pour l'École militaire. Sa Majesté a considéré que ces monuments de la bienfaisance et de la piété de ses pères n'en deviendraient que plus chers et plus utiles à la nation et acquerraient de nouveaux droits à sa protection, si l'entrée en était ouverte à tous les enfants de ses officiers de terre et de mer, sans distinction de naissance, et dans la seule proportion des services rendus à la patrie par leurs auteurs. A quoi voulant pourvoir, le roi étant en son conseil a aboli et révoqué, abolit et révoque les dispositions des règlements qui exigent pour l'entrée à la maison royale de Saint-Cyr, à l'École royale militaire et autres maisons royales d'éducation, des preuves de degrés de noblesse, etc.

» SAINT-PRIEST. »

résister que par la prière, mais on ne s'y soumit que par la crainte, et dans cette sainte et pacifique maison on vit pour la première fois des visages irrités, on entendit pour la première fois des paroles de haine, on appela, pour ainsi dire, la persécution.

Cependant la révolution continuait sa marche : le décret du 14 avril 1790 donna l'administration des biens du clergé aux directoires de département et de district; mais une exception formelle ayant été faite à l'égard des maisons chargées de l'éducation publique, l'Institut de Saint-Louis continua de posséder et d'administrer ses biens immobiliers. Néanmoins elle cessa de recevoir ses revenus provenant du trésor, et elle se trouva soumise à l'inventaire prescrit par la loi du 20 mars.

Quatre fois le directoire du district avait ordonné à la municipalité de Saint-Cyr de procéder à cet inventaire, et celle-ci, malgré son ardeur révolutionnaire, reculait à la seule pensée de se trouver en face de ces Dames que les paysans étaient habitués à respecter, et qui leur paraissaient aussi fières et aussi imposantes qu'avant la révolution. A la fin, le directoire rendit un arrêté (1er juillet 1790) par lequel il délégua trois de ses membres pour procéder, de concert avec la municipalité, à l'inventaire. Ces trois membres appartenaient à cette bourgeoisie éclairée qui avait embrassé la cause de la révolution avec tant de zèle et d'illusions : ils avertirent les Dames de la mission dont ils étaient chargés, les prièrent de la rendre plus facile et plus prompte en préparant elles-mêmes l'inventaire, et leur demandèrent le jour où elles voudraient bien les recevoir.

A cette époque, l'Institut de Saint-Louis était gouverné par trois femmes d'un vrai mérite : madame d'Ormenans, supérieure; madame de Crécy, maîtresse générale des

j'ai apporté une contre-révolution. » Le 25 octobre 1790, elle osa venir et fut reçue de la manière la plus touchante : « J'avais le cœur serré, disait-elle. Ces pauvres demoiselles pleuraient et cependant avaient le cœur content.... » Ce fut la dernière fois qu'elle parut à Saint-Cyr.

Cependant la révolution continuait. Le décret du 14 octobre 1790 déclara nationaux les biens des établissements d'instruction publique, lesquels durent être vendus, et, en attendant la vente, administrés, à partir du 1er janvier 1791, par les directoires de district et de département; les dépenses de ces établissements furent mises à la charge du trésor public, qui devait provisoirement leur tenir compte de la totalité de leurs revenus.

Les Dames essayèrent d'échapper à cette spoliation en adressant à l'Assemblée nationale un mémoire qui fut renvoyé au comité ecclésiastique, et dans lequel, après avoir exposé le but et le caractère de la fondation spéciale de Louis XIV, elles expliquaient que l'Institut de Saint-Louis n'était que par la forme une maison ecclésiastique, puisque, dans l'origine, les Dames étaient des institutrices séculières; qu'elles avaient repris ce caractère depuis l'abolition des vœux monastiques, et qu'il était nécessaire de conserver à cette maison ses grands biens si l'on voulait qu'elle fît son œuvre d'éducation nationale. Le comité ecclésiastique décida que l'Institut de Saint-Louis devait être conservé comme maison d'éducation, mais que ses biens étaient nationaux et devaient être vendus.

Alors l'administration des biens de la maison de Saint-Louis passa aux directoires du district et du département de Versailles. On mit en vente ces biens dès les premiers jours d'avril 1791, et ils trouvèrent facilement des acheteurs [1].

[1] On voit parmi ces acheteurs l'illustre chimiste Lavoisier, qui acheta la

Les Dames furent profondément affligées et humiliées de se voir dépouillées de ces biens que leur avait donnés Louis XIV, et qu'elles regardaient comme sacrés; mais, croyant qu'un état de choses si odieux ne pouvait être durable, elles s'abstinrent de rien demander de leurs revenus aux nouvelles autorités, et vécurent, ainsi que leurs élèves, d'expédients. Leur intendant Astruc était un homme actif et intelligent, qui fit rentrer, à force de sollicitations et de soins, toutes les créances, tous les arrérages, et il parvint ainsi à pourvoir aux dépenses de la maison pendant plus d'une année. Rien ne fut changé d'ailleurs en apparence au régime de l'Institut : on continua à recevoir des demoiselles nommées par le roi, à les élever, à les instruire suivant les règlements anciens; mais on cessa de leur donner des dots à leur sortie. L'aspect que présentait alors la maison de Saint-Louis était fort triste; on peut en juger par cette lettre du chevalier de Boufflers à la duchesse de Biron, datée du 20 mars 1791 :

« Madame la duchesse d'Orléans est venue me prendre pour me mener à Saint-Cyr, que je n'avais pas vu depuis quarante-sept ans. Je ne vous dirai jamais combien je vous ai particulièrement regrettée en ce moment, en pensant à l'intérêt que le lieu, la chose, les personnes et les circonstances vous auraient inspiré. Jamais aucune institution humaine n'a été si exactement et si constamment remplie, jamais une volonté n'a été si soigneusement recueillie et si scrupuleusement observée par ceux qui ne l'avaient pas conçue, et jamais chose n'a été si longtemps semblable à elle-même. Les meubles de madame de Maintenon sont

terre du Tremblay, renfermant quatre cent cinquante-cinq arpents, moyennant 470,000 livres; le duc de Luynes, madame de Beauharnais, qui fut plus tard l'impératrice Joséphine, etc. Les biens entourant la maison de Saint-Louis furent achetés par des paysans de Saint-Cyr et à des prix élevés. (Archives de la préfecture de Versailles.)

encore dans sa chambre, ses livres dans sa bibliothèque, ses écrits dans ses archives et son esprit dans toute la maison. Il semble qu'elle vienne de commander tout ce qui se fait, que chaque religieuse ait pris son ordre et que chaque pensionnaire marche à sa voix. Si elle ressuscitait, elle ne verrait que les visages de changés; mais pour peu qu'elle sortît de l'enceinte, et que son vieux cocher et ses vieux chevaux fussent aussi ressuscités, qu'ils la menassent à Versailles, elle n'y trouverait plus Louis XIV ni rien qui lui ressemble! Peut-être même aurait-elle peine à entendre toutes les explications que le nouvel évêque de Versailles essayerait de lui en donner; cependant, au bout de quelque temps, elle verrait que c'est ce même Louis XIV qui est cause de tout ce renversement....

» Il est impossible que l'attendrissement, l'édification et le respect ne s'emparent point de tout ce qui entre dans ce saint lieu. Les pensionnaires n'y sont point des pensionnaires, et les religieuses n'y sont point des religieuses; les unes sont des filles bien élevées et les autres sont des femmes raisonnables. Les pauvres enfants ont fait devant nous leurs touchants exercices dans un ordre, une décence, une régularité qui me faisaient penser à la fois à la pureté angélique et à la discipline prussienne. Entre autres évolutions, elles ont été à l'église au nombre de deux cent cinquante, distinguées par classes, suivant les différents âges. Chaque classe, reconnaissable à un ruban de couleur particulière, était menée par une religieuse, et la religieuse paraissait aidée dans ses fonctions par une pensionnaire décorée d'un ruban qui attestait sa bonne conduite.

» La supérieure générale était dans une stalle du chœur avec un petit marteau à la main, au bruit duquel elle faisait exécuter différents commandements, tels que s'arrêter, doubler les files, les tripler, s'arrêter encore, se mettre

à genoux, se prosterner, se relever, et entonner ensuite toutes à la fois un *Domine, salvum fac regem* en parties différentes, mais avec des accents si justes, si touchants, si pénétrants, que sur-le-champ les larmes sont venues à tous les yeux; et ceux de mon excellente duchesse en auraient été si peu exempts, que je suis sûr qu'en ce moment ils ne sont pas absolument secs. Ces pauvres enfants ignorent le sort qui parait les attendre; mais les religieuses le savent très-bien et le leur cachent; on voit la gaieté qui n'ose point tout à fait éclater, mais qui se peint toujours sur les jeunes visages des unes, et je ne sais quelle mélancolie et quelle préoccupation que les autres essayent en vain de déguiser à leurs pupilles. Ces religieuses ont toutes été élevées dans la maison; elles y ont appris tout ce qu'il faut savoir, et le monde n'est étranger qu'à leurs cœurs, en sorte qu'elles prévoient aussi bien qu'on peut le faire dans la société la plus éclairée, et dans ce moment c'est ce qui redouble leur peine.... [1] »

Cependant le décret du 26 décembre 1790 avait prescrit le serment à la constitution civile du clergé. La plupart des curés de campagne s'empressèrent de le prêter, et parmi eux le curé de la paroisse de Saint-Cyr, Lameule, grand partisan des idées nouvelles. Les prêtres de Saint-Lazare étaient au contraire très-opposés à la révolution, et ne le cachaient pas; « leur incivisme, dit un rapport de la municipalité, avait provoqué plusieurs fois l'indignation du peuple, qui demandait leur expulsion de Saint-Cyr; on leur avait surpris des lettres qui contenaient de coupables instructions et des espérances criminelles; » enfin ils refusaient de prêter le serment, parce que, disaient-ils, étant aux gages des Dames, ils devaient être regardés comme chapelains particuliers et non comme fonction-

[1] *Histoire de la maison royale de Saint-Louis*, par M. le duc de Noailles.

naires publics. Les autorités de Versailles furent consultées à ce sujet et décidèrent en leur faveur, mais en même temps elles déclarèrent que les Dames pouvaient être astreintes au serment d'après la loi du 16 avril, qui exigeait le serment de tout fonctionnaire de l'instruction publique. Cette solution et les paroles imprudentes des missionnaires exaspérèrent les habitants de Saint-Cyr, que leur curé soulevait contre les *aristocrates* et les *fanatiques*, et qui d'ailleurs depuis la révolution souffraient de la faim. En effet, les Dames, privées de leurs revenus, ne faisaient plus d'aumônes; la moitié des agents qu'elles employaient, des domestiques, des ouvriers, avaient été renvoyés; une partie des habitants ne vivaient qu'en maraudant sur leurs propriétés ou sur les propriétés royales; enfin la misère des paysans et leurs menaces étaient telles, que le directoire du district avait ouvert pour eux des ateliers de charité sur les grandes routes : « attendu, disait-il, l'urgente nécessité d'employer des bras que le désespoir peut rendre redoutables à la révolution. »

Tel était l'état de la commune de Saint-Cyr lorsque, le jour de la Fête-Dieu, le curé Lameule, ayant voulu conduire, selon la coutume, la procession jusque dans la maison et l'église de Saint-Louis, trouva les portes fermées et les missionnaires qui lui refusèrent l'entrée avec des paroles injurieuses. Il revint furieux dans le village, et quelques heures après un soulèvement éclata : les paysans envahirent la cour du dehors avec des bâtons, des faux, des fusils, et entrèrent avec des cris de mort dans le bâtiment des missionnaires. Ces prêtres se sauvèrent en tremblant par les derrières dans la ferme voisine, et de là gagnèrent la campagne et Versailles, abandonnant à la dévastation leur logis et leurs meubles. Le directoire de Versailles, averti de ces désordres, écrivit une lettre pres-

sante à la municipalité de Saint-Cyr « pour inviter les habitants à la tolérance », et il envoya une troupe de garde nationale. Mais tout cela fut sans succès, « l'indignation contre les prêtres réfractaires et contre des femmes séduites, ennemies déclarées de la constitution, étant à son comble[1] ».

Pendant ce tumulte, les Dames s'étaient renfermées et comme barricadées dans l'intérieur de la maison; les mains levées au ciel et tout en larmes, entourées, pressées par les demoiselles qui jetaient des cris de frayeur, elles se croyaient arrivées à leur dernier jour. Le curé et les officiers municipaux forcèrent la porte de clôture et sommèrent les Dames de renvoyer les missionnaires et de « consentir aux mesures prises par les autorités pour assurer le service divin[2] ». Ces mesures consistaient principalement à n'avoir plus d'autres chapelains que le curé lui-même. Les Dames ayant répondu par un refus formel, les municipaux s'emparèrent de l'église et les sommèrent d'y conduire les demoiselles. Elles refusèrent; puis, à une deuxième sommation, elles y vinrent avec leurs élèves; mais pendant que le curé de Saint-Cyr célébrait la messe, elles gardèrent le plus profond silence, et l'on n'entendit dans l'église que des pleurs et des gémissements.

La municipalité et le curé adressèrent au district une pétition violente où ils demandaient que la maison de Saint-Louis ne fût plus desservie que par des prêtres constitutionnels, et que les Dames fussent contraintes à prêter serment. Cette pétition arriva dans le moment où la fuite du roi appelait l'attention publique sur cette maison. En effet, le bruit courut à cette époque que Marie-Antoinette, avant son départ, avait confié aux Dames un dépôt de diamants et autres objets précieux; et les assemblées po-

[1] Archives de la préfecture de Versailles.
[2] Ibid.

pulaires de Versailles demandèrent que celles-ci fussent poursuivies comme complices de la fuite de la famille royale. Dans ces circonstances, le directoire du district n'osa prendre ouvertement la défense des Dames; il envoya donc (25 juin) deux de ses membres avec les injonctions les plus étroites pour faire une perquisition dans la maison. Ceux-ci se contentèrent de la simple dénégation de la supérieure, et le bruit relatif au dépôt d'objets précieux se dissipa.

Mais la municipalité de Saint-Cyr persistait dans ses réclamations, et la fermentation de la commune n'était pas apaisée. Le directoire ordonna « de mettre les religieuses de Saint-Louis à l'épreuve du serment prescrit par la loi du 16 avril, afin de n'avoir aucun doute sur leurs dispositions. » La municipalité les requit donc de se conformer à cette loi. Les Dames répondirent par des observations signées de chacune d'elles, dans lesquelles elles prétendaient n'être pas placées dans la classe des maisons d'éducation publique, les comités ecclésiastique et d'aliénation ayant décidé que leur maison était une maison d'éducation privée; en conséquence, elles demandaient qu'il ne fût rien statué à leur égard jusqu'à ce que l'Assemblée eût rendu son décret d'organisation de l'éducation publique [1].

Le directoire répondit (5 juillet) « que si les Dames sont, par leur institut et la nature de leur fondation, vouées à l'éducation publique, rien ne peut les soustraire à l'obligation de prêter le serment et aux suites de la non-prestation ». « En conséquence, considérant la nécessité de former la jeunesse à l'esprit de la constitution et d'éloigner de jeunes élèves tout ce qui pourrait entretenir ou fortifier de ridicules préjugés et des principes dangereux;

[1] Archives de la préfecture de Versailles.

» Qu'il est notoire que depuis quinze jours les Dames de Saint-Cyr ont empêché le curé de leur dire la messe, et soustrait ainsi leurs élèves aux devoirs de la religion;

» Estime qu'en vertu de la loi du 16 avril dernier, il doit être fait aux Dames de la maison de Saint-Louis une nouvelle sommation de prêter le serment prescrit par la loi du 26 décembre précédent, et que, faute par elles de le prêter sans observation, sans restriction et sans modification, et ce dans le délai de trois jours après la sommation qui leur sera faite par les municipaux de Saint-Cyr, elles doivent être déchues de leurs fonctions et remplacées provisoirement [1]. »

Les Dames ne s'attendaient pas à ce menaçant arrêté; elles pensèrent que le directoire du district était complétement changé pour elles; néanmoins, elles ne répondirent à la nouvelle sommation de la municipalité que par un nouveau refus, et, croyant que la persécution allait commencer, elles s'y préparèrent. Mais le directoire les fit avertir secrètement de rester immobiles et silencieuses; deux de ses membres pratiquèrent le curé et le maire de Saint-Cyr et les engagèrent à se contenter du départ des missionnaires; l'arrêté ne reçut pas d'exécution, malgré les réclamations des assemblées populaires de Versailles; enfin les Dames, de l'avis des membres du directoire, plièrent devant la nécessité; elles consentirent à ne pas rappeler les missionnaires et à recevoir à leur place, comme confesseurs et directeurs, trois prêtres assermentés. C'étaient trois hommes pieux et paisibles, qui n'avaient prêté le serment que par crainte et qui partageaient toutes les opinions des Dames; ils vécurent dans un grand isolement et ne furent point inquiétés. D'ailleurs, le curé

[1] Extrait du registre des délibérations du directoire du district. (Archives de la préfecture de Versailles.)

Lameule vint à mourir, et il fut remplacé le 18 décembre 1791 par son vicaire, Benaut, prêtre assermenté, qui fut nommé par l'assemblée électorale : c'était un patriote très-modéré, ayant les mœurs les plus douces et les goûts les plus pacifiques, et que les Dames agréaient à cause de son talent pour la musique. Nous verrons plus loin quel fut son triste sort.

Enfin, le 26 septembre 1791, l'Assemblée constituante ayant décrété que « tous les corps et établissements d'instruction et d'éducation publique continueraient provisoirement d'exister sous leur régime actuel et suivant les mêmes lois, statuts et règlements qui les gouvernent », la maison de Saint-Louis continua à vivre pendant près d'une année de son ancienne vie, mais continuellement alarmée, inquiète, tremblante à chaque coup qui ébranlait le trône. Comme on doit le penser, l'instruction y était presque nulle; on n'y voyait que des visages désolés, et les journées s'y passaient à maudire les actes d'une révolution que les habitantes de Saint-Cyr ne pouvaient comprendre, révolution qui bouleversait leur paisible existence, dépouillait leurs familles et détruisait tout ce qu'elles étaient habituées à respecter.

Cependant les décrets du 13 février, du 14 avril, du 14 octobre 1790 avaient fait disparaître la plupart des couvents d'hommes; mais, à cause des exceptions et réserves contenues dans ces décrets, un petit nombre de couvents de femmes avaient été fermés, presque toutes les religieuses ayant persisté dans la vie commune, même en subissant l'humiliation d'être privées de leurs biens. Ces couvents étaient sans cesse dénoncés à l'Assemblée législative comme des foyers de conspiration et de correspondance avec les émigrés, comme excitant dans les provinces des résistances à la révolution. Aussi, quand, les armées

étrangères ayant envahi notre territoire, la lutte entre la royauté et l'Assemblée législative fut arrivée à son dernier terme, celle-ci rendit un décret (7 août 1792) par lequel elle ordonnait l'évacuation et la vente des maisons occupées par les religieuses, en exceptant seulement celles qui étaient consacrées au soin et au soulagement des malades. La pension donnée par l'État aux religieuses, en compensation de la perte de leurs biens, fut réglée à 500 livres pour celles qui étaient âgées de moins de quarante ans, à 600 livres pour celles de quarante à soixante ans, à 700 livres pour celles qui étaient âgées de soixante ans. Les religieuses, en se retirant, pouvaient disposer du mobilier de leur chambre et des effets qui étaient à leur usage personnel. Ordre était donné aux municipalités de dresser l'état des religieuses qui se trouvaient dans les couvents, avec l'énonciation de leur âge et de la pension qui leur était due, de faire l'inventaire et de veiller à la conservation des ornements et vases d'église, bibliothèques, argenterie, objets d'art, appartenant à ces couvents, et qui entraient dans le mobilier national.

Ce décret paraissait applicable à la maison de Saint-Louis; mais les Dames avaient résolu d'attendre qu'on les brisât. Elles ne bougèrent pas, refusèrent même l'entrée de leur maison aux officiers municipaux, et, dans leur résistance, elles parurent avoir pour elles la dernière ombre de l'autorité royale. En effet, le 8 août, Louis XVI signait le brevet d'admission de la dernière enfant qui soit entrée à Saint-Cyr[1], et celle-ci y arrivait le 9!... Le lendemain, le trône s'écroulait. A la nouvelle de cette catastrophe, tout le village fut en rumeur et prit les armes avec des cris menaçants. La garde nationale battit les bois et

[1] Elle se nommait de Montespin. — Il était entré en 1790 vingt-six élèves, en 1791 quatorze, en 1792 sept.

les routes pour arrêter les Suisses échappés de Paris, et une patrouille que conduisait le curé Benaut en prit trois qu'elle mena à Versailles; des volontaires commencèrent à se former, et une souscription fut ouverte pour leur donner un équipement; le maire, à l'imitation de ce qui se faisait à Paris, fit détruire les armoiries royales sur toute la façade de la maison de Saint-Louis [1]. Les Dames, consternées, perdirent toute espérance.

Le 16 août, l'Assemblée législative rendit un décret qui fixait la pension de retraite des membres des congrégations séculières. Ce décret n'avait aucun rapport avec l'Institut de Saint-Louis, et néanmoins il contenait l'article additionnel suivant, qui, même dans la collection des décrets de l'Assemblée, se trouve en tête de la loi et tout à fait séparé d'elle :

« Les pensionnaires de Saint-Cyr dont l'entretien était à la charge de cette maison, et qui, reçues avant le 1er janvier dernier par titres authentiques, s'y trouveraient à l'époque du présent décret, recevront pour retourner chez elles vingt sous par lieue jusqu'à la municipalité où elles déclareront vouloir se retirer, laquelle indemnité leur sera payée d'avance par le receveur du district de la situation de Saint-Cyr, d'après l'état qui aura été arrêté par le directoire du département. »

Cet article étrange, qui semblait n'être qu'un article oublié de quelque loi précédente, qui sous-entendait la suppression de l'Institut de Saint-Louis sans rien prescrire de précis sur cette maison, fut regardé dès l'abord par tout le monde comme l'arrêt de mort de Saint-Cyr. Il n'y fut

[1] « Je reconnois avoir reçu du citoyen maire la somme de douze livres pour avoir défait les armes de la maison de Saint-Louis, par ordre de la municipalité, le 14 août 1792. Fait à Saint-Cyr le 12 novembre 1792. JUBÉ. » (Archives de la commune de Saint-Cyr.)

connu que le 19 août, et fut accueilli par des transports de douleur : les Dames s'embrassaient en sanglotant; les demoiselles les entouraient avec de grands cris, se regardant pour ainsi dire comme abandonnées; les nombreuses gens de service de la maison se demandaient en tremblant ce qu'ils allaient devenir; l'église, les chapelles, le tombeau de madame de Maintenon étaient remplis de femmes suppliantes et désolées.

Le même jour, un arrêté pris par les trois corps administratifs de Versailles nomma quatre commissaires « à l'effet de renvoyer les prêtres de la maison de Saint-Louis, en interdire l'entrée aux personnes suspectes, prendre des informations très-exactes pour savoir s'il n'existe pas des personnes non attachées au service de cette maison et qui y seraient retirées, et en ce cas les faire évacuer, enfin requérir la municipalité de Saint-Cyr d'établir un poste à la principale entrée [1] ».

Tout cela fut exécuté; mais les perquisitions faites dans leur maison, la surveillance exercée sur elles, les gardes mises jusqu'à leur porte de clôture, touchèrent moins les Dames de Saint-Cyr que l'ordre donné par les mêmes autorités d'envoyer à la maison commune de Versailles les volumes contenant les preuves de noblesse des demoiselles. Ces volumes in-folio, au nombre de vingt-cinq, étaient magnifiques et renfermaient des notices et des peintures précieuses pour toutes les familles nobles de la France; l'architecte de la maison, Demonville, les déposa entre les mains de la municipalité de Versailles; quelque temps après ils furent brûlés.

Alors les demoiselles s'apprêtèrent à partir, mais ce fut contre la volonté des Dames, qui, mieux informées par leur intendant et leurs amis de Versailles, s'efforcèrent de

[1] Archives de la commune de Saint-Cyr.

les retenir et de conserver leur maison malgré la loi du 16 août. Voici comment elles parvinrent en effet à prolonger l'existence de l'Institut de Saint-Louis pendant sept mois.

Le 18 août, l'Assemblée législative avait rendu un nouveau décret qui semblait confirmer la ruine de cette maison : il abolissait toutes les corporations et congrégations religieuses, « même celles qui, vouées à l'enseignement public, ont bien mérité de la patrie; » il déclarait leurs biens nationaux, en exceptant de la vente « les maisons et jardins qui pouvaient être employés à un service public » ; il supprimait les costumes religieux. Mais l'article 6 du titre Ier prescrivait aux religieux et religieuses chargés de l'instruction publique de conserver leurs fonctions à titre individuel, en les privant même de la moitié de leur pension, s'ils venaient à les cesser. De plus l'article 6 du titre II portait que les bourses ou places gratuites fondées soit dans les colléges, soit dans les maisons et congrégations de filles seraient conservées provisoirement aux individus de l'un et de l'autre sexe qui en jouissaient.

Les Dames prétendirent que le décret du 16 août n'avait rien d'impératif, que celui du 18 en annulait les effets immédiats, et elles engagèrent les demoiselles et leurs parents à se tenir en repos. « Nous ne comptons nous ébranler, écrivait madame de Crécy, que lorsque nous en aurons reçu l'ordre officiel. » Et pour se conformer entièrement au décret du 18 août, par le conseil de leurs amis du district, elles quittèrent leur habit de l'ordre de Saint-Augustin et prirent un costume analogue à celui des premières années de la fondation. Cependant quelques parents ne partagèrent pas leur sentiment, et le 30 août mademoiselle de Puisaye fut retirée par sa famille. Elle s'adressa à

cet effet au directoire du district, qui l'autorisa à quitter la maison par un arrêté spécial où la conservation de l'Institut semblait préjugée, puisqu'on réservait à la demoiselle « tous ses droits à valoir lorsqu'il sera pris des arrangements et fait des dispositions ultérieures dans l'administration et le régime de cette maison ». Le directoire chargea la municipalité de Saint-Cyr de notifier le présent arrêté aux Dames et de tenir la main à son exécution.

La deuxième demoiselle qui sortit de Saint-Cyr fut Marie-Anne de *Buonaparte,* née à Ajaccio le 3 janvier 1777[1], nommée à une place de Saint-Cyr[2] le 24 novembre 1782, entrée dans la maison de Saint-Louis le 22 juin 1784. Depuis la réunion de l'île de Corse à la France, le gouvernement s'était efforcé d'attacher à leur nouvelle patrie les familles de ce pays; et Louis XVI, dès son avénement, avait renouvelé une ordonnance de son aïeul qui admettait dans les colléges Mazarin et de La Flèche, au séminaire d'Aix et à la maison de Saint-Cyr, « les enfants des familles nobles de la Corse tombées dans le besoin. »

[1] L'acte de naissance de Marie-Anne de Buonaparte est aux archives de la préfecture de Versailles.

[2] On trouve aux archives de Versailles le brevet suivant :

Brevet de place à Saint-Cyr pour mademoiselle de Buonaparte.

Aujourd'hui, 24 novembre 1782, le roi étant à Versailles, bien informé que la demoiselle Marie-Anne de Buonaparte a la naissance, l'âge et les qualités requises pour être admise au nombre des demoiselles qui doivent être reçues dans la maison royale de Saint-Louis établie à Saint-Cyr, ainsi qu'il est apparu par titres, actes, certificats et autres preuves, conformément aux lettres patentes des mois de juin 1686 et mars 1694, Sa Majesté lui a accordé une des deux cent cinquante places de ladite maison, enjoignant à la supérieure de la recevoir sans délai, de lui faire donner les instructions convenables et de la faire jouir des mêmes avantages dont jouissent les autres demoiselles, en vertu du présent brevet, que Sa Majesté a, pour assurance de sa volonté, signé de sa main, et fait contre-signer par moi, ministre et secrétaire d'État et de ses commandements et finances.

LOUIS.

Le baron DE BRETEUIL.

De ce nombre était la famille Buonaparte, « réduite à l'indigence, dit une pétition du chef de cette famille, par l'injustice des jésuites, qui lui enlevèrent une succession à lui dévolue [1]. » C'est ainsi que le deuxième fils de Charles de Buonaparte, *Napolione* ou Napoléon, avait été placé au collége militaire de Brienne, et de là à l'École militaire de Paris, et que l'une de ses filles avait été admise dans la maison de Saint-Cyr [2].

Napoléon de Buonaparte, sorti de l'École militaire en 1785, était, depuis le 6 février 1792, capitaine en deuxième au 4e régiment d'artillerie, lorsque, dans un voyage qu'il fit dans son pays, il fut nommé lieutenant-colonel du 1er bataillon des volontaires de la Corse. Dénoncé à cause de sa conduite à Ajaccio dans une émeute qu'il réprima, il revint à Paris, se justifia avec peine auprès du ministre de la guerre, et reçut l'ordre de reprendre son commandement en Corse. Il profita de son séjour à Paris pour aller à Saint-Cyr voir sa sœur Marie-Anne : il y vint une première fois quelques jours avant le 20 juin, et il était en compagnie de son camarade de Brienne, Fauvelet de Bourrienne. Il y retourna au commencement d'août et lia quelques relations avec les Dames [3], surtout avec madame de Crécy, qui l'apprécia à cause de l'affection profonde

1 *Histoire des premières années de Napoléon Bonaparte*, par Cousin.

2 D'autres familles corses avaient leurs enfants à Saint-Cyr : ainsi parmi les élèves qui partirent en septembre se trouvent les demoiselles Calzamar, Casamaro, Casabianca, Morelli, Battafoco, Varese, etc.

3 Dans une lettre écrite par madame de Crécy à M. Boerio, député de l'île de Corse à l'Assemblée nationale, et datée du 5 septembre, on trouve : « Je pense que M. Buonaparte aura l'honneur de vous voir avant son départ pour la Corse, vous m'obligerez beaucoup de lui faire mes compliments et à mademoiselle sa sœur mes amitiés. Voudriez-vous bien aussi lui demander s'il a pu remettre à M. de Vergne la lettre dont l'avait chargé l'une de nos Dames. A son avant-dernier voyage ici j'en oublie de le lui demander.... »

qu'il marquait à sa sœur. Enfin il se disposait à retourner en Corse, lorsque la révolution du 10 août et les décrets des 7 et 16 du même mois suspendirent son départ.

Sa sœur n'ayant point d'autre parent en France, il résolut d'aller la prendre dans la maison de Saint-Louis et de la ramener dans sa famille. Il arriva à Saint-Cyr dès le matin du 1er septembre 1792. Madame de Crécy essaya vainement de le dissuader de son projet; puis elle lui dit qu'elle ne pouvait laisser partir sa sœur, la communauté étant en quelque sorte prisonnière, sans l'ordre de la municipalité et du directoire du district. Napoléon se rendit alors chez le maire de la commune, devenu le tuteur et le gardien de la fondation de Louis XIV. Ce maire était un pauvre épicier nommé Aubrun, sans instruction, mais plein de bon sens, qui était devenu chaud patriote plutôt par cupidité que par sentiment, et qui a administré sa commune presque sans interruption pendant trente-huit ans[1]. Il demeurait dans la rue fangeuse du village, en face de la porte du cimetière de Saint-Louis, dans une petite boutique sombre et malpropre. C'est là que le jeune homme qui vingt ans plus tard était le maître de l'Europe vint solliciter l'assistance du magistrat populaire. On était à la terrible époque qui suivit le 10 août, alors que l'anarchie désolait Paris, que les Prussiens avaient pris Longwy et assiégeaient Verdun, qu'on n'entendait partout que des cris de trahison, enfin que la France entière semblait n'avoir plus d'autres sentiments que la terreur et la colère. Napoléon en quittant la capitale l'avait laissée pleine des agitations les plus sinistres et à la veille du massacre des prisons; il avait rencontré sur la route de Paris, dans les rues de Versailles, même dans la commune de Saint-Cyr, des troupes de volontaires qui

[1] Le maire Aubrun est mort en 1828.

partaient aux cris répétés de *Vive la nation*[1]! il avait été arrêté en plusieurs endroits, et ses épaulettes ne l'avaient pas garanti d'exhiber ses papiers et sa *carte civique*. Le maire l'accueillit d'abord avec défiance; puis il quitta sa boutique pour aller dans la maison de Saint-Louis constater la présence de la demoiselle Buonaparte; enfin, après avoir causé assez longuement avec le jeune officier des affaires publiques, il mit le certificat suivant au dos de la pétition que Napoléon adressait au directoire du district et qu'il avait écrite dans le parloir de madame de Crécy.

Voici cette pétition et ce certificat, que nous copions textuellement, avec leur orthographe défectueuse, sur l'original conservé aux archives de la préfecture de Versailles[2].

A messieurs les administrateurs de Versailles.

« MESSIEURS,

» Buonaparte, frère et tuteur de la demoiselle Marianne Buonaparte, a l'honneur de vous exposer que la loi du 7 août, et particulierment l'article aditionelle décrété le 16 du même mois, suprimant la maison de St-Louis, il vient réclamer l'exécution de la loi et ramener dans sa famille ladite demoiselle sa sœur, des affaires très-instantes et de service publique lobligant à partir de Paris sans délai; il vous prie de vouloir bien ordonner qu'elle juisse du bénéfice de la loi du 16 et que le thrésorier du distric

[1] Parmi eux étaient des domestiques, des employés de la maison de Saint-Louis et même son chirurgien, Atoche, qui partit le 3 septembre comme chirurgien-major du 6e bataillon de Seine-et-Oise. Au 16 septembre 1792, le département avait fourni 9,370 volontaires.

[2] Voir ci-joint le fac-simile de la pétition de Napoléon et de sa sœur. Le mot *Biens nationaux*, qui est à l'un des angles, indique que cette pièce était primitivement aux archives du district, bureau des Biens nationaux.

ment

Bonaparte

r observer a M.rs les administrateurs que n'ayant jamais connu
frère, s'y ses affaires l'obligeait à partir sans qu'il ne m'amena
rais dans une impossibilité absolue de vacuer la maison de St Cyr

avec respect.

Marianne Bonaparte

soit autorisèz à lui esconter les 20 sols par lieue jusqu'à la municipalité d'Ajaccio en Corse, lieu du domecile de ladite demoiselle, et ou elle doit se rendre auprès de sa mère.

» Avec respect,

» BUONAPARTE.

» Le 1er septembre 1792. »

« Jay l'honneur de faire observer à messieurs les administrateurs que, nayant jamais connu d'autres père que mon frère, sy ses affaires lobligoiet à partir sans qu'il ne m'amene avec luy je me trouverois dans une impossibilité absolu dévacuer la maison de Saint-Cyr.

» Avec respect,

» MARIANNE BUONAPARTE. »

« Nous, maire et officiers municipaux de Saint-Cyr, district de Versailles, département de Seine-et-Oise, nous étant transportés en la maison de Saint-Louis, établie en ce lieu, et nous étant fait représenter les brevets et autres titres, nous avons reconnue que la demoiselle Marie-Anne Buonaparte, né le 3 janvier 1777, est entré le 22 juin 1784 comme élève de ladite maison de Saint-Louis ou elle est encore dans la même qualité. Elle nous aurait témoigné le désir qu'elle aurait de profiter de l'occasion du retour de son frère et tuteur pour rentrer dans sa famille.

» Vu les différentes choses que nous venons d'énnoncer et l'embaras où ce trouverés ladite demoiselle de faire un voyage aussi longt seul, et de lors de l'impossibilité absolue où elle serait d'évacué la maison de Saint-Louis pour le 1er octobre, en conformité de la loi du 7 août dernier, nous n'empêchons et croyons même qu'il est nécessaire de faire droit à la demande desdits sieur et demoiselle Buonaparte.

» Fait et délivré à Saint-Cyr au greffe municipale,

cejourd'hui 1er septembre 1792, le quatrième de la liberté et le premier de l'égalité.

» AUBRUN, *maire;*
» HOUDIN, *secrétaire-greffier.* »

Napoléon porta ces pièces à Versailles, et il mit tant d'activité dans ses démarches d'abord auprès du directoire du district, ensuite auprès du directoire du département, que dès le soir même les deux directoires avaient fait droit à sa demande, ainsi que le constate la pièce suivante, qu'on trouve inscrite au dos de sa pétition :

« Extrait du registre des délibérations du directoire du district de Versailles, le 1er septembre 1792, quatrième de la liberté, premier de l'égalité.

» Vu la pétition de l'autre part, l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée nationale du 16 août et le certificat de la municipalité de Saint-Cyr;

» Ouï monsieur le commissaire-syndic;

» Le directoire est d'avis qu'il y a lieu de délivrer, au profit de la demoiselle Buonaparte, un mandat de la somme de 352 livres, pour se rendre à Ajaccio en Corse, lieu de sa naissance et de la résidence de sa famille, distant de trois cent cinquante-deux lieues; qu'en conséquence le sieur Buonaparte est autorisé à retirer de la maison de Saint-Cyr la demoiselle sa sœur, avec les hardes et linges à son usage.

» Pour copie[1] :

» CORDERANT, *secrétaire.* »

[1] Cette copie n'est pas tout à fait conforme à la minute; ainsi l'on trouve à la fin de la délibération : « Sauf la réserve de ses droits dans le cas où il serait ultérieurement accordé quelque chose aux pensionnaires de Saint-Cyr. »

Voici l'arrêté d'homologation du directoire du département :

« Vu par le directoire du département un mémoire présenté par le sieur

Le soir même Napoléon revint à Saint-Cyr avec une mauvaise voiture de louage, et une heure après on le vit, avec sa sœur [1], portant l'un et l'autre un paquet de hardes, sortir de cette maison de Saint-Louis, où il ne devait plus revenir que le 28 juin 1805, et alors empereur des Français, roi d'Italie, ayant fondé, en 1800, dans les murs restaurés de Saint-Cyr le Prytanée français, qui, huit ans après, fit place à l'École spéciale militaire.

Buonaparte, habitant de la ville d'Ajaccio, en Corse, frère et tuteur de la demoiselle Marianne Buonaparte, native de ladite ville, élève de la maison de Saint-Louis de Saint-Cyr, proche Versailles, par lequel il expose qu'il désire profiter de son retour à Ajaccio pour y ramener ladite demoiselle sa sœur que des affaires de famille y appellent, et demande qu'attendu qu'elle est tenue aux termes des décrets d'évacuer la maison de Saint-Louis au 1er octobre prochain, il lui soit accordé la somme attribuée par la loi du 16 août dernier aux personnes qui doivent sortir de cette maison pour se rendre dans leur patrie;

» Vu l'extrait de baptême de ladite demoiselle Buonaparte en date du 3 janvier 1777, duquel il appert qu'elle est née en la ville d'Ajaccio; vu le brevet de place à la maison de Saint-Louis de Saint-Cyr à elle délivré le 24 novembre 1782; vu l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée nationale du 16 du mois d'août dernier et le certificat de la municipalité de Saint-Cyr étant en suite du mémoire en date du 1er de ce mois;

» Vu enfin la délibération du directoire du district de Versailles en date dudit jour, par lequel il est d'avis qu'il y a lieu de délivrer au profit de la demoiselle Buonaparte un mandat de la somme de 352 livres pour se rendre à Ajaccio, en Corse, lieu de sa naissance et de la résidence de sa famille, distant de 352 lieues, qu'en conséquence le sieur Buonaparte est autorisé à retirer de la maison de Saint-Cyr ladite demoiselle sa sœur avec les hardes et linges à son usage;

» Ouï monsieur le procureur général syndic provisoire, le directoire du département arrête que, conformément à l'avis du directoire du district de Versailles en date du 1er de ce mois, il y a lieu d'autoriser le sieur Buonaparte à retirer de la maison de Saint-Louis de Saint-Cyr la demoiselle sa sœur, et d'expédier au profit de ladite demoiselle un mandat de la somme de 352 livres sur le receveur du district de Versailles sur les fonds extraordinaires destinés aux frais du culte, pour subvenir à la dépense de son voyage. » (Archives de la préfecture de Versailles.)

[1] Marie-Anne de Buonaparte, plus connue sous le nom d'Élisa, épousa en 1797 un capitaine d'infanterie d'une famille noble de la Corse, Félix Bacciocchi; elle devint en 1805 princesse de Lucques et de Piombino, et mourut en 1820.

Cependant les Dames étaient revenues de la stupeur où les avait jetées le décret du 16 août : elles l'expliquaient, elles l'interprétaient, et malgré la destruction de la royauté, la proclamation de la République, les premiers actes de la Convention, elles se roidissaient contre la tempête et s'efforçaient de conserver pour des temps meilleurs l'œuvre de madame de Maintenon. Grâce à leur résistance, les demoiselles retardaient leur départ, et vingt-cinq seulement étaient sorties à la date du 1er octobre, fixée pour l'évacuation totale de la maison; pas une religieuse n'avait quitté son poste; sœurs converses, employés, domestiques, tout était resté [1]. De plus, la commune de Saint-Cyr commençait à appréhender la destruction d'une maison qu'elle appelait « la caverne impure de la superstition et du fanatisme », mais qui faisait vivre la plupart de ses habitants; les autorités de Versailles s'apercevaient du vide que ferait dans le département la suppression de cette grande institution; enfin le directoire du district faisait tous ses efforts pour prolonger son existence et adoucir sa situation. En effet, dès le 9 octobre, il délivra les Dames d'une tutelle qui les humiliait, en ordonnant à la municipalité de relever la garde nationale qui était à leurs portes, et en confiant simplement la surveillance à l'architecte Demonville et à ses employés.

[1] L'abbaye de Notre-Dame des Anges, dont nous n'avons pas dit un mot depuis la fondation de la maison de Saint-Louis, tant sa vie fut obscure et cachée, n'avait pas eu les mêmes facilités pour prolonger son existence. Les religieuses, et surtout leur supérieure, madame de Guillemin, étaient haïes des habitants, et elles avaient eu à souffrir de leur part des menaces, des insultes, des attroupements. Du 25 septembre au 1er octobre, cette abbaye fut évacuée, et la sortie des religieuses fut marquée par de grands désordres. Les femmes du village envahirent la maison et en pillèrent le mobilier : on accusa les autorités municipales d'avoir pris part à la dévastation. L'abbaye de Notre-Dame des Anges possédait un revenu de 18,715 livres, et renfermait vingt-deux religieuses, treize converses et dix-neuf pensionnaires.

Cependant les ressources de l'Institut commençaient à s'épuiser : les Dames ne vivaient plus que des avances faites par leur intendant; elles se décidèrent à demander des secours au district, et dans la lettre qu'elles écrivirent à cet effet, elles ne mettaient pas même en doute la légitimité de leur existence. Le directoire saisit cette occasion de légaliser le maintien de l'Institut de Saint-Louis, et le 23 octobre il rendit un arrêté par lequel il déclarait que la loi du 18 août était applicable à cet institut, et estimait qu'un secours de 30,000 livres devait lui être accordé[1].

[1] Voici cet arrêté :

« Vu le mémoire par lequel les citoyennes institutrices de la maison de Saint-Cyr exposent que, privées de leurs revenus, depuis le 1er janvier 1791, par la vente de leurs biens et la suppression de leurs rentes et droits utiles, elles n'ont vécu depuis cette époque que du recouvrement de l'arriéré et des fruits de leur économie, pour ne pas être à charge à la république, sans demander, ainsi que la loi du 5 novembre 1790 leur en donnait le droit, qu'il leur fût fait compte de la totalité de leurs revenus; mais que, enfin, toutes leurs ressources étant épuisées et la nécessité de pourvoir à l'entretien des deux cent cinquante élèves confiées à leurs soins les mettant dans le cas de réclamer soit la liquidation de ce qui leur est dû depuis 1791, soit un secours provisoire jusqu'à l'organisation définitive de l'éducation publique :

» Le directoire, attendu la vérité de l'exposé des institutrices de Saint-Cyr, et considérant que le décret qui ordonne l'évacuation des maisons religieuses ne s'étend pas aux établissements d'éducation; que l'article additionnel au décret du 16 août en vertu duquel il est alloué vingt sols par lieue aux élèves qui sortent de cette maison, ne contient rien d'impératif sur la sortie des élèves, qu'au contraire l'article 6 du titre 2 de la loi du 18 août conserve provisoirement aux individus de l'un et de l'autre sexe les bourses ou places gratuites dont ils jouissent, et que l'article 6 du titre 1er de la même loi ordonne à tous les membres des congrégations employés actuellement dans l'enseignement public d'en continuer l'exercice à titre individuel jusqu'à son organisation définitive;

» Enfin que l'établissement de Saint-Cyr, jusqu'à ce qu'il soit formellement supprimé par la loi, devant être considéré comme un collége, les dispositions du titre 4 de la loi du 18 août de cette année lui sont applicables;

» En conséquence, ouï le procureur-syndic, estime qu'il y a lieu d'accorder à la maison de Saint-Cyr une somme de 30,000 livres; somme modique si l'on considère qu'il existe dans cette maison cinquante-six

Le directoire du département ne montrait pas à l'égard de Saint-Cyr la même bienveillance : après le 10 août, un mouvement insurrectionnel des sections de Versailles l'avait composé de révolutionnaires très-ardents [1], et dès le 13 septembre le procureur-syndic écrivait au ministre de l'intérieur Roland : « La loi du 16 août ordonne l'évacuation des maisons religieuses; la maison de Saint-Cyr fait-elle partie des maisons exceptées par la loi? le directoire doit-il faire avertir les parents? Si elle est conservée, quel parti prendre pour les Dames? L'éducation des demoiselles doit-elle être continuée? comment y pourvoir?... »

Le ministre ayant tardé de répondre, le directoire pressa l'exécution de la loi du 16 août en régularisant la sortie des demoiselles. Par un arrêté du 9 octobre, il prescrivit aux administrateurs du district de se transporter à Saint-Cyr et d'y dresser l'état de toutes les pensionnaires qui ont été reçues antérieurement au 1er janvier 1792; il ordonna en outre que les demoiselles ne pourraient sortir que par l'ordre du directoire du district, et qu'elles ne seraient admises à recevoir l'indemnité fixée par la loi du 16 août que sur un certificat de sortie de la supérieure de Saint-Cyr visé par la municipalité.

Cet arrêté reçut son exécution : l'état des pensionnaires fut dressé, et comme les Dames continuaient à suivre en tout leurs règlements, la maîtresse générale des classes,

religieuses qui ont droit à une pension de 700 livres, et trente-six sœurs et domestiques qui, à 300 livres, feraient, indépendamment de ce qui est nécessaire pour les élèves, une somme supérieure au secours proposé. » (Extrait du registre des délibérations du directoire du district.)

[1] Avant le 10 août, voici les noms des membres du directoire : Lebrun, Huet, Durand, Vaillant, Belin, Henin, Leflamand, Rousseau; après le 10 août, on trouve les noms suivants : Lepicier, Venard, Vanteclef, Morillon, Bocquet.

qui était, ainsi que nous le savons, la supérieure des demoiselles, signa les certificats de sortie [1].

Cependant Roland s'occupa de la demande du directoire du département : on sait que le parti girondin, qui était alors maître du gouvernement, aurait voulu conserver dans la république les bonnes institutions de la monarchie; le ministre de l'intérieur était donc favorable au maintien de l'Institut de Saint-Louis, et après avoir pris des renseignements auprès de M. d'Ormesson, ancien directeur du temporel, il écrivit à l'intendant Astruc (29 novembre) : « Il me devient intéressant sous tous les rapports de prendre connaissance de la maison de Saint-Cyr; un établissement de cette importance ne peut, sans danger pour ses administrateurs eux-mêmes, rester isolé et indépendant de la surveillance générale du gouvernement; je dois donc chercher à m'en faire rendre compte.... Vos documents doivent porter principalement sur l'état des revenus et des dépenses, sur sa position actuelle, sur son mode d'administration, soit économique, soit de police, soit même contentieuse, sur les améliorations et réformes dont elle peut être susceptible; en un mot, sur tout ce que le gouvernement a besoin de savoir pour pouvoir étendre à cette maison le degré de surveillance et de protection qu'il est dans le cas de lui devoir.... »

Astruc répondit à cette lettre par un mémoire fort détaillé dans lequel il faisait d'abord l'histoire de la fondation de Saint-Cyr, de sa transformation en monastère, de ses constitutions, et il faisait ressortir, en omettant à dessein tout le côté religieux et chrétien, ce que les vertus des Dames avaient de simple, de touchant, de philosophique. « Leur attachement à cette maison, disait-il, est en elles un sentiment naturel : choisies parmi les élèves en qui on

[1] Ces certificats sont aux archives de la préfecture de Versailles.

a remarqué des talents et des dispositions à l'instruction et à l'éducation, et qui d'ailleurs réunissent le caractère de douceur et de sociabilité capable de maintenir la paix dans cette maison, elles ont dès l'âge le plus tendre contracté la douce habitude de s'aimer et de vivre ensemble comme des enfants d'une même famille. L'égalité la plus parfaite contribue encore au maintien de l'union, et cette communauté est un modèle de fraternité, de concorde et de perfection. »

Puis il abordait les détails de l'éducation des demoiselles, et faisait valoir tout ce qui avait, dans cette éducation, un caractère démocratique et pouvait plaire aux idées nouvelles : « Elles font toutes, excepté leurs corps et leurs souliers, tout ce qui est à leur usage et à celui de toute la maison.... Les élèves sont successivement attachées pendant quelque temps à tous les différents offices, tels que la buanderie, lingerie, office des différents ouvrages, économie où se traitent les achats de toutes les provisions, dépôt où se traitent toutes les affaires. Ainsi elles sont à même d'acquérir toutes les connaissances utiles et nécessaires à de bonnes mères de famille. Du reste, les institutrices ne négligent aucun moyen d'abattre en elles tout sentiment de hauteur; on leur répète sans cesse que la vertu est seule digne de l'estime et de la considération, et pour leur démontrer qu'il n'est aucun travail qui ne convienne également à tous les hommes, on les accoutume à servir et à desservir tour à tour les tables de réfectoire, à balayer les dortoirs, à faire leurs lits et autres ouvrages du même genre. »

Puis il entrait dans le détail des revenus et des dépenses de la maison, de l'administration intérieure, des fonctions de l'intendant et du conseil du dehors, et il disait que depuis le 1er janvier 1791, où elles avaient été privées de

leurs biens, elles n'avaient pas reçu un sou du trésor et n'avaient vécu qu'avec les ressources de leur sage et économique administration, « c'est-à-dire avec le recouvrement de tout l'arriéré actif tant en fermages qu'en autres débets; de sorte qu'aucun des exercices habituels n'a été interrompu, l'éducation des élèves a toujours eu le même cours, et malgré l'anxiété où ont été souvent les institutrices sur leurs moyens de subsistance, leur zèle et leur activité à remplir leurs devoirs ne se sont jamais démentis.

» Du reste, ajoutait-il, cette maison a été constamment au niveau des révolutions; ses relations continuelles avec les corps administratifs du département de Seine-et-Oise en sont une preuve évidente. Les membres du directoire du district de Versailles ont été très-exactement et très-régulièrement instruits de la position de la maison de Saint-Cyr, de ses besoins et des moyens qu'elle employait pour y parer. Tout a été pour ainsi dire concerté avec eux : plusieurs membres se sont en différents temps transportés dans la maison; ils en ont examiné les détails et ont été édifiés de la simplicité qui y régnait. Les membres du directoire du département ont été également instruits par de très-fréquentes relations de tout ce qui concerne cette maison. Ces deux corps administratifs étaient favorablement disposés à lui procurer des secours; mais, à cause des événements, leur bonne volonté est restée sans effet. »

Il déclarait ensuite que la maison ne vivait que des avances qu'il lui avait faites personnellement, et que ces avances montaient à 34,723 francs. Il ajoutait : « Le décret du 8 octobre 1790 sur les ordres religieux ordonne que les maisons actuellement occupées de l'éducation publique demeurent provisoirement exceptées de l'article qui règle le traitement individuel à faire à chaque religieux, et qu'il sera tenu compte à ces maisons de la tota-

lité de leurs revenus. L'article 6 du décret du 14 octobre 1790 ajoute que les biens possédés par elles seront administrés, à partir du 1er janvier 1791, par les administrateurs de département et de district, et que, dès cette époque, il leur sera tenu compte en argent de leurs revenus. Donc la maison de Saint-Cyr devait jouir de ces revenus; les administrations de département et de district, avec lesquelles elle en a souvent conféré, ont été de cet avis; mais l'exécution en a été suspendue. »

Il terminait en disant « qu'il était de l'honneur et de l'intérêt de la République de conserver une maison dont l'organisation était un chef-d'œuvre de sagesse, où les institutrices réunissent à la vertu la plus pure et à la plus grande modestie tous les talents utiles et d'agrément, où l'éducation est aussi variée et aussi complète qu'on peut le désirer pour des mères de famille, où enfin tout respire l'ordre, l'union, la simplicité et l'égalité [1]. »

Une copie de ce mémoire fut envoyée au district avec cette lettre de madame du Ligondès (14 décembre) :

« Il y a apparence que cette maison, que votre prudence a maintenue dans la plus grande tranquillité, malgré les mouvements violents dont elle a été souvent environnée, touche au moment d'une décision qui doit régler son sort!... Quel qu'il puisse être, jamais les institutrices de Saint-Cyr ne perdront de vue ce qu'elles doivent à votre sage vigilance. C'est une jouissance pour moi de vous porter l'expression de leur reconnaissance [2].... »

Cependant le directoire, par un arrêté du 21 décembre, avait approuvé la délibération du district qui donnait 30,000 livres de secours provisoires à la maison; mais cet arrêté, ainsi que le mémoire d'Astruc, resta enfoui dans

[1] Archives de la préfecture de Versailles.

[2] Archives de la préfecture de Versailles.

les cartons du ministère. Les Dames ne renouvelèrent plus leurs instances, et leur agonie commença.

Le 16 novembre 1792 mourut la dernière Dame de Saint-Louis qui ait été enterrée à Saint-Cyr : elle se nommait Catherine de Cockborne de Villeneuve et était âgée de soixante-onze ans. Dans le délire de ses derniers moments, cette pauvre religieuse chantait d'une voix sépulcrale les chœurs d'*Esther* où les Israélites déplorent dans une langue divine les malheurs de leur patrie, et où les Dames retrouvaient maintenant l'expression de leurs propres douleurs. Toute la communauté la conduisit au cimetière en pleurant, et quand on la mit en terre, « il n'y eut parmi nous, racontait l'une des dernières Dames de Saint-Louis, il n'y eut parmi nous qu'une pensée, qu'un cri, qu'une prière : Seigneur, ayez pitié de nous! Nous eussions voulu toutes être là où était notre sœur. »

Le lendemain, deux officiers municipaux de Saint-Cyr, en vertu d'une loi rendue le 20 septembre 1792 « pour déterminer le mode de constater l'état civil des citoyens », se transportèrent auprès de la supérieure et de la dépositaire de la maison de Saint-Louis, et requirent l'exhibition des registres de décès des Dames et des demoiselles pour les clore et les déposer à la municipalité [1].

Cependant l'Institut continuait de subsister. A son aspect extérieur, à son calme et à son silence, on eût pu

[1] On lit, en effet, à la suite de l'acte de décès de madame de Cockborne, dans le registre mortuaire des Dames de Saint-Cyr, la note suivante :

« Nous Pierre Bonneaux, Jean-Louis Houdouin, officiers municipaux de la commune de Saint-Cyr, accompagnés du citoyen Claude Houdin, secrétaire greffier, en exécution de la loi du 20 septembre 1792 qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens, avons, en conformité du titre VI, article 1er, arrêté et clos le présent registre, ce jourd'hui 18 novembre 1792 et an Ier de la république française, et déposé aux archives de la municipalité. »

croire que rien n'y était changé; mais on s'y cachait pour gémir et pour prier[1]; on n'y vivait que dans des terreurs continuelles et les plus navrantes appréhensions. Plus de jeux, plus de conversations, plus de danses, plus de chants; chaque jour était marqué par le départ d'une élève et par les plus tristes adieux. Les Dames ne pouvaient regarder sans fondre en larmes ces lieux où elles avaient passé une vie si heureuse, où elles croyaient si doucement mourir. Tout était plein autour d'elles de souvenirs qui les désolaient; tout leur rappelait à chaque pas, à chaque instant, ce passé dans lequel elles avaient vécu et qui leur semblait sacré : le tombeau de l'institutrice, les portraits du fondateur, les dons de trois rois. L'église, les classes, le jardin, tout, jusqu'aux pierres et au pavé, leur paraissait également regrettable et renouvelait leur désespoir. « Dieu lui-même, disait l'une d'elles, semble s'être retiré de nous, et les saints mystères ne disent plus rien à nos cœurs depuis que l'autel est profané par des prêtres souillés d'un serment sacrilége. »

« L'usage était de lire aux Dames, une fois par semaine, quelques chapitres des instructions que madame de Maintenon avait écrites pour elles. Au commencement de l'année 1793, on tomba un jour sur ce passage, qui date de 1694 : « Si Dieu, dans ses décrets éternels, a prévu que la maison de Saint-Louis doive être détruite dans cent ans, nous devons adorer ses jugements.... » Le livre échappa des mains de madame de la Tremblaye, qui faisait la lecture; il y avait juste cent ans que les premières Dames avaient prononcé leurs vœux; elles restèrent toutes

[1] J'ai entre les mains un recueil manuscrit de prières composées par les Dames *pour les temps de calamités publiques* dans les années 1790, 1791, 1792. Ces prières sont faites pour le salut du roi, de la reine, de la France, etc.

frappées de ce prophétique avertissement, et raffermies en même temps par cette voix vénérée qui venait relever leur courage au milieu de si terribles épreuves : il ne s'ébranla dans aucune circonstance. Le 21 janvier, elles étaient toutes au chœur, occupées à chanter les vêpres, lorsqu'on annonça tout bas à la supérieure que le grand crime venait d'être consommé. Elle ne changea pas de visage, n'interrompit pas l'office et laissa achever le chant des psaumes; mais après que le dernier fut chanté, elle entonna sans aucun préambule le *De profundis*, dont tout le monde comprit le sens, et auquel on répondit par des larmes et des sanglots [1]. »

Au commencement de février, la maison de Saint-Louis était dans la plus grande détresse; les avances de son intendant s'élevaient à plus de 60,000 livres; les Dames avaient horreur de demander du pain à la révolution qui venait de verser le sang royal; et tout en laissant partir leurs élèves une à une, elles persistaient à rester dans leur maison jusqu'à ce qu'on les en chassât. Enfin le bureau des biens nationaux du département de Seine-et-Oise (5 février) adressa cette note au directoire : « La presque totalité des maisons religieuses du département est évacuée; celle de Saint-Cyr, la plus considérable de toutes, ne l'est pas encore. Le bureau des biens nationaux vous propose de fixer au 15 mars pour les élèves et au 1er avril pour les religieuses l'époque d'évacuation de la maison. »

En réponse à cette note, le 8 février, le directoire du département chargea les administrateurs du district, en vertu de la loi du 16 août, « d'enjoindre aux institutrices de la maison de Saint-Cyr de prendre les mesures les plus précises pour que leurs élèves soient retirées d'ici au

[1] *Histoire de la maison royale de Saint-Louis*, par M. le duc de Noailles, p. 180.

15 mars prochain pour tout délai, et de s'arranger elles-mêmes de manière à évacuer ladite maison pour le 1er avril[1]. »

Le directoire du district ayant donné communication de cet arrêté aux Dames de Saint-Cyr, elles se regardèrent comme perdues, et nonobstant firent une dernière tentative. Le 24 février, l'intendant Astruc se présenta à la barre de la Convention avec une pétition qui demandait le maintien de l'Institut de Saint-Louis : n'ayant pu ni la lire, ni la déposer, à cause de la foule des pétitionnaires, il l'adressa au président, qui la renvoya au comité d'instruction publique. Cette pétition, qui était un abrégé du mémoire envoyé au ministre Roland, se terminait ainsi :

« Dans le cas où la Convention nationale ne croirait pas devoir conserver cet établissement, je la supplie de prendre en considération le sort des élèves et des institutrices.

» Les premières sont des enfants qui appartiennent à des parents pauvres de toutes les parties de la République; la distance plus ou moins rapprochée des lieux où résident leurs familles nécessite des précautions pour que tous ces enfants d'un sexe faible puissent retourner dans leurs familles avec décence et sans le plus léger inconvénient. Il en est, j'ose le dire, dont les parents sont émigrés; mais il en est aussi beaucoup d'autres dont les parents sont sur les frontières de la République pour combattre les tyrans étrangers : je réclame pour celles-ci votre justice, pour les autres, qui sont bien à plaindre, votre humanité!...

» Quant aux institutrices, renfermées dans la maison depuis l'âge de sept à huit ans, elles y ont consacré leur vie au service et à l'éducation des élèves; les fonctions pénibles et d'ordre public qu'elles y ont remplies avec le

[1] Archives de la préfecture de Versailles.

zèle de la vertu la plus pure seront sûrement la mesure et la base du traitement que la Convention jugera devoir leur accorder [1]. »

Pendant que les destinées de la maison de Saint-Louis se discutaient dans le comité d'instruction publique, cette maison avait épuisé ses dernières ressources; et, le 9 mars, madame du Ligondès écrivait au district de Versailles pour réclamer les secours promis et votés par les corps administratifs du département. Elle disait en finissant : « Les institutrices vous demandent en grâce, citoyens administrateurs, de vouloir bien prendre en considération la détresse où elles se trouvent. Vous avez en main l'état des revenus dont elles jouissaient; vous savez que depuis vingt-six mois et plus ils tournent en totalité au profit de la République : elle est trop juste pour ne pas accorder au moins quelques secours aux citoyennes qui en ont fait généreusement le sacrifice. »

Le lendemain les Dames reçurent du département une injonction nouvelle d'évacuer leur maison : elles répondirent par une lettre de madame du Ligondès qui avertissait les administrateurs que « les institutrices, placées entre la crainte de désobéir à la loi du 18 août et de ne pas déférer aux ordres des autorités, s'étaient adressées à la Convention nationale; qu'elles attendraient sa décision, et suppliaient néanmoins les autorités de leur envoyer quelques secours provisoires. « Notre situation, disait-elle en finissant, est devenue intolérable, et nos demandes réitérées ne sont que le cri du plus pressant besoin et de deux cents enfants près de mourir de faim. » Enfin le procureur-syndic du district joignit ses plaintes à celles des Dames en écrivant, le 13 mars, pour la quatrième fois au département :

[1] Archives de la préfecture de Versailles.

« Serait-il de la dignité, de la justice de la République d'abandonner au plus affreux dénûment des enfants, des femmes, dont l'âge et la faiblesse sont un titre à la protection qu'elles ont d'autant plus droit d'en attendre que leurs biens ont été vendus au profit du trésor public? La vivacité de leurs sollicitations est proportionnée à l'urgence de leurs besoins, et nous nous voyons dans la douloureuse impuissance de les secourir. Au nom de l'humanité, faites droit à notre demande[1].... »

Le directoire du département resta immobile, et trois jours après, la Convention nationale, sur le rapport de Romme parlant au nom du comité d'instruction publique, rendit le décret suivant :

« Art. 1er. La maison d'éducation de Saint-Louis, à Saint-Cyr-lez-Versailles, est supprimée et sera évacuée dans le mois à compter de la publication du présent décret.

» 2. Les religieuses institutrices et les sœurs converses recevront une pension de retraite qui sera fixée pour chacune d'elles, conformément au décret du 7 août 1792, dont toutes les dispositions leur sont appliquées.

» 3. Elles pourront en conséquence disposer du mobilier de leur chambre et des effets qu'elles prouveront avoir été à leur usage personnel, avec les précautions et sous les réserves portées par la loi.

» 4. Les élèves recevront chacune pour retourner chez elles quarante sous par lieue jusqu'à la municipalité où elles déclareront vouloir se retirer. Cette indemnité leur sera payée d'avance par le receveur du district de la situation de Saint-Cyr.

» 5. Les élèves pourront disposer des habits et du linge qui étaient à leur usage personnel.

[1] Archives de la préfecture de Versailles.

» 6. Sur les observations de la municipalité de Saint-Cyr et l'avis des corps administratifs, il sera accordé aux personnes attachées à l'administration de cette maison, ainsi qu'aux domestiques de l'un et l'autre sexe, à raison de la nature et de la durée de leurs services, une retraite qui sera fixée par un décret.

» 7. Les pensions qui étaient payées par la maison de Saint-Cyr à certaines citoyennes, en considération de leurs longs services, et faisant en tout la somme de deux mille cent livres, leur seront continuées par le trésor public.

» 8. L'intendant économe de cette maison sera tenu de rendre ses comptes devant le directoire du district, sur les observations de la municipalité. Le directoire du département est autorisé à apurer ces comptes définitivement. »

L'expédition de ce décret n'arriva à Saint-Cyr que le 28 mars, et le lendemain, la supérieure, au milieu de toutes les Dames assemblées, écrivit au directoire du district la lettre suivante :

« CITOYENS ADMINISTRATEURS,

» Nous avons reçu mercredi le décret de la Convention nationale qui supprime la maison de Saint-Cyr.

» Nous concentrons la vive douleur qui nous accable en nous voyant nécessitées d'abandonner un état et des fonctions qui ont fait jusqu'ici notre bonheur, et nous ne nous permettons d'autre expression que celle de la plus entière soumission à la loi.

» C'est parmi vous, citoyens, que nous venons chercher l'organe qui doit nous l'expliquer; nous vous prions en conséquence de vouloir bien nous envoyer un commissaire.

» L'expérience des procédés passés, qui seront toujours

l'objet de notre gratitude, semble nous promettre que vous aurez la bonté d'adoucir, autant qu'il se pourra, les horreurs de notre dernière agonie.

» Agréez, citoyens administrateurs, l'assurance de l'estime sincère, etc.

» EMMANUELLE D'ORMENANS. »

Ainsi qu'on le voit, l'Institut de Saint-Louis tombait avec honneur, et sa fin n'était pas indigne de son origine.

Le 30 mars, le directoire du district nomma le citoyen Boyelleau, l'un de ses membres, « commissaire à l'effet de suivre et faciliter l'exécution du décret du 16 mars. » Ce commissaire arriva le 17 avril, et, assisté de la municipalité, vérifia sur-le-champ l'état nominatif des Dames : la plus âgée, madame de Courcelles, avait plus de quatre-vingts ans, et était entrée dans la maison quelques mois avant la mort de madame de Maintenon; les quatre plus jeunes n'avaient pas fait de vœux solennels. Toutes déclarèrent le lieu où elles voulaient se retirer. On fit ensuite l'appel nominal des demoiselles : il n'en restait plus que cent dix : d'octobre 1792 à février 1793 il n'en était parti que soixante-cinq; mais depuis les premiers jours de mars les familles avaient été averties de la suppression qui se préparait par les Dames elles-mêmes, et du 1er au 16 plus de cinquante étaient parties. La sortie de celles qui restaient encore se prolongea du 30 mars au 27 avril. Trois jours avant le départ de la dernière demoiselle, le commissaire du district et la municipalité de Saint-Cyr, réunis dans la salle des archives, reçurent les comptes définitifs des Dames et de leur intendant, desquels il résultait qu'il était dû au citoyen Astruc la somme de 119,864 livres pour excédants de dépenses sur les recettes et autres avances faites de 1790 à 1793, mais que les rentrées à

opérer sur les anciens revenus de la maison de Saint-Louis s'élevaient à 117,000 livres.

Le lendemain les Dames commencèrent à partir : elles emportèrent leurs effets, leur mobilier, leurs reliques, leurs livres, leurs manuscrits, les tableaux de leur salle de communauté et de la chambre de madame de Maintenon, etc. Leur départ se fit au milieu de la foule des habitants de Saint-Cyr, dont les uns témoignaient une joie insultante, pendant que les autres recevaient des religieuses quelques effets ou des parties de leur modeste mobilier. La supérieure et la dépositaire ne quittèrent la maison que les dernières, le 1er mai, après avoir fait une prière suprême devant l'autel dépouillé, après avoir dit adieu au tombeau de la fondatrice. A peine étaient-elles parties que la municipalité vint fermer les portes et fenêtres de l'établissement désert et mit partout les scellés.

Dix-huit des Dames et neuf des sœurs converses se retirèrent à Versailles; elles y vécurent de leurs pensions de retraite par groupes de cinq ou six. Une seule eut à souffrir du régime de la terreur : ce fut madame du Ligondès. Pendant que l'administration départementale apurait ses comptes, elle fut injustement accusée d'avoir détourné de la maison de Saint-Cyr une somme de 42,000 livres, et jetée en prison (27 octobre 1793). Elle y tomba malade et fut transférée à l'hôpital, ce qui n'empêcha pas l'accusateur public de provoquer sa mise en jugement [1]; mais la

[1] On trouve, dans les archives de la préfecture de Versailles, cette lettre de l'accusateur public près le tribunal criminel de Seine-et-Oise aux administrateurs du district, sous la date du 5 pluviôse an II.

« La femme Ligondès, citoyens, ci-devant dépositaire de la maison de Saint-Cyr, est dénoncée comme ayant soustrait une somme de 42,000 livres de la caisse de cette maison. La soustraction matérielle de cette somme est en effet prouvée; mais la prévenue prétend qu'elle en a tenu compte dans ceux qu'elle vous a rendus. Je vous prie donc de me faire passer ce compte avec toutes les pièces que vous croirez propres à éclairer la justice sur le mérite de cette justification. GILLET. »

mort la délivra du tribunal révolutionnaire. Les autres Dames de Saint-Louis se retirèrent en province. L'une de celles-ci, madame des Essarts, ayant formé à Orléans, en 1795, une pension où l'ancienne noblesse s'empressait de placer ses filles, neuf des Dames qui demeuraient à Versailles, avec l'approbation de la supérieure, allèrent la joindre, heureuses de pouvoir remplir leur quatrième vœu. C'étaient mesdames d'Elpeyrou, de Luchet, de Machault, de Wollant, de Bar, de la Tremblaye, de Brebeuf, etc. Ce pensionnat eut un grand succès; mais l'âge, les maladies, les inquiétudes politiques, finirent par disperser les institutrices, qui revinrent la plupart à Versailles, où elles furent recueillies dans diverses maisons. Elles continuèrent à se regarder comme étant en communauté, et madame d'Ormenans étant morte (1796), elles élurent pour supérieure, de concert avec les Dames réfugiées en province, madame d'Elpeyrou, religieuse très-distinguée qui avait été longtemps maîtresse des bleues et que Madame Élisabeth honorait de son amitié. Cette Dame avait été recueillie par madame de Nonant, femme d'une foi intrépide, dont la maison, pendant tout le temps de la terreur, avait été le refuge de prêtres proscrits, et où l'on ne cessa pas un seul jour de célébrer secrètement la messe. Elle continua à être traitée, respectée, consultée, comme supérieure, par les dernières Dames de Saint-Louis, qui l'entouraient des plus touchants hommages et faisaient d'elle leur dernier lien. Elle obtint les mêmes respects des anciennes élèves de Saint-Cyr, retirées en assez grand nombre à Versailles, et elle y mourut en 1822[1].

[1] Dans sa retraite à Versailles, madame d'Elpeyrou fit l'éducation de la fille de madame de Nonant, aujourd'hui madame la marquise du Prat, qu'on peut regarder comme la dernière élève de Saint-Cyr. Cette dame a

Les titres de la fondation, les actes de propriété, les registres de recette et de dépense, les terriers, baux, fermages et tous les autres papiers de la maison de Saint-Louis furent transportés au directoire du district, et ils sont encore aujourd'hui aux archives de la préfecture de Versailles[1]. Le mobilier fut vendu dans le mois d'août, et cette vente, qui dura vingt-cinq jours, attira la foule de toutes les campagnes voisines, qui se disputa, même à haut prix, les dernières dépouilles des Dames de Saint-Cyr[2]. Les gros matériaux de démolition furent employés à l'hôpital de Poissy et à plusieurs autres établissements publics. Quant à l'argenterie, elle avait été inventoriée et transportée à Versailles avant même le départ des Dames, le 10 avril 1793; le poids de cette argenterie s'élevait à cinq cent trente-neuf marcs[3]. Le 14 novembre suivant,

transmis le dernier souffle de cette illustre maison à un institut nouveau, celui de la Sainte-Enfance, fondé par les soins généreux de madame de Nonant et par la piété vigilante de Mgr Blanquart de Bailleul, évêque de Versailles. Cet institut n'a d'ailleurs d'autre rapport avec Saint-Cyr qu'en ce qu'il s'occupe de l'éducation des jeunes filles, des écoles des campagnes, des orphelinats et des salles d'asile, etc. Il doit aux religieuses de la Visitation et à l'esprit de saint François de Sales la plus grande partie de ses règles et de son régime; mais il doit certainement à l'élève de madame d'Elpeyrou, qui depuis trente ans dirige spirituellement les religieuses de la Sainte-Enfance, sa piété simple et sensée, ses méthodes d'éducation pratique, qui sont comme des émanations de madame de Maintenon.

[1] Une partie en a été distraite en 1814 et transportée au ministère de l'intérieur, où l'on travaillait alors au rétablissement de la maison de Saint-Louis, rétablissement demandé à Louis XVIII par les anciennes Dames et proposé par la duchesse d'Angoulême. (Voir à l'Appendice.)

[2] Les procès-verbaux de la vente sont aux archives de Versailles.

[3] D'après une tradition qui existe encore à Saint-Cyr, mais qui est certainement fabuleuse, ces cinq cent trente-neuf marcs ne seraient pas toute l'argenterie qu'auraient possédée les Dames. Voici ce qu'on raconte à ce sujet : quelques jours avant le départ des Dames, l'architecte Demonville aurait fait venir un maçon de Bailly, nommé Delaunay, ainsi que son fils qui le servait comme manœuvre; on leur aurait bandé les yeux, et, après leur avoir fait faire un long chemin dans les caves, on les aurait conduits dans un endroit voûté où l'on avait placé à l'avance du plâtre et des pierres;

des commissaires de la commune de Saint-Cyr furent envoyés à la Convention pour lui présenter cette argenterie, ainsi que celle qui provenait de l'abbaye de Notre-Dame des Anges et de l'église paroissiale, et en outre les cloches et les grilles de fer de la maison de Saint-Louis. « Cette offre fut suivie, dit le rapport des commissaires, d'un discours de félicitation sur les glorieux travaux de la Convention et de la demande du changement de nom de notre commune. » Cette demande fut accueillie, et la commune de Saint-Cyr prit le nom de *Val-Libre*.

Quelques jours auparavant (13 brumaire an II), la Convention avait ordonné que la maison de Saint-Louis serait appropriée pour l'établissement d'un hôpital militaire.

Cependant la commune était tombée dans la misère la plus profonde. Le jour même où les dernières Dames de Saint-Louis quittaient leur maison, la municipalité de Saint-Cyr adressait au district de Versailles les plus lamentables plaintes. « L'évacuation de la maison de Saint-Louis, disait-elle, a réduit dans la plus grande misère et mis sans ressource une infinité de malheureux, comme vieillards des deux sexes, veuves, orphelins, pères de famille chargés de beaucoup d'enfants, la plupart de ces infortunés recevant des secours abondants de la charité des Dames. » Elle demandait qu'on lui continuât les aumônes et distributions de pain, qu'on donnât aux habitants les produits du jardin, etc. Le directoire accéda à

là, on leur aurait débandé les yeux, et on leur aurait fait sceller dans la muraille une caisse grosse comme une auge à maçon, contenant des objets précieux, comme calices, croix, etc., et entre autres une couronne d'or et de diamants ayant une valeur d'un million; puis on leur aurait de nouveau bandé les yeux et on les aurait ramenés au point de départ. Ces bruits devinrent tels qu'en octobre 1794, alors que la maison était transformée en hôpital, le directoire du district envoya deux commissaires pour faire des fouilles. On y employa huit jours : les caves, les murs, les fondations furent sondés, et l'on ne trouva rien.

cette dernière demande, et en référa au département pour chercher les moyens de soulager les misères. Le département ne fit rien; les plaintes continuèrent; la municipalité elle-même demanda au directoire du département qu'on l'indemnisât de tous les sacrifices qu'elle avait faits depuis la révolution, qu'on payât la garde nationale, les officiers municipaux, le maire lui-même, pour tout le temps qu'ils avaient donné à la surveillance et à l'évacuation de la maison de Saint-Louis. Sur le refus du département, elle s'adressa à la Convention; mais sa pétition, chef-d'œuvre de déclamation démagogique, fut sévèrement repoussée [1]. La commune n'en continua pas moins ses plaintes, et elle en prit une renommée contre-révolutionnaire qui fit la perte du curé Benaut. Accusé d'avoir excité toutes ces réclamations, le curé fut traduit au tribunal révolutionnaire « pour cause de fanatisme et de fédéralisme », et exécuté le 28 thermidor an II [2].

[1] Archives de la préfecture de Versailles.

[2] Benaut était un homme fort timide, mais dont les sentiments royalistes ou girondins n'étaient douteux pour personne : d'après une note transmise au comité de salut public par le comité de surveillance de Saint-Cyr, il avait donné asile à une parente de Mirabeau; il avait des relations politiques avec l'évêque constitutionnel de Versailles, Avoine, et surtout avec le célèbre député Vergniaud; aussi ses *opinions anticiviques* et son *fanatisme* avaient déjà été dénoncés aux autorités révolutionnaires de Seine-et-Oise. A la fin il fut arrêté, conduit à la prison des Récollets à Versailles et menacé du tribunal révolutionnaire. Ce malheureux était une sorte de contrefaçon de J. J. Rousseau; il avait été jadis compositeur de musique et marié; désespéré de la perte d'une épouse qui lui laissa une fille unique, il était entré dans les ordres, et avait apporté dans le sacerdoce sa timidité et sa légèreté d'esprit, ses illusions philosophiques, ses rêves du *Vicaire savoyard*, sa passion pour la musique avec du goût pour les sciences naturelles, enfin une humeur et un caractère complétement opposés à l'austérité de ses fonctions. Sa vie était d'ailleurs aussi paisible que régulière, mais elle n'avait rien de sacerdotal; sa fille était une belle personne de seize ans, qui chantait à ravir, mais qui, ayant été accueillie par les Dames de Saint-Louis, n'était pour les paysans qu'une aristocrate; enfin ceux-ci se moquaient de ce singulier prêtre chez qui l'on n'entendait que

L'agitation de la commune de Saint-Cyr devint telle, que le représentant Charles Delacroix crut nécessaire d'y venir lui-même. « La municipalité, disait-il, ne réunissait pas les lumières et l'énergie nécessaires. » Il la composa « d'une manière plus avantageuse à la république » par arrêté du 6 janvier 1794, et pour mettre fin aux plaintes et à la misère des habitants, il pressa les travaux d'établissement de l'hôpital militaire du *Val-Libre*. Ces travaux étaient commencés depuis deux mois, et la maison de Saint-Louis en fut entièrement bouleversée; les classes, les dortoirs, les cellules des Dames, les infirmeries, les lingeries, etc., furent transformés en vingt salles d'hôpital renfermant neuf cent cinq lits, et qu'on décora des noms de Brutus, Mucius Scævola, Guillaume Tell, Marat, du Bonnet rouge, des Sans-Culottes, etc. L'église elle-même, dépouillée de ses autels, de ses tribunes, de ses grilles, fut partagée en deux étages et transformée en quatre salles de malades. Enfin on détruisit le grand parterre, les jets d'eau, les quinconces, pour faire des plantations de lé-

les sons de la harpe et du clavecin, et qu'on voyait herborisant avec sa fille ou bien perdu dans la contemplation des beautés de la nature.

Mis en prison, le pauvre curé, tremblant de frayeur, se hâta d'envoyer aux représentants du peuple en mission (Musset et Delacroix) sa démission de la cure de Saint-Cyr, ainsi que ses lettres d'institution canonique, en s'engageant à n'exercer aucune fonction ecclésiastique; il exposa humblement aux autorités de Versailles *, ses actes de civisme, sa conduite au 10 août, « et comment il avait constamment rempli tous les devoirs d'un vrai républicain »; il implora le directoire du district pour sa malheureuse enfant, qu'on voulait chasser du presbytère, demandant quelques jours de répit pour qu'elle pût trouver un asile. Tout cela fut inutile : il fut envoyé à Paris devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté. Son modeste mobilier, dont ses livres et ses instruments de musique faisaient tout le prix, fut confisqué et vendu. Enfin sa fille, qui s'était retirée à Paris et y cherchait à vivre du métier de blanchisseuse dans le faubourg Saint-Marceau, trois mois après, mourut de douleur et de misère.

* En marge de cette lettre, datée du 14 prairial an II, on lit : « Affaire terminée, le réclamant ayant subi la peine de mort. » (Archives de la préfecture de Versailles.)

gumes. Les travaux ne furent terminés que vers le milieu de l'année 1794; ils coûtèrent 236,000 francs [1]; mais des soldats malades appartenant principalement aux armées de l'Ouest furent installés dans la maison dès le mois de novembre, et en avril suivant ils y étaient entassés au nombre de dix-huit cents. On donna à l'hôpital une garde de cent invalides, qui avaient pour caserne le petit hospice de Saint-Roch.

Pendant que l'on travaillait à transformer l'église en salles d'hôpital (janvier 1794), les ouvriers aperçurent au milieu du chœur dévasté, où, stalles des Dames, bancs des demoiselles, orgues, chapelles, tout avait disparu, une table de marbre noir perdue dans le sol couvert de débris [2] : c'était la tombe de madame de Maintenon. Ils la brisèrent, ouvrirent le caveau et le double cercueil, et en enlevèrent le corps de la fondatrice, parfaitement conservé, couvert encore de ses habits, ayant même gardé les parfums avec lesquels on l'avait embaumé. Ils lui mirent une corde au cou, le traînèrent dans la cour du dehors, au milieu de rires et de cris sauvages, et le jetèrent dépouillé et tout mutilé dans un grand trou du cimetière, où ils l'enterrèrent. « La tombe violée de madame de Maintenon, dit un de ses arrière-neveux, eut cela de commun avec les tombes royales de Saint-Denis; ce jour-là la fondatrice de Saint-Cyr fut traitée en reine, et c'étaient les seuls honneurs que la Providence réservait à son élévation cachée [3]. »

La maison de Saint-Cyr devint, en l'an VI, d'hôpital militaire un hôtel d'invalides, puis en 1800 un collége sous le nom de *Prytanée français*. En 1802, à l'époque de la restauration du culte catholique, et quand on se dis-

[1] Archives de la commune de Saint-Cyr.

[2] Voir à l'Appendice, page 394, la description de l'église.

[3] M. le duc de Noailles, *Histoire de la maison royale de Saint-Louis*, p. 184.

posait à rendre l'église de Saint-Louis à sa destination, Crouzet, directeur du Prytanée, ayant été averti de l'endroit où gisait le cadavre de madame de Maintenon, le fit exhumer avec une certaine pompe religieuse et enterrer dans l'ancienne cour *verte*, en face du logement qu'avait occupé la fondatrice de Saint-Cyr[1]. On lui éleva un petit monument entouré d'une grille et de saules pleureurs, et sur l'une des faces on lisait :

« *Le tombeau de madame de Maintenon, placé dans cet établissement de Saint-Cyr qu'elle a fondé, fut détruit sous le régime révolutionnaire. Ses restes furent recueillis par le citoyen Crouzet, directeur de cette maison, et déposés dans ce monument par délibération des administrateurs du Prytanée français.* »

Sur l'autre face du tombeau on lisait les vers suivants :

Les élèves du Collége de Saint-Cyr à madame de Maintenon :

Elle fonda Saint-Cyr, édifia la France ;
Son tombeau fut détruit, ses restes outragés ;
La jeunesse en gémit, et la reconnaissance
Élève une autre tombe à ses mânes vengés.

COLLACHE, élève.

En 1805, le Prytanée devint, sans changer de nom, une sorte d'école militaire préparatoire, qui eut pour commandant le général Duteil. L'un des premiers actes de ce général fut d'ordonner la destruction du modeste tombeau de la « fanatique, disait-il, qui avait fait révoquer l'édit de Nantes ». Alors les derniers ossements de madame de Maintenon furent placés dans un mauvais coffre à emballage, et relégués d'abord dans un grenier parmi des débris de meubles, puis dans un coin poudreux de l'économat de l'École militaire[2], derrière des caisses de rebut. Ce coffre

[1] Voir à l'Appendice, pages 390 et 393.

[2] L'économat était alors placé dans l'ancienne sacristie des Dames qui

était à la merci de ceux qui connaissaient son existence, et c'est ainsi que la plupart des ossements en furent dispersés. D'ailleurs, pendant trente ans, personne ne s'en occupa, ni le gouvernement impérial, ni celui des Bourbons, ni les généraux qui se succédèrent dans le commandement de l'École militaire.

Enfin, en 1836, M. le colonel Baraguey-d'Hilliers, commandant l'École spéciale militaire [1], demanda au ministre de la guerre l'autorisation d'élever un monument dans la chapelle à la fondatrice de Saint-Cyr. Cette autorisation ayant été donnée, on rechercha l'endroit du chœur des Dames où elle avait été inhumée [2] et qui avait été muré et carrelé. On le découvrit et l'on retrouva dans l'ancien caveau un cercueil de bois vermoulu, avec un cercueil de plomb à tête, ouvert seulement du côté de l'épaule droite, et où étaient encore des débris de linceul tombant en poussière, une petite croix d'ébène, un talon de soulier de femme, quelques aromates, des lambeaux de parchemin. On réunit ces débris aux ossements très-incomplets et très-douteux qu'on retrouva dans le coffre; on mit le tout dans une petite boîte en chêne, recouverte d'une feuille de plomb, avec un parchemin relatant l'exhumation; puis l'on déposa cette boîte dans un mausolée en marbre noir, surmonté d'une croix et placé sur un socle en marbre blanc. Tout cela fut fait sans aucune pompe, par les mains d'ouvriers, et avec tant de légèreté, que le cercueil de plomb fut oublié et ensuite vendu comme débris. Ce petit monument est placé dans l'enfoncement

forme aujourd'hui la salle des conseils de l'École militaire. Voir à l'Appendice, page 393.

[1] Aujourd'hui maréchal de France.

[2] Ce caveau n'avait que deux mètres de hauteur et deux mètres trente centimètres de côté. Sa place est aujourd'hui marquée par une petite dalle de pierre sans inscription.

latéral de l'église, qui avait été jadis la chapelle de Saint-Candide [1]; il porte pour inscription :

CI-GIT
MADAME DE MAINTENON.
1635-1719.

1836.

C'est là tout ce qui rappelle aujourd'hui à Saint-Cyr l'Institut royal de Saint-Louis : cellules des Dames, classes des demoiselles, appartement de madame de Maintenon, théâtre d'*Esther*, église, cimetière, livres, archives, tout a été détruit ou bouleversé dans les dévastations ou transformations qu'a subies cette maison; pas un buste, pas un tableau, pas une inscription, pas un signe n'est là pour rappeler aux nouveaux habitants de Saint-Cyr, à ces jeunes gens qui en sortent pour aller, suivant le mot de Louis XIV, « soutenir à leur tour la réputation du nom français [2] », cette belle institution, créée en l'honneur de la noblesse militaire, ces jeunes filles, qui se glorifiaient d'être *de la race des soldats* [3], cette éducation qui touchait presque à la perfection, enfin tout ce passé si glorieux et si poétique de notre patrie, dont la maison de Saint-Cyr semble le témoignage.

Trop heureux ce livre s'il pouvait réparer cet ingrat oubli, s'il parvenait à tirer de ces injustes ténèbres et les anges qui ont embaumé Saint-Cyr de leurs vertus, et les colombes élevées sous leurs ailes, et la maison qui a eu la gloire d'enfanter *Esther*, et l'église illustrée par Bossuet et Fénelon, où l'on a tant prié, où l'on a tant pleuré pour la France !

[1] Voir la description de la maison, page 395.
[2] Voyez page 63.
[3] Voyez page 225.

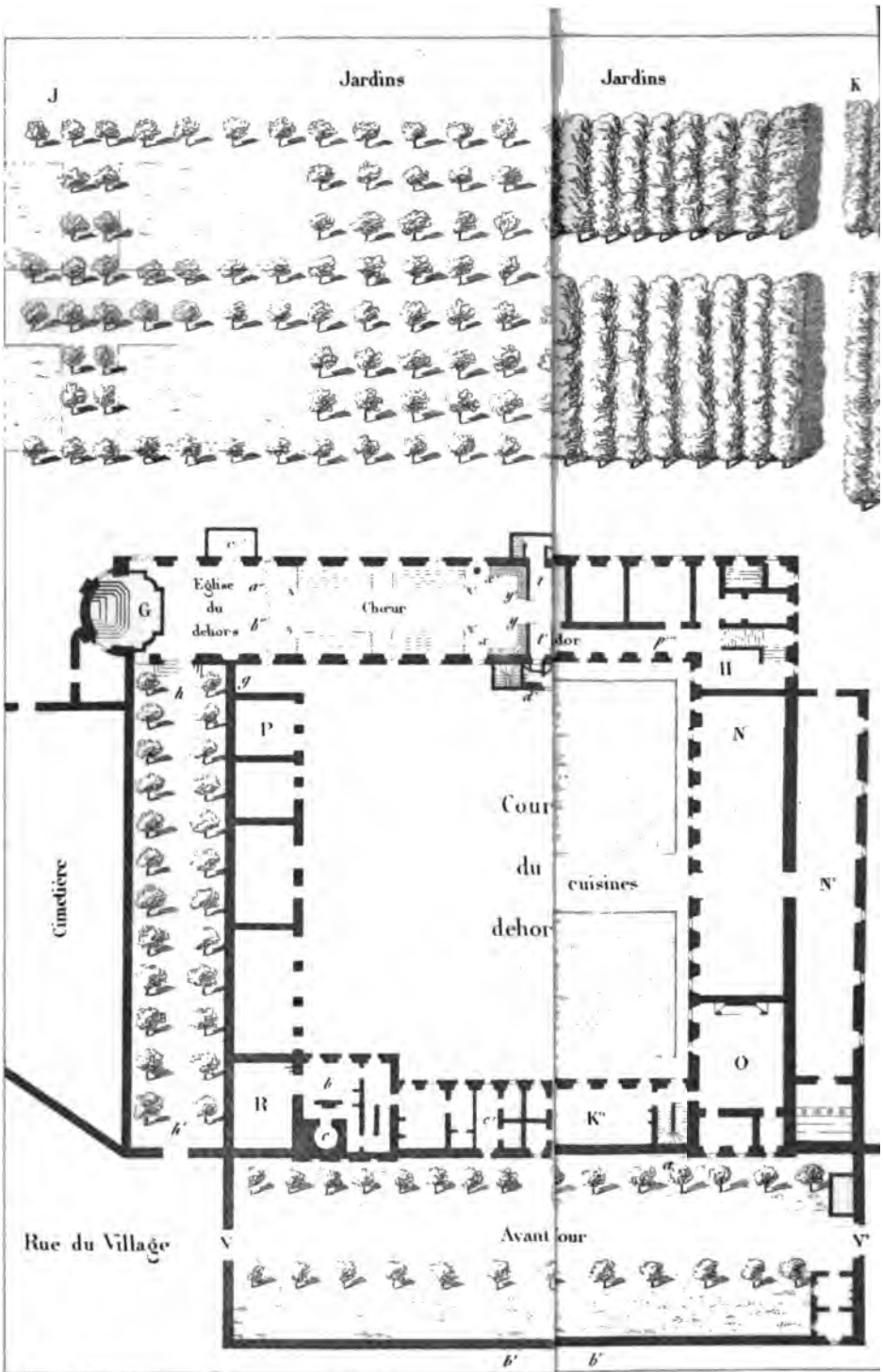

Réduit par Melle.

Gravé par Jac

APPENDICE.

I.

DESCRIPTION DE LA MAISON DE SAINT-CYR [1].

La maison de Saint-Cyr consiste : 1° en deux grands corps de bâtiments parallèles ABC, DEF, jetés du midi au nord, larges de trente pieds dans œuvre et s'étendant dans une longueur de soixante toises; 2° en un troisième corps de bâtiment GBEH de même largeur, coupant les deux premiers perpendiculairement vers le milieu, et allant ainsi du couchant au levant dans une étendue de cent quatre toises; l'extrémité occidentale de ce troisième corps de bâtiment formait l'église GB.

D'après cette disposition primitive, il se trouvait, soit au nord, soit au midi, trois intervalles vides et bordés seulement de deux ou trois côtés par des bâtiments. Les trois intervalles du côté du nord furent occupés : celui du couchant JJ' par un bois d'ormes qui fut remplacé en 1728 par des allées de tilleuls; celui du levant KK' par deux vastes quinconces qui servaient de promenoir et de champ de

[1] Cette description a été faite principalement au moyen de deux documents : 1° un plan de la maison royale de Saint-Cyr (plan du rez-de-chaussée), dressé par le sieur Delorme en 1688, par les ordres de Louis XIV, et qui est la seule pièce de l'ancienne maison qui soit aujourd'hui à Saint-Cyr; nous en donnons une réduction; 2° le procès-verbal de la visite faite par l'évêque de Chartres en 1692, qui se trouve dans un *Recueil de titres concernant le spirituel de la maison de Saint-Louis*, appartenant aux Archives de la préfecture de Versailles. Toutes les citations placées entre guillemets sont tirées de ce procès-verbal.

récréation aux demoiselles [1]; celui du milieu, qui seul se trouvait enveloppé de bâtiments par trois côtés, fut dit *cour verte* et plus tard *de Maintenon* [2]; cette cour était coupée par deux pièces de gazon et fermée par une belle grille élevée sur un petit mur à hauteur d'appui, laquelle s'ouvrait en L sur un grand parterre dont nous parlerons [3]. On arrivait dans cette cour par une porte L', à laquelle on montait par un double perron, et c'était là le passage des Dames et des demoiselles pour aller aux jardins. Toute cette partie septentrionale de la maison en formait la façade monumentale, et, malgré sa simplicité, elle ne manquait ni d'harmonie ni de grandeur [4].

Les trois intervalles du midi ne restèrent pas ouverts comme ceux du nord, mais ils formèrent, par l'adjonction de quatre nouveaux corps de logis, trois grandes cours fermées. La cour du milieu, ou symétrique à la cour verte, fut dite *cour royale* [5]; elle fut fermée au midi seulement par un petit mur au milieu duquel était un grand portique M ou porte d'honneur, qui fut remplacé sous le règne de Louis XV par le pavillon existant aujourd'hui. Elle était coupée en quatre parterres et garnie d'orangers. La cour du sud-est, qu'on appelait *cour des cuisines* [6], fut entièrement fermée par l'adjonction de deux corps de logis se joignant en équerre NO, DO. Il en fut de même de la cour du sud-ouest, dite *cour*

[1] Remplacés aujourd'hui par la *cour de Wagram*, dans laquelle il reste une partie des quinconces.

[2] Aujourd'hui *cour de Louis XIV* et fermée par le pavillon des amphithéâtres.

[3] Sur l'emplacement de cette grille on a construit récemment un bâtiment renfermant les amphithéâtres de l'École militaire.

[4] Voir la gravure de la page 232. Toute cette façade a été défigurée, sans le moindre respect pour le passé, par des constructions isolées, les longs murs de la cour de Wagram, un grand manége, le bâtiment de l'amphithéâtre, etc.

[5] Aujourd'hui *cour Napoléon*; elle s'est aussi appelée *cour des Archives* et *cour de la Reine*.

[6] Aujourd'hui *cour d'Austerlitz*.

du dehors[1], avec cette différence que le corps de logis PR, qui lui fut adjoint au couchant, ne fut d'abord composé que de hangars et d'écuries; on entrait dans cette cour, au midi, par la porte R'.

La façade méridionale RADO se trouva ainsi formée de deux grands corps de bâtiments symétriques, séparés par le petit mur de la cour Royale et ayant avec ce petit mur une étendue de quatre-vingt-quinze toises. Les extrémités de chacun de ces corps de bâtiments formaient pavillon, ainsi que les extrémités des ailes ABC, DEF, ce qui donnait à la face entière un aspect régulier. Cette face était ouverte d'abord par deux petites portes d'escalier *a*, *a'*, communiquant avec la cour des cuisines; ensuite, par le portique d'honneur M, qui resta presque toujours fermé et n'était qu'une décoration; enfin, par la grande porte R' de la cour du dehors, qui était alors, comme aujourd'hui, la vraie porte de communication avec tout l'intérieur.

En avant de cette façade était une double allée d'arbres formant l'*avant-cour*[2] et qui n'était qu'une sorte de rue intérieure et publique, puis le mur d'enceinte extérieur *b'b'b'*, qui s'appuyait sur les dernières pentes du coteau de Saint-Cyr. Aux deux extrémités de la double allée se trouvaient les deux portes d'entrée de toute la maison, l'une V au couchant, l'autre V' au levant, lesquelles étaient ouvertes tout le jour et servaient de chemin au village, celle du levant étant, alors comme aujourd'hui, la porte d'arrivée du côté de Versailles.

Tous ces bâtiments avaient deux étages et un comble en *mansarde*, lequel fut changé en comble ordinaire en 1698[3].

[1] Aujourd'hui *cour Royale* ou *cour de Rivoli*.

[2] Aujourd'hui *cour Impériale*.

[3] « On dépensa 300,000 livres pour refaire nos combles qui étaient fort incommodes et auraient causé des dégradations considérables par les pluies qui séjournaient sur les toits et passaient dans les dortoirs.... Cela nous procura de beaux greniers dont nous avions grand besoin. » (*Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XXVII.)

Ils n'avaient aucun ornement, sauf les armes royales qui étaient sculptées aux deux portes d'entrée, à la porte d'honneur, au front méridional de la cour Royale, au front méridional des deux ailes ABC, DEF, enfin, au front septentrional de la cour Verte [1].

On entrait dans la maison par la porte V'; on suivait l'avant-cour, et en passant par la porte R', on arrivait à la cour du dehors. Dans cette cour, où le public était continuellement admis, se trouvaient les logements des hôtes, des prêtres attachés à la maison et de tous les gens du dehors. Le corps de bâtiment méridional RA était occupé, à gauche de la porte R', au rez-de-chaussée, par de petits logements d'ouvriers et une boulangerie *c;* au premier étage, par l'appartement *b* de l'évêque de Chartres et celui *c'* de l'intendant du temporel; au deuxième étage, par des magasins de farine; à droite de la porte R', au rez-de-chaussée, étaient trois parloirs, *d, e, f,* pour les sœurs converses, pour les demoiselles, pour les Dames; au premier et au deuxième étage, des magasins d'étoffe, de toile, etc.

Le corps de bâtiment occidental PR de la cour du dehors ne fut bâti qu'en 1692; sa place était occupée à l'origine de la maison (et c'est ainsi que l'indique notre plan) par les écuries de madame de Maintenon et les logements des jardiniers. Il fut construit tel qu'il existe aujourd'hui, pour loger les prêtres de Saint-Lazare attachés à la maison, et nous en avons parlé page 121.

Le corps de bâtiment septentrional de la cour du dehors était l'église GB, qui avait quarante-trois toises de longueur et trente pieds de largeur. Comme son entrée principale *f'* était dans l'intérieur de la maison, elle n'avait pas de portail et présentait dans la cour du dehors l'aspect des autres corps de logis; sur la face de ce côté se trouvaient plusieurs petites portes *d'd'* pour les entrées des tribunes, de l'orgue et des confessionnaux, lesquels n'avaient pas de communication avec

[1] On a rétabli récemment les armes royales sur ce front septentrional avec cette légende : *Maison royale de Saint-Louis, fondée en* 1686.

l'intérieur. Son chevet se trouvait au-delà de la cour du dehors, et prolongeait de huit à neuf toises le corps de bâtiment GBEH. C'était dans cette partie de l'église que se trouvait son entrée publique *h*, à laquelle conduisait une petite avenue *hh'* venant du village. Sous le règne de Louis XV, on transporta cette entrée publique où elle est aujourd'hui, dans l'angle N.-O. de la cour du dehors, en *g*. L'église n'avait rien de monumental que son chevet, élevé de soixante-dix-huit pieds et surmonté d'une flèche pyramidale qui n'existe plus.

Le corps de bâtiment oriental de la cour du dehors était le logement presque entier de la communauté. On y arrivait par la porte de clôture Y, au delà de laquelle se trouvait une deuxième porte *z*, qui s'ouvrait sur la cour royale et restait presque toujours fermée, parce que toute la communication avec l'intérieur se faisait par les corridors dont nous allons parler. A droite et à gauche de la voûte située entre ces deux portes, se trouvait un corridor qui régnait sans interruption dans les trois ailes AB, BE, EH. La partie *op* donnait entrée dans le dortoir des sœurs converses A [1], au-dessus duquel se trouvaient, au premier étage, le logement et le parloir de la supérieure, et au deuxième étage le dortoir des Dames, qui s'étendait dans toute l'aile AB. La partie *o' p'* donnait entrée : 1° dans le *tour m* [2], c'est-à-dire l'endroit où se tenaient les portières, sans communication avec le dehors, pour recevoir les messages et répondre aux visiteurs; ceux-ci y arrivaient par une porte donnant sur la cour du dehors. « Le tour, proprement dit, était de moyenne grandeur et capable seulement de passer un médiocre paquet, fort et fait de bois de chêne, sans qu'on puisse rien voir au dedans. » 2° Dans le *dépôt n*, qui était le bureau des affaires du dehors ou de l'administration de la maison [3]. « Le dépôt était garni d'armoires servant à renfermer les titres, papiers

[1] Aujourd'hui le bureau de la direction des études de l'École militaire.
[2] Aujourd'hui le bureau du trésorier.
[3] Aujourd'hui le bureau de l'économe.

et enseignements de la maison, d'un coffre à mettre l'argent, d'un tour capable seulement de passer un sac de mille livres; » enfin il était accompagné d'un parloir qui avait son entrée dans la cour du dehors. 3° Dans la sacristie du dedans *n'*[1], renfermant tous les objets, ustensiles, ornements nécessaires à l'office divin. Au-dessus de ces pièces, au premier étage, se trouvait un appartement réservé dont nous parlerons, et au deuxième étage le dortoir des Dames.

Au bout du corridor *o'p'* on arrivait par une grille dans une sorte de grand vestibule B dont la voûte était portée par des colonnes, et l'on y trouvait à gauche l'entrée de l'église *f*, au fond un grand escalier *s*, à droite la porte *r* de la salle du chapitre. Nous allons décrire successivement ces diverses parties de la maison.

L'église se divisait en quatre parties : 1° le *vestibule* proprement dit, non fermé, haut seulement de quinze pieds, parce qu'il avait au-dessus de lui (au premier étage) une vaste tribune dont nous parlerons; sur son côté gauche étaient trois portes de confessionnaux dont les entrées (pour les prêtres) étaient dans la cour du dehors, sur son côté droit une porte *e'* allant dans les jardins[2]; 2° l'*avant-chœur*, réservé aux sœurs converses, n'ayant que quatre toises de long et séparé de la partie suivante par deux tribunes *t*, *t'* peu élevées, où étaient admis des visiteurs privilégiés, et auxquelles on pénétrait directement par une porte de la cour du dehors; « au-dessus de l'une d'elles *t'* paraît la montre de l'orgue, très-belle, grande et artistement faite, qui n'a aucune issue dans l'intérieur de la maison; » l'avant-chœur était décoré de deux autels placés de chaque côté de l'entrée du chœur; 3° le *chœur*, ayant douze toises de longueur et réservé aux Dames et aux demoiselles; les premières occupaient quarante-huit stalles placées en équerre *xy*, *x'y'*, et dont la moitié était adossée aux tribunes de l'avant-chœur;

[1] Aujourd'hui la salle des conseils.

[2] Ce vestibule de l'église est joint aujourd'hui au grand vestibule B, l'entrée de l'église ayant été portée à l'avant-chœur.

les secondes occupaient le long des murs « seize grands bancs *zz' zz'* très-propres, d'égale longueur, placés de symétrie de part et d'autre, et arrêtés au parquet; » le chœur était séparé de la partie suivante par une clôture de forte menuiserie, au-dessus de laquelle étaient trois grandes et fortes grilles *a'' b''* magnifiquement ouvrées, et ouvertes chacune par un guichet pour les communions; 4° l'*église du dehors* où le public ordinaire était admis; elle n'avait que dix toises de longueur, dont sept seulement pour les fidèles, le reste étant occupé par le sanctuaire et enveloppé d'une balustrade G; l'autel était très-élevé, adossé à la muraille du chevet, et « son retable, grand, magnifique et doré, s'élevait jusqu'à la voûte ». On trouvait dans la partie réservée au public deux petites chapelles pratiquées dans deux enfoncements latéraux : l'une, à gauche, près de la porte publique, et où furent placées les reliques de sainte Pérégrine en novembre 1692; l'autre, à droite *c''*, où étaient celles de saint Candide [1]. Le roi aurait voulu d'abord que l'église du dehors fût grande « et digne de la magnificence de la fondation et du fondateur »; mais madame de Maintenon s'y opposa, et il se rendit à ses raisons. « Ce n'est pas la grandeur des bâtiments qui honore Dieu, écrivait-elle, c'est le sacrifice qu'on y offre et la ferveur des prières qui s'y font [2]. »

L'église, dédiée à la sainte Vierge et à saint Louis, était tout entière lambrissée et parquetée, mais sans autre décoration que celle de l'autel. Aussi disait-on que madame de Maintenon, en la bâtissant, s'était souvenue de son ancienne religion. « Ne souffrez jamais, disait-elle aux Dames de Saint-Louis, je vous en conjure, qu'on mette à votre chapelle aucun ornement sous quelque prétexte que ce soit [3]. » Les Dames ayant voulu décorer l'autel de bouquets faux, madame

[1] Dans cet enfoncement latéral a été placé, en 1836, le tombeau de madame de Maintenon.

[2] *Lettres sur l'éducation*, p. 310.

[3] *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 29.

de Maintenon le leur défendit : « Quand votre jardin donnera des fleurs, mettez-les tout simplement dans des vases sans art et sans perdre votre temps à les arranger. Quand vous n'en avez point, passez-vous de cette parure : la propreté, les lumières, le respect, la ferveur, honorent bien plus Dieu que tous ces ajustements qui ne font que dissiper ceux qui les font et ceux qui les voient [1]. »

L'église prenait jour à droite et à gauche par quatorze fenêtres au rez-de-chaussée, et autant au premier étage. Sa hauteur n'était originairement que de vingt-six pieds dans le chœur et de quarante-deux pieds dans le chevet; en 1707, on y construisit la voûte cintrée qui existe aujourd'hui, et qui donne au chevet soixante-dix-huit pieds, et au chœur quarante-deux.

Nous avons dit qu'il y avait au-dessus du vestibule de l'église une grande tribune, dont l'entrée était au premier étage de la maison. Elle était coupée en deux parties : celle de droite renfermait un oratoire (celui de madame de Maintenon) et une petite chapelle *e'*, dite de la Croix, « artistement faite et très-décemment parée, mais qui n'avait qu'une toise en carré ». Dans la deuxième se trouvaient les reliques de sainte Victoire, de saint Cyr et de saint Just, données par le pape en 1702.

Revenons au vestibule B qui précédait l'église. Nous avons dit qu'au fond de ce vestibule se trouvait un grand escalier *s;* à gauche de cet escalier était un corridor menant aux jardins *g'g';* à droite était l'appartement de madame de Maintenon, occupant la plus grande partie du rez-de-chaussée de l'aile BC. Louis XIV avait destiné à cette dame l'appartement du premier étage, et dont nous parlerons tout à l'heure; mais celle-ci voulut en faire l'infirmerie des demoiselles, et elle prit pour demeure les quatre petites pièces qui se trouvaient au-dessous de cet appartement : « elles étaient bien parquetées et lambrissées d'une très-belle et propre menui-

[1] *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 70.

Elle dis un jour a
veir de prés dans le
les baiques faux qui fo
nest plus sale ne
ouvir dans les He
Quand votre jar
des fleurs mettés

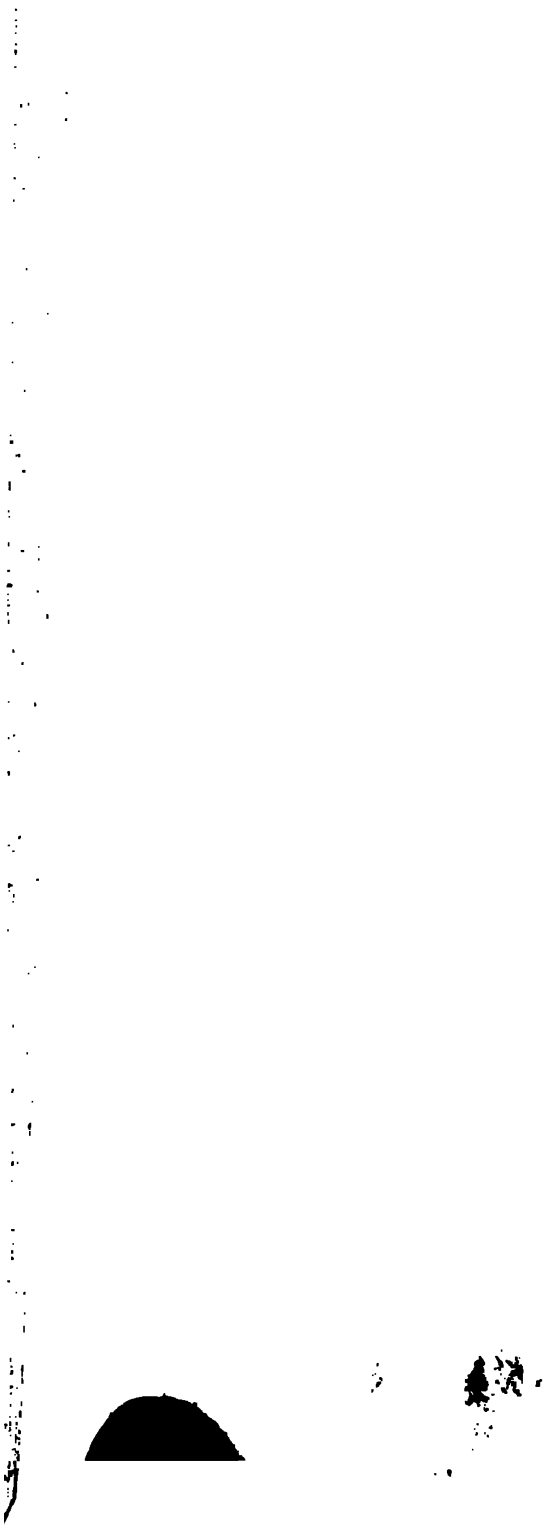

serie; la première, appelée la bibliothèque *i'*, renfermait trois grandes armoires remplies de livres de piété, et encore deux grands volumes en vélin, reliés en maroquin du Levant, contenant les armes, blasons, et preuves généalogiques de la noblesse des demoiselles; la deuxième *j'*, meublée de deux lits de repos et de siéges de damas bleu, avec des housses de serge bleue; la troisième, meublée d'un grand lit et de plusieurs siéges semblables aux précédents *l'*, renfermait un beau tableau de saint François, peint par Murillo; la quatrième, meublée de plusieurs siéges semblables, tables et rideaux[1]. » Au delà étaient deux chambres qui furent occupées par mademoiselle d'Aubigné, nièce de madame de Maintenon. Les fenêtres de ce modeste appartement donnaient sur la cour Verte, et l'on y jouissait à travers les jardins d'une belle vue.

Par le grand escalier, l'on arrivait à un vaste palier au premier étage, au-dessus du vestibule B, sur lequel se trouvaient : 1° l'entrée d'un appartement de quatre pièces occupant toute l'aile BC, servant d'infirmerie aux demoiselles, et « où il y a trente lits à piliers et à rideaux rouges très-bien garnis »; au bout de cette infirmerie était la chambre des infirmières; au delà, une petite chapelle dédiée à sainte Geneviève[2]; 2° l'entrée de la grande tribune de l'église *f'*; 3° l'entrée d'un vaste appartement réservé pour les visites de grands personnages, et qui se trouvait au-dessus du tour, du dépôt, etc.

Le même escalier conduisait au deuxième étage, où l'on trouvait à droite, c'est-à-dire au-dessus de l'infirmerie des

[1] Aujourd'hui cet appartement forme le logement du trésorier de l'École militaire. Il a été coupé dans sa hauteur de façon à former un rez-de-chaussée et un entre-sol, mais il a encore une partie de ses boiseries anciennes et une partie de l'armoire *treillassée en letton* qui servait de bibliothèque.

[2] Nous avons dit que dans les derniers temps de l'Institut de Saint-Louis toutes ces pièces furent transformées en appartement pour la supérieure. Aujourd'hui elles forment l'appartement du général commandant l'École militaire.

demoiselles et dans l'aile BC, de grandes salles contenant l'infirmerie des Dames, celle des sœurs converses, un supplément d'infirmerie pour les demoiselles et la lingerie des infirmeries [1]; à gauche, c'est-à-dire dans l'aile AB, le dortoir des Dames, partagé par un corridor en trente-six cellules qui avaient vue, les unes sur la cour du dehors, les autres sur la cour Royale; elles « étaient toutes très-proprement planchéiées et lambrissées d'une belle menuiserie et meublées chacune d'un lit à piliers, avec les rideaux violets, et garnies très-proprement d'un bureau de bois de noyer qui s'ouvrait en armoire, d'un prie-Dieu, d'une table, d'une écritoire, d'une cuvette, pot à l'eau, chandeliers et deux chaises de paille, le tout très-propre [2]. » Au bout desdites cellules « était un lieu bien fermé *o*, dans lequel il y avait un petit lit sans rideaux et une chaise de paille, appelé la *prison* ».

Descendons le grand escalier des Dames et revenons au vestibule précédant l'église en B : à droite de ce vestibule était la salle du chapitre ou de communauté *m'*, qui était ornée d'une boiserie sévère avec une grande cheminée sur laquelle étaient un *Ecce homo* de Mignard et les portraits de Louis XIV et de madame de Maintenon, peints par Ferdinand. Au delà de cette pièce était un vestibule *m''*, par lequel on arrivait, d'une part, dans la cour de Maintenon, au moyen d'un escalier L' à double perron dont nous avons déjà parlé; d'autre part, dans la cour Royale, par la porte X. Au delà de ce vestibule était le réfectoire des Dames *r'*. Ces trois pièces avaient devant elles, au midi, la continuation du grand corridor *o''p''*, par lequel on arrivait du vestibule de l'église au grand escalier des demoiselles *s'*. Au milieu de ce corridor s'ouvrait une porte donnant sur la cour Royale, mais rarement ouverte, cette cour n'étant presque d'aucun usage [3].

[1] Tout cela forme aujourd'hui la bibliothèque de l'École militaire.

[2] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, p. 187.

[3] Les trois pièces dont nous venons de parler sont aujourd'hui réunies entre elles et au grand corridor, qui n'existe plus : leur ensemble forme une grande salle de récréation.

Le grand escalier menait au vestibule des classes E. Ces classes occupaient les quatre bras de la croix dans toute la largeur des ailes : la classe rouge, au levant, en EH; la classe verte, au couchant, en BE; la classe bleue, au midi, en ED; la classe jaune, au nord, en EF. Chacune d'elles avait les murailles garnies de tapisseries de la couleur de la classe et de rideaux de la même couleur; elle renfermait six grandes tables demi-circulaires dont le rentrant était occupé par les maîtresses et le saillant par les demoiselles, au nombre de huit ou dix. Ces classes n'occupaient que les deux tiers environ des quatre vastes pièces formées par les quatre bras de la croix; le reste formait de petits dortoirs pouvant contenir chacun vingt lits avec deux cellules de maîtresses.

Par le même escalier, on montait au deuxième étage, et l'on arrivait au vestibule des dortoirs, vestibule très-spacieux et dans lequel fut dressé, comme nous l'avons vu [1], le théâtre des représentations d'*Esther*. Les quatre dortoirs étaient disposés comme les classes et se trouvaient au-dessus d'elles. Chacun d'eux renfermait quarante lits et était « coupé d'un bout à l'autre d'une cloison contre laquelle sont adossés de part et d'autre deux rangs de lits à piliers et rideaux de la couleur de la classe, très-bien garnis; les trumeaux des fenêtres de part et d'autre garnis de tables, de bancs, et les embrasements desdites fenêtres remplis de petits coffres servant à mettre le linge et habits desdites demoiselles; au bout de chacun d'eux étaient deux cellules pour deux maîtresses, et à chacun des côtés des cheminées où sont allumées des lampes qui brûlent pendant toute la nuit. »

En descendant le grand escalier des demoiselles, on trouvait un vestibule E, où étaient : à gauche, le réfectoire F; au fond, la continuation du grand corridor *o'''p'''*; à droite, les cuisines *y'*. Le réfectoire des demoiselles occupait toute l'aile EF et renfermait huit grandes tables : à l'extrémité de

[1] Voir page 88.

chacune d'elles était une chaire de menuiserie pour les maîtresses des classes, et à l'extrémité du réfectoire une estrade de trois marches avec le siége de la Dame qui présidait. En outre, il y avait à droite une chaire pour celle qui faisait la lecture, et en face d'elle un grand tableau de Jésus crucifié. En sortant du réfectoire, on trouvait dans le vestibule « deux grands lave-mains de cuivre bronzé d'une très-belle structure (*e'' f''*) ».

Dans le grand corridor *o''' p'''*, on trouvait à gauche des salles de musique et de danse, à droite une porte *x'* donnant entrée dans la cour des cuisines, au fond un grand escalier H servant à dégager les classes et les dortoirs. Dans la cour des cuisines, on trouvait au rez-de-chaussée les cuisines *y'*, la boucherie, la fruiterie, une boulangerie *a''*, l'apothicairerie K'', une cuisine pour les infirmeries O, un réfectoire pour les convalescentes N; au premier étage, outre les classes des jaunes et des rouges, les lingeries, la roberie, etc.; au second étage des magasins, etc. Cette cour avait une porte par laquelle on allait dans une arrière-cour précédant les jardins, et où se trouvaient des bûchers N', des magasins, etc.

« Toutes les fenêtres de l'avant-cour et de la cour du dehors et autres lieux, ayant rapport à l'extérieur de la clôture, étaient garnies de forts barreaux de fer treillissés de fil de laiton. »

Les jardins ne consistaient d'abord qu'en bouquets de bois, et un grand parterre situé devant la cour de Maintenon, avec des prairies et des champs cultivés; mais ils furent dessinés et arrangés en 1698 par Mansard. « Ce fut lui, disent les Dames, qui ordonna les bosquets et les cabinets, qui fit planter des arbres fruitiers dans les carrés qui sont au bas du jardin, où l'on ne recueillait auparavant que du foin; il perça aussi dans le bois plusieurs allées; il fit mettre de la charmille dans les endroits trop clairs et tout autour du bois, enfin il rendit notre jardin si agréable que le roi le trouva fort à son gré. Ce fut lui qui donna des noms à toutes les allées et aux cabinets du jardin, et il les écrivit de sa main avec

un crayon sur le plan. Voici comment il les nomma : allée de Versailles, allée Solitaire, la Grande-Allée, allée des Réflexions, allées Royale, du Passage, du Cœur, bois de l'Église, allée de l'Institutrice, cabinet des Jeux, salle de la Récréation, cabinet de la Fontaine, cabinet du Recueillement, allée de la Ferme, allée de l'Examen, allées des Rouges, des Vertes, des Jaunes, des Bleues, allées du Milieu, des Légumes, Découverte, de la Plaine, bois de la Jeunesse, cabinet du Repos, allée des Dames, cabinet Solitaire, allée du Noviciat, allées du Pavillon, Sombre, Circulaire, des Plans, Brute, de la Symétrie, de la Perspective, banc de madame de Maintenon [1]. » La plus remarquable de ces allées était celle de Versailles; elle partait des talus du grand parterre, et allait jusqu'au mur de clôture du levant : là était une porte (aujourd'hui bouchée), qui communiquait avec la grille du parc de Versailles par une allée extérieure. Cette allée était souvent suivie par le roi, soit à son arrivée, soit à son départ, sa voiture restant ou venant le chercher à la petite porte, car elle n'entrait jamais dans la clôture [2].

A l'extrémité sud-est des jardins, dans leur partie la plus élevée, et avoisinant le chemin de Versailles, était un petit bâtiment tout à fait isolé, à un seul étage : il servait d'infirmerie pour les maladies communicables et principalement pour la petite vérole, qui faisait à cette époque de grands ravages. On y trouvait une petite chapelle dédiée à saint Roch [3].

Entre le chevet de l'église et le pavillon du couchant de la façade méridionale, derrière le bâtiment des prêtres de la maison, se trouvait le cimetière, qui s'étendait jusqu'au mur de clôture; derrière ce mur était la rue du village, qui menait à la ferme dépendante de la maison royale. Près du

[1] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XXV.

[2] Voir page 229.

[3] L'infirmerie de Saint-Roch, aujourd'hui agrandie, est l'infirmerie de l'École militaire.

cimetière étaient une vaste buanderie, bâtie en 1728, et la pompe alimentant d'eau toute la maison [1].

La superficie totale des bâtiments et jardins était de seize hectares seize ares.

[1] Toute cette partie de la maison de Saint-Cyr a été récemment bouleversée pour y faire les établissements de l'École de cavalerie. Ainsi l'emplacement du cimetière est occupé par une grande rue, des murs, des magasins, etc.

II.

PLACETS AU ROI POUR DES PLACES A SAINT-CYR [1].

SIRE, Bonainvillier, ayant servi trente-cinq ans à votre régiment de Piémont, en qualité d'enseigne, lieutenant, capitaine, capitaine de grenadiers, commandant le bataillon, major, lieutenant-colonel, où il a été estropié, et Votre Majesté dans la paix lui a accordé une pension de 900 livres pour se retirer chez lui. Il a été assez heureux pour se rétablir, et sert aujourd'hui en qualité d'inspecteur général des milices de Picardie pour la garde des côtes. Il supplie Votre Majesté de lui accorder une place aux demoiselles de Saint-Cyr pour sa fille, qui a produit les certificats nécessaires de Mgr l'évêque d'Amiens. Lui accordant cette grâce, il sera plus en état de soutenir trois de ses fils au service de Votre Majesté, et Campanelle, son neveu, capitaine de grenadiers au régiment de Piémont, que Votre Majesté a gratifié d'une pension pour la prise de Rosacque, en Italie, et il continuera ses vœux et prières à Dieu pour la santé de Votre Majesté et la prospérité de ses armes.

De la main du roi :

Accordé si elle a les qualités requises.

LOUIS.

SIRE, Degrieu, lieutenant dans son régiment royal des carabiniers, ayant l'honneur de servir Sa Majesté depuis vingt-trois ans, supplie très-humblement Sa Majesté de lui accorder, en considération de ses services, une place à Saint-Cyr pour une de ses filles, et s'il lui plaisait de lui accorder

[1] Extrait de l'*Histoire de la maison royale de Saint-Louis*, par M. le duc de Noailles.

cette grâce pour deux, l'une âgée de dix ans quatre mois, et l'autre de neuf, cela le mettrait en état de continuer ses services avec plus d'aisance, étant né pauvre gentilhomme, cadet de Normandie, et se trouvant chargé d'une grosse famille.

De la main du roi :

Accordé une place à la cadette si elle a les qualités requises.

LOUIS.

SIRE, Sainte-Gemme, premier capitaine au régiment de dragons de Rohan, qui a l'honneur de servir Votre Majesté depuis vingt-cinq ans, dont quinze de commission de capitaine, ayant eu plusieurs compagnies où il a dépensé la plus grande partie de son bien à les soutenir; il a eu deux frères tués au service de Votre Majesté où ils ont aussi dépensé leur bien; présentement que le suppliant se trouve chargé d'une grosse famille et qu'il n'est pas en état de l'élever dans une éducation convenable à sa naissance, supplie très-humblement Votre Majesté de vouloir bien lui accorder une place dans la maison royale de Saint-Cyr pour une de ses filles âgée de sept ans.

De la main du roi :

Accordé si elle a les qualités requises.

LOUIS.

III.

ACTE DE DÉCÈS DE MADAME DE MAINTENON[1].

(Voir à la page 285.)

Le dix-septième jour du mois d'avril mil sept cent dix-neuf, a été inhumée en un cercueil de plomb, et dans un caveau construit au milieu du chœur de cette église, *très-haute et très-puissante dame madame Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, institutrice de cette royale maison de Saint-Louis, et y jouissant de tous les honneurs et priviléges des fondateurs;* décédée en cette dite maison le samedi, quinzième du présent mois, à cinq heures de relevée, âgée de quatre-vingt-trois ans quatre mois dix-huit jours, après avoir reçu les sacrements de pénitence, eucharistie et extrême-onction, et donné tous les exemples de vertu, de piété et de religion qu'elle avait pratiqués pendant sa vie. La cérémonie de l'inhumation a été faite par monseigneur l'illustrissime et révérendissime Charles-François de Mérinville, évêque de Chartres, en présence de messire Gaspard, abbé de la Bastie, grand archidiacre de Chartres et vicaire général de monseigneur l'évêque de Chartres; de messire Jean Bonnet, supérieur de la congrégation de la mission et supérieur particulier de cette maison de Saint-Louis; de messieurs Brideray, Treilhe, Hourdel, Noiret, Moreau, Du Puy, et vingt-quatre autres ecclésiastiques, tant de la même congrégation que prêtres séculiers.

Fut aussi présent très-haut et très-puissant seigneur monseigneur Adrien-Maurice, duc de Noailles, pair de France, grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'or, capitaine de la première compagnie des gardes du corps du roi, lieute-

[1] Archives de la commune de Saint-Cyr.

nant général des armées du roi, ci-devant commandant en chef celle de Catalogne, gouverneur général des comtés et vigueries de Roussillon, Conflans et Cerdaigne, gouverneur des ville et citadelle de Perpignan, conseiller au conseil de régence, et gouverneur et capitaine des chasses de Saint-Germain en Laye.

Et ont signé : ✝ Ch.-Fr., évêque de Chartres; G. de la Bastie, le duc de Noailles, Bonnet, Briderey, Hourdel, Moreau, Noiret, Du Puy et Treilhe.

IV.

ÉPITAPHE DE MADAME DE MAINTENON.

CI-GIT
Très-haute et très-puissante dame
Madame Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon,
Femme illustre, femme vraiment chrétienne;
Cette femme forte, que le Sage chercha vainement dans son siècle,
Et qu'il nous eût proposée pour modèle
S'il eût vécu dans le nôtre.
Sa naissance fut très-noble.
On loua de bonne heure son esprit, plus encore sa vertu.
La sagesse, la douceur et la modestie
Formaient son caractère, qui ne se démentit jamais.
Toujours égale dans les différentes situations de la vie;
Mêmes principes, mêmes règles, mêmes vertus.
Fidèle dans les exercices de piété,
Tranquille au milieu des agitations de la cour,
Simple dans la grandeur,
Pauvre dans le centre des richesses,
Humble au comble des honneurs,
Révérée de Louis le Grand,
Environnée de sa gloire,
Autorisée par la plus intime confiance,
Dépositaire de ses grâces;
Qui n'a jamais fait usage de son pouvoir
Que par sa bonté.
Une autre Esther dans la faveur,
Une seconde Judith dans la retraite et l'oraison;
La mère des pauvres,
L'asile toujours sûr des malheureux.
Une vie si illustre a été terminée par une mort sainte
Et précieuse devant Dieu.
Son corps est resté dans cette maison,
Dont elle avait procuré l'établissement.
Elle a laissé à l'univers l'exemple de ses vertus.
Décédée le 15 avril 1719; née le 28 novembre 1635.

V.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES SUPÉRIEURES DE LA MAISON DE SAINT-LOUIS.

Dates des élections.	Noms.	Observations.
26 juin 1686.	1. Marie de Brinon, religieuse ursuline de Lihon, diocèse de Rouen.	Nommée par brevet du roi pour supérieure perpétuelle; a donné sa démission le 11 décembre 1688.
12 déc. 1688.	2. Marie-Anne de Loubert.	Nommée par commission de l'évêque de Chartres.
26 mai 1689.	La même.	Première élection.
1er déc. 1692.	3. Françoise-Angél. Priolo, relig. de la Visitation de Ste-Marie de Chaillot.	Nommée par commission de l'évêque de Chartres.
7 janv. 1694.	4. Anne-Françoise Gautier de Fontaines.	1re élection après la réforme.
18 janv. 1697.	5. Catherine du Pérou.	
3 janv. 1700.	La même.	1re élection régulière, les Dames ayant atteint l'âge fixé par les constitutions.
19 mai 1703.	6. Marie-Anne Hallé.	Morte en charge.
12 août 1703.	Anne-Françoise Gautier de Fontaines.	Pour la deuxième fois.
18 mai 1706.	Catherine du Pérou.	Pour la troisième fois.
4 août 1709.	La même.	Pour la quatrième fois.
22 mai 1712.	7. Marie de la Poype de Vertrieux.	
19 mai 1715.	La même.	Morte en charge.
16 déc. 1716.	8. Marie-Madeleine de Glapion.	
8 juin 1720.	La même.	Pour la deuxième fois.
30 mars 1723.	Catherine du Pérou.	Pour la cinquième fois.
4 mai 1726.	La même.	Pour la sixième fois.

Dates des élections.	Noms.	Observations.
2 juin 1729.	Marie-Madeleine de Glapion.	Pour la troisième fois. — Morte en charge.
18 oct. 1729.	9. Marie-Madeleine de Rocquigny de Linemare.	
5 juin 1732.	La même.	Pour la deuxième fois.
2 juin 1735.	10. Jeanne-Geneviève de Boufflers.	
29 mai 1738.	La même.	Pour la deuxième fois.
26 mai 1741.	Catherine du Pérou.	Pour la septième fois.
28 mai 1744.	La même.	Pour la huitième fois.
15 mai 1747.	Marie-Madeleine de Rocquigny de Linemare.	Pour la troisième fois. — Morte en charge.
19 janv. 1749.	11. Angélique Bonne de Mornay.	
13 mai 1752.	La même.	Pour la deuxième fois.
13 mai 1755.	12. Marguerite-Suzanne du Han de Crevecœur.	
5 mai 1758.	La même.	Pour la deuxième fois.
2 mai 1761.	Angélique Bonne de Mornay.	Pour la troisième fois.
1er juin 1764.	La même.	Pour la quatrième fois.
29 mai 1767.	Marguerite-Suzanne du Han de Crevecœur.	Pour la troisième fois.
25 mai 1770.	La même.	Pour la quatrième fois.
21 mai 1773.	Angélique Bonne de Mornay.	Pour la cinquième fois.
19 juin 1776.	13. Gabrielle de Mornay de Montchevreuil.	
25 juin 1779.	La même.	Pour la deuxième fois.
12 avril 1782.	14. Françoise-Émilie de Champlais.	
7 mai 1785.	La même.	Pour la deuxième fois.
17 mai 1788.	15. Emmanuelle d'Ormenans.	
1791.	La même.	Pour la deuxième fois.
1794.	La même.	Après la suppression.
1796.	16. Marguerite d'Elpeyrou de Murat.	Après la suppression.

VI.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES DAMES DE SAINT-LOUIS.

Noms.	Date de la profession.	Date de la mort.
1. Marie-Anne de Lombert.	A quitté la maison.	?
2. Catherine Travers du Pérou.	11 décemb. 1693[1].	15 juillet 1748. 82 ans.
3. Louise de St-Aubin de l'Épine.	11 décembre 1693.	4 avril 1700. 31 ans.
4. Suzanne-Émilie d'Auzy.	A quitté la maison.	?
5. Charlotte de Gillier de St-Pars.	11 décembre 1693.	28 octob. 1716. 64 ans.
6. Marie Gautier de Fontaines.	11 décembre 1693.	19 janv. 1718. 61 ans.
7. Anne-Françoise Gautier de Fontaines.	11 décembre 1693.	15 déc. 1743. 85 ans.
8. Marie-Marthe du Tour de la Cour.	11 décembre 1693.	A quitté la maison.
9. Marie-Isabelle de Tournillion de Butery.	1er janvier 1694.	4 févr. 1706. 51 ans.
10. Suzanne-Madeleine d'Antony de Roquemont.	1er janvier 1694.	27 août 1730. 63 ans.
11. Marie-Élisabeth de Thumery.	A quitté la maison.	?
12. Geneviève de Montfort.	A quitté la maison.	?
13. Anne de Blosseville de Blosset.	1er janvier 1694.	6 févr. 1742. 85 ans.
14. Benigne Regard de Villeneuve.	A quitté la maison.	?

[1] Cette date est celle des vœux solennels.

Noms.	Date de la profession.	Date de la mort.
15. Jacquette de Veilhant.	1er janvier 1694.	13 juillet 1735. 72 ans.
16. Louise-Gab. Duché de Vancy.	A quitté la maison.	?
17. Gabrielle de Jas de St-Bonnet.	1er janvier 1694.	7 juillet 1712. 43 ans.
18. Anne de Montalembert.	Id.	A quitté la maison.
19. Anne-Claude de Gouy d'Arcy.	A quitté la maison.	?
20. Louise-Catherine de Sailly de Berval.	1er janvier 1694.	25 nov. 1738. 68 ans.
21. Françoise-Louise de Montaigle.	13 mars 1694.	A quitté la maison.
22. Nicole-Suzanne de Raymond de Radouay.	Id.	30 mars 1736. 68 ans.
23. Marie-Françoise-Sylvine Lemaître de la Maisonfort.	29 avril 1694.	A quitté la maison.
24. Marie-Anne de Bouju de Montgrard.	9 décembre 1694.	25 avril 1712. 40 ans.
25. Marthe-Thérèse de Sailly.	Id.	14 avril 1730. 55 ans.
26. Gilberte-Marie-Mad. Lacombe-Chasoures de Faure.	Id.	23 mai 1734. 61 ans.
27. Charl.-Catherine de Riencourt de Tillauloy.	Id.	7 juin 1738. 71 ans.
28. Françoise-Catherine Scholastique Bourdoné de Champigny.	Id.	5 avril 1740. 68 ans.
29. Marie-Anne Hallé.	21 juin 1695.	27 juillet 1703. 50 ans.
30. Céline-Fébronie d'Anglebelmer de Lagny.	23 novembre 1695.	6 avril 1748. 75 ans.
31. Jeanne-Marie de la Rouzière.	Id.	17 nov. 1755. 81 ans.

Noms.	Date de la profession.	Date de la mort.
32. Marie-Madeleine de Glapion des Routis.	23 novembre 1695.	29 sept. 1729. 55 ans.
33. Marie-Anne-Marguerite Lemetayer de la Haye le Comte.	Id.	17 mars 1706. 30 ans.
34. Élisabeth-Angélique de Fauquembergue.	4 avril 1696.	10 mars 1737. 61 ans.
35. Marie-Jacqueline-Thérèse de Cuves.	1er septemb. 1696.	15 mars 1743. 67 ans.
36. Gabrielle-Franc. de Baudeville de Saint-Périer.	20 mars 1697.	31 déc. 1712. 37 ans.
37. Marie-Françoise Lefranc de Beaulieu.	16 janvier 1698.	24 févr. 1741. 65 ans.
38. Marie-Henriette Vandam d'Audegnie.	14 mars 1698.	15 janv. 1768. 90 ans.
39. Anne-Christine-Louise de Veldentz.	12 décembre 1698.	4 avril 1702. 23 ans.
40. Louise-Renée de Gruel.	25 juillet 1699.	21 avril 1730. 52 ans.
41. Geneviève Lemetayer de la Haye le Comte de la Neuville.	13 août 1699.	2 nov. 1736. 74 ans.
42. Marie-Charlotte-Angélique du Londe de Lambert.	24 février 1700.	17 août 1734. 57 ans.
43. Marie-Madeleine-Cath. de Sailly de Berval.	12 mars 1701.	20 sept. 1749. 69 ans.
44. Franç.-Jacqueline de Vasconcelles de la Noue Pié-Fontaines.	3 février 1703.	6 juillet 1705. 23 ans.
45. Catherine-Jeanne de Quercrault de Boissauveur.	18 avril 1703.	18 avril 1756. 85 ans.

Noms.	Date de la profession.	Date de la mort.	
46. Jeanne-Françoise de Boufflers de Remiencourt.	29 décembre 1703.	11 mai 1751.	68 ans.
47. Marie de la Poype de Vertrieux.	20 mai 1705.	1er déc. 1716.	55 ans.
48. Marie-Anne de Garnier.	Id.	6 avril 1754.	74 ans.
49. Marie-Anne Gautier de Launay.	8 juin 1706.	15 mai 1716.	31 ans.
50. Marie-Madeleine de Rocquigny de Linemare.	16 septemb. 1706.	4 janv. 1749.	62 ans.
51. Jeanne-Françoise de Roucy.	23 décembre 1706.	14 mai 1727.	41 ans.
52. Nicole-Françoise Leraumanc de Penenverne.	25 août 1707.	29 mai 1710.	28 ans.
53. Anne-Rose d'Assy de Viersac.	2 juin 1708.	22 août 1710.	23 ans.
54. Françoise-Madeleine de la Fontaine de Solare.	4 novembre 1708.	12 sept. 1736.	48 ans.
55. Marguerite de Caqueray de Vadancourt.	23 juillet 1709.	27 mars 1766.	80 ans.
56. Marie-Madeleine de Vendretz de Cateuil.	15 mars 1711.	7 juillet 1758.	68 ans.
57. Anne-Françoise d'Escoublant de Tourneville.	Id.	23 oct. 1765.	75 ans.
58. Françoise de Virgile de Montorcier.	13 juillet 1713.	10 mai 1719.	30 ans.
59. Jeanne-Françoise-Charlotte de Croizilles.	12 décembre 1713.	15 mars 1759.	65 ans.
60. Anne-Claire de Bosredon.	Id.	11 juillet 1780.	86 ans.
61. Marie-Gilberte de Charpin de Genetines.	24 février 1714.	15 janv. 1757.	64 ans.

Noms.	Date de la profession.	Date de la mort.	
62. Anne-Marie-Thérèse de Tessières de la Porte.	11 février 1715.	29 déc. 1761.	67 ans.
63. Françoise de Malvoüe de Saint-Germain.	29 mars 1715.	2 janv. 1716.	21 ans.
64. Marie-Olympe des Corches de Nobleval.	20 août 1715.	22 déc. 1715.	22 ans.
65. Marie-Françoise du Mesnil-Adelée de Dragueville.	11 décembre 1715.	2 juillet 1738.	45 ans.
66. Marie-Gabrielle de Mornay de Montchevreuil.	8 janvier 1719.	8 mars 1782.	85 ans.
67. Catherine Béraud de Courville.	Id.	8 déc. 1727.	29 ans.
68. Jeanne-Jules de Riencourt d'Andechy.	9 janvier 1720.	28 janv. 1771.	74 ans.
69. Marie-Angélique Bonnet de Demonville.	28 janvier 1722.	6 juillet 1773.	75 ans.
70. Marie-Suzanne du Han de Crevecœur.	12 juillet 1722.	30 oct. 1773.	72 ans.
71. Angélique-Bonne de Mornay de Montchevreuil.	14 novembre 1723.	11 juin 1776.	76 ans.
72. Renée-Gabrielle d'Osmond.	25 juin 1724.	2 juillet 1727.	26 ans.
73. Claude-Catherine Delpuech de la Bastide.	2 juillet 1727.	12 août 1790.	88 ans.
74. Madeleine-Charlotte Bouvet de Louvigny.	25 janvier 1728.	3 mars 1765.	62 ans.
75. Josèphe-Catherine-Rose de Virgile de Montorcier.	Id.	20 juillet 1779.	73 ans.
76. Anne le Poitevin Dumoutier de la Mesnardière.	19 octobre 1729.	19 nov. 1770.	69 ans.

Noms.	Date de la profession.	Date de la mort.
77. Marie du Fayet de la Tour.	9 mars 1732.	7 mars 1760. 49 ans.
78. Marie-Thérèse de Lalande.	10 juin 1732.	24 avril 1767. 61 ans.
79. Marie-Jeanne de Bosredon de Bosbière.	27 août 1732.	9 avril 1775. 73 ans.
80. Marie-Françoise-Henriette L'Héraulle de Courcelles.	12 juillet 1733.	Sortie à la suppression. — Morte en 1795, à 83 ans.
81. Marie-Jeanne-Antoinette de Charpin de Genetines.	29 août 1733.	1er nov. 1743. 32 ans.
82. Marie-Anne de Baussancourt de Magny.	9 janvier 1735.	5 juillet 1758. 45 ans.
83. Marie-Anne Escoulant de Hainneville.	Id.	21 nov. 1780. 67 ans.
84. Françoise-Émilie de Champlais.	26 février 1736.	Sortie à la suppression. — Morte le 28 août 1797, à 83 ans.
85. Élisab. de Laugier de Beaucouse.	30 novembre 1737.	31 déc. 1787. 72 ans.
86. Marie-Suzanne de la Marthonie de Guignan.	18 juillet 1738.	2 juin 1789. 73 ans.
87. Françoise de Mussan du Tillet.	5 mars 1739.	9 juin 1790. 74 ans.
88. Anne de Fresne de Chevillon.	13 août 1740.	Sortie à la suppression. — Morte en 1801, à 82 ans.
89. Marthe-Bernarde le Pelletier de Marsilly de Martainville.	3 mai 1741.	Sortie à la suppression. — Morte en 1797, à 77 ans.
90. Genev. de Klœften de Cohen.	Id.	9 déc. 1774. 54 ans.

Noms.	Date de la profession.	Date de la mort.
91. Élisab.-Henriette de Mazancourt.	3 mai 1741.	2 oct. 1788. 67 ans.
92. Françoise de Marolles du Rabry.	28 janvier 1742.	5 mai 1768. 49 ans.
93. Jeanne-Catherine de Cockborn de Villeneuve.	4 janvier 1744.	16 nov. 1792. 71 ans.
94. Marguerite-Vict. de Launay de la Cadière.	20 juillet 1744.	Sortie à la suppression. — Morte en 1802, à 80 ans.
95. Anne-Louise de Barville de Puiselet.	26 juillet 1745.	Sortie à la suppression.
96. Jeanne-Claude de Lastic de Saint-Jal.	15 octobre 1745.	1er août 1792. 69 ans.
97. Henriette de Longueville des Merlières.	Id.	Sortie à la suppression. — Morte en 1802, à 81 ans.
98. Émilie-Élisabeth de Ferrand.	16 juillet 1747.	2 mars 1772. 47 ans.
99. Marthe-Françoise de la Landelle de Lagrue.	19 février 1749.	Sortie à la suppression.
100. Françoise-Louise Lécuyer de la Papotière.	Id.	30 oct. 1790. 63 ans.
101. Louise-Victoire d'Aumale.	31 mars 1751.	30 déc. 1775. 47 ans.
102. Marie-Marguer.-Angélique de Biencourt de Potrincourt.	4 mars 1752.	9 févr. 1759. 29 ans.
103. Jeanne-Cath. du Ligondès de Rochefort.	4 mai 1752.	Sortie à la suppression. — Morte le 12 février 1794, à 63 ans.

Noms.	Date de la profession.	Date de la mort.
104. Perrine de Saint-Denis de Vervaine.	19 mai 1752.	Sortie à la suppression de la maison de Saint-Louis. — Morte le 29 août 1793, à 64 ans.
105. Anne-Suzanne-Charlotte des Essarts de la Faille.	2 juin 1755.	Sortie à la suppression.
106. Marguer.-Agnès de Durfort.	7 février 1757.	Sortie à la suppression. — Morte le 26 mai 1805, à 70 ans.
107. Emmanuelle de Boitouzet d'Ormenans.	Id.	Sortie à la suppression. — Morte en 1795, à 62 ans.
108. Adélaïde-Charl. de Moustier de Cubry.	25 nov. 1758.	Sortie à la suppression.
109. Marie Gabrielle Cous n de a Tour-Fondue.	26 oct. 1759.	Id.
110. Marie-Angél. de Croustel d'Escaquelonde.	2 déc. 1761.	Id.
111. Marie-Jeanne des Moustiers de Condé.	Id.	Sortie à la suppression. — Morte en 1796, à 55 ans.
112. Denise-Henriette de Crécy.	12 mai 1764.	Sortie à la suppression.
113. Marg. d'Elpeyrou de Murat.	15 juin 1764.	Sortie à la suppression. — Morte le 18 déc. 1822, à 80 ans.
114. Marie-Louise de Romincourt de Machault.	8 juin 1766.	Sortie à la suppression.
115. Marie de Cambis.	30 oct. 1768.	Id.
116. Catherine de Bosredon de Bosbière.	Id.	Sortie à la suppression. — Morte en 1807.

Noms.	Date de la profession.	Date de la mort.
117. Françoise-Pélagie Robin de la Tremblaye.	1er avril 1769.	Sortie à la suppression de la maison de Saint-Louis.
118. Hélène-Suzanne de Wollant de Berville.	24 août 1769.	Sortie à la suppression. — Morte en 1795, à 73 ans.
119. Angéliq.-Sophie Luchet de la Motte.	29 avril 1770.	Sortie à la suppression.
120. Marie-Julie-Paule d'Isarn de Villefort.	1er août 1773.	Id.
121. Jeanne-Léonarde de Corn.	10 nov. 1774.	Id.
122. Barbe-Madeleine Herménégilde Ridouet de Saucé.	24 sept. 1775.	Id.
123. Thérèse-Gabr.-Dauphine de Grille.	14 janv. 1776.	Sortie à la suppression. — Morte en 1802, à 65 ans.
124. Anne-Louise de Durat de Gouzolles.	21 janv. 1776.	Sortie à la suppression.
125. Antoine-Delph. Cordebœuf de Montgon.	1er sept. 1776.	Id.
126. Bertrande de la Roche de Leymarie.	21 sept. 1778.	Id.
127. Éléonore-Françoise-Marie Larchant de Grimonville.	Id.	Id.
128. Anne-Adélaïde d'Aulnay de Rége.	18 mars 1782.	Sortie à la suppression. — Morte en 1803.

Noms.	Date de la profession.	Date de la mort.
129. Anne-Françoise Madeleine de Fontanges.	17 oct. 1782.	Sortie à la suppression de la maison de Saint-Louis. — Morte en 1793, à 34 ans.
130. Genev.-Camille-Suzanne de Brebeuf.	23 août 1784.	Sortie à la suppression.
131. Jeanne de Verteuil.	1er avril 1786.	Id.
132. Marie-Élise de Bar.	Id.	Id.
133. Sophie-Antoinette Catherine de Hédouville.	14 mars 1788.	Id.
134. Françoise-Émilie de Champsavoye.	1er déc. 1787.	Sortie à la suppression.
135. Émilie de la Baronais.	11 avril 1789.	Id.
136. Agathe-Renée-Marguerite le Mintier.	28 nov. 1789.	Id.
137. Marie-Louise de Cairon.	1er avril 1791.	Id.

VII.

ÉTAT NOMINATIF DES DEMOISELLES ÉLEVÉES A SAINT-CYR depuis 1686 jusqu'en 1793 [1].

NÉE EN 1661.

D'Auvergne de Gagny, mariée.

NÉES EN 1663.

D'Auvergne de Lestang, mariée [2].

Maurin de Pardaillan, mariée [3].

NÉE EN 1664.

D'Auvergne de Gagny, morte à Saint-Cyr.

NÉE EN 1665.

De Thumery de la Colombe, ursuline.

NÉE EN 1667.

De la Grandière de Boisgautier, hospitalière.

NÉES EN 1668.

Raymond de Radouay, religieuse de Saint-Louis.

De Paillard d'Hardivilliers, bernardine.

NÉES EN 1669.

De Jas de Saint-Bonet, relig. de Saint-Louis.

De Bouju de Fonteny, religieuse à....

NÉES EN 1670.

De Gagny de Louville, mariée.

Levasseur de Cognée, aux Nouvelles-Catholiques.

NÉES EN 1671.

De Maintenant de Levremont, mariée.

Chabot de Fontenelle, chanoinesse de Remiremont.

De Beauvollier des Malardières, hospitalière.

Levasseur de Sainte-Osmane [4], bernardine.

Levasseur de Cognée, ?

NÉES EN 1672.

De Jas de Saint-Bonet de Saint-Géran, mariée.

De Montalembert, religieuse de Saint-Louis, puis capucine.

De Sarcus de Saint-Delis, bénédictine.

Valentin de Montbrun, mariée.

De Maintenant de Rochefort, bénédictine.

De Noyon d'Herouval, bernardine.

[1] Cet état a été dressé par les Dames de Saint-Louis. Il renferme quelques erreurs et des lacunes. On peut regarder la plupart des demoiselles qui sont nées de 1661 à 1678 comme ayant été à Noisy. Les cinq premières demoiselles auront été sans doute placées sur la liste pour la forme, car elles avaient de vingt à vingt-cinq ans en 1686 et n'ont dû rester à Saint-Cyr que quelques jours. Le signe ? indique que je n'ai pas trouvé de renseignements sur la demoiselle à sa sortie de Saint-Cyr.

[2] A M. de Colombe. Voir page 237.

[3] A M. de Jouvenot. Voir page 237.

[4] Voir la note de la page 110.

De Liniers, feuillantine.
De la Bussière de la Bauberdière, ursuline.
De Renard Dumée, bénédictine.
De Turin, ?
De Hallot d'Adonville, mariée.
De Mézières, hospitalière.
Baillon de Timécourt, morte à Saint-Cyr.
Grillet de Brissac, hospitalière.
De Grasse de Montauroux, ?
Dampierre de Bouange, mariée.
Dubreil de Pontbriant[1], carmélite.
De Mornay d'Ambleville, à la communauté de Ste-Agnès[2].
De Mornay d'Ambleville, hospitalière.
Du Rivau, ?
D'Abancourt, visitandine.
De Biodos de Castéja, mariée[3].
Le Prévôt de Saint-Martin, ?

NÉES EN 1673.

De Champlais de la Masserie, bénédictine à Gif.
De Guillaumet de Lerignac, morte.
Berthe de Chailly, morte à Saint-Cyr.
De Mornay de Toligny, bénédictine[4].
De la Faire du Bouchaud, carmélite.
Des Parois du Bouchaud, mariée.
Bourdoué de Champigny, religieuse de Saint-Louis.
De la Mure de Chanlon, mariée.
Lué de Tonnancourt, mariée.
D'Aumale du Quesnois, mariée.
Bouracher de Launay de Janval, mariée.
De Bouju de Montgrard, religieuse de Saint-Louis.
D'Alès de Corbet, bénédictine.
Le Prevost de Touchimbert, mariée.
De Campover de la Brosse, morte à Saint-Cyr.
Barjot de Carville d'Auneuil, ?
Renard de Courtemblay, ursuline.
De Gomer de Quevauvilliers, ?
Boulainvilliers de Chepoix, capucine.
Dugast de Lussaud, mariée.
Lalande de Lavau St-Étienne, visitandine.
La Combe-Chasoures de Faure, religieuse de Saint-Louis.
Des Brosses de Bellegarde, bernardine.
De Fortin du Parc, bernardine à Yères[5].
De Mornay d'Ambleville, ?

NÉES EN 1674.

D'Yvetot, bénédictine.
De Dessus le Pont du Ru, bénédictine.
De Fournier de Pradines, mariée.
D'Offay de Rieux, ?
Valentin de Montbrun, mariée.
De la Rouzière, relig. de St-Louis.

1 Voir les *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 181 et 233.
2 Voir les *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 48.
3 A M. de la Lande. Voir les *Conseils aux demoiselles*, t. Ier, p. 6.
4 Voir les *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 6.
5 Voir les *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 192.

Du Portail d'Apremont, mariée.
De la Boucherie de Lastic[1], carmélite.
De Vendret d'Harbouville, mariée.
De Sédières, carmélite.
Chabot de Boisgirard, mariée.
Raymond de Radouay, ursuline.
Le Prévost de Touchimbert, ?
De Beaudart, carmélite.
De Sarrazin de Laval, mariée.
Guenichon de Bluméré, morte.
De Boulainvilliers, annonciade.
D'Anglebelmer de Lagny, religieuse de Saint-Louis.
De Coigny de Bréauté, bénédictine.
Bourbel de Montpinçon, hospitalière.
Baillon de Forges, ?
De Sainte-Hermine de Chenou, mariée.
De Saint-Martin de Brunel, morte à Saint-Cyr.
De Bar de Grimouville, bénédictine.
Dupont de Veilhenne[2], carmélite.
De Glapion des Routis[3], religieuse de Saint-Louis.
Van Dam d'Audegnie, morte.
De Montalembert de Montjaugé, morte à Saint-Cyr.
De Sailly, relig. de Saint-Louis.
Le Forestier du Buisson, bernardine.
Le Bacle d'Argenteuil, ?
De Carvoisin d'Aché, religieuse à Port-Royal.
Du Bosc d'Hermival, mariée.
De Gonnelieu, mariée.
De Saint-Périer, ?

NÉES EN 1675.

Du Lac de Montvert, religieuse de Saint-Augustin.
D'Abos de Saint-Hilarion, ?
Du Deffend d'Ordon, bénédict.
De Marcellange d'Arson, morte à Saint-Cyr.
De Montesquiou d'Artagnan, mariée.
Lepelletier de Longuemare, ursuline.
De Malherbe de la Boisselière, ?
De Mornay d'Ambleville, bénédictine.
De Mallard de Saint-Louis, morte à Saint-Cyr.
Des Brosses du Goulet, bénédictine.
Le Métayer de Lahaye le Comte, religieuse de Saint-Louis.
Hurault de St-Denis, mariée.
De Plessiers de la Roque Saint-Michel, carmélite.
Le Franc de Beaulieu, religieuse de Saint-Louis.
De la Bussière des Bordes, ?
De la Rochefoucault de Magnac, morte à Saint-Cyr.
De Goguée, carmélite.
Alexandre d'Anaches-Rafont, ?
De Lamure de Chanlon, ?
De Fournier de Pradines, visitandine.
De Choiseul de Beaupré, mariée.
D'Anglebelmer de Lagny, bénédictine.
D'Auxais du Mesnil-Verneron, mariée.
De Bagnat de Pomeras de Domat, mariée.
De Comargon de Mèreglise, morte à Saint-Cyr.

[1] L'une des actrices d'*Esther*. — [2] *Idem*. — [3] Voir le chapitre XIV.

Du Rortais des Touches, mariée.
Maréchal de Franchesse, ?
Deschamps de Marsilly[1], mariée.
De Milly, morte.
De Boulainvilliers, cordelière.
De Bétoulat de Ranchoux, bernardine.
De Cahors de la Sarladie, visitandine.
De Boufflers de Rouvrel, carmélite.
De Savonières, bénédictine.
De Harcourt d'Olonde, mariée.

NÉES EN 1676.

Daréres de la Tour, carmélite.
Le Prévost de Touchimbert, morte à Saint-Cyr.
De Fauquembergue, religieuse de Saint-Louis.
Durand de la Mairie, bénédictine[2].
Gante de Pont de Rennepont, chanoinesse.
Demontier de Turé, mariée.
De Boufflers de Cuigy, morte à Saint-Cyr.
Dupont de Veilhenne, bénédict.
Lepelletier de Longuemar, ?
Doucet de Courtuis, bénédictine.
De Chièvres de Salignac, ?
De Bartomier, morte.
De Bouju de Montgrard, relig.
Du Hamel de Bourseville, ?
De Beraudin de Pusay, ?
De Salnoëe du Ménillet, ?
De Culon de la Charnaye, ?
De Paillard de Trossy, ?
De Fontenay de Courbeyer, ?
De Caboche de Laval, morte.
D'Aubert de Daubeuf, ?
De Cuves, ?
De Lavie de Préfontaine, ?
De Louvel de Courbrières, ?
Le Bacle d'Argenteuil, ?
De Clinchamp, ?
De Pilavoine du Coudray, ?
De Valentin de Montbrun, ?
De Langaunay de Franqueville, ?
De Piedefer de Tourny, morte.
De Marans, morte.
De Marans, ?
De Rocquigny de Linemare, religieuse de Saint-Louis.
De Normanville des Hiberts, mariée[3].
De Jaucourt, ?
Creny de Bailly, religieuse.
De Vieilmaison, ?
De Beauvière, religieuse.
De Garges de Norrey, ?
De Portebise de la Chaise, ?
De Salles de Salm, mariée.
Gaillard de Remburelles, ?
D'Hemery de la Borde, ?
De Cossart d'Espiais, ?
De Cugnac d'Immonville, mariée.

NÉES EN 1677.

De Montaigu de Boisdavy, morte à Saint-Cyr.
De Gomer de Quevauvilliers, ?
Deschamps de Marsilly, mariée.
De Morgues de St-Germain, ?
De Bornets du Bout du Bois, morte à Saint-Cyr.

[1] L'une des actrices d'*Esther*. Voir la note de la page 110.

[2] Elle devint prieure de Bisy. Voir les *Lettres et entretiens sur l'éducation*, t. II, p. 278.

[3] Au comte de Loubert.

Cléry de Trimainville, morte à Saint-Cyr.
De Malherbe de Boisselière, chanoinesse de N. D.
De Persil, carmélite.
De la Viefville de Rouviller, bernardine[1].
Dugast de Lussaut, morte.
D'Anglebelmer de Lagny, ?
De l'Étang de Rulles, ursuline.
De Laurence d'Estud, morte.
De Merle, ?
De Ramesay de Lumeau, morte à Saint-Cyr.
Vandam d'Audegnie, relig. de Saint-Louis.
De Béthune.
Monami du Theil, ?
De Cuverville de Ste-Colombe, morte.
De Polignac, morte à St-Cyr.
D'Aché de Marbeuf, mariée.
Fournier de Pradines, ?
De Méalet de Rofiac, visitandine.
De Callouet, morte à Saint-Cyr.
De Champagné, ursuline.
Du Londe de Lambert, religieuse de Saint-Louis.
De Bouju de Montgrard, mariée.
De Menou de Billy, morte à Saint-Cyr.
De Guiry de Moineville, ?
De Surville de Malleval, ?
Leforestier de Langevinière, ?
De Toisy de Tersy, ?
De Venois d'Attenlot, ?
D'Auxais du Mesnil-Véneron, ursuline.
De Gruel de Boisemont, ?
De la Barre d'Harbouville, morte à Saint-Cyr.

NÉES EN 1678.

De Braque du Parc, cordelière.
De Clermont-Tonnerre, ?
Doucet de Courtuis, visitandine.
De la Rue de Gournay, mariée.
De Vivien de la Champagne, morte à Saint-Cyr.
D'Érillac de Montagny, morte à Saint-Cyr.
De Boulainvilliers de St-Cère, morte à Saint-Cyr.
Maréchal de Franchesse, mariée.
De Pontville, ?
De Boinet de Frémaudière, ?
De Lalande de Lavau Saint-Étienne, visitandine.
De Savonières, ?
De Livesne de Verdilles, morte à Saint-Cyr.
De Monchy de Vismes, morte.
De Jaillard de la Maronière, ?
De Lamotte Saint-Pierre, bernardine.
De Bercy, morte à Saint-Cyr.
Lhuillier du Plessis, ?
De Lange, ?
De Creny de Bailly, hospitalière.
De Bernets du Bout du Bois, ?
D'Orte, ursuline.
De Pilavoine du Coudray, ursuline.
Du Pont de Lauberdière, morte à Saint-Cyr.

NÉES EN 1679.

De Boufflers de Remiencourt, morte à Saint-Cyr.
De Damas de Cormaillon, mariée.

[1] Elle devint supérieure de l'abbaye de Gomerfontaine. Voir les *Lettres et entretiens sur l'éducation*, t. II, p. 118.

D'Osmond, mariée [1].
De Portebise de la Chaise, morte à Saint-Cyr.
De Ludres, mariée.
De Loïs de Boussens, mariée.
De Barre de Grimouville, ?
De Sainte-Hermine de Cireuil, bénédictine.
D'Odieu de la Borde-Vely, ?
De Boulier de Villeneuve, morte.
De Montesquiou d'Artagnan, chanoinesse.
De Monchy de Vismes, ?
Carel de Mercy, hospitalière.
Deschamps de Marsilly, ?
Du Deffend d'Ordon, morte à Saint-Cyr.
De Fortin, morte à Saint-Cyr.
De Romecourt, ?
De Loubert de Martainville, ?
De Toisy de Tersy, bénédictine.
De Rohard, ursuline.
De la Viefville de Rouviller, carmélite.
De Malortic de Roys, morte à Saint-Cyr.
De Carvoisin d'Assey, morte à Saint-Cyr.
De la Rüe de Gournay, ?
De Ronty d'Ourcamp, ?
De Grillet de Brissac, ?
De la Chevardière de Jumont, mariée.

NÉES EN 1680.

De Normanville des Héberts, mariée [2].
De Sarcus de Saint-Delis, ?
De la Porte de Lusignac, ?
De Marcellange d'Arson, ?
De Rosée de Courteilles, visitandine.
De Cremille de Gratin, morte à Saint-Cyr.
De Gruel d'Artigny, chanoinesse de N. D.
Saboureux de la Bonnetrie, ursuline.
Le Marchant de Charmont, ?
De Saint-Hilaire, mariée.
De La Lande de Lavau Saint-Étienne, morte à Saint-Cyr.
De Robec de Pallières, augustine.
De Courtemanche de Baspré, mariée.
D'Harcourt d'Olonde, ?
D'Offay, ?
De Sailly de Berval, religieuse de Saint-Louis.
De Ludres, chanoinesse.
D'Osmond, mariée.
D'Odieu de la Borde-Vely, ?
Le Roy de Cercüeil, mariée.

NÉES EN 1681.

De Sailly, ursuline.
De Testu de Cury, morte à Saint-Cyr.
De la Salle, bénédictine.
Du Peyrou des Escures, morte à Saint-Cyr.
Du Saix de Mars, clairette.
D'Aubigné de Tigny, parente de madame de Maintenon, ?
De Seillons, ?
De la Ferrière, ursuline.
De Fortin du Parc, ursuline.
Le Sens de Villodon, morte à Saint-Cyr.
L'Écuyer de la Papotière, morte à Saint-Cyr.
De Geniès-Malteste, ?
Absolu de la Gatine, morte à Saint-Cyr.
De Morogues de Lonfroy,

[1] Au marquis de Louvigny. — [2] Au président de Chailly.

De Gruel de Martel, mariée au duc de la Force.
Guyot de Dognon, mariée.
De Sainte-Hermine de Chenon, chanoinesse de N. D.
De la Vivière de la Borde, mariée.
De Kerlet du Chastel, ursuline.
De Conflans de Saint-Rémy, ?
De Chabannes de Mariol, mariée.
De Loïs de Boussens, ?
De Loras, bernardine.

NÉES EN 1682.

De Montesquiou d'Artagnan, ?
De Vandeüil, mariée.
De Creny de Saint-Lieu, ?
Béraudin de Pusay, à Fontevrault.
Gervaise de Froideau, mariée.
D'Estrées de Marnay, ?
De Mallard de Saint-Louis, ?
D'Azincourt d'Hardicourt, morte.
De Renty d'Ourcamp, bénédict.
Lhuillier du Plessis, ?
D'Hozier, mariée.
De Monspey de Luisandre, ?
Le Marchand de Charmon, mariée.
De Chambraye, bénédictine.
De Roquefeuil de Puidebar, ?
De Fleury, ?
De Felins de la Bouvernelle, ?
D'Adhémar de Montfalcon, mariée.
De Vasconcelles de Lanoue, religieuse de Saint-Louis.
De Vandeuil d'Ételfay, ?
Tournillon de Butery, mariée.
Bétoulat de Ranchoux, morte à Saint-Cyr.
De Bertier de Chassy, mariée.
De Blosset de Précy, ?
De la Rue de Gournay, ?
De Proisi de Gondreville, ?
De Boufflers de Remiencourt, religieuse de Saint-Louis.

NÉES EN 1683.

De Renty d'Ourcamp, ursuline.
De Montesquiou d'Artagnan, bénédictine.
Questier de Rosnay Laribelière, ?
De Vandeuil de Converset, ?
De Calazue de Montréal, morte à Saint-Cyr.
De Péhu de la Falaise, visitandine.
Beaumaître de Menonvilliers, bernardine.
De Piétrequin de Mons, ?
Desmoustiers de Mérinville, bénédictine.
De Campagne de Longueville, ?
De Piscard de Travail, mariée.
D'Aumale de Mareuil [1].
De Lempérière de Boisguingan, ?
D'Adonville, ?
De Tresmont de Boistorel, ?
Poisson du Mesnil, ?
De Montalembert, mariée.
De Pilavoine du Coudray, ?
De Brunet de Neuilly, ?
De Gain de Coutardières, ?
De Hallot d'Adonville, ?
De Chambray, bénédictine.
De Kerlec du Chastel, ursuline.
Cornet de Briquesart, ?
D'Arsenval Destournelles, ?

[1] C'est la demoiselle qui fut la secrétaire de madame de Maintenon. Voir la note de la page 216.

Tartereau de St-Germain, ?
D'Oro de Léon, ?
De Gruel de Boisemont, morte à Saint-Cyr.

NÉES EN 1684.

De Candalle de Foix, ?
Du Peyrou des Escures, ?
De Bourgoin de Sichamp, ?
De Cahors de la Sarladie, mariée.
De Coigny de Bréauté, ?
De Beauvolier des Malardières, ?
De Lempérière de Boisguingan, morte à Saint-Cyr.
De Boulainvilliers Fouquerolles, mariée.
De Gaudechard de Mattancourt, ?
De Courtemanche de Baspré, ?
D'Offay de Rieux, mariée.
De Boffles, religieuse.
De Boucher de Flogny, ursuline.
De Bellay de Ternay, morte à Saint-Cyr.
De Sibeud de Saint-Fériol, ?
De Blondel de Ric, morte à Saint-Cyr.
De Conflans de Saint-Remy, ?
De Ghistelles, morte à St-Cyr.
De Coudré de Tury d'Antugnac, carmélite.
De Ghistelle, morte à St-Cyr.
De Boulier de Vaugine, ?
De la Tranchée des Carneaux, morte à Saint-Cyr.
De Loubert de Nantilly, mariée.
De Bouloc, mariée.
De Campagne de Longueville, ?
De Beaurepaire de Louvagny, mariée.
De Blondel de Bellebrune, ursuline.
D'Aumale de Mareuil, relig.

NÉES EN 1685.

De Culon de la Charnage, mariée.
De Vendretz, mariée.
De la Rue de Gournay, bénédictine.
Gaustier de Tresly, mariée.
De Mehée d'Anqueville, ?
Le Vaillant, mariée.
De Brunet de Neuilly, ?
De Lamotte, mariée.
Couraudin de Laudonie, ?
De la Rouzière de Saint-Pons, morte à Saint-Cyr.
De Pinelle de la Salle, religieuse à Fontevrault.
De Gautier de Launay, religieuse de Saint-Louis.
De Clermetz de Framicourt, ?
De Ste-Hermine de Chenon, ?
Du Saussay, ursuline.
De Chabot de Linières, mariée.
De la Cour d'Ingreville, mariée.
De Choiseul-Beaupré, morte à St-Cyr.
De Frébourg, morte à St-Cyr.
D'Oro de Léon, mariée.
De Costar de Saint-Léger, bénédictine.
De Rortaix des Touches, ?
Des Nos, mariée.
De Moustiers, ?
Leroux de Mazé, mariée.
De Maune d'Hunon, visitandine.
De Bétoulat de Ranchoux, ?
De Cugnac d'Immonville, ?
De Forceville, ?
De Garges d'Ormoy, ?
De Candalle de Foix, ?
D'Hucy de Vougré, mariée.

NÉES EN 1686.

De Brillac de la Garnerie, mariée.
De Fransures de Villers, religieuse de Fontevrault.
De Bressolles du Vergnaud, ursuline.
Guéreau de la Boulaye, hospitalière.
D'Astorg de Chaludet, mariée.
Bourdin de Vilaines, ?
De Lerette du Poët, cordelière.
Gentil de la Jonchapt, mariée[1].
De Rocquigny de Linnemare, ?
Absolu de la Gatine, bernardine.
De Joigny de Bellebrune, mariée.
De la Boissière de Rouveguen, ursuline.
Vançay de Conflans, mariée.
De Gouvets de Fontenelle, morte.
De Fontanges du Chambon, mariée.
De Bourdeilles, mariée.
De Blaizel de la Neuville, bernardine.
De Gouy d'Arcy, ?
De Borstel, carmélite.
De Cissay de la Courtinière, mariée.
De la Chaussée, ?
De Pilavoine du Coudray, ?
De Belloy de Moranges, cordelière.
De Crequi de Vaugicourt, mariée.
De Cléry de Fremainville, ?
De la Mure de Chanlon, bénédictine.
D'Agard d'Oulins, ?
D'Alichamp d'Espagne, mariée.
De Roucy de Maure, religieuse de Saint-Louis.
De Bedorède de Saint-Laurent, ?
De Boisbenard, morte à St-Cyr.
Du Mesnil-Bénard de la Chaise, morte à Saint-Cyr.
De Musard de Champlebon, bernardine.

NÉES EN 1687.

D'Aubusson de Castelnouvel, mariée.
De Blanchard de St-Bazile, ?
Alexandre d'Anaches, morte à Saint-Cyr.
D'Arbouze de Marcillac, ?
De Chaunac de Montlogis, mariée.
De Filleul de Freneuse, mariée.
De Failly de Begny, mariée.
Renard de Maray, hospitalière.
De Guerreau de la Boulaye, mariée.
De Ragecour de Brémoncourt, mariée.
De Monsures d'Évecourt, mariée.
De Thibaut de Guerchy, mariée.
Helion de Boissaussay, bernardine.
De Pinard de la Ville-Auvray, ?
De Pigau de la Mare aux Ours, morte à Saint-Cyr.
De la Haye de la Saunerie, mariée.
De Billy, morte à Saint-Cyr.
De Saisseval de Méraucourt, ?
De Lanery de Promleroy, capucine.
De Goulas de Belair, ?
D'Oresses de Louzillaye, bénédictine.
De la Tour de Neuvillars-Fombiat, mariée.

[1] Voir les *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 232.

D'Assy de Vierzac, religieuse de Saint-Louis.
Hibon de Bagny, religieuse à la Charité N. D.
De Saint-Pol de Lemondans, mariée.
De Blosset de Precy, morte à Saint-Cyr.
Du Plessis d'Argentré, à l'Ave-Maria.
De Campion Dumesnil, mariée.
De Boulainvilliers de Chepoix, ?
De Mornay de Montchevreuil, bénédictine.
De Bérenger de Puygiron, capucine.
De Garcin de Parisel, mariée.
Gatelier de la Varenne, chanoinesse de N. D.
De la Salle du Tillet, visitandine.
De Chateauthierry de la Noue, ?
De Sainxe de Boissy, mariée.
De Grouchy de Greny, mariée.
De Riencour, ?

NÉES EN 1688.

Beaumaitre de Menonvillers.
De Sabrevois de Villiers, ?
D'Adhemar de Montfalcon, morte à Saint-Cyr.
D'Anqueville, mariée.
De Courtemanche des Bois, mariée.
Du Mesnil-Simon de Maray, capucine.
Le Maran de Penenvern, capucine.
De Norrigier de Sainte-Aulaye, morte à Saint-Cyr.
De Fortin, mariée.
D'Antin de Saint-Pé, morte à Saint-Cyr.
De Champlais, chanoin. de N. D.
Du Buisson de Bautteville, hospitalière.
De Mealot de Rofiac, mariée.
De Monspei de Luisandre, augustine.
De Boubers de Melièvc, mariée.
De Guerreau de la Boulaye, visitandine.
De Boffles, mariée.
De Boffles, morte à Saint-Cyr.
De Vieilchâtel d'Hémivilliers, bernardine.
De Tilly d'Açon, mariée.
De Sacquepée de Voypreux, ?
De Réméréville de St-Quentin, mariée.
De Tarnage des Aubrunes, bénédictine
De Sainxe d'Ormeville, morte à Saint-Cyr.
De Brossin de Mérée, ?
De la Fontaine de Solare, religieuse de Saint-Louis.
De Couraudin de Laudonie, mariée.
D'Arces de Domene, bénédictine.
De la Chaussée, mariée.
Hibon de Bagny, ?
De la Pivardière du Bouchet, bernardine.
Odoart de Boseroger, chanoinesse de N. D.
Gervaise de Froideau, capucine.
De Gruel de Boisemont, ?

NÉES EN 1689.

De la Houssaie de Bourdoué, mariée.
De Flavigny de Monanteuil, bénédictine.
De Caumont du Bout du Bois, ?
De Conflans d'Énancourt, mariée.

De Longueville d'Aunoy, mariée.
De Blanchard de Saint-Bazile, bénédictine.
De Loucelles de Rouxeville, ?
De la Viefville de Rouvilcr, bernardine.
De Meslin de Franclieu, morte à Saint-Cyr.
Le Vacher de Doucé, ?
De Villeneuve de Gramont, ?
De Vendretz de Cateuil, religieuse.
De Livesnes de Verdille, mariée.
De Pinel de la Salle, ?
De Fontanges de Chambon, ?
De la Barre de Gerigny, mariée.
De Bellay de Ternay, ursuline.
Testard de Lambertie-Caillerie, mariée.
De la Roche de Chassincourt, morte à Saint-Cyr.
Legonidec de Kerbisien, ?
De Gouvets de Fontenelle, morte à Saint-Cyr.
De Roussel de Virolet, ?

NÉES EN 1690.

De Galéan de Chateauneuf, ?
Carel de Mercey, hospitalière.
De Postel du Colombier, ?
D'Escoublant de Tourneville, religieuse de Saint-Louis.
De Flavigny de Monanteuil, ?
Du Tot de Villefort, mariée.
De Vion de Gaillon, hospitalière.
De Toillier de Guillebon, mariée.
De Hallot de la Châtre, morte à Saint-Cyr.
De Chabannes de Piensat, mariée.
Bardon de Segonzac, capucine.
Du Passage du Caillouët, bénédictine.
De Montcornet de Caumont, mariée.
De Launay de Penchrech, bernardine.
De Girard de Merbouton, clairette.

NÉES EN 1691.

De Plas de Salgues, mariée.
De Montléon de Beaupré, religieuse.
Letourneur de Bourbure, religieuse.
De Rognac de Grandmaison, mariée.
De Bussi de Sellène, religieuse à l'Ave-Maria.
De la Haye de la Saunerie, ?
Hibon de Bagny, ?
D'Esmier de Chenon, religieuse.
De Bellebrune de Toigny, religieuse.
De Chambron de Boucheron, mariée.
Tournillon de Butery, morte à Saint-Cyr.
Delpech de la Bastide, ?
De Belloy de Morangle, religieuse.
De Sorcy de la Thuile, ?
Lhuillier de Bellefosse, mariée.
De Crequi de Vaugicourt, mariée.
De Coigny de Bréauté, morte.
Du Molin de la Grange, ?
De Menou du Metz, ?
Du Tertre de Cury, ?
De Tiercelin des Brosses, morte à Saint-Cyr.
Brunet de Neuilly, ?

NÉES EN 1692.

De Quiqueran de Beaujeu, religieuse.
De Ravenel de Reignier, morte.
D'Escrots d'Estrées, mariée.
De la Fontaine-Bitry de Solare, morte à Saint-Cyr.
De Boulanger du Tilleul, ?
Dubosc de Boisvert, ?
D'Ailly d'Annery, chanoinesse.
De Bouju de Montgrard, ?
Le Gardeur de Croisilles, ?
Legonidec de Kerbisien, ?
De Boulainvilliers de Norreuil, morte à Saint-Cyr.
De Vandeuil d'Assonvilliers, mariée.
Formée de Tramicourt, religieuse.
D'Anglès du Hamel, religieuse.
Des Fossés de Beauvilé, mariée.
Imbault de Marigny, ?
D'Amblar de Lasmastres, religieuse.
D'Estud d'Assey, ?
De Bardeul de Vauxfel, mariée.
De Limoges de Saint-Just, religieuse.

NÉES EN 1693.

De Sacconin de Fravieux, ?
De Lagrenée de la Motte, ?
De Charpin de Genétines, religieuse de Saint-Louis.
De Seronne de la Saonnière, mariée.
Goulhère de Rulant, ?
De Musset de la Bonaventure, morte.
De Veni d'Arbouze de Marcillac, ?
De Launay de Penchrech, religieuse.
De Boucher d'Orsay de Marolles, religieuse.
Descorches de Nobleval, religieuse de Saint-Louis.
De la Roche de Chassincourt, morte à Saint-Cyr.
De Bouju de Fonteny, morte à Saint-Cyr.
De Partenay d'Inval, mariée.
De Cavelier de St-Jacques, ?
De Proisy de Gondreville, morte à Saint-Cyr.
De Croizilles du Saussay, religieuse de Saint-Louis.
De Saluces de Champelin, religieuse.
Le Michel de la Chapelle, ?
De Bardon de Segonzac, religieuse.
De Bosredon de Bosbière, religieuse de Saint-Louis.
De Préville du Temple, ?
Le Père de Marolles, morte à Saint-Cyr.
De Goulhère, religieuse.
De la Rivière de Montigny, ?
De Mion de Gombervaux, ?

NÉES EN 1694.

De Martignac de Villenoble, morte.
De Patoufleau de Laverdin, religieuse.
Le Prevost de Touchimbert, morte à Saint-Cyr.
De Conty d'Argicourt, ?
De Seran d'Audrieux, religieuse.
D'Esplas, mariée.
Brossin de Mérée, ?
De Callonne d'Avesne, ?
De la Barre de Martigny, religieuse.
Héléon du Saussay, ?

De Boisgelin, ?
De la Malardière de Quincieu, ?
De Quincy de la Corbillière, religieuse.
De Loisy de Franclieu, mariée.
D'Alorge de Senneville, ?
De Sarcus de Courcelles, mariée.
De Seguier de St-Cyr, mariée.
De Courtemanche des Thuileries mariée.
De Tessières de la Porte, religieuse de Saint-Louis
Du Pé de Louesme, religieuse.
D'Hennequin d'Herbouville, morte à Saint-Cyr.
De Combaut d'Auteuil, religieuse.
Thibaut de Guerchy, ?
Hallot de la Châtre, morte à Saint-Cyr.
De Goulhère de Lisle, religieuse.
De Lubersac de Chabrignac, morte à Saint-Cyr.
De Hière de Saumaise, ?
De la Roche-Aymon St-Maixent, mariée.

NÉES EN 1695.

De Rosière de la Croix, mariée.
De Saint-Pol du Grand-Fay, religieuse.
De Lagarde de Parlant, religieuse.
De Brassier de la Plane, morte à Saint-Cyr.
De Malvoüe de Saint-Germain, religieuse de Saint-Louis.
De Bosredon de Bosbière, mariée.
De Lux de Ventelet, morte à Saint-Cyr.
De Fresnoy, religieuse.
De Carpentin d'Elcour, religieuse.
Du Buat de Garnetot, mariée.
Du Puy d'Angre, ?
De Ciceny mariée.
De Fourquevaux, mariée.
D'Elpuech de Cagnac, religieuse.
De Rhune, ?
De Fontaine de Laneuville, mariée.
De Belloy de Pont de Metz, ?
De Poliart de Brinvilliers, ?
Picot d'Aguisy, mariée.
De Franssures de Villers, religieuse.
De Savary de Lancosme, ?
De Jambourg de Montrelet, mariée.
De Goyon de Miniac, mariée.
Guyot du Dognon, mariée.
De Saint-Pol de la Porte, religieuse.
D'Argenne de Montmirel, ?
De Cersieux de la Maronière, religieuse.
De Croisilles, religieuse.
De Roisine de Rongy, ?
De Braque du Parc, ?
De l'Enfernat de la Motte-Gurgy, ?
D'Avesga de Valheureux, mariée.
D'Arcos de la Servette, religieuse.
De Riencourt de Tillauloy, religieuse.
De Ponthieu de Pluviau, ?
D'Orcisses de Louzillaye, religieuse.

NÉES EN 1696.

D'Ideghem de Watou, chanoinesse.
Du Roux de Godigny, ?
Dampierre de Grainville, morte.

De Caqueray de Campheroux, ?
De Touchet de Veneix, ?
De Choiseul d'Éguilly, chanoinesse.
D'Azemar de Montfalcon, ?
D'Abillon de Savignac, ?
De Pierre Buffière de Chambrette, morte.
D'Équincourt de Follemprise, ?
Le Roux de Giberpré, mariée.
De Grimout d'Ablouville, ?
De Riencourt d'Andechy, religieuse de Saint-Louis.
De Cuers de Cogolin, mariée.
De Panet de Saint-Meloir, religieuse.
De Quincarnon de Boissy, ?
De Fontaines de Remburelles, morte.
De Vion de Grosrouvre, religieuse.
De la Rivière de la Borde, morte.
D'Auvergne de Gagny, ?
De Goyon de Vaurouaut, morte.
D'Hennequin d'Herbouville, mariée.
De Thorel de Bocancé, mariée.
De Mesgrigny de Villebertin, religieuse.
De Fontanges de Masclas, ?
De l'Enfernat de la Motte, mariée.
De Joumart d'Argence, mariée.
De Coué de la Voisinière, mariée.
Legrand de Cintré, morte.
De Baudart des Landelles, ?
De Laurens, mariée.

NÉES EN 1697.

De Berle de Guignicourt, religieuse.
De Mornay de Montchevreuil, religieuse de Saint-Louis.
Gautier de Brulon, mariée.
D'Asnières de Monteinal, mariée.
De Boujude la Croix, religieuse.
De Belloy de Buire, mariée.
De Boufflers de Remiencourt, mariée.
De Clermont de Chastegessan, religieuse.
De Pilavoine du Deffend, religieuse.
Du Chillau du Retail, ?
Dubuc Richard de Laumoy, mariée.
De Bence de Garembourg, mariée
De Châteignier de Rouvres, religieuse.
De Beauvais de la Cossonnière, mariée.
De Coulaud de Vignaud, religieuse.
De Sarcus de Courcelles, morte à Saint-Cyr.
De Jouffroy de Bardonanche, ?
De Lallier de Praville, ?
De Briou de la Touche, mariée.
De Monsures de Gravat, ?
Labbé des Autieux, ?
Le Roy d'Acquest, morte à Saint-Cyr.
De Fontanges de Masclas, ?
De Caqueray de Campheroux, religieuse.
Dubreuil de Lordoüer, ?

NÉES EN 1698.

De Pacaroni d'Osbourg, ?
De Boucher de Flogny, religieuse.
Colas de Cintré, mariée.

Béraud de Courville, religieuse de Saint-Louis.
De Goulaine de Paquelaye, ?
Des Portes du Bourg, ?
De Gion de Caylus, ?
De Sibeut de Chateauvieux, ?
D'Isarn de Villefort, mariée.
De Sacconin de Pravieux, ?
De Lentillac de Sédières, morte à Saint-Cyr.
Du Ligondès de Rochefort, morte à Saint-Cyr.
De Sabrevois des Mousseaux, mariée.
De Runes de Warsy, morte à Saint-Cyr.
De Grieu de Bellemare, ?
De Prohenques de Plantigny, mariée.
De Pujols, mariée.
D'Aigremon de Benneville, morte.
De la Fontaine-Bitry de Solare, mariée.
De Carvoisin de Belloy, ?
De la Roche-Aymon Saint-Maixent, ?
De Remond des Rivières, religieuse.
De Rouvray de Launay, ?
Des Épinais de Courcy, morte.
De Fresne du Motel, ?
De Cléry de Serans ?
Du Carpon Kerveny, ?
D'Avezan de Chasseneuil, ?

NÉES EN 1699.

De Chiré, mariée.
De Corbie de Chevanaux, morte.
De Villepoix de Ponsel, ?
Gentil de la Jouchapt, ?
St-Perier de Baudeville, mariée.
Le Roy d'Olibon, ?
De Caignet de Triancourt, mariée.
De Chabot de Montgaudry, mariée.
De Foissy de Moteux, ?
De Boispiron d'Angy, ?
De Sabrevois de Villers, ?
De Hennequin, ?
De Glapion de Veranvilliers, morte.
De Nesmond, mariée.
De Pin de St-Barban, morte.
De Bertout de Hautecloque, ?
De Flavigny de Renansart, bénédictine.
De Hebert, morte.
De Bresdout d'Authies, mariée.
De Hervieux des Rosiers, ?

NÉES EN 1700.

De Combaut d'Auteuil, relig.
Raimond de Villognon, mariée.
De Loisy de Franclieu, mariée.
Berger des Rivières religieuse.
D'Ideghem de Watou, chanoin.
De Roche de Langon ?
De Rouvrai de Launay, morte à Saint-Cyr.
De Boucher d'Orsay, mariée.
Du Pin de Larry, ?
De Caqueray des Landes, religieuse.
De Riencourt d'Andechy, mariée.
Du Crest de Chigy, morte à Saint-Cyr
De la Rivière de Champlouis, mariée
De la Roche-Aymon Saint-Maixent mariée.
D'Esplas religieuse.
Aprix de Maurienne, ?
De Villereau, ?

Bouchard de Ravenel, ?
Patoufleau de Laverdin, ?
De Fontaines de Remburelles, ?
Gentil de la Jonchapt, relig.
De Pisseleu des Rosiers, ?
De Cuers de Cogolin, relig.
De Houdan des Landes, relig.
D'Amblard de Lasmastre, mariée.
De Sarrasin de Bonnefond, ?
D'Aigremont de Forgeville, morte.
De Guillebon de Wavegnies, mariée.
Hannique d'Herquelinghen, ?
Loiseau de Villars, morte.
De Mornay de Montchevreuil, religieuse de Saint-Louis.
D'Abonde de Volaine, ?
Bigaut d'Aubermenil, mariée.
Thibaut de Guerchy, ?

NÉES EN 1701.

D'Hennaut, ?
Du Hecquet, ?
De Cursay de Saint-Maixant, morte.
Gigault de Bellefonds, ?
De Fontaines de Remburelles, mariée.
De Carpon de Kerveny, mariée.
De Chabot de Montgaudry, religieuse.
De Baudouin des Pins, ?
D'Ostrel de Flers, morte à Saint-Cyr.
De Sebouville de Vignone, ?
De Cléry de Fremainville, ?
De Franssures de Villers, morte à Saint-Cyr.
Le Roy d'Olibon, religieuse.
De Grimouville, mariée.
De Ponthieu de Pluviau, ?
Davy de la Pailleterie, ?
Du Bois-Pirou-d'Angy, ?
De la Roche-Lambert, mariée.
Guérin de Brulard, ?
D'Osmond, religieuse de Saint-Louis.
De Thaureau de la Chevalerie, ?
D'Escorailles de Fontanges, morte.
De Forget de la Quantinière, ?
De Belloy de Morangle, relig.
Du Han de Crèvecœur, religieuse de Saint-Louis.
D'Aigremont de Benneville, mariée.
De Canesson des Mortières, mariée.
Delpuech de la Bastide, religieuse de Saint-Louis.
De la Tulaye de la Jarnoussaye, ?
De Sarrasin de Bonnefonds, ?
De Fontaine de Solare, mariée.
De Chaugy, ?
De Moissart de Planet, mariée.
D'Amblard de Lasmastre, ?
Le Vasseur d'Armanville, ?

NÉES EN 1702.

De Garault de Blainville. ?
De Busseuil de Saint-Sernin, ?
Aubaud du Péron, religieuse.
De Blondel de Bellebrune, ?
De Saluces d'Aizec, mariée.
De St-Georges de Suaux, mariée.
Alexandre de Hannaches, ?
De Sailly de Bouglainval, religieuse.
De Charpin de Genetines, religieuse de Saint-Louis.
D'Angui de Monteuillon, morte à Saint-Cyr.
De Valory, mariée.

De Calonne d'Avesne, morte à Saint-Cyr.
De Moncel de Martinvast, morte.
De Boredon de Bombière, religieuse de Saint-Louis.
De Bouzard, mariée.
De Saint-Astier de la Varenne, mariée.
Prévot de Franclieu, relig.
De Baudard des Landelles, religieuse.
De Mellet de Castelvieil, ?
De Roussel d'Herly, ?
De Bourgneuf, mariée.
De Rupière de Vaufermant, ?
Aprix de Maurienne, ?
De Rochechouart-Montigny, mariée.
De Tisseuil-d'Anvaux, ?
Du Pré de Guipy, morte à Saint-Cyr.

NÉES EN 1703.

De St-Aubin de l'Épine, relig.
Des Moustiers de Mérinville, morte.
D'Aumale du Mont-Notre-Dame, ?
De Goyon de Vaurouaut, relig.
De Saluces de Champelin, ?
D'Ouhaut d'Aulnay, ?
De Gouges de Roiville, mariée.
D'Ostrel de Flers, mariée.
De Quincarnon de Boissy, mariée.
De Bachelier d'Outreville, sœur de la charité.
De Saquepée de Voipreux, relig.
D'Arras d'Haudrecy, mariée.
De la Bruyère du Moncet, ?
De la Roque de Fourchaud, mariée.
Du Tertre de Beauval, mariée.
De Mouchet de Beaumont, mariée.
De Canesson des Mortières, mariée.
De Ribery de Boucheron, mariée.
De Renty de la Bullière, relig.
Du Buc de Wailly, mariée.
Du Pré de la Queue, ?
De Pouy de Saure, mariée.
D'Escorailles de Salers, relig.
De Fontaine de Bocasselin, ?
De Sainxe des Carnaux, mariée.
David de Perdreauville, ?
De Ruis de la Chevardière, relig.
De Lalande de Vernon, ?
De Boisguyon de Grandhoux, mariée.

NÉES EN 1704.

Du Hainain de Cerfontaine, ?
Bardoul de Tournay, ?
De Rochefort de Luçay, mariée.
De Mallartic des Roys, morte.
De Champagne de Morsins, mariée.
D'Aunay de Fligny, morte à Saint-Cyr.
Du Hamel de Canchy, ?
Le Métayer de la Haye le Comte, mariée.
Petit de la Gayère, mariée.
De Cahors de la Sarladie, mariée.
De Fresne de Chevillon, ?
De la Porte des Vaux, ?
De Forceville de Groslier, ?
De Biodos de Casteja, mariée.
Du Laux de Selette, ?
De Louail de la Joudraye, relig.
De Clermont de Chaste-Gessan, religieuse.
De Mellet d'Hostrau, ?

De Garges d'Ormoy, ?
De Bongards de Montgarnois, mariée.
De Joigny de Bellebrune, ?
De Fayet-Latour de Clavières, mariée.
De Belloy de Morangle, mariée.
De Barbarin de Chambon, relig.

NÉES EN 1705.

De Moussi des Granges, morte à Saint-Cyr.
Du Han de Crèvecœur, mariée.
Le Basque de Coupigny, ?
De la Grandière de Grimonval, mariée.
De Bredout d'Authies, relig.
D'Albon d'Abret, mariée.
Raimond de Villognon, ?
De Lagrange des Mures, ?
De Boulainvilliers de Nereuil, ?
De Lesquen de Kermenet, relig.
De Marconnay de Chateauneuf, mariée.
D'Arcy de Montfriol, chanoinesse.
Legras de Vaubercey, mariée.
Le Métayer la Haye le Comte, religieuse.
De Sébouville de Vignoru, mariée.
De Gastel de Mélicour, relig.
De Barville de Nocé, mariée.
Le Caqueray de Vadancourt, ?
De Saint-Astier de la Varenne, ?
Thaureau de Molitard, relig.
De Lalande de Vernon, ?
De Villeneuve de Trans-Puymichel, ?

NÉES EN 1706.

De Cugnac d'Imonville, mariée.
Desnos de Pennard, religieuse.
Virgile de Montorcier, religieuse de Saint-Louis.
De Mornay de Montchevreuil, religieuse.
De Forceville de Merlimont, mariée.
De Bosredon de Bosbière, relig.
D'Escorailles de Salers, relig.
D'Abonde de Vulaine, relig.
Des Perrois du Bouchaud, relig.
De Bellivier du Palais, relig.
De Houdan des Landes, relig.
Du Mesnil de Ste-Croix, relig.
D'Esplas, mariée.
De Lagrance des Murs, ?
Du Bec-Lamotte Saint-Vincent, relig.
De Lallier de Pravieux, relig.
De la Boissière du Relaix, relig.
Formée de Framicourt, ?
De Caillard d'Allières, morte à Saint-Cyr.
Des Évelles de Jantes, mariée.
Boucher d'Orçay-Maroles, morte à Saint-Cyr.
Du Mesnil Adelée-Dragueville, mariée.

NÉES EN 1707.

De Livron du Maine-Gruyer, religieuse.
Hannique d'Herquelinghen, morte à Saint-Cyr.
Serin de la Cordinière, relig.
De la Place de Bonneval, ?
D'Ambly des Évelles, ?
Autier de la Faye, mariée.
De Mornay de Montchevreuil, mariée.
Le Franc du Fayet, ?
De Montevis de la Cour, mariée.
Des Champs de Salorges, mariée.

De Grieu de Bellemare, relig.
De la Combe de Faure, relig.
D'Aumale d'Ivrancheux, morte.
Du Plessis d'Argentré, ?
Le Roi d'Olibon, religieuse.
Guérin de Brulard, ?
De Brie de Courtival, relig.
De Noue de Villers, mariée.
De Segla de Ribauté, mariée.
De la Bruyère du Moncet, ?
De Pastours de Servais, mariée.
De Roucy de Chalandry, mariée.
De Verny de Grandvilliers, mariée.
De Bertout de Hautecloque, religieuse.
D'Escorailles de Valucé, ?
Perrier de la Chevallerie, morte à Saint-Cyr.
D'Esplas du Buisson, mariée.
De la Meusnière de la Monnie, mariée.
De Nolent de Coulerville, mariée.
Robin de Belair, mariée.
Mouchet de Vauzelles, ?
De Montbel de la Tache, ?

NÉES EN 1708.

De Manay de Camps, ?
De Fontaine de Boisjosse, ?
De Saluces d'Aizec, ?
De Boucheron d'Ambrugeac, morte à Saint-Cyr.
Geneste de Malromée, ?
De Coux de Chantenet, mariée.
Beaulieu de Gourville, relig.
De Fayel du Moutier, ?
Anjoran de la Croix, ?
De Dessus le Pont du Ru, ?
De Lambert d'Argence, mariée.
De Combaut d'Auteuil, relig.
De Gouffier de Bonivet, relig.
Du Fayet de La Tour, religieuse de Saint-Louis.
De Maussabré de Gaste-Souris, morte.
Du Ligondez de Saint-Domet, ?
D'Escorailles de Salers la Coste, mariée.
De Maulay de la Louère, mariée.
De St-Martin de Tourempré, ?
De Riencourt de Linières, mariée.
De Jas de Saint-Bonet, ?
De Longueville de la Maison-blanche, religieuse.
De Verny de Granvilliers, mariée.
De Durat du Ludaix, relig.
Du Bec de la Mothe Saint-Vincent, religieuse.
Sévin de Quincy, mariée.
D'Escayeul d'Hocquinghem, ?
De Mornay de Ponchon, ?
De Fassion de Beauvinay, morte à Saint-Cyr.
Le Page de Précy, ?
De la Lalande de Lavau Saint-Étienne, ?
Heudoy de Pommainville, mariée.

NÉES EN 1709.

De Bonnetie de St-Ruth, relig.
Anjoran de la Croix, ?
De Glapion de Futel, morte.
De Boistel d'Hiermont, relig.
De Louveux de Vigny, relig.
De Baucquemare de Putot, ?
Isle de Beauchesne, ?
Du Prêt de Laqueue, mariée.
De Cambis de Fons, mariée.
De Gouffier de Bonivet, ?
De Glapion de Rosnay, ?

De Barville de la Gatine, relig.
D'Erneville de Goutières, mariée.
Boison de la Guerche, ?
De Romecourt de Suzemont, mariée.
De Saluces d'Aizec, religieuse.
De la Lande de Vernon, ?
De Cugnac de Jouys, ?
Presteval de Panilleuse, relig.
Legroix de la Romagère, mariée.
D'Escajeul d'Hocquinghem, ?
De Beauvoir de Villac, relig.
De Landas de Mortagne, mariée.
De Sarrasin de Bonnefond, religieuse.
De Montal-Nozières-Cauteuges, ?
De Laizer de Brion, ?
De la Rue de Bernières, ?
De la Rue de Rupierre, morte.

NÉES EN 1710.

De Sailly de Pommereuil, relig.
Hardouin de Girouardière, mariée.
De St-André du Bascousse, relig.
De Beaufort de la Naux, mariée.
De Bailleul d'Orcisses, mariée.
De May de Vieulaines, morte à Saint-Cyr.
Estourneau de Tersannes, mariée.
De Sailly de Bouglainval, relig.
Yvonne de la Masse-Chrétien, ?
De Sebeville de Bouteville, morte.
De Marquessac de Crozès, morte à Saint-Cyr.
De Lentillac de Gimel, chanoinesse.
De Planta de Wildemberg, mariée.
De Luzy de Pelissac, ursuline.

NÉES EN 1711.

Haudouère d'Aigreville, relig.
De Cousin de la Tour-Fondue, religieuse.
De Macon de la Martre, relig.
De St-Martin de Tourempré, ?
Leveneur de la Villechapron, mariée.
Leveneur de Beauvais, ?
Vandam d'Audignie, ?
De Chambray, religieuse.
Billeheut de St-Georges, mariée.
Lefranc du Fayet, religieuse.
De Lamare de Cavigny, morte à Saint-Cyr.
Gueulay de Rumigny, mariée.
De Heere de Saumaise, relig.
De Lubersac de Livron, mariée.
De Guippi-Dupré, morte.
Fougère de Courlandon, mariée.
Rouet de Blemur, religieuse.
De la Rue de Lannoy, ?
D'Hozier de Lagarde, ?
De Bernes d'Orival, morte à Saint-Cyr.
De Charpin de Génétines, religieuse de Saint-Louis.
De Laizer de Brion, religieuse.
De Vezins de la Rembourgerie, religieuse.
De Langle de Villemenant, ?
De Partenay d'Inval, mariée.
De Quincy de la Corbilière, ?
De Combes de Miremont, ?
De la Rochefoucault de Neuilly, ?
Bouvart de Roussieu, ?

NÉES EN 1712.

Clément Lhéraulle de Courcelles, religieuse.
Gencien d'Érignée, mariée.

Cachelieu de Bouillancourt, ?
Du Lion de Colagny, ?
De Corn de Coissac, morte.
Hurault de St-Denis, mariée.
Desnos de Pennard, morte à Saint-Cyr.
Gautier de Launay, ?
De Saint-Julien de Saint-Marc, ?
Robin de la Tremblaye, religieuse.
Testu de Balincour de Pierrebasse, religieuse.
Bernardy de Sigoyer, ?
De Courtoux de Noyau, ?
De Thaureau de la Chevalerie, ?
Wiquet de Saint-Martin, ?
De Fontenay du Boistier, ?
De Belair de Gensac, religieuse.
Des Ligneries de Beauvais, ?
De Séguyer de Liencour, ?
De Cairon de Lamotte, mariée.
De Beauvoire de Villac, morte.
De la Rochefoucault de Neuilly, mariée.
De Fraigne de Bussières, mariée.
De Larue de Launoy d'Illois, morte à Saint-Cyr.
De Mannay de Camps, ?
De Scepeaux de Moulinvieux, morte.
De Saquepée de Voipreux, ?
De Goulard d'Arsay, morte à Saint-Cyr.
Du Fayet de Latour, mariée.
De Beaujeu de Jauge, relig.
De Maussabré de Gaste-Souris, mariée.
Clément Lhéraulle de Courcelles, relig. de Saint-Louis.
De Postel Desminières, mariée.
De Marolles de la Bourclières, ?
Tauriac de Lavencas, mariée.

NÉES EN 1713.

Leclerc de Fleurigny, mariée.
De Lauzon de la Poupardière, religieuse.
De Fredy de Coubertin, religieuse.
De Lantillac de Gimel, chanoinesse.
De Fera de Rouville, mariée.
De Sebouville-Desmarets, mariée.
De Gohin de la Cointerie, ?
De Valory de la Pommeraye, mariée.
De Sanguin de Roquencourt, religieuse.
De Baussancourt de Magny, religieuse de Saint-Louis.
De Corn de Caissac, morte à Saint-Cyr.
Thibaut de Boignerel, relig.
Du Pont du Vivier, mariée.
De Florimont de Montmirel, religieuse.
De Chary de Fourvieil, morte.
De la Rue de Lagrange, mariée.
Tascher de la Pagerie, relig.
D'Orillac de Montagny, mariée.
Ruault de la Bonnerie, ?
Beraud de Courville de Sanois, ?
D'Escoulant de Henneville, ?
De Caqueray de Vadancourt, ?
D'Andrieux de la Houssaye, mariée.
De la Rue de Launoy, morte à Saint-Cyr.
De Sabran de Baudinart, relig.
De Beauchesne, ?
De Riencour de Linières, mariée.
De la Suderie de Brocard, mariée.

NÉES EN 1714

De Benat de Sept-Fontaines, mariée.
De St-Fief de Janaillac, relig.
De Vançay de Conflans, relig.
Raimont de Fages-Follement, mariée.
De Glapion de Rosnay, mariée.
De Baraudin-Mauvière de Mantelan, mariée.
Du Closel de la Baudinière, mariée.
Hugon du Prat, relig., abbesse.
Leloutrel de Saint-Aubin, ?
De Mornay de Ponchon, mariée.
De Bony de la Vergne, mariée.
D'Ausbourg de Wambez, relig.
De Louan de Fontariol, ?
De Noaillan de Pouy, mariée.
De Riols, mariée.
De Pressainville d'Ernout, relig.
De Romé de Fréquienne, ?
De Champlais, relig. de Saint-Louis.
D'Orillac de Montagny, mariée.
Du Plessis de la Merlière, ?
Du Sollier, morte à Saint-Cyr.
D'Anglars de Cresency, ?
D'Aigneville de Milliancourt, mariée.
Bordin de la Saussaye, ?
De Scepeaux du Moulinvieux, religieuse.
De Bedorède de Montolieu, religieuse.
D'Estrées de Marnay, mariée.

NÉES EN 1715.

D'Escoublant de Tourneville, mariée.
De Laugier de Beaucouse, religieuse de Saint-Cyr.
De Belloy de Morangle, mariée.
Des Ardents de Gumery, morte à Saint-Cyr.
De Sariac d'Arné, religieuse.
Launay de la Cadière, ?
De Barentin des Minières, religieuse.
De Barville de la Gatine, ?
De Lamousse de Baume, morte à Saint-Cyr.
D'Offay de Rieux, ?
De Moisson de Precorbin, ?
D'Erneville de Poligny, ?
De Bugard de Lasalle, ?
De Gruy de Verloin, mariée.
De Loubert d'Ardé, mariée.
De la Roche de la Barthe, mariée.
De Latour de Langle, mariée.
De Sartiges de Lavardé, morte à Saint-Cyr.
De Méalet de Solignac, morte à Saint-Cyr.
De Beaujeu de Jauge, relig.
Du Houllay de Gouïs, ?
De Courteux de Noyau, ?
D'Orillac de Mettray, mariée.
Du Fraisse de Beausoleil, ?

NÉES EN 1716.

De Saint-Aignan de la Fresnaye, mariée.
De Caqueray de la Salle, mariée.
Boisrenard de Vaux, ?
De Florimond de Montmirel, religieuse.
De Cahors de la Sarladie, ?
De Gourcy de Charcy, ?
De Saint-André de Bascousse, morte à Saint-Cyr.
De Montférand de Saint-Orse, mariée.

De Biodos de Casteja, ?
D'Anglars de Claux, mariée.
Cousin de la Tourfondue, mariée.
De Barville de la Gatine, ?
Du Pont du Vivier, ?
De Saint-Pern de la Tour, religieuse.
De Malespine, mariée.
De Cauvigny, religieuse.
De la Marthonie de Guignan, religieuse de Saint-Louis.
De Mussan du Tillet, religieuse de Saint-Louis.
Du Plantis de Boislève, ?
De Versey d'Émansois, ?
De Bougie de Fortemaison, mariée.
De Greaulme-Clairbaudière, ?
De Romans de Felines, ?
Haudoire de la Prée, ?
De Seyguyer de Liancourt, mariée.
De Chalus de Cousans, ?
D'Arsac du Caila, morte à Saint-Cyr.
Du Lion de Colagny, relig.
Bouette de Blémur, relig.
Viart de Pimelle, mariée.
D'Osmond d'Aubry, chanoinesse.
De Thiville d'Ozouër, ?
De Lange de Villemenant, ?
Cadot de Boutteville, ?
De Recapée de Chevigny, ?

NÉES EN 1717.

De Pons-Belestat-Lagrange, mariée.
De Cairon de Lamotte, relig.
D'Orillac de Milly, morte à Saint-Cyr.
Gautier de la Ferrière, ?
D'Omagné de la Roche-Hue, morte à Saint-Cyr.
Deschamps de Salorge, ?
Du Passage de Plancy, ?
Des Brosses du Goulet, relig.
De Laferté de Meun, mariée.
De Goulard d'Arsay, ?
Du Bois de Hoves d'Herignies, religieuse.
De Trimont, morte à St-Cyr.
De Bourdin de Monssures, ?
De Boutet de Sazeret, chanoinesse.
La Bruyère du Moncet, mariée.
Carrey de Bellemare, morte carmélite.
De Berard, religieuse.
Patri de Nogent, religieuse.
De Quinemont de la Varenne, ?
De Maniquet de Pellafort, ?
Du Plessis de la Merlière, ?
De Sibouville de Vignoru, morte à Saint-Cyr.
D'Aumale de Mareuil, morte.
Royraud de St-Alban, relig.
De Laugier de Beaucouse, morte novice.
Leroy de Jumelle, mariée.
Des Ardens de Gumery, relig.
De Castres d'Arzilly, relig.
De Renouard de la Madelene, mariée.

NÉES EN 1718.

Ribier de Villebrosse, mariée.
De Sanguin de Roquencourt, religieuse.
De Lentillac de Gimel, chanoinesse.
Leclerc de Fleurigny, ?
De Raimondis d'Alons, mariée.
De Guiry de Chaumont, mariée.

De Sabran de Beaudinar, mariée.
De Saint-Babin, ?
De Belloy de Morangle, mariée.
D'Hacqueville de Tamart, mariée.
De Blaizel de la Neuville, mariée.
D'Espagne de Vellevelle, ?
De Conflans de Champlin, relig.
De Caillard de Beauvais, morte carmélite.
D'Offay de Rieux, ?
De Glapion de Rosnay, ?
De Broc de la Ville au Fourier, ?
De Castellane de la Valette, religieuse.
De Combaut d'Auteuil, mariée.

NÉES EN 1719.

Gislain de Vertron, mariée.
D'Arras de Prouilly, religieuse.
De Trestondam de Bussy, mariée.
De Grimouville-d'Inville, morte à Saint-Cyr
D'Erneville de Poligny, ?
De Coux du Chantenet, mariée.
De Guyon de Conigham, mariée.
De Visdelou de Bonamour, mariée.
De Cohorn de Latour, ?
D'Ambly des Evelles, mariée.
Marechal de Franchesse, ?
Lecomte de Boisroger, ?
De la Roche du Ronzet, ?
Thibault de Boisgnorel, relig.
De Bannes d'Avejan de Montgros, mariée.
De Franssures de Villers, morte à Saint-Cyr.
De Conti d'Argicourt, relig.
De Combes de Miremont, ?
Guinot de Soulignac, mariée.
De Loubert d'Ardé, morte à Saint-Cyr.
De Marolles du Rabry, religieuse de Saint-Louis.
De Fresne de Chevillon, religieuse de Saint-Louis.
De Chanteloup, ?
De Clery de Serans de Piene, ?
De Mathefelon de la Cour de Coffy, ?
Dubois du Fresne de Libersac, religieuse.
De Bedorède de Montolieu, ?
D'Arzac du Caila, mariée.
De St-Julien de Puech, mariée.

NÉES EN 1720.

De Courtais de la Souche, morte à Saint-Cyr.
De Prohengues de Plantigny, mariée.
De Chantelot-Quirielle de la Varenne.
De Lafaye de Linemare, ?
De Roquigny de Bulonde, chanoinesse.
D'Aumale du Mont-Notre-Dame, ?
De la Place de Latourgarnier, ?
Boucher de Milly, religieuse.
De Choiseul de Beaupré, religieuse à l'Ave Maria.
De Croismare de Richeville, ?
De Conflans de Champlin, ?
De Chambray de Morsent, ?
De Cazeau de Vignaud, ?
De Pesteils de Beauregard, ?
De Cassant de Chateaupré, ?
Deshayes de Cri de la Perine, ?
De Monssures de Breholle, morte.
D'Escoublant de la Rougerie, ?
De Moussonvillers, mariée.

D'Isarn de Villefort, mariée.
De Marsilly de Martainville, religieuse de Saint-Louis.
De Saint-Privé de Richebourg, religieuse.
De Chastenay de Lanty, mariée.
De Ginestoux d'Argentière, mariée.
De Beaujeu de Jauge, relig.
De Lamanie de Clerac, relig.
D'Huissel de la Ferté, mariée.
De Combes de Miremont, ?
Séguin de Reiniès, mariée.
Patri de Nogent, ?

NÉES EN 1721.

De Kleften de Cohorn, religieuse de Saint-Louis.
De Lescours d'Oradour, mariée.
De Mazancourt du Vivier, religieuse de Saint-Louis.
De Giove des Jardins, ?
D'Erneville de Poligny, ?
De Boisgelin de Kergomar, ?
D'Orville d'Anglure, relig.
D'Avoust des Vignes, mariée.
Scot de Coulanges, mariée.
De Jasmes de Fregnaudies, mariée.
De Croismar de Richeville, ?
De Cairon de Lamotte, relig.
De Normanville, ?
De Crest de Montigny, ?
De Gourmont de Beuzeville, mariée.
De Marle d'Antigny, mariée.
Le Charon de Brie, morte à Saint-Cyr.
De Saint-Denis de la Touche, ?
Du Passage de Caillouet, morte à Saint-Cyr.
Aubert de Courserac, mariée.
De Tilly de Blaru, ?
De Durfort-Rouzine, mariée.
De Meun de la Ferté, ?
De Sineti de Sivergnes, mariée.
D'Autry de Lamivoye, ?
De Sanguin de Roquencour, religieuse.
De Cockborn de Villeneuve, religieuse de Saint-Louis.
Des Nos Daviet, morte à St-Cyr.
Du Pont de Bourgneuf, ?
Buhon de Caussade, ?
Danzel de Boffle-Florimont, ?

NÉES EN 1722.

De Boisjourdan de Chanay, mariée.
De France de Landal, ?
De Cussy, mariée.
De Franssures de Villers, ?
Du Blaizel la Neuville, morte à Saint-Cyr.
De Combes de Miremont, bénédictine.
De Bannes d'Avejan, ?
De Launay de la Cadière, religieuse de Saint-Louis.
Andras du Montoy, ?
De Brunel de la Chapelle, ?
De St-Fief de Tanaillac, relig.
D'Aumale de Liévin, relig.
De Fayat de la Valade, morte à Saint-Cyr.
De Remond de Sorbon, mariée.
Bovel de Lagrange, ?
Lopis de la Fare Saint-Privat, mariée.
Du Pont de Chambon, ?
De la Poype de Vertrieux, ?
De Tressemane de Chateuil, mariée.
D'Espagne de Vennevelle, morte à Saint-Cyr.

De Lentillac de Gimel, religieuse bernardine.
De Laugier de Remoncourt, ?
De Bosredon de Vielvoisin, mariée.
De Barville de Puiselet, religieuse de Saint-Louis.
Bourdin de Monssures, hospitalière.
De Mallard de Fay, mariée.
De Lafaire du Bouchaud, relig.

NÉES EN 1723.

D'Autry de la Mivoye, ?
De Montlouis de Kerfandel, religieuse.
Geslin de Bringolo, morte à Saint-Cyr.
De la Barre de Martigny, morte à Saint-Cyr.
Du Blaisel d'Olinchin, ?
De Préaut d'Aubeterre, relig.
Besson de Montdiol, religieuse.
De Talhouët de Severac, morte novice.
De Lastic de Saint-Jal, religieuse de Saint-Louis.
Davy des Marets, mariée.
De Narbonne d'Aubiac, mariée.
Lecharon de Pithurin, mariée.
De la Bourdonnaye de Boisri, ?
De Foresta, religieuse abbesse.
De Montigny de Violaine, relig.
De Moria de Maillac, relig.
D'Hercé du Plessis, ?
D'Aldard de Melleville, mariée.
De Testard de la Caillerie, ?
De Tressemane de Chateuil, religieuse.
De Beaufranchet d'Ayat, mariée.
De Truchy de la Motte, relig.
De Chatenay de Lanty, ?
De Seguyer de Courtieux, relig.
De Chéry de Beaumont, ?
De Salverte de Montrognon, ?
De Mascureau de Plaimbeau, religieuse.
D'Auga de Moussey, morte à Saint-Cyr.
De Valles du Plessis, morte à Saint-Cyr.
De Longueville des Merlières, religieuse de Saint-Louis.
De Chauvelin de Beauregard, ?
Quelen de Quelen, morte à Saint-Cyr.
De Ficte de Soury, mariée.
De Bourguignon de la Mure, ?
D'Offay de Rieux, ?
De Tressemane de Brunet, mariée.
De Grasse de Briançon, mariée.
Aprix de Maurienne, ?
Le Roy Dugué, mariée.

NÉES EN 1724.

Le Page de Precy, morte à Saint-Cyr.
De Marle de la Martinière, mariée.
De Monssures de Forceville, religieuse.
D'Arnaud de Sarazinac, mariée.
Tascher de la Pagerie, relig.
De Jarnage de la Fontaine, ?
De St-Aubin du Pressoir, morte.
Le Barbier de Bezu, morte à Saint-Cyr.
De Boissieu de la Valette, relig.
De Gaultier de Quinée, relig.
De Brie de Soumagnac, mariée.
De Goyon de Vaux, morte à Saint-Cyr.
De Riencour d'Andechy, ?
De Moria de Maillac, ?

De Loutrel des Jardins, relig.
De Challet de Chausseville, religieuse.
De Beaulieu, religieuse.
De Marcilly de Martainville, ?
Salvert de Foranges, morte à Saint-Cyr.
De Riencourt de Tillauloy, ?
De Fay d'Athis, ?
De Piscar de Travail, mariée.
De Barville du Chatelier, mariée.
De Villeneuve de la Croisille, ?
De Barville de Bonneville, morte à Saint-Cyr.
De Berard, mariée.
De la Baron de Bridieu, morte.
Aprix de Morienne, morte.
De Prunelé, mariée.
De Poilou de Bonnevaux, ?
De Mesnard de Villefavare, mariée.

NÉES EN 1725.

De Vidal d'Eserville, ?
Davy des Marets, religieuse.
Du Tertre de Sancé, sortie.
Le Bourgeois de Vitray, ?
De Cours de Pauliac, ?
De Lopis de la Farre, mariée.
De Ferrand, relig. de St-Louis.
Vivey de Saint-Bedan, ?
Baussancour du Magny, religieuse bénédictine.
Beauvais de Vouty, ?
De Mondion d'Artigny, morte à Sa nt-Cyr
De Narbonne-Pelet, mariée.
De Maillé-Brezé, mariée.
De la Goupillière, religieuse.
De Laugier de Beaucouse, morte à Saint-Cyr.
De Prevot de la Bretonnière, ?
D'Escayrac de Viguards, mariée.
De Pestiels, ?
De Ferrière de Sauvebœuf, religieuse.
De Musset-Bonaventure, mariée.
Du Breil de Pontbriant, ?
De Prunelé de Tignonville, mariée.

NÉES EN 1726.

De Cremainville de Tuttigny, mariée.
Aprix de Bonnières, bénédictine.
De Chapelin de Bedos, morte à Saint-Cyr.
De Mézières Maisoncelles, bernardine
De Fontaine de la Neuville-Cormont, ?
Le Forestier du Buisson, bénédictine
Des Escures de Pontcharrau, ?
De Briance Sainte-Sozie, ?
De Chassy de Doys, ?
De Cohorn de la Palun, mariée.
De Lalande de Caland, mariée.
De Bonneguise, morte à St-Cyr.
De Chalvet de Nostrac, visitandine.
D'Autanne de Vilars, ?
De Chambon de Marcillac, ?
De Termes, mariée.
Landault de Beaufort, bernardine.
De Bainast de Septfontaines, ?
Le Charon de Pihain, morte à Saint-Cyr.
Huraut de Saint-Denis, ?
De Chastenay de Bricon, chanoinesse.
D'Arcy de la Varenne, mariée.

NÉES EN 1727.

De la Place de Torsac, mariée.
De Zeddes de Vaux, religieuse visitandine.
Dupré d'Albouis, morte à Saint-Cyr.
De la Landelle de Lagrue, religieuse de Saint-Louis.
De Bars de la Faurie, chanoinesse.
De Valory, mariée.
De la Planche de Mortières, ?
Piffaut de la Houssaye, mariée.
De Las Cazes de la Caussade, religieuse.
Potin des Minières, ?
De Conflans de Champlin, morte.
De Gourmont de Beuzeville, bénédictine.
De Boisseuil, mariée.
De Gauville de Pernery, visitandine.
De Pineton de Chambrun, morte à Saint-Cyr.
De Montagnac de Tannes, mariée.
Lécuyer de la Papotière, religieuse de Saint-Louis.
Thibout de Béry des Aunois, mariée.
De Chabannes de Nouzerolles, morte à Saint-Cyr.
De Truchis de la Molle, morte à Saint-Cyr.
De Saint-Pern Ligoyer de La Tour, carmélite.

NÉES EN 1728.

D'Escorailles de Chanterelles, morte à Saint-Cyr.
De Boissy de Quincarnon, ?
De Durfort d'Eyme de Caujac, ?
De Montfaucon de Rogles, mariée.
De Lavalette-Parisot, mariée.
Des Achards de la Beaume, ?
De Cockborn de Villeneuve, mariée.
De Combes des Morelles, mariée.
Rougier des Tourettes, mariée.
De Rastel de Rocheblave, ?
Du Bouis, abbesse.
De Ferrière de Sauvebeuf, ?
De Saint-Ouen de Pierrecour, morte à Saint-Cyr.
Yon de Launay, ?
De Barat de Boncourt, ?
De Chary de Giverdy, morte à Saint-Cyr.
De Robinet de Peignefort, morte à Saint-Cyr.
De Barville de Puiselet, ?
Du Botdéru, mariée.
De Montagnac de Tannes, mariée.
De Beaudouin des Pins, ?
D'Aumale de Murtin, morte à Saint-Cyr.
De Saint-Denis de Vervaine, religieuse de Saint-Louis.
De Nollent de Couterville, visitandine.
Brossin de Merée, morte à St-Cyr.
Bonet de Sainte-Foy, ?
Jannin de Gabriac, ?
De la Marque de Marca, morte à Saint-Cyr.
De Fontaine de la Neuville, ?

NÉES EN 1729.

Delpuech de la Bastide, mariée.
Jambon de St-Cyr, carmélite.
De Sainte-Hermine de Saint-Laurent, abbesse.

De Gay de Nexon, ?
De la Boussardière du Chesnay, ?
De Saint-Privé de Richebourg, carmélite.
De Testard de la Caillerie, mariée.
De Gourmont de Beuzeville, hospitalière.
De Noüe de Villers, ?
De Lageard, ?
De Chavigny de Margny, dominicaine.
Labbé des Antieux, ?
De l'Étendard de Quenouville, carmélite.
De Fayol de Puyredon, ?
De Lavier de Calmoutier, mariée.
Lemarant de Peuenvern, mariée.
De Loras de Jaillonas, mariée.
De la Croix de Gaujac, mariée.
De Montfort de Villette, ?
D'Ernev le de Goutières, ?
De Zeddes de Vaux, ?
Du Breuil de la Brosse, morte à Saint-Cyr.
De Fay de Vis, ?
De Podenas de Laroque, mariée.
De Bertet de la Clue, mariée.
De Biencourt de Potterincourt, religieuse de Saint-Louis.
De Latour de Langle, mariée.
D'Isarn de Corn, mariée.
Brunet de Neuilly, morte à Saint-Cyr.
De Brie de Soumagnac, ?

NÉES EN 1780.

De Mercatel de Croidale, morte à Saint-Cyr.
De Caboche des Fossés, mariée.
De Massipe de la Motte, ?
Hauteclaire de Gourville, bénédictine.
De Lupé de la Motte, ?
De Montigny de Souquaise, morte à Saint-Cyr.
De Compigny des Bordes, hospitalière.
De Reines, morte à Saint-Cyr.
Delpuech de la Bastide, mariée.
Poilou de Bonnevaux, ?
De Freville des Marets, visitandine.
De la Serre, mariée.
De la Garde de Saint-Angel, bénédictine.
Du Wiquet de l'Enclos, bénédictine.
Mosnier du Castelet, bénédictine.
Bosredon du Poirier, mariée.
De Trestondam de Suaucourt, mariée.
De Béranger de Herenguerville, ?
De Conti d'Argicour, ?
De Circourt d'Ozerailles, ?
D'Albignac du Montal, morte à Saint-Cyr.
De la Bigne, mariée.
De Vezins de Charry, ?
Vermandovillers de Bayancourt annonciade.
Le Couturier de Saint-James, visitandine.
De Valles de Germont, mariée.
Urbane de la Grandière, bénédictine.
De Champion de Cicé, ?
Legroing de Maisonneuve, carmélite.
De Fondras de Courcenay, mariée.

Du Houx de Vioménil, mariée.
De Nesle de Lozinghem, ?
De Radulphe de l'Étang, ?
De Lataille des Essarts, ?

NÉES EN 1731.

De Joussard d'Airon, morte à Saint-Cyr.
David Lastours de la Bussière, mariée.
De Musset de la Bonneaventure, mariée.
De Hedouville, mariée.
De Montigny de Violaines, morte.
Du Ligondès de Rochefort, religieuse de Saint-Louis.
D'Elbée de Boisguyard, ?
De Bouillenay d'Orgeres, mariée.
De Voisine de Chancepoix, mariée.
De la Faire du Bouchaud, mariée.
De Mars de Baleines, bénédictine.
De la Porte de Vezins, visitandine.
De Quincarnon de Boissy, ?
De Cairon de Croissy, mariée.
De Piolene, mariée.
De la Haye de Rigny, ?
De Ponthieu de Pluviau, bénédictine.
D'Aumale de Murtin, morte.
D'Allard du Riosset, ?
De Loyac de la Bachellerie, ?
De Montrichard de la Brosse, morte à Saint-Cyr.
Sanzillon de Monsignac, ?
Roussel de Préville, ?
Du Tertre de Niel, ?
Amelin de Beaurepaire, ?

NÉES EN 1732.

Huault de Bernay, mariée.
De Courcy d'Herville, ?
Le Roi du Gué, religieuse.
De Vinezac, ?
De Pillet de Salgas, mariée.
De Barville du Châtellier, religieuse.
De Persin de Seilh, mariée.
De Carvoisin de Belloy, carmélite.
Leziard du Serseul, ?
Gueulcy de Rumigny, ?
L'Écuyer de Montigny, ?
Peguilhan de Larboust, mariée.
De Toustain de Richebourg, ursuline.
De Bouillé de Hattonières, mariée.
De Clermetz de la Mairie, mariée.
De Longecombes de Thouis, mariée.
Du Tillet de Montramé, mariée.
La Mamie de Clairac, ursuline.
Bridat de la Barière, ?
Gigaut de Bellefond, morte à Saint-Cyr.
Bonet de Sainte-Foy, mariée.
Des Corches de Boutigny, ?
De Grasse de Briançon, mariée.
De Viloutray de Faye, religieuse.
De Barat de Boncourt, ?
Thomas d'Orves, morte à Saint-Cyr.
Aprix de Bonnières, morte.
Penne de Vaubonnet, ?
Ribery de Chabestan, mariée.
De Gareau de Blainville, ?
De Loyac de la Bachellerie, ?
Quarré d'Aligny, ?

De Barjeton de Mordon, ?
De Belcastel d'Escairac, ?
De Faucon, ?

NÉES EN 1733.

D'Elpeyrou de Bar, ?
Du Four de Saint-Léger, ?
D'Aumale de Mareuil, mariée.
De la Cassagne de Saint-Laurent, mariée.
Du Blaizel d'Olinctun, ?
De Rupierre de Vaufermant, bénédictine.
De Leymarie de la Roche, ?
Gaissart d'Escle, bénédictine.
Conflans de Champlin, mariée.
De Saint-Pol de Masle, mariée.
Jambon de Saint-Cyr, mariée.
De Durfort de Rouzine, mariée.
De la Goupillière de Villers, hospitalière.
De Riencourt de Tillauloy, ?
De Boubers de Bernastre, morte à Saint-Cyr.
De Royère de Peyreaux, morte.
De Boitouzet d'Ormenans, religieuse de Saint-Louis.
De Rougemont de la Voyerie, ?
De Lastic de Belmur, ?
De Freville de Lintz, morte à Saint-Cyr.
Chaunac de Montlogis, ?
De la Fontaine Saint-Clément, morte à Saint-Cyr.
De Caqueray de Vadancourt, bernardine.
De Ponthieu de Pluviau, ?
De la Bourdonnaye de Boiry, ?
De Vandeuil de Languedoüe, morte à Saint-Cyr.
De Lostanges, mariée.
De Cambis d'Arleux, morte à Saint-Cyr.
De Chatenay de Lanti, mariée.
De Foissy, bénédictine, abbesse.
D'Allard du Riosset, ?
De Barjeton de Mordon, ?

NÉES EN 1734.

De Bermondet de Crosmière, ?
Peyrottes de Soubès, mariée.
De Châtenier de Sainte-Foy, annonciade.
De Chalmaison de Soissons, ?
Baudinot de la Salle, morte à Saint-Cyr.
La Salle de Rochemaure, bernardine, abbesse.
De Gosselin de Boismontel, morte à Saint-Cyr.
De Villelongue, mariée.
De Beaufranchet d'Ayat, mariée.
De Saint-Julien du Puech, ?
De Pigace de Laubrière, morte à Saint-Cyr.
De Pierrefitte de Champagny, ?
De Languedoue de la Villeneuve, morte à Saint-Cyr.
De Charpin de Feugerolles, morte à Saint-Cyr.
De Machefollière - Colasseau, morte à Saint-Cyr.
Thébaut de Boignorel, chanoinesse de Notre-Dame.
De Perrier de Villiers, ?
De la Ramière Puycharnaud, chap. Notre-Dame.
Delpuech de la Bastide, mariée.
De Brachet de St-Andéols, ?
D'Almais de Curnieux, mariée.
Aymer de la Chevallerie, ?
Péguilhan de Larboust, mariée.
De Buzelet de Bagneux, ?
Bosdroit de Saint-Aignan, ?
De Loyac de la Bachellerie, mariée.

De Durfort, religieuse de Saint-Louis.
De Rosnivinin, visitandine.
De Bosredon de Ligny, mariée.
Du Haussay des Domaines, mariée.
D'Anzel de Boffles, ?
De Saint-Félix de Mauremont, mariée.

NÉES EN 1735.

Brossin de Merée, ?
De Lord de Saint-Victor, visitandine.
De Cosne de Bulon, morte à Saint-Cyr.
De Bonvoust de Ray, visitandine.
De la Barthe de Vezat, mariée.
De Brie de Saumagnac, annonciade.
De Belcastel d'Escairac, ?
De Bonneguise de la Martinée, ?
De Capdeville, ?
Des Ancherins Saint-Maurice, ?
De Sanzillon de Mensignac, ?
De Taragon d'Ormonville, ?
Du Merle du Blancbuisson, morte à Saint-Cyr.
D'Averton de Saisy, bénédictine.
D'Aumale du Quesnoy, mariée.
De Cairon de Crocy, ?
Rastel de Rocheblave, ?
De Saint-Quentin du Dognon, ?
De Ruault de la Haye, morte à Saint-Cyr.
D'Erneville de Goutières, mariée.
De Beaurepaire de Pontfol, visitandine.
L'Écuyer de la Papotière, ?
De la Bourdonnaie de Boiry, ?
De Lilencourt, morte à St-Cyr.
De Wiquet de l'Enclos, bénédictine.
D'Hozier de Sérigny, mariée.
De Blotteau du Breuil, mariée.
Thibout de Bery des Aunois, mariée.
De Maillé-Brezé, mariée.

NÉES EN 1736.

De Chavigny de Courtbois, ?
D'Olin de Montigny de Champagne, ?
De Drée de la Serée, morte à Saint-Cyr.
De la Boussardière, morte.
De Carpentin d'Elcour, morte.
De Carvoisin de Belloy, mariée.
Du Breuil des Marchais, ?
D'Orves, morte.
Du Tertre de Lacre, mariée.
De Baudoin de Grandouy, visitandine.
Des Michels-Champorcin, mariée.
De Saint-Germain de Folleville, morte à Saint-Cyr.
Bernard de Marigny, morte à Saint-Cyr.
De Pons de Frugières, morte.
Du Pin de Bessac, ?
De Lagrandière, carmélite.
De Bouillonnaye d'Orgères, morte à Saint-Cyr.
Cubry de Moustiers, religieuse de Saint-Louis.
De Ligondez d'Avrilly, ?
De Tremignon, ?
De Perdreauville, ?
De la Faire du Bouchaud, mariée.
De Charpin de Feugerolles, chanoinesse.

De Chabot de Souville, ?
L'Écuyer de Montigny, morte à Saint-Cyr.
De Chalmaison de Soissons, morte à Saint-Cyr.
De Chource de Piacé, mariée.
Poiloüe St-Mars de St-Périer, ?
De Castillon, mariée.
De Fayal d'Allone, ?

NÉES EN 1737.

Du Verdier de la Chapelle, morte à Saint-Cyr.
Rouet du Portal, ?
D'Aiguirande de Poligny, morte à Saint-Cyr.
De Vaubonnet, ?
Lecouturier de Freneuse, morte à Saint-Cyr.
De Lavier de Calmoutier, ?
Lageard de Cherval, ?
De Montserin, morte à St-Cyr.
De Lavalette-Parisot, mariée.
De Grille, relig. de St-Louis.
De Beaudouin des Pins, morte à Saint-Cyr.
De Vermandovillé, visitandine.
Cousin de la Tourfondue, religieuse de Saint-Louis.
Mongeot d'Hermonville, ?
D'Escoublant de la Rougerie, ?
Casamajor de Montclarel, ?
Du Verne de la Varenne, ?
De Chatenay de Lanty, ?
De Ligneville d'Autrières, mariée.
De la Croix d'Orangis, mariée.
De Carpentin d'Elcourt, morte à Saint-Cyr.
De Cugnac de Tourondel, ?

NÉES EN 1738.

D'Escajeul de Liancourt, morte à Saint-Cyr.
La Renaudie de Blis, ?
De Leymarie de la Roche, ?
De Boisbasset, visitandine.
De Poiloüe de Saint-Mars, ?
De Mitry du Mesnil, chanoinesse.
Lancelin de la Rollière, ?
D'Isarn de Villefort, mariée.
Labouleur du Guay, ?
Lemaran de Kerdaniel, hospitalière.
De Vanchaussade de Chaumont, ?
De Royère de Montsibre, mariée.
D'Aumale de Murtin, ?
De Lapelin de Barbignat, hospitalière.
De la Jaille de Molant, ?
De Mauricaud des Bessières, mariée.
D'Eyry-Molen de la Vernède, ?
De Lormet, hospitalière.
De Chermont, bénédictine.
Dumas de la Touche, ?
De Carbonnière, mariée.
De Buzelet, ?
Demaizières de Maisoncelles, mariée.
De Tonnancour, mariée.
De Turhin de Falstat, mariée.
De Mun de Sarlaboust, mariée.
De Magnitot, morte à Saint-Cyr.
Le Vallier, morte novice.
De Grignon de Poussauges, ?
De Bonnal, mariée.

NÉES EN 1739.

De Nettencourt de Bettancourt, ?
De Monty de Rezay, morte à Saint-Cyr.
Legret de Maisonneuve, bénédictine.

De Maillé-Brézé, ?
De Sinety, relig. de St-Louis.
D'Estagniol, mariée.
Grippières de Montcroc, mariée.
Lefèvre de la Barre, morte à Saint-Cyr.
De Riencourt d'Andechy, ?
De Bouillé, morte à Saint-Cyr.
De la Bigne du Mesnil.
De la Salle de Cailleau, ?
Colins de Quièvrechin, morte à Saint-Cyr.
De Rumigny, bénédictine.
Des Aucherins de St-Maurice, ?
De la Carolie, ?
De Grimonville de Larchant, mariée.
Latreille de Fosières, visitandine.
Cousin de la Tourfondue, ?
D'Arandel, mariée.
Maussac de Salvagnat, mariée.
Des Moustiers de Mermoille, mariée.
D'Anglars du Claux, ?

NÉES EN 1740.

De Kerouallan de Barach, morte à Saint-Cyr.
De Y d'Épinois, morte à St-Cyr.
De Tessières de Beaulieu, mariée.
De la Rouvraye du Nantier, ?
De l'Enfernat, visitandine.
Pasquier de Franclieu, mariée.
De Mion de Gomberveau, ?
De Capdeville d'Aribans, mariée.
De Clinchamps, ?
De Lancelin de la Rolière, ?
D'Escaquelonde, religieuse de Saint-Louis.
Du Fayet de la Tour, mariée.
Du Saix d'Hernant, mariée.
Du Saillant d'Herbigny, ?
Parchappe de Vinay, mariée.
De Venois d'Hattentot, ?
De Carnazet de Saint-Vrain, mariée.
De Bernes d'Orival, mariée.
Bonnay de Nonancourt, mariée.
D'Arlanges de Courcelles, mariée.
De Forges de Barreneuve, ?
De Bast, religieuse.
De Boislinard, ?
De Chermont, ursuline.
De Salleyne, visitandine.
De la Marche, mariée.
De Montrichard de la Brosse, ?
D'Auvray de Coquerel, mariée.
Labarre de Marsigny, mariée.
D'Agis de Melicourt, ?
D'Abzac, mariée.
Fay de Villiers, ?
De Maillet de Villote, visitandine.

NÉES EN 1741.

Lafitte de Courteilles, mariée.
De la Boussardière de Beaurepos, mariée.
De Barin de la Galissonnière, morte à Saint-Cyr.
Des Moustiers de Condé, religieuse de Saint-Louis.
De Campagnol, morte à St-Cyr.
De Maussac de Salvaniat, morte à Saint-Cyr.
D'Orves, morte à Saint-Cyr.
Aprix de Morienne, ?
D'Amphernet du Pont-Bellanger, mariée.
De Fleuriot, ?
De Tilly de Blanc, ?
De Charry, dominicaine.

De Vergnettes d'Ardancourt, mariée.
De Robuste de Fredilly, mariée.
De Vaulchier du Deschaux, chanoinesse.
De Boisseuil, mariée.
De Riencourt d'Andechy, ?
Du Verdier de la Chapelle, bénédictine.
De la Baume, morte à St-Cyr.
De la Chaussée, morte à St-Cyr.
De Champs de Lourcières, religieuse de Sainte-Élisabeth.
De Brettes, carmélite.
De Violaines, ?
De Touchimbert, religieuse.
D'Arrot, mariée.
De Caquerai de Fontenelle, mariée.
De Vadancourt, bénédictine.
De Frelon de Saint-Aubin, ?
De Montfort de Villette, ?
D'Esterhazy, ?
De Chauvigny de Blot, mariée.
De Bouillonay d'Orgères, mariée.
Le Blois de Vitray, mariée.
Pasquet de Salaignac, ?
Le Marant de Kerdaniel, ?
Du Tertre de Niels, ?
Du Ligondès de Rochefort, ?

NÉES EN 1742.

De Chateauroy, ?
D'Accary de Rivière, mariée.
De Sérans de Rozières, mariée.
De Champagne de Hante, mariée.
De Chamborant de Villevert, ?
Du Fayet de la Tour, ?
Testard de la Caillerie, ?
De Jumilhac, mariée.
De Longpré, visitandine.
De Maillé-Carman, mariée.
Du Haussay, visitandine.
Lemintier de la Motte-Basse, ?
De Crécy, relig. de Saint-Louis.
Lonlay de Villepaille, ?
Lalande d'Entremon, mariée.
De Malzen, mariée.
De Brach de Montusson, ?
De Mathezou, mariée.
De la Touraille, morte à Saint-Cyr.
De Corvol, mariée.
Guerout de la Gohyère, mariée.
D'Airon du Vergnais, ?
De Bournonville, ?
D'Hangest, bénédictine.
De Caqueray de Saint-Amand, mariée.
De l'Enfernat, chanoinesse.
De Saint-Aubin de Fontenay, ?
De Tartereau de Berlemont, bénédictine.
De Lalande de Vieilleguerre, morte.
Lubersac de Chabrignac, mariée.
Dalmais de Curnieux, ursuline.
De la Tour de Perissac, mariée.
D'Hédouville, morte à St-Cyr.
De Jousbert des Herbiers, visitandine.
Duport de Masblanc, ?
De Mauger, mariée.
Du Han de Crèvecœur, mariée.
De Liége de Saint-Mars, ?
De Montéan de la Houssaye, mariée.
D'Estud d'Assay, mariée.
De Cuers de Cogolin, ?
Du Mesnil de Fienne, ?
D'Escolard des Hommes, ?

D'Elpeyroux de Murat, religieuse de Saint-Louis.
De Moges, bénédictine.

NÉES EN 1743.

Poisson d'Auville, religieuse.
De la Bauderie, ?
D'Escairac, mariée.
De Bombelles, mariée.
De Languedoüe, mariée.
Wolland de Berville, ?
De Crécy de Vincelles, chanoinesse.
D'Albignac de Montal, visitandine.
De Montcabrier, mariée.
Auvray de Coquerelle, ?
Levicomte, ?
De Braux d'Anglure, ?
De Montmorant, mariée.
De Thubert de la Vrillaye, ?
De Perdreauville, ?
D'Auradour, religieuse.
De Belcastel, ?
De Vassal de Baste, morte à Saint-Cyr.
D'Aldequier, morte à St-Cyr.
De Fontenay Saint-Aubin, ?
D'Hurtubie, mariée.
De Y d'Épinois, morte à Saint-Cyr.
Grenier de Concise, mariée.
De Testard de la Caillerie, ?
De la Villebrune, mariée.
De Demonville Sainte-Croix, morte novice.
Bugnot de Farémont, ?
De Glapion des Routés, ?
De Bardon de Segonzac, morte à Saint-Cyr.
De Murat de Bins, mariée.
De la Porte, ?
De la Gohyère, ?
De Maillé de Laigny, mariée.
De Rignac, morte à Saint-Cyr.

NÉES EN 1744.

La Mamie de Clairac, morte à Saint-Cyr.
Ducrest de Montigny, ?
Dalmais de la Maisonfort, ?
De Wambes de Florimont, chanoinesse.
De Machault, relig. de St-Louis.
Du Halley de Monchamps, ?
De Venel, morte à Saint-Cyr.
La Bonnetie de St-Ruth, morte.
De Salleyne, mariée.
De Molières, mariée.
De Vassimon, ?
Adhémar de Lantagnac, mariée.
Galard de Béarn, chanoinesse.
D'Aligny, morte à Saint-Cyr.
De Roquard St-Laurent, mariée.
De Friant d'Alincourt, mariée.
De Montmoran la Périère, morte à Saint-Cyr.
De Saint-Quentin, mariée.
De Beaujeu de Nailly, ?
Minette de Beaujeu, ?
De Fouchais de la Faucherie, mariée.
Tranchant du Tret, ?
De Carpentin d'Elcourt, ?
La Treille de Fosières, visitandine.
De Sainte-Affrique.

NÉES EN 1745.

De Drée de la Serrée, morte à Saint-Cyr.
De Barin de la Galissonnière, morte à Saint-Cyr.
De Boyères de Champvert, mariée.
Leziard du Deserseuil, morte à Saint-Cyr.

De Nolent de Chandey, religieuse de Fontevrault.
De Ransanne, religieuse.
D'Esconsalles de Montagnet, visitandine.
De Bonay de la Roque, ?
D'Elbée de la Grandmaison, bernardine.
De Bonnay de Nonancourt, visitandine.
Du Mesnil de Fienne, ?
De Seran d'Audrieux, ?
De Lignéville d'Autricourt, ?
Le Chauff, ?
Robin du Sausay, mariée.
Hémery de la Fontaine, ?
De Maillé-Brézé, ?
De Perrier du Hannois, ?
De Jarry du Parc, mariée.
De Bellemare de St-Cyr, mariée.
De la Landelle de Kerescant, ?
De Marsanne, mariée.
De Brasdefer, mariée.

NÉES EN 1746.

D'Orillac, ?
Bigault du Grandrut, ?
Geoffroy du Rouret, ?
De Trémereuc du Meurtel, mariée.
De Roujard de Saint-Pons, mariée.
De Laas de Gestède, mariée.
De Thoreau, bénédictine.
Boutet de la Motte-Roland, bénédictine.
De Brettes, mariée.
Du Han de Crèvecœur, mariée.
De Fars, ?
De Jumilhac de Cubjac, morte à Saint-Cyr.
De la Roche-Lambert, mariée.
Casamajor de Montclard,
De Tenessue de Châteignier, ?
De la Mothe de la Folie, mariée.
De Bussy d'Amboise, ?
De Cambis, religieuse de Saint-Louis.
D'Albiat, mariée.
Robin de la Tremblaye, religieuse de Saint-Louis.
De Cornillon de Sainte-Verge, ursuline.
De Messey, chanoinesse.
Lécuyer de la Papotière, visitandine.
De Crécy de Chaumergy, chanoinesse.
De Ballay, mariée.
Chapuy de Maubou, mariée.
De Bosredon de Bosbière, religieuse de Saint-Louis.
De Pécaut de Larderet, ?
De St-Martin de Briquefort, ?

NÉES EN 1747.

Durre de Molans, mariée.
De Charry, mariée.
Des Moustiers de Mérinville, morte à Saint-Cyr.
D'Artigues, mariée.
De la Menardière du Moutier, ?
Lageard de Cherval, bénédictine.
Du Chastel, mariée.
Desnos des Fossés, mariée.
De Nettreville, bénédictine.
De Y d'Épinois, ?
De Grimaudet, mariée.
Moreton de Chabrillant, ?
Picot d'Aguily, morte.
De Montmoran la Perière, ?
De Wolland de Berville, religieuse de Saint-Louis.
De Frénois, morte à Saint-Cyr.
D'Assigny de Lain, mariée.

D'Hennault, morte à St-Cyr.
Chambaud de Jonchères, ?
De Monlun la Marthonie, morte à Saint-Cyr.
La Mamie de Clairac, mariée.
De Champs de Lourcière, bénédictine.
Levallois, ?
Du Han de Crèvecœur, ?
De Gain de Montagnac, mariée.

NÉES EN 1748.

De Caumont de Renneville, bénédictine.
Lapersonne de Vantelay, ?
De Feuquières, ?
De Jeay de Beaufort, ?
D'Auchemail, ?
D'Haranguier de Quincerot, mariée.
Hébert de Boulon, ?
De Kulha de Linange, visitandine [1].
Dalmais de Curnieux, ursuline.
De Luchet de la Motte, religieuse de Saint-Cyr.
Des Ancherins St-Maurice, ?
Thoumasson de Querroy, ?
De Ferre, mariée.
Le Vicomte, morte à St-Cyr.
De Crécy de Bonaiseau, mariée.
De Corcoral de Margranet, ?
Witasse de Bussu, annonciade.
De Sansot, ?
O'Connor, religieuse.
De Coucy, bénédictine.
Le Roy de Lagrange, mariée.
De Cablanc, mariée.
De Lostanges de Cazal, bénédictine.
Le Mintier de la Motte-Basse, mariée.

[1] Voir page 320.

De la Roche-Aymon, religieuse.
Des Moutis Boisgautier, ?
De Chamfray de la Roque, ?
Guilhain de Verrières, ?
De Champagne de Hantes, mariée.
De Circé, mariée.
Du Han de Crèvecœur, morte à Saint-Cyr.
De Villeneuve de Tourette, bénédictine.

NÉES EN 1749.

De Lorgeril, ?
Duport de Masblanc, ?
De Sarrazin, morte à St-Cyr.
Igonin de Ribagnac, mariée.
De Varennes de Gletin, chanoinesse N.
De Paravicini, ?
Breal des Chapelles, mariée.
De Roucy de Manre, bénédictine.
D'Ozens de Marinborde, morte à Saint-Cyr.
De Fontanges, chanoinesse.
Goudin de Labery, mariée.
De Foudras, mariée.
Barberot d'Autel, ?
De Saint-Christophe, mariée.
Salins de Saillant, morte.
De Castres de Neuvisy, ?
De Valles, ?
De Rassent d'Archelles, ?
Barbe de Roche, ?
De Paillard d'Hardivilliers, ?
De Verdonnet, morte à Saint-Cyr.
Du Plessis d'Argentré, mariée.
De Rostaing, ?
De Pichon de Cariette, ?
De Varoquier, mariée.

NÉES EN 1750.

De Ruhaut, ?
De Feriet de Crevy, mariée.
De Monchy de Vimes, ?
De Mondor, mariée.
De Brevedent du Plessis, mariée.
Du Mesnil Saint-Valery, morte.
De Carondelet de Noyelles, hospitalière.
De Pierces de Narsay, mariée.
De Berjou, mariée.
De Mailleret de Nouzières, mariée.
Mercurin de Vallebone, mariée.
Duhoux de Hauterive, mariée.
De Lhermite, mariée.
De Chollet de Longeau, mariée.
D'Heldorf, mariée.
Guérin de Fleury, mariée.
De la Roche-Aymon la Roussy, ?
Gréen de Saint-Marsaut, ?
Reignier de Joinville, ?
Durre de Molans, chanoinesse.
De Courtine, morte à St-Cyr.
De Gréaulme de la Chette, ?
De Bombelles, mariée.
Boisbily de Beaumanoir, ?
Durat de Mazeau, ?
Crécy de Fierville, chanoinesse.
De Bizemont, ?

NÉES EN 1751.

De Myr, religieuse.
De Proisy d'Eppe, morte à Saint-Cyr.
De Monteroc de Laval, ?
Du Plessis de la Merlière, annonciade.
De Bruchard de la Pommelie, ?
De May d'Aulnay, mariée.
De Saint-Ouen de Pierrecour, ?
De Margarit, mariée.
De Bonneval, religieuse de Fontevrault.
De Zurlauben, mariée.
De Badel, ?
Le Douarin de Lémo, ?
De Vendretz, ursuline.
De Roberil de Cherville, morte à Saint-Cyr.
De Jaunnes de Longeville, morte à Saint-Cyr.
De Failly de Condé, morte à Saint-Cyr.
De Boisclaireau, morte à Saint-Cyr.
Vassal de Montvieil, mariée.
Vassal de Purcet, visitandine.
De Cosnac de Beinat, ?
De la Bigne, morte à Saint-Cyr.
Lonlay de Villepaille, visitandine.
De la Bruyère du Moncet, bénédictine.
D'Isarn de Villefort, religieuse de Saint-Louis.
La Barre de Laage, morte.
De Cissey de la Courtinière, mariée.
De Cernay, ?

NÉES EN 1752.

D'Argouges, ?
De Chamont de Chivaley, ?
D'Andelat, morte à Saint-Cyr.
Virvin du Pech, ?
De Roche de Noyant, morte.
De Saint-Astier, ?
De Bechillon, mariée.
Bizemont de Gironville, ?
De Juliotte du Sausay, mariée.
Du Saillant de Lasterie, ?
De Lastic de Lescure, mariée.

D'Hennaut d'Amegicourt, morte à Saint-Cyr.
De Gualy, bénédictine.
D'Estimauville-Beaumouchet, ?
De Fontenay-Chatellenie, ?
De Carné, visitandine.
Limosin d'Alheim, mariée.
De Marsanne, visitandine.
De la Menardière du Moutier, morte.
De Chavigny de Courbois, morte.
La Forest de Divonne, ?
Du Han de Crèvecœur, ?
De Corn, relig. de Saint-Louis.
De Pierrevert, mariée.
De Ségur, ?

NÉES EN 1753.

De Flomont, mariée.
Le Jaye de Mazuère, ?
Huchet de la Benneré, ?
De Montbel de la Tache, ?
De Machault, religieuse.
D'Aureville, ?
Le Charon, religieuse.
Chastenay de Briçon, ?
Ridouet de Sancé, religieuse de Saint-Louis.
De Mesnier de la Salle, mariée.
D'Aguilhac de Soulage, ?
De Durat de Gouzolles, religieuse de Saint-Louis.
De Mussan, hospitalière.
De Bombelles d'Orangis, mariée.
Des Haulles, chanoinesse.
De la Coste, ?
De Plunkett, ?
De Berthier de Grandry, mariée.
Gareau de la Méchenie, mariée.
De Sers d'Aulix, mariée.
De Boresdon de Bosbière, ?
De la Fare, ?
De Wiquet de Lenclos, ?
Galard de Béarn, chanoinesse.
De Bonnay de Lagrange, morte à Saint-Cyr.
De Barbarin du Monteil, bénédictine.
Des Moutis de la Mesnardière, ?
De Resseguier, religieuse.
De Chabert de Burgues, mariée.

NÉES EN 1754.

De Boubers de Bernatre, ?
De Fresne de Chevillon, chanoinesse.
D'Orville d'Anglard, ?
De Rostaing, ?
De Caqueray de Fontenelle, morte à Saint-Cyr.
De Romé de Fréquienne, ?
Goguée de Moussonvillers, mariée.
De Montfaucon de Rogles, ?
De Mondion, mariée.
D'Arlanges, mariée.
De Bouvet, ?
De Jousseran, religieuse.
Du Petit-Thouars, mariée.
Cordebœuf de Montgon, religieuse de Saint-Louis.
De Mornay d'Hangest, ?
De Durfort de Rouzine, mariée.
Garnier d'Ars, ?
Gontaut de Montréal, ?
De Vallay de Pétremant, visitandine.
Du Plessis de la Merlière, annonciade.
De Lestenou de la Gaudetrie, ursuline.
De Fanlac d'Auberoche, mariée.
Jouenne d'Égrigny, ?

Du Bouchet, ?
De Jumonville, bénédictine.
Du Chatel de la Rouvraye, morte.
De Mousselard, morte à St-Cyr.
Le Mouton de Bois d'Effre, ?
Wiquet de Lanclos des Aunois, ?
Goudin de Pauliac, ?
Du Tertre d'Elmare, ursuline.
Crécy de Vauvillé, chanoinesse.
Du Buisson, mariée.
De Sainctenon, ?
De Roquigny de Roquefort, ?

NÉES EN 1755.

De Percy, ?
De la Chaussée de Saint-Aubin, mariée.
De Champorcin, mariée.
De Ribier, bernardine.
Villelongue de Saint-Morel, ?
De Blanc de Saint-Just, mariée.
Pepin de Belle-Isle, mariée.
Witasse de Vermandovillé, ?
De Tullières, morte à St-Cyr.
D'Arnout de Fontenay, ?
De Varoquier, mariée.
De Montalembert de Cers, mariée.
Charpin de Genetines, chanoinesse.
De Sinety de Puilon, mariée.
De la Bussière-Guedelon, ?
Lempereur de Morfontaine, ?
D'Abzac, mariée.
Des Haulles, mariée.
De Guibert, religieuse.
Des Nos des Fossés, ?
Cosson de la Suderie, ?
D'Essoffy, mariée.
D'Apvrieux de la Balme, ?
De Lahaye de la Barre, mariée.
De Rohaut, mariée.
D'Arras d'Audrecy, mariée.
De Beauvais de la Cassonière, ?
De Renty, visitandine.
De Signeville, ?
Du Pin de Montméa, ?
De Sournia de Casteras, mariée.
De Cléry du Fayel, morte à Saint-Cyr.
De Gray de Hery, ?
De Masblanc, mariée.

NÉES EN 1756.

De Raulin de Belval, mariée.
Durfort Leobard, mariée.
De Tilly, ?
Toulouse de Lautrec, ?
Mégret de Belligny, mariée.
De la Ressonnière, mariée.
De Monthuchon, chanoinesse.
De Puisaye de Beaufossé, morte à Saint-Cyr.
De Chauvigny de Blot, mariée.
De Leymarie de la Roche, religieuse de Saint-Louis.
De Cuigy, ?
D'Aymeri de Viroflay, ?
De Vivant de Bagat, ?
De Bellegarde, chanoinesse.
Le Sénéchal, morte à St-Cyr.
De Montagnac, ?
D'Hémery de Saint-Pern, ?
De Barentin, ?
De la Coste, ?
De Vaux d'Achy, ?
De Durfort de Rouzine, mariée.
Bernard de Marigny, mariée.
De Saint-Martin du Mas, ?
De Montbel de la Tache, ?
Du Lau, mariée.
De Boulainvilliers de Chepoix, mariée.

D'Aubin de Botecuards, ?
De Rado du Matz, ?
De Crosey, ?
Bachoué de Barautte, ?
De la Lande de Nagelles, morte à Saint-Cyr.
De Brinon, chanoinesse.

NÉES EN 1757.

Dampont, religieuse.
De Vendretz Denitot, ?
De Pélissier des Granges, ?
De Bombelles, visitandine.
De Boisgelin de Kerdu, chanoinesse.
De Grimouville de Larchant, religieuse de Saint-Louis.
De Maubeuge, mariée.
Du Champ d'Assaut, mariée.
De Sagey de Noisey, chanoinesse.
D'Ascours d'Ageville, ?
Bridat de la Barrière, ?
Durfort de Léobard, chanoinesse.
De Goyon de la Touche, ?
De Bellemare de Chalonge, mariée.
De Boubers de Boismon, mariée.
De Cameron, ?
De Montrond, mariée.
De Renéville, chanoinesse.
De Baral d'Aresne, ?
D'Averton de Soisy, ?
De Bruchard de Lapomélie, ?
Lenormand d'Ary, mariée.
Ficte de Soucy, mariée.
De Luppé de Besmeaux, ?
D'Anterroches, ?
Dupont de Lauberdière,
De Salvert, chanoinesse.
Couillard d'Hautmenil, mariée.

NÉES EN 1758.

De Seran d'Audrieux, mariée.
De Baudre de Baven, ?
De Carondelet de Potelles, ?
Durat de Gouzolles, ?
De Zurlauben, mariée.
Lageard de Cherval, ?
De Plainville, morte à St-Cyr.
De la Bigne, morte à St-Cyr.
De Reilhac, ?
De la Garde de Bonnecoste, morte à Saint-Cyr.
De Montcalm, chanoinesse.
Séguin de Régniès de Prades, ?
De Chavigny, mariée.
De Vassal de Purcet, visitandine.
De Pelleport, chanoinesse.
Leneveu d'Ungy, mariée.
Drouart de Lezey, morte à Saint-Cyr.
De Saint-Poney, bénédictine.
De Précorbin, mariée.
Amelin de Beaurepaire, ?

NÉES EN 1759.

De Chauvelin, religieuse.
Bernard de la Halière, ?
Le Parmentier, ?
De la Sizeranne, ?
Des Guées de la Pommeraye, morte à Saint-Cyr.
De Montalet d'Alais, ?
De St-Légier d'Orignac, morte à Saint-Cyr.
D'Yrville, mariée.
De Mellet, ?
D'Averton Sainte-Marie, ?
Desroys de Lédignan, ?
De Renneville du Mesnil, ?
Gauthier de la Motte, morte à Saint-Cyr.

De Rigollot, mariée.
De Bernier de Launay, ?
De Salignac, morte à St-Cyr.
D'Aultane de Champvert, mariée.
De l'Étang, ?
D'Aulnay, relig. de St-Louis.
De Signy de la Tour, morte à Saint-Cyr.
De Soulignac, ?
De la Galernerie, ?
De Fontanges de Hauteroche, mariée.
De Teyssières, ?
De Guillebon, chanoinesse.

NÉES EN 1760.

De Grave, mariée.
De Jarry du Parc, chanoinesse.
De Reynaud de Mons, ?
De Berel de la Grange, ?
De Ferrière, mariée.
Du Puch de Montbreton, ?
Musset de Patay chanoinesse.
Berthelot du Gage ?
De Longueveau, ursuline.
Boitouzet d'Ormenans, chanoinesse.
Ponsonnailles du Chassant, ?
De Saint-Astiers, morte à Saint-Cyr.
De Fontenay, mariée.
De Pelissier des Granges, ?
De Sers d'Aulix, mariée.
Grignard de Champ-Savoye, mariée.
Tournas de la Brosse, ?
Lh ver de Breuvane, mariée.
De Liniers morte.
De Lambertie chanoinesse.
De Sol de Grisolles, morte.
De Fontanges de Hauteroche, religieuse de Saint-Louis.
De Chavigny de Courboye, chanoinesse.
De Chateauchalons, ?
De Crosey, chanoinesse.
Le Mastin, morte.
De Montrond, ?
De Lardière, ?
De Brasdefer, mariée.

NÉES EN 1761.

De Brebeuf, relig. de St-Louis.
Patras de Campaigno, chanoinesse.
De Balathier de Lantage, mariée.
D'Assas, morte à Saint-Cyr[1].
De Letrange, ?
De la Ville-Hulin, ursuline.
De Clinchamp, ?
De Calonne d'Avesne, ?
De Verteuil, ?
De Marguerie, morte.
De Juliotte du Saussay, morte.
De la Fontaine de St-Clément, ?
De Wasservas, ?
Rodarel de Seilhac, ?
De Cléry du Fayel, chanoinesse tr.
Du Mesnil-Simon, ?
De Houdetot chanoinesse.
D'Arnaut de Sarazignac, ?
De Seran d'Audrieux, mariée.
De Brasdefer de Morteau, ?
D'Isarn de Corn, ?

NÉES EN 1762.

Luchet d'Astugue, mariée.
De Boffle d'Anzel, mariée.
Le Charon, ursuline.
De Lasserre, ?

[1] Voir page 324.

Baral d'Aresne, ?
Lenormand de Lourmel, morte à Saint-Cyr.
De Novion morte à Saint-Cyr.
D'Ormenans-Fougerolles, ?
De Brachet de la Bastide, ?
De Bellegarde, chanoinesse.
De Beauchamps, morte.
De Tourneville, ?
De Borel de la Grange, ?
D'Ivoley, ?
De Colliquet de Levoncourt, ?
De Juigné, mariée.
D'Aimery de Malmy, mariée.
De Mejanez de Veillac, ?
D'Escorailles ?
De Tessières de Redon-Burée, ?
De Durat de Gouzolles, ?
De Bernes de Longvilliers, mariée.
Verteuil de Gourville, ?
De Flotte, visitandine.

NÉES EN 1763.

De Bizemont, ?
De Vasconcelles, morte.
De Forceville de Grosfliers, morte.
De Nattes, religieuse.
Des Escures, ?
De Séverac, morte.
Toulouze de Lautrec, mariée.
Berthelot du Gage, chanoin^esse.
De Lord de St-Victor, mariée.
Du Vivier, morte.
De Guenant, chanoinesse tr.
Salvaing de Boissieux, ?
De Langlade, ?
D'Andras, visitandine.
De Ségur, ?
D'Orville, ?
De Montlezun, morte.
De Chavigny de Grandmaison, morte.
De Franssures, mariée.
D'Avoust de Curly, morte à Saint-Cyr.
De Péhu, ?
Du Plessis de la Merlière, ?
De Bruc, ?
De Dessus le Pont, morte.
De Pecaut du Larderel, mariée.
De la Queue, ?
De Juglars, ?
De Linières,
De Savignac de Vaux, ?
De Brinon de Merolles, chanoinesse.
De Castillon de Monchamps, morte à Saint-Cyr.
De Gaillard, ?
De Beaufort de Lespare, chanoinesse.
Dupont du Chambon-Mezillac, visitandine.

NÉES EN 1764.

De Suhard, ?
De Vareilles, chanoinesse.
De la Villéon des Marais, mariée.
La Forest de Divonne, ?
De Salvador, morte.
Gauthier de la Motte, morte à Saint-Cyr.
De Lenchere, morte à St-Cyr.
Brugnobois de Neufville, mariée.
Le Vaillant, morte à St-Cyr.
De la Forest de Divonne, chanoinesse.
De Frasans, chanoinesse.
De Marguerie, mariée.
De Boisguerin de Bernecourt, carmélite.
Turenne d'Aubepeyre, ?

Rodarel de Seilhac, ?
De Charmois, mariée.
De Biancourt de Potrincourt, visitandine.
De Beaulincourt, mariée.
De Boisguyon de Hauteclaire, morte à Saint-Cyr.
De Combarel de Vernège, mariée.
Lafitte de Pelleport, ursuline.
Beaupoil de Saint-Aulaire, morte à Saint-Cyr.
De Verteuil, religieuse de Saint-Louis.
Du Fornel, mariée.
Des Coutanceries, ?
Le Prévost d'Iray, ?
De Bar de la Garde, religieuse de Saint-Louis.
De Tilly, morte.
Green de Saint-Marsault, relig.
De Terrasson, ?
De Coucy, ?
De la Gonivière, chanoinesse.
D'Ormenans de Senan, morte à Saint-Cyr.
De Villelongue de Novion, ?
De Proisy, morte.
De la Bessière, ?
De Marescot, mariée.
Du Verne de Presle, chanoin^sse.
Des Morandois, mariée.
De Finance, carmélite.
De Condé, ?
De Lafontaine St-Clément, ?
Du Hamel de Canchy, ?
Du Grandval, ?

NÉES EN 1765.

De Montrond, morte à St-Cyr.
De Loureux de Marnières, ?
De la Garde de Bonnecoste, morte à Saint-Cyr.
De Pluviers, religieuse.
Du Tilleul, ?
Liniers du Breuil, ?
D'Honcourt de Laudigeois, ?
De Rémond de Saint-Loup, ?
Du Moulin des Coutanceries, ?
De Miniers, morte.
De Beaupoil de St-Aulaire, ?
De Toustain de Baudrevilliers, morte.
D'Hédouville de Merval, religieuse de Saint-Louis.
De Bourgneuf, mariée.
De Fayat, morte.
De Hallot de Goussonville, morte.
De Fontlebon, mariée.
De Walsc-Languimberg, ?
De Miremont, morte à St-Cyr.
De Gineste, morte à St-Cyr.
De Fresne de Cuise, ?
D'Arces de Domesne, ?
De Colliquet de Levoncourt, ?
De Fermont, morte à St-Cyr.
De Saulnier de Plaissac, ?
Bruneteau de Sainte-Suzanne, mariée.
De Ségur de la Roquette, ?
De la Villette, chanoinesse.

NÉES EN 1766.

D'Aguisy, religieuse.
De Taffin de Lianne, morte à Saint-Cyr.
D'Andelarre, morte à St-Cyr.
De Montplaisir, ?
De la Taille des Essarts, mariée.
Des Moustiers de la Couronne, ?
Dalmais de Curnieux, ?
Mallarmay de Roussillon, ?
De Terrasson, morte à St-Cyr.

De Montcalm de Saint-Veran, mariée.
De Fabert, religieuse.
Bonay de Bellevaux, religieuse.
De Forbin de Gardanne, chanoinesse.
De Campbell, ?
De la Noë de Rohou, morte.
D'Hanne de la Saumonière, morte.
De la Noüe de Vair, ?
De Tisseuil d'Anvaux, ?
De Mesnard, religieuse.
De Fontenay-Bellonière, ?
De Bellemarre, ?
De Jai de l'Épine-au-Bois, ?
D'Orlet de Tessan, religieuse.
De Bertrandy, chanoinesse.
De Villedon de Sansay, religieuse.
De Foucault de Malembert, ?
De Fay de Maisonneuve, ?
De Vaubercey, mariée.
De Lys, religieuse.
De Tressemane, ?
De Bonnefoi de Bretauville, ?
De Fresne de Cuise, mariée.
De Verneray de Montcour, ?

NÉES EN 1767[1].

Du Cluseau, religieuse.
De la Mongie, ?
D'Anzel de Boffle, ?
D'Anglars du Claux, ?
De Montfort de Ste-Euphraise, morte à Saint-Cyr.
De Goussonville, ?
De Blanc de Saint-Just, ?
De Sasselange, chanoinesse.
D'Esplas, chanoinesse.
De Clinchamp, chanoinesse.
De Medrano, ?
De Signeville, religieuse.
De la Grandière, morte à Saint-Cyr.
De Castillon de Monchamp, ?
De la Borie, morte.
De Seyturier, chanoinesse.
De Marsanges, ?
De Calonne de Rageau, ?
Du Moulin de la Barlette, ?
Robert du Châtelet, ?
De la Boissière, mariée.
Bernard de la Hallière, chan^ne.
Du Jai de l'Épine-au-Bois, morte à Saint-Cyr.
De Beaumont de Clavy, mariée.
De Louzil, ?
De Salon, morte à Saint-Cyr.
Du Gravier, religieuse.

NÉES EN 1768.

De Grieu, morte à Saint-Cyr.
De Champsavoye, ?
De Saint-George du Traille, ?
De Bideren de Saint-Surin, ?
D'Aubermesnil, mariée.
De Corneille, chanoinesse.
De Cardaillac, ?
De Boisvilliers, religieuse.
De Mauléon, religieuse.
De Beaufort de Lespare, ?
De Sainte-Jammes, ?
De Mesnier la Converserie, morte à Saint-Cyr.
De Bouzies, ?
D'Espagne, religieuse.
De Chabans, ?

[1] Les manuscrits des Dames de Saint-Cyr pour les vingt-cinq dernières années de l'Institut de Saint-Louis ne renferment presque plus de renseignements sur les demoiselles à leur sortie de la maison.

De la Romerie, carmélite.
De Ferrière, ?
Caqueray de Vadancourt, morte.
De Touïs, bénédictine.
De Lord de Varange, ?
De Blotteau du Breuil, ?
D'Héral religieuse.
De Nicéville, mariée.
D'Arnault de Sarazignac, ?
Laas de Gestède, morte à Saint-Cyr.
De la Panouze, religieuse.

NÉES EN 1769.

De Montpezat, ?
D'Elpuech de la Bastide, mariée.
De la Pomarède, ?
D'Encausse de Labatut, ?
De Chauvigny de Blot, ?
D'Essoffy, religieuse.
De la Baronnais, religieuse.
De Bragard, ?
D'Elpeyrou de Bar, religieuse.
De Colonna d'Istria, ?
De Buzelet, ?
De l'Encherre, morte à Saint-Cyr.
De l'Étang, ?
Du Tertre, ?
De Bar de la Condamine, morte à Saint-Cyr
De Breteauville, ?
De Blanchard du Val, mariée.
De la Salle, ?
De Saint-André, ?
De la Ligerie, ?
De Brancion, mariée.

NÉES EN 1770 [1].

Le Normand de Bretteville, ?
De Boubers, morte à Saint-Cyr.
Irland de Beaumont, ?
De Saint-Hilaire, ?
De Brauvilliers, morte à St-Cyr.
Lemintier de la Mottebasse, ?
Dauvergne, ?
Patras de Campaigno, mariée.
De Faudran, ?
De Moysen, morte à Saint-Cyr.
De France, ?
De Vanteau, ?
De Rochemore, ?
De Preaux, ?
D'Ax, ?
De Carvoisin, ?
De la Marque, ?
De Chalmaison, ?
Dampierre de Mellencourt, ?
De Vidampierre, ?
De Neufville de Brugnobois, ?
De Bosredon de Bosbière, ?
De Lorde de Varange, ?

NÉES EN 1771.

De Montgautier, morte à St-Cyr.
D'Adhemar de Lantagnac, ?
Duris, ?
De Taffin, ?
De Vassimont, ?
De Mauny, ?
De Bouillé, ?
De Lastour, morte à Saint-Cyr.
La Houssaye de Mizicourt, ?
De Malhortie, ?
De Montplaisir, ?

[1] Les demoiselles nées à cette date sont sorties en 1790, c'est-à-dire à l'époque de la suppression des couvents. Aucune d'elles n'a donc été religieuse, au moins en France. La même remarque est à faire pour les demoiselles nées en 1771, 1772, etc.

De Baudéan, ?
Le Vicomte de la Vilgorio, ?
D'Avoust, ?
De Marolles, ?
De Cairon, ?
De la Rouvraye, ?
Vanchaussade de Compas, ?
De Tilly, ?
De Teyssonière, ?
De Spitzemberg, ?
Du Cros de Verteuil, ?
De Bellegarde, ?
De Saint-Pol de Villedieu, ?
De Bayly, ?
Du Terrail,

NÉES EN 1772.

De Bossancourt.
D'Aimery de Viroflay, ?
De Forbin, mariée.
De Pélissier des Granges, ?
Lastic de Saint-Jal, ?
De Forget de Barot, sortie en 1792.
De Rouxeau de Rosancoët, ?
De Reinaut, morte à St-Cyr.
De Boniface, morte à St-Cyr.
De Vigny, ?
De Macuzey, ?
Du Ruel, morte à Saint-Cyr.
De Grivel, ?
De Chalonge, ?
De Couet de Lory, sortie en 1792.
Green de Saint-Marsault, ?
D'Allard, ?
De la Grandière, ?
De Pierre, morte à Saint-Cyr.
D'Étourneau de Tersanne, sortie en 1792.
De Trolong du Halgouet, sortie en 1792.
De la Noüe, morte à St-Cyr.
De Montarby, sortie en 1793.
De Rennel, ?
De la Morélie de Puyrdon, sortie en 1792.
Chauvigny de Blot, morte à Saint-Cyr.

NÉES EN 1773[1].

De Moysons.
David de Perdrauville.
Courtille de Saint-Avit.
De Jouffrey.
De Dessus le Pont.
De la Barre.
De Montpezat.
D'Estanger.
De Nagles.
De l'Escale.
De Ferret.
De Lescours.
De Rivals de Ladevèze.
De Villefort d'Isarn.
Des Maisons du Pallan.
De Longueval.
De Noyan.
De Monnereau.
De Crochard.
De Morlars.
De Goust, morte à Saint-Cyr.
De Brachet.

[1] Les demoiselles nées à cette date avaient dix-neuf à vingt ans en 1793, à l'époque de la suppression de l'Institut de Saint-Louis. Elles sont donc presque toutes sorties de la maison à cette époque. Il en est de même des demoiselles nées en 1774, 1775, etc., jusqu'en 1782. J'ai donné dans la première édition de cet ouvrage les dates de sortie des demoiselles après la suppression; je ne crois pas nécessaire de les reproduire.

Hue de la Colombe.
De Jary.
De Saint-Germain.
De Puisaye.
De Valbrune.

NÉES EN 1774[1].

De Puniet.
De Fontlebon.
De la Pomélie.
Chenu de Souchet.
De Pannevert.
Levicomte.
De Tonquedec.
De Boulard.
De Buire.
D'Agrain.
De Ville-sur-Arce.
De Sainte-Suzanne.
Du Mesnil-Simon.
De Villelongue.
D'Auvergne.
De Bejarry.
De Lamongie.
D'Imbleval.
De Foucault.
De la Vallade.
De Vernerey-Montcourt.
De Villefort d'Isarn, morte à Saint-Cyr.
De Bayly.
De Brunet.
De Calvières.
De Carondelet.
De Lesquen.
De Fai de Maisonneuve.
La Salardie de Cahors, morte à Saint-Cyr.
Du Fay.
De Parfouru.
De Fontanges.
De Girard.
De Billehuest.
De Montfaucon, morte à St-Cyr.

NÉES EN 1775[2].

De Musnier de la Converserie.
Lenoir.
Pol de Lamanon.
De Montorel de Vassal.
Du Bouzet.
De Riols, morte à Saint-Cyr.
De Campbell.
De Fages de Vaumalle.
Du Quesnoy.
De Limerac.
De Toustain.
De Musnier de la Converserie.
Leprêtre de Théméricourt.
D'Artigue d'Osseaulx.
D'Hedelin de Martroy.
De Tiremois.
Benoit de Manouë.
De Rescy de Vaudre.
De Boislinard de Vergniaux.
De Hayes de Cosme.
De Nollet.
De St-Quentin.
Le Bouleur, morte à Saint-Cyr.
De Tessier de Laurens.
De Charbonnet de Jussac.
De la Boussardière-Beaurepos.
De Mejanes.
D'Hautpoul.

NÉES EN 1776[3].

De Villereau.
De Hatteville.
D'Achon.
De Cosnac.

[1] Voir la note de la page précédente. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*

De Laurens.
De Mondion d'Artigny.
De la Personne.
David de Lastours.
De Cuminges.
De Laurencin d'Avenas.
Richard de Beligny.
Du Boulet.
Thibaut d'Allent.
De Beaucaire.
De Stut de Blanay.
De Loulay de la Bretonière.
De Marsange.
De Commeau.
De Ferrane.
De Berthelot.
De Blou.
De Chevalot de Boisragon.
De Sermiselle.
De la Faige, ?

NÉES EN 1777[1].

De Buonaparte[2].
Le Royer de la Poignardière.
De Pellegard de Malhortie.
De Framery.
De Bugnot de Faremont.
Durant de la Capelle.
De la Biotière.
D'Auvergne de Meun.
De Tilly de la Tournerie.
De Bercy de Vaudé.
De Cantuell.
Brasdefer d'Émoutier.
Bongard de Vaudelan.
Dupont de Compiègne.
De Thoury.
De Casabianca.
De Losne, morte à Saint-Cyr.
De Formel.
De Botherel de la Bretonière.
De Villemor.
De Chalmaison.
De Flotte.
De Chamisso.
D'Esplas.
David des Étangs.
De Mezières.
Dupuy de Dienne.
De Salviac de Vielcastel.
De Bigot.
De Brons.
De Champagnac.
De Laurencin de Persange.

NÉES EN 1778[3].

De Vichy.
De Couesnon.
D'Elbée.
De Damas.
De la Villéon de Kergeon
De l'Épine.
De Murat.
De la Rouvraye.
De Fougères.
De Boisjourdain.
D'Arandel.
D'Honorati.
Des Guyots.
Vassal du Marais.
De Saint-Mars.
De Langlais.

[1] Voir la note de la page 467.

[2] C'est la sœur de Napoléon. Voir page 357. Un autre manuscrit des Dames de Saint-Cyr écrit *Bonneaparte*, ce qui démontre que, dès cette époque, on prononçait le nom de *Buonaparte* comme le vulgaire et l'histoire l'ont prononcé.

[3] Voir la note de la page 467.

De Tiremois.
De Valleaux.
De Boisnet de Mezeray.
Le Prevot d'Iray.
De la Chevallerie.
De la Baronais.
De Bruchard de la Pomélie.
D'Épinay de Saint-Luc.
De l'Enfernat.
Guyot du Repaire.
De Combes.
De Murat de Montel.
Le Bourgoing.

NÉES EN 1779[1].

Du Haffond.
Dupin de Saint-André.
Lenoir de la Pommeraye.
De Bongards.
De Thezan.
De Lonboey.
De la Rochette.
De Cataneo.
D'Orlans de Polignac.
Juglard de Limerac.
De Panthou.
Rousseau de Rosencoët.
De Villecot.
De Charnières.
De la Boulaye.
De Falletans-Garnier.
Leneveu de Bellefille.
De Blois de Rubantel.
De la Fruglaye.
Holy de la Thomasserie.
Ficte de Soucy.
De Guyenro.
Pommier du Breuil.

[1] Voir la note de la page 467

De Corcorail.
De Matras.
D'Espiès.
De Mecquenem.
Guerout de la Gohière.
De Martimprey de Choisimont.
De Mireman d'Alesso.
De Brasdefer de Mares.
De Bellanger.
De Bedée de Boisbras.
Dupuy de la Bastide.
Du Chailard.

NÉES EN 1780[2].

Bienvenu du Buc.
Levicomte, ?
Morel de la Colombe.
Dauvergne des Cognies.
De Curel.
Hedelin de Maitroy.
De Carbonnier.
Foucaut de Pontfriant.
Lombard de Combles
De Baritaut.
De Barentin.
Vançay de Conflans.
Lameillette de Bey de Meligny.
De Varèze.
Tessier-Delaunoy.
Lasalle de Viginet.
De Luzane d'Avoynes.
De Lentzbourg.
Charnier de Fléchat.
De Fresne.
Chateau-Bodeau.
Latour de Mainterolles.
De Lhuillier.
De Lensac.

[2] Voir la note de la page 467.

NÉES EN 1781 [1].

De l'Étang.
De Fougères.
Guyot du Doignon.
De Buttafoco.
L'Écuyer de la Papotière.
De Faudoas.
D'Auneville de Beaunay
De Brueys.
De Fages.
Pontual de Villevaux
Vassant de Vareilles.
De Lastic de Saint-Jal.
De Lauthonie.
De Beaumont.
De Tilly.
De Phillemain.
De Chantelou.
De Montrichard.
De Casabianca.
Lamotte de Foulogne.

NÉES EN 1782 [2].

Failly de Condé.
De Balathier.
De Moras.
Du Home.
Bellanger de Thourotte.
De Montgeraut.
Rue de la Colombe.
De Montespin.

[1] Voir la note de la page 467.

[2] Voir la note de la page 467.

Nombre des demoiselles élevées à Saint-Cyr jusqu'en 1793. . 3,161

VIII.

ÉTAT SOMMAIRE DES BIENS ET REVENUS DE LA MAISON DE SAINT-LOUIS [1].

1. *Seigneurie de Saint-Cyr,* consistant en moyenne et basse justice, directe seigneurie et censive sur la moitié du village et territoire de Saint-Cyr, ferme de Saint-Cyr, 248 arpents de terres, 31 autres arpents à Fontenay, cens et rentes seigneuriales, le tout produisant (sans compter la maison de Saint-Louis, son jardin et ses dépendances, comprenant 45 arpents). . . 5,300 l.

2. *Seigneurie et châtellenie de Saint-Denis,* consistant en biens et droits affermés qui produisaient 10,028 liv., et en biens et droits régis 50,202 liv. Parmi ces droits on remarque ceux de péage et de barrage sur la Seine, aux portes de Saint-Denis, à Pantin, au Bourget, ceux prélevés sur les vins vendus à Saint-Denis, sur le loyer des loges et boutiques des foires de Saint-Denis, les droits féodaux sur 24 fiefs mouvants de la seigneurie de Saint-Denis, sur les offices municipaux de cette ville, etc. A cause des charges afférentes à ces biens et droits, le revenu net était de. 49,383

3. *Seigneurie de la rivière de Seine,* consistant en propriété de la rivière, bords, îles, etc., depuis le port de Sèvres jusqu'au Pecq, avec haute, moyenne et basse justice, censive, droits de bac, etc., le tout produisant un revenu de. . 7,964

4. Terres et maisons à *Saint-Ouen,* la *Chapelle* et *Aubervilliers,* d'un revenu de. 7,363

5. Terres et seigneurie de *Pierrefitte.* 1,428

6. Deux fermes situées au *Tremblaye.* . . . 19,959

7. Terres à *Nanteuil-le-Haudouin.* 1,424

8. Dixmes de la paroisse de *Villiers-le-Bel.* . . 800

[1] Extrait de la déclaration détaillée faite par les Dames et l'intendant de ladite maison le 28 juillet 1790. (Archives de la préfecture de Versailles.)

9. Ferme et dixmes de *Gennevilliers*.. . . . 8,097

10. Dixmes de la paroisse d'*Argenteuil*. . . . 48

11. *Seigneurie et prévôté du Roule, de Villiers-la-Garenne et du port de Neuilly,* consistant en la justice haute, moyenne et basse dans l'étendue des paroisses de Saint-Philippe du Roule, de Villiers-la-Garenne, de Neuilly, en la directe seigneurie et censive de la plus grande partie des territoires y compris, etc. 6,644

12. *Seigneurie et châtellenie de Rueil,* consistant en domaines, bois, droits féodaux, justice haute, moyenne et basse, etc., dans les territoires et paroisses de Rueil, Vaucresson, Puteaux et Colombes. 21,501

13. *Seigneurie de Trappes*. 14,632

14. Moulin d'*Aulnay* à Éponne. 1,600

15. Moulin à *Élancourt*. 800

16. Deux fermes au *Perray*. 2,252

17. Dixmes de la paroisse du *Mesnil-Saint-Denis*. 1,713

18. Terres à *Survilliers*. 480

19. *Seigneurie* et fiefs dépendants de *Belle-Assise,* paroisse de Brie-Comte-Robert. 4,363

20. Ferme et *seigneurie* de la *Grande-Aulne* à Nogent-sur-Seine. 6,451

21. Ferme et *seigneurie* de *Cormeille en Vexin*. 15,078

22. *Seigneurie* de *Boissy-l'Aillerie en Vexin*. . 6,747

23. *Seigneurie* de *Bercagny en Vexin*. . . . 1,270

24. Dixmes de la paroisse de *Commeny*. . . 620

25. Terres et seigneurie d'*Ully-Saint-Georges* et *Coussenicourt*. 14,240

26. *Seigneurie* de *Crouy*. 1,737

27. Terres et seigneurie de *Cires-lez-Mello*. . 4,355

28. *Seigneurie et châtellenie* de *Guillerval* et *Monnerville*. 8,752

29. *Seigneurie et châtellenie* de *Toury* en Beauce avec *Tivernon, Tillay-le-Gaudin* et dix autres villages. 19,555

30. *Seigneurie* de *Rouvray-Saint-Denis*. . . 7,655

31. *Seigneurie* de *Sery-Mézières*. 8,716

32. *Seigneurie* de *la Flamangrie*. 3,905

33. *Seigneurie* de *Chevreuse*, composée de plusieurs paroisses, fiefs et seigneuries dont les principaux lieux sont Chevreuse, Magny, Châteaufort, Saint-Remy, avec 12 fermes, 2,100 arpents de bois, des rentes foncières et seigneuriales, droits et revenus casuels, montant à. 65,320

34. *Prieuré royal de la Saussaye-lez-Villejuif*. 17,819

35. *Comté de Charny*, en Bourgogne, consistant dans les quatre baronnies de Charny, Mont-Saint-Jean, Pouilly et Arnay-le-Duc. 24,463

36. *Hôtel de Saint-Cyr*, à Paris, sis rue des Grands-Augustins, destiné en partie à loger l'intendant, les bureaux du temporel et les demoiselles à leur entrée ou à leur sortie, en partie loué moyennant. 2,350

37. Rentes sur l'hôtel de ville. 3,895

Total des biens et revenus immobiliers. . . 375,130

Les domaines du roi fournissaient :

1° Reste des 50,000 liv. de la dotation donnée par Louis XIV à l'époque de la fondation, destinées à être employées en terres, et dont 29,250 livres seulement avaient été ainsi employées. . . 20,750

2° A cause de la suppression d'un bac à Neuilly qui appartenait aux Dames. 3,076

La recette générale des finances de la généralité de Paris fournissait, d'après les lettres patentes de mars 1698, une somme de. 30,000

Enfin le roi donnait encore pour la dotation des élèves à leur sortie. 60,000

Et les Dames avaient obtenu pour ajouter à ce fonds sur des produits divers. 7,450

Total des revenus provenant à titres divers du roi ou du trésor. 121,276

Total général. 496,406

IX.

CHARGES ET DÉPENSES DE LA MAISON DE SAINT-LOUIS [1].

1. Entretien, nourriture, etc., de 40 Dames, 16 sœurs converses, 5 novices, 250 demoiselles, 32 filles de service.	165,000 l.
2. Gages de 32 filles de service.	3,200
3. Gages de 11 domestiques ou ouvriers du dehors, etc.	2,500
4. Gages d'un contrôleur chargé de la surveillance du dehors.	1,200
5. Jardin et jardiniers.	5,030
6. Habits de livrée.	837
7. Sept chevaux, deux voitures, six tombereaux, etc.	2,040
8. Un médecin (3,000 liv.), un chirurgien (1,400), un dentiste (500); médecins et chirurgiens extraordinaires (3,090).	7,990
9. Entretien du mobilier, de la vaisselle, etc.	7,679
10. Sacristie et entretien de l'église.	2,531
11. Livres classiques, papier, encre, prix, etc.	5,418
12. Trousseau de sortie des élèves à raison de 300 liv. par 23 élèves.	6,900
13. Prêtres de Saint-Lazare.	8,000
14. Un architecte.	2,000
15. Entretien et réparations de la maison de Saint-Louis et dépendances, de 55 corps de ferme, 17 maisons, 15 moulins, 4 halles, 29 chœurs d'églises paroissiales, etc.	56,051
16. Aumônes dans les terres de la maison et à plusieurs élèves	11,100
17. Impositions annuelles aux rôles des décimes des diocèses de Paris et de Chartres. . .	39,260
18. Conseil du dehors : un avocat (1,200 liv.), un intendant (6,000), deux commis (2,700). . .	9,900

[1] Archives de la préfecture de Versailles.

19. Dépenses des terriers, frais d'arpentage et de procès, preuves de noblesse des élèves, frais de voyage des employés, dépenses d'exploitation des bois.	26,5
20. Frais extraordinaires et imprévus. . . .	6,8
21. Pensions accordées à d'anciens serviteurs.	3,1
	373,2
Dotation des élèves à leur sortie.	67,1
Total des charges et dépenses.	440,3
Reste annuel.	56,0
Total égal à celui des recettes. . . .	496,4

X.

PÉTITIONS PRÉSENTÉES EN 1814 A LOUIS XVIII ET A LA DUCHESSE D'ANGOULÊME POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA MAISON DE SAINT-LOUIS.

SIRE,

Les Dames religieuses de la maison royale de Saint-Louis de Saint-Cyr, dont les vœux sont comblés par le retour de Votre Majesté, viennent mettre à ses pieds le désir qu'elles auroient de consacrer le reste de leur existence à l'éducation de la jeunesse. Leur maison subsiste encore ainsi que les jardins. Ce monument, digne souvenir de la grandeur et de la munificence de Louis XIV, ne pourroit-il pas être employé de nouveau à réunir les filles nobles des braves militaires que Votre Majesté jugeroit à propos d'y admettre? Elles seroient élevées dans la religion et les principes que la jeunesse a toujours puisés dans cette maison.

Les Dames de Saint-Louis se trouveroient heureuses de pouvoir former pour l'État des mères de famille qui perpétueroient d'âge en âge l'amour de leur Roi, qui étoit le sentiment fondamental de l'institution de la maison de Saint-Louis. Ces Dames croyent ne pouvoir mieux témoigner cet amour, leur dévouement et leur reconnoissance pour l'auguste famille royale, qu'en demandant de rentrer dans leur maison pour y remplir le vœu de leur fondateur Louis XIV, dont elles ne se sont jamais crues dégagées.

Quel bonheur ce seroit pour les Dames de Saint-Louis de rentrer dans l'arche après un si grand déluge de malheur, et de se retrouver dans ce sanctuaire où elles offriroient journellement comme autrefois les vœux les plus purs et les plus ardents pour le roi et la famille royale!

D'ELPEYROU,

Supérieure, au nom de quatorze Dames professes et de six sœurs converses.

MADAME,

Les Dames de la maison royale de Saint-Louis de Saint-Cyr, souvent honorée de la présence de Son Altesse Royale dès ses plus tendres années, osent avoir recours à Elle pour obtenir du Roi le rétablissement de leur maison, que son incomparable tante, Madame Élisabeth, se plaisoit à appeler *sa maison chérie*, et à qui elle donnoit l'exemple de toutes les vertus.

Ces Dames, au nombre de quatorze, échappées aux persécutions, demandent au Roi de reprendre les fonctions que les malheurs publics ont seuls suspendues. Elles prennent la liberté de mettre sous les yeux de Votre Altesse Royale ce placet qu'elles ont présenté à Sa Majesté.

Leur vœu n'a pour but que de consacrer de nouveau leur zèle et leur ancienne expérience à l'éducation dont elles étaient chargées et de propager ainsi des principes de piété envers Dieu et de fidélité envers leur Roi, principes qui en ont toujours fait la base.

Cette maison oublieroit tous ses malheurs si elle pouvoit renaître par la protection de Votre Altesse Royale.

D'ELPEYROU.